

# L'Africa romana

Atti del X convegno di studio  
Oristano, 11-13 dicembre 1992

*a cura di Attilio Mastino e Paola Ruggeri*

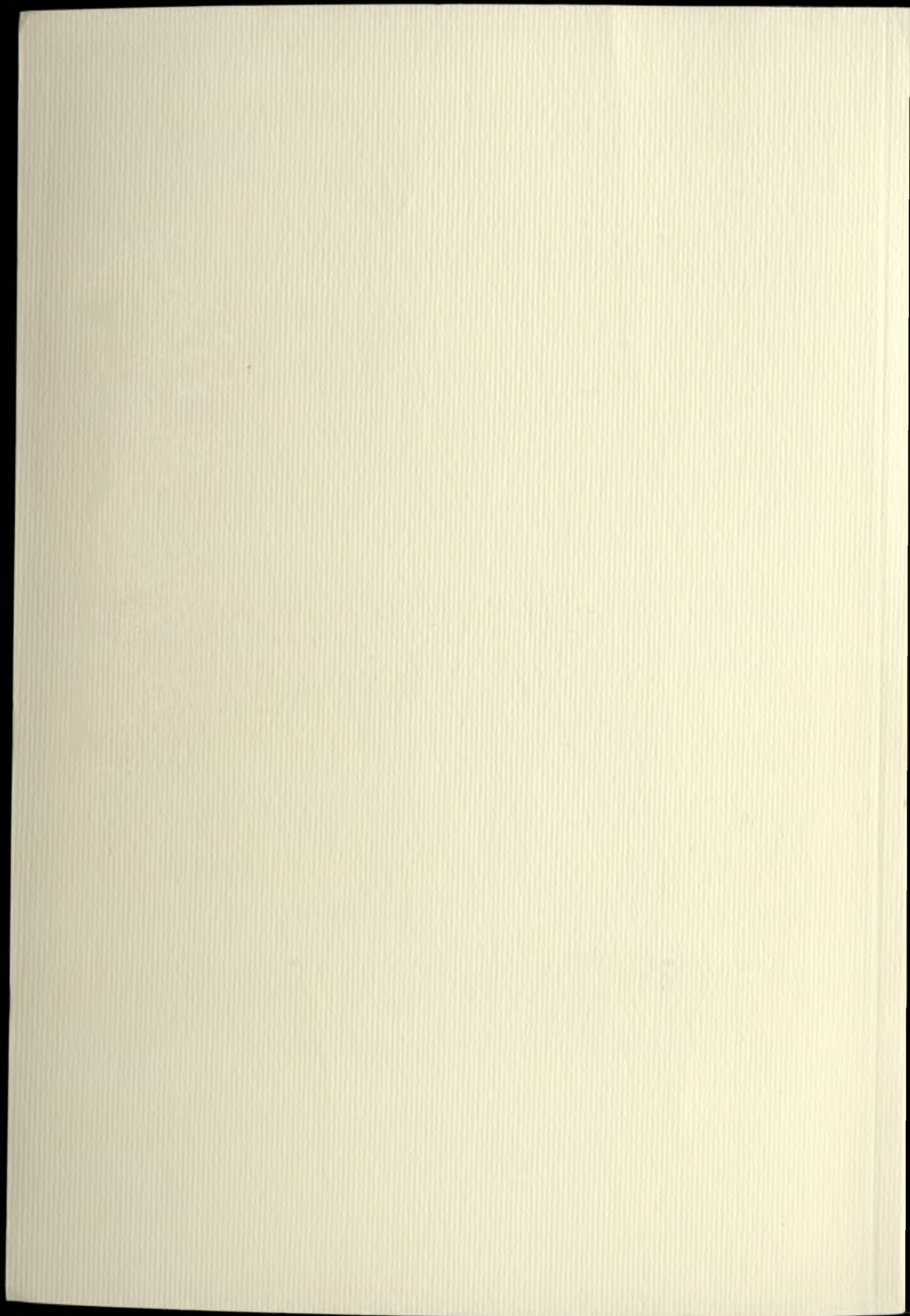
\*



*Editrice Archivio Fotografico Sardo - Sassari*

**L'Africa romana. 10 \***









Pubblicazione del Dipartimento di Storia  
dell'Università degli Studi di Sassari

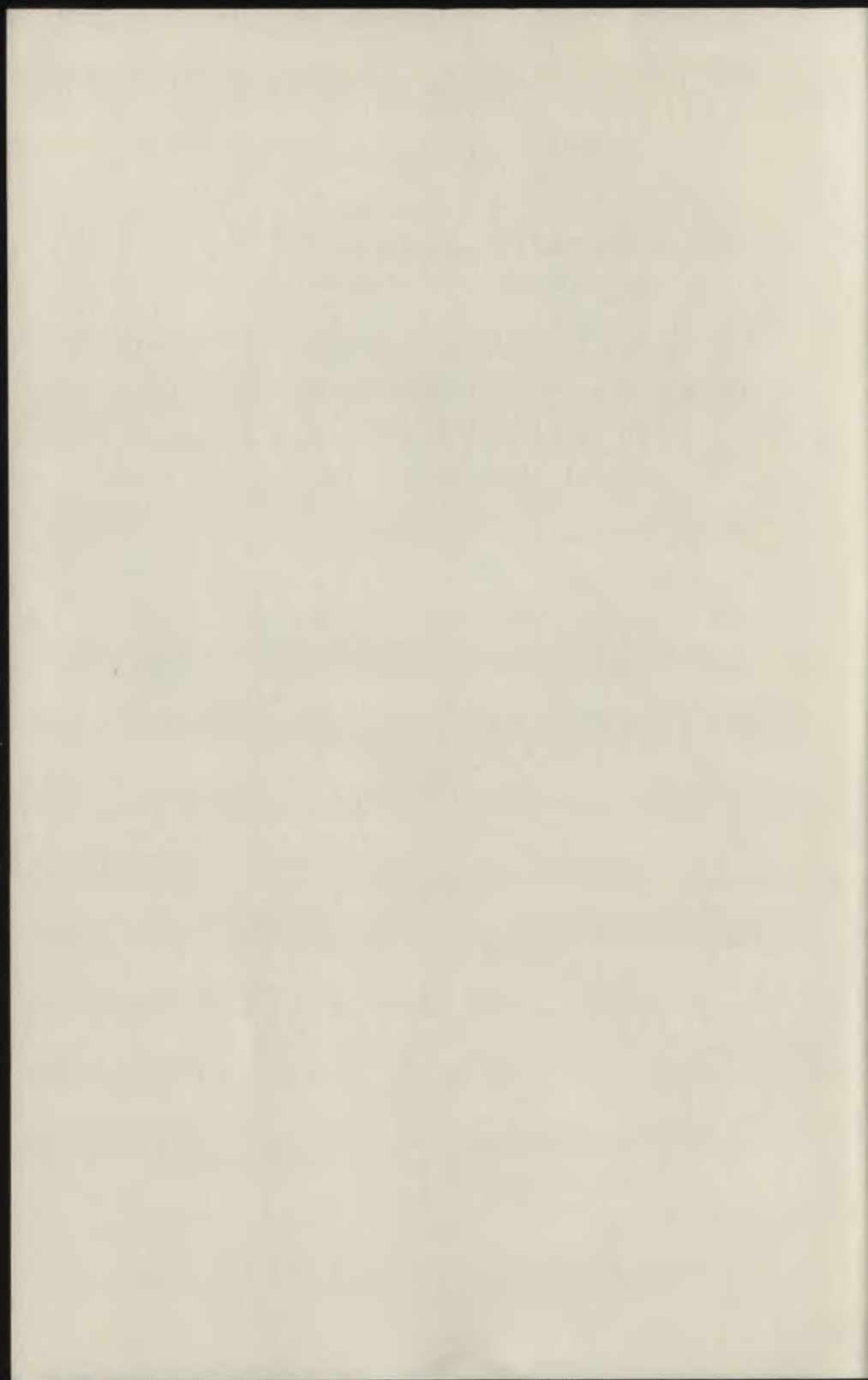
25.

*Atti del X convegno di studio su «L'Africa romana»*

*Oristano, 11-13 dicembre 1992*

a cura di Attilio Mastino e Paola Ruggeri







# L'Africa romana

Atti del X convegno di studio  
Oristano, 11-13 dicembre 1992

*a cura di Attilio Mastino e Paola Ruggeri*

\*



*Editrice Archivio Fotografico Sardo - Sassari*



Questo volume è stato stampato  
per iniziativa del



*Credito Industriale Sardo*

e con il contributo della



Regione Autonoma della Sardegna  
Assessorato alla Pubblica Istruzione, Beni Culturali  
Informazione, Spettacolo e Sport

© Copyright 1994 Editrice Archivio Fotografico Sardo  
Via Torres, 30 - 07100 Sassari - Tel. 079/273133



## Geleitwort

*In seinem Schlußwort auf dem Kongreß, dessen Akten hier vorliegen, beklagte Heikki Solin, daß unter den Sprachen, die anläßlich der internationalen Convegni über das römische Nordafrika und Sardinien gesprochen werden, Englisch und Deutsch so gut wie gar nicht in Erscheinung treten. Hier mag der Grund weitgehend darin liegen, daß sich für Nordafrika und Sardinien italienische oder französische und nunmehr auch spanische Wissenschaftler, außerdem frankophone Kollegen aus den nordafrikanischen Ländern in größerer Zahl interessieren als Deutsche, Engländer, Amerikaner und deutsch oder englisch sprechende Forscher aus anderen Ländern Europas. Das Problem ist jedoch allgemeiner Natur. Heute kommt man in der Altertumswissenschaft ohne Deutsch, Englisch, Französisch, Italienisch und nach meiner Überzeugung auch ohne Spanisch kaum zurecht; doch wie viele bemühen sich darum, in allen diesen Sprachen wenigstens die Grundkenntnisse zu erwerben? Die Verständigung wird immer schwieriger. Mein Freund Solin nahm in der gleichen Rede das Recht für sich in Anspruch, jungen Forschern den Rat zu geben, sich u. a. mit der Epigraphik einigermaßen vertraut zu machen. Ich darf ihnen vielleicht mit noch größerem Nachdruck empfehlen, Sprachen zu lernen. Diese Empfehlung sei auch durch die deutsche Sprache dieses Geleitwortes unterstrichen.*

*Die vorliegenden Kongreßakten fallen freilich nicht nur deshalb aus dem gewohnten Rahmen, weil sie in deutscher Sprache und zugleich mit einem Appell eingeleitet werden; auch nicht allein dadurch, daß ich mich als Autor des Geleitwortes unter den Kennern Nordafrikas und Sardinien schon deshalb als Außenseiter fühle, weil ich nur an einem einzigen der von unserem Freund Attilio Mastino organisierten Kongresse teilgenommen habe. Entscheidend ist, daß wir es mit den Akten des 10. Convegno Internazionale di Studi su "L'Africa romana" zu tun haben.*

*Der "Jubiläumsband" beschließt eine zehnjährige Periode, in der die jeweils bewundernswert rasch publizierten Kongreßakten zu einem festen Bestandteil der internationalen Altertumswissenschaft geworden sind. Zugleich exemplifiziert dieser Band die Verdienste der gesamten*

*Reihe, verdeutlicht aber auch manche Probleme der Africa-Sardinien-Tagungen.*

*In welchem Maße diese Kongresse während eines Jahrzehnts an Popularität und zugleich an wissenschaftlichem Gewicht gewonnen haben, ist an den Akten am deutlichsten abzulesen. Die Publikation des 1. Convegno von 1983, an dem 29 Personen teilnahmen, umfaßt 10 Beiträge mit 226 Seiten. Seitdem wuchs die Zahl der Teilnehmer ebenso schnell wie die der Artikel. Bereits die Akten des 4. Convegno mußten in zwei Bänden erscheinen. Der 8. Convegno im Jahre 1990 zählte schon 148 Teilnehmer; seine Akten umfassen 1178 Seiten mit 80 Beiträgen. Am 10. Convegno nahmen 186 Gäste teil, die - einschließlich der Festansprachen - mehr als 100 Vorträge hielten.*

*Das sind Tatsachen, an denen man nicht vorbeigehen kann. Einer der größten Meister der Altertumswissenschaft unseres Jahrhunderts, Sir Ronald Syme, pflegte allerdings bei der Feststellung von Tatsachen zu sagen: So far, so good. But some questions arise. Man kann über die in unserer Zeit sehr stark zunehmende Zahl von Kongressen und Kolloquien geteilter Meinung sein. Es ist gewiß richtig, wenn von manchen danach gefragt wird, ob es in einer Phase wirtschaftlicher Rezession und bei all den brennenden Problemen unserer Welt unbedingt nötig sei, für so viele Zusammenkünfte von Wissenschaftlern öffentliche Mittel auszugeben. Es gibt freilich Kriterien, nach denen sich Sinn oder Sinnlosigkeit von Kongressen m. E. klar beurteilen läßt. Die wachsende Zahl der Teilnehmer einer Tagungsreihe wie in unserem Fall ist sicher kein zwingendes Argument, obwohl das zunehmende Interesse der kompetenten Fachleute von niemandem außer acht gelassen werden sollte. Die entscheidenden Kriterien lassen sich nach meiner Überzeugung folgendermaßen auflisten. Erstens: erschöpft sich ein Kongreß oder eine Serie von Kongressen nur in einer rein quantitativen Vermehrung unseres Wissens durch Einzelergebnisse, die auch anderswo veröffentlicht werden könnten, oder wird in thematischer Hinsicht ein wirklicher Fortschritt erzielt, der von übergreifender und zugleich aktueller Bedeutung ist und sonst so nicht zustande gekommen wäre? Zweitens: Bewegt man sich methodisch nur in traditionellen Bahnen, oder werden auch neue Impulse vermittelt, die sich sonst nicht ergeben hätten? Und drittens: Sind diese Tagungen nur für einen engen Kreis von Spezialisten von Interesse, deren gelehrte Gespräche und Schriften Außenstehende ähnlich befremden wie etwa nach Plinius (Nat. hist. 5,1) die Völker- und Ortsnamen der Afrikaner, ineffabilia praeter*



*ipsorum linguis, oder kommen die Ergebnisse letztlich auch breiteren Kreisen zugute?*

*Die erste Frage möchte ich in unserem Fall eindeutig bejahen. Jeder Fachmann weiß, wie wichtig die nordafrikanischen Provinzen Roms für das Imperium Romanum waren, aber auch, wie viel wir durch das Studium der unendlich reichen Überreste der Antike in Nordafrika an Kenntnissen über die Geschichte Roms insgesamt gewinnen können. Zugleich ist allgemein bekannt, daß die altertumswissenschaftliche Forschung in den Ländern Nordafrikas, ungeachtet aller Verdienste der Vorgänger und trotz der gegenwärtigen Anstrengungen nicht zuletzt der Forscher aus den betroffenen Ländern selbst, mit besonderen Schwierigkeiten verknüpft ist. Die von Attilio Mastino ins Leben gerufenen Kongresse haben ein internationales Forum geschaffen, das vieles ermöglicht, was einzelne nicht zustande brächten. Ausgräber und Herausgeber von Quellen unterschiedlicher Art bekommen den Anreiz, ihre Entdeckungen und Materialien schnell zu publizieren; Resultate und Probleme können regelmäßig diskutiert werden; die Ergebnisse sind leicht zu überblicken; man erhält immer wieder neue Anregungen; die Nachwuchskräfte können ihre Ausbildung vervollständigen und erhalten überdies gewissermaßen eine Eintrittskarte in die internationale Fachwelt; die Forschungsarbeiten lassen sich einigermaßen koordinieren, indem gemeinsame Fragestellungen und Schwerpunkte erarbeitet werden; politischen Instanzen gegenüber wird den Forschungsarbeiten in Nordafrika mehr Gewicht verliehen. Wie wichtig das alles ist, läßt sich am ehesten am Mangel an ähnlichen Initiativen für das Studium anderer Regionen des Imperium Romanum erkennen. Als Beispiel sei hier meine ursprüngliche wissenschaftliche Heimat, das römische Pannonien, genannt. Daß die Forscher der heutigen Staaten dieser Region, nämlich Österreich, Ungarn, die Slowakei, Slowenien, Kroatien, Serbien, zusammen mit Gelehrten aus weiteren Ländern wichtige und erfolgreiche Arbeit leisten, steht außer Zweifel. Trotz der Kontakte zwischen einzelnen Forschern gibt es dort jedoch nur wenig Zusammenarbeit und schon gar kein übergreifendes Informations- und Diskussionsforum. Wie viel könnte eine Folge von regelmäßigen, gut organisierten Convegni über das Thema "La Pannonia romana" bewirken!*

*Viele werden freilich bemängeln, daß zahlreiche Ergebnisse der Africa-Tagungen sehr spezieller Natur sind. Naturgemäß bilden das Fundament unserer Erkenntnisse letztlich immer irgendwelche*

*Einzelergebnisse, und wissenschaftliche Tagungen sind nicht zuletzt dazu ausersehen, daß auch Resultate dieser Art präsentiert werden (allerdings möchte ich nicht verhehlen, daß manche etwas bescheidene Forschungsergebnisse weniger Raum hätten beanspruchen dürfen, als ihnen toleranterweise zugestanden wurde). Ein Blick in das vorliegende Werk genügt jedoch, um festzustellen, daß es hier nicht nur darum geht, Einzelheiten aus der Archäologie und der Geschichte etwa von Volubilis, Lixus, Tingi, Tipasa, Thamugadi, Lepcis Magna oder Rusuccuru zu erörtern, sondern vor allem um eine übergreifende historische Fragestellung: um die Eigenart der afrikanischen Provinzen innerhalb des Römischen Reiches und um ihre Bedeutung für die Geschichte des Imperium Romanum. Das ist schon an den gut definierten Problembereichen der einzelnen Convegni zu erkennen. Der hier zu würdigende 10. Convegno hatte zum Thema Civitas: l'organizzazione dello spazio urbano (bei der Zulassung von Vorträgen oder bei der Veröffentlichung von Beiträgen, die mit dem Rahmenthema kaum oder überhaupt nichts zu tun haben, wären allerdings auch strengere Maßstäbe denkbar). Wer etwa - um nur ein einziges Beispiel zu nennen - die Ausführungen des algerischen Kollegen Ali Guerbabi über die Orientierung der Stadtarchitektur von Timgad liest und sich dabei des unvergeßlichen Eindrucks erinnert, den diese Stadt auf den Besucher macht, der wird feststellen müssen: Hier ist zwar nur von Timgad die Rede, aber Fragestellung und Methode geben jedem Anregungen, der sich mit einer römischen Stadt beschäftigt - auch wenn ihm die Grenzen seiner eigenen Kenntnisse der Geometrie schmerzlich bewußt werden.*

*Zu all dem kommt als erfreuliche Abwechslung hinzu, daß man auch immer wieder viel über Sardinien erfährt - eine sehr merkwürdige Provinz, die zwar geographisch ungefähr in der Mitte der römischen Welt, kulturell jedoch in gewissem Sinne an deren Peripherie lag. Von dem Dualismus geprägt, der zwischen der Barbagia und ihrem Umland in gewissem Sinne noch heute besteht und seinerzeit schon Strabo (5,2,7) auffiel, ist Sardinien ein Modellfall für das Studium von Provinzen mit einem ähnlichen soziokulturellen Gefälle wie z. B. Dalmatia oder die Hispania citerior.*

*Die zweite Frage, die die Methode betrifft, ist möglicherweise etwas zwiespältiger. In einigen Fällen bekommt der Leser den Eindruck, daß zur Lösung oder schon zur richtigen Darlegung eines Problems eine weitere historisch-geographische Perspektive oder die Berücksichtigung*



der Ergebnisse von Nachbardisziplinen erforderlich gewesen wäre. Daß vor allem Anfänger diesen Weitblick noch nicht haben können, versteht sich freilich von selbst. Zugleich fällt jedoch gerade bei der Betrachtung der hier vorliegenden Akten ins Auge, daß mehrere Forscher bemüht waren, das römische Nordafrika nicht isoliert zu betrachten. Es wurde angestrebt, die Verhältnisse in den afrikanischen Provinzen mit denen in anderen Teilen des Imperium Romanum wie etwa Sardinien oder Spanien zu vergleichen, die Beziehungen zwischen Africa und anderen Regionen der römischen Welt bis nach Dakien zu untersuchen und die historischen Voraussetzungen der römischen Herrschaft in Nordafrika bis zu den Phöniziern zurückzuverfolgen.

Vor allem aber ist in methodischer Hinsicht die außerordentlich große interdisziplinäre Spannbreite der Africa-Tagungen beeindruckend, die von Heikki Solin in seinem Schlußwort zu Recht betont wurde. Wiederum genügt ein Blick auf die Themen des vorliegenden Bandes: Archäologie, Historische Geographie und Topographie, Architekturgeschichte, Prosopographie, Epigraphik, Numismatik, Sprachwissenschaft, Literaturgeschichte, Rechtsgeschichte, Militärgeschichte, Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, Wirtschafts- und Sozialgeschichte kommen gleichermaßen zum Zuge. Selbstverständlich kann nicht jeder alles beherrschen. Aber es ist sehr wichtig, sich mit den Fragestellungen und Methoden der Nachbardisziplinen einigermaßen vertraut zu machen und ihre Resultate zur Kenntnis zu nehmen. Weitblick ist nur so zu gewinnen, und hierfür bieten die Africa-Convegna eine ausgezeichnete Gelegenheit.

Schließlich bleibt die Bedeutung wissenschaftlicher Zusammenkünfte auch jenseits der Grenzen spezialisierter Forschung auszuloten. Wir leben in einer Zeit, die in Europa und auch anderswo immer stärker vom Zwist zwischen zu friedlichem Zusammenleben aufgerufenen Nationen, von engstirnigem Egoismus, Arroganz und dem gegenseitigen Haß von Völkern geprägt ist. Marc Mayer betonte in seiner Begrüßungsrede zum 10. Convegno sehr zu Recht, daß ein internationaler Kongreß dieser Art auch dazu dient, derartigen Entwicklungen entgegenzutreten. An diesem Convegno nahmen außer vielen italienischen Kollegen in größerer Zahl Franzosen und Spanier, außerdem - wenn auch leider nur vereinzelt - Finnen, Dänen, Deutsche, Belgier, Portugiesen sowie Rumänen teil, und es ist besonders erfreulich, in der Liste der Teilnehmer und Autoren auch die Namen zahlreicher Kollegen und Kolleginnen aus Tunesien, Marokko und

Algerien verzeichnet zu sehen. Es gibt kaum eine wirkungsvollere Form, die Denkweise und die kulturellen Errungenschaften, aber auch die Probleme der einzelnen Völker kennenzulernen, als durch den persönlichen Meinungsaustausch auf der Grundlage des gemeinsamen Interesses und der gemeinsamen Kompetenz für eine Sache. Die Stärke des antiken Rom lag darin, daß es die Eliten der vielen nationes für seine Ideale gewinnen konnte; die große Chance für die Gelehrten, die sich dem Erbe Roms widmen, liegt darin, durch ihre gemeinsamen wissenschaftlichen Ideale zur Verständigung zwischen den modernen nationes beizutragen. Ich erinnere mich, wie ich anläßlich des 6. Convegno in Alghero einmal mit Kollegen an einem Tisch saß, die ich noch nie zuvor gesehen hatte. Obwohl jeder von uns aus einem anderen Land stammte und eine andere Muttersprache hatte, redeten wir miteinander so, als ob wir alte Bekannte wären. Ich weiß von zahlreichen engen zwischenmenschlichen Beziehungen, die während der Tagungen auf Sardinien, nicht zuletzt während der schönen Exkursionen zu den herrlichen archäologischen Fundstätten dieser Insel, geknüpft wurden.

Das alles soll nicht bedeuten, daß man über die künftige Gestaltung der Africa-Tagungen nicht nachdenken sollte. Ich persönlich würde mir wünschen, daß die Thematik gestrafft, die Zahl der Vorträge limitiert, die gemeinsame Arbeit über das römische Nordafrika besser koordiniert, die Nachwuchskräfte gezielter angesprochen werden. Weniger Vorträge und mehr Diskussion, was auch schon andere empfohlen, wären z. B. dadurch zu realisieren, daß zahlreiche Einzelergebnisse auch in einer anderen Form als durch Vorträge publik gemacht werden könnten - beispielsweise durch die Vorbereitung von Preatti, durch die kurze Erläuterung der in Ausstellungen präsentierten Dokumentationsmaterialien, durch die zusammenfassende Vorstellung der Ergebnisse thematisch miteinander eng verbundener Arbeiten durch einen besonders sachkundigen Kollegen, durch die vorherige Planung von Diskussionsrunden über einzelne Problembereiche. Vielleicht ließe es sich in der Zukunft auch machen, einzelne Convegni in nordafrikanischen Ländern abzuhalten - wir können nur hoffen, daß die politischen Voraussetzungen hierfür in allen betroffenen Ländern erhalten bleiben oder erst noch geschaffen werden. So könnten dort Exkursionen und Führungen zu einem zentralen Teil der Tagungen werden.

Insgesamt bleibt festzuhalten, daß die Tagungen des vergangenen Jahrzehnts die Erforschung des römischen Nordafrika und auch des antiken Sardinien auf eine neue Grundlage gestellt haben. Ich kenne kein weiteres Beispiel dafür, daß unsere Kenntnisse über eine Region



*des Imperium Romanum infolge einer Serie von Tagungen innerhalb einer so kurzen Zeit in einem ähnlichen Maße bereichert worden wären. Attilio Mastino, seinen Kollegen aus Sassari und den weiteren Organisatoren, den Förderern der Convegni und allen Teilnehmern, die durch ihre Mitarbeit zu diesem großartigen Erfolg beitrugen, gebührt Anerkennung und Dank.*

GÉZA ALFÖLDY

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]



X CONVEGNO INTERNAZIONALE DI STUDI SU  
«L'AFRICA ROMANA»

*Civitas: l'organizzazione dello spazio urbano  
nel Nord Africa ed in Sardegna*  
Oristano, 11-13 dicembre 1992

con il patrocinio dell'Association Internationale  
d'Épigraphie Grecque et Latine

*Calendario dei lavori*

**Venerdì 11 dicembre**, ore 8,30, Teatro Comunale Garau:

- *Saluto* del prof. MARIO DA PASSANO, vice direttore del Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari;
- *Saluto* del prof. GIOVANNI BRIZZI, direttore del Centro di Studi Interdisciplinari sulle Province Romane dell'Università di Sassari;
- *Saluto* del prof. GIOVANNI PALMIERI, Rettore dell'Università degli Studi di Sassari;
- *Saluto* del dott. PIETRO ARCA, Sindaco di Oristano;
- *Saluto* del sig. PEPPINO CHESSA, Assessore alla Cultura della Provincia di Oristano;
- *Saluto* del prof. ERCOLE CONTU, direttore dell'Istituto di Antichità, Arte e Discipline Etno-demologiche dell'Università di Sassari;
- *Saluto* del prof. MARC MAYER (Barcelona), a nome dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine;
- *Intervento introduttivo* della prof. CINZIA VISMARA (Sassari): *Civitas. L'organizzazione dello spazio urbano nelle province del Nord Africa e nella Sardegna*;
- *Ricordo di Marcel Le Glay*, con un intervento del prof. ATTILIO MASTINO, direttore del Dipartimento di Storia dell'Università degli Studi di Sassari;
- *Ricordo di Giacomo Caputo*, con un intervento del prof. FRANCESCO NICOSIA, Soprintendente archeologo di Firenze (testo non pervenuto).

Presiedono M'hamed Fantar e René Rebuffat.

- *Intervento* del prof. GIOVANNI LILLIU (Cagliari), che presenta il volume: *Sardinia antiqua. Studi in onore di Piero Meloni in occasione del suo settantesimo compleanno*, Edizioni della Torre, Cagliari 1992;
- *Intervento* del prof. GIANCARLO SUSINI (Bologna), che presenta il volume: *San Salvatore di Cabras* di A. Donati e R. Zucca, Edizioni Delfino, Sassari 1992;
- *Intervento* del prof. PATRIZIO PENSABENE (Roma), che presenta il volume: *La decorazione architettonica romana della Sardegna* di G. Nieddu, Edizioni s'Alvure, Oristano 1992 (testo non pervenuto);
- *Intervento* del prof. LIDIO GASPERINI (Roma), che presenta il volume: *Portotorres e il suo volto* di R. Caprara, A. Mastino, V. Mossa, A. Pinna, Edizioni Delfino, Sassari 1992;
- *Intervento* del prof. MARC MAYER (Barcelona), che presenta il volume: *Rupes loquentes, Atti del Convegno sull'epigrafia rupestre, Roma 1989*, a cura di L. Gasperini, Roma 1992.
- *Intervento* della prof. CINZIA VISMARA (a nome del prof. NOËL DUVAL, Parigi), che presenta il volume: *Actes du Colloque d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord* (Avignon 1992): *Afrique du Nord antique et médiévale: spectacles, vie portuaire, religions*;
- *Intervento* della prof. CINZIA VISMARA (a nome del prof. NOËL DUVAL, Parigi), che presenta il volume: *Les basiliques chrétiennes d'Algérie*.
- *Visita all'Antiquarium Arborensis* di Oristano, con interventi del Soprintendente archeologo dott. VINCENZO SANTONI e del conservatore dott. RAIMONDO ZUCCA.

**Venerdì 11 dicembre**, ore 15, Hotel Mistral Due:

*I sessione* (La civitas, l'organizzazione dello spazio urbano nel Nord Africa).

Presiedono Sandro Filippo Bondi e Mustapha Khanoussi.

- M'HAMED FANTAR (Tunis): *La cité punique en Afrique du Nord*;
- EDOUARD LIPINSKI (Leuven): *L'aménagement des villes dans la terminologie phénico-punique* (comunicazione scritta);
- JOHANNES IRMSCHER (Berlin): *Civitas: la storia di una nozione*;
- JESPER CARLSEN (Copenhagen): *Gli spettacoli gladiatori negli spazi urbani dell'Africa romana. Le loro funzioni politiche, sociali e culturali*;
- PATRIZIO PENSABENE (Roma): *Gli spazi del culto imperiale nell'Africa romana*;



- KONRAD VÖSSING (Aachen): *Die öffentlichen Bibliotheken in Africa*;
- RENÉ REBUFFAT (Paris): M. Sulpicius Felix à Sala.

Discussione:

- sulla relazione Fantar: ANTONINO DI VITA (Roma);
- sulla relazione Carlsen: ANTONINO DI VITA (Roma), PATRIZIO PENSABENE (Roma);
- sulla relazione Pensabene: MAURICE LENOIR (Paris).

Presiedono Antonino Di Vita e François Hinard.

- AHMED SIRAJ (Tanger): *Notes sur l'urbanisme de Tanger à l'époque romaine et arabe*;
- MAURICE LENOIR, ÉLIANE LENOIR (Roma): *La storia di Zilil: risultati preliminari di 12 campagne di scavo* (testo non pervenuto);
- MOHAMED HABIBI (Tanger): *A propos du temple H et du temple de Melkari-Héraclès à Lixus* (comunicazione scritta);
- H. GHAZI-BEN MAÏSSA (Rabat): *Volubilis et le problème de regia Iubae*;
- MOHAMMED MAKDOUN (Meknès): *Encore sur la chronologie du quartier nord-est de Volubilis*;
- MOHAMED MAJDOUB (Mohammedia): *Nouvelles données sur la datation du Temple C à Volubilis*;
- ALI OUAHIDI (Meknès): *Nouvelles recherches archéologiques sur les huileries de Volubilis*;
- ABDEL AZIZ EL KHAYARI (Paris): *Les termes extra-muros à Volubilis*;
- YANN LE BOHEC (Lyon): *L'armée et l'organisation de l'espace urbain dans l'Afrique romaine du Haut-Empire* (comunicazione scritta).

Discussione:

- sulla comunicazione Siraj: RENÉ REBUFFAT (Paris), M'HAMED FANTAR (Tunis);
- sulla comunicazione Ghazi: RENÉ REBUFFAT (Paris);
- sulla comunicazione Lenoir: PAOLO MARIA COSTA (Napoli), ANTONINO DI VITA (Roma), RENÉ REBUFFAT (Paris), MAURICE LENOIR (Paris);
- sulla comunicazione El Khayari: MAURICE LENOIR (Paris).
- sulle comunicazioni Makdoun - Majdoub - Ouahidi: RENÉ REBUFFAT (Paris).

Spettacolo musicale con Anna Quaranta.

**Sabato 12 dicembre, ore 8,30, Hotel Mistral Due:**

Presiedono Michel Christol e Angela Donati.

- MICHELE R. CATAUDELLA (Firenze): *Civitas castellum in area cirtense?* (comunicazione scritta);
- MONIQUE DONDIN-PAYRE (Paris): *Un document cartographique inédit sur l'occupation de l'espace dans les Aurès à l'époque romaine*;
- PIERRE SALAMA (Paris): *Entrées et circulation dans Timgad (Étude préliminaire)* (comunicazione scritta letta da Ginette Di Vita Evrard);
- ALI GUERBABI (Timgad): *Chronométrie et architecture antiques: le gnomon du forum de Thamugadi*;
- MARIA MILVIA MORCIANO (Firenze): *Tipasa d'Algeria: un esempio di pianificazione antica*;
- JEAN-PIERRE LAPORTE (Paris): *Le statut municipal de Rusuccuru*;
- ROSSELLA PERA (Genova): *Un atto di evergetismo monetale a Cirta*;
- SAMIA ILHEM AMMAR (Tunis): *Reflexions comparatives sur quelques programmes d'urbanisme en Tunisie antique: l'aménagement des Fora (du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle de notre ère)*;
- NAÏDÈ FERCHIOU (Tunis): *A propos d'un inventaire des sites et des monuments: deux notices de villes* (comunicazione scritta);
- MARICI MARTINS MAGALHÃES, CARLOS ALBERTO SERTÀ (Maracanã, Mapalia, lo spazio urbano e il nomadismo (comunicazione scritta);
- MARC MAYER (Barcelona): *Los programas decorativos lapídeos de algunas ciudades del Africa Romana y la circulación de algunos materiales africanos*.

Discussione:

- sulla comunicazione Laporte: ALI GUERBABI (Timgad).

Presiedono Lidio Gasperini e Heikki Solin.

- SILVIA BULLO - CINZIA ROSSIGNOLI (Padova): *Le indicazioni di Vitruvio sulla disposizione dei templi urbani ed extra-urbani: i templi urbani e sub-urbani dell'Africa Proconsolare*;
- MUSTAPHA KHANOUSSI (Tunis): *Thugga (Dougga) sous le Haut-empire: une ville double?*;
- NEJIB BEN LAZREG (Tunis): *Découverte d'une maison romaine dans un quartier périphérique de Lepti Minus* (testo non pervenuto);



- POL TROUSSET (Aix-en-Provence): *Organisation de l'espace urbain de Bararus (Rougga)*;
- HABIB BEN HASSEN (Tunis): *L'espace urbain à Thignica à l'époque romaine* (testo non pervenuto);
- SAMIR AOUNALLAH (Nabeul): *Le fait urbain dans le Cap Bon antique (Tunisie du nord-est)*;
- VITO ANTONIO SIRAGO (Bari): *Cartagine nella descrizione di Virgilio* (comunicazione scritta);
- ZEINEB BENZINA BEN ABDALLAH (Tunis): *A la découverte d'une nouvelle cité sufétale en Afrique proconsulaire* (comunicazione scritta);
- PAOLA RUGGERI (Sassari), RAIMONDO ZUCCA (Roma): *Nota preliminare sul pagus e sulla colonia di Uchi Maius (Henchir ed-Duâmis, Tunisia)*;
- LEILA LADJIMI SEBAI (Tunis): *Une inscription inédite dédiée à Caracalla, provenant du forum de Agger (Hr Sidi Amara, Tunisie)*, (comunicazione scritta);
- FATHI BÉJAOUI (Tunis): *Quelques nouveautés de l'épigraphie chrétienne de Tunisie*;
- ANTONINO DI VITA (Atene): *L'urbanistica nelle città punico-romane della Tripolitania*;
- MARCO AGOSTINO AMUCANO (Olbia): *Il complesso teatro-porticus di Leptis Magna: elementi per una decifrazione modulare dei criteri di pianificazione progettuale*.

Discussione:

- sulla comunicazione Bullo-Rossignoli: ALI GUERBABI (Timgad), ELENA FRANCESCA GHEDINI (Padova);
- sulla comunicazione Khanoussi: JEAN-PAUL REY-COQUAIS (Dijon);
- sulla comunicazione Ben Lazreg: NICOLA SERRA (Roma), M'HAMED FANTAR (Tunis), ALI OUAHIDI (Meknès), ALI GUERBABI (Timgad).
- sulla comunicazione Amucano: ANTONINO DI VITA (Roma), GINETTE DI VITA EVRARD (Paris).

**Sabato 12 dicembre**, ore 15,30, Hotel Mistral Due:

Presiedono Piero Bartoloni e José Maria Blasquez Martinez.

- CLAUDIO PARISI PRESICCE, SERENA ENSOLI (Roma): *Forum Novum Severianum di Leptis Magna: la ricostruzione architettonica del tempio e dell'area porticata*;

- JOYCE REYNOLDS (Cambridge): *The distribution of cities in the space of Cyrenaica* (comunicazione non svolta);
- MARIO LUNI (Urbino): *La riscoperta dell'impianto urbanistico di Cirene tra Ottocento e Novecento* (comunicazione non svolta);
- LIDIO GASPERINI (Roma): *Dedica cristiana da Sabratha con littera singularis*;
- NOËL DUVAL (Parigi): *Influence de la Christianisation et des fortifications de l'antiquité tardive ou de l'époque byzantine sur la topographie des villes d'Afrique du Nord* (comunicazione non svolta);
- SANTIAGO MONTERO (Madrid): *Religión de la ciudad y religión del campo en el Epistolario de Frontón*;
- LINDA-MARIE GÜNTHER (München): *Identità civile e patronato spirituale: cittadini cristiani nell'Africa tardo-imperiale*;
- LUIGI SERRA (Napoli): *Città e territorio nell'Africa berbera* (comunicazione non svolta);
- VANNI BELTRAMI (Chieti): *Spazi urbani veri e presunti a Sud del limes africano* (comunicazione non svolta).

#### Discussione:

- sulla comunicazione Ensoli-Parisi Presicce: ANTONINO DI VITA (Roma), GINETTE DI VITA EVRARD (Paris).

*Ha sessione (Civitas: l'organizzazione dello spazio urbano in Sardegna).*

Presiedono Ginette Di Vita-Evrard e Johannes Irmscher.

- ENRICO ACQUARO (Roma): *Cartagine e l'urbanistica delle colonie fenicie di Sardegna*;
- GIOVANNI TORE, ALFONSO STIGLITZ (Cagliari): *Urbanizzazione e territorio: considerazioni sulla colonizzazione fenicio-punica in Sardegna. 1. L'urbanizzazione e lo spazio urbano; 2. Lo spazio rurale*;
- PAOLO FILIGHEDDU (Sassari): *Additamenta priora ad res poenicas Sardiniae pertinentes*;
- FRANCESCO VATTIONI (Napoli): *Un'iscrizione neopunica da Olbia*;
- PIERO BARTOLONI (Roma): *L'impianto urbanistico di Monte Sirai nell'età repubblicana* (comunicazione scritta);
- SIMONETTA PIRREDDA (Padova): *Per uno studio delle aree sacre di tradizione punica della Sardegna romana*;
- GIORGIO BEJOR (Pisa): *Romanizzazione ed evoluzione dello spazio urbano in una città punica: il caso di Nora*;



- MARIA ANTONIETTA MONGIU (Cagliari): *Status quaestionis sulla forma urbis di Karales* (testo non pervenuto).

Presiedono Maria Giulia Amadasi Guzzo e Francesco Nicosia.

- RAIMONDO ZUCCA (Roma): *Il decoro urbano delle civitates di Sardinia e Corsica: il contributo delle fonti letterarie ed epigrafiche*;
- RUBENS D'ORIANO (Olbia): *Olbia. Ipotesi su un luogo di culto extra-urbano*;
- MARIA GIOVANNA CAMPUS (Oristano); *Gurulis Nova: elementi di rilettura del territorio* (testo non pervenuto);
- ANTONIETTA BONINU (Sassari), MARIA CHIARA SATTA (Sassari), RAIMONDO ZUCCA (Roma): *La topografia di Bosa in età imperiale*;
- MARCELLO MADAU (Sassari): *Presenze puniche e romano-repubblicane in Planargia (scavi in sito Tres Bias, Tinnura - NU)*;
- ANNA MARIA COSSU (Oristano): *Iscrizioni di età romana dal Barigadu*;
- MAURO PERRA (Cagliari): *Nuove scoperte epigrafiche dal territorio di Samugheo*;
- ANNA MARIA COLAVITTI (Cagliari): *Ipotesi sulla struttura urbanistica di Carales romana*;
- HUBERT DEVIJVER, FRANK VAN WONTERGHEM (Leuven): *The «campus» in the urban organisation of Africa and Sardinia: two examples, Carthage and Carales* (comunicazione scritta);
- LETIZIA PANI ERMINI (Cagliari): *Spazio urbano in Sardegna fra IV e VII secolo: persistenze e mutazioni* (comunicazione non svolta).

Discussione:

- sulla comunicazione Campus: ATTILIO MASTINO (Sassari), LIDIO GASPERINI (Roma), MASSIMO PITTAU (Sassari), SERGIA ROSSETTI FAVENTO (Trieste), HEIKKI SOLIN (Helsinki);
- sulla comunicazione Boninu: LIDIO GASPERINI (Roma);
- sulla comunicazione Satta: LIDIO GASPERINI (Roma), FRANCESCO NICOSIA (Firenze);
- sulla comunicazione Cossu: LIDIO GASPERINI (Roma), HEIKKI SOLIN (Helsinki);
- sulla comunicazione Perra: LIDIO GASPERINI (Roma), HEIKKI SOLIN (Helsinki);
- sulla comunicazione Colavitti: RAIMONDO ZUCCA (Roma).

Spettacolo folkloristico con il gruppo folk di Oristano.

**Domenica 13 dicembre, ore 8,30, Hotel Mistral Due:**

*IIIa sessione* (Aspetti generali, istituzionali, storici).

Presiedono Maria Gabriella Angeli Bertinelli e Maurice Lenoir

- GINETTE DI VITA EVRARD (Parigi): *L'ère de Maurétanie: une nouvelle attestation*;
- SOURAYA BELKAHIA (Tunis): *Les structures politiques pré-romaines dans les cités de la future Byzacène*;
- E. ORTIZ DE URBINA - JUAN SANTOS YANGUAS (Vitoria-Gasteiz): *Algunas reflexiones sobre el derecho latino en el Norte de Africa*;
- GIANFRANCO GAGGERO (Genova): *Le usurpazioni africane del IV-V secolo d.C. nella testimonianza degli scrittori cristiani*;
- MASSIMO PITTAU (Sassari): *Sul significato e l'origine del toponimo Roma*;
- MICHEL CHRISTOL (Paris): *L'œuvre de C. Octavius Pudens Caesius Honoratus en Maurétanie Césarienne*;
- ANDREINA MAGIONCALDA (Genova): *Osservazioni su un'epigrafe da Simitthus riguardante le curie (AE 1955, 126)*;
- ALHEM JALLOUL BOUSSAADA (Tunis): *Ville antique - ville arabe: spectacles et fêtes non musulmanes à Kairouan et Tunis au Moyen Age* (testo non pervenuto);
- JOHANNES IRMSCHER (Berlin): *Il viaggio di Wilamowitz in Libia: Ein Nachtrag* (comunicazione scritta).

Discussione:

- sulla comunicazione Belkaia: MICHEL CHRISTOL (Paris), MARIA GABRIELLA ANGELI BERTINELLI (Genova), MAURICE LENOIR (Roma);
- sulla comunicazione Gaggero: NICOLA SERRA (Roma);
- sulla comunicazione Magioncalda: ALI GUERBABI (Timgad), GIULIO ONNIS (Oristano), LIDIO GASPERINI (Roma), MASSIMO PITTAU (Sassari), SERGIA ROSSETTI FAVENTO (Trieste);
- sulla comunicazione Jalloul-Boussaada: MOHAMED MAJDOUB (Mohammedia), ALI GUERBABI (Timgad).

*IVa sessione* (Rapporti del Nord Africa con altre province).

Presiedono Ercole Contu e Santiago Montero.

- JOSÉ MARIA BLÁZQUEZ MARTÍNEZ (Madrid): *El entorno de las villas en los mosaicos de Africa e Hispania*;
- MARIA EUGENIA AUBET SEMMLER (Barcelona): *Colonia y mundo indigeno: el urbanismo fenicio en el sur de España y su influencia en el hinterlan hasta época romana* (comunicazione non svolta);
- MARIA PAZ GARCÍA GELABERT (Valencia): *La colonización romana en Hispania y Africa en época de César y Augusto*;
- FERNANDO VILLADA PAREDES - JOSÉ MANUEL HITA RUIZ (Granada): *El asentamiento romano de Ceuta* (comunicazione scritta);
- GUADALUPE LÓPEZ MONTEAGUDO (Madrid): *Representaciones de ciudades en mosaicos romanos del Norte de Africa*;
- LUZ NEIRA JIMÉNEZ (Madrid): *Mosaicos romanos con nereidas y tritones*;
- CARLOS MÁRQUEZ (Cordoba): *Notas sobre la decoración arquitectonica del Africa romana y de la Bética en el siglo III*;
- MARIA PILAR SAN NICOLÁS PEDRAZ (Madrid): *Mosaicos y espacio en la villa romana de Fuente Alamo (Cordoba, España)*;
- FRANCISCA CHAVES TRISTÁN (Sevilla): *Moneda y ciudad en el Sur de la Peninsula Iberica* (comunicazione scritta);
- MIHAI BĂRBULESCU (Cluj-Napoca), *Africa e Dacia. Gli influssi africani nella religione romana della Dacia*;
- JEAN-PAUL REY-COQUAIS (Dijon): *Tyr, métropole de Carthage et de beaucoup d'autres villes, aux époques romaine et paléochrétienne*.

#### Discussione:

- sulla comunicazione Barbulescu: HEIKKI SOLIN (Helsinki);
- sulla comunicazione Rey-Coquais: GIULIO ONNIS (Oristano).

Presiedono M'hamed Fantar e René Rebuffat.

- *Interventi conclusivi* di HEIKKI SOLIN e di SANDRO SCHIPANI.
- Partenza per la visita guidata a *Tharros* (RAIMONDO ZUCCA).
- Partenza per la visita guidata a *Forum Traiani* (ERCOLE CONTU, MASSIMO PITTAU).

Il Convegno, organizzato dal Dipartimento di Storia e dal Centro di studi interdisciplinari sulle province romane dell'Università degli Studi di Sassari, si è svolto presso il Teatro Comunale Garau di Oristano nella mattina dell'11 dicembre; presso il salone delle conferenze dell'Hotel Mistral Due di Oristano negli altri giorni.



Oltre che dall'Università degli Studi di Sassari, è stato concesso un contributo finanziario dal Ministro per gli Affari Esteri (che ha assicurato il suo patrocinio), dall'Assessorato alla Pubblica Istruzione della Regione Autonoma della Sardegna e dall'Assessorato alla Cultura dell'Amministrazione Provinciale di Oristano.

Hanno collaborato l'Istituto di Antichità, Arte e Discipline etno-demologiche dell'Università di Sassari, il Dipartimento di Scienze Archeologiche e Storico-Artistiche e l'Istituto di Storia Antica dell'Università di Cagliari, le Soprintendenze Archeologiche della Sardegna, il Comune di Oristano, l'Antiquarium Arborense, l'Ente Sardo Industrie Turistiche di Cagliari, l'Ente Provinciale per il Turismo di Oristano, il Credito Industriale Sardo.

Il Convegno è stato promosso col patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine (AIEGL), rappresentata dal prof. Marc Mayer: sono pervenuti i messaggi scritti del Presidente prof. Silvio Panciera e del Segretario Generale prof. Olivier Masson.

Hanno inoltre aderito con messaggi scritti l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France (prof. Jean Leclant, secrétaire perpétuel), l'Istituto Italo-Africano di Roma, il Centro Bartolomeo Borghesi di Bologna rappresentato dalla prof. Angela Donati, il Centre Antiquités Africaines del CNRS di Aix-en-Provence.

Hanno inoltre inviato il loro saluto il prof. Luigi Rossi Bernardi, Presidente del Consiglio Nazionale delle Ricerche, il Ministro Alessio Vattani, Direttore Generale Relazioni Culturali del Ministero Affari Esteri, l'on. Pinuccio Serra, Deputato al Parlamento, il Presidente dell'Amministrazione Provinciale di Nuoro dott. Achille Crisponi, il prof. Noël Duval, direttore del Centre Alfred Merlin, Archéologie de l'Antiquité tardive dell'Université de Paris IV di Parigi, il sen. Pietro Pinna, segretario dell'Associazione tra gli ex Consiglieri Regionali della Sardegna.

Sono inoltre pervenuti messaggi di adesione da parte dei proff. Vincenzo Aiello (Messina), Aomar Akerraz (Rabat), Maria Giovanna Arrigoni Bertini (Parma), Maria Eugenia Aubet Semmler (Barcelona), Lidiano Bacchielli (Urbino), François Baratte (Paris), Maria Silvia Bassignano (Padova), Fathi Béjaoui (Cartagine), Angela Bellezza (Genova), Vanni Beltrami (Chieti), Zeïneb Benzina Ben Abdallah (Tunis), Maria Grazia Bianchini (Genova), Michèle Blanchard-Lemée (Paris), Jean Boubé (Toulouse), Luciano Canfora (Bari), J. Clayton Fant (Akron), Mireille Corbier (Paris), Nicola Criniti (Parma), Jacques Debergh (Bruxelles), Saïd Deloum (Alger), José D'Encarnaçao (Coimbra), E. Deniaux (Caen), Ivan Di Stefano Manzella (Viterbo), Giovanni Geraci (Bologna), Marta Giacchero (Genova), Vasco Gil

Mantas (Coimbra), Mohamed Habibi (Tangeri), Adolf Max Hakkert (Las Palmas de Gran Canaria), Tadeusz Kotula (Wroclaw), Dimitris Kourkoumelis (Atene), Eugenio Lanzillotta (Macerata), André Laronde (Parigi), Yann Le Bohec (Lyon), Gabriele Marasco (Viterbo), Marici Martins Magalhaes (Rio de Janeiro), Mario Mazza (Roma), Pierre Morizot (Parigi), Joaquin Navarro (Madrid), Gianfranco Paci (Macerata), Leandro Polverini (Roma), Friedrich Rakob (Roma), Bernard Remy (Chambery), Joyce Reynolds (Cambridge), Maina Richter (Berlin), Paolo Rizzo (Palermo), Robert J. Rowland (New Orleans), Dimitris Samsaris (Jannina), Gabriel Sanders (Gent), Luigi Serra (Napoli), Carlos Alberto Sertã (Rio de Janeiro), Paolo Sommella (Roma), Abdelhadid Tazi (Rabat), Fernando Villada Paredes (Ceuta), Susan Walker (Londra), Paolo Xella (Roma), Annapaola Zaccaria Ruggiu (Venezia).

Il Convegno è stato curato per la parte organizzativa dalla dott. Paola Ruggeri, dal Rag. Giovanni Conconi, dalla Sig.na Caterina Petretto e dal Sig. Filippo Ledda del Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari, oltre che dai laureandi in Archeologia delle Province Romane, in Epigrafia e Antichità Latine, in Storia Romana della Facoltà di Lettere e Filosofia di Sassari.

Durante il Convegno la segreteria è stata curata dall'Agenzia Sardatour, viaggi e turismo di Oristano. Si sono svolte quattro distinte esposizioni di volumi, curate dagli Editori Carlo Delfino di Sassari, Della Torre di Cagliari, EdiSar di Mauro Zonza di Cagliari e S'Alvure di Oristano.

The first part of the report deals with the general situation of the country, and the progress of the war. It is a very interesting and valuable document, and one which should be read by every citizen of the United States. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The second part of the report deals with the military operations of the year. It is a very detailed and accurate account of the campaigns of the Army of the Potomac, and of the operations of the Army of the West. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The third part of the report deals with the financial operations of the year. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Treasury Department, and of the operations of the War Department. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The fourth part of the report deals with the operations of the Navy. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Navy, and of the operations of the Marine Corps. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The fifth part of the report deals with the operations of the Army of the West. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Army of the West, and of the operations of the Cavalry. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The sixth part of the report deals with the operations of the Army of the West. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Army of the West, and of the operations of the Cavalry. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The seventh part of the report deals with the operations of the Army of the West. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Army of the West, and of the operations of the Cavalry. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The eighth part of the report deals with the operations of the Army of the West. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Army of the West, and of the operations of the Cavalry. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The ninth part of the report deals with the operations of the Army of the West. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Army of the West, and of the operations of the Cavalry. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.

The tenth part of the report deals with the operations of the Army of the West. It is a very detailed and accurate account of the operations of the Army of the West, and of the operations of the Cavalry. The author has done his duty, and has given us a full and complete account of the events of the year.



## Elenco dei partecipanti

- Enrico Acquaro, Dipartimento di Storia Antica, Università di Bologna; Istituto per la Civiltà Fenicia e Punica del C.N.R., Roma;
- Elisabetta Alba, Sassari;
- Raffaella Alloni, Cagliari;
- Maria Giulia Amadasi Guzzo, Dipartimento di Scienze storiche, archeologiche e antropologiche dell'Antichità, Università "La Sapienza", Roma;
- Samia Ilhem Ammar, Tunis;
- Marco Agostino Amucano, Olbia;
- Giovanna Alvisi, Arezzo;
- Alberto Andreoli, Bologna;
- Maria Gabriella Angeli Bertinelli, Istituto di Storia Antica, Università di Genova;
- Simonetta Angiolillo, Dipartimento di Scienze Archeologiche e Storico Artistiche, Università, Cagliari;
- Pietro Arca, Sindaco di Oristano;
- Carlo Asili, Cagliari;
- Samir Aounallah, Centre Pierre Paris, Bordeaux;
- Mihai Barbulescu, Facultatea de Istorie și Filosofie, Universitatea Babes-Bolyai, Cluj-Napoca;
- Maria Echeandia Barrera, Departamento de Estudios Clasicos, Universidad del Pais Vasco, Vitoria-Gasteiz;
- Piero Bartoloni, Istituto di Archeologia e Storia dell'Arte Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Urbino; Istituto per la Civiltà Fenicio-Punica del C.N.R., Roma;
- Giorgio Bejor, Dipartimento di Scienze Archeologiche, Università, Pisa;
- Souraya Belkahia, Paris;
- Nejib Ben Lazreg, Institut National d'Archeologie et d'Art, Tunis;
- Moncef Ben Mohamed Ben Moussa, Nabeul;
- Giovanni Biddau, Sassari;
- Irma Bitto, Messina;
- Livia Bivona, Facoltà di Magistero, Palermo;
- José Maria Blazquez Martinez, Departamento de Arqueologia y Prehistoria, Centro de Estudios Historicos del Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Madrid;
- Maria Bollini, Università, Ferrara;
- Sandro Filippo Bondi;

- Marcella Bonello Lai, Istituto di Storia Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Cagliari;
- Antonietta Boninu, Soprintendenza Archeologica per le province di Sassari e di Nuoro;
- Giovanni Brizzi, Centro studi interdisciplinari sulle province romane, Università di Sassari;
- Anna Grazia Buccoli, Cagliari;
- Silvia Bullo, Dipartimento di Scienze dell'Antichità, Università di Padova;
- Franco Campus, Sassari;
- Maria Giovanna Campus, Assessorato alla Pubblica Istruzione, Regione Sarda, Oristano;
- Jesper Carlsen, Det Danske Institut for Videnskab og Kunst i Rom, Roma;
- Fatima Carta, Cagliari;
- Giovanni Carta, Sassari;
- Maria Luigia Casalengo, Bologna;
- Francesco Cesare Casula, direttore Istituto di Storia Medievale, Facoltà di Lettere e Filosofia, Cagliari;
- Enzo Catani, Facoltà di Lettere e Filosofia di Macerata;
- Cecilia Cazzona, Sassari;
- Francisca Chaves Tristan, Departamento de Prehistoria y Arqueologia, Universidad, Sevilla;
- Michel Christol, Centre G. Glotz, UER d'Histoire, Université de Paris I, Panthéon - Sorbonne, Parigi;
- Antonia Ciasca, Dipartimento di Scienze Storiche, Archeologiche e Antropologiche dell'Antichità, Università "La Sapienza", Roma;
- Valeria Cicala, Istituto Beni Culturali, Regione Emilia-Romagna, Bologna;
- Anna Maria Colavitti, Cagliari;
- Pisana Collodi, Roma;
- Ercole Contu, direttore Istituto di Antichità, Arte e discipline etno-demologiche, Facoltà di Lettere e Filosofia, Sassari;
- Anna Maria Cossu, Soprintendenza Archeologica per le province di Cagliari ed Oristano;
- Paolo Maria Costa, Palermo;
- Mauro Dadea, Cagliari;
- Mario Da Passano, Dipartimento di Storia, Università, Sassari;
- Miguel Angel De la Iglesia, Instituto de Historia y Arqueologia, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Academia de España, Roma;
- Carla Del Vais, Oristano;
- Sebastiano Demurtas, Soprintendenza Archeologica per le province di Cagliari ed Oristano;

- Anna Depalmas, Istituto di Antichità, Arte e Discipline etno-demologiche, Facoltà di Lettere e Filosofia, Sassari;
- Pina Derudas, Sassari;
- Lietta De Salvo, Facoltà di Lettere e Filosofia, Università, Messina;
- Ignazio Didu, Istituto di Storia Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Cagliari;
- Antonino Di Vita, Scuola Archeologica Italiana di Atene, Roma;
- Ginette Di Vita Evrard, CNRS, Paris;
- Angela Donati, Dipartimento di Storia Antica, Università, Bologna;
- Monique Dondin Payre, "L'année épigraphique - Fonds Pflaum", CNRS, Paris;
- Rubens D'Oriano, Soprintendenza archeologica per le province di Sassari e di Nuoro;
- Abdelaziz El Kayari, Paris;
- Serena Ensoli Vittozzi, Musei Capitolini, Comune di Roma;
- M'hamed Fantar, Centre de la Recherche Archéologique et Historique, Institut National d'Archéologie et d'Art, Tunis;
- Paolo Filigheddu, Napoli;
- Piergiorgio Floris, Cagliari;
- Lavinia Foddai, Sassari;
- Antonella Fois, Sassari;
- Gianfranco Gaggero, Istituto di Storia Antica e Scienze Ausiliarie, Università, Genova;
- Maria Paz García Gelabert, Historia Antigua, Universidad, Valencia;
- Lidio Gasperini, Dipartimento di Storia, Seconda Università di Roma-Tor Vergata;
- Clara Gebbia, Facoltà di Magistero, Università, Palermo;
- Maya Gharbi, Parigi;
- Hilima Ghazi - Ben Maissa, Département d'Histoire, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat;
- Elena Francesca Ghedini, Dipartimento di Scienze dell'Antichità, Università, Padova;
- Bianca Maria Giannattasio, Genova;
- Dario Giorgetti, Dipartimento di Storia Antica, Università, Bologna;
- Linda-Marie Günter, Seminar für alte Geschichte, Albert-Ludwig-Universität, Friburgo;
- Ali Guerbabi, Musée de Timgad, Ministère de la Culture, Timgad;
- François Hinard, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, Paris;
- Johannes Irmscher, Berlino;
- Ahlem Jalloul Boussaada, Faculté des Lettres de la Manouba, Université, Tunis;
- Luigi Kalby, Facoltà di Lettere e Filosofia, Università di Salerno;
- Mustapha Khanoussi, Centre d'étude de la civilisation classique et des antiquités romaines et byzantines, Institut National d'Archéologie et d'Art, Tunis;



- Marilena Lai, Cagliari;
- Jean-Pierre Laporte, Paris;
- Salvatorica Ledda, Sassari;
- Blandine G. Auffray Le Glay, Senan;
- Eliane Lenoir Blanchard, Ecole Française de Rome;
- Maurice Lenoir, Ecole Française de Rome;
- Luigi Leurini, Dipartimento di Filologia Classica, Università, Cagliari;
- Giovanni Lilliu, Istituto Regionale Superiore Etnografico, Nuoro;
- Domenica Lissia, Soprintendenza Archeologica per le province di Sassari e di Nuoro;
- Guadalupe Lopez Monteagudo, Centro de Estudios Historicos del Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Madrid;
- Marcello Madau, Accademia di Belle Arti, Sassari;
- Giuseppe Mafodda, Messina;
- Andreina Magioncalda, Istituto di Diritto Romano, Facoltà di Giurisprudenza, Genova;
- Mohamend Majdoub, Département d'Histoire, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines III, Université Hassan II, Mohammedia;
- Mohamed Makdoun, Département d'Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Fès;
- Eugenio Marica, Cagliari;
- Pierpaolo Marica, Cagliari;
- Carlos Marquez Moreno, Departamento de Ciencias de la Antigüedad, Facultad de Filosofía y Letras, Cordova;
- Maria Grazia Masia, Sassari;
- Attilio Mastino, direttore del Dipartimento di Storia, Università, Sassari;
- Pietro Masuri, Sassari;
- Antonello Mattone, Dipartimento di Storia, Università di Sassari;
- Marc Mayer, Departament de Filologia Latina, Universitat de Barcelona;
- Leonarda Meloni, Sassari;
- Piero Meloni, direttore dell'Istituto di Storia Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Cagliari;
- Birgit Michaelis, Olbia;
- François Michel, Centre Pierre Paris, Bordeaux;
- Marco Milanese, Dipartimento di Storia, Università, Sassari;
- Maria Antonietta Mongiu, Cagliari;
- Santiago Montero, Departamento de Historia Antigua, Universidad Complutense, Madrid;
- Alberto Moravetti, Istituto di Antichità, Arte e Discipline etnodemologiche, Facoltà di Lettere e Filosofia, Sassari;
- Maria Milvia Morciano, Facoltà di Magistero, Università, Firenze;
- Mara Iliaria Mura, Cagliari;
- Emilia Maria Assunta Murineddu, Sassari;

- Rosanna Murtas, Sassari;
- Donatella Mureddu, Soprintendenza Archeologica per le province di Cagliari ed Oristano;
- Maria Luz Neira Jimenez, Centro de Estudios Historicos, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Madrid;
- Anna Maria Nieddu, Sassari;
- Giuseppe Nieddu, Soprintendenza Archeologica per le province di Cagliari ed Oristano;
- Maria Raffaella Nieddu, Sassari;
- Pierpaola Nieddu, Sassari;
- Francesco Nicosia, Soprintendente Archeologo, Firenze;
- Peter Oersted, Institute of History, University, Copenhagen;
- Maria Estibaliz Ortiz de Urbiña, Vitoria-Gasteiz;
- Ali Ouahidi, Département d'Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Fès;
- Giovanni Palmieri, Rettore dell'Università di Sassari;
- Claudio Parisi Presicce, Direzione Musei Capitolini, Roma;
- Sandra Parlato, Dipartimento di Storia, Università, Sassari;
- Lorenza Pazzola, Sassari;
- Patrizio Pensabene, Dipartimento di Scienze storiche, antropologiche e archeologiche dell'Antichità, Università "La Sapienza", Roma;
- Rossella Pera, Istituto di Storia Antica, Università, Genova;
- Mauro Perra, Quartu Sant'Elena;
- Simonetta Piredda, Padova;
- Alessandra Pirredda, Padova;
- Massimo Pittau, Istituto di Filologia romanza, Facoltà di Lettere e Filosofia, Sassari;
- Roberta Porceddu, Cagliari;
- Franco Porrà, Istituto di Storia Antica, Facoltà di Lettere e Filosofia, Cagliari;
- Graziella Posadino, Cagliari;
- Paola Pulina, Sassari;
- Anna Quaranta, Salerno;
- Fernando Rebecchi, Istituto di Discipline Storico-Artistiche, Università degli Studi, Ferrara;
- René Rebuffat, Groupe de recherche sur l'armée romaine et les provinces, CNRS, Paris;
- Jean-Paul Rey-Coquais, Faculté des Sciences Humaines, Université de Bourgogne, Dijon;
- Sergio Ribichini, Istituto per la Civiltà Fenicia e Punica del C.N.R., Roma;
- Sergio Rossetti Favento, Trieste;
- Cinzia Rossignoli, Dipartimento di Scienze dell'Antichità, Università di Padova;

- Paola Ruggeri, Dipartimento di Storia, Università, Sassari;
- Anna Grazia Russu, Sassari;
- Donatella Salvi, Soprintendenza Archeologica, di Cagliari e Oristano;
- Antonio Sanciu, Soprintendenza Archeologica, di Sassari e Nuoro;
- Daniela Sanna, Sassari;
- Piero Sanna, Consiglio di Amministrazione dell'Università di Sassari;
- Maria Pilar San Nicolás Pedraz, Centro de Estudios Historicos, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, Madrid;
- Luigi Santi Amantini, Istituto di Storia Antica e Scienze Ausiliarie, Università, Genova;
- Vincenzo Santoni, Soprintendente archeologo di Cagliari e Oristano;
- Juan Santos Yanguas, Departamento de Estudios Clasicos, Universidad del Pais Vasco, Vitoria-Gasteiz;
- Gloria Rita Scalas, Cagliari;
- Giorgio Scano, Cagliari;
- Sandro Schipani, Dipartimento di Storia, Università, Sassari; Dipartimento di Diritto Romano, Seconda Università di Roma-Tor Vergata;
- Nicola Maria Toraldo Serra, Dipartimento di Studi Politici, Università "La Sapienza", Roma;
- Paolo Benito Serra, Cagliari;
- Ahmed Siraj, U.E.R. d'Histoire, Université de Toulouse-Le-Mirail, Toulouse;
- Heikki Solin, Helsinki;
- Giovanna Sotgiu, direttore del Dipartimento di Scienze Archeologiche e Storico-Artistiche, Università, Cagliari;
- Barbara Spano, Cagliari;
- Alfonso Stiglitz, Soprintendenza Archeologica di Cagliari e Oristano;
- Giancarlo Susini, Dipartimento di Storia Antica, Università, Bologna;
- Giovanni Tore, Dipartimento di Scienze Archeologiche e Storico-Artistiche, Università, Cagliari;
- Pol Troussset, Antiquités Africaines, Aix-en-Provence;
- Esmeralda Ughi, Sassari;
- Maria Paola Usai, Cagliari;
- Joao Luis Vaz Da Ines, Viseu;
- Bruna Ventura, Sassari;
- Cinzia Vismara, Dipartimento di Storia, Università, Sassari;
- Konrad Vössing, Lehrstuhl für alte Geschichte, Historisches Institut, Aachen;
- Gerhard Waldherr, Geschichte, Gesellschaft und Geographie, Philosophische Fakultät III, Universität Regensburg;
- Raimondo Zucca, Dipartimento di Storia, Seconda Università di Roma-Tor Vergata.



Saluto del prof. Mario Da Passano, Vice Direttore  
del Dipartimento di Storia  
dell'Università degli Studi di Sassari

Signore e Signori,

è per me un onore portare, in qualità di Vice Direttore, il saluto del Dipartimento di Storia dell'Università degli Studi di Sassari ai graditissimi ospiti convenuti qui da molti paesi per la decima edizione del Convegno internazionale di studi su «L'Africa Romana», dedicato quest'anno al tema della «*Civitas*» e dell'organizzazione dello spazio urbano nel Nord Africa ed in Sardegna.

Desidero anzitutto comunicarvi che hanno inviato il loro saluto, rammaricandosi per non poter essere presenti, il prof. Luigi Rossi Bernardi, Presidente del Consiglio Nazionale delle Ricerche, il Ministro Alessio Vattani, Direttore Generale delle Relazioni Culturali del Ministero Affari Esteri, l'On.le Pinuccio Serra, Deputato al Parlamento, il Presidente dell'Amministrazione Provinciale di Nuoro dott. Achille Crisponi, il prof. Noël Duval, direttore del Centre Alfred Merlin, Archéologie de l'Antiquité tardive dell'Université de Paris IV di Parigi, il sen. Pietro Pinna, segretario dell'Associazione tra gli ex Consiglieri Regionali della Sardegna.

Hanno inoltre aderito con messaggi scritti l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres dell'Institut de France (prof. Jean Leclant, secrétaire perpétuel), l'Istituto Italo-Africano di Roma, il Centro Bartolomeo Borghesi di Bologna rappresentato dalla prof. Angela Donati, il Centre Antiquités Africaines del CNRS di Aix-en-Provence.

Sono pervenuti messaggi di adesione anche da parte di numerosissimi studiosi delle università europee e nord-africane.

Vorrei ringraziare quanti hanno permesso la realizzazione di questa iniziativa: innanzi tutto l'Amministrazione Comunale della città di Oristano, che quest'anno ci ospita, e poi l'Assessorato alla Pubblica Istruzione della Regione Sardegna, l'Amministrazione Provinciale di Oristano, l'Istituto di studi e programmi per il Mediterraneo di Sassari, il Dipartimento di Scienze Archeologiche e Storico-artistiche e l'Istituto di Storia Antica dell'Università di Cagliari; le Soprintendenze archeologiche della Sardegna; l'Istituto Italo-Africano di Roma, il Credito Industriale Sardo, l'Antiquarium Arborensense di Oristano, che tra

poco visiterete, l'Ente Sardo Industrie Turistiche, l'Ente Provinciale per il Turismo di Oristano, il Ministero degli Esteri, l'Associazione Internazionale di Epigrafia Greca e Latina, il cui Segretario Generale prof. Marcel Le Glay, recentemente scomparso, che è stato uno degli iniziatori di questi convegni, verrà ricordato dal collega Attilio Mastino.

Voglio ringraziare anche il personale non docente del nostro Dipartimento e quanti, soprattutto studenti, hanno collaborato con loro nella fase organizzativa di questo convegno, per la cura posta nello svolgimento di questo complesso lavoro.

A me personalmente è particolarmente gradito portarvi il saluto del Dipartimento per un duplice ordine di ragioni: innanzi tutto perché questo è diventato ormai un appuntamento tradizionale, frutto dell'impegno appassionato ed intelligente dei colleghi del settore antichistico, e costituisce senz'altro l'iniziativa di più ampio respiro del nostro Dipartimento, che si concretizza ogni volta nella puntuale pubblicazione degli atti del Convegno precedente, lavoro anche questo di non poca mole.

Ma c'è per me personalmente anche un altro motivo di soddisfazione: in gioventù io credo di avere firmato almeno qualche decina di petizioni, appelli e simili per le più diverse cause che ritenevo giuste. Chi mi conosce sa che non mi pento di quello che ho fatto, ma sono ormai convinto che siano molto più utili atti quotidiani, anche apparentemente piccoli, di poca importanza. Bene, io credo che riunire studiosi provenienti da aree anche molto diverse e lontane a discutere di uno stesso tema, oltre a produrre risultati scientifici di rilievo, come dimostrano le precedenti edizioni del Convegno, possa anche essere un nostro piccolo contributo alla conoscenza reciproca ed alla civile convivenza, in un momento in cui l'egoismo nazionalistico, l'intolleranza, il razzismo, che credevamo morti e sepolti, sembrano farsi sempre più minacciosi.

Non mi resta che comunicarvi che da questa edizione il Convegno diventerà biennale e che, se sarà possibile, il prossimo si terrà, nel 1994, in Tunisia.

Saluto del prof. Giovanni Brizzi, Direttore  
del Centro di Studi interdisciplinari  
sulle Province Romane dell'Università di Sassari

Autorità, cari Colleghi, Signore e Signori, Studenti,

Mi limiterò a poche parole soltanto, di saluto e benvenuto: un grato dovere che mi compete quest'anno nella mia veste di Direttore del Centro interdisciplinare di studi sulle province romane.

Mi sia consentito, nella circostanza, un ricordo del tutto personale. Il Convegno è giunto ormai al suo decimo anno. Chi vi parla ha partecipato con la presente, a ben sette edizioni, spesso in veste di relatore; e ricorda ancora quel 12 dicembre del 1986 nel quale - da poche settimane soltanto straordinario di Storia romana all'Università di Sassari - tenne con profonda emozione il suo primo preambolo al Convegno. Ad accogliere la recluta vi erano allora non solo i carissimi colleghi dell'Ateneo sardo, ma anche alcuni sommi Maestri, venuti da tre continenti; e, tra loro, spiccava quel Marcel Le Glay, che al Convegno sull'Africa romana è rimasto legato fino alla fine.

La scomparsa di una simile figura è tale da togliere qualcosa a ciascuno di noi; sicché si è indotti ancor più del solito a cercare la vicinanza e il conforto degli amici comuni per stemperare la malinconia e colmare il vuoto. Sono quindi tanto più grato agli amici, vecchi e nuovi, per essere accorsi numerosi come sempre.

Il tema è tra i più affascinanti; e tra i più adatti, mi pare, ad onorare il Maestro scomparso. Come dice l'Adriano creato da Marguerite Yourcenar - ma l'originale è, naturalmente, Elio Aristide - «nella piccola città, ovunque vi siano magistrati intenti... ad opporsi all'anarchia, all'incuria, alle ingiustizie, alla paura, ad interpretare le leggi al lume della ragione, lì Roma vivrà». Le città, con le loro dimensioni non solo fisiche, sono dunque specchio e proiezione di Roma; e Roma «non perirà che con l'ultima città degli uomini». Sia pur in piccolissima misura, pertanto, il nostro studio può forse aiutar a sovrapporre - sono ancora le parole della Yourcenar - «all'entità fisica di razze e nazioni; agli accidenti della geografia e della storia»; alle mille esigenze della religione e delle tradizioni; alle infamie, infine, e alla violenza di tempi tanto indecisi «l'unità di una condotta umana». Ciò, almeno, dovrebbe esser proprio delle nostre discipline. Buon lavoro.



Intervento del prof. Giovanni Palmieri  
Rettore dell'Università degli Studi di Sassari

Signor Sindaco, Autorità, Illustri Ospiti, cari studenti,

dopo Sassari, Cagliari e Nuoro, questo Convegno, giunto alla sua decima edizione, approda ad Oristano proprio in occasione delle celebrazioni di un decennale che si annuncia un po' il culmine e se volete la consacrazione di una feconda attività di ricerca e di collaborazione tra studiosi provenienti dai diversi paesi del Mediterraneo.

Questa iniziativa del Dipartimento di Storia della Università sassarese e del Centro di Studi interdisciplinari sulle province romane ha aperto una strada, ha raggiunto più di un obiettivo, ha indicato concretamente un metodo di ricerca nuovo, accelerando enormemente la conoscenza delle fonti, raccogliendo dati e informazioni sulle attività in corso nel campo dell'archeologia, dell'epigrafia, della numismatica, della ricostruzione storica delle province occidentali dell'impero romano, con particolare attenzione per il Nord Africa e per la Sardegna. Un punto di riferimento per tutti gli specialisti ed anche per i nostri studenti.

C'è da essere quindi grati al Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari, al suo direttore il prof. Attilio Mastino, ed ai suoi colleghi, i proff. Giovanni Brizzi, Sandro Schipani, Cinzia Vismara, ai quali quest'anno, in coincidenza con la trasformazione della Facoltà di Magistero in Facoltà di Lettere, si sono aggiunti i proff. Marco Milanese e Paola Ruggeri e almeno temporaneamente i proff. Luca Bianchi e Lucia Sagù. Un'équipe di ricerca di tutto rispetto, che si giova della collaborazione assicurata dai colleghi dell'Università di Cagliari, i proff. Piero Meloni, Giovanna Sotgiu, Ignazio Didu, Franco Porrà, Marcella Bonello. Non dimenticherò infine il ruolo che ha avuto per l'organizzazione di questo convegno, sostenuto dai responsabili delle due Soprintendenze archeologiche della Sardegna, il dott. Raimondo Zucca della Seconda Università di Roma, che qui ad Oristano, come dire, gioca in casa.

Per me che ho seguito nel tempo questa iniziativa, avviata nel 1983 grazie all'impegno del prof. Marcel Le Glay e dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine, è motivo di viva soddisfazione il riconoscimento che deriva dalla rinnovata adesione dei più insigni maestri delle discipline archeologiche e storico-antiche e dalla

partecipazione dei rappresentanti dei maggiori Istituti di ricerca, di salvaguardia e di tutela operanti nei paesi mediterranei.

A loro, alle Autorità, a tutti i partecipanti, desidero portare il più cordiale saluto dell'ateneo turritano con l'impegno dichiarato di continuare a sostenere gli sforzi degli organizzatori, per una prosecuzione dell'iniziativa a partire dal 1994, in Tunisia o in Sardegna.

Del resto, l'Università di Sassari è da tempo impegnata ad estendere la rete dei rapporti di cooperazione internazionale ed a questo scopo abbiamo sottoscritto nel recente passato una serie di accordi con altre Università italiane e straniere, con l'intento di dare sostanza al principio dell'autonomia universitaria.

Nei giorni scorsi, a Sassari, in occasione dell'inaugurazione dell'anno accademico, ho fatto riferimento però anche alle prospettive di collaborazione tra l'Amministrazione Provinciale di Oristano e il nostro ateneo, che è già presente ad Oristano con alcuni Istituti di ricerca nel settore agrario. La recentissima nascita del polo universitario nuorese, in attuazione del piano di sviluppo triennale dell'Università italiana, ha reso evidente la necessità di ripensare globalmente l'organizzazione universitaria in Sardegna e l'esigenza di una programmazione concertata tra gli atenei di Cagliari e di Sassari, che rompa con le rigidità del passato.

Inaugurando l'anno scorso a Nuoro il IX Convegno de "L'Africa Romana", mi ero permesso di suggerire agli studiosi partecipanti una riflessione sulla realtà antica della Barbagia, una terra appena sfiorata dalla romanizzazione, abitata da popolazioni non urbanizzate, *civitates* indigene resistenti e fiere della loro diversità, decise nel sostenere la propria identità e la propria tradizione, di fronte alla colonizzazione romano-italica.

Apprendo oggi questo Convegno, dedicato alle città ed in particolare al disegno urbanistico dei principali centri urbani dell'occidente mediterraneo, non posso non fare riferimento a quella che è l'altra faccia della medaglia, la civiltà cittadina che in età romana si è prevalentemente manifestata sulle coste occidentali e meridionali della Sardegna, verso la Spagna ed il Nord Africa.

Tharros, Cornus, Othoca, Neapolis, Forum Traiani, Uselis, sono i grandi centri attraverso i quali è penetrata nell'isola la cultura fenicio-punica e romana: l'Oristanese si caratterizza in età imperiale per una straordinaria concentrazione di centri urbani, che hanno veramente costituito un fortissimo polo di diffusione della lingua e della cultura latina: dopo la parentesi bizantina, anche la nascita a Tharros del giudicato di Arborea credo vada letta come l'ultimo prodotto di una evoluta civiltà urbana, che ha marcato queste terre nel profondo, fino alla massima espressione giudiciale,

nell'età di Eleonora. Fu il giudice Orzocco I, secondo un antico manoscritto già noto al Fara, ad abbandonare, assieme al vescovo di Sines ed a tutto il popolo, l'antica Tharros per Oristano. Un'analogia continuità è documentata per la nascita del giudicato del Logudoro, sorto sulle rovine della colonia romana *Turris Libisonis*, per il giudicato di Cagliari, sorto sulle rovine del municipio cesariano, o per il Giudicato di Gallura, sorto sulle rovine di Olbia.

C'è una pagina straordinaria scritta in pieno medioevo da un viaggiatore arabo diretto verso La Mecca, una pagina che costituisce un documento eccezionale per la storia di Tharros, del giudicato di Arborea e della stessa Oristano: è la descrizione del porto e delle rovine di Tharros, che l'arabo Djobair scrisse nel 1183, in navigazione tra Ceuta ed Alessandria, su una nave genovese. Dopo una tremenda tempesta, l'8 marzo la nave di Djobair gettò l'ancora in un porto sardo formato da un promontorio eccezionalmente allungato, detto *Kù-smrka* (Capo San Marco), «ove erano le rovine di una città, soggiorno a quel che pare nel tempo passato di Giudei» (meglio di Fenici). Qui presero acqua, legna e viveri. Un musulmano che comprendeva la lingua *Rum* (italiana) e qualche genovese discesero dalla nave e si recarono a quanto pare ad Oristano, dove videro più di 80 prigionieri musulmani d'ambo i sessi venduti al mercato, catturati di recente sulle coste del Nord Africa.

«Il venerdì - scrive Djobair - arrivò sul posto il Sultano dell'isola (Barisone, giudice arborense e re di Sardegna): egli parlò con i più notevoli *rums* della nave, poi tornò alla sua sede col suo seguito formato da molti cavalieri».

In questa processione giudicale di uomini a cavallo sul percorso tra Tharros ed Oristano, in questa processione guidata da Barisone d'Arborea, che tanto colpì la fantasia dello scrittore arabo, mi piace vedere un po' il simbolo di una continuità culturale che credo debba essere letta anche nella storia della Sardegna costiera: Tharros fu per lungo tempo, e a maggior ragione credo lo sia ancora oggi, un punto di riferimento essenziale per la cultura oristanese, il luogo mitico al quale tornare per riscoprire le radici di una storia straordinaria, che è innanzi tutto storia urbana di una civiltà mediterranea.

Alla ricostruzione di questa storia delle città mediterranee si rivolge il convegno internazionale che oggi si inaugura. Chiudendo il Convegno dell'anno scorso ad Orosei, Sandro Schipani osservava che «non può sfuggire l'importanza che ha lo studio di Roma, lo studio dell'antichità classica e di Roma in particolare, in questi momenti in cui tanti problemi e tante speranze percorrono l'Europa ed il bacino Mediterraneo, i popoli riorganizzano pacificamente la loro convivenza in una società sempre



più unitaria che però non è libera dal pericolo di esplosioni, di contraddizioni nazionali, di egoismi e tanti si muovono dalle loro terre; in cui allora è importante una riflessione sulle *civitates*, quale modello di organizzazione di una società che vive in spazi urbani individuati, in un grande bacino di pace, in cui anche le identità collettive e civili non si perdono, ma si potenziano. Come dire? per la complementarità dei diversi aspetti del nostro lavoro di studio, l'esigenza critica, ricostruttiva arricchisce sempre di più la capacità di guardare all'antichità, di allargare la gamma delle questioni che poniamo e di conoscerla sempre di più quanto più sviluppiamo il nostro essere *cives*».

Fin qui come dire la presentazione formale del Convegno. Ma voi capite che ciò che ho detto deriva evidentemente da un arricchimento del testo fatto dai colleghi del Dipartimento di Storia. Pertanto, con molta onestà, vi devo dire che non tutto è frutto del mio lavoro, ma è il risultato di una riflessione collegiale. Però, con altrettanta chiarezza e con la conoscenza che un Rettore deve avere della attività delle diverse strutture che operano all'interno dell'Università, io debbo qui rilevare che questa manifestazione che il Dipartimento di Storia organizza attraverso la Sardegna, a Nuoro, a Cagliari, ad Oristano e nel 1994 abbiamo sentito in Tunisia (egoisticamente spero che si svolga a Sassari) testimonia di una laboriosità che è sotto gli occhi di tutti. Questo merito debbo sottolineare in questo momento ed in questa sede ai colleghi del Dipartimento ed a tutti coloro che si adoperano perché con queste e analoghe manifestazioni si superino gli angusti limiti della territorialità che non fanno Università. Il messaggio culturale deve travalicare i confini della città, della regione e della nazione per essere autenticamente universitario.

Di questo ringrazio il Dipartimento di Storia, il suo direttore, il vice direttore, i colleghi, tutti coloro i quali all'interno del nostro Ateneo continuano a credere in un modello di Università che può solo indebolirsi per una dissennata politica di gemmazioni che porta come conseguenza ad una polverizzazione della istituzione.

Detto questo, credo che le premesse per la riuscita del Convegno ci siano tutte. La presenza di colleghi delle due Università sarde, la partecipazione di illustri ospiti e l'intervento di insigni relatori ne sono una garanzia. Da questo Convegno ci attendiamo un ulteriore arricchimento del patrimonio culturale non solo della nostra Università, ma dell'intero sistema universitario.

## Saluto di Pietro Arca Sindaco di Oristano

Magnifico Rettore, Autorità, Signore e Signori,

Il convegno internazionale di studi su «L'Africa Romana», organizzato dal Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari, giunto alla decima edizione, ha scelto questa città di Oristano, che mi onoro di rappresentare, come sede di svolgimento dei propri lavori.

Tale scelta è motivo di compiacimento e di onore per la città di Oristano: infatti dopo l'inaugurazione dell'Antiquarium Arborense e dopo il convegno sui seicento anni della «Carta de Logu», credo che questo convegno odierno completi lo sforzo che è quello di finalmente dare centralità culturale ad Oristano; una città che un tempo ha vissuto una dimensione di internazionalità come diceva poc'anzi il M. Rettore dell'Università di Sassari prof. Giovanni Palmieri, una città che oggi può e deve recuperare questo ruolo e questa dimensione.

D'altro canto il convenire dalle diverse sponde europee ed africane del Mediterraneo degli illustri ospiti costituisce in sostanza il perpetuarsi di una vicenda storica che vede l'arco del litorale occidentale della Sardegna assumere una funzione di fulcro per le rotte ed i commerci nel mare Mediterraneo.

Non sfugge infatti l'importanza della considerazione storica che Sabatino Moscati ha evidenziato dopo anni di ricerche sue e della Soprintendenza archeologica di Cagliari ed Oristano, relativamente al ruolo guida che nei commerci internazionali nel bacino occidentale del Mediterraneo assunse la nostra città di Tharros.

Oggi Oristano, forte delle proprie radici storiche e conscia della propria centralità nel quadro dei rapporti privilegiati con le terre mediterranee, riprende lo slancio nella realizzazione di iniziative che possono alimentare la propria cultura e la propria economia.

Teatro e museo, il teatro che oggi ospita tutti noi, ed il museo che oggi stesso visiterete, sono due recenti realizzazioni; l'avviato restauro del centro storico e dei monumenti più significativi dell'età giudiciale assicureranno la salvezza del suo patrimonio storico-artistico, la possibilità di attivare corsi universitari anche nell'ambito della così detta laurea breve: è un impegno nel quale ci sentiamo calati.

Il porto e l'aeroporto assicureranno la riproposizione su scala mediterranea del ruolo antico di Oristano.

Mentre ringrazio quanti si sono adoperati per la realizzazione di questo importante appuntamento culturale, ed in particolare il prof. Giovanni Palmieri ed il prof. Attilio Mastino, porgo il saluto della città di Oristano e mio personale ai convegnisti e l'augurio di un proficuo lavoro scientifico.



Saluto del sig. Peppino Chessa  
Assessore alla Cultura della Provincia di Oristano

Autorità, Signore e Signori,

da qualche anno manifestazioni culturali di alto livello vanno investendo il nostro territorio con un ritmo sempre più insistente, grazie all'impegno di enti ed associazioni, che vedono nella cultura un'occasione di confronto per una crescita civile.

Ultimo in ordine di tempo il convegno sulla civiltà giudicale, curato dal Comune di Oristano.

Il X Convegno su «L'Africa Romana» è una manifestazione che si caratterizza da sola come di altissimo livello per la rilevanza degli argomenti in essa trattati e per la personalità degli illustri relatori.

Siamo grandemente onorati per il fatto che si celebri ad Oristano questo simposio culturale che approfondirà la conoscenza del nostro territorio, inserito nell'ambito mediterraneo fin dall'antichità.

Di ciò siamo grati all'Università degli Studi di Sassari ed in particolare al Dipartimento di Storia, nella persona del suo Direttore, il professor Attilio Mastino.

L'Amministrazione Provinciale non poteva non essere presente in questa circostanza, non poteva non dare il proprio sostegno, in quanto sono convinto sempre di più che sia dovere di ogni amministrazione pubblica dare il massimo apporto al sorgere di iniziative culturali. Una città, un paese senza cultura non è civile, ed un paese non civile resterà sempre ai margini della storia. L'impegno profuso negli anni scorsi dal nostro Ente per la salvaguardia e la valorizzazione dei beni archeologici del territorio ha costituito certamente un supporto all'attività di studio che oggi sarà portata all'attenzione di tutti noi.

Sono oltremodo onorato di porgere, a nome del Consiglio, della Giunta, del Presidente assente per impegni del suo ufficio, ed a titolo personale, un cordiale benvenuto agli illustri ospiti ed un saluto ai partecipanti, augurando a tutti un proficuo lavoro.

Saluto del prof. Ercole Contu  
direttore dell'Istituto di Antichità, Arte e Discipline  
etno-demologiche dell'Università di Sassari

Desidero portare a questo convegno il saluto della Facoltà di Lettere e Filosofia dell'Università degli Studi di Sassari, ed in particolare del suo preside prof. Mario Manca, che non può essere qui presente. Approfitto di questa occasione per complimentarmi ancora una volta per l'organizzazione del Convegno e per l'attività storica, e debbo dire, anche archeologica sotto tutti gli aspetti (d'altronde gli archeologi ritengono di costruire storia) che si deve ai colleghi del Dipartimento di Storia ed in particolare al prof. Attilio Mastino. Io ho conosciuto il Prof. Mastino prima che fosse così famoso ed importante e mi fa piacere di aver capito subito quali erano le sue capacità e di vederle adesso realizzate.

Quindi un applauso, di quelli che si fanno nelle platee, io glielo dedicherei veramente di cuore.

Colgo l'occasione per scusarmi con M.me Le Glay perché avrei dovuto dire due parole sulla presentazione della targa ricordo per questo studioso recentemente scomparso, Marcel Le Glay. Per me è un onore particolare aver consegnato a M.me Le Glay l'omaggio riproducente l'ara di *Bubastis* e l'onore diventa doppio se si tiene conto del fatto che la stessa fortuna che mi diede, più di quarant'anni fa, la possibilità di scoprire quest'ara, mi consente di parlarne ancora adesso.

Buon lavoro e continuate con lo stesso interesse con il quale avete cominciato. Ci saranno tante relazioni da sentire.

Fra tutti i convegni cui ho partecipato, questo mi pare uno dei più ricchi di contributi utili al progresso della nostra scienza.

Saluto del prof. Marc Mayer  
rappresentante dell'Associazione  
Internationale d'Épigraphie Grecque e Latine

Mi è concesso l'onore di parlare a nome dell'Associazione Internazionale di Epigrafia Greca e Latina e voglio porgere un saluto, ma lo farò nella mia lingua, in spagnolo, lo farò lentamente, così sarò capito.

Magnífico y excelentísimo señor Rector, dignísimas autoridades, queridos colegas, amigos todos,

Nuestra Asociación ha vivido en los últimos tiempos unos momentos difíciles, ha perdido primeramente a su Presidente, Georgy Mihailov, y a continuación a su Secretario General, Marcel Le Glay, el cual, en el seno de estos coloquios sobre el Africa Romana, era un poco, como decía Horacio, *dimidium animae*, la mitad de su alma.

Marcel Le Glay nos ha dejado y ha dejado un vacío que no puede compensarse en los estudios del Africa Romana y, sobre todo, en nuestra Asociación.

De todas maneras, las Asociaciones continúan y el trabajo científico debe seguir, y nuestra Asociación así lo hace.

El profesor Silvio Panciera, nuestro Presidente, me ha pedido que les comunique que realmente seguimos adelante. Con la colaboración de todos tiene que llegar el momento en que no sólo demos patronato a coloquios como éste, que ha llegado al décimo año y que es un modelo en tantos sentidos, sino que la AIEGL tiene que cobrar capacidad organizativa propia.

El Africa Romana ha levantado ya casi un monumento que va a durar más que el bronce, y en cada uno de los volúmenes se reflejan a tantos y tantos colegas que han puesto en ellos sus esfuerzos. En verdad debemos sentirnos orgullosos, y nuestra Asociación se puede considerar, con justicia, honrada de haber dado su patronato a esta serie de coloquios.

Nuestra Asociación se ha beneficiado, como casi todas, un poco del voluntarismo y de los esfuerzos que han puesto algunos de sus miembros, concretamente el prof. Susini y su Departamento de Bolonia. También los recursos que ha puesto la Universidad de París y el CNRS por muchísimo tiempo tienen que ser agradecidos y deben transformarse poco a poco en una estructura orgánica internacional que sea una



muestra de la composición de nuestra AIEGL. Que esta estructura orgánica internacional se está llevando adelante se demuestra por el hecho de que la represente hoy aquí -no por mis méritos- hablando en lengua española.

Venir a Cerdeña para un español y, sobre todo, para un catalán de la Corona de Aragón, representa un poco volver a casa. En un momento en que en el mundo, incluso en la vieja Europa, se están produciendo síntomas de intolerancia inaceptable, creo que es muy importante que demos todos una muestra de universalidad y de convivencia internacional; y un ejemplo de sana convivencia es nuestro coloquio, y lo es que un miembro de cualquier nación pueda hablar hoy en Cerdeña ante un público de colegas movidos por unas ideas constructivas que, desde a veces muy lejanos países, les han reunido aquí, que se sienta entre amigos, que se sienta en casa, y que todos juntos nos sepamos miembros de una cultura que nos es común.

Muchas gracias y buen trabajo.

The first part of the report is devoted to a general survey of the state of the country, and to a description of the principal towns and cities. The second part contains a detailed account of the various branches of industry and commerce, and of the progress of agriculture and the arts. The third part is a statistical summary of the population, the revenue, and the public debt. The fourth part is a list of the principal officers of the government, and of the members of the various departments. The fifth part is a list of the principal laws and regulations, and of the principal treaties and conventions. The sixth part is a list of the principal books and papers, and of the principal libraries. The seventh part is a list of the principal maps and charts, and of the principal instruments of navigation. The eighth part is a list of the principal medals and coins, and of the principal seals and stamps. The ninth part is a list of the principal medals and coins, and of the principal seals and stamps. The tenth part is a list of the principal medals and coins, and of the principal seals and stamps.

Printed by R. Clapham, at the Press of the Admiralty, Whitehall, 1870.

Cinzia Vismara

*Civitas. L'organizzazione dello spazio urbano  
nelle province del Nord Africa e nella Sardegna*

È divenuta ormai tradizione dei nostri Convegni che la relazione introduttiva venga svolta da uno dei membri del comitato organizzatore e quest'anno il tema, squisitamente archeologico-topografico, ha fatto sì che il compito venisse affidato all'archeologa del gruppo, mentre altri avrebbe potuto certamente svolgerlo con maggiore competenza. Data la vastità e la complessità dell'argomento, che sarà tra l'altro oggetto del prossimo Congresso Internazionale di Archeologia Classica di Tarragona<sup>1</sup>, ho ritenuto opportuno limitarmi ad alcune osservazioni di carattere metodologico, alla luce dei dati emersi dagli scavi e dagli studi degli ultimi anni, privilegiando le province africane, data la povertà delle acquisizioni sulla Sardegna, che non consentono al momento di formulare considerazioni di carattere generale.

Il quadro che emerge dalle indagini più recenti è ancora in gran parte da definire, ma è senza dubbio molto diverso da quello che sembrava acquisito: città puniche dallo sviluppo disordinato, regolarizzazione ed omogeneità in età romana con momenti di grande vivacità sotto Augusto e sotto i Severi, crisi nel III secolo, precoce abbandono di vasti territori, difficile ripresa nel IV e collasso con l'arrivo dei Vandali.

L'affinamento delle nostre conoscenze, che nasce da studi sulla produzione ed il commercio della ceramica e più in generale sull'economia, dallo scavo metodologicamente corretto in settori di centri urbani, che non privilegia una sola fase della loro vita, dalle ricerche sistematiche sul territorio, ha dimostrato l'infondatezza delle passate certezze, seminando il dubbio. «Des questions qui viennent à l'esprit, la plupart restent sans réponse. Nous avons vu souvent pour quelle raison les sources archéologiques sont difficiles à interpréter. Rares sont les villes fouillées sur une grande surface et très rares sont les espaces de ces villes publiés de façon exhaustive. Nous n'avons, en fait, des villes africaines, que des images très lacunaires. Nous n'avons des séries de monuments qu'une

<sup>1</sup> Il congresso, tenutosi nei giorni 6-11 settembre 1993, ha avuto come tema "La ciudad en el mundo romano".



vision imparfaite; à plus forte raison, reste imparfaite l'image globale de la ville. Son devenir - mises à part les grandes lignes - reste encore à préciser et certainement à nuancer. Nous retirons souvent une impression d'unité mais celle-ci ne vient-elle pas d'une approche très grossière lorsque cela ne découle pas de présupposés que notre culture nous a imposés?». Queste osservazioni che P.-A. Février formulava nel lavoro su "Urbanisation et urbanisme de l'Afrique romaine" per *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*<sup>2</sup>, sono però feconde di spunti di ricerca e suggerimenti che proprio in quella sede egli distribuiva generosamente e che tenteremo di ripercorrere<sup>3</sup>.

Partendo dalla premessa che il legame tra la città ed il territorio che la circonda è fondamentale, egli auspicava uno sviluppo degli studi di geografia regionale che chiarissero i diversi esiti dell'urbanizzazione e la ripresa degli atlanti archeologici, che prendessero in considerazione aree limitate, con prospezioni sistematiche sul terreno precedute da campagne di fotografia aerea. La conoscenza del territorio è di importanza fondamentale per comprendere la peculiarità generata da fattori geografici e consente tra l'altro di individuare eventuali centri indigeni che abbiano preceduto gli insediamenti romani; lo studio della città non può prescindere da quello delle campagne circostanti, ad essa intimamente legate.

Un altro aspetto della ricerca, secondo P.-A. Février, dovrebbe consistere in scavi sistematici nelle città già esistenti prima della conquista romana, che possano render ragione del loro aspetto e del peso del passato sugli sviluppi ulteriori. Sarebbe inoltre necessario stabilire se e quando e per quale motivo le singole città abbiano ricevuto una cinta muraria. Auspicabile sarebbe inoltre lo studio di alcune classi di materiali, come gli elementi della decorazione architettonica, passibili di fornire nuovi dati sulla città. Altro lavoro che potrebbe condurre a risultati interessanti sarebbe l'analisi comparativa dei dati forniti dall'evergetismo delle élites municipali e delle trasformazioni delle città. Manca ancora, inoltre, uno studio esauriente dei templi e della loro cronologia.

Gli ultimi spunti di ricerca suggeriti riguardavano il periodo della tarda antichità e segnatamente gli edifici di culto cristiani, che, «lorsqu'on saura bien les situer chronologiquement - comme en dater les transformations -, lorsque l'on aura pu voir dans quelles conditions ils ont été édifiés (terrains, donations, fonctions) et, donc, lorsque l'on cherchera mieux et dans quelle mesure ils répondent aux besoins d'une com-

<sup>2</sup> P.-A. FÉVRIER, *Urbanisation et urbanisme de l'Afrique romaine*, in "ANRW" II, 10, 2, 1982, p. 374.

<sup>3</sup> *Ibidem, passim.*

munauté en pleine expansion, et la part de propagande, voire d'ostentation ou de triomphalisme dans l'attitude du christianisme africain»<sup>4</sup>, potranno fornire importanti risposte per la storia dell'urbanistica africana. Sarebbe infine necessario ampliare le indagini ad orizzonti cronologici che superino l'invasione vandala e la riconquista bizantina.

Se consideriamo, a più di dieci anni di distanza dalle osservazioni di P.-A. Février, le difficoltà che queste ricerche presentano, ci accorgiamo di quanto esse siano numerose e, spesso, insormontabili: accanto ai limiti intrinseci della documentazione che ci giunge dal passato superando la selezione del tempo, bisogna considerare la pesante eredità lasciata dai nostri predecessori. Poche sono le città scavate integralmente; pochi gli scavi condotti con strategie e tecniche corrette; pochissimi quelli pubblicati. Le indagini hanno interessato per lo più i centri monumentali a detrimento dei quartieri di abitazione ed hanno privilegiato l'aspetto delle città nei primi secoli dell'impero, distruggendo le testimonianze più tarde e fornendo una visione sincronica falsata del paesaggio urbano. A lungo, inoltre, si è voluto dare un quadro omogeneo delle città, occultando le particolarità regionali. Le città sono state viste come elementi statici ed i monumenti sono stati studiati fuori dal loro contesto.

Un altro dei problemi è rappresentato dal valore da attribuire alle testimonianze epigrafiche, dalla loro diversa distribuzione nello spazio e nel tempo, talvolta per motivi contingenti dovuti allo stato della ricerca, talvolta perché oggettivamente legate ad un fatto di moda o di costume, che è mutato nel tempo. Ancora una volta debbo ricordare l'opera di P.-A. Février e la lezione di metodo che ci diede, proprio in questa sede, col suo "Paroles et silences"<sup>5</sup>. Le iscrizioni sono una fonte di primaria importanza, che va intesa nel suo giusto valore, ma che non può da sola rispondere a certi interrogativi e va pertanto integrata con tutti gli altri dati disponibili.

Per concludere questa panoramica dei problemi e delle difficoltà bisogna ricordare come spesso si sia verificata una continuità di vita che ostacola le indagini archeologiche nei centri antichi: penso a Cartagine, a *Sala*, a *Caesarea*, ma anche alle più importanti città della Sardegna antica: *Karales*, *Olbia*, *Turris Libysonis*.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 359.

<sup>5</sup> P.-A. FÉVRIER, *Paroles et silences (à propos de l'épigraphie africaine)*, "L'Africa romana" 4, Atti del IV conv. di studio, Sassari, 12-14 XII 1986, a cura di A. Mastino, Pubbl. del Dip. di Storia dell'Univ. di Sassari, 8, Sassari, 1987, pp. 167-192

Cosa proporre dunque in positivo? Va detto anzitutto che il dubbio metodico che ha attraversato il mondo dei nostri studi negli ultimi decenni, oltre a scalzare pregiudizi e a distruggere dogmi che non avevano ragion d'essere, è stato fecondo di interrogativi e di ricerche che hanno già iniziato a costruire il nuovo. Le questioni aperte sono numerose, prima fra tutte è quella dei modi, dei tempi e delle cause della nascita del fenomeno urbano che, in vaste regioni, è legato alla sedentarizzazione dei nomadi<sup>6</sup>.

Sono in corso indagini sistematiche sul territorio, che stanno fornendo già una serie di dati nuovi di primaria importanza: ricordo ad esempio l'*Atlas archéologique de Tunisie*<sup>7</sup>, l'aggiornamento di quello dell'Algeria<sup>8</sup>, le prospezioni dirette da R. Rebuffat in Libia<sup>9</sup> ed in Marocco<sup>10</sup>.

Per quanto riguarda le conoscenze sull'urbanistica punica, i risultati degli scavi condotti a Cartagine<sup>11</sup>, Utica<sup>12</sup>, Kerkouane<sup>13</sup> mostrano una

<sup>6</sup> Si veda, in gen., M. BÉNABOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1976 ed il successivo dibattito in "Annales ESC" 33, 1978 (Y. THÉBERT, *Romanisation et déromanisation en Afrique: histoire décolonisée ou histoire inversée?*, pp. 64-82; M. BÉNABOU, *Les Romains ont-ils conquis l'Afrique?*, pp. 83-88; Ph. LEVEAU, *La situation coloniale de l'Afrique romaine*, pp. 89-92). R. REBUFFAT, *Les fermiers du désert*, "L'Africa romana" 5, Atti del V convegno di studio, Sassari, 11-13 dicembre 1987, a cura di A. Mastino, Pubbl. del Dip. di Storia dell'Univ. di Sassari, 9, Sassari, 1988, pp. 33-68; Id., *Nomadisme et Archéologie*, "L'Afrique dans l'Occident romain", Actes du Colloque organisé par l'E.F.R. sous le patronage de l'I.N.A.A. de Tunis (Rome, 3-5 XII 1987), Coll. de l'E.F.R., 134, Roma, 1990, pp. 231-247.

<sup>7</sup> L'I.N.A.A., di concerto con la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'urbanisme (D.G.A.T.U.), ha promosso un programma di prospezioni per l'elaborazione di una nuova Carta archeologica della Tunisia. Inoltre, per la preistoria, sono in corso di pubblicazione, dal 1985, i fascicoli dell'*Atlas préhistorique de la Tunisie*, a cura dell'I.N.A.A. di Tunisi e dell'E.F.R.

<sup>8</sup> Si veda, tra l'altro, N. BENSEDDIK, *Nouvelles contributions à l'Atlas archéologique de l'Algérie*, "L'Africa romana" 7, Atti del VII conv. di studio, Sassari, 15-17 XII 1989, a cura di A. Mastino, Pubbl. del Dip. di Storia dell'Univ. di Sassari, 16, Sassari, 1990, pp. 737-751.

<sup>9</sup> R. REBUFFAT, *Dix ans de recherches dans le prédesert de Tripolitaine (Notes et Documents VIII)*, "Libya Ant" XIII-XIV, 1976-77 (1983), pp. 79-91; Id., *Recherches dans le désert de Libye*, "CRAL" 1982, pp. 188-199.

<sup>10</sup> Si veda, a titolo esemplificativo, A. AKERRAZ, E. LENOIR, *Volubilis et son territoire au Ier siècle de notre ère*, "L'Afrique dans l'Occident romain", cit. a nota 6, pp. 213-229.

<sup>11</sup> D.A.I., *Karthago I. Die deutschen Ausgrabungen in Karthago*, F. Rakob (ed.), Mainz am Rhein, von Zabern, 1991.

<sup>12</sup> In sintesi: A. LÉZINE, *Utique*, Tunis, 1970.

<sup>13</sup> A. MAHJOUBI, *Recherches d'Histoire et d'Archéologie à Henchir el-Faouar (Tunisie). La cité des Belalitanai Maiores*, Tunis, 1978; Id., *L'urbanisme de l'Afrique antique à l'époque pré-romaine*, "L'Africa romana" 2, Atti del II conv. di studio, Sassari, 14-16 XII 1984, a cura di A. Mastino, Pubbl. del Dip. di Storia dell'Univ. di Sassari, 5, Sassari, 1985, pp. 201-211.



situazione ben diversa da quella di disordinato sviluppo tradizionalmente accettata e consentono di individuare, almeno in alcuni quartieri, un'urbanistica di piano<sup>14</sup>.

Per la città romana è bene ricordare, con P. Gros, che «in latino non esiste una parola che traduca ciò che noi oggi intendiamo per città, nel senso demografico ed economico del termine, ma un insieme di vocaboli che tendono a disporsi in un ordine gerarchico di natura essenzialmente, ma non esclusivamente, giuridica»<sup>15</sup>: *urbs, oppidum, vicus, forum*.

Non bisogna cadere nell'errore di considerare la città come un'entità statica; essa va studiata, nel suo divenire, come fenomeno globale, nei suoi aspetti materiale, spirituale ed istituzionale, con indagini sull'ubicazione, la vita e l'evoluzione topografica, mediante la sinergia dei dati epigrafici e letterari che integrano l'analisi archeologica. Di primaria importanza è la conoscenza dei fattori economici che consentono lo sviluppo urbano<sup>16</sup>: non si può più disgiungere, dunque, la ricerca sul centro urbano da quella sulla campagna circostante, fonte di ricchezza e, insieme, destinataria di investimenti. In questo senso è esemplare il lavoro condotto da Ph. Leveau su *Caesarea* di Mauretania<sup>17</sup> e rimangono valide le osservazioni di J. Kolendo e T. Kotula<sup>18</sup>. L'orientamento e lo sviluppo delle città vanno considerati anche in rapporto alle grandi vie di comunicazione, che sono un altro fondamentale fattore da tenere in conto.

Bisogna sottolineare come dato positivo il fatto che monumenti e complessi non sono più visti come entità al di fuori di ogni contesto e che non sono più oggetto unico di ricerca. Lo scavo di quartieri artigianali e di abitazione ha aperto nuovi orizzonti conoscitivi ed ha suscitato una serie di interrogativi, caso per caso, sulle direttrici dello sviluppo urbano e sull'esistenza di una pianificazione che regoli la crescita della città. Un altro problema è rappresentato dai tempi di attuazione dei piani

<sup>14</sup> J.-P. MOREL, *Kerkouane, ville punique du Cap Bon. Remarques archéologiques et historiques*. "MélArchHist" LXXXI, 1962, 2, pp. 473-518.

<sup>15</sup> P. GROS, in: P. GROS, M. TORELLI, *Storia dell'urbanistica. Il mondo romano*, Roma-Bari, 1988, p. 243.

<sup>16</sup> Ph. LEVEAU (ed.), *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique*, Actes du colloque, Aix-en-Provence, 11-12 V 1984, Aix-en-Provence, Univ. de Provence, 1985.

<sup>17</sup> Ph. LEVEAU, *Caesarea de Maurétaine. Une ville romaine et ses campagnes*, Coll. E.F.R., 70, Roma, E.F.R., 1984.

<sup>18</sup> J. KOLENDO, T. KOTULA, *Quelques problèmes du développement des villes en Afrique romaine*, "Klio" 59, 1977, pp. 175-184.

urbanistici, e già cominciano a delinarsi le prime risposte. La questione dell'antiorità dell'architettura militare o civile appare ormai sterile e superata<sup>19</sup>.

Oggi ci si interroga sui modi e le ragioni dello sviluppo monumentale, in interazione con i mutamenti di stato giuridico; si indaga sulle forme dell'evergetismo privato e imperiale e, per quanto riguarda la storia delle mentalità, si vanno chiarendo alcuni aspetti dell'autorappresentazione delle città, dell'emulazione tra centri vicini, dell'*imitatio Carthaginis*, fattori primari di impulso all'edilizia pubblica.

Un'urbanistica regolare non è di norma posteriore ad una non programmata: Timgad nasce secondo un piano estremamente regolare e si sviluppa in modo apparentemente disordinato; *Cuicul* sembra cercare un qualche ordine, compatibilmente con la situazione orografica, nei nuovi quartieri meridionali.

Lo studio comparato di monumenti, fonti letterarie ed epigrafiche, produzioni, l'edizione sistematica di elementi della decorazione architettonica (penso ai lavori di N. Ferchiou<sup>20</sup>, di P. Pensabene e della sua équipe<sup>21</sup> per la Mauretania e la Proconsolare, di N. Harrazi<sup>22</sup> per la Proconsolare, di A. Di Vita<sup>23</sup> per la Tripolitania) sembrano contraddire le vecchie teorie relative ad uno sviluppo urbano con picchi in età augustea ed in età severiana, rallentamento nel II secolo, crisi nel III e stasi nel IV, seguita da una nuova, definitiva, crisi. Da queste ricerche si è venuta a delineare un'attività edilizia molto meno discontinua (basti pensare alle realizzazioni degli Antonini); si è potuto inoltre constatare che l'Africa non risente, se non molto marginalmente, della crisi economica che attraversa l'impero nel III secolo: è proprio intorno al 230 che comincia la produzione della sigillata C<sup>24</sup> e che l'olio africano si diffonde in tutto

<sup>19</sup> P. GROS, *cit.* a nota 14, p. 351.

<sup>20</sup> N. FERCHIOU, *L'évolution du décor architectonique en Afrique proconsulaire des derniers temps de Carthage aux Antonins. L'hellénisme africain, son déclin, ses mutations et le triomphe de l'art romano-africain*, Gap, 1989.

<sup>21</sup> P. PENSABENE, *Les chapiteaux de Cherchel. Etude de la décoration architectonique*, 3e suppl. au "BAA", Alger, 1982; *Id.*, *Architettura e decorazione architettonica nell'Africa romana: osservazioni*, "L'Africa romana" 6, Atti del VI conv. di studio, Sassari, 16-18 XII 1988, Pubbl. del Dip. di Storia dell'Univ. di Sassari, 14, Sassari, 1989, pp. 431-458; M. MILELLA, *La decorazione architettonica di Mactaris*, *ibidem*, pp. 417-429.

<sup>22</sup> N. HARRAZI, *Chapiteaux de la grande Mosquée de Kairouan*, I-II, I.N.A.A., Bibliothèque archéologique, vol. IV, Tunis, 1982.

<sup>23</sup> A. DI VITA, *Il mausoleo punico-ellenistico B di Sabratha*, "MDAIR" 83, 1976, pp. 273-285.

<sup>24</sup> *Atlante delle forme ceramiche, I. Ceramica fine romana nel bacino mediterraneo*, Encicl. dell'Arte antica, classica e orientale, Roma, 1981, pp. 14-15 (A. Carandini).

il Mediterraneo a scapito di quello betico<sup>25</sup>. Questa continuità, che non è scevra da gradualità mutamenti, si può constatare per i secoli successivi: se è vero che nasce un nuovo paesaggio urbano cristiano, con punti focali nelle basiliche e nei complessi episcopali, non si può non sottolineare la vitalità delle istituzioni municipali e la longevità di un modo di vita tradizionale, del quale sono testimonianza i restauri a edifici da spettacolo e terme<sup>26</sup>, che ne sono la traduzione monumentale.

La città cristiana nasce e si sviluppa nel seno di quella pagana: i nuovi edifici di culto si adattano in un primo tempo entro abitazioni private, divenute proprietà della chiesa; quindi in edifici pubblici, quali terme o templi a cortile, come ha dimostrato N. Duval<sup>27</sup>. Il processo è comunque lento e la costruzione *ex novo* di basiliche e poi di complessi cristiani che per lo più si giustappongono al centro più antico non pare anteriore alla fine del IV-inizi del V secolo. D'altra parte il foro, come sembrano dimostrare gli esempi di *Thugga* e di *Belalis Maior*<sup>28</sup>, non perde la propria funzione di centro della vita cittadina prima della fine del IV secolo.

Le ricerche degli ultimi anni confermano quanto già aveva notato il Courtois<sup>29</sup>: l'invasione vandala non segna una rottura nella vita delle città africane. L'economia è sana, come mostra fra l'altro l'enorme diffusione della sigillata D, che viene esportata sino agli inizi del VII secolo<sup>30</sup>. Un altro fenomeno da ridimensionare è quello della contrazione dei centri abitati, che sarebbe testimoniata dalla presenza di inumazioni in area urbana. Come giustamente osserva Y. Thébert, «cette pratique, en fait plus ancienne qu'on ne l'a cru, peut simplement signifier une

<sup>25</sup> C. PANELLA, *Merci e scambi nel Mediterraneo in età tardo antica*, Storia di Roma, 3. L'età tardo antica, II. I luoghi e le culture, Torino, 1993, pp. 613-697.

<sup>26</sup> Y. THÉBERT, *L'évolution urbaine dans les provinces orientales de l'Afrique romaine tardive*, "Opus" II, 1983, 1, pp. 110; 112-113.

<sup>27</sup> N. DUVAL, *Église et thermes en Afrique du Nord. Note sur les installations chrétiennes dans les constructions thermales à propos de Madaure et de Mactar*, "BCTH" n.s. 7, 1971 (1973), pp. 297-317; *Église et temple en Afrique du Nord. Note sur les installations chrétiennes dans les temples à cour à propos de l'église dite de Servus à Sabratha*, *ibidem*, pp. 265-296.

<sup>28</sup> A. MAHJOUBI, *La cité des Belalitani Maiores. Exemple de permanence et de transformation de l'urbanisme antique*, "L'Africa romana" 1, Atti del I conv. di studio, Sassari, 16-17 XII 1983, a cura di A. Mastino, Pubbl. del Dip. di Storia dell'Univ. di Sassari, 1984, pp. 63-71.

<sup>29</sup> CHIR. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955.

<sup>30</sup> *Atlante cit.* a nota 24, p. 15.



transformation de l'organisation urbaine, caractérisée par l'implantation en pleine ville de petits cimetières dépendant d'édifices culturels ou groupés autour d'une chapelle funéraire installée dans une construction abandonnée. Le contraste spectaculaire qu'offrent des tombes implantées dans une demeure ou dans un bâtiment public peut donc signaler non une rétractation de l'espace urbain mais une mutation de ce dernier»<sup>31</sup>.

Le ricerche che ruotano attorno al tema dello sviluppo urbano in Africa sono, come si è visto, numerose e procedono con metodologie scientificamente valide, testimoniando di un rinnovamento degli studi fecondo di nuovi risultati. Lungo rimane tuttavia il cammino da percorrere ed è ancora prematuro trarre conclusioni definitive; sono certa però che al termine di queste giornate un po' di questa strada l'avremo fatta insieme.

<sup>31</sup> Y. THÉBERT, *cit.* a nota 25, p. 117.

Attilio Mastino

## Ricordo di Marcel Le Glay

Lo svolgimento di questo decimo Convegno de "L'Africa Romana" avviene proprio all'indomani della scomparsa - avvenuta a Senan il 14 agosto 1992 all'età di 72 anni - di Marcel Le Glay, che era stato il pioniere di questi nostri incontri fin dal lontano 1983.

Ci è sembrato opportuno ricordarlo brevemente alla presenza di tanti Suoi collaboratori ed amici e della stessa M.me Blondine Le Glay, che ci ha fatto l'onore di essere presente con noi qui ad Oristano.

Nato ad Arleux (Nord) il 7 maggio 1920, all'indomani della seconda guerra mondiale ha conseguito la sua agrégation en Histoire nel 1945 e si è diplomato l'anno successivo presso l'École Pratique des Hautes Études di Parigi con una tesi sulla colonia di Dura Europos. Fin dal 1946 tenne dei corsi alla Sorbonne, per poi insegnare presso la Facoltà di Lettere di Algeri a partire dal 1949, prima come "chargé de cours", poi (dal 1952) come Assistente ed infine (dal 1960) come "maître de conférences". Nel frattempo aveva trascorso due anni (1947-49) presso l'École Française de Rome. Dal 1955 al 1961 fu vice direttore del Service des Antiquités dell'Algeria, paese con il quale mantenne un singolare rapporto positivo di collaborazione anche dopo la proclamazione dell'indipendenza: basta vedere l'ammirazione e l'affetto di tanti suoi allievi algerini, tra i quali ricorderò soltanto Nacéra Benseddik. Tra il 1953 ed il 1961 diresse la rivista *Libyca*.

Passato alla Facoltà di Lettere di Lione nel 1961, nel 1966 sostenne la sua tesi di dottorato, discutendo quello che rimane il suo capolavoro, *Saturne africain* (pubblicato poi in tre tomi: *Monuments*, I-II, 1961 e 1966; *Histoire*, 1966). Per dieci anni (tra il 1963 ed il 1972) fu direttore archeologo delle Antichità della Regione Rhône-Alpes, riuscendo a pubblicare nel 1970 il volume su *Les Gallo-Romains*, nella *Histoire de la France* diretta da G. Duby.

Passato quindi ad insegnare a partire dal 1970 alla Facoltà di Lettere di Paris X-Nanterre, dal 1983 fu professore titolare presso l'Istituto di Storia dell'arte e di archeologia della Università di Paris IV - Sorbonne e quindi professore emerito nel 1987.

Nel 1988 organizzò nella sede dell'Institut de France le manifestazioni per il centenario de *L'Année Épigraphique*, che diresse a

partire dal 1964, un anno che aveva segnato veramente una svolta ed un rilancio della rivista.

Tra gli incarichi più prestigiosi considerava quello di segretario generale dell'Association Internationale d'Épigraphie grecque et latine; fu anche creatore nel 1967 del Centre d'Études romaines et gallo-romaines di Lione, membro e poi dal 1987 presidente della Commission de l'Afrique du Nord del Comité des travaux historiques et scientifiques; consigliere del Ministro delle Università a partire dal 1986; membro della Société Nationale des Antiquaires de France; componente del comitato di redazione di numerose riviste: *Archaeologia*, *Antiquités Africaines*, *Gallia*, *Karthago*; creatore assieme ai professori Lidio Gasperini, Claude Nicolet, Silvio Panciera, Charles Pietri e Giancarlo Susini delle Rencontres d'Épigraphie latine franco-italiennes. Medaglia di bronzo del Centre National de la Recherche Scientifique nel 1966, gli è stata conferita la laurea *honoris causa* dall'Università di Bologna nel 1988.

Tra i suoi più noti scavi archeologici ricorderò quelli dell'accampamento della seconda coorte di Sardi a *Rapidum* in Mauretania Caesariense, pubblicati a partire dal 1951: una ricerca, questa, che lo aveva poi avvicinato per la prima volta a Giovanna Sotgiu ed alla Sardegna.

Non è possibile qui soffermarmi sulla produzione scientifica di Marcel Le Glay, che è comunque estremamente ampia, comprendendo alcune centinaia di titoli, fino agli ultimi straordinari volumi di sintesi, comparsi quasi simultaneamente con un ritmo quasi prodigioso: *Villes, temples et sanctuaires de l'Orient romain* (1986), *L'empire romain* in collaborazione con J. Le Gall (1987), *Rome, grandeur et déclin de la République* (1989) e *Grandeur et déclin de l'Empire* (1992), *La religion romaine* (1991; riedizione del volume 1972); e infine il manuale di *Histoire romaine* in collaborazione con Y. Le Bohec e J. L. Voisin (1991).

Proprio Voisin, l'allievo prediletto, in una lettera recente nella quale ricorda il grande maestro, osserva che, dopo aver affrontato le problematiche orientali (Dura Europos), Le Glay preferì dedicarsi con passione scientifica e civile ai luoghi nei quali visse: l'Algeria innanzi tutto e poi la Francia, in particolare la Gallia Lugdunense, la regione di Lione, territori che visitò in lungo ed in largo, che cercò di conoscere in tutti i dettagli ed in tutti i campi della storia antica. In occasione del recente Congresso internazionale AIEGL di Nîmes (ottobre 1992), abbiamo tutti potuto vedere quale indimenticabile ricordo Marcel Le Glay abbia lasciato a Lione, tra i suoi collaboratori e tra i suoi allievi. Lo splendido museo di *Lugdunum*, che Le Glay progettò negli anni sessanta con una straordinaria intuizione, resta un modello di museo aperto, efficiente, moderno, una finestra singolare sulle rovine della colonia romana.



Storico prima di tutto, infaticabile organizzatore, a partire dal 1964 Le Glay si dedicò all'epigrafia latina con un taglio originale, portando in questo campo l'esperienza precedente e soprattutto le curiosità dello storico delle religioni: i temi preferiti furono quelli della vita religiosa, dell'evergetismo, delle relazioni tra culture differenti all'interno dell'impero romano, dell'esercito, ma si dedicò con passione anche alle indagini prosopografiche ed onomastiche, alla pubblicazione di iscrizioni inedite, all'archeologia, sempre con un'apertura sulla storia generale.

Chiarezza, precisione, capacità di sintesi rendevano le sue lezioni ed i suoi corsi universitari e parauniversitari illuminanti, come quelli che io stesso seguii per qualche tempo nella splendida cornice del Beit al Hikma di Cartagine nel lontano 1982, dove ancora aveva sede l'Institut National d'Archéologie et d'Art. Tanti giovani ricercatori tunisini oggi presenti ad Oristano lo ricordano con me.

Avviatosi ormai verso lavori di sintesi, si dedicò poi ad indicare prospettive storiche più ampie, sostenendosi sempre su esempi concreti.

Le sue sintesi partivano dalla crescente consapevolezza della complessità del fenomeno della romanizzazione: nel maggio 1988, concludendo il colloquio in memoria di Attilio Degrassi, M. Le Glay ha fornito un giudizio importante sui nostri studi, che trattano di un impero romano non uniforme (come era apparso al Mommsen), ma retto da istituzioni articolate, sottoposte ad un diritto pubblico non sempre omogeneo. Di qui l'importanza degli studi regionali, l'esigenza di accertare il ruolo dei diritti tradizionali nella loro integrazione e nei loro rapporti col diritto romano, la necessità di scoprire il ruolo della tradizione, degli usi e costumi provinciali. Partendo dalla complessità delle istituzioni municipali, dalla concezione di un diritto romano più flessibile ed articolato, M. Le Glay concludeva, parafrasando un'espressione del Degrassi: «soyons dans nos réunions toujours conscients de n'être pas des 'storici', ni même des 'epigrafisti', mai seulement 'degli storici dell'antichità'».

Nella sua prodigiosa attività di ricerca restano alcuni progetti che non sono stati purtroppo portati a termine: la sua riflessione sulla magia nel mondo antico, alla quale aveva dedicato due articoli su "*L'Africa Romana*", doveva approdare nelle sue intenzioni alla stesura di un volume di sintesi. A Pamplona nell'aprile 1987, in occasione del Convegno sull'epigrafia giuridica, Le Glay formulò poi nei dettagli il progetto di un colloquio dell'AIEGL sulla *Tabula Banasitana* e sulle procedure della concessione della cittadinanza prima e dopo la *constitutio Antoniniana*, ottenendo il consenso di Géza Alföldy e di

Alvaro D'Ors. Un progetto a lungo vagheggiato e mai realizzato, un cruccio per Le Glay, fu la mancata pubblicazione del terzo e quarto volume (con gli indici) delle *Inscriptions Latines de l'Algérie* di H.-G. Pflaum, da tempo pronti per la stampa. Desidero in questa sede rinnovare l'appello perché quest'opera fondamentale venga pubblicata al più presto, con l'accordo delle autorità nazionali algerine.

Vorrei però limitarmi oggi a ricordare l'attività di Le Glay in Sardegna.

Ho cercato nei giorni scorsi nell'archivio del Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari le testimonianze di questo interesse e di questa attenzione: ho trovato decine e decine di lettere, con le quali manifestava sostegno, incoraggiamento ad alcuni nostri programmi, confermava il patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine per i nostri Convegni, a suo giudizio divenuti "un'istituzione", perché entrati nella tradizione, lodava la regolarità nella pubblicazione degli Atti: «si le rendez-vous annuel de décembre venait à disparaître - ha scritto sul VI volume de *L'Africa Romana* -, quelque chose d'important nous manquerait et manquerait à la science». Ho trovato interventi ripetuti per segnalare il nome di questo o quello studioso da contattare e da coinvolgere; ho trovato consigli e suggerimenti, che sono stati fondamentali per noi, soprattutto nella fase iniziale, per evitare errori ed incomprensioni soprattutto nei rapporti istituzionali. Le Glay ha suggerito l'inclusione nella collana delle pubblicazioni del Dipartimento di Storia di alcuni volumi, come quello di Le Bohec sull'esercito romano e la Sardegna. Ha proposto il passaggio, a partire dal decimo Convegno de "L'Africa Romana", ad una cadenza biennale, ritenendo i ritmi attuali troppo faticosi per noi. Ci ha seguito insomma in questi anni con amicizia sincera, fino agli ultimi mesi, quando progettava di scrivere un articolo per il volume *Sardinia antiqua* in omaggio a Piero Meloni.

Per quanto poi mi riguarda personalmente, ho sempre vivo il ricordo dell'affettuosa accoglienza, nel 1984, a Parigi, presso *L'Année Épigraphique*, durante un lungo soggiorno nel corso del quale lavorai per la mia ricerca sui rapporti tra Africa e Sardegna ed avviai gli articoli di aggiornamento bibliografico sulla ricerca epigrafica in Algeria ed in Marocco, partendo dal 1974, cioè proprio dall'anno fino al quale erano arrivate le rassegne che Marcel Le Glay e Noël Duval avevano curato per "*Chiron*" e per i "*MEFRA*", rispettivamente per l'epigrafia pagana e cristiana: in quell'occasione Le Glay fu largo di informazioni, suggerimenti, indicazioni bibliografiche anche recentissime, come la messa a disposizione di tesi di dottorato.

Capirete perciò le ragioni per le quali abbiamo considerato il dolore dei suoi familiari, il dolore di M.me Le Glay e dei suoi allievi, come il nostro dolore. Capirete dunque che questo sentimento è legato al ricordo di un maestro che ha seguito con attenzione i nostri studi e le nostre attività e che è stato per noi, come per tanti altri studiosi, un punto di riferimento ed un grande incoraggiamento a continuare: ciò anche se accanto a Lui ed in parte grazie a Lui si sono aggiunti negli anni tantissimi altri amici, che oggi camminano assieme a noi. Già nel dicembre dell'anno scorso, pur essendosi ripromesso di partecipare al Convegno di Nuoro, dove avrebbe dovuto presentare l'ottavo volume degli Atti, era ormai gravemente ammalato, ricoverato in ospedale da qualche giorno, come ci scrisse la signora con un breve ma commovente messaggio. Partecipò poi ai lavori dell'annuale Rencontre franco-italienne di Roma nel giugno di quest'anno, ma una lettera di M.me Dondin Payre dei primi di agosto già ci informava dell'aggravamento improvviso delle sue condizioni e delle preoccupazioni degli allievi, che temevano il peggio da un momento all'altro.

A margine dei nostri Convegni Marcel Le Glay svolse tre conferenze: a Sassari, nella sala della Camera di Commercio, nel 1983, in occasione del primo convegno, sulla vita religiosa dell'Africa romana (*Les religions de l'Afrique romaine au IIe siècle d'après Apulée et les inscriptions*); ancora a Sassari nel 1988, nell'aula magna dell'Università, in occasione della seduta inaugurale del sesto Convegno, sulle deviazioni della religione romana nell'età di Marco Aurelio (*D'Abônouteichos à Sabratha, les déviations de la religion romaine au temps de Marc Aurèle*). A Cagliari nel 1990 nella sala del Banco di Sardegna, in occasione dell'ottavo Convegno, sul sincretismo religioso nella colonia di Thamugadi, con riferimento ai culti della dea Africa, di Esculapio e di Serapide nel santuario dell'*Aqua Septimiana* (*Un centre de syncrétisme in Afrique: Thamugadi de Numidie*). Tutti testi che poi ha regolarmente consegnato alle stampe e che compaiono nei volumi de "L'Africa Romana", assieme all'articolo dedicato alla rilettura di quattro iscrizioni africane, da Caesarea, Furnos Maius e Lambaesis, pubblicato sul quinto volume (*A propos de quelques textes africains*). In tutte queste occasioni, Le Glay presiedette le sessioni di lavoro e partecipò attivamente al dibattito.

In conclusione, desidero un attimo tornare al primo convegno su "L'Africa Romana", svoltosi nel lontano 1983. A causa della sua nomina a titolare della cattedra di Archeologia romana alla Sorbonne, Le Glay non aveva potuto mantenere l'impegno di venire in Sardegna per una conferenza da tenersi nel mese di giugno, sul tema "La vita religiosa



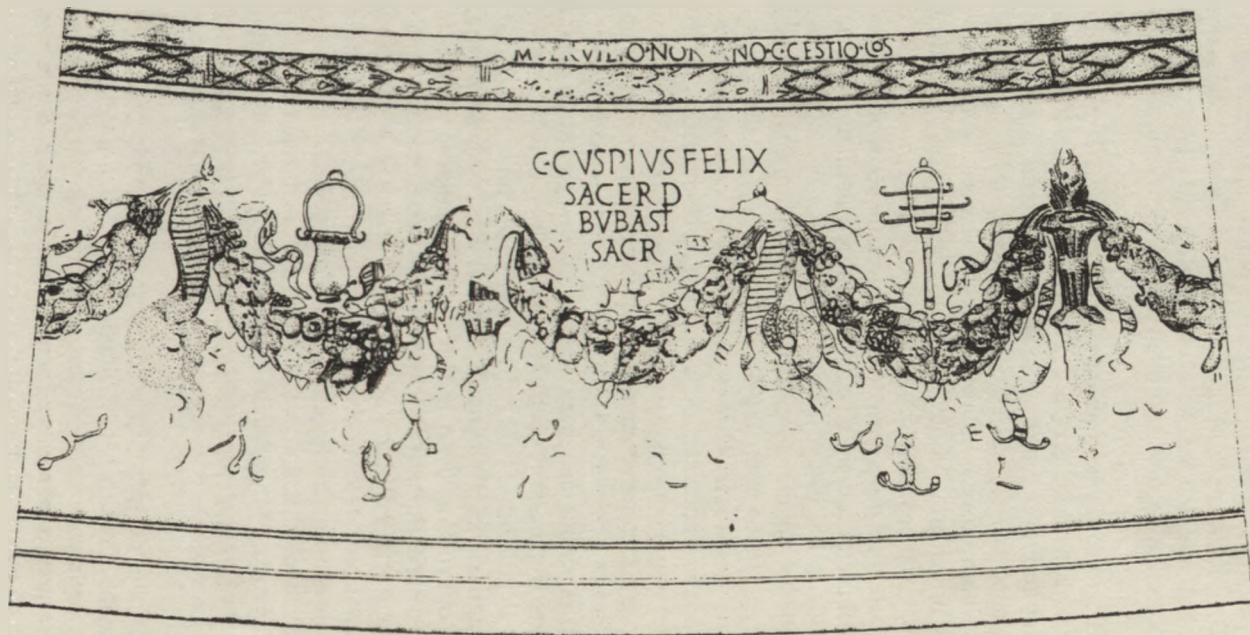


Fig 1: Antiquarium Turritano, Porto Torres. L'ara della divinità egiziana Bubastis dedicata nel 35 d.C. dal sacerdote C. Cuspius Felix, in un disegno di Salvatore Ganga (da M. LE GLAY, *Isis et Sarapis sur un autel de Bubastis à Porto Torres (Turrus Libisonis)*, in A. BONINU, M. LE GLAY, A. MASTINO, *Turrus Libisonis colonia Iulia*, Sassari 1984, p. 116).

dell'Africa romana nel II secolo d.C.". La promessa fu successivamente mantenuta a dicembre, con quello che poi fu il primo dei nostri incontri annuali.

Il venerdì 16 dicembre 1983 Le Glay presiedette la tavola rotonda e nel pomeriggio tenne la sua conferenza. Quel giorno si svolse anche la visita al Museo Sanna di Sassari ed ai depositi nei quali Le Glay poté studiare a lungo l'ara dedicata a Bubastis nel 35 d.C., scoperta da Ercole Contu nel 1967. A questo monumento avrebbe poi dedicato un importante articolo, sul volumetto *Turris Libisonis colonia Iulia* scritto in collaborazione con Antonietta Boninu e con me, che comparve per le Edizioni Gallizzi nel 1984: *Isis et Sarapis sur un autel de Bubastis à Porto Torres (Turris Libisonis)*; la colonia di Turris Libisonis, con le sue relazioni con la Campania, era definita come una delle località dell'Occidente nelle quali fu introdotto più precocemente il culto delle divinità egizie (Serapide, Iside, Bubastis).

Sabato 17 dicembre si svolse la prima delle escursioni attraverso musei e scavi archeologici della Sardegna che tradizionalmente concludono i convegni di "L'Africa Romana". Vi parteciparono Marcel Le Glay, Naidé Ferchiou, Hédi Slim, Latifa Slim, Ammar Mahjoubi, Cinzia Vismara, Raimondo Zucca, ed io stesso, che avevamo preso parte alla tavola rotonda inaugurale del Convegno.

Da Sassari si raggiunse Cagliari, dopo aver percorso la Carlo Felice fiancheggiata dai maestosi nuraghi Santu Antine di Torralba, Losa di Abbasanta, Genna Maria di Villanovaforru. Quello, ancorché fuggevole, fu il primo incontro di Le Glay con le torri preistoriche della Sardegna: successivamente avrebbe conosciuto Barumini e Palmavera di Alghero.

A Cagliari fu visitato il Museo Archeologico Nazionale sotto la guida di Ferruccio Barreca. Il Soprintendente di Cagliari svolse la presentazione del Museo incentrando il discorso sui culti della Sardegna antica, tematica che riscosse la viva partecipazione di Le Glay, indagatore infaticabile dei profondi legami tra religione preromana e culti romani sull'altra sponda del canale di Sardegna.

Seguì la visita alla Cittadella dei Musei, dal cui alto osservatorio si poté ammirare la costa ovest del Golfo degli Angeli con la penisola di Nora, meta successiva del viaggio. Lungo la statale per Nora l'attenzione di Le Glay fu colpita dal massiccio torrione naturale di Antigori, presso Sarrok, sede di un insediamento nuragico aperto al commercio con i Micenei.

Lo scambio commerciale fra popoli mediterranei, dai Micenei, ai Fenici, ai Cartaginesi, ai Romani, fu la chiave di lettura della città di Nora. Il centro fenicio si rivelava, nella visione di Le Glay, ancora nella sua

caratterizzazione urbanistica del periodo ellenistico, dunque ancora punica. Su quel tessuto i Romani avevano inserito il loro teatro, l'anfiteatro, le terme, senza avere la meglio sulla tenacissima tradizione preromana.

A Nora volle poi tornare assieme a M.me Le Glay ed a me nel dicembre 1990. Rientrato a Parigi, mi avrebbe scritto: «Ma femme a été si enchantée de ce séjour à Cagliari que nous envisageons de venir une fois, en été, pour une visite plus approfondie de votre belle île. Elle a découvert qu'il ne serait pas difficile de traverser la Corse en voiture et de passer en Sardaigne par les "Bocche di Bonifacio". C'est un projet! J'espère que ce ne sera pas qu'un rêve! ». Un progetto che Le Glay rinnovò in una lettera del febbraio 1991, dove prometteva di tornare per l'estate dell'anno successivo. Ma ormai questo doveva rimanere un sogno.

All'imbrunire si riprese la strada verso Sassari, toccando Santa Giusta con la chiesa romanica, che Le Glay avrebbe voluto rivedere ancora nel 1988.

Ad Oristano, ormai a notte inoltrata, l'ultima fermata del viaggio, per visitare l'Antiquarium Arborensis, sotto la guida appassionata del direttore del Museo, Peppetto Pau. Furono esaminati i *tituli* tharrensi conservati nell'Antiquario, i numerosi laterizi con bolli urbani di una villa del litorale Sud del Golfo di Oristano, una *massa plumbea* iberica proveniente da un relitto tardo repubblicano dell'isola di Mal di Ventre.

Ma al di là dei singoli reperti, l'attenzione dei convegnisti fu colpita dall'esposizione museale, dall'atmosfera ottocentesca che si respirava nelle sale, un po' anche grazie alla presenza di un personaggio come Peppetto Pau: l'Antiquarium Arborensis rivelava ancora il volto originario della collezione di antichità di Efsio Pischedda, acquistata nel 1938 dal Comune di Oristano per formare l'Antiquarium Arborensis, rappresentava cioè la testimonianza storica di un gusto del collezionismo archeologico che proprio ad Oristano tra Settecento ed Ottocento ebbe, in relazione agli scavi nelle necropoli di Tharros, la più ampia diffusione. L'Antiquarium Arborensis parve a Le Glay una straordinaria testimonianza storica del collezionismo antiquario: un museo del secolo passato miracolosamente sopravvissuto fino ai nostri giorni.

Le Glay e gli altri studiosi fecero voti - lo ricordava del resto il nuovo conservatore Raimondo Zucca nei giorni scorsi sulle colonne de "L'Unione Sarda" - perché il Museo di cui si ventilava il trasferimento in locali più idonei, non fosse snaturato nel suo carattere originario, ma sopravvivesse come testimonianza della storia del collezionismo archeologico-antiquario sardo.

Quel voto del 1983 ha fruttificato ed è oggi compiuto nella nuova sede del Palazzo Pargaglia, in cui, mediante un ampio apparato di-



dascalico, è tracciata la storia della raccolta Pishedda, come paradigmatica del collezionismo dei ceti nobiliare, ecclesiastico e borghese della Sardegna sabauda. Credo che la visita che noi faremo stamane all'Antiquarium Arborense avrà anche il senso di un ritorno.

Desidero ora cogliere l'occasione della presenza qui ad Oristano di M.me Blondine Le Glay, per consegnare una targa ricordo un po' particolare, che desideriamo dedicare in memoria di suo marito. Nella targa abbiamo voluto rappresentare il disegno, pubblicato nel volumetto su Turrus Libisonis da Antonietta Boninu e da Marcel Le Glay, sull'ara di Bubastis: uno straordinario altare datato con anno consolare al 35 d.C., sul quale Marcel Le Glay aveva voluto leggere le immagini ed i simboli di Serapide, di Iside e di Bubastis, tre divinità egiziane venerate a Turrus Libisonis in Sardegna nell'età di Tiberio. È qui con noi oggi il prof. Ercole Contu, scopritore nel 1967 del monumento, che invito a consegnare personalmente la targa.



Giovanni Lilliu

Presentazione del volume *Sardinia antiqua*

Sono lieto di presentare il volume «*Sardinia antiqua. Studi in onore di Piero Meloni in occasione del suo settantesimo compleanno*», edito dalle edizioni Della Torre e stampato a Cagliari dalla Stef.

È un volume di 555 pagine con 157 illustrazioni tra grafici e fotografie. Vi hanno contribuito 36 autori italiani e stranieri, colleghi ed estimatori del prof. Meloni.

Ben 175 pagine si riferiscono alle culture indigene prenuragiche e alla civiltà dei nuraghi.

Dati nuovi per i tre periodi del neolitico sono offerti da Enrico Atzeni: reperti litici e insediamenti del Terralbese; statuette della Dea madre in pietra e terracotta e un interessantissimo pendaglio fittile con figure antropomorfe filiformi da luoghi di Cabras e Mògoro; segnalazioni di menhirs e d'una statua menhir da Villa Sant'Antonio e Senis. Altre statuine di Dea madre da Torralba (in terracotta) e da S. Antioco di Bisarcio-Ozieri studiate da M. L. Ferrarese Ceruti arricchiscono i quadri figurativi delle culture di Bonuighinu (neolitico medio) e di Ozieri (neolitico recente). Giuseppa Tanda dà conto di un ipogeo con partiture architettoniche dipinte in rosso di Sas Arzolas de Goi (Nughedu Santa Vittoria) e di piante inedite di abitazioni tardoneolitiche di cultura Ozieri in località Serra Linta di Sédilo. Uno studio sobrio ma preciso di Alberto Moravetti fa conoscere un secondo ipogeo della necropoli di Santu Pedru-Alghero, con materiale ceramico di cultura Filigosa-Abealzu, dell'eneolitico.

In ordine alla civiltà nuragica non è priva d'interesse la descrizione fatta da V. Santoni, a seguito di scavo, del nuraghe complesso Baumendula (Villaurbana), con l'analisi di ceramiche d'un prossimo insediamento capannicolo del Bronzo medio. Utile la cartina nuragografica del territorio. Fulvia Lo Schiavo svolge appropriate comparazioni riguardo una nuova matrice di fusione per armi e utensili in bronzo da Berchidda, la colloca negli ultimi secoli del Bronzo finale e l'inizio dell'età del Ferro. Infine R.J. Rowland si chiede quando finisca il periodo nuragico. Adducendo notizie letterarie e dati archeologici, egli lo vede durare sino all'età romana tarda. Ipotesi allettante, ma non



condivisibile in assoluto. Presunte associazioni di materiali nuragici e romani sono dovuti a rinvenimento in strati disturbati. Se resistono alterate tecniche ceramiche ed edilizie arcaiche, si tratta di sopravvivenze fuori e oltre il contesto. Il sistema nuragico, la civiltà nuragica globale, si erano già spenti nelle zone fertili dell'isola con la conquista cartaginese e negli ultimi secoli della Repubblica romana nelle zone interne.

Al mondo punico e alla Sardegna si rivolge Michele R. Cataudella. Egli riconosce nella Sardegna una sorta di «vocazione geopolitica occidentale», assimilabile a quella degli strati etnici e culturali libico-iberici, cui ha dato molto rilievo la lunga presenza punica. Per la verità, tale «vocazione» appare già in vari momenti ma non nell'intero corso storico della preistoria e della protostoria sarda a causa del ruolo di «carrefour» dell'isola, ponte tra Oriente e Occidente. Nei trattati tra Cartagine e Roma il C. vede i punti fisici di delimitazione dei rispettivi interessi di mercato, riferiti alla «geografia punica» nell'area occidentale mediterranea, vietata ai Romani. Visione geografica presente anche nel periplo di Annone, e dalla quale discende pure la nozione della costa libica spostata verso nord, cosa che darebbe ragione dei 500 o più stadi che lo Pseudo Scilace dà tra la Sardegna e la Libia, distanza reale. Giovanni Tore disserta su una tipica produzione artigianale della Sardegna punica, di ambito funerario: cippi, altarini e stele in pietra. Egli ne offre una precisa classificazione, un'attenta comparazione, la dislocazione dai centri urbani all'entroterra. Ne ricerca archetipi e spiega tipi e varianti nel processo cronologico dal VI al II-I secolo a.C. e nella persistenza in età romana (II-III secolo d.C.).

Volgendo lo sguardo ai Massalioti, Giacomo Mangano ne mette in rilievo il raggio di diffusione per mercato e anche di insediamento in almeno undici paesi del Mediterraneo, in Oriente e in Occidente, e offre una ricca documentazione in proposito, nella quale figurano due iscrizioni funerarie da Tharros che egli riferisce al III-II secolo a.C. (altri le hanno datate al IV e anche prima).

Un gruppo di contributi riguarda aspetti propriamente storici, con riferimento all'economia, alle istituzioni, ai culti del mondo romano in Sardegna. Vito A. Sirago si sofferma a considerare il ruolo assegnato dai Romani alla Sardegna, di terra di sfruttamento colonialistico con la monocultura del grano, modo già presente nel progetto di occupazione e applicato per l'intero corso del dominio. Peraltro Yann Le Bohec dà rilievo economico anche all'attività estrattiva delle miniere di cui traccia la storia da Augusto al V secolo d.C. Circa le istituzioni appare contributivo l'articolo di Denis B. Saddington sulle forze armate e l'ammini-

strazione equestre nell'alto impero in Sardegna e in Corsica. E, per il particolare, lo studio avvertito di Ignazio Didu sulla presenza del *curator reipublicae* a Turris Libisonis - L. *Magnus Fulvianus*, circa metà del III secolo -, reca una testimonianza utile per la migliore conoscenza. Va poi sottolineato il pregio dell'articolo di Marcella Bonello Lai la quale, con buoni argomenti epigrafici e archeologici, sostiene che la città, già importante in tempi punici, di Sulci, ebbe lo stato giuridico di municipio romano nella prima metà del primo secolo d.C., in virtù dell'avanzato stato di romanizzazione raggiunto dalla popolazione, con esiti di crescita nell'aspetto edilizio e nelle strutture politiche, civili e religiose. Quanto alle istituzioni militari, Franco Porrà rilegge il testo *CIL*, X, 7660 che ricorda la *cohors Maurorum et Afrorum*, con integrazione dell'epigrafe riguardante la tribù (la *Quirina*) e il cognome (*Felix*) del prefetto della coorte: *Sextus Iulius*, magistrato del municipio di Karalis e forse nativo della stessa città e di certo in essa vivente nel II secolo d.C. Ben nutrita da precedenti studi, Giovanna Sotgiu si fa a ragionare con sicurezza sulla presenza di culti egiziani nella Sardegna romana, e su quello in particolare del dio Apis. La studiosa ne riconosce la rappresentazione in nove statue di bronzo rinvenute soprattutto in località interne dell'isola. Sono assai significative queste testimonianze del culto provenienti dalla Sardegna, non in numero esiguo come avviene sinora nella penisola italiana. Testimonianze di ideologie straniere che arrivano nell'isola a seguito del commercio e dei traffici per mare del cui naviglio Angela Donati dà conto riferendosi alle pitture tardoromane di San Salvatore di Sinis.

Un gruppo di contributi (cinque in 105 pagine) attengono a documenti epigrafici con diversi contenuti. Dalla disamina condotta con strumenti statistici-comparativi e con brillante esposizione, di 1.218 iscrizioni latine della Sardegna (988 pagane e 230 cristiane, non funerarie e funerarie) Gabriel Sanders trae considerazioni non comuni, per non dire originali. Nei titoli e nei miliari visti come mezzi di comunicazione, egli scorge significati politici, di governo, prosopografici di alto valore, ma pure sussidi per conoscere l'evoluzione fonetica, morfologica e linguistica del latino. I miliari soprattutto, vistosi e pubblici, tendevano ad abituare la gente al processo epigrafico latino, data la presenza in Sardegna di comunità largamente analfabete. Ovviamente la rete stradale non era il nastro esclusivo, attraverso la scrittura dei miliari, della diffusione della cultura importata, che produceva i suoi effetti soprattutto nell'ambiente urbano. Scarso è il volume di iscrizioni nell'isola in confronto al repertorio di altri paesi e anche di singoli centri cittadini cospicui. Viceversa alcune iscrizioni hanno una singolare

portata quantitativa (i miliari) o qualitativa. Le epigrafi sarde di scrittura metrica o di accento poetico rappresentano il 2,6% rispetto al totale delle iscrizioni isolate, più dell'1,5%, percentuale di epigrafi dello stesso genere rispetto al totale generale di 300.000 iscrizioni oggi conosciute per il mondo romano. Singolare diversità della Sardegna, che contribuisce alla storia dell'identità sarda di cui dice, in un breve ma felice articolo, Guido Clemente. Conclude Sanders rilevando la parentela epigrafica sardo-africana, ma con tratti specifici dell'un mondo e dell'altro (aggiungo io).

Lidio Gasperini porta un contributo di migliore comprensione e valorizzazione della storia minore della Sardegna con l'edizione di ben undici titoli epigrafici, in varia materia, già conosciuti e altri inediti da varie località, le più interne, dell'isola. Particolare interesse destano la scritta latina del nuraghe Aidu Entos, i cimeli epigrafici nei pressi del nuraghe Sanilo, inediti, e la rivisitazione dell'epitafio del vescovo Vitore e della targa del martire Lussorio di Fordongianus nella quale sono riconosciuti due ben distinti livelli cronologici utili per l'identificazione delle fasi costruttive del *martyrium*: due testi, insieme, uno del VI e l'altro verosimilmente dell'VIII-IX. Va notata l'ipotesi del Gasperini sull'inesistenza della tomba del martire a Forum Traiani o che le sue spoglie furono trasferite prima dell'apposizione del primo testo che avrebbe dovuto menzionare la *depositio* del *beatus Luxurius*. Silvio Panciera ci racconta la storia non edificante di tre false riproduzioni, di provenienza antiquaria, del diploma militare di *Ursaris Tornalis filius*, classario della flotta misenate, datato 68 a.C. (imperatore Galba), rinvenuto a Charchinarzu-Anela. Le falsificazioni nascono da copia dell'originale avvenuta in un laboratorio fiorentino dove dal Museo Sanna di Sassari fu inviato il bronzo per restauro, circa trenta anni fa. Non so se vi sia ancora tempo per una indagine giudiziaria, oltre quella archeologica - per vero eccellente - del Panciera, il quale coglie l'occasione per denunciare altre falsificazioni di altro diploma militare del Museo di Sofia, andate a finire nel Museo di Budapest e presso antiquari romani. Un intreccio del mercato del falso oggi in grande voga.

Il patrimonio delle epigrafi turrítane non cessa di crescere in quantità e interesse. Lo provano i sei documenti epigrafici due dei quali in lingua greca, in maggior parte inediti, pubblicati col solito rigore da Attilio Mastino ed Heikki Solin. Sono iscrizioni funerarie del II, III e IV secolo d.C., cinque pagane e una cristiana, la sesta, cristiana, è del 415 d.C. La lastra in lingua greca di età traianea, spicca per il contenuto. *Apollonios*, infatti, è *chorokitareus periodonikes*, un citaredo o accompagnatore di coro, vincitore di gare. Forse morì a Turrís durante o dopo



lo spettacolo. Le due iscrizioni cristiane di *Musa* dedicata dal greco *Thalassus* funzionario di palazzo del tempo di Arcadio ed Onorio (394 d.C.), a una ragazza morta a 12 anni e del *puer Victorinus* deceduto a 15, portano al numero di quattordici le iscrizioni cristiane, sinora note, del cimitero di Turrus presso la basilica di San Gavino. Pur nella sua brevità appare suggestiva la chiosa di Giancarlo Susini sulla sigla Q A del noto epistilio in marmo di *Tib. Flavius Iustinus* (IV d.C.) relativo all'acquedotto di Turrus e in altro frammento marmoreo della stessa città, sigla sciolta in *quinquennalis adlectus*, titolatura altisonante e produttrice di pubblico consenso più delle altre proposte di *quaestor alimentorum* e *quaestor aerari*.

Tre articoli riguardano personaggi che hanno avuto a che fare con la Sardegna in età romana e cristiana. È il caso dei fratelli Quinto e Marco Tullio Cicerone del cui epistolario durante la *legatio* di Quinto a Olbia (57-56 a.C.) scrive Giovanni Runchina. Dal contenuto dello scambio di lettere come dall'atteggiamento del grande oratore in occasione della difesa di Emilio Scauro, egli trae argomento per sottolineare il rapporto negativo, per non dire di ostilità, del maggiore Cicerone verso i Sardi. Fanny Del Chicca e Sonia Laconi rivolgono l'attenzione agli scritti di Lucifero di Cagliari. Il proposito della Del Chicca è quello di mettere in evidenza alcuni fenomeni che possano far da traccia per una definizione globale della personalità linguistica-stilistica del vescovo cagliaritano, del *sermo* luciferiano, con un esame critico-testuale di tratti delle opere; una casistica da cui emerge un'impronta artificiosa della *lexis*. Sonia Laconi si sofferma nell'analisi dei concetti di *virtus* cristiana e di *martyrium* nelle pagine del «*Moriundum esse pro Dei Filio*», opera che si colloca all'apice della esperienza letteraria di Lucifero e rappresenta l'epilogo del suo travaglio spirituale nella lotta contro l'arianesimo.

Due articoli riguardano prodotti di arte romana in Sardegna. Simonetta Angiolillo offre uno studio puntuale d'un corredo di preziosi in oro - collana e orecchini di squisita lavorazione - da Olbia, riferiti agli ultimi due secoli a.C. e ritenuti di area magno-greca, importati da Taranto o anche dalla Grecia. Si tratta di gioielli di famiglia di alto ceto, residente in una città attiva per commerci. Annamaria Comella approfondisce l'esame di una trentina di calchi di matrici fittili da un santuario di via Malta in Cagliari, già fatte conoscere da P. Mingazzini. Rappresentano *kernophoroi* e una *Nike*. Modellate in un'officina attigua al santuario, le matrici dimostrano marchio stilistico magno-greco e tempi del III-II secolo a.C. È interessante osservare come questi reperti siano presenti ai due capi dell'isola in area urbana, da dove penetrano verso l'interno.

L'articolo di Letizia Pani Ermini sul titolo di *Bonifatius*, detto *religiosus*, cioè uomo pio legato a una struttura monastica esistente nell'area sepolcrale di San Saturno in Cagliari, offre l'occasione alla studiosa per una nuova riflessione sulle vicende della chiesa del giovane martire cagliaritano. La struttura oggi conservata, di età giustiniana, sarebbe stata costruita su una più antica «*ecclesia funeraria*». Dissente Renata Serra che ritiene la basilica iniziata secondo un modello antiocheno a croce greca della fine del IV sec. d.C., interrotta verso la fine del V, ripresa dal vescovo Fulgenzio per concludersi in tempi giustiniani. Forse queste vicende costruttive, che lasciano margini di dubbio, potranno avere certezza a seguito dell'plorazione auspicata dell'area archeologica antico-cristiana di San Saturno-San Lucifero.

Sono da notare, nell'ordine delle tradizioni popolari, gli scritti di Enzo Cadoni sull'*erba sardonica* e il *sardonios ghelos* e di Giulio Paulis sui nomi delle «*launeddas*» sarde e della viola alla luce della tradizione musicale greco-romana. Prendendo a pretesto la descrizione, fattane nel secolo XVI d.C. dal geografo e storico sardo G.F. Fara, del fitonimo erba sardonica e dell'antico e attuale adagio *Sardonios ghelos* (riso sardonico), Cadoni costruisce una elaboratissima tela della confusa vicenda dei due termini a cominciare da Omero per tutto il periodo classico e più tardi ancora. Il lettore si diventerà nel districare la trama, agevolato dallo scavo filologico fatto dall'A. La sua conclusione è che il *sardonios ghelos* (atteggiamento fisionomico contratto della faccia simile al riso) deriva dall'effetto di irrigidimento procurato da tale erba (la *Enante crocata L.*, in lingua sarda «*lua*»). G. Paulis svolge un discorso ammirevolmente concatenato, con ricchezza di citazioni classiche e interpretazioni moderne, dei nomi del triplice aerofono sardo detto «*launeddas*» fatto derivare dal latino «*ligulella*» (linguetta vibrante dell'aulo) e della viola, strumento a pizzico in origine poi ad arco, ricondotto, pur esso, come l'omonimo fiore, al latino *vidula*, «*vedova*», nel senso di donna «*dolente*» all'unisono col tono «*lamentoso*» dei due arnesi musicali. Il nesso semantico tra i due lessemi, di matrice culturale classica, è colto dal P. nel nome *vidulas/bidulas* «*launeddas*» con cui è conosciuto il triaulo sardo nell'area barbaricina, dove è peraltro sporadico, essendovi pervenuto dalla zona meridionale campidanese a maggior carico punicizzante e romanizzante. Va però osservato che lo strumento «*launeddas*» è presente nel nord dell'isola, testimoniato da una nota figurina itifallica di bronzo, di stile indigeno, prima che vi giungessero Cartaginesi e Romani. E con ciò si accorderebbe non tanto la categoria di denominazioni varie corrispondenti alla polifonia dello strumento e alla varietà dei momenti del ballo in coro (un ballo

«mediterraneo» che esso attiva), quanto la matrice semantica (l'umanizzazione dello stesso strumento in corrispondenza alle modulazioni della voce umana in sintonia coi diversi sentimenti) soggiacente, sicuramente locale e, aggiungerei, ancestrale.

Il volume si chiude con un'utilissima rassegna degli ultimi studi sulla Sardegna romana (1987-1990), dovuta al merito di Cinzia Vismara.

Questo libro ponderoso e di notevole qualità scientifica ben risponde al valore e al prestigio del personaggio cui si dedica, in onore: il prof. Piero Meloni. Il tempo tiranno non mi consente di ripetere in questa assise internazionale, l'elogio che io ho rivolto al collega e amico, illustrandone la figura e l'opera, in capo al volume. Mi si consenta soltanto, a nome di tutti, di formulargli i più sinceri e cordiali auguri di buon lavoro e di lunga vita, e che li esprima nella sua e mia lingua: a largos annos cun salute e gosos, prof. Meloni.



The first of these is the fact that the United States is a young country, and that its history is still in the making. It is a country of great energy and vitality, and its people are full of hope and ambition. They are determined to make the most of their opportunities, and to build a better life for themselves and for their children. They are determined to be free, and to live in peace and harmony with their neighbors. They are determined to be good, and to do what is right. They are determined to be happy, and to enjoy the fruits of their labor. They are determined to be successful, and to achieve their dreams. They are determined to be great, and to leave a lasting legacy to the world. They are determined to be the best, and to be the most. They are determined to be the United States, and to be the best of all possible worlds.

Giancarlo Susini

L'ipogeo di San Salvatore di Cabras, archivio  
di segni della storia: un nuovo itinerario

Avvio la presentazione di un volumetto-guida dedicato ad uno dei più prestigiosi monumenti della Sardegna, col ricordo tutto personale di un'esperienza didattica. Da scolaro, cioè: nel 1952, proprio quaranta anni fa, allievo per l'epigrafia e le antichità greche e romane nella Scuola Archeologica Italiana di Atene, ascoltai un ciclo di lezioni che Doro Levi dedicò appunto al complesso ipogeico nel Sinis. Come sappiamo, Levi era tornato da qualche anno dal soggiorno negli Stati Uniti a Princeton, perché colà esule dall'Italia durante il secondo conflitto mondiale; vi aveva tracciato, d'intesa con le autorità politiche e militari alleate, un progetto organico per la tutela del patrimonio storico e monumentale italiano - cioè di quanto di lì a poco, proprio nel gergo formulare dei governi di occupazione a Berlino, sarebbe stato definito come "beni culturali", maldestra versione dal tedesco Kulturgüter - da attuare durante le fasi della conquista, da Occidente, dall'Africa, dalla Gran Bretagna, del continente europeo.

Doro Levi, divenuto poi Direttore della Scuola di Atene, spiegava agli allievi dei primissimi anni dopo la ripresa come simile esperienza culturale e politica assieme si nutriva soprattutto di alcune ricerche scientifiche - davvero magistrali, già le si giudicava allora - condotte da archeologo militante e poi da professore nelle università prima del conflitto: in Etruria, per esempio, in Sardegna. Soprattutto, Levi sottolineava le fecondità di analisi condotte su complessi monumentali dalla lunghissima vita, talvolta ancora agibili e funzionali, proprio come il santuario ipogeico di San Salvatore di Cabras, che recava i "segni" di impianti o di passi di molti e successivi momenti della sua storia. Egli aveva pubblicato organicamente il complesso archeologico pochissimi anni innanzi (Roma 1949), ed invitava gli studiosi a rimeditare sia sulle sequenze architettoniche sia sulle successive funzioni sia sull'interpretazione dei "messaggi" (una parola oggi non gradita o non perspicua a tutti, vd. O. Salomies, «Arctos», XXVI, 1992, p. 149) che figure ed iscrizioni dipinte o graffite in molti tempi potevano suggerire.

Con profonda soddisfazione registriamo oggi che le conoscenze (nonché le prospettive di ulteriore ricerca) maturate sul complesso ipo-

geico di San Salvatore di Cabras trovano un assetto espositivo esemplare, in funzione pratica, nel volumetto n. 21 della collana "Sardegna archeologica - Guide ed itinerari" (Carlo Delfino editore, Sassari 1992, pp. 64, con 27 ill. anche a colori), di Raimondo Zucca e di Angela Donati. Va detto anzitutto che proprio la sede prescelta per questa sintesi, cioè la collana diretta da Alberto Moravetti, conferma il primato che la cultura archeologica della Sardegna ricopre nell'elaborazione di modelli utili all'approccio a monumenti, musei e paesaggi: non è dissacrante affermare che in questo ambito l'organizzazione culturale della Sardegna risulta esemplare rispetto a molti altri territori europei, anche a numerose regioni italiane. Forse anche per questo aspetto della sua crescita culturale, la Sardegna interpreta la funzione di raccordo (di "boutonnière", di àsola: così la definiva un Maestro, Marcel Le Glay, che rievociamo oggi a pochi mesi dalla sua scomparsa, un Maestro ammirato ed attento della vita culturale sarda) tra punti cardinali ed orizzonti epocali diversi.

La parte più ampia del volumetto è dedicata, per la penna di Raimondo Zucca, preparato e colto interprete delle memorie della sua terra, alla topografia del monumento. Sottolineo qui l'importanza del preambolo dedicato alla storia delle ricerche e degli studi, a partire dall'ormai leggendario, tuttora avvincente, *Clypeus aureus* di Salvatore Vidal (Firenze 1641): non si valuta infatti correttamente la portata (o la sindrome pur mutevole dei messaggi) di un monumento (di un *monimentum*, si badi) senza conoscerne i battiti della tradizione che ce lo consegna. Sottolineo ancora, nelle pagine di Raimondo Zucca, la collocazione del complesso santuarioale nel paesaggio storico ed archeologico del Sinis: tutti ne conosciamo il fascino. Le strutture del monumento sono poi ravvisate e descritte anche in funzione della natura del villaggio di San Salvatore, da sempre un "centro religioso temporaneo" (vengono qui rievocati numerosi altri centri del genere nell'isola). A Raimondo Zucca si deve nel volumetto anche la breve trattazione sulle terme romane di Domu 'e Cubas.

Segue nell'opera la presentazione - sintetica, s'intende, in funzione di guida al lettore e visitatore accorto - delle raffigurazioni e delle iscrizioni che si riscontrano numerose sulle pareti del complesso ipogeico: frutto di precise e rinnovate autopsie, costituiscono l'oggetto delle pagine di Angela Donati. Si tratta del risultato compendiarario della lunga impresa di un autentico studioso di epigrafia, quale è Angela Donati, davvero erede ed interprete dei metodi di lettura dell'antico che formarono la scuola universitaria bolognese già tra Sei e Settecento, ben prima quindi delle pur magistrali lezioni di Francesco Rocchi, epigono di Bartolomeo Borghesi, di Giuseppe Cardinali, di Arturo Solari, di Giuseppe Ignazio Luzzatto, di Gianfranco Tibiletti - che di Angela Donati è stato Maestro verace -; per i metodi rinnovati ed



esercitati dall'epigrafia bolognese, l'operosità intelligente di Angela Donati può infatti ben richiamarsi agli "occhi aperti" su ambienti e territori che distinguevano l'opera di Luigi Ferdinando Marsili, o alla passione delle introspezioni notomizzanti che caratterizzarono un altro grandissimo, Giambattista Morgagni.

Con l'apporto di simile fardello culturale, Angela Donati ha tradotto in notazioni sobrie l'analisi complessa di immagini mitologiche (alcuni tra i nessi culturali descritti erano emersi già nella storia iconologica del III secolo a.C., e furono fortemente ripresi nella tarda antichità, tra III e IV secolo d.C.), di scritture latine e greche (un intero alfabetario greco), del presunto nesso *Rufus*, di scene circensi, dei disegni di navi e di imbarcazioni di molti tipi dall'antichità al Seicento. Per le materie impiegate nella scrittura Angela Donati ha curato l'effettuazione, nei laboratori chimici dell'Ateneo bolognese, delle necessarie analisi.

L'itinerario pur sommario ora édito conferma l'eccezionale poliveroso interesse di San Salvatore nel Sinis: un luogo di culto frequentato già nell'antichità, già allora modificato ed integrato nella sua destinazione, poi visitato e conosciuto tra medioevo ed evo moderno (si segnala un testo arabo, scritto a parete, forse da collegare allo sbarco di Cabras nel 1509), e tuttora agibile nella devozione, nella liturgia e per la curiosità: come lo provano anche graffiti recenti e recentissimi e qualche tentativo di goffa imitazione dei disegni antichi.

Richiamo infine il significato eloquente delle immagini di navigli di epoche diverse: Angela Donati vi ha dedicato un breve saggio negli studi in onore di Piero Meloni (*Sardinia antiqua*, Cagliari 1992, pp. 435-439); Doro Levi ne teneva presente il richiamo quando dall'Atlantico e dal Mediterraneo dell'Ovest le flotte alleate si apprestavano ad investire le isole ed il continente italiano. Nell'anno che scandisce il cinquecentenario del cammino inverso, quello di Colombo verso il Nuovo Mondo, i vascelli effigiati nell'ipogeo sardo restituiscono la suggestione della Sardegna come terra di approdi dal mondo e di pulsioni verso il mondo.



Lidio Gasperini

Presentazione di: *Porto Torres e il suo volto* di Roberto Caprara,  
Attilio Mastino, Vico Mossa, Aldo Pinna

Destinato ad un pubblico colto, o comunque interessato seriamente alla cultura, il volume, che ho il piacere di presentare, è letteralmente splendido, sia per la sostanza sia per la veste tipografica: il che fa davvero onore per la prima agli autori, per la seconda all'editore Carlo Delfino, che «con affettuosa attenzione», come egli stesso ha scritto, ha voluto curare questa pubblicazione dedicata alla sua *Polthutorra*.

Animati da un grande interesse ed anche - direi - da un profondo amore per Porto Torres, quattro autori hanno dato vita a questo libro «di alta qualità», come lo ha definito il sindaco Giacomo Rum di Porto Torres, e rilevante sotto tanti riguardi, come diremo: sono, nell'ordine delle rispettive quattro trattazioni, il Prof. Attilio Mastino dell'Università di Sassari, il Prof. Roberto Caprara collaboratore della Soprintendenza archeologica per le Province di Sassari e Nuoro, il Prof. Arch. Vico Mossa e il giornalista Dott. Aldo Pinna. Un quartetto composito, felicemente composito, che - potremmo dire - si esibisce in un ispirato concerto per questa città sarda sotto vari aspetti singolare, e della quale i concertisti ci fanno ascoltare la voce, ora lontana ora vicina, di un passato remoto e prossimo, rievocato con passione e con dottrina, e la cui riappropriazione serve in ultima analisi a far meglio intendere a tutti la realtà della Porto Torres di oggi.

I quattro interventi ci riportano rispettivamente: il primo alla *Turris Libisonis in età romana*; il secondo a *Porto Torres in età bizantina*; il terzo riguarda *Gli insediamenti e le vicende architettoniche-edilizie* della città; il quarto, intitolato *La metamorfosi di una città*, disegna con tratti simpatici e vivaci i mutamenti dell'agglomerato urbano e della compagine umana della città nei tempi più vicini al nostro.

Attilio Mastino, riprendendo e sviluppando un suo felice lavoro del 1984 su *Popolazione e classi sociali a Turris Libisonis*, e mettendo a frutto alcuni importanti contributi turritani di Piero Meloni, Giovanna Sotgiu, Marcel Le Glay, Antonietta Boninu, Francesca Manconi e Silvio



Pancieria, presenta un panorama ricco e bene articolato dei vari aspetti ricostruibili e delle varie problematiche della città antica, dalla fondazione della colonia marittima, nel I sec. a.C., all'età tardo-antica. In ventisette capitoletti, estesi per una sessantina di pagine (corredate qua e là di un apparato illustrativo di alta qualità), egli conduce il lettore dalla preliminare rassegna delle fonti letterarie, epigrafiche ed archeologiche alla ricostruzione del tessuto sociale e delle istituzioni civiche, dal ragguaglio sull'urbanistica e la viabilità al quadro economico e religioso della città.

Quello che emerge immediatamente è che a *Turrus Libisonis*, senza dubbio più marcatamente che in qualsiasi altro centro antico dell'isola, ci troviamo dinanzi non tanto ad un frammento della Sardegna romana (intesa come *Sarditas* dell'epoca romana), quanto piuttosto ai Romani trapiantati in Sardegna (o, se preferiamo, ad un frammento di pura *Romanitas* in terra sarda). Se, infatti, in altre sedi umane, così dell'isola come delle altre province dell'impero, è possibile, sia pure in misura contenuta o contenutissima, intravedere di quando in quando la parte più intraprendente della popolazione autoctona integrarsi con i dominatori e avvicinarsi o addirittura entrare *per gradus*, in una con l'elevazione del livello sociale, in quella che possiamo chiamare l'area del prestigio e del potere locali, a *Turrus Libisonis* ciò è impossibile coglierlo. È lo stesso Mastino a farcelo concludere, quando, esaminando accuratamente l'onomastica attestata dalle iscrizioni, giunge a riconoscere «la completa assenza di un'onomastica punica e indigena sarda». La compagine etnica dei *Turritani* antichi, quale traspare dai loro nomi, è infatti caratterizzata da una presenza massiccia e prevalente della componente urbana (Roma città ed Ostia), e centro-italica e da una presenza incredibilmente assai modesta (rispetto alle restanti aree isolane) della componente africana: tutto ciò in perfetto parallelismo con quanto si evince dall'attenta analisi della documentazione archeologica (manufatti musivi o in marmo in special modo). La Sardegna, la Sardegna vera, insomma, è del tutto assente a *Turrus Libisonis*.

La stranezza è tale solo in apparenza, dal momento che *Turrus Libisonis* non fu una colonia «onoraria», un centro, cioè, onorato dell'elevazione al rango di colonia, come - per rimanere in Sardegna - *Uselis* nel retroterra di *Tharros*, bensì una colonia dedotta, una *colonia civium Romanorum*: un vero e proprio trapianto di romanità in terra sarda.

Di questi cittadini romani, operanti nell'antico scalo marittimo fondato sull'importante rotta mercantile Est-Ovest (*Ostia - Turrus - Baleares - Hispania Tarraconensis*), Attilio Mastino, testi epigrafici alla mano, ci fa sapere molte cose: a partire dalla tribù di ascrizione (la *Collina*, che non cessa di render perplessi gli studiosi), fino alle istituzioni civi-

che, alle attività economiche, alla borghesia cittadina, e alle classi sociali, agli usi funerari sia del più antico momento pagano sia del successivo momento cristiano.

Altre cose di essi ci narra interrogando i reperti muti dell'archeologia; riemergono così, dei *Turritani* e delle *Turritanae*, il gusto per i prodotti di buona fattura (soprattutto ostiensi), l'amore per i gioielli, l'attenzione alle ceramiche di moda, importate prima dalla penisola, poi dalla Gallia meridionale, poi dal Nord-Africa.

Meno luce invece di quanto ci aspetteremmo viene da questa nuova attentissima rilettura delle testimonianze a nostra disposizione ad una delle particolarità primarie dei *Turritani* antichi, quella della loro importante attività di trasportatori di merci (prevalentemente cerealicole) dall'isola al Porto di Roma: attività testimoniateci dal celebre pannello musivo del Piazzale delle Corporazioni ad Ostia, che figurava all'entrata dell'agenzia mercantile di viaggi colà impiantata e gestita dagli armatori ed appaltatori di trasporti della città sarda.

Come in altri centri del mondo romano, anche a *Turris Libisonis* non mancano testimonianze degli onori tributati dalla città agli imperatori. Onorati parimenti vi sono i governatori dell'isola, attestati di frequente nella colonia che, secondo un'ipotesi recente, potrebbe essere stata temporaneamente la sede di un secondo *conventus* giudiziario.

Chiudono l'esauriente trattazione di Mastino i capitoli riservati all'importazione delle merci ed alle loro aree di provenienza, all'urbanistica della città con particolare attenzione all'acquedotto, al complesso termale conosciuto come «il Palazzo di Re Barbaro», alle aree sepolcrali, alle mura del V secolo, erette per fronteggiare l'attacco dei Vandali, provenienti da Cartagine, del cui regno la città fece parte per 80 anni fino all'avvento della dominazione bizantina.

Il secondo autore, Roberto Caprara, di cui in anni non più vicini potrei apprezzare le benemerite ricerche nell'agro nord-occidentale di Tarranto, tratteggia efficacemente, sia pure in poche pagine, il periodo bizantino della città, riandando alle scarse fonti letterarie disponibili e integrandole con i dati preziosi dell'archeologia, tra cui primeggiano pochi ma splendidi cimeli provenienti da Porto Torres. Mi riferisco in primo luogo al notissimo elogio epigrafico per il «console e duca» Costantino, della metà circa del sec. VII, importante documento per la storia - come è stato ribadito ultimamente da Santo Mazzarino, Alberto Boscolo e Letizia Pani Ermini -, in secondo luogo ad un inedito medaglione aureo per nozze, recuperato tra i ruderi di una grandiosa villa affacciata sulla Marina di Sorso, presso la chiesetta bizantina a croce greca di Santa Fili-

tica, scavata in questi ultimi anni, in terzo luogo al tesoretto della regione Balai Vicino, presso il venerato ipogeo dei tre Martiri Turritani, con 40 monete d'oro del sec. IX (bizantine ed arabe), con laminette d'oro e con gioielli.

Le testimonianze per questo periodo storico purtroppo difettano - come opportunamente nota il Caprara - sia per l'inconveniente della ininterrotta frequentazione umana dell'area dall'antichità ai nostri giorni, sia ancor più - e non possiamo non condividere il suo giudizio - per «la mancanza di coscienza storica nei cent'anni intercorsi fra la recuperata autonomia amministrativa di Porto Torres e gli anni Quaranta del nostro secolo, quando la città si espanse a danno dei siti romani e medioevali».

Il Prof. Vico Mossa, autore della terza parte, in tre densi capitoli occupanti quasi 100 pagine, dà una preziosa lettura architettonico-urbanistica della città nel suo lungo ininterrotto divenire dal periodo più antico a quello giudicale a quello moderno e contemporaneo, che l'Autore ama lapidariamente condensare nelle tre denominazioni Turris-Torres-Porto Torres. Il cammino che egli ci fa ripercorrere è assai lungo.

La partenza è da quella *colonia, quae vocatur ad Turrem Libisonis*, che invita a ritenere la *Turris* (quale che fosse, dove che fosse), se dobbiamo credere all'espressione pliniana, antecedente alla fondazione della colonia, che ne riprese il nome.

Il discorso del Mossa, come quello di chiunque ami interpretare i membri dissestati e frammentati delle antiche architetture, sfocia ben presto nel rammarico di dover procedere a fatica quando le vestigia sono state troppo martoriate dall'ingiuria del tempo e degli uomini e più ancora quando esse sono state rimesse in luce con metodologie non corrette, come quelle degli scavi ottocenteschi. Ciononostante è possibile al Mossa riandare con sufficiente dettaglio alle grandi infrastrutture della città romana, al capolinea dell'importantissima arteria *a Turre Karales*, al ponte romano («il più gagliardo dei ponti antichi in Sardegna»), all'acquedotto cittadino (di cui si è potuto ricostruire il percorso dalla sorgente fino alle terme e ai *lacus* dell'abitato), all'assetto urbano e allo sviluppo delle aree sepolcrali. La stessa cosa gli è stata possibile anche per la città giudicale, col suo porto e con la basilica di S. Gavino, «la più grande dell'isola», restaurata all'inizio del Novecento. Il discorso si allarga all'«eco dell'invenzione dei corpi santi e le leggende» relative e alla devozione popolare. Il problema del campanile inesistente del tempio romanico porta il Mossa a notare che «Porto Torres non possiede nessun campanile e, all'infuori della tozza Torre aragonese del porto, eretta appunto contro i pirati, non possiede neanche una torre che simboleggi de-



gnamente la città, che ha adottato per emblema araldico la torre» (!).

Segue nel capitolo III una lettura dell'urbanistica ottocentesca e novecentesca della città, agevolata da vecchie e meno vecchie immagini fotografiche, e un'analisi dell'ambiente naturale nelle sue valorizzazioni (ma anche nelle sue deturpazioni). Chiude l'analisi il discorso sull'ammodernamento delle strutture portuali e balneari, «l'evento petrolchimico» e lo sviluppo di Porto Torres negli ultimi decenni.

Il quarto autore, Aldo Pinna, presenta in una trentina di pagine, arricchite da fotografie vecchie e recentissime, con la penna agile del giornalista, una serie di flashes, senza dubbio stimolanti, su aspetti vecchi e nuovi della città bimillenaria. Essi riguardano interrogativi e realtà documentate, che ci riportano da una parte ai pescatori e agricoltori dell'antica colonia romana, ai minatori e zavorratori dell'Argentiera e Canaglia, agli operai dell'insediamento petrolchimico di Nino Rovelli (una delle più grosse industrie petrolchimiche d'Europa), dall'altra al bombardamento aereo del 1943, all'affondamento dell'ex-baleniera Onda dell'armatore Nicola Delfino, alle luci ed ombre del momento presente.

Sigillano, infine, il volume sette pagine di bibliografia, a corredo delle prime tre parti dell'opera: ricchissima è quella relativa all'età romana.

Un volume, dunque, di grandissimo interesse, che avrebbe richiesto, per una presentazione adeguata, un tempo più lungo di quello concessoci.



Marc Mayer

Presentazione del volume *Rupes loquentes*

En pocas ocasiones en el campo de los estudios de la Antigüedad se puede mantener el hecho incontrovertible de hallarnos ante el nacimiento de una nueva especialidad, subespecialidad, incluso, si se quiere. El libro que comentamos en estas páginas pone de relieve este hecho: se ha consolidado en el seno de la Epigrafía una nueva especialidad: la Epigrafía rupestre.

Lidio Gasperini, en el prólogo de un libro anterior, *Iscrizioni latine rupestri del Lazio* (Roma 1989), sienta ya las bases de este nuevo tipo de aproximación a una forma de epígrafes que tienen unas características diferenciadoras y diferenciales en función de su soporte. El volumen que nos ocupará ahora no hace más que seguir el sendero emprendido en el primero y, al mismo tiempo, pone en evidencia la conciencia, por parte de los estudiosos, de estos factores diferenciales que requieren un tratamiento específico y una muy especial metodología.

La presentación de las últimas pruebas del primer libro de L. Gasperini sobre Epigrafía rupestre durante la realización del Coloquio del cual son las actas este volumen, *Rupes loquentes*, constituyó, acompañado por una larga y fecunda comprobación sobre el terreno, la inauguración de la Epigrafía rupestre como especialización diferenciada en el campo de la Epigrafía y el origen de una larga lista de aproximaciones a estos temas. Ha constituido ya una buena prueba la realización en Santiago de Compostela y la Coruña de un II Simposio de Epigrafía rupestre, luso-hispano-italiano, organizado por A. Rodríguez Colmenero, que supuso también, en la línea trazada por el que ahora reseñamos, una reflexión metodológica así como la presentación de numerosas novedades, y comportó también una larga y densa comprobación sobre el terreno.

No es aquí el lugar ni tampoco nos hallamos en el momento de discutir la conveniencia o no de desgajar del tronco común una subespecialidad que antes era tratada en forma complexiva con el conjunto del material epigráfico, como explica L. Gasperini en su documentada presentación. Podemos afirmar, en cambio y muy pragmáticamente, que el éxito obtenido y la abundancia de material que requiere el tratamiento específico que proporciona la "epigrafía rupestre" hace inútil plantearse cuestiones de este tipo: la epigrafía rupestre está aquí en plena ebullición. No se trata, como a primera vista pudiera



pensarse, de una definición tan sólo marcada por la diversidad o particular entidad del soporte, sino que se trata, tanto si hablamos de epigrafía rupestre - de superficie - como de esa otra vertiente hipogea - cuevas, abrigos, etc. - de concebir el horizonte epigráfico con un sentido especial que va más allá de un conjunto monumental para integrarse en un paisaje natural.

Los trabajos están precedidos por una introducción de L. Gasperini que complementa y da contenido a la forma "rupestre" de la epigrafía como subespecialidad abierta y con gran futuro. Se hace también un llamamiento a inventariar el riquísimo patrimonio rupestre de la epigrafía de la península itálica. Es forzoso, antes de entrar en el cuerpo de las contribuciones al coloquio, mencionar otras dos estrechamente vinculadas a la presentación de L. Gasperini. La primera de ellas es la contribución del arquitecto M. Chighine sobre la metodología de registro específica para este tipo de monumentos, y la segunda reposa en las conclusiones a cargo del prof. M. Le Glay, cuya falta se hace notar hoy entre nosotros y a quien queremos ahora rendir un homenaje como maestro indiscutible y colega inolvidable. Las conclusiones de M. Le Glay ponen de relieve las conexiones de la epigrafía rupestre itálica con otras zonas del Imperio, singularmente Africa, que tan bien conocía el prof. Le Glay, Siria y también con las zonas más remotas del Imperio; en suma, un compendio de erudición epigráfica presentada con el rigor y la elegancia a la que tan acostumbrados nos tenía el ilustre epigrafista francés.

Las comunicaciones se abren con la de G. Mennella sobre las inscripciones rupestres de los valles "delle Meraviglie" y "dell'Ossola", donde, con la agudeza y minuciosidad que le caracteriza, nos presenta un conjunto de cuatro inscripciones. Respecto a la llamada pared B. del Valle delle Meraviglie, el progreso de lectura logrado por el autor es muy importante, aunque para la lectura de la primera línea nos inclinaríamos por la lectura que ya realizó J. Gascou, su primer editor: *hoc qui scripsit patri mei filium pedicavit*, que ahorra buena parte de los problemas que plantean otras lecturas, además de sus connotaciones "humorísticas".

L. Brecciaroli Taborelli se ocupa de una representación de Silvano en Borgone di Susa (Alpi Cozie), lo que le da pie a una interesante restitución acompañada de un completo intento de datación entre mediados del siglo segundo y la primera mitad del III d.C.

Las inscripciones de Valcamonica y Valtellina son objeto de análisis de A. Valvo con un esfuerzo de lectura de inscripciones difíciles y a veces con auténticos problemas de cronología.

Muy interesante es la contribución de G. Ciurletti sobre las inscripciones rupestres de la Val Cavédine (Trento), una de las cuales resulta ser del siglo XVIII, con lo que se deshace un error que arrastraba la historiografía.

Del Trentino trata también E. Cavada al ocuparse de la inscripción de

confín del Monte Pèrgol en Val Cadino que plantea los problemas de este tipo de inscripciones que estudian también los artículos de E. Buchi - las del Monte Civetta en el Bellunese -, con un denso estudio, y el de A. Buonopane sobre la inscripción doble del Monte Venda en Padua.

Merece una atención especial el conjunto del Monte Croce en Carnia estudiada por G. Bandelli, interesante para el estudio de los pasos.

G. Paci se preocupa de la inscripción viaria del túnel del Furlo en la Via Flaminia con una documentación exhaustiva.

Vinculada a itinerarios son las inscripciones de Triponzo y de la Via Nursina que estudia L. Sensi.

M. Gaggiotti, al analizar la inscripción rupestre de Capo d'Acqua (*Carsulae*), plantea el interesante problema léxico de *fundus* y el culto de las aguas.

S.M. Marengo trata las inscripciones sepulcrales de Paganico Sabino y Poggio Nativo, y C. Letta establece un inventario de las inscripciones de la *Regio IV*.

Muy notable es el estudio, realizado con notables medios, de la inscripción del *arx* de Tibur de A. Arnaldi.

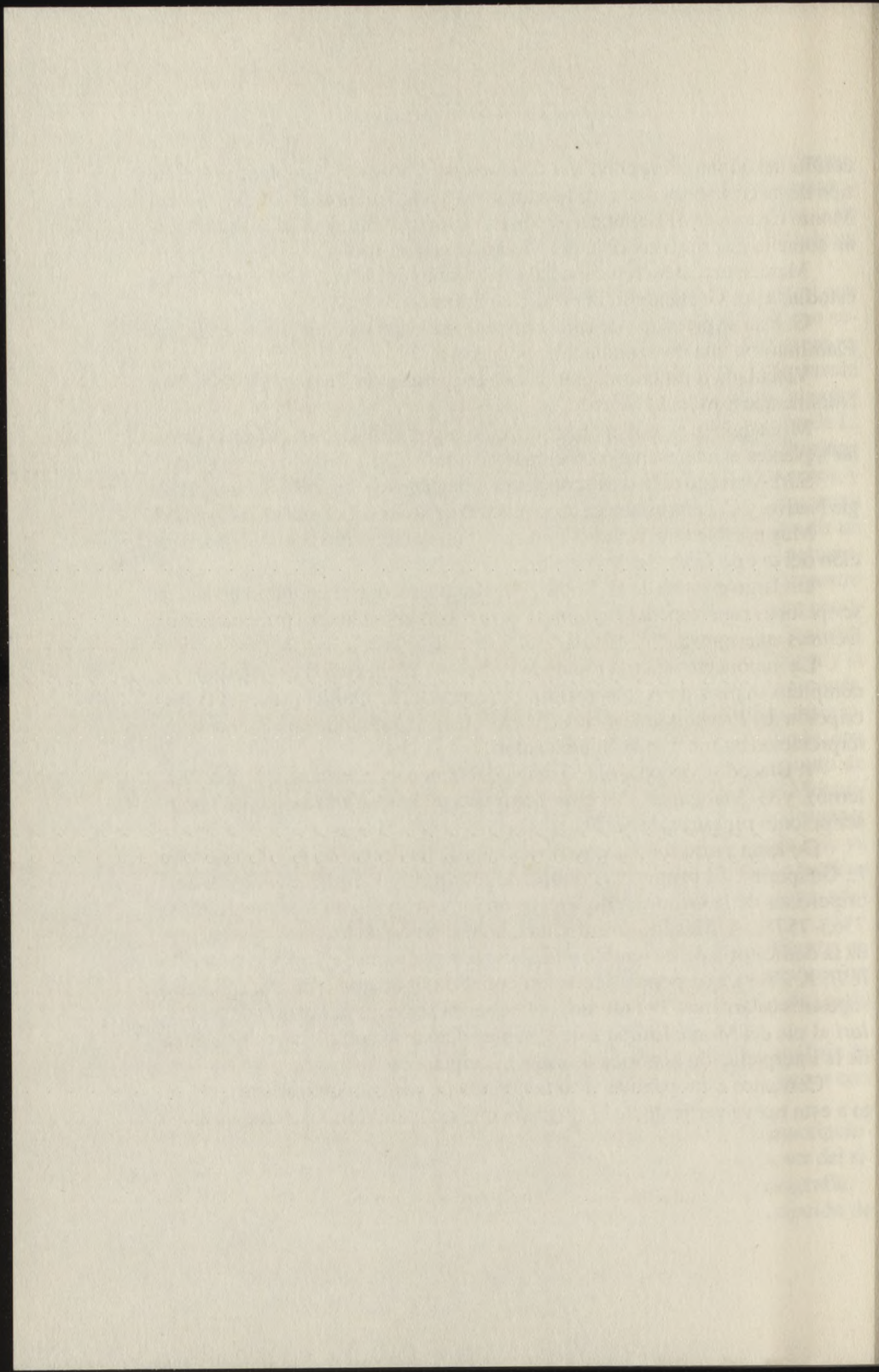
Un largo estudio de H. Solin y M. Kajava recoge el conjunto de las inscripciones rupestres del *Latium adiectum* con abundantes correcciones de lecturas anteriores.

La imponente inscripción de Ferentino (*CIL X*, 5853) es objeto de un completo análisis de A. Pasqualini; por su parte, L. Quilici presenta la inscripción del *Promontorium Veneris*, en el Circeo, entrando en el tema de interpretación en función de su ubicación.

V. Bracco se ocupa de la "Tomba del Crociato", cerca de Sassano (Salerno), y G. Manganaro hace un completo y extenso trabajo sobre las inscripciones rupestres de Sicilia.

De tema sardo son las contribuciones de R. Zucca, de A. Mastino y de L. Gasperini. El primero se ocupa del conjunto complicadísimo de inscripciones de la Grotta delle Vipere en la necrópolis de *Karales* (*CIL X*, 7563-7578). A. Mastino se enfrenta a la inscripción de Cagliari, que recuerda la dedicatoria de un templo a la *Securitas* por parte de Tito Vinio Berillo (*CIL X* 7719), que pone en relación con todo el conjunto de inscripciones rupestres calaritanas. Por último, L. Gasperini se ocupa del confín de los *Balari* al pie del Monte Limbara que plantea de nuevo compleja problemática de la interpretación histórica de estas inscripciones de límites.

Cerramos estas páginas recomendando un acercamiento abierto y atento a esta nueva vertiente de la epigrafía que está dando frutos sazonados.





Noël Duval

Présentation des actes du colloque d'Avignon 1990

Les colloques de Sassari et ceux du Comité des Travaux historiques et scientifiques français se ressemblent assez, tout en étant complémentaires: bien que le C.T.H.S. ait plus d'un siècle d'existence, les deux séries de rencontres sont presque nées en même temps, mais celles conçues par le C.T.H.S. n'ont lieu que tous les deux ou trois ans et s'inscrivent dans des manifestations plus vastes, de type un peu vieillot, les «Congrès annuels des Sociétés Savantes» de France - et autrefois d'Afrique du Nord. C'est justement parce que la place de la Commission, autrefois chargée de la «publication des documents d'Afrique du Nord», n'était plus évidente dans ces congrès annuels après l'indépendance du Maghreb que nous avons imaginé de concentrer nos efforts périodiquement sur deux ou trois thèmes particuliers et d'associer à nos réflexions les collègues étrangers, surtout des quatre pays d'Afrique du Nord (il manque la coloration «sarde» de nos frères italiens). Mais nous restons liés par le choix de la ville prévue pour le congrès annuel qui conditionne la préparation (c'est l'université locale qui assure une partie de ces tâches). D'autre part, nous désignons parmi nous un responsable chargé de coordonner la préparation et l'édition des actes. En 1990, la ville choisie pour le congrès était Avignon et la responsabilité a incombé à Jehan Desanges, qui est l'«éditeur» au sens anglo-saxon du terme de ces actes, avec l'appui technique de la cellule d'édition du C.T.H.S. Le format et la technique d'impression des actes a beaucoup varié au gré des impératifs budgétaires ou de la doctrine des responsables administratifs, ce qui ne facilite pas leur commercialisation et leur regroupement sur un rayon: on passe périodiquement du format *in 8°* à l'*in 4°*, de l'insertion dans la série des *Bulletins* de la Commission - qui ont aussi varié de formule trois fois en vingt ans - à l'insertion dans la série des *Actes des Congrès des Sociétés Savantes* ou à une édition autonome, comme c'est le cas pour Avignon. Après l'expérience de l'impression classique et de l'offset à partir d'une dactylographie fournie par les auteurs (Montpellier 1985), on est arrivé depuis Strasbourg au «flashage» d'un texte «saisi» et «maquetté» en informatique, ce qui ne va pas sans quelques déboires quand il existe des difficultés techniques (caractères non latins) ou que les dif-

férentes corrections n'ont pas pu être contrôlées jusqu'à l'ultime version remise à l'imprimeur.

Ce volume *in 4°*, de 485 pages, se présente sous une vêtue élégante, avec une photographie en couleurs sur la couverture symbolisant l'un des spectacles favoris des Romains, qui constituaient le premier des thèmes du colloque: un détail de la fameuse mosaïque des «haras de Sorothus» à Sousse avec deux chevaux de course marqués à la cuisse, nommés *Amor* et *Dominator*, portant un riche harnachement d'encolure, couronnés de palmes et affrontés à un palmier, symbole de victoire.

La première section sur *les spectacles* a attiré peu de communicants. G. Picard, assisté de M. Baillon, a fait une mise au point sur le théâtre de Carthage où il a fouillé après Gauckler et qui est maintenant complètement modifié par des aménagements modernes pour le festival de Carthage (*Le théâtre romain de Carthage*, p. 11-27). Dans un premier chapitre, il s'est attaché aux textes, en particulier au passage de Victor de Vita relatif à sa destruction par Genséric, dont il conclut qu'elle est réelle même si elle est partielle. Une seconde partie résume très rapidement l'histoire des recherches, depuis la fouille de Gauckler en 1904, publiée partiellement après le départ de ce dernier (avec une erreur grossière sur les dimensions), les travaux du docteur Carton entrepris peu après, jusqu'au nettoyage de juillet 1967, effectué sous la direction de G. Picard avant les transformations, qui a permis à l'architecte Peron de dresser le premier plan scientifique du monument et une axonométrie, encore sommaires (fig. 1-2). Une troisième section comprend en quelques pages une description et un commentaire architectural, et donne un bref inventaire du matériel architectonique décoré (étudié à l'époque par Mme Dumasy), avec des photographies mais sans relevés. M. Picard date le théâtre d'Antonin le Pieux comme les autres grands monuments de Carthage; il le considère comme le premier théâtre de la ville, ce qui surprend, et souligne son caractère hybride, avec la partie inférieure creusée et la partie supérieure construite (moins rare qu'il est dit). On lui sera reconnaissant de ce rapport trop rapide, mais qui est précieux parce que ce malheureux monument, très détruit et fouillé à la hâte, n'est plus étudiable<sup>1</sup>.

M. J. Kolendo a repris, à la lumière surtout des livres de J. Humphrey et J.-Cl. Golvin, un vieux problème de démographie antique: dans quelle mesure les dimensions des cirques et amphithéâtres permettent-

<sup>1</sup> Une thèse américaine a étudié ce théâtre au point de vue technique.

elles d'évaluer les populations des villes? (*Les lieux de spectacles en Afrique romaine et les études démographique*, p. 29-35). En général, quand il existe à la fois un cirque et un amphithéâtre mesurables (Carthage, *Lepcis*, *Caesarea*, *Thysdrus*), le cirque offre plus de places que l'amphithéâtre (sauf à *Lepcis*) parce qu'il est plus facile à agrandir. Mais on peut construire aussi un nouvel édifice plus vaste comme cela a été le cas pour les amphithéâtres à El Jem et pour tous les édifices de spectacle à Utique (malheureusement peu étudiés). La contenance reflète l'importance relative de la ville (environ 60.000 spectateurs à Carthage, 40.000 à *Thysdrus*, 20 à 25.000 dans des centres provinciaux comme *Lepcis*, *Sétif*, *Cherchel*, 5 à 7.000 dans des villes moyennes comme *Thuburbo Majus* et *Acholla*). Mais il faut tenir compte aussi de constructions somptuaires ne répondant pas à de véritables besoins (est-ce le cas de *Thysdrus*?) et restées parfois inachevées comme l'amphithéâtre de Rougga près d'El Jem. Et, dans des villes très proches comme *Thugga* et *Agbia*, les cités semblent s'être réparti les dépenses. La conclusion de M. Kolendo, après ce commode état de la question, était une invite à la prudence. Elle a suscité une discussion assez animée, notamment avec R. Etienne, mais qui n'a pas apporté d'élément vraiment nouveau.

Après les édifices de spectacles, J.J. Rossiter a étudié les écuries des chevaux de course («*Stabula equorum*»: *Evidence for Race-Horse Stables in Roman Africa*, p. 41-48). Il rappelle que le poète contemporain de la fin de la période vandale Luxorius a écrit trois poèmes faisant allusion, semble-t-il, à de réelles écuries de Carthage (ils ont été étudiés par S.T. Stevens dans le récent rapport sur les fouilles du cirque dirigées par J. Humphrey, mais il n'est pas évident qu'il s'agisse d'écuries de factions qui ne sont attestées qu'à Constantinople, de même que la célèbre «maison des chevaux» de Carthage n'est probablement pas un «club de faction». Pour évoquer les écuries appartenant à de riches propriétaires fonciers, Rossiter utilise (à tort selon moi) une des mosaïques du triconque de Tabarka et la fameuse mosaïque d'Oued-Athmenia montrant des chevaux attachés à des «auges» sous un groupe d'édifices (le dessin n'est peut-être pas fidèle et l'auteur ne signale pas la fouille probable des écuries par Berthier). La discussion a porté surtout sur le type de chevaux représentés et sur leurs noms, mais M. Kolendo a rappelé l'existence, assurée par une inscription de *Theveste*, de lieux d'exercice (*trigarium*) dans certaines propriétés.

Moi-même, j'avais dressé *in absentia* un bref état de la question sur les prix caractéristique de l'Antiquité tardive après de récentes découvertes ou interprétations (*Les prix des concours agonistiques en Afrique du Nord au Bas-Empire*, p. 37-39).



Le second thème sur *la religion et le sentiment religieux* a regroupé au contraire vingt contributions.

Les premières concernent la période protohistorique, punique et numide. G. Souville a étudié les *Aspects religieux des gravures rupestres du Haut Atlas marocain* (p. 51-58; ce type de gravures faisaient l'objet aussi parallèlement d'un colloque dans la section de préhistoire). Il s'agit d'une civilisation de l'Age du Bronze apparentée à celle d'Espagne où on a retrouvé les armes figurées. A côté des représentations humaines et animales réalistes, dont certaines peuvent entrer dans des cultes (idoles, personnages suppliciés ou sacrifiés? M. Picard a évoqué les *defixiones* du monde romain), il existe des éléments à connotation religieuse: cupules (pour libations?), animaux de sacrifice, lézards (qui servent en magie), disques dont le décor évoque le soleil (M. Camps a fait remarquer qu'il doit s'agir en majorité de boucliers). Les emplacements de gravures ont gardé jusqu'à aujourd'hui une valeur religieuse ou magique. - M. Fantar a cherché à comprendre, grammaticalement et pour sa valeur religieuse, *une formule propitiatoire liée au culte du tophet* (p. 59-68): le dédicant (serviteur de la divinité, *pius* pour reprendre le terme latin correspondant) semble s'adresser sur les stèles dans la majeure partie des cas à une seule divinité (alors que Tanit est souvent mentionnée) en lui disant: «tu as entendu sa voix et tu l'as béni», ou, suivant d'autre interprétations grammaticales: «entends sa voix et bénis-le», ou ailleurs, à la troisième personne: «il a entendu sa voix et il l'a béni». M. Fantar en déduit que Baal Hammon doit être prépondérant; du coup, il réinterprète la deuxième partie du nom, dont on a souvent discuté, en lui donnant une valeur, non toponymique ou réaliste (on a pensé à «maître des brasiers» ou «des brûle-parfums»), mais de qualificatif religieux («notre protecteur»). Cette interprétation n'a pas fait l'objet d'une discussion. - M. Coltelloni-Trannoy, qui a consacré sa thèse au royaume numido-maurétanien recréé par Auguste, dresse l'état de la question sur *Le culte royal sous les règnes de Juba II et de Ptolémée de Maurétanie*, qui est organisé à côté du culte impérial romain (p. 69-81). Pour elle, une influence du culte royal hellénistique sur le culte maurétanien est démentie par les faits: le culte royal n'apparaît que sous Ptolémée et prend des formes purement de type romain (titres et divinisation *post mortem*, *vota decennaux*?). Il n'existe pas non plus de témoignage d'un culte royal des souverains numides antérieurs *de leur vivant*. Mais Juba II, en s'assimilant à Hercule, a tenu à ancrer ce culte dans une vieille dévotion africaine. Et il est devenu effectivement populaire en Afrique puisqu'on a des traces de sa survie jusqu'à l'époque chrétienne. Cette conclusion, qui tranche avec la tradition de l'historiographie nord-africaine, a suscité

une discussion assez animée mais qui n'a apporté que des nuances à la thèse de l'auteur.

Trois communications, dont deux sous le même titre, étaient consacrées au culte impérial proprement dit. D. Fishwick, qui enseigne au Canada mais est associé depuis longtemps à l'historiographie française, a rassemblé les inscriptions relatives au culte du *Numen impérial en Afrique romaine* (p. 83-94): 15 au total, dont la plus ancienne semble être celle du *chalcidicum* de *Lepcis* (*Aép.*, 1948, 8), datée par la *tribunica potestas* de 11-12 ap. J.-C. Notre collègue discute d'abord l'interprétation, proposée récemment à propos de l'*Ara numinis Augusti* de Narbonne, qui voudrait voir dans *numen* pris au sens de «pouvoir de décision» l'équivalent d'une *potestas*. Il remarque qu'il s'agit évidemment à *Lepcis* d'une conséquence directe de la dédicace de l'*Ara* de Rome par les grands collèges sacerdotaux et que cette dédicace est pratiquement contemporaine de celle de Narbonne. Le collège de *quindecemviri sacrorum* de *Lepcis* est-il un vieux collège local comme à Rome ou l'équivalent du collège créé à Narbonne pour ce culte? En tout cas le culte impérial y est attesté dès l'an 8 par le titre de *flamines Augusti Caesaris* porté par les constructeurs du marché (*IRTr* 319) et un temple fut construit dès la fin du règne d'Auguste. Cette précocité ne surprend pas à *Lepcis* qui venait de retrouver la prospérité grâce aux campagnes romaines contre les Gétules. Le culte du *numen*, peu approprié aux successeurs d'Auguste, disparaît ensuite pour réapparaître d'Hadrien à Sévère, pour des raisons qui sont difficiles à cerner. Il prend en Afrique des formes un peu particulières, notamment celui de la dédicace dans un cas aux *numina* d'un empereur, mais dans le contexte d'un formulaire stéréotypé dont il faudrait à nouveau étudier le développement dans tout l'Empire. Dans la discussion, M. Kotula a fait ressortir qu'on ne pouvait juger d'une chronologie relative d'après le cas particulier de *Lepcis* dont l'épigraphie est très riche. La nature du pouvoir impérial d'Auguste a suscité un débat entre Cl. Lepelley qui souligne la divinisation débutant (surtout en fin de règne dit M. Fishwick) et G. Picard qui rappelle que le culte du *numen* n'implique pas divinisation. E. Smadja, enseignante à l'Université de Besançon, a utilisé le même titre (p. 95-102) en ajoutant: à propos d'une inscription de *Mustis* (*CIL* VIII 16417), relue par A. Beschaouch (*Aép.*, 1968, 609). Il s'agit de la dédicace de l'arc (restauré depuis) effectuée sous Commode par un notable *pro praecipua erga sanctissimum numen proque perpetuo patriae amore*. E. Smadja a voulu souligner, en s'aidant de textes déjà utilisés par Fishwick (qui a douté que le *numen sanctissimum* désignât l'empereur) mais aussi de Tertullien, la valeur religieuse du culte

impérial et de la notion de *numen*, et elle a étudié aussi le sens de l'expression *numen sanctum* (cf. Annexe II). On pourrait lui objecter que le culte s'est «laïcisé», semble-t-il sans difficulté, à l'époque chrétienne. M. Ben Hassen a signalé une nouvelle dédicace au *numen* impérial à *Thignica*. - G. Dareggi, *associata* à Pérouse, a donné un rapport sur *Un témoignage monumental du culte impérial de l'époque de Domitien à Leptis Magna* (p. 103-115): il s'agit d'un temple mis partiellement au jour à proximité du *forum vetus*, dont la fouille, entreprise en 1964, a été interrompue en 1968. La dédicace (*IRTr* 348) est faite à Domitien associé à son père et à son frère divinisés. Bien que le monument soit très détruit et qu'il manque un plan détaillé, il est probable qu'il se présentait sous la forme de deux *cellae* jumelles d'ordre corinthien sur un haut podium, forme assez fréquente pour le culte impérial (cf. Glanum). A *Lepcis*, elle était déjà utilisée pour le temple, dédié probablement à Rome et Auguste, établi sur le «vieux forum» à la fin du règne d'Auguste ou sous Tibère. La forme identique du «Capitole» de Lambèse amène l'auteur à y reconnaître plutôt un temple du culte impérial. L'adoption de ce plan à *Lepcis*, au moment où la ville devient municipe julien, souligne aussi l'influence italienne: on imitait l'*aedes divi Vespasiani* et l'*aedes divi Titi* élevées au Champ de Mars par Domitien. La discussion a montré un manque de coordination des chercheurs italiens puisque la fouille et l'étude (mais sans rapport publié) ont continué, avec l'architecte et une archéologue de la première mission: la structure de temples jumeaux réunis par un portique commun a été confirmée, précise Mme Di Vita, qui pense plutôt à la juxtaposition de deux traditions qu'à une «italianisation» d'une ville fidèle à ses traditions des *Dii Patrii*.

V. Brouquier-Reddé a résumé les résultats de sa thèse sur *Les temples et divinités de Tripolitaine*, en montrant les progrès accomplis dans le domaine de l'épigraphie, de l'archéologie et aussi de l'interprétation depuis le chapitre sur les divinités dans *La Tripolitania antica* paru en 1940 (*La place de la Tripolitaine dans la géographie religieuse de l'Afrique du Nord*, p. 117-125). La discussion a porté principalement sur la part indigène et la part punique dans les cultes de Tripolitaine, dont Mme Reddé a montré le particularisme. Malgré une tentative de rapprochement avec El par M. Fantar, il existe peu de traces d'un culte de Baal Hammon: l'Ammon ou l'Hammon tripolitain est toujours le dieu de Siwa. Cl. Lepelley a étudié la notion de *Genius* de la cité et sa diffusion en Afrique (*Une forme religieuse du patriotisme municipal: le culte du génie de la cité dans l'Afrique romaine*, p. 125-137). Il s'agit surtout de comprendre cette notion comme pour celle de *numen*. Si le *Genius* s'i-



identifie parfois avec le *Deus patrius*, il a bien une valeur religieuse propre puisque st. Augustin cherche à démontrer aux chrétiens qu'ils n'ont pas à participer aux manifestations qui sont consacrées au *Genius Carthaginiis*, sans doute au jour anniversaire de la fondation de la colonie en 44. La discussion a montré combien nous avons de difficulté, avec notre mentalité, à cerner exactement et à différencier *genius* et *numen*. Mais peut-être les Anciens avaient-ils la même difficulté, d'où certaines confusions. X. Dupuis, membre de l'École de Rome, qui se spécialise dans la publication des inscriptions de Numidie, a dressé la liste des *pontifices et augures dans les cités africaines du Bas-Empire*, c'est à dire de 275 à 370 environ (p. 139-151). La répartition est inégale: la plupart des documents concernent *Lepcis*, site toujours fécond. Timgad à cause du fameux album et *Zama Regia* à cause de la table de patronat de *Q. Atradius Rufinus Valerius Proculus*, trouvée à Rome, mais, si le nombre est nettement moindre aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles (21 identifiables), il montre que ces anciens sacerdoxes (représentés par une centaine de textes du Haut-Empire) n'ont pas disparu avant la christianisation complète. Si les collèges paraissent en moyenne de quatre membres, la nature des fonctions et leur durée (sans doute pour la vie comme en Espagne, mais peut-être annuelle à *Cuicul*) échappent pour l'essentiel. Les prêtrises ne sont pas incompatibles avec d'autres fonctions mais la hiérarchie paraît assez constante: les flamines perpétuels passent avant les pontifes, ceux-ci avant les augures; ces prêtrises paraissent rester souvent dans les mêmes familles (comme à *Lepcis*) et sont acceptées ou recherchées par les membres de l'aristocratie locale jusqu'en 365 au moins, comme le montre l'exemple de Timgad. L'attachement bien connu aux formes du paganisme traditionnel, que manifestent les émeutes de *Calama* et de *Sufes* autour de 400, se retrouve ici, et Cl. Lepelley a souligné dans la discussion que la gestion des *res sacrae* et la prise d'auspices ont dû rester effectives jusqu'à Théodose. En annexe, l'auteur publie un fragment inédit de Lambèse mentionnant un pontife et propose une restitution avec *auguri* (qui me paraît plus osée) pour l'inscription que j'avais vue à Sbeitla (*MEFRA*, 1989, p. 444 n° 68) et qui provient en réalité d'un site voisin (*ILAf* 111). N. Kallala, maître-assistant à Tunis et auteur d'une thèse sur le culte de Jupiter en Afrique, tient à distinguer, en se réclamant d'une phrase assez vague de J. Toutain, le dieu officiel de la triade capitoline, qualifié d'*Optimus Maximus*, et «l'autre Jupiter» qui serait la romanisation d'un dieu indigène (*L'autre aspect du culte de Jupiter en Afrique*, p. 193-200). H. Ben Hassen a publié (avec pour la première fois le plan du bâtiment et l'inscription complète) un temple de Dis et Saturne fouillé récemment à Ain Tounga, dont il avait plusieurs fois parlé ailleurs (*Thi-*

*gnica*: découverte d'un ensemble religieux dédié à Dis et Saturne, p. 201-217). Cette découverte présente un grand intérêt en raison de l'ancienneté de l'inscription (la dédicace est datée par la mention de Domitien et émane de la *civitas* dont *Thignica* a gardé le statut jusque vers la fin de l'époque sévérienne), de la dédicace associant le rare *Dis* (assimilé ensuite à Pluton) à Saturne, du détail du texte qui énumère *templum, basilicam, porticus et cisternam et custodiam*, et du plan très particulier du monument: si on n'a pas de difficulté à identifier les portiques et la citerne, on hésite pour le reste. Une discussion fort animée (dont M. Ben Hassen n'a pas retenu toutes les conclusions) avait eu lieu à une séance de la Commission et une autre a suivi ici: l'auteur considère la *custodia* comme l'enceinte fortifiée, une salle ronde à gros murs comme le *templum* et la salle rectangulaire qui précède comme la *basilica*. G. Picard a repris l'identification proposée lors de la séance évoquée (notamment par Cl. Poinssot): la salle ronde serait la *custodia*. Dans ces conditions, il faudrait placer devant le *templum* et vers le Nord-Est probablement la *basilica*. - C'est un problème de mentalité, fort travaillé déjà et d'une extrême difficulté, que J. Peyras, maître de conférences à Nantes - La Roche-sur-Yon, a abordé en étudiant *Le sentiment religieux dans les poèmes épigraphiques de l'Afrique du Nord antique* (p. 179-192). Tout est parti de la participation de l'auteur au groupe de travail de Montpellier qui republie le Mausolée des *Flavii de Cillium* (Kasserine). Il a été chargé de la traduction et du commentaire du poème gravé sur ce monument. M. Peyras a confronté ce texte avec d'autres *carmina epigraphica* (il donne plusieurs traductions originales) et en déduit qu'ils fournissent «une foule de renseignements sur les croyances religieuses, l'attitude devant la vie et la mort, les relations entre l'art figuré et les monuments écrits, ou encore l'évergétisme». MM. Le Glay et Picard lui ont objecté que ces textes, faits de centons de Virgile et d'autres auteurs plus ou moins adaptés, sont des «clichés littéraires» (M. Picard admettait cependant que la formule *pius vixit annis* prouvait la christianisation d'une inscription de Mactar, ce qui est inexact même si l'inscription concerne une chrétienne). Surtout ce domaine est depuis trente ans celui qui a été étudié de manière exhaustive par M. Sanders et son élève Mme Pikhau (qui a consacré sa thèse à l'Afrique). Or M. Peyras, qui privilégie une bibliographie française et ne disposait pas d'une bibliothèque spécialisée, n'a guère pu tenir compte de leurs conclusions très nuancées.

On passe ensuite à la christianisation. T. Kotula donne ici une étude sur *Les apologistes africains du III<sup>e</sup> siècle face aux tendances monothéistes païennes* (p. 153-158), qu'il a publiée aussi dans les *Mélanges Blazquez*. Pour lui, comme pour les principaux historiens du pa-

ganisme, malgré la prédominance locale de certaines divinités (*Saturne* et *Caelestis* en Afrique), malgré la reconnaissance par les «intellectuels» d'un dieu suprême ou *solus*, le concept du dieu unique est propre au judaïsme et au christianisme. Si les «intellectuels» des deux bords cherchent à dialoguer sur le «dieu des philosophes», le christianisme se sentira cependant menacé par les croyances populaire en un dieu local ou par la concurrence du culte impérial. - G. Di Vita-Evrard a étudié la chronologie et la personnalité du persécuteur des chrétiens de Numidie en 303. *Valerius Florus* (*Un champion du paganisme officiel: le gouverneur Florus*, p. 159-171). Il s'agit bien du *praeses* de *Numidia* puis de *Numidia Militiana* (la division a dû intervenir en 303), connu par des inscriptions officielles, notamment pour la restauration d'un temple à Timgad, une dédicace à Mithra de Lambèse et la dédicace à Timgad de trois statues de dieux *conservatores* des Tétrarques (il deva- it y en avoir quatre), peut-être érigées à l'occasion des vicennales le 20 novembre 303, célébration à laquelle l'auteur serait tentée de rattacher la division de la Numidie. Tout ceci montre un paganisme traditionnel à caractère politique et non un fanatisme religieux très caractérisé. A. Chastagnol a donné son accord à l'hypothèse d'une célébration officielle des *vicennalia* en Numidie en 303 et d'une modification des structures de la province vers cette date. R. Hanoune, maître de conférences à Lille et bon connaisseur de la mosaïque en Afrique, a sorti de l'oubli le fragment supérieur, seul conservé dans les réserves du Bardo, d'un médaillon de Carthage contenant Amour et Psyché avec deux sentences à caractère philosophique *Omnia dei sunt* («tout est du dieu» qu'Hanoune entend comme Amour) et *Agimur non agimus* («nous n'agissons pas, nous sommes agis» qui illustre bien le mythe de Psyché mais qui a un sens fataliste plus vaste). Ces problèmes faisant l'objet de débats entre chrétiens et païens (Augustin se dresse au nom du libre arbitre contre la seconde sentence) et, la mosaïque datant d'une période tardive, peut-être du même temps, Hanoune y voit l'illustration de ces débats (*CIL. VIII, 25042 et le débat philosophique et religieux à l'époque d'Augustin*, p. 173-177). - M. P. Senay, professeur à l'Université de Trois-Rivières au Québec et chef de la mission qui fouille la «Rotonde de l'Odéon» à Carthage, a proposé à nouveau son identification de ce monument avec l'*Aedes memoriae* que les Vandales ont détruite d'après Victor de Vita et où il voit une *memoria* chrétienne, imitée de l'*Anastasis* (le plan est très différent suivant toute probabilité: on a beaucoup discuté ce point aux colloques précédents) et construite dans l'esprit du Nombre d'Or. Pour expliquer le sens du mot *Memoria*, il utilise la *mensa* semi-circulaire de Tixter conservée au Louvre (*Loca sancto-*



rum, 157) commençant par le mot *memoria sancta* signalant des reliques, dont celle de Terre Sainte et celles des Apôtres. On sait pourtant que dans le contexte épigraphique africain ce formulaire est banal au début des inscriptions funéraires et martyrologiques. Il est donc hardi, comme l'avoue l'auteur, d'en déduire que le monument de Carthage, qui aurait été détruit par le séisme de 365 (nié ici encore par Cl. Lepelley), contenait des reliques de Terre Sainte et des Apôtres. Malgré l'accord de S. Lancel sur cette identification, il paraît hautement probable, comme l'a rappelé encore G. Picard, que l'*Aedes Memoriae* était un temple païen (*A propos d'une mensa du Louvre et du monument circulaire de Carthage*, p. 219-226).

La survie du christianisme après la conquête musulmane a fait l'objet de deux communications de personnes s'intéressant surtout à l'ethnologie. M. F. Arnoulet a rappelé les documents prouvant l'implantation d'une *Église mozarabe en Tunisie au XIII<sup>e</sup> siècle* (p. 249-254) à côté de communautés d'origine byzantine dans le Sud tunisien, appelées *Roums* dans les textes arabes. La discussion animée a porté sur la signification du mot *roum* par opposition aux *Afariks*, chrétiens d'origine indigène, sur l'existence ou non d'un clergé dans les communautés survivantes, sur la nature de la communauté de Kairouan attestée par les épitaphes du XI<sup>e</sup> siècle dont M. Arnoulet n'avait pas tenu compte. - M. J.-Ph. Lefranc, géologue qui avait précédemment étudié des itinéraires au Fezzan, s'est intéressé à *La christianisation des herbères Haouara* (dans le Rhât) passés dans le Tassili, d'où *ses traces dans le culte des saints et l'usage des sonnailles chez les Touaregs actuels*, qui utilisent encore le calendrier julien (p. 255-264). M. Camps a rappelé que la plupart des « clochettes » montrées par M. Lefranc et considérées comme une survivance du christianisme (parce que la cloche est proscrite par l'Islam), étaient des pendentifs et M. Dahmani, que le calendrier julien n'était pas une exclusivité des Touaregs.

Pour la période musulmane, E. Fentress, qui vient de publier en collaboration les fouilles de la citadelle de Sétif, a signalé un curieux monument trouvé à proximité de la porte médiévale et interprété comme un marabout avec une tombe vénérée. Elle s'est interrogée sur la signification des objets recueillis à cet endroit (*The Mirror and the Knife: Ambiguity in an Eleventh Century Tomb*, p. 227-233). La discussion a porté sur la réalité de la tombe (il n'existait que des débris de crâne) et le rapport des objets avec cette tombe éventuelle: offrandes, souvenirs ou témoignages d'un habitat? - Ne se rattachait au thème que par l'usage des manuscrits la communication de Mme M. Barrucand, professeur à Paris IV et qui mène une enquête sur les manuscrits musulmans, présentant

des *Remarques sur le décor des manuscrits religieux hispano-maghrébins du Moyen-Age* (p. 235-248). Ce décor géométrique assez homogène se retrouve sur des documents inédits de la Staatsbibliothek de Munich. Une seule fois des influences persanes, qui s'expliquent par les circonstances historiques, sont clairement discernables.

Le troisième thème sur *Les Ports et la Vie Maritime* a fourni matière à dix communications. Trois concernent la période punique. M. Szyner, membre de la Commission et directeur d'études de langue sémitique à l'École pratique des Hautes Etudes, a regroupé des *Témoignages épigraphiques sur quelques aspects de la vie maritime dans le monde phénico-punique* (p. 267-275). Ils sont fort rares: quelques mentions de mer, de bateau, de marin, mais on ne sait pas exactement - c'est paradoxal - quel terme désignait le port. - S. Lancel, professeur à Grenoble et codirecteur de la mission française à Carthage, a fait le point sur les *Ports puniques de Carthage* après les fouilles, principalement anglaises, dans ce secteur (p. 297- 315). Les vestiges les plus importants de la période punique trouvés sous les aménagements romains sont des restes de quais et la phase tardive de l'«îlot de l'Amirauté», avec ses 30 cales disposées sur un plan hexagonal, attribuée au début du II<sup>e</sup> siècle. Un aménagement antérieur (avant le IV<sup>e</sup> siècle) comportait un chenal longeant le tophet et réunissant probablement la zone du futur port circulaire au Lac de Tunis, plus étendu qu'aujourd'hui, où devait se trouver le port archaïque. Comme J.-P. Darmon l'a souligné, il manque toute trace de la phase la plus active de la cité au III<sup>e</sup> siècle. Une intéressante discussion a porté sur les variations de niveau marin, difficiles à évaluer, faute de sondages en particulier dans la zone attribuée aux rives anciennes du lac et au port archaïque. - F. Lopez Pardo, professeur à l'Université de Madrid, a donné un rapport sur *Mogador, «factoria extrema» y la cuestion del comercio fenicio en la costa atlantica africana* (p. 277-296) où il rassemble les témoignages archéologiques (habitat précaire et céramique) sur le commerce dont l'origine (phénicienne ou punique) et la nature exacte échappent.

Pour l'époque romaine, P. Troussel, membre du C.N.R.S. et qui explore depuis longtemps, avec le géographe Paskoff et des archéologues tunisiens, les côtes orientales, a fait le point sur *La vie littorale et les ports dans la petite Syrie à l'époque romaine* (p. 317-332): il s'est intéressé en particulier à la pêche et aux usines de salaison, aux ports de cette côte réputée inhospitalière mais où les môles protégeant des ports sont repérables. - Un chercheur espagnol spécialisé dans l'étude du Maroc septentrional et boursier en France, N. Villaverde Vega, a donné une grande étude synthétique intitulée *Comercio marittimo y crisis del siglo*

*III en el «Circulo del estrecho»: sus repercusiones en Mauretania Tingitana* (p. 337-347). R. Etienne a fait des réserves sur la notion de «crise» au III<sup>e</sup> siècle et sur le rôle de la législation de Septime Sévère sur l'annone dans le déclin du commerce gaditain. Il estime nécessaire une étude systématique des épaves dans ce secteur pour déterminer la nature et la chronologie des liens commerciaux. T. Clay, d'Oxford, qui a participé aux fouilles anglaises, a examiné le commerce tardif de Carthage d'après les résultats des recherches récentes (*Carthage et son commerce dans l'Antiquité tardive*, p. 349-360): en apparence, d'après les marques amphoriques, le commerce de Carthage était limité à la Méditerranée occidentale (dont parviennent aussi des céramiques de cuisine, sans doute en complément de cargaison ou en lest: ce fait, fondé sur des analyses pétrologiques, a été contesté dans la discussion), mais l'exportation de la sigillée claire vers l'Orient continue jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle (on pourrait évoquer aussi la circulation monétaire avec les études de C. Morrisson) et il en arrive des quantités importantes d'amphores (surtout de type syro-palestinien) donc de produits liquides (l'auteur curieusement ne parle pas des marbres). L'auteur se pose de bonnes questions: pourquoi cette exportation de sigillée (je ferai des réserves car il y a des ateliers d'imitation) vers l'Orient et cette importation de vin et d'huile alors qu'il y a en abondance en Afrique qui développe ses exportations en Occident, notamment en Espagne (elle aussi productrice et exportatrice)? T. Clay suppose qu'on plaçait la céramique dans des navires céréaliers, mais l'exportation de blé d'Afrique en Orient n'est pas attestée; elle envisage une baisse de la production d'huile africaine, mais en précisant qu'elle n'est pas archéologiquement prouvée. Le commerce de Carthage n'est pas en tout cas lié exclusivement à l'État, à l'annone, mais beaucoup plus vaste. Carthage, carrefour de la Méditerranée, a pu maintenir - et parfois développer - son commerce jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle grâce à son emplacement, à ses capacités de construction et de réparation navales, peut-être grâce à l'adoption de la voile latine qui a facilité la navigation hauturière. M. Chastagnol a rappelé l'aspect «politique» du commerce avec l'Orient, complètement laissé de côté par l'auteur, mais qui est incontestable pour la fin de la période romaine, peut-être une partie de la période vandale, en tout cas pour l'époque byzantine, marquant ainsi les limites de l'approche strictement céramologique adoptée.

Pour la période médiévale, S. Dahmani, conservateur du site d'Hippone, s'est intéressé de nouveau au sort de sa ville: *Le port de Bûna au Moyen Age* (p. 361-377) avec la description du littoral, l'étude du port, de la ville et de leurs fortifications, la nature du commerce (dont celui du corail) et le type de navires utilisés. - Le responsable des anti-



quités de l'Algérie, A. Khelifa, a traité pour sa part de l'ancien port du royaume de Tlemcen, Hûnayn, dont le rôle important, a complètement disparu à l'époque moderne (*Le port de Hûnayn au Moyen-Age*, p. 379-392). Cette monographie originale, avec étude des sources textuelles et des vestiges reconnaissables, a attiré l'attention sur les mouillages d'une côte que les anciens connaissaient (mais on n'a pas de preuve pour la localisation ici d'un des ports antiques) et qui a été «oubliée» ensuite à cause de sa population essentiellement montagnarde et de ses faibles ressources propres. Une équipe maroco-française (P. Cressier, M. Naïmi et A. Touri) a voulu comparer le sort d'un port saharien situé sur l'oued Nûn, Nûl Lamta et celui de Badîs dans le Rif (*Maroc saharien et Maroc méditerranéen au Moyen Age: les cas des ports de Nûl Lamta et de Badîs*, p. 393-407), contemporains mais de nature opposée, aussi bien pour leur structure que pour leur commerce. Enfin Chr. Picard, maître de conférences à Saint-Étienne, a examiné *L'éventualité de relations maritimes musulmanes dans l'Océan atlantique (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, p. 409-416). Le titre couvre plusieurs sujets: l'idée que se faisaient les géographes arabes de la navigation atlantique (limitée au Sud à Nûl Lamta) et ses conditions techniques ou de sécurité sur la côte, les relations commerciales avec le Maghreb d'une part et l'Andalus (que l'auteur tend à privilégier dans le développement de la navigation à but commercial ou militaire). Mais il a souligné, en répondant à plusieurs questions, que l'exploration archéologique reste à faire pour compléter et vérifier les informations textuelles.

La quatrième partie est consacrée aux *Nouveautés archéologiques*. T. Ghalia, chargé de cours à Tunis et membre de l'équipe du nouvel Atlas archéologique de la Tunisie, a présenté dans le cadre de ces prospections des *Notes sur les monuments chrétiens de Chatt Menzel Yahia (Kélibia), Saasat Mornissa (Mateur) et Sarraguia (Gafsa)*, p. 419-438. Le premier monument est une église transformée à l'époque moderne en ferme, où l'on avait déjà trouvé des inscriptions funéraires chrétiennes dans les années trente, que M. Ghalia a présentée dans différents colloques. Il donne ici quelques indications précises et reproduit l'épithaphe en mosaïque d'un diacre Félix. Le deuxième, appartenant à la feuille topographique d'Oued Sejnane, est moins connu: il n'a pas été fouillé mais l'abside (occidentée) est bien conservée et on peut dresser le plan sommaire d'une église à trois nefs (on a reconnu le linteau de la porte). Le dernier monument est un fortin de la région de Gafsa, de forme irrégulière, dont le linteau portait le monogramme du Christ et une scène de combat schématique: époque vandale ou byzantine, fortification «romai-

ne» ou indigène? - P. Morizot, un diplomate qui a commencé sa carrière en Algérie, publie des fouilles partielles effectuées au Cap Ivi (embouchure du Chelif) sous l'égide de son frère, qui était administrateur civil de la région, et dont il avait conservé des documents - qu'il m'avait communiqués il y a quelques années pour aider en particulier à la lecture des inscriptions (*Les fouilles du Cap Ivi*, 1950: exhumation de chapelles chrétiennes, p. 439-458). Il s'agit, en effet, de deux petits sanctuaires, sans doute funéraires plutôt que martyriaux, où l'on a trouvé trois *mensae* inscrites. J'ai analysé ces monuments dans deux fiches complémentaires de l'*Inventaire des basiliques chrétiennes d'Algérie* (n° 124, p. CXCIII-IV). - H. Limane, conservateur de Volubilis, et R. Rebuffat ont présenté les résultats de leur prospection dans la région: *Les confins sud de la présence romaine en Tingitane dans la région de Volubilis* (p. 459-480). Il s'agit de vérifier la limite, marquée par de tours de guet, de l'occupation romaine au voisinage de *Tocolosida*, dernière station connue des Itinéraires antiques, et de localiser des établissements sédentaires qui leur étaient associés. On a constaté ainsi l'existence de plusieurs tours au Sud de la frontière envisagée, en direction de Meknès, et l'ampleur exacte de l'occupation romaine reste encore à déterminer. Le rapport est illustré par de nombreuses cartes d'ensemble et de détail.

Ce beau volume, bien imprimé et abondamment illustré, montre l'intérêt de conserver ce format adapté à l'archéologie. Le colloque a révélé quelques monuments nouveaux (temple d'Aïn Tounga, basiliques chrétiennes explorées par T. Ghali), permis des publications de fouilles anciennes (théâtre de Carthage, temple flavien de Lepcis, chapelles du Cap Ivi), servi de forum utile pour les thèmes choisis (avec quelques études précises sur des personnages comme Florus - et à cette occasion un resserrement de la chronologie des événements de 303 - ou des institutions comme les pontifes et augures, ou des cultes abstraits comme le *numen* impérial et le *genius* de la cité). On commence à dresser des bilans des grandes entreprises collectives, soit pour la topographie portuaire de Carthage punique, soit pour le commerce de l'Afrique tardive (thème qui sera repris à Pau). On notera aussi que le thème maritime a suscité une remarquable convergence d'études sur les ports et la navigation médiévale, encore mal connus pour la période qui précède la visite des voyageurs européens.

On soulignera l'intérêt de transcrire les discussions (dont le texte a été soumis aux auteurs d'interventions, et éventuellement aux auteurs de communications pour une réponse quand ils étaient absents): c'est une tâche délicate et pesante dont la plupart des éditeurs de colloques préfé-

rent se dispenser, mais elles apportent souvent des compléments ou des nuances importantes quand elles émanent de spécialistes qui font part de leur propre expérience: parfois les auteurs ont pu en tenir compte dans la version finale.

*L'utilité de ces colloques est ainsi démontrée et permet d'inviter tous les auditeurs d'Oristano 1992 à s'inscrire éventuellement à notre colloque de Pau 1993.*





Noël Duval

Présentation du volume  
sur les Basiliques chrétiennes d'Algérie

Le premier tome de l'inventaire des basiliques d'Afrique du Nord, avec un volume de texte de XVIII + 366 pages et une carte, et un d'illustrations de CCII planches comprenant 4 pages d'*errata* pour le texte et quatre fiches nouvelles, paru cette année aux Etudes Augustiniennes (n° 129 et 130 de la collection, diffusion Brepols), représente l'aboutissement d'un long effort de dépouillement et d'édition.

Il y a longtemps que se faisait sentir la nécessité de remplacer pour l'Algérie le vieil inventaire de Gsell, datant de 1901 (*Monuments antiques de l'Algérie*), d'en constituer un pour la Tunisie, de compléter celui de Ward Perkins et de Goodchild pour la Tripolitaine, paru en 1953, de rédiger un manuel avec une typologie des églises qui n'avait été qu'esquissée dans quelques pages d'introduction par Gsell ou par Monceaux (pour le recueil de plans de Sadoux publié sous le nom de Gauckler) au début du siècle, puis par le rapport du Père Lapeyre sur la Tunisie pour le congrès d'archéologie chrétienne de 1938, enfin par le volume de Ward Perkins (à partir de la Tripolitaine) et par les chapitres consacrés à l'Antiquité tardive dans le manuel de Romanelli. Certes, j'ai poussé l'étude des basiliques à deux absides ou à deux chœurs (soit près d'une cinquantaine de monuments au total) et livré, ainsi que J. Lassus, J. Christern et P.-A. Février, d'assez nombreuses synthèses mais qui ne pouvaient être que superficielles, en l'absence d'inventaire détaillé. Et tout le monde se plaignait de la dispersion de l'information, surtout dans les revues anciennes ou locales, impossibles à trouver dans beaucoup de bibliothèques. Au demeurant, ces publications «primaires» - surtout les plus anciennes - étaient décevantes et demandaient à être relues à la lumière d'une meilleure connaissance de l'architecture chrétienne, de son décor et de son matériel liturgique.

D'où l'idée simple d'un inventaire normalisé et d'une typologie. Deichmann y avait déjà pensé et avait donné ce sujet à J. Christern, qui a présenté une dissertation inaugurale sous ce titre à Bonn en 1960. Quand Christern a entrepris de voir les monuments eux-mêmes à partir de la fin de la guerre d'Algérie et a pu travailler, notamment dans ce pays, grâce

à l'aide de P.-A. Février, il avait l'intention de réviser son texte et de fournir une version imprimée. Il avait même fait préparer des plans normalisés par l'architecte Müller qui lui avait été adjoint, et ces plans ont été imprimés (mais je les ai pas vus). Mais le texte lui-même n'avait jamais été écrit comme j'ai pu le constater en 1984 quand, après sa mort survenue en 1983, sa femme m'a montré ses papiers: il ne restera de lui que les idées et les assez nombreuses comparaisons (avec parfois des documents originaux) introduites dans les chapitres généraux de son *Te-bessa*. D'où mon idée de faire refaire le travail préparatoire dans le cadre d'une thèse de troisième cycle soutenue à Paris en 1985 par Isabelle Gui. Malgré son extrême conscience, je savais qu'il me faudrait revoir de près le dépouillement et l'interprétation avant la publication prévue. I. Gui n'a même pas pu finir le travail de révision habituel après soutenance puisque, n'ayant pas obtenue de poste à un moment où les débouchés avaient disparu au C.N.R.S. et dans l'enseignement supérieur, elle a abandonné la profession. On avait cependant, entre temps, saisi son manuscrit en informatique à l'Université de Paris XII, sous l'égide d'Yvette Duval, ce qui a permis une mise en forme plus rapide à la fin.

Ce n'est que cette année que j'ai pris le temps de mettre au point une partie du livre, avec le concours de J.-P. Caillet, qui m'a été d'autant plus précieux qu'un accident de santé m'a interdit de travailler pendant plusieurs mois, et de deux de nos jeunes docteurs, P. Chevalier et A. Lorquin, qui ont préparé l'illustration qu'il a fallu reprendre complètement. Grâce au système employé (sortie «laser» et photographie du tirage), l'impression a pu être très rapide et respecter les délais imposés par un financement partiel. Les souscriptions nous ont aussi permis de proposer ces deux volumes à un prix très abordable (350 F à la souscription, 450 F chez Brepols). Je pense fournir en 1993-1995 les deux tomes suivants (Tunisie-Tripolitaine) et j'écrirai la synthèse, dont j'ai déjà donné plusieurs chapitres, grâce à un séjour américain cette même année. Elle paraîtrait donc en 1995 ou 1996.

Pour l'Algérie - la constatation est malheureuse pour le pays et notre spécialité - il était possible de clore assez clairement l'inventaire: les périodes de guerre et de crise sont propices aux synthèses parce qu'elles arrêtent l'information, comme Grabar l'avait montré en écrivant *Martyrium* pendant la seconde guerre mondiale. En fait, les recherches d'archéologie chrétienne en Algérie ont été limitées à quelques périodes: il y a eu la période de la conquête avec l'intérêt porté par quelques officiers mais qui ne comprenaient pas bien ce qu'ils trouvaient et décrivaient, puis la remarquable activité de Gsell qui avait commencé avant son installation à Alger et qui a duré quinze ans seulement au total mais fourni des centaines de plans, de descriptions



superficielles mais compétentes, et plusieurs publications de fouilles soignées. Gsell avait considéré, en écrivant *Les monuments antiques de l'Algérie*, que tout le monde avait sous la main ses propres ouvrages et le petit nombre de revues utilisées à l'époque, ce qui n'est plus vrai. D'où beaucoup de notices sans plans et allusives quand il existait une publication plus détaillée. Il a écrit 168 notices, dont plusieurs de monuments connus seulement par des textes ou des inscriptions, que nous n'avons retenues que dans un appendice. Nous avons pour notre part numéroté seulement les sites: 124, avec un total d'environ 300 monuments chrétiens. Le supplément vient pour une grande partie de l'activité féconde d'A. Berthier qui, dans les années précédant la seconde guerre mondiale, avait dirigé une centaine de «chantiers d'assistance» sur des monuments chrétiens (parfois déjà signalés par Gsell). Il avait rendu compte de ses découvertes dans un volume paru à Alger et qui a connu un retentissement mondial grâce au relais de Frend, qui lui avait rendu visite en 1938 et 1939 (*The Donatist Church*). Mais ce volume était assez mal composé: descriptions confuses et incomplètes, absence de beaucoup de plans, illustration très médiocre, interprétations souvent discutables, notamment pour les reliques et les inscriptions. Nous avons remis en ordre ces notices, donné des plans schématiques des édifices non relevés, complété ou redonné l'illustration grâce aux originaux fournis amicalement par A. Berthier lui-même et W.H.C. Frend. Mieux utilisables étaient les quelques fouilles des membres de l'École de Rome entre les deux guerres, surtout l'église de *Marculus* à Ksar el Kelb (Cayrel et Courcelle), Hr Tarlist (Labrousse), Ksar Belezma (Gagé), Aïn Tamda (Seston). Après la guerre, les fouilles sur les grands sites (Tipasa, Tiggirt, Djémila, Timgad, Tébessa Khalia, Hippone) ont fourni d'autres monuments mieux publiés mais pas toujours correctement interprétés, même sous la direction de J. Lassus. Il a fallu attendre l'installation de Février à Alger, après la fouille fameuse de Sétif, et sa collaboration avec Christern et moi, pour faire sortir enfin l'archéologie chrétienne d'Algérie de son cadre local. On a découvert alors plusieurs plans inédits contenus dans les tiroirs d'Alger, notamment ceux de Meunier et Laout (datant d'avant ou pendant la seconde guerre mondiale) pour le Sud de la Numidie et la région de Tébessa, des fiches de Leschi, plusieurs documents ou inscriptions importantes conservées dans les musées, etc. Et on a commencé alors les publications modernes dont le modèle reste le *Tébessa* de Christern. Le bilan de cette période n'est toutefois pas complet car il nous a manqué la possibilité de consulter et d'utiliser au moment de l'impression les archives photographiques de Leschi, Février et Christern et de revoir celles de Gsell.

Nous avons donné pour chaque monument, après une courte mise au point sur l'histoire, la topographie et la bibliographie du site, une

description systématique où tous les éléments importants et précis (avec les mesures principales), pour autant qu'ils sont connus, sont repris dans le même ordre, avant une conclusion sur l'interprétation et la datation (où j'ai parfois ajouté mon point de vue).

L'illustration regroupe finalement (nous avons beaucoup hésité sur sa composition) tous les éléments disponibles quand il s'agit d'un monument peu étudié et quand les documents graphiques ou photographiques sont peu nombreux. Pour ceux-là on n'aura pas besoin de chercher ailleurs (sauf erreur ou omission). Pour les monuments qui avaient fait l'objet d'une monographie accessible ou qui doivent être bientôt publiés (c'est le cas de Tizirt), nous nous sommes contentés d'un choix où l'on retrouvera cependant l'essentiel, notamment pour les plans, coupes et élévations. Beaucoup de documents photographiques (et parfois graphiques) sont inédits ou avaient été oubliés parce que parus dans des publications devenues confidentielles. Nous espérons ainsi avoir fourni à tous la meilleure documentation possible.

Naturellement un tel travail ne peut être parfait et nous attendons qu'on nous signale les erreurs et les manques ou que l'on nous conseille des améliorations; nous en tiendrons compte pour les volumes suivants.

Un Supplément est déjà prévu pour l'Algérie.

M'hamed Fantar

## La cité punique en Afrique du Nord

Pour désigner les agglomérations puniques, les auteurs anciens<sup>1</sup> utilisaient des termes qui correspondaient à des réalités précises: *poleis*, *civitates*, *emporia*, *castella*, *oppida*, etc. La langue phénico-punique devait, en principe, disposer, elle-aussi, d'une terminologie appropriée. Les textes puniques d'Afrique du Nord, attestent l'emploi de *Qart*<sup>2</sup>, qui appartiendrait à la même racine que le terme *Qar*<sup>3</sup>: il signifie «mur». Le toponyme *Gadir* ou *Gadeira*, d'origine phénicienne, désigne l'enclos, le lieu fortifié; cette explication étymologique est reconnue par Pline<sup>4</sup> et par Festus Avienus<sup>5</sup>. Il s'agirait d'une agglomération ceinte d'un mur. Or en hébreu, le mur se dit *Gader* et en langue arabe littérale *Gidar*. Les Phéniciens et les Puniques avaient sûrement connu le terme pour désigner la ville et le vocable *Kaphr* pour dire village ou bourg. L'un et l'autre sont attestés dans d'autres langues ouest-sémitiques. Mais les avaient-ils utilisés? Peut-être! Quoi qu'il en soit, on ne les a pas encore trouvés dans les inscriptions puniques actuellement disponibles.

Les données de l'historiographie antique, les vestiges archéologiques et l'épigraphie permettent d'apprécier l'importance de la présence punique en Afrique du Nord et l'épaisseur de l'urbanisation des territoires qui relevaient de Carthage. Les villes et les villages semblent avoir été nombreux, s'étalant des Autels des Philènes en Libye, jusqu'à Lixus au Maroc.

Les plus anciens témoignages de l'historiographie antique remontaient au VI<sup>e</sup> siècle avant J.C., avec notamment Hécatée de Milet qui, d'après Étienne de Byzance, signale des villes phéniciennes ou libyphéniciennes<sup>6</sup> en Afrique du Nord.

<sup>1</sup> Pour la terminologie gréco-latine, voir ST. GSELL, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, t. II, Paris 1918, pp. 104-105.

<sup>2</sup> CIS, I, 5948.

<sup>3</sup> KAI, 7.

<sup>4</sup> PLINE, *Hist. Nat.* IV, 120.

<sup>5</sup> FESTUS AVIENUS, *Orbis terrae*, 610; *Ora maritima*, 85, 267.

<sup>6</sup> ST. GSELL, *op. cit.*, p. 116.



Pour le V<sup>e</sup> siècle avant J.C., il y a le Périple d'Hannon; ses principaux objectifs semblent avoir été la fondation de colonies, au delà des colonnes de Melqart, sur les côtes occidentales de l'Afrique. Au IV<sup>e</sup> siècle avant J.C., le *Périple de Scylax* dresse la liste des villes et comptoirs qui s'échelonnent sur les côtes d'Afrique, depuis la grande Syrte jusqu'aux colonnes d'Héraclès: «Toutes ces villes et comptoirs appartiennent aux Carthaginois». Mais cette information reste bien vague: on ne peut pas savoir s'il s'agit de fondations phénico-puniques ou s'il s'agit plutôt d'établissements autochtones soumis et adaptés aux besoins des Phéniciens et des Puniques.<sup>7</sup>

Au cours de la première guerre romano-carthaginoise (264 - 238 avant J.C.), plus de 200 villes, à en croire Appien, s'étaient détachées de Carthage pour se soumettre à Regulus<sup>8</sup>. Pour Eutrope<sup>9</sup>, le consul romain n'avait pu soumettre que 74 *civitates* alors que Paul Orose<sup>10</sup> parle de 82 *oppida*. D'après le géographe grec Strabon<sup>11</sup>, les cités puniques en Afrique du Nord se comptaient par centaines: après toutes les usurpations de Massinissa, Carthage put garder dans son obédience plus de 300 villes. A en croire Tite-Live<sup>12</sup> et Appien<sup>13</sup>, Massinissa, encouragé par l'indifférence bien réfléchie des autorités romaines, aurait enlevé aux Carthaginois une centaine de villes et de bourgs. Bien qu'il soit hors de notre intention de dresser la liste exhaustive des cités puniques d'Afrique du Nord, il ne serait pas cependant inutile d'en donner quelques exemples: outre les cités importantes et prestigieuses comme Utique, Lixus, Carthage, Hadrumète, il y aurait lieu de mentionner, pour la Libye, Lepcis, Oea et Sabratha, pour la Tunisie, Tacapes, Gighthis, Thaenae, Acholla, Thapsus, Leptis, Ruspina, Gurza, Neapolis, Naro, Tunès, Curubis, Tafekhsit, Aspis, Kerkouane, Vaga, Maktarim, Sicca, etc.

En Algérie, la civilisation punique semble avoir contribué à informer de nombreuses localités numides dont les plus importantes furent Cirta, Hippone, Tipasa, Gunugu, Rashgoun, Mersa Madakh, etc. Pour le

<sup>7</sup> J. DESANGES, *Recherches sur les activités des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Paris 1978, pp. 100-120.

<sup>8</sup> MH. H. FANTAR, *Regulus en Afrique*, in «*Studia Phoenicia*», X, 1989, pp. 75-84.

<sup>9</sup> EUTROPE, II, 21, 3.

<sup>10</sup> PAUL OROSE, IV, 8, 16.

<sup>11</sup> STRABON, XVII, 3, 15.

<sup>12</sup> TITE-LIVE, XLII, 28.

<sup>13</sup> APPIEN, *Lib.* 68.

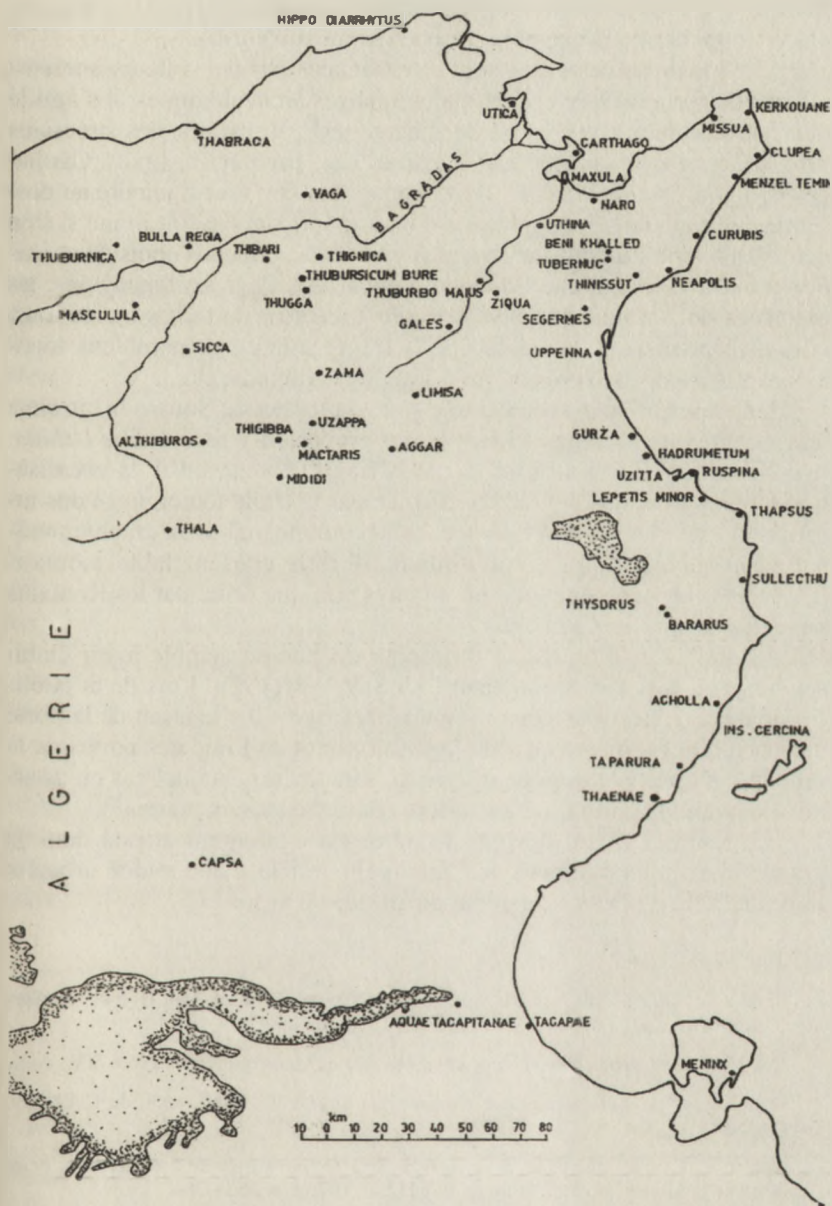


Fig 1: Les cités puniques de Tunisie.

Maroc, des cités comme Tanger, Tamuda et Volubilis peuvent trouver place au dossier de la cité punique en Afrique du Nord.

La plupart de ces villes sont mentionnées par des auteurs anciens; quand elles sont attestées par des témoignages archéologiques, il s'agit le plus souvent de nécropoles ou de sanctuaires<sup>14</sup>. Toutefois, des structures urbaines ont été reconnues dans quelques sites privilégiés: Lixus, Carthage, Rashgoun Mersa Madakh, Kerkouane. Peut-être faut-il joindre au dossier les informations épigraphiques dont l'apport s'avère fort limité si l'on veut s'en tenir à l'urbanisme *stricto sensu*: on y trouve les noms de certaines grandes villes comme Carthage, Lepcis, etc. Pour les toponymes, les monnaies de Numidie et de Maurétanie<sup>15</sup> recèlent de riches indications; elles nous permettent de reconnaître la forme punique de nombreux toponymes d'Afrique du Nord comme Cirta, Siga, Tamuda, etc.

Une inscription gravée sur une stèle du tophet de Sousse mentionne une localité dite «Ytonim». J.G. Février proposa d'y reconnaître *Uthina*, hypothèse dont il dénonça lui-même la fragilité, «car, dit-il, la vocalisation Uthina, avec un *u* initial, confirmée par le triple témoignage des inscriptions, de Pline et de Ptolomée... s'accommode mal de la graphie punique *ytnm* qui exige un *e* ou un *i* initial... Il reste vraisemblable, ajouta-t-il, que *ytnm* désigne une ville ou un pays punique ruiné par les Romains en même temps que Carthage»<sup>16</sup>.

Le sculpteur d'une stèle du tophet de Sousse semble avoir établi son atelier à la porte du sanctuaire «*B ŠCR H MQDŠ*». Lors de la publication de ce texte, nous nous sommes interrogé s'il s'agissait de la porte du sanctuaire lui-même ou s'il s'agissait plutôt de l'une des portes de la ville qui eût porté le nom de «Porte du sanctuaire», auquel cas on pourrait entendre «la porte d'où une artère eût mené au sanctuaire»<sup>17</sup>.

Le terme *ŠCB* qui désigne la porte est également attesté dans la grande inscription édilitaire de Carthage<sup>18</sup>, reflétant une réalité urbanistique de la fin du IV<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle avant J.C.

<sup>14</sup> Pour des cités phéniciennes et puniques en Afrique du Nord, M.H. FANTAR, *Carthage, Approche d'une civilisation*, vol 2, Paris 1993, pp. 16-42.

<sup>15</sup> J. MAZARD, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris 1955, S.V.

<sup>16</sup> J.G. FÉVRIER, *Les inscriptions puniques de Sousse*, in «Bull. arch. du C.T.H.S.», 1949, p. 563.

<sup>17</sup> M.H. FANTAR, *Récentes découvertes dans les domaines de l'archéologie et de l'épigraphie puniques*, in «Bull. arch. du C.T.H.S.», 1973, pp. 262 - 264.

<sup>18</sup> A. MAHJoubi et M. H. FANTAR, *Une nouvelle inscription carthaginoise*, in «Atti della Accademia nazionale dei Lincei», Serie VIII, vol. XXI, fasc. 7-12, 1966, pp. 201-210.



Dans la première ligne de ce beau texte, on parle de l'ouverture et de la réalisation d'un ouvrage, sans doute architectural, désigné par le terme *HS*. D'autres substantifs suggèreraient un contexte urbanistique: *MQM* désignerait la place. Pour cette première ligne de l'inscription, le regretté André Dupont Sommer proposa la traduction suivante<sup>19</sup>: «A ouvert et fait cette rue-ci en direction de la place de la porte neuve...» Mais la traduction du terme *HS* par «rue» ne semble pas faire l'unanimité des épigraphistes<sup>20</sup>. Quoi qu'il en soit, la grande inscription édilitaire de Carthage livre de précieuses données urbanistiques: l'ouverture d'une rue, la mention d'une place et d'une porte neuve; elle semble refléter également un aspect de la topographie de la cité: dans la cinquième ligne, on lit «*B<sup>c</sup>MQ QRT*», expression qui désignerait la ville qui se trouve en plaine, sans doute au voisinage des installations portuaires. Serait-ce le secteur des artisans et des commerçants? Il y a une forte tentation d'y croire. Le contexte y inviterait: on parle de corporations d'artisans ou de commerçants, de contrôleurs *MHSBM*, de pénalisation «*NS*» à l'encontre de ceux qui commettraient quelque délit dont la nature reste à définir. La cassure de la stèle a emporté une bonne partie du texte. Quelques ingénieuses qu'elles soient, les restitutions ne peuvent aller au delà d'hypothèses fragiles qui ne doivent en aucune façon servir de base à d'autres hypothèses.

Mais si la documentation épigraphique, actuellement disponible ne concerne que très accessoirement l'urbanisme en tant que tel, il y a la possibilité d'y recueillir une foule de données qui concernent la ville et le secteur du bâtiment<sup>21</sup>. Certaines inscriptions puniques et néopuniques signalent la construction ou la restauration de temples, d'autels, de mausolées, de tombes; on a recueilli des termes qui désignent le marché, le port; d'autres inscriptions mentionnent des artisans et des techniciens du bâtiment: arpenteur, architecte, ingénieur, crépisseur, terrassier ou ingénieur des routes, marbrier, maçon, graveur. Le lexique architectural ne

<sup>19</sup> A. DUPONT-SOMMER, *Une nouvelle inscription de Carthage*, in «CRAI», 1968, p. 117.

<sup>20</sup> M. SZNYCER, *Carthage et la civilisation punique*, in *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, 2, Genèse d'un empire, Paris 1978, p. 580.

<sup>21</sup> Pour cette terminologie, on peut consulter, A. FERJAOUI, *Fonctions et métiers de la Carthage punique à travers les inscriptions*, in «Reppal», VI, 1991, pp. 71-86. M. H. FANTAR, *Kerkouane, cité punique du Cap Bon*, t. III, Tunis 1986, pp. 26-30. M. G. AMADASI GUZZO, *Cultura punica e cultura latina in Tripolitania. Osservazioni in base alle iscrizioni puniche e alle iscrizioni bilingui*, in *Bilinguismo e biculturalismo nel mondo antico*, «Atti del Colloquio interdisciplinare» tenuto a Pisa il 28 e 29 settembre 1987, pp. 23-33.

cesse de s'enrichir; on y trouve des mots qui désignent la maison, le sanctuaire, la chapelle, l'escalier, les marches, les murs, le portique, la colonne, le chapiteau, le fronton, la cour, la clôture, la muraille, etc...

Les inscriptions puniques et néopuniques enrichissent le vocabulaire relatif à l'organisation et à la gestion des affaires de la cité<sup>22</sup>: institutions, magistrats, fonctionnaires, assemblées, sufètes, rabs, prêtres, contrôleurs, juges, etc.

Mais quel que soit son apport, l'épigraphie punique et néopunique ne peut, dans l'état actuel de la documentation, fournir les éléments nécessaires à une bonne connaissance de la cité punique en Afrique du Nord. Aucun document épigraphique n'est en mesure de rendre le tissu urbain dans sa complexité. En d'autres termes, les inscriptions puniques et néopuniques actuellement disponibles, si elles nous livrent quelques éléments de la morphologie urbaine, ne recèlent rien qui soit de nature à éclairer la syntaxe de la cité. Pouvons-nous compter davantage sur l'historiographie antique?

Les auteurs anciens parlent de cités nombreuses<sup>23</sup>, reconnaissant aux Carthaginois et aux Puniques des efforts considérables en matière d'urbanisation. Mais, bien que parfois qualifiée d'importante, la cité demeure pour nous très souvent réduite à un simple toponyme. Dans certains cas, on précise qu'elle est pourvue de vigilantes murailles. Ce sont les villes prises d'assaut par Agathocle et ses lieutenants à la fin du IV<sup>e</sup> siècle avant J.C., ou par Régulus pendant la première guerre romano-carthaginoise. Plus tard, en 46 avant J.C., Jules César se heurta aux murailles de villes comme Hadrumetum, Thapsus et d'autres.

A plusieurs reprises, les textes anciens parlent d'Utique, de ses fortifications, de son port et de l'un ou l'autre de ses édifices: le temple d'Apollon identifié à Resheph ou à Melqart archégète. Les poutres de son plafond, en cèdre de Numidie, remonteraient aux origines de la cité. Au cours de la deuxième guerre romano-carthaginoise (219 - 201 avant J.C.) et pendant le conflit qui opposa Rome au roi numide Jugurtha (110 - 105 avant J.C.), le port d'Utique fut souvent mentionné mais sans la moindre information sur sa localisation ni sur ses composantes. L'historien ne saurait donc en saisir le plan; toute restitution dénoncerait son caractère fantaisiste. Pour *Tynès* ou *Tunès*, les textes témoignent de son importance et lui reconnaissent de puissantes murailles bien qu'elles n'aient pu résister ni au tyran de Syracuse, ni à Régulus ni encore moins à Scipion au cours de la deuxième guerre romano-carthaginoise.

<sup>22</sup> M. SZNYCER, *op. cit.*, pp. 559-590.

<sup>23</sup> Pour toutes ces données historiographiques, voir ST. GSELL, *op. cit.* S.V.

Carthage se présente comme un cas particulièrement privilégié, sans doute grâce à sa qualité de métropole. Les auteurs anciens s'y attardent pour en décrire l'emplacement et les principales composantes: les murailles, le port, le temple d'Eshmoun qui couronnait son acropole, etc. On y trouve des informations sur les habitations, les rues, la place, les portiques, les édifices publics où siégeaient le sénat et l'assemblée du peuple et ceux où les magistrats rendaient la justice et géraient les affaires courantes de la collectivité. Peut-être faut-il joindre au dossier un texte où Tertullien fait allusion aux sépultures ménagées dans les flancs de la colline dite de l'Odéon. Sur Carthage, l'information se distingue par l'abondance et la diversité; elle concerne toute l'histoire de la cité; il s'agit d'une période de plus de six siècles. Les informations appartiennent elles-aussi à des époques différentes et rapportent le plus souvent des faits et traditions qui leur sont antérieurs, les puisant dans des ouvrages et documents disparus et de valeur inégale. En plus de leur disparité chronologique, ces données historiographiques sont plus ou moins vagues, plus ou moins explicites. Pour le site de Carthage, Polybe donne une description relativement claire: «Carthage est située en effet au fond d'un golfe d'où elle fait saillie sur une langue de terre, entourée presque entièrement d'un côté par la mer, de l'autre par un étang; le couloir qui la rattache à l'Afrique a une largeur de vingt cinq stades (4 km 5) environ, et, à peu de distance, dans la direction de la haute mer se trouve la ville d'Utique, dans l'autre direction, au bord de l'étang, Tunis<sup>24</sup>».

Appien semble avoir puisé à pleine main dans les ouvrages de Polybe pour décrire les murailles de Carthage et son port. Voici la description du mur triple qui protégeait la ville du côté de l'isthme qui la rattachait au continent: «Chacun des trois murs mesurait trente coudées (13 m. 32) de hauteur, non compris les créneaux et les tours..., et trente pieds (8 m. 88) de largeur. A l'intérieur de chaque mur, il y avait des vides formant deux étages. En bas, étaient logés trois cents éléphants, avec les provisions nécessaires pour les nourrir. Au-dessus, étaient établis des écuries pour quatre mille chevaux, des magasins de fourrage et d'orge, des casernes pour vingt mille fantassins et quatre mille cavaliers<sup>25</sup>».

Il en fit de même pour la description du port: «Les ports de Carthage étaient disposés de telle sorte que les navires passaient de l'un dans l'autre; de la mer, on pénétrait par une entrée, large de 70 pieds (20 m. 72), qui se fermait avec des chaînes de fer. Le premier port, réservé aux marchands, était pourvu d'amarres nombreuses et variées. Au milieu du

<sup>24</sup> POLYBE, I, 73, 4-5.

<sup>25</sup> APPIEN, *Lib.*, 88.



port intérieur, était une île. L'île et le port étaient bordés de grands quais. Tout le long de ces quais, il y avait de loges, des magasins pour les agrès. En avant de chaque loge, s'élevaient deux colonnes ioniques, qui donnaient à la circonférence du port et de l'île l'aspect d'un portique. Sur l'île, on avait construit pour l'amiral un pavillon d'où partaient les signaux des trompettes et les appels des hérauts, et d'où l'amiral exerçait sa surveillance. L'île était située en face de l'entrée et elle s'élevait fortement: ainsi, l'amiral voyait ce qui se passait en mer, tandis que ceux qui venaient du large ne pouvaient pas distinguer nettement l'intérieur du port. Même pour les marchands qui entraient sur leurs vaisseaux, les arsenaux restaient invisibles: ils étaient en effet entourés d'un double mur et de portes qui permettaient aux marchands de passer du premier port dans la ville, sans qu'ils eussent à traverser les arsenaux<sup>26</sup>».

D'autres auteurs, comme Plaute, Salluste, Tite-Live, Virgile, Strabon, Diodore de Sicile, Valère Maxime, Silius Italicus, Pomponius Méla, Quinte-Curce, Justin, Dion Cassius, Paul Orose, Eutrope, Zonaras, etc., ont évoqué ces grandes composantes de la ville de Carthage, en donnant un détail supplémentaire, une mesure ou en exprimant un sentiment, une opinion à propos de tel fait ou de tel événement. Mais si les murailles, les ports et quelques espaces sacrés ont été l'objet d'une description fournie, certains édifices ne semblent avoir mérité qu'une allusion accidentelle. Rappelant des faits qui semblent avoir eu lieu au IV<sup>e</sup> siècle avant J.C., Justin mentionna des portiques sous lesquels Hannon organisa un banquet pour le peuple de Carthage<sup>27</sup>. Peut-on penser que ces portiques bordaient la place publique? Mais une ville aussi importante que Carthage devait offrir à ses habitants et à ses visiteurs plus d'une place où ils pouvaient se côtoyer et commercer. En arrière de l'enceinte, au nord-est du lac, au départ du cordon qui lie la métropole au continent, il y avait un quartier d'habitations qui s'ordonnaient autour d'une place.

Pour les espaces sacrés<sup>28</sup>, l'historiographie antique en indique les destinataires. Sur le temple d'Eshmoun, on dispose de quelques détails relatifs à son emplacement, à ses structures et à sa décoration; on y a reconnu le temple le plus beau et le plus riche de la ville. Installé au faite de la colline de Byrsa, il dominait toute l'agglomération carthaginoise ainsi que le golfe de Tunis, regardant du côté d'un autre sanctuaire confortablement établi au sommet d'une montagne qui surplombait la ville

<sup>26</sup> APPIEN, *Lib.*, 96.

<sup>27</sup> JUSTIN, XXI, 4, 3.

<sup>28</sup> Pour les espaces sacrés à Carthage, voir M. H. FANTAR, *Kerkouane, cité punique du Cap Bon*, t. III, Tunis 1986, pp. 16-39.

de Naro: il s'agit de l'actuel Boukornine, oronyme qui dériverait de Baal garnaïm dont les Romains firent Balcaranensis.

Un texte d'Appien signale un temple d'Apollon qui se trouvait entre la place publique et la colline de Byrsa; il renfermait de très grandes richesses: les murs de la cella et la statue divine étaient recouvertes de plaques d'or d'un poids de mille talents, soit l'équivalent de 26.000 kg. d'or.

Mais en dépit de leur abondance et de leur diversité qualitative, ces données historiographiques ne permettent pas à l'historien de se faire une représentation cohérente de la cité punique en Afrique du Nord. Même pour Carthage, la perception demeure vague, nonobstant de riches indications sur la topographie, les mesures, la décoration, etc.

Peut-on espérer un meilleur éclairage en interrogeant les vestiges archéologiques? Il y a, certes, de nombreux sites qui firent l'objet de fouilles accidentelles ou systématiquement programmées. Des structures puniques y ont été mises au jour; mais il s'agit souvent de nécropoles dont certaines correspondent à des cités bien connues par les textes: des structures funéraires<sup>29</sup> d'époque punique ont été reconnues à Utique, Carthage, Aspis, Curubis, Naro, Tunès, Leptis, Thapsus, Acholla, Tacapes, Gighis, Gunugu, Tipasa, Tingis, etc.

En plus de ces nécropoles puniques, il y a des sites qui ont livré d'autres structures; elles relèvent de l'architecture publique ou privée. Mais de toutes les cités puniques d'Afrique du Nord, c'est à Carthage et surtout à Kerkouane que nous devons le gros de notre information archéologique. Dans l'une et l'autre, nous avons des témoignages significatifs sur les trois principaux espaces d'une cité tels que les dieux, les vivants et les morts se les répartissent.

Pour Carthage<sup>30</sup>, les fouilles ont mis au jour des vestiges qui appartiennent à sa prestigieuse muraille; on y a découvert des ensembles d'habitations qui donnent sur la voie publique, des ateliers, des sanctuaires, notamment le fameux tophet de Salamambo. On y a reconnu les installations portuaires. Quant aux nécropoles, on a commencé à les explorer

<sup>29</sup> Pour ces nécropoles, S. GSELL, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, t. IV, Paris 1920, pp. 426 - 469; M. BOUCHENAKI, *Recherches puniques en Algérie*, in *Ricerche puniche nel Mediterraneo centrale*, Roma, 1970, pp. 29-46. M.H. H. FANTAR, *Carthage, approche d'une civilisation*, vol. 2, Tunis 1993, pp. 311-327.

<sup>30</sup> S. LANCEL, *La renaissance de la Carthage punique. Reflexions sur quelques enseignements de la Campagne internationale patronnée par l'UNESCO*, in «CRAI», 1985, pp. 727-751. F. RAKOB, *L'habitat ancien et le système urbanistique*, in *Pour sauver Carthage, exploration et conservation de la cité punique, romaine et byzantine*, UNESCO-INAA, 1992, pp. 29-39. H.-G. NIEMEYER, *ibidem*, pp. 39-41.

depuis la fin du siècle dernier: des milliers de tombes ont été systématiquement fouillées; elles appartiennent à des époques différentes et trahissent des modes de sépulture, des pratiques funéraires, des rites, des préoccupations et des appartenances sociales.

Avec la cité punique de Kerkouane dont n'a pas encore reconnu les traces dans l'historiographie antique, on dispose d'une ville entière telle qu'elle était au milieu du III<sup>e</sup> siècle avant J.C. Elle semble avoir été prise d'assaut par Agathocle en 310 avant J.C., et détruite, un demi siècle plus tard, par les soldats de *Marcus Atilius Regulus* et *Lucius Manlius Vulso*. Incendiée, après un pillage systématique, elle fut abandonnée aux sables qui ne tardèrent pas à l'ensevelir tout entière si bien que les fouilles ont permis d'en retrouver les murailles, les rues, les places, les habitations, les sanctuaires, les ateliers. Située *extra muros*, les nécropoles n'ont pas échappé au pillage des fouilleurs clandestins et des chercheurs de trésors. Les structures ont pu fort heureusement résister à la violence des hommes. Par ailleurs, les voleurs n'ont pas eu le loisir de tout piller: de nombreuses sépultures ont été méthodiquement explorées. Actuellement, les vestiges de Kerkouane constituent la pièce maîtresse pour la connaissance sinon de la cité punique en Afrique du Nord, du moins d'une cité punique au Cap Bon telle qu'elle se présentait au milieu du III<sup>e</sup> siècle avant J.C., en sachant qu'elle fut reconstruite sur les ruines d'une autre cité punique détruite par les soldats d'Agathocle vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle avant J.C., cité dont on peut identifier les restes soit dans les fondations soit dans des édifices postérieurs à la destruction agathocléenne: pierres de taille liaisonnées à l'aide de crampons en queue d'aronde, pans de murs intégrés tels quels, etc. L'archéologue a donc la possibilité de percevoir deux profils d'une même cité, au Cap Bon. Certes, le faciès du III<sup>e</sup> siècle avant J.C. est bien plus facile à saisir; là on dispose de la morphologie et de la syntaxe de la cité<sup>31</sup>.

Voilà succinctement décrite, la documentation disponible pour l'étude de la cité punique en Afrique du Nord. A l'aide des matériaux disponibles, on pourrait se faire une idée approximative d'une cité punique notamment pour les derniers siècles de l'État carthaginois; mais nul ne se sentirait capable de reconstituer le cadre urabain: les masses, les volumes, les élévations, les perspectives, les couleurs, les odeurs, etc.

Pour Carthage, les textes et les données archéologiques permettent de se représenter une ville avec ses murailles, ses rues, ses places, son port, ses habitations, ses ateliers, les problèmes posés par les besoins d'une population croissante: les textes parlent d'une «*nea polis*», sans

<sup>31</sup> M.H. H. FANTAR, *Kerkouane, cité punique du Cap Bon*, 3 vol. Tunis 1984-1986.



doute un quartier nouveau établi sur un terrain disponible jusqu'à la fin du V<sup>e</sup> siècle avant J.C. Les habitations érigées *extra muros*, au nord-est du lac de Tunis reflèteraient la solution apportée à des problèmes de logement et d'accueil dûs peut-être à une croissance démographique. Certaines fouilles exécutées sur la colline de Byrsa et ailleurs montrent que l'affectation du terrain pouvait évoluer: des nécropoles furent désaffectées au profit de vivants soit pour établir des ateliers soit pour bâtir des habitations: les flancs de la colline de Byrsa accueillirent successivement des tombes, des forges et enfin des logements. Ce dynamisme ou cette fluidité dans l'occupation du sol dénonce une mentalité ouverte et réaliste; on est bien loin de ces contraintes religieuses et superstitieuses dont on ne cesse d'accabler les Carthaginois. On s'en fait une fausse image; ils ne semblent pas avoir été obsédés par les morts. Face aux exigences de la vie, les Carthaginois savaient agir librement et trouver les solutions requises aux problèmes posés.

Malgré la richesse et la diversité de la documentation relative à la ville de Carthage, on n'y trouve guère d'information sur l'aspect matériel, c'est à dire sur ce qui en faisait un cadre de vie. Comment les Carthaginois vivaient-ils leur cité? En étaient-ils fiers? Les villas rurales de Mégara<sup>32</sup> dont on a retrouvé les vestiges à Gammarth peuvent refléter le désir de s'éloigner d'une agglomération encombrante où l'on se sentait à l'étroit. Strabon parle de maisons à plusieurs étages; dans certains quartiers, les rues étaient étroites, les activités artisanales quelque polluantes qu'elles fussent se pratiquaient à l'intérieur de l'enceinte urbaine.

Quoi qu'il en soit, on peut se représenter une ville telle qu'elle était à la veille de sa destruction par les soldats de Scipion Émilien: la citadelle qui renfermait le célèbre temple d'Eshmoun dominait l'ensemble de l'agglomération. Plus bas, au bord de la mer, les installations portuaires, le tophet, la place, les édifices publics et les habitations dont certaines se démarquaient par leurs multiples étages. Quant aux rues, il y a lieu de distinguer deux systèmes, l'un, entre les hauteurs et le rivage est de type orthogonal; l'autre s'adaptant aux exigences du relief, se fait plutôt radial. Les artères étaient parfois suffisamment larges pour permettre à une armée de défiler en plusieurs colonnes jusqu'à la place publique. D'après l'historiographie antique, les soldats de Bomilcar agirent ainsi au IV<sup>e</sup> siècle avant J.C. Ça et là, des temples et des espaces funéraires qu'on devait pouvoir reconnaître de loin grâce à des repères: mausolées, statues ou stèles. L'ensemble de l'agglomération était ceint d'une impo-

<sup>32</sup> M.H. H. FANTAR, *A Gammarth, avant la conquête romaine*, Actes du 1er colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord (Perpignan 14-18 avril 1981), Paris 1984, pp. 3-19.

sante muraille dont les tours, les portes, les poternes, les merlons, les créneaux, les corniches et les moulures suggéraient la puissance et la richesse. Voilà comment on serait tenté de se représenter cette ville de Carthage à la veille de sa chute. Mais il ne s'agit que d'une reconstitution hypothétique, se référant à une documentation historiographique dont le contrôle est très difficile et à des vestiges archéologiques fragmentaires et disparates; avec de tels matériaux, on ne peut restituer ni les élévations ni les ouvertures ni encore moins les détails de la décoration.

Si pour la reconstitution de la cité punique en Afrique du Nord, les matériaux disponibles s'avèrent largement insuffisants, ils permettent cependant de distinguer le commun du spécifique<sup>33</sup>, s'inscrivant en faux contre l'idée d'une cité punique standardisée. Tout en se référant à des principes et schémas communs, tout en ayant recours aux mêmes acquis techniques, chaque cité pouvait se prévaloir d'une certaine originalité. Les spécificités devaient refléter les antécédents, le substrat, les acquis des fondateurs, leurs origines, leur histoire, les données géographiques, topographiques, etc. Pour s'en convaincre, il suffit de bien regarder Carthage et Kerkouane, les deux cités les plus abondamment documentées, encore que la comparaison doive tenir compte des différences fondamentales qui séparent deux réalités urbaines: avec Carthage, nous sommes en présence d'une métropole; les matériaux disponibles pour la reconstitution de son faciès s'étalent sur des siècles nombreux alors que pour la ville de Kerkouane qui ne semble pas avoir été une agglomération très importante, la plupart des vestiges relatifs à l'habitat se situent au milieu du III<sup>e</sup> siècle avant J.C. Cette cité punique du Cap Bon a livré un ensemble relativement cohérent et homogène. Contrairement à Carthage et à d'autres cités puniques d'Afrique du Nord, Kerkouane n'a pas été identifiée dans l'historiographie antique. Cela étant, on peut reconnaître aux deux cités des éléments communs: la muraille multiple, la répartition de l'espace en îlots par des rues disposées en damier, l'habitation à cour centrale qui, dans certain cas, se trouve dotée de portiques ou même d'un péristyle. A Carthage et à Kerkouane, on relève l'emploi de la colonne, du pilastre, de la corniche à gorge égyptienne, de la corniche à bec de corbin, du pavement en *opus signinum*, etc. Pour bâtir la cité, les Puniques semblent avoir disposé d'un répertoire de formes et de matériaux qui répondaient à leurs besoins et à leurs goûts, sans exclure les variations sur le thème et les différences de degré. La muraille de Carthage était colossale, à la me-

<sup>33</sup> MH. H. FANTAR, *Carthage, archétypes et spécificité*, in 4<sup>e</sup> colloque international sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, t. 1, *Carthage et son territoire dans l'Antiquité*, Paris 1990, pp. 53-65.

sure d'une métropole méditerranéenne. Moins imposante, la muraille de Kerkouane aide à mieux comprendre les textes anciens relatifs aux fortifications de Carthage: les fouilles de Kerkouane ont permis de retrouver une double enceinte, un couloir, des dépendances, des tours, des escaliers qui devaient conduire au chemin de ronde, des portes dont l'une ressort au type à recouvrement, la chicane, etc.

Quant aux spécificités locales, elles peuvent relever de l'absence ou de la présence, de la morphologie ou de la syntaxe. A Kerkouane, certaines habitations ont un plan en enfilade, type qui n'a pas été reconnu à Carthage, du moins dans l'état actuel de la documentation.

Face aux problèmes de l'eau, chaque cité adoptait les solutions les plus adéquates. Devant la modicité de la nappe phréatique, Carthage eut recours à des citernes publiques et privées pour la conservation de l'eau nécessaire aux besoins de la collectivité. Des puisards collectifs, ménagés dans la rue, devaient absorber les eaux usées et le trop-plein des citernes en cas de très fortes pluies<sup>34</sup>.

En revanche, pour son alimentation en eau, Kerkouane sut tirer parti d'une nappe phréatique facilement accessible et relativement généreuse: chaque habitation disposait d'un puits aux parois confortées de pierres de taille ou de moellons; ménagé dans la cour, on le reconnaissait à sa margelle bien souvent moulurée et stucquée. Dans certains cas, on peut encore distinguer, sur ses rebords, les entailles où s'encadraient les pieds de la chape<sup>35</sup>.

A Kerkouane, les besoins en eau étaient considérables: en plus de l'alimentation et des activités ménagères, l'hygiène occupait une place importante dans la vie des gens; chaque maison disposait d'une salle de bain composée d'une baignoire sabot et d'un vestiaire plus ou moins spacieux<sup>36</sup>. Les fouilles ont mis au jour des installations publiques destinées sans doute aux non résidents; on en a identifié tout un ensemble tout près du sanctuaire. Peut-on penser à une toilette rituelle prescrite aux fidèles?

Grâce à des gargouilles, des gouttières et un système élaboré de canalisations taillées dans la pierre, encastrées au sol ou insérées à l'intérieur des parois murales, les eaux pluviales et ménagères s'acheminaient vers l'égoût pour atteindre leur ultime exutoire, sans doute la mer<sup>37</sup>.

<sup>34</sup> MH. H. FANTAR, *Le problème de l'eau potable dans le monde phénicien et punique: les citernes*, in «Cahiers de Tunisie», t. XXIII, 1975, pp. 9-18.

<sup>35</sup> MH. H. FANTAR, *Kerkouane, cité punique du Cap Bon*, vol. II, Tunis 1985, pp. 400-420.

<sup>36</sup> *Ibidem*, pp. 305-362.

<sup>37</sup> *Ibidem*, pp. 421-461.



Mais c'est dans les structures et les espaces funéraires que la différence se fait plus nette. A Carthage, les nécropoles semblent avoir été *intra muros* si bien que la ville dut réaffecter, au profit de l'habitat, certains secteurs réservés aux morts. Nous avons déjà signalé le cas des tombes ménagées dans les flancs de la colline de Byrsa. Pour Kerkouane la situation est tout autre: les nécropoles se trouvent *extra muros*. Par ailleurs la tombe carthaginoise se présente le plus souvent comme un puits avec une ou plusieurs chambres creusées dans l'épaisseur des parois. Pour les atteindre, on se faisait aider par des entailles ménagées dans la roche ou dans les blocs qui servaient de parement. A Kerkouane, la tombe se compose d'un puits doté d'un escalier d'accès, d'un dromos et d'une chambre funéraire. C'est une structure différente de celle qu'on rencontre à Carthage.

Il y a tout lieu d'ailleurs de reprendre le dossier des nécropoles puniques en Afrique du Nord pour une étude comparative. Mais d'ores et déjà, on peut reconnaître des différences régionales et locales. Les caveaux d'Utique ne ressemblent pas aux tombes carthagoises ni aux caveaux de Kerkouane. Les tombes de Byzacène offrent, elles aussi, un profil spécifique; elles reflètent des antécédents culturels. Pour la connaissance de la cité punique d'Afrique du Nord, il faudrait donc considérer l'évolution des faits urbanistiques et les variantes régionales et locales. Il est certain que l'histoire et la géographie, c'est à dire la nature et la culture, interviennent et marquent de leurs empreintes l'aspect général de la cité, ses formes, ses volumes, etc.

Malgré l'absence d'une information précise et circonstanciée, on peut retenir que le paysage urbain en Byzacène diffère de tout autre paysage urbain d'Afrique du Nord. Carthage ne semble pas avoir été un modèle que les autres cités puniques devaient servilement copier. C'était une cité exceptionnelle par son emplacement, sa genèse, ses fonctions, ses moyens, etc.

En plus de Carthage et de Kerkouane, dont nous venons d'esquisser un profil d'ailleurs provisoire, on peut se demander si, dans certain cas, le toponyme ne viendrait pas au secours de l'historien pour tracer le faciès urbain de la cité. Mais il y a des écueils linguistiques et philologiques. En effet, pour réussir à interroger un toponyme il faut pouvoir en saisir le contenu sémantique. Or la plupart des toponymes d'Afrique du Nord demeurent entourés de mystère; il y en a ceux dont l'origine phénico-punique paraît certaine; on y retrouve des termes comme *RŠ* qui signifie cap; dans d'autres, on a reconnu la composante 'Y qui désigne l'île. De tels toponymes s'avèrent peu éloquentes; on peut juste en induire que la cité se trouve sur un cap ou qu'elle occupe une île. En revanche, d'autres toponymes paraissent plus suggestifs. *Gadeira* ou *Gadir* dénon-

cerait une agglomération fortifiée, sans doute entourée d'un mur. A titre de simple hypothèse nous procédons à l'examen de deux autres toponymes: *Hadrumetum* et *Sicca Veneria*.

Pour *Hadrumetum*, la forme originelle du toponyme préromain serait *HDRM* qu'on peut vocaliser *HADRIM*<sup>38</sup>, le *tum* étant un suffixe ajouté par les Romains, dans un souci de latinisation. Or, dans *HADRIM*, on peut reconnaître l'article défini *HA* préfixant *DRIM* ou *DARIM* sans doute le pluriel de *DAR* ou *DOR* qui désigne, entre autres choses, l'enclos ou le quartier. On est tenté d'en induire que le toponyme *HADARIM* ou *HADRIM* désignerait les enclos ou les quartiers qui formaient le tissu urbain de la cité. De là, on penserait à une agglomération faite de quartiers plus ou moins autonomes, c'est à dire distincts et réservés à l'instar de certaines localités qui, aujourd'hui encore, se disent formés de *Ksour*, c'est à dire d'enclos réservés à des groupes distincts. Le cas de Msaken, au Sahel tunisien est, à cet égard, particulièrement remarquable. Il s'agit d'une ville dont les habitants se répartissent en cinq clans; chacun d'entre eux se réserve un *Ksar*, c'est à dire un enclos. Le secteur réservé au clan était à l'origine entouré d'une enceinte qui en délimite les contours. Les habitations du *Ksar* s'ordonnent autour d'un espace où l'on pourrait se rencontrer et disposer d'un puits et d'autres avantages collectifs.

Le second toponyme qui m'a paru également suggestif est *Sicca*, cette place forte située à l'intérieur de la Tunisie, dans le Tell septentrional, au cœur des territoires numides. En temps de paix, les armées carthaginoises y résidaient et contrôlaient les mouvements des tribus nomades. C'était sans doute là aussi que les soldats faisaient leur apprentissage avant d'être dirigés sur le front. Les auteurs anciens l'appellent *Sicca*; à l'époque romaine, on lui décerne le qualificatif de *Veneria* qui en souligne les liens avec la déesse Vénus, héritière d'une divinité préromaine dont les origines peuvent être puniques ou libyques. Les données historiographiques suggèrent une ville garnison<sup>39</sup>, une place forte et un temple consacré au culte de la déesse qui semble avoir été en rapport avec la prostitution sacrée<sup>40</sup>. Mais que pourrait-on recevoir du toponyme? Certains philologues ont proposé de le rattacher à une racine sémitique d'où dériverait le nom «*souk*» avec le sens de marché<sup>41</sup>. Sans être spécialiste

<sup>38</sup> MH. H. FANTAR, *A propos du toponyme Hadrumetum*, in «Reppal», II, 1986, pp. 267-275.

<sup>39</sup> POLYBE, I, 66, 6.

<sup>40</sup> VALÈRE MAXIME, II, 6, 15.

<sup>41</sup> CH. TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, vol. II, Paris 1888, p. 376.

de la langue libyque ni des parlers berbères, nous serions enclin à appa-  
 renter *Sicca* à une racine libyque à laquelle appartient un terme berbère  
 très courant «*Tazicca*» qui désigne la chambre et sans doute aussi l'habi-  
 tation. La chute du préfixe *Ta* et le passage du *samek* au *zâin* n'ont rien  
 qui dérange; les deux phénomènes sont attestés. *Tazicca* ou *Tasicca* peut  
 donner *Sicca*. Cela étant, on proposerait, à titre de simple hypothèse, la  
 restitution suivante: à l'origine, il y aurait un haut lieu où un temple fut  
 érigé pour le culte d'une déesse autochtone. Ce temple bâti eût été dési-  
 gné par le terme libyque *Tazicca* ou *Tasicca*, tout comme le sémitique  
 BT qui peut désigner et l'habitation ordinaire et la demeure divine, c'est  
 à dire le sanctuaire. Peu à peu, une ville se serait formée autour du tem-  
 ple et elle en aurait pris le nom. Dans le cadre d'une telle hypothèse,  
*Sicca* devrait sa genèse au temple de la déesse et sa croissance à son rôle  
 de ville garnison. Sa promotion au rang de place forte et de ville gari-  
 son s'explique par des raisons stratégiques certes, mais le temple ne  
 semble pas y avoir été étranger; Ashtart, la déesse carthaginoise des sol-  
 dats, succéda à la divinité libyque en s'y assimilant. Après la conquête  
 romaine, elle se vit assimilée à Vénus.

Au terme de cette présentation relativement rapide, on peut dire  
 qu'à l'époque punique l'urbanisation put atteindre en Afrique du Nord  
 un très haut niveau, et qu'il y avait partout des villes et des bourgs tant  
 sur la côte qu'à l'intérieur du pays.

Certaines agglomérations avaient un passé libyque et surent profiter  
 des apports phénico-puniques. Telle qu'elle apparaît à travers le miroir  
 historiographique ou à la lumière des structures mises au jour par les arché-  
 ologues, la cité punique semble avoir été constamment pourvue d'une  
 muraille protectrice. En se référant aux dossiers de Carthage et de  
 Kerkouane, la cité punique d'Afrique du Nord dénonce un urbanisme é-  
 volué: espace réparti en fonction des besoins et selon des normes, rues  
 disposées en grilles, places, hydraulique pour l'alimentation et l'évacua-  
 tion, sensibilité à l'esthétique perceptible dans la décoration des murs,  
 des sols, etc. Quoi qu'il en soit, en Afrique du Nord, la Cité peut se pré-  
 valoir d'un passé punique ou plutôt libyco-punique.



Édouard Lipiński

L'aménagement des villes  
dans la terminologie phénico-punique

Quand l'urbanisme grec et romain s'ouvrait à peine aux influences orientales, qui s'exerçaient directement du Levant ou se répandaient par le truchement des Étrusques dans la Péninsule Italique, les cités phéniciennes de l'Orient, telle Dor fouillée depuis 1980<sup>1</sup>, et Carthage, la grande ville de l'Occident méditerranéen<sup>2</sup>, pouvaient se vanter d'un aménagement de l'espace urbain qui était remarquable pour l'époque. On ne perçoit encore que les premiers vestiges de cet urbanisme dont s'inspire-

<sup>1</sup> Les rapports préliminaires des premières campagnes de fouilles sont synthétisés par E. STERN, *The Excavations at Tel Dor*, dans E. LIPINSKI (éd.), *The Land of Israel: Cross-Roads of Civilizations* (Orient. Lov. An. 19), Leuven 1985, p. 169-192. Voir ensuite E. STERN - I. SHARON, *Tel Dor, 1985*, dans «IEJ», 35, 1985, p. 101-104; ID.-ID., *Tel Dor, 1986 - Preliminary Report*, dans «IEJ», 37, 1987, p. 201-211; E. STERN, *The Walls of Dor*, dans «IEJ», 38, 1988, p. 6-14; E. STERN - A. GILBOA - I. SHARON, *Tel Dor, 1987 - Preliminary Report*, dans «IEJ», 39, 1989, p. 32-42; E. STERN, *New Evidence from Dor for the First Appearance of the Phoenicians along the Northern Coast of Israel*, dans «BASOR», 279, 1990, p. 27-34; ID., *Phoenicians, Sikils, and Israelites in the Light of Recent Excavations at Tel Dor*, dans E. LIPINSKI (éd.), *Phoenicia and the Bible* (Orient. Lov. An. 44), Leuven 1991, p. 85-94; E. STERN - J. BERG - I. SHARON, *Tel Dor, 1988-1989 - Preliminary Report*, dans «IEJ», 41, 1991, p. 46-61.

<sup>2</sup> Pour les niveaux et vestiges puniques du quartier de «Byrsa», on se reportera à S. LAN-CEL (éd.), *Byrsa II* (CÉFR 41), Rome 1982. On se reportera également aux résultats des fouilles de Kerkouane, ville punique des IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles, donc plus ancienne que le quartier résidentiel de «Byrsa»: M. FANTAR, *Kerkouane I-III*, Tunis 1984-86. Le premier volume des rapports des fouilles allemandes dans le quartier de «Magon» a été publié par F. RAKOB (éd.), *Karthago I*, Mainz a/R 1990, en particulier p. 228-238. De brefs rapports sur les fouilles ultérieures de la Mission archéologique allemande, portant sur les niveaux archaïques de la ville, ont paru dans «CEDAC Carthage». Voir, en particulier, F. RAKOB, *Bref rapport préliminaire sur les sondages de sauvetage*, dans «CEDAC Carthage», 8, 1987, p. 8-10; H.G. NIEMEYER, *À la recherche de la Carthage archaïque: premiers résultats des fouilles de l'Université de Hambourg en 1986 et 1987*, dans «CEDAC Carthage», 10, 1989, p. 20-22. Des rapports plus détaillés ont été publiés par F. RAKOB, *Zur Siedlungstopographie des punischen Karthago*, dans «MDAIR», 94, 1987, p. 333-349; ID., *Karthago. Die frühe Siedlung. Neue Forschungen*, dans «MDAIR», 96, 1989, p. 155-208; ID., *La Carthage archaïque, dans Carthage et son territoire dans l'Antiquité*, Paris 1990, p. 31-43; H.G. NIEMEYER, *À la recherche de la Carthage archaïque: premiers résultats des fouilles de l'Université de Hambourg en 1986 et 1987, dans Carthage et son territoire dans l'Antiquité*, Paris 1990, p. 45-52.

ront les Grecs et les Romains, mais ils sont désormais d'une éloquence suffisante pour reléguer aux oubliettes de l'histoire les hypothèses savantes qui avaient cours jusqu'à ces dernières décades.

C'est donc le moment de se demander quels sont les termes utilisés par les Sémites des rivages méditerranéens au I<sup>er</sup> millénaire av. n. è. pour désigner les diverses composantes de la ville antique. La plupart de ces villes n'étaient pas neuves et leur urbanisme devait donc tenir compte de l'héritage du passé, mais il y eut des cités nouvellement créées, telle Carthage, et des villes reconstruites entièrement par un prince entreprenant.

Azatiwadaya, l'actuelle Karatepe en Cilicie, appartient à cette seconde catégorie. Cette ville fut reconstruite au VIII<sup>e</sup> siècle av. n. è. par Azatiwada, dont la longue et féconde carrière est relatée dans ses inscriptions bilingues, en phénicien et en pseudo-hiéroglyphes louvites, qu'il a fait graver dans les deux portes d'entrée de la cité et sur la statue monumentale d'un Baal local<sup>3</sup>. Azatiwada y affirme notamment: «J'ai (re)bâti cette ville et je lui ai donné le nom d'Azatiwadaya, car Baal et Resheph des Boucs m'ont envoyé pour la construire. Et je l'ai construite grâce à Baal et à Resheph des Boucs dans l'abondance et dans le bien-être, dans un séjour agréable et dans la tranquillité du cœur pour qu'elle soit une garde pour la plaine d'Adana et pour la maison de Mopsos... Et que cette ville soit propriétaire de blé et de vin, et que ce peuple qui l'habite soit propriétaire de bœufs, propriétaire de petit bétail, propriétaire de blé et de vin. Et que nombreux ils procréent, que nombreux ils soient puissants...».

Le mot phénicien utilisé par Azatiwada pour désigner la ville est *qart*, vocable connu également par le toponyme *Qart ḥadašt*, nom de la Carthage de Chypre<sup>4</sup>, de la grande Carthage d'Afrique et de Carthagène, en Espagne<sup>5</sup>. Il peut également désigner la cité en tant qu'institution municipale, comme

<sup>3</sup> La dernière étude d'ensemble du texte phénicien est celle de F. BRON, *Recherches sur les inscriptions phéniciennes de Karatepe*, Genève-Paris 1979. Une traduction plus récente, dont quelques détails doivent néanmoins être révisés, est celle de E. LIPINSKI, *De fenicische inscripties uit Karatepe*, dans K.R. VEENHOF (éd.), *Schrijvend Verleden*, Leiden-Zutphen 1983, p. 46-54. Le passage cité plus bas correspond au texte A, col. II, 9-III, 10.

<sup>4</sup> Si la Carthage de Chypre ne correspond pas à un site de l'actuelle agglomération de Limassol, comme l'a proposé E. LIPINSKI, *La Carthage de Chypre*, dans *Studia Phoenicia I-II* (Orient. Lov. An. 15), Leuven 1983, p. 209-234, elle devait se trouver à une dizaine de kilomètres à l'est de Limassol, à Amathonte, comme le suggère A. HERMARY, *Amathonte de Chypre et les Phéniciens*, dans E. LIPINSKI (éd.), *Phoenicia and the East Mediterranean in the First Millennium B.C.* (Orient. Lov. An. 22), Leuven 1987, p. 375-388. L'identification avec Kition semble exclue.

<sup>5</sup> Bien que la forme punique du toponyme ne soit pas attestée, il ne fait pas de doute qu'elle était *Qart ḥaāš*. D'autres villes puniques ont pu porter le même nom, rendu en

dans l'inscription funéraire de Shûbolet<sup>6</sup>, qui est qualifiée de *sôheret ha-qart*, «la magicienne de la cité», c'est-à-dire de Carthage. Il est évident qu'il ne s'agit pas d'une «négociante de la ville», mais d'une femme qui exerçait une fonction officielle et qui éte ensevelie dans la nécropole des *rabs*, des prêtres et des prêtresses de Carthage. Comme le mot *sâhertu* désigne une «enchanteresse» ou une «magicienne» dans l'akkadien du I<sup>er</sup> millénaire av. J.C.<sup>7</sup> et que le mot sud-arabique *s<sup>3</sup>hr* s'applique à une pierre magique ou talismanique<sup>8</sup>, la *sôheret ha-qart* devait être une sorte de prêtresse de haut rang, dont la charge ou le charisme consistaient à conjurer les mauvais sorts ou envoûter les forces hostiles à la cité.

Un autre mot phénico-punique désignant une ville est *maqôm*, littéralement «lieu», «endroit». Il s'emploie avec les sens spéciaux de «lieu saint», de «tombeau» ou de «nécropole»<sup>9</sup>, mais aussi de «place» et de «ville». La grande inscription édilitaire de Carthage mentionne la rue menant «à la place de la Porte Neuve»<sup>10</sup>, *l<sup>st</sup>maqôm Šar ha-ħadaš*, où *maqôm* indique la placette sur laquelle débouchent normalement les portes d'une ville. Dans une inscription de Leptis Magna, le mot *maqôm* correspond au latin *superficies* et désigne le toit plat et uni, en forme de terrasse, qui couvre une colonna-

grec par *Néa pólis*, mais ce dernier toponyme pouvait traduire aussi *Maqôm ħadaš*. Cf. M.G. GUZZO AMADASI, *Neapolis = Qrthdšt, in Sardegna*, dans «RSO», 43, 1968, p. 19-21; G. CHIERA, *Qarthadashī = Tharros?*, dans «RSF», 10, 1982, p. 197-202; M. PITTAU, *La Neapolis della Sardegna: emporio punico oppure greco?*, dans *L'Africa romana VII*, Sassari 1990, p. 557-567.

<sup>6</sup> L'inscription, publiée au CIS I, 5948, a été rééditée par H. BENICHO-SAFAR, *Les tombes puniques de Carthage*, Paris 1982, p. 209, n° 10, avec la bibliographie antérieure. La vocalisation du nom, qui signifie «cadeau», est connue par les sources cunéiformes, qui l'écrivent *Šahultu* (AHw, p. 1258b), et par son correspondant masculin *Šohâl* (Gen. 36,20.23.29; I Chron. 1,38.40; 2,50.52; 4,1-2). Il convient donc d'abandonner la vocalisation fantaisiste du CIS.

<sup>7</sup> AHw, p. 1008b; CAD, S, p. 60. C'était également le nom ou l'épithète d'une déesse.

<sup>8</sup> A.F.L. BEESTON - M.A. GHUL - W.W. MÜLLER - J. RYCKMANS, *Dictionnaire sabéen*, Louvain-la-Neuve-Beyrouth 1982, p. 138. On sait que *s<sup>3</sup>* correspond étymologiquement au *s* ouest-sémitique.

<sup>9</sup> J.G. FÉVRIER, *Paralipomena Punica VIII. - Le mot maqôm en phénicien-punique*, dans «Cahiers de Byrsa», 9, 1960-61, p. 33-36.

<sup>10</sup> L'inscription publiée par A. MAHJOUBI - M.H. FANTAR, *Une nouvelle inscription carthaginoise*, dans «RANL», sér. VIII, 21, 1966, p. 201-210, a été étudiée ensuite par A. DUPONT-SOMMER, *Une nouvelle inscription punique de Carthage*, dans «CRAI», 1968, p. 116-133; G. GARBINI, *Note di epigrafia semitica III. 2. Su una nuova iscrizione cartaginese*, dans «RSO», 43, 1968, p. 11-13; J. FERRON, *L'inscription urbanistique de la Carthage punique*, dans «Africa», 9, 1985, p. 23-49; M.H. FANTAR, dans *30 Ans au Service du Patrimoine. XXVIII centenaire de Carthage*, Tunis 1986, p. 56.



de<sup>11</sup>. Une dédicace provenant du temple de Rome et d'Auguste dans la même ville précise que les travaux ont été effectués «aux frais du *maqôm na'tôr*»<sup>12</sup>, littéralement «du lieu de l'exaucement»<sup>13</sup>. Ce peut être une circonlocution désignant le sanctuaire ou l'appellation d'un parvis du temple où les fidèles s'acquittaient des redevances dues pour les services demandés afin d'être exaucés et, par métonymie, le nom du trésor du temple. Quant à l'acception «ville», elle résulte des nombreux toponymes composés au moyen du mot *maqôm* déterminé par l'adjectif *hadaš*<sup>14</sup>, donc «ville neuve», ou par un autre substantif, ainsi *Maqôm šemeš*, «Ville du soleil», apparemment un nom de Lixus<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> G. LEVI DELLA VIDA - M.G. AMADASI GUZZO, *Iscrizioni puniche della Tripolitania (1927-1967)*, Roma 1987, n° 26.

<sup>12</sup> *Ibid.*, n° 22.

<sup>13</sup> La forme *n'tr* est l'infinitif absolu niphali du verbe 'tr; elle est attestée dans I Chron. 5,20 dans l'acception «exaucer».

<sup>14</sup> Plusieurs localités antiques de l'Afrique du Nord et de Sardaigne portaient ce nom et leur nombre était probablement plus élevé, certaines n'étant connues que sous le nom grec de *Néa pólis* ou le nom latin d'*Oppidum Novum*. Pour l'Afrique du Nord, on peut se reporter à M. FORA, *Le Macomades d'Africa: rassegna delle fonti letterarie*, dans *L'Africa romana* VIII, Sassari 1991, p. 221-228. On connaît actuellement:

1° *Macomades Syrtis* (Itinéraire d'Antonin 64,8), ou *Macomada Selorum* (Table de Peutinger VIII,1), ou encore *Macumades Maiores* (Ravennate V,6): elle se trouvait sur le littoral de la Grande Syrte, en Libye, mais n'était probablement pas identique à la *Makómada* de Ptolémée IV,3,4.

2° *Macomades Minores* (Table de Peutinger VI,4), que le Stadiasme 107 appelle *Néapolis*: elle se trouvait sur le littoral sud de la Byzacène, en Tunisie. Connue de Ptolémée IV,3,3, de Plin., *Nat. Hist.* V,25 et de l'Itinéraire d'Antonin 28, elle a été identifiée par une borne milliaire à *Iunci*, l'actuelle Yonga, à 12 km au sud-ouest de Maharès.

3° *Macomades* de Numidie, dont l'évêque Aurélius, primat de Numidie, est mentionné par S. Augustin, *Lettres* 20\* et 21, et dont le nom est abrégé en *mqm'* dans les légendes monétaires néopuniques; elle est localisée à Henchir el-Mergueb/Mrikeb, sur la route menant de Constantine à Tébessa, en Algérie: AAAI, n° 28 (Aïn Beïda), n° 3.

4° *Macomadia Rusticiana*, connue par les *Actes de la Conférence de Carthage en 411* (éd. S. Lancel, t. II, Paris 1972, p. 846).

Pour la Sardaigne, on peut se référer à R. ZUCCA, *Macomades in Sardinia*, dans *L'Africa romana* I, Sassari 1984, p. 185-195; G. PAULIS, *Sopravvivenze della lingua punica in Sardegna*, dans *L'Africa romana* VII, Sassari 1990, p. 599-639 (voir p. 607-608).

On connaît actuellement les lieux-dits ou localités suivantes:

1° *Magumadas* à Gesico, à 45 km à vol d'oiseau au nord de Cagliari;

2° *Magumadas* à Nureci, à 33 km à vol d'oiseau au sud-est d'Oristano;

3° *Macumadas* sur le territoire de Nuoro;

4° l'actuelle *Magomadas*, localité signalée par l'Itinéraire d'Antonin 82 et 84 près de Bosa, en Sardaigne: V. BERTOLDI, *Sardo-Punica*, dans «La Parola del Passato», 2, 1947, p. 5-38 (voir p. 23-24).

<sup>15</sup> C'est la légende monétaire punique qui apparaît sur des monnaies nord-africaines, généralement attribuées à Lixus. Cf. J. MARION, *Les monnaies de Shemesh et des villes auto-*

On peut se demander si une nuance particulière permettait de distinguer cet emploi de *maqôm* de celui de *qart*. On notera, en tout cas, que le mot *qart* est apparenté à *qir*, qui signifie «mur» en phénicien et en hébreu, mais «ville» en moabitique<sup>16</sup>. Il est donc possible que *qart* évoquait à l'origine un complexe de bâtiments en pierre, moellons, briques, etc. En revanche, il ne connotait pas l'idée de forteresse ou muraille, que le cananéen exprimait au moyen du terme *humttu*<sup>17</sup>, auquel se rattache le pluriel phénicien *homiyyôt*, «forteresses» ou «remparts»<sup>18</sup>. Quant à *gadê r*, d'où provient le nom de Gadès, il signifie plutôt «enclos».

Les remparts des villes étaient percés de portes qui portaient en phénico-punique le nom de *šar*<sup>19</sup>. Ce terme désignait l'ensemble du complexe architectural d'une porte de ville qui comportait notamment deux battants ou vantaux, en phénicien *dalahôt*<sup>20</sup>, et des tours, dont le nom cananéen éta-

*mes de Maurétanie Tingitane*, dans «AntAfr», 6, 1972, p. 59-127. Par ailleurs, deux toponymes sardes paraissent contenir l'élément *maqôm* suivi d'une détermination, à savoir l'actuelle *Macomer*, à l'est de Bosa, et Μακρόμιστα mentionnée par Ptolémée III,3,7.

<sup>16</sup> J.C.L. GIBSON, *Syrian Semitic Inscriptions III. Hebrew and Moabite Inscriptions*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford 1973, n° 16,11.12.24.29. Le nom devait être du genre masculin ou féminin, comme l'indique le toponyme moabite *Qir hadaš* ou *Qir hadašt*, «Ville neuve», qui a été déformé dans la Bible en *Qir heres* (Is. 16,11; Jér. 48,31.36) ou *Qir h<sup>re</sup>reset* (II Rois 3,25; Is. 16,7), «Ville de tesson». La même ville est appelée *Qir Mōāb*, «Ville de Moab», dans Is. 15,1. On notera que *Qir* serait aussi le lieu d'origine des Araméens (Am. 9,7; cf. II Rois 16,9; Is. 22,6; Am. 1,5) et que ce toponyme est attesté dans un texte d'Emar (KUR *Qī-ri*): D. ARNAUD, *Emar VI. Textes sumériens et akkadiens*, Paris 1985, n° 42,9. Il semble ainsi que l'usage du terme *qir* dans l'acception «ville» ne se limitait pas au moabitique.

<sup>17</sup> Lettre d'El-Amarna 141,44, provenant de Beyrouth.

<sup>18</sup> Ce pluriel, écrit *hmyt*, est attesté dans les inscriptions de Karatepe (cf. ci-dessus, n. 3, texte A, col. I,13.17), et le mot apparaissait, au singulier ou au pluriel, à la ligne 1 de l'inscription édilitaire de Carthage (cf. ci-dessus, n. 10).

<sup>19</sup> Attesté déjà en cunéiforme sous la forme *ša-aḫ-ri* dans la lettre d'El-Amarna 244,16, provenant de Megiddo, le mot apparaît à plusieurs reprises dans les inscriptions de Karatepe (texte A, col. III,14.15.16.18), dans une inscription d'Umm el-'Amed (CIS 1,7,3 = KAI 18,3) et peut-être sur la stèle de Baalshamar, du même site (M. DUNAND - R. DURU, *Oumm el-'Amed*, Paris 1962, p. 194, n° 16, et pl. LXXXVIII bis, 1), si le titre *rb š'rm* doit s'entendre au sens de «préposé aux portes» plutôt que «chef des portiers» ou «président du collège des agoranomes des panégyries», comme le voudrait J.T. MILIK, *Dédicaces faites par des dieux*, Paris 1972, p. 60-61. En Occident, le mot est attesté par l'inscription édilitaire de Carthage (voir ci-dessus, n. 10) et une inscription de Malte (M.G. GUZZO AMADASI, *Le iscrizioni fenicie e puniche delle colonie in Occidente*, Roma 1967, p. 26-27, Malta 8).

<sup>20</sup> Au singulier *dl* correspond le pluriel *dlht*, aussi bien en Orient (CIS 1,7,3 = KAI 18,3) qu'en Occident (G. LEVI DELLA VIDA - M.G. AMADASI GUZZO, *op. cit* [n. 11], n° 22,2). Cf. J. FRIEDRICH - W. RÖLLIG, *Phönizisch-punische Grammatik*, 2<sup>e</sup> éd., Roma 1970, p. 116 et 119, nos 240 et 241,12. Le singulier *dl* est attesté par le toponyme phénicien *Dal-im-me* = \**Dal ha-yam*, «Porte de la Mer» (R. BORGER, *Die Inschriften Asarhaddons*,

it *magdālu*<sup>21</sup>, en phénico-punique \**magdōl*. Ce vocable, qui désignait aussi une tour de garde et un type de forteresse, n'est pas encore attesté dans l'épigraphie phénico-punique, mais le nom de Mogador, sur la côte atlantique du Maroc, provient de *magdōl*, comme F. Stumme l'a déjà noté en 1912<sup>22</sup>. En effet, au XI<sup>e</sup> siècle, le géographe arabe al-Bakrī donne à Essaouira le nom d'Amogdoul, c'est-à-dire *ʾa-Mogdūl*, forme néopunique de l'ancien toponyme *ha-Magdōl*, «la Tour». Au XIV<sup>e</sup> siècle, sur les portulans, Amogdoul devient Mogdoura pour les Portugais, puis Mogadour, avec les Espagnols, nom que la ville a conservé jusqu'à la fin du protectorat français. Les nombreux toponymes libanais en *magdal* ont la même origine, mais ont été aramaisés en *magdāl*<sup>23</sup>.

La rue portait en phénico-punique le nom de *hūs*, alors que *šūq*, bien connu en araméen, n'apparaît pas jusqu'ici dans les textes phéniciens et puniques<sup>24</sup>. Le mot *hūs* est attesté par l'inscription édilitaire de Carthage<sup>25</sup> et on le retrouve probablement dans le théonyme phénico-

*Königs von Assyrien* [AfO, Beih. 9], Graz 1956, p. 48, col. III,6), puis dans *CIS* 1,86,A,6 et probablement dans *CIS* 1, 44,1 (M.G. GUZZO AMADASI - V. KARAGEORGHIS, *Fouilles de Kition III. Inscriptions phéniciennes*, Nicosia 1977, nos C 1, A, 5 et B 40,1). Dans cette dernière inscription, le titre *šrdl* doit vraisemblablement se décomposer en *šr dl*, «commandant de la Porte», à l'instar de *šarē qodes*, «chefs du sanctuaire» (I Chron. 24,5; cf. Is. 43,28), de *šar ha-ʾir*, «gouverneur de la ville» (Jug. 9,30; I Rois 22,26; II Rois 23,8; Z. MESHÉL, *Kuntillet ʾAjrud*, Jerusalem 1978, p. 18; N. AVIGAD, *Hebrew Bullae from the Time of Jeremiah*, Jerusalem 1986, p. 30-33, n° 10), etc. Cf. U. RÜTERSWORDEN, *Die Beamten in der israelitischen Königszeit*, Stuttgart 1985. En revanche, le féminin singulier *dlt* de *KAI* 43,12 désigne une «colonne» inscrite, tout comme le *dlt* de *CIS* 1, 3104,3, où le *heth* est déjà une *mater lectionis*. On rapprochera cette acception de *dlt* de celle du grec δέλτος ou δάλτος, qui doit être un emprunt au phénicien, puisque *dlt* est déjà employé dans ce sens en ugaritique (*KTU* 5.7,5) et en hébreu (Jér. 36,23; D. PARDEE, *Handbook of Ancient Hebrew Letters*, Chico 1982, p. 91, n° 26,3).

<sup>21</sup> Contrairement à l'hébreu *miqdōl*, la première voyelle du mot phénicien devait être *a > o*, comme le suggère, d'une part, le toponyme ugaritique *Ma-ag-da-la-a* (J. NOUGAYROL, *Le Palais royal d'Ugarit* VI, Paris 1970, n° 77,2) et, d'autre part, le nom de Mogador chez al-Bakrī (cf. ci-dessous).

<sup>22</sup> F. STUMME, *Gedanken über libysch-phönizische Anklänge*, dans «*Zeitschrift für Assyriologie*», 27, 1912, p. 121-128 (voir p. 123-124).

<sup>23</sup> S. WILD, *Libanesische Ortsnamen*. Beirut 1973, p. 300-301.

<sup>24</sup> On notera toutefois le toponyme *Šwq* qui est attesté par des légendes monétaires néopuniques, mais dont la prononciation devait être *Šawq*, comme le suggère la variante orthographique *Šwq*. Cf. L. MÜLLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique* II, Copenhague 1861, p. 20-21, nos 38-40. L'identification de cette ville avec Zouchis, sur la lagune tunisienne de Bahiret el-Bibān, n'est pas assurée; cf. K. JONGELING, *Names in Neo-Punic Inscriptions*, Groningen 1984, p. 206.

<sup>25</sup> Voir ci-dessus, n. 10.



chypriote *Ršp ḥš*, qui ne serait pas «Resheph de la Flèche», mais «Resheph de la Rue», le correspondant de l'Apollon ἀγυιεύς ou ἀγυιάτης, le «Protecteur des Rues»<sup>26</sup>. On sait en effet que les Chypriotes des époques perse et hellénistique identifiaient Resheph avec Apollon. «Resheph de la Rue» est mentionné à deux reprises dans l'inscription d'un autel en marbre trouvé à Kition et exposé au Musée du Louvre<sup>27</sup>, et on pourrait éventuellement restaurer son nom sur le cippe d'Abdélim, provenant également de Kition et conservé au Metropolitan Museum de New York<sup>28</sup>.

Le centre commercial d'une ville, la place du marché, s'appelait *maḥōz*, forme dérivée du cananéen *maḥādu*, qui était aussi le nom du port d'Ugarit<sup>29</sup>. À Leptis Magna, le *maḥōz* correspondait au *forum* du latin<sup>30</sup>. Il comportait un portique soutenu par des «colonnes», en phénicien '*amūdtm*<sup>31</sup>, et était pavé, ce que l'on signifiait au moyen du verbe *rbd*. Le nom même d'un portique, attesté aussi bien en Phénicie<sup>32</sup> qu'en Tripolitaine<sup>33</sup>, était '*orpat*, au pluriel '*orpôt*.

Une boutique du souk s'appelait peut-être *ḥanūt*, comme en palmyrénien<sup>34</sup>, car le mot est attesté aussi bien en Phénicie qu'en Afrique du

<sup>26</sup> CH. CLERMONT-GANNEAU, *Recueil d'archéologie orientale*, I, Paris 1888, p. 180. Le rapprochement fait avec l'ugaritique *b'l.ḥz. Ršp* (KTU 1.82,3) n'est pas pertinent, car l'expression y est différente et elle se retrouve au pluriel en Gen. 49,23.

<sup>27</sup> M.G. GUZZO AMADASI - V. KARAGEORGHIS, *op. cit.* (n. 20), n° A2,3 et 4.

<sup>28</sup> *Ibid.*, n° A3,7. Comme le grand-père du dédicant porte un nom en Resheph, il est possible que l'offrande en question avait été faite à Resheph. L'espace disponible à la fin de la ligne 7 permet d'y restituer *Ršp ḥš* dans le cadre d'une lecture <sup>7</sup>[r]šp l'dny l[ršp ḥš] <sup>8</sup>[k šm' q]l [y]br[k], basée sur une photographie du Metropolitan Museum.

<sup>29</sup> M.C. ASTOUR, *Maḥadu, the Harbour of Ugarit*, dans «Journal of the Economic and Social History of the Orient», 13, 1970, p. 113-127; M.G. AMADASI GUZZO, *Il vocabolo mḥd/mḥz in ugaritico e in fenicio*, dans «Materiali lessicali ed epigrafici-1», Roma 1982, p. 31-36.

<sup>30</sup> G. LEVI DELLA VIDA - M.G. AMADASI GUZZO, *op. cit.* (n. 11), n° 26,2.

<sup>31</sup> Outre l'inscription de Leptis Magna, les '*mdm* sont encore mentionnés à Byblos (KAI 10,6 = J.C.L. GIBSON, *Textbook of Syrian Semitic Inscriptions III. Phoenician Inscriptions*, Oxford 1982, n° 25,6) et probablement à Thuburbo Maius (J.-B. CHABOT, *Inscription bilingue de Thuburbo Majus*, dans «Le Muséon», 37, 1924, p. 162-164, ligne 2).

<sup>32</sup> Outre l'inscription de Byblos citée ci-dessus (n. 31), lignes 6 et 12, on peut se référer à une inscription d'Umm el-'Amed (KAI 19,1 = J.C.L. GIBSON *op. cit.* [n. 31], n° 31,1) et à une inscription du Pirée (KAI 60,5 = J.C.L. GIBSON, *op. cit.*, n° 41,5).

<sup>33</sup> G. LEVI DELLA VIDA - M.G. AMADASI GUZZO, *op. cit.* (n. 11), nos 18,2; 22,2; 76,1.

<sup>34</sup> CIS II, 3913, II, 55. Cf. I.Š. ŠIFMAN, *Palmirskij pošlinnyj tarif*, Moskva 1980, p. 168.

Nord, mais il y désigne, semble-t-il, la salle ou la crypte où les membres d'un thiasse se réunissaient pour leurs agapes<sup>35</sup>. Il y avait cependant des négociants qui ne disposaient pas d'une boutique, mais étalaient leurs marchandises sur la voie publique, la couvrant des produits mis en vente. Ces marchands paraissent être mentionnés dans l'inscription édilitaire de Carthage qui signale «les étalagistes qui sont dans la plaine de la cité», *hmkšm 'š bmq qrt*<sup>36</sup>.

Pour désigner une maison privée, un palais, un temple ou un sépulcre, le phénicien se sert toujours du mot générique *hêt*, en spécifiant éventuellement qu'il s'agit de la maison du roi, de la maison d'un dieu ou de la «maison d'éternité», c'est-à-dire du sépulcre<sup>37</sup>. Le punique se servait néanmoins d'un mot différent, *mager*, pour désigner la ferme ou la maison de campagne. En effet, selon le *Glossaire* de Placide, *mager Punicæ lingua villa dicitur*<sup>38</sup>. Servius vocalise le même mot *magar*<sup>39</sup>. Ce terme se rattache à la racine *gûr* qui exprime l'idée de «séjourner» ou «être voisin»<sup>40</sup>. De là provient aussi le toponyme *Megara* cité par Appien qui parle de ses potagers et de vergers<sup>41</sup>. C'était un faubourg de Carthage, sans doute parsemé de fermes, mais situé à l'intérieur des remparts.

<sup>35</sup> La «crypte de Tamit (Tannit)», *hnt Tmt* ou *hntmt* en orthographe *sandhi*, est mentionnée sur plusieurs tessères phéniciennes du Sud-Liban, éditées par P. BORDREUIL, *Tanit du Liban*, dans E. LIPINSKI (éd.), *Phoenicia and the East Mediterranean in the First Millennium B.C.* (Orient. Lov. An. 22), Leuven 1987, p. 79-85 (voir p. 83-84); Id., dans «Syria» 65, 1988, p. 433. Le terme est attesté aussi en néopunique, à Maktar, où il désigne «la crypte des mystes», *hnt qdšm* (KAI 45,2). La traduction «crypte» s'inspire de l'hébreu biblique, où *hanût* est un «souterrain» (Jér. 37,16).

<sup>36</sup> Les différentes interprétations de *mks m*, au demeurant peu convaincantes, sont présentées par J. FERRON, *art. cit.* (n. 10), p. 31-32. Nous y reconnaissons le pluriel du participe piél *mekasse'* qui désigne la personne ou l'objet «qui couvre» quelque chose. Cette désignation générique des étalagistes introduit la liste des professions concernées: «les peseurs de monnaies, et ceux qui ..., ceux qui fondent pour eux de l'or et des bricoles (?), et les pâtisseries, et les fabricants de pendeloques, ensemble, et ...».

<sup>37</sup> L'expression est attestée à Malte, dans CIS I, 124,1 = M.G. GUZZO AMADASI, *op. cit.* (n. 19), p. 17-19, Malta 2.

<sup>38</sup> J.W. PIRIE - W. M. LINDSAY, *Glossaria Latina* IV, Paris 1930, p. 43, M3.

<sup>39</sup> SERVIUS, *In Aeneidem* I, 421: *Magar, non magal Poenorum lingua villam significat.*

<sup>40</sup> Z.S. HARRIS, *A Grammar of the Phoenician Language*, New Haven 1936, p. 92. C'est évidemment à une autre racine (*mğr*) que se rattache la μέγαρα dont le lexique d'Hésychius dit qu'elle signifiait des «habitations souterraines».

<sup>41</sup> APPIEN, *Libyca* 117, cf. 135. Le même toponyme se retrouve, avec une légère variante, chez PLAUTE, *Poenulus* 86: *a Magaribus*.

Le commentaire de Servius sur l'Énéide I, 421, *miratur molem Aeneas, magalia quondam*, a donné lieu à l'opinion que *magalia* est une erreur pour *magaria*<sup>42</sup>. En réalité, il s'agit d'un mot différent, attesté également en hébreu biblique qui le vocalise *ma'gâl* et l'emploie notamment au sens de «campement»<sup>43</sup>. Le mot se rattache à la racine 'gl qui exprime l'idée de tracer un cercle, comme le confirme l'explication de *magalia* donnée par Caton: *aedificia quasi cohortes rotundas*<sup>44</sup>, «constructions rondes comme des enclos». Cette comparaison avec *cohors* pourrait indiquer que les Carthaginois de l'époque de Caton donnaient le nom de *ma'gal* aux basses-cours, notamment aux poulaillers, qui devaient se concentrer dans le quartier de Mégara, ce qui est peut-être à l'origine de la confusion des deux mots *magalia* et *magaria* chez les auteurs romains. Un fragment de l'annaliste latin Cassius Hemina, actif dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. n. è., semble toutefois suggérer que les *magalia* étaient aussi des clos qui donnaient des vins excellents: *Sinuessa magalia addenda murumque circum ea*<sup>45</sup>. On sait en effet que les coteaux de Sinuessa, l'actuelle Mondragone, ville du Latium aux confins de la Campanie, étaient renommés pour leurs vins, considérés dans l'Antiquité parmi les meilleurs de la Péninsule Italique.

Un troisième vocable punique confondu parfois par les Modernes avec *magaria* et *magalia* est *mapalia*, que Salluste décrit comme suit: *aedificia Numidarum agrestium, quae mapalia illi vocant, oblonga, incurvis lateri-*

<sup>42</sup> C'était l'opinion de SERVIVS, nonobstant l'emploi répété de *magalia* dans l'Énéide IV, 259. On retrouve *μεγάλια* dans le fragment de DION CASSIUS cité par ZONARAS, *Épitomé d'histoire universelle* IX, 29. Il ne fait guère de doute que S. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* II, Paris 1918, p. 16-18, a largement contribué à perpétuer cette confusion chez les Modernes.

<sup>43</sup> I Sam. 17,20; 26,5.7.

<sup>44</sup> CATON, *Origines* IV, fr. 2, cité par SERVIVS DANIELIS, *In Aeneidem* I, 421. Celui-ci ajoute, s'inspirant de Servius, que d'autres auteurs *magalia casas Poenorum pastorales dicunt*, opinion qui confond *magaria* et *magalia*. La même confusion se répercute dans le *Glossaire* de Placide, selon lequel les *magalia* sont *rotunda aedificiola in furnorum modum parva, quas alii casas vocant*: J.W. PIRIE - W.M. LINDSAY, *op. cit.* (n. 38), IV, p. 43, M3. C'est l'explication *rotunda aedificiola* qui est évidemment correcte. Il est regrettable que l'édition de CATON, *Les Origines*, Paris 1986, p. 35 (IV, fr. 2), par M. CHASSIGNAT, reprenne la leçon erronée *mapalia* à la place de *magalia*, leçon empruntée à la citation de FESTUS, *De verborum significatu*; voir J.W. PIRIE - W.M. LINDSAY, *op. cit.* (n. 38), IV, p. 266. On remarquera que la confusion *magaria/magalia* se perpétue chez M. SZNYCER, *Le problème de la «Mégara» de Carthage*, dans III<sup>e</sup> Colloque sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Paris 1986, p. 119-132.

<sup>45</sup> H. PETER, *Historicorum Romanorum Reliquiae* I, 2<sup>e</sup> éd., Leipzig 1914, fr. 38, chez SERVIVS DANIELIS, *In Aeneidem* I, 421.



*bus, tecta quasi navium carinae sunt*<sup>46</sup>, «les habitations des paysans numides, qu'ils appellent *mapalia*, avec leur forme allongée, les flancs recourbés qui leur servent de toit, ressemblent à des carènes de navires»<sup>47</sup>. Festus, qui résume les *Libri de significatu verborum* de Verrius Flaccus, mérite certainement plus de créance quand il note que les *mapalia* sont des maisons puniques: *mapalia casae Poenicae appellantur, in quibus quia nihil est secreti, solet solute viventibus obici id vocabulum*<sup>48</sup>, «vu que les maisons puniques, dans lesquelles il n'y a rien de privé, sont appelées *mapalia*, on a coutume d'appliquer ce nom à ceux qui vivent désordonnément»<sup>49</sup>. Cette explication ne permet pas de douter qu'il s'agit d'un mot punique qui correspond à l'hébreu biblique *mappālāh*, «ruine»<sup>50</sup>, ou *mappāl*, «ce qui tombe», «déchet»<sup>51</sup>, substantifs qui se rattachent à la racine verbale *npl*, «tomber». La leçon *map-palia* (avec *pp*) de la plupart des meilleurs manuscrits de Salluste confirme cette étymologie qui paraît donner au mot punique \**mappal* le sens de «maison délabrée», «masure». Il se peut que les Carthaginois ont donné le même nom aux chaumières des paysans numides. On relèvera à ce propos le toponyme *Mappalia Siga* qui est cité dans l'inscription *CIL VIII, 25902*, trouvée à Henchir Mettich, dans la vallée de la Medjerda. Cette inscription, qui date de 116-117 ap. J.C., et la mention des habitants des *mappalia* dans la *Lettre 66,2* de St. Augustin indiquent très bien que l'orthographe *mappalia* avec un double *p* est celle qui est correcte, comme le confirme, du reste, le nom de la *Via Mappaliensis* dans la Carthage romaine, selon les *Actes consulaires de St. Cyprien*.

Il n'est point surprenant que tous ces mots commencent par *ma-* qui est la préformante la plus fréquente des substantifs sémitiques et qui sert principalement à former des noms de lieu.

<sup>46</sup> SALLUSTE, *Guerre de Jugurtha* 18,8.

<sup>47</sup> Traduction de A. ERNOUT, *Salluste*, Paris 1946, p. 153. Cette description de Salluste a donné lieu à des recherches qui visaient à retrouver ce type d'habitations: C. LE CŒUR, *Les Mapalia numides et leur survivance au Sahara*, dans «Hespéris», 24, 1937, p. 29-45; E.G. GOBERT, *Les Mapalia*, dans «Revue Tunisienne», n.s., 9, 1938, p. 343-345; G. MARCY, *Remarques sur l'habitation berbère dans l'Antiquité. À propos des Mapalia*, dans «Hespéris», 29, 1942, p. 23-40; J. MARTINUE, *À propos des Mapalia*, dans «Hespéris», 36, 1949, p. 446-447, avec des remarques complémentaires de E. THOUVENOT, p. 448-450.

<sup>48</sup> J.W. PIRIE - W.M. LINDSAY, *op. cit.* (n. 38), IV, p. 266.

<sup>49</sup> Une explication semblable se retrouve chez PETRONIUS, *Satyricon* 58,14, et chez SÉNÈQUE LE JEUNE, *Apocolocyntosis* 9,1.

<sup>50</sup> Is. 17,1; 23,13; 25,2; Sir. 5,13.

<sup>51</sup> Job 41,15: fanons de la peau; Am. 8,6: criblure de blé.

Des escaliers existaient, bien sûr, dans des maisons à étages, mais également dans des rues à fortes pentes, comme l'ont montré les fouilles du quartier de «Byrsa» à Carthage<sup>52</sup>. Ces «degrés» s'appelaient probablement *sullamôt*, mot qui apparaît à deux reprises dans une inscription phénicienne d'Idalion, datable de 380-375 av. n. è.<sup>53</sup>, et qui sert à désigner les Échelles de Tyr, *Sullāmôt/Sullāmāh šel Šūr*, en hébreu post-biblique<sup>54</sup>. On sait qu'on donne ce nom à la voie côtière à degrés qui traversait le massif de Rās en-Nāqūra, à l'actuelle frontière libano-israélienne<sup>55</sup>. C'est le *Klímax Túrou* ou la *Scala Tyriorum* des Anciens.

Les dalles des marches aménagées à un carrefour du quartier de «Byrsa», à Carthage, reposent immanquablement la question des rues pavées de Carthage, puisque Servius Danielis note à propos de l'Énéide I, 422 que *primi enim Pæni vias lapidibus stravisse dicuntur*<sup>56</sup>. Parmi les trois entrepreneurs chargés de l'aménagement de la grande rue de Carthage, dont l'inscription édilitaire commémore l'ouverture, on trouve en seconde place un *pls*, nom de fonction dont l'étymologie suggère le sens de «niveleur» ou «ingénieur du nivellement»<sup>57</sup>. On a proposé de voir, dans le premier, l'ingénieur chargé du déblai et, dans le troisième, celui qui était responsable du revêtement de la rue<sup>58</sup>. Le titre de sa fonction est cependant perdu et l'on ne peut que se référer à l'inscription de Leptis Magna, datée de 53-54 ap. J.C., qui mentionne le pavement du *forum* et se sert, en l'occurrence, du verbe *rbd*<sup>59</sup>. Cette racine verbale est

<sup>52</sup> S. LANCEL (éd.), *Byrsa II* (CÉFR 41), Rome 1982, p. 32-37.

<sup>53</sup> CIS I, 88.

<sup>54</sup> M. JASTROW, *A Dictionary of the Targumim, the Talmud Babli and Yerushalmi, and the Midrashic Literature II*, New York 1903, p. 964b.

<sup>55</sup> Cette route a été souvent décrite par les voyageurs. Gustave Flaubert lui a consacré ces lignes: «Chemin ardu, la corniche en grand, on monte, on monte, les chevaux donnent de grands coups de reins; on donne en plein sur la mer. Grandes marches naturelles, comme d'un escalier, ça tourne quelquefois. On aperçoit tout à coup la mer entre les deux oreilles de son cheval, à quelques centaines de pieds au-dessous de soi. Comme c'est beau! La descente est plus difficile». G. FLAUBERT, *Voyage en Orient* (Édition du Centenaire), Paris 1925, p. 137.

<sup>56</sup> SERVIUS DANIELIS, *In Aeneidem I*, 422.

<sup>57</sup> Ce nom de fonction apparaît également dans CIS I, 356,2-3; 3914,9; RÉS 1593,6 (cf. M. LIDZBARSKI, *ESE I*, p. 174); M.G. AMADASI GUZZO - V. KARAGEORGHIS, *op. cit.* (n. 20), n° E2,1.

<sup>58</sup> Voir J. FERRON, *art. cit.* (n. 10), p. 28 et 35.

<sup>59</sup> Cf. ci-dessus, n. 30.

déjà attestée en ougaritique dans l'acception «couvrir», «revêtir»<sup>60</sup>, mais il faut attendre l'hébreu mishnaïque, c'est-à-dire l'époque de l'Empire romain, pour trouver l'expression *rôb<sup>c</sup>dîm šel 'eben*, «pavements de pierre»<sup>61</sup>. Cet emploi spécifique de *rbd* peut avoir une origine phénicienne, mais l'inscription tripolitaine constitue, à ce jour, le seul document attestant cet usage de *rbd* en phénico-punique.

La pauvreté de notre documentation épigraphique est telle qu'elle ne nous livre aucun mot relatif aux installations hydrauliques, si l'on fait exception des mots '*ên* ou '*în*, «source», probablement *bt*, «puits», qui semble entrer dans la composition du nom punique de Byrsa<sup>62</sup>, et *mkl*, «réservoir», mot attesté à Kition<sup>63</sup>. Le nom des installations portuaires nous échappe également, à l'exception de *cothon* et de *t'l* [...].

D'après les auteurs grecs et latins, le *cothon* était le nom du port punique ou d'une de ses parties<sup>64</sup>. Les définitions de Festus<sup>65</sup> et de Servius<sup>66</sup> insistent sur leur nature artificielle, ce qui suggère d'y reconnaître un bassin fait de main d'homme. Aussi a-t-on voulu rattacher ce mot à la même racine que l'arabe *qatta*, «tailler», augmentée de l'afformante *-ân>-ôn*<sup>67</sup>. Le terme peut cependant dériver du sémitique *qtn*, «petit», et désigner le «petit port», un port intérieur<sup>68</sup>. Les dimensions réduites des bassins puniques

<sup>60</sup> On rencontre probablement l'infinitif du verbe *rbd* (KTU 1.92, 35), l'imparfait *trbd* (KTU 1.132,2) et le substantif *mrbd*, «couverture» (KTU 4.123,7; 4.385,9), au pluriel *mrbdt* (KTU 4.270,11). Le substantif apparaît aussi dans la lettre d'El-Amarna 120,21, provenant de Byblos, et en hébreu biblique, où l'on trouve aussi le verbe (Prov. 7,16).

<sup>61</sup> M. JASTROW, *op. cit.* (n. 54), p. 1455.

<sup>62</sup> E. LIPINSKI, *Byrsa*, dans *Carthage et son territoire dans l'Antiquité*, Paris 1990, p. 123-129 (voir p. 126-129).

<sup>63</sup> Cf. E. LIPINSKI, *Resheph Amyklos*, dans E. LIPINSKI (éd.), *Phoenicia and the East Mediterranean in the First Millennium B.C.* (Orient. Lov. An. 22), Leuven 1987, p. 87-99 (voir p. 94-95).

<sup>64</sup> S. MOSCATI (éd.), *I Fenici e Cartagine*, Torino 1972, p. 207-218.

<sup>65</sup> FESTUS, *De significatu verborum*, dans J.W. PIRIE - W.M. LINDSAY, *op. cit.* (n. 38), IV, p. 133b: *cothones appelluntur portus in mari interiores arte et manu facti*.

<sup>66</sup> SERVIUS, *In Aeneidem* I, 427: *Portus effodiunt, id est cothona faciunt*. SERVIUS DANIELIS est encore plus explicite: *Portus effodiunt, ut portus scilicet faciant. Et vere ait, nam Carthaginenses cothone fossa utuntur, non naturali portu*.

<sup>67</sup> C'est l'explication qu'on peut déjà lire chez O. MELTZER, *Geschichte der Karthager* II, Berlin 1896, p. 528.

<sup>68</sup> C'est l'interprétation retenue, non sans hésitation, par W. HUSS, *Geschichte der Karthager*, München 1985, p. 47 et n. 16.



creusés dans la roche et débouchant sur la mer par un étroit goulet confirmeraient cette étymologie<sup>69</sup>.

Il convient de noter aussi que *qutānu*, l'équivalent akkadien de *qtn*, désigne en néo-assyrien et en babylonien tardif un bien immeuble particulier, dont la nature n'est pas encore élucidée<sup>70</sup>. Il est vraisemblable que le phénicien et le punique se soient aussi servi d'un autre terme pour désigner le port ou, tout au moins, un lieu d'amarrage. C'est le mot '*akkō* ou '*akkē*, qui est bien attesté dans la toponymie côtière des Sémites occidentaux<sup>71</sup> et est traduit par «pieu d'amarrage» dans un lexique babylonien<sup>72</sup>. Le mot n'est cependant pas attesté jusqu'ici comme nom commun.

La partie phénicienne de l'inscription gréco-phénicienne de Cos mentionne le *t'l[...]* dédié par le fils du roi Abdalonymos «pour le salut de tou[s les navigateurs]»<sup>73</sup>. Il s'agit probablement d'un mot dérivé de la racine *l'y*, «monter»<sup>74</sup>, qui pourrait désigner une jetée ou un ouvrage d'art semblable devant servir aux navigateurs.

Il est prématuré de s'avancer davantage dans la voie de cette étude du vocabulaire phénico-punique sans disposer de nouvelles sources d'information que l'on peut attendre surtout des trouvailles épigraphiques.

<sup>69</sup> Les deux bassins de Carthage sont encore relativement grands si on les compare, par exemple, au *cothon* de Motyé, qui ne mesure que 51 m sur 37 m.

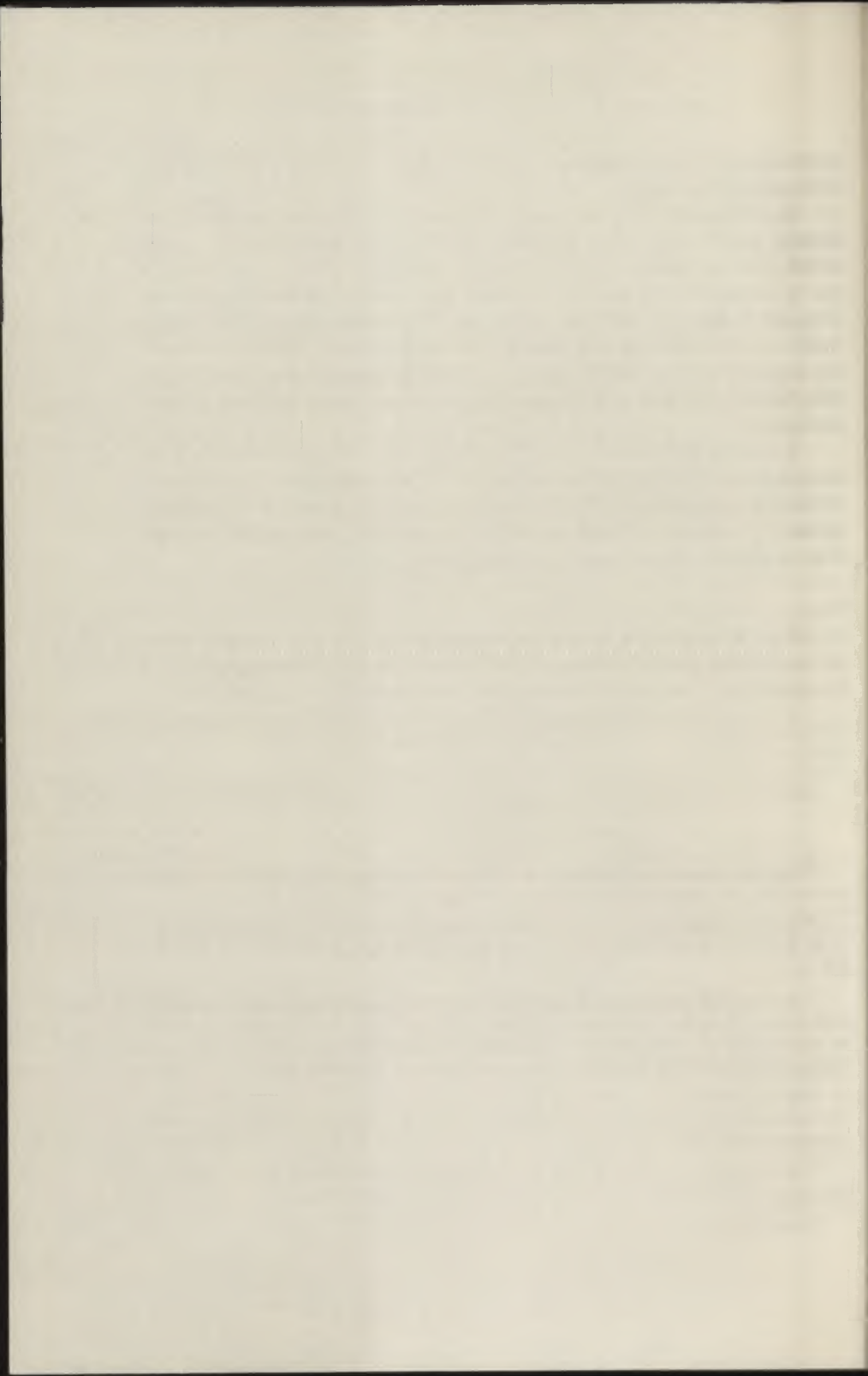
<sup>70</sup> AHW, p. 930b; CAD, Q, p. 321a; TH. KWASMAN - S. PARPOLA, *Legal Transactions of the Royal Court of Nineveh, Part I* (State Archives of Assyria VI), Helsinki 1991, n° 275, rev. 6.

<sup>71</sup> Aux données réunies par E. LIPINSKI, *Aḥat-Milki, reine d'Ugarit, et la guerre du Mukis*, dans «*Orientalia Lovaniensia Periodica*», 12, 1981, p. 79-115 (voir p. 110-111), on ajoutera «l'île d'Akion, avec une ville et un port», dans le PSEUDO-SKYLAX 111 (94). Ce pourrait être l'ancêtre du *Portus Magnus* des Romains, sur la côte algérienne.

<sup>72</sup> B. LANDSBERGER, etc., *MSL* III, Rome 1955, p. 147, ligne 283. Cf. S. LIEBERMAN, *The Sumerian Loanwords in Old-Babylonian Akkadian I*, Missoula 1977, p. 201, n° 136: «mooring pole».

<sup>73</sup> M. SZNYCER, *La partie phénicienne de l'inscription bilingue gréco-phénicienne de Cos*, dans «*Arkhaiologikōn Deltiōn*» 35, 1980 (1986), p. 17-30 et pl. 1.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 22-24.



Johannes Irmscher

*Civitas*: la storia di una nozione

Il termine *civis*, di cui esisteva il pendant già in lingua osca, è uno dei più antichi concetti della latinità. Esso è riscontrabile già nell'opera letteraria di Ennio alla svolta dal terzo al secondo secolo a.C. e sta a caratterizzare il cittadino di una entità statale in opposizione a *peregrinus*, a *externus* oppure addirittura a *hostis*.

Il vocabolo *civitas*, derivato di *civis*, denota la generalizzazione ed astrazione del radicale. Incominciando dai testi popolari del commediografo Plauto il termine *civitas* è riscontrabile in modo ricorrente e già allora in accezioni differenti. Ogni genere letterario è in grado di fornirci valide testimonianze, ma ovviamente la massima parte di esse ci è stata tramandata dall'universale Cicerone, interessato all'indagine filosofica e teorica (che definì lo stato ideale di Platone, nel *De oratore* 1, 224, come *novam quandam civitatem*); di grande importanza sono però anche i reperti epigrafici.

Il suffisso d'uso comune - *tas* indica astrazione; basti ricordare vocaboli come *calamitas*, *dignitas*, *unitas*. *Civitas* corrisponde quindi al termine astratto di "cittadinanza"; oggetto di considerazione non è più il singolo *civis*, bensì i *cives* nel loro insieme. Nell'uso linguistico esso non si limita a caratterizzare i Romani, bensì qualsiasi comunità statale basata su una nazionalità propria, quindi anche non romana. In tale accezione *civitas* è sinonimo di *populus* e quest'ultimo termine stava alla sua origine nella dizione ufficiale della repubblica romana, come ha dimostrato Theodor Mommsen (*Römisches Staatsrecht*, 3, 4. ed. Tübingen 1952, 3 pp.); *populus Romanus* stava per popolo di Roma.

Occasionalmente veniva precisato dall'apparente aggettivo *quirites*: *populus Romanus quirites*; come attestano gli *Acta* del collegio degli Arvali. Il termine *civitas* si affermò solamente dopo che la concezione patrizia di cittadino si trasformò prendendo un indirizzo patrizio-borghese.

Tuttavia è solo raramente riscontrabile in tale accezione. La citazione tratta dal manuale del giureconsulto dell'età imperiale Pomponio, conservata nel Digesto 1, 2, 2, 1 parla apparentemente in maniera pleonastica della *civitatis nostrae populus*. Comunque il termine astratto di *civitas* ridiviene concreto dal momento in cui sta a designare la comuni-



tà dei cittadini, l'*oppidum* in generale e più precisamente da una parte le *civitates foederatae*, cioè quelle legate a Roma da un patto d'alleanza e dall'altra le *civitates sine foedere*, i cui rapporti con Roma erano stipulati da un contratto. Queste godevano di una propria autonomia amministrativa, di un proprio diritto civile, di una propria legislazione e del diritto di coniar moneta. Solamente sulla loro politica estera Roma aveva pieni poteri. Fino all'emanazione della *Lex Julia de civitate*, che nell'anno 90 avanti Cristo concedeva la cittadinanza romana a tutti i Latini ed ai federati, tale era la situazione della maggior parte delle città italiche; infatti al di fuori dell'Italia poche erano le *civitates foederatae*. Di somma importanza era inoltre il fatto se si trattasse di un *foedus aequum* o invece *iniquum*, infatti secondo il Digesto 49, 15, 7, 1 solo nel primo caso le *civitates* godevano di una propria autonomia.

Le *civitates sine foedere*, denominate anche *civitates liberae*, possedevano solamente una «autonomia tollerata» (Mommsen *l.c.* 716), infatti la loro situazione giuridica era basata esclusivamente su una disposizione unilaterale del *populus Romanus* o del senato o in epoca più tarda dell'imperatore, che poteva essere revocata in qualsiasi momento. Tali *civitates* avevano di regola obblighi fiscali nei confronti di Roma e venivano quindi correttamente chiamate *civitates stipendiariae*. Nel caso fossero esonerate da obblighi fiscali passavano per *civitates liberae et immunes*. Nel secondo secolo dopo Cristo, con i mutamenti politici verificatisi, tale terminologia estremamente dettagliata perse il proprio significato. Tali differenziazioni risultarono completamente inconsistenti al più tardi con l'emanazione della *Constitutio Antoniniana* dell'anno 212, che garantiva a tutti gli abitanti liberi dell'impero il diritto di cittadinanza romana. *Civitas* stava ora a significare la città di per sé e le antiche definizioni di *urbs* e di *oppidum* caddero in disuso; ed infatti nell'*Epistula Ablabii praefecti praetorio et Constantini imperatoris* del 30 giugno 331 (C.G. Bruns, *Fontes iuris Romani antiqui*, 1, 7. ed. di Otto Gradenwitz, Tübingen 1909, nr. 35), grazie alla quale venivano conferiti all'*oppidum* frigio di Orkistos i diritti di città, si parla di tale comunità assunta ad un rango superiore definendola *oppidum et civitas*. Anche dall'Africa ci sono noti alcuni esempi. Nell'epigrafe alessandrina *CIL III 6587* dell'epoca tra il 384 e il 389 riscontriamo i termini di *urbs* e *civitas* l'uno accanto all'altro; nella *CIL VIII 101*, un'iscrizione per un edificio dell'epoca di Giustiniano proveniente da Capsa nella provincia di Byzacena, viene usato per la città solo il termine di *civitas*; di Zabi nella provincia di *Mauretania Sitifensis* è detto nella *CIL VIII 8805: aedificata est a fundamentis hic civitas nova Iustiniana*; da Tubernuc nella *Provincia proconsularis* ci è pervenuta l'epigrafe *CIL VIII 949* della fine del

sesto secolo nella quale si parla di *civitates*. Anche nella tarda antichità, quando all'amministrazione statale subentrò quella ecclesiastica, per la sede vescovile si continuò a preferire la denominazione di *civitas* a quella di *urbs* o di *oppidum*. Non a caso nelle lingue romanze per definire il centro abitato si usano derivazioni da *civitas*: cité, ciudad, città.

Una seconda linea, del tutto distinta, dello sviluppo semantico del termine si rifà al diritto di cittadinanza romana = *civitas Romana*, che come noto, in conformità all'antico principio individuale, era determinante per l'applicazione dell'ordinamento giuridico romano. L'uso del termine di *civitas* in tale accezione è di data più recente. Il termine originario per il diritto civile era *caput*: cioè nel suo valore semantico principale di singolo soggetto di diritto. Tale forma si è conservata in parecchie espressioni fino al tramonto dell'era antica, specie nel *Corpus iuris* giustiniano, per esempio *capite census*, *capita civium Romanorum*, *iudicium capitum*, *capitis deminutio* ed infine come esempio più tardo, *Institutiones* 1, 16, 4: *servus manumissus capite non minuitur, quia nullum caput habuit*.

Il diritto civile romano era in origine il diritto civile delle genti patrizie in seno alle quali la plebe nel corso della sua emancipazione via via s'infiltrò. Solamente il diritto civile dell'intera comunità patrizio-plebea poté definirsi *civitas Romana*; colui che possedeva tale *civitas* apparteneva al *populus Romanus quiritum*, di cui abbiamo già parlato in precedenza.

Accanto al diritto totale di cittadinanza del popolo dei patrizi e plebei esisteva un diritto di cittadinanza parziale, una *civitas sine suffragio* (senza diritto di voto). In tale categoria rientravano da una parte i liberti e dall'altra la maggior parte degli abitanti dei *municipia civium Romanorum*. A proposito di tale limitazione del diritto civile è necessario constatare con Mommsen (*Staatsrecht* l.c. 571) che entrò in vigore relativamente tardi e fu eliminata relativamente presto, non appena la *Constitutio Antoniniana*, che abbiamo già citato altrove, non venì a creare una situazione completamente nuova.

Il vasto campo semantico del vocabolo *civitas*, che abbiamo ora delineato nelle sue ramificazioni storiche, si rivela nella tarda antichità, nel *Corpus iuris*, ancora una volta in tutta la sua vasta gamma di significati. Per *civitas* si intende in primo luogo la comunità di cittadini organizzata come stato. Nel Digesto 1, 1, 9 si cita Gaio: I popoli si servono in parte del loro diritto specifico, in parte del loro diritto naturale. Il primo è *ipsius proprium civitatis* e viene definito *ius civile quasi ius proprium ipsius civitatis*. Nel Digesto 1, 2, 2, 4 si parla di *Graecae civitates*. Di regola per *civitas* è da intendere primariamente lo stato romano.

In secondo luogo *civitas* corrisponde a città in conformità agli antichi glossatori che spiegano *civitas* con πόλις, ἄστυ, *urbs*, *oppidum*. In tal caso può trattarsi della città come personalità giuridica, come comunità municipale - vedi *civitas Coelesyriae Antiochensium* Digesto 42, 5, 37 oppure *op. cit.* 50, 15, 8, 4 *civitas Tyrriorum* - o invece semplicemente città come luogo - nel Digesto 1, 8, 6, 1 si parla di istituzioni ed edifici che appartengono a tutti e non a singole persone *veluti quae in civitatibus sunt theatra et stadia et similia et si qua alia sunt communia civitatum*. E come non altrimenti può essere nella raccolta di leggi giustiniane incontriamo naturalmente *civitas* come designazione del diritto di cittadinanza romana. Nel Digesto 4, 5, 11 il giureconsulto Paolo enumera come valori *libertas*, *civitas* e *familia*, e nel *Codex Justiniani* 3, 28, 11 vengono connesse nello stesso spirito *civitas* e *libertas*.

Concludiamo con l'impiego più eminente della nozione di *civitas* in senso cristiano, con il grandioso progetto di una teologia storica che Agostino delineò nella sua opera *De civitate Dei*. L'umanità si divide in due generi, al primo appartengono coloro che vivono *secundum hominem*, al secondo coloro che vivono *secundum Deum*. *Quas etiam mystice appellamus civitates duas, hoc est duas societates hominum (civ. Dei 1, 5)*. E nelle sue *retractationes* l'autore spiega la nascita del titolo della sua opera principale come segue: *omnes viginti duo libri cum sint de utraque civitate conscripti, titulum tamen a meliore acceperunt, ut de civitate Dei potius vocarentur (retractatio 2, 69)*: benché tutti e ventidue i libri siano stati scritti sulle due *civitates*, tuttavia hanno preso il titolo dalla *civitas* migliore, cosicché devono essere chiamati *de civitate Dei*.

Letteratura principale:

Hey, lemma *civitas*, *Thesaurus linguae Latinae*, 3, Lipsia, 1906-1912;

Lemma *civitas* in: *Oxford Latin Dictionary*, 2, Oxford 1969, 330;

Kornemann, lemma *civitas*, in: *Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Neue Bearbeitung, Supplementband 1, Stoccarda 1903, 300-317;

D. Medicus, lemma *civitas*, in: *Der Kleine Pauly*, 1, Stoccarda 1964, 1198 s.



Jesper Carlsen

## Gli spettacoli gladiatorii negli spazi urbani dell'Africa romana. Le loro funzioni politiche, sociali e culturali

Il Principato introdusse un riordino dei *ludi* e dei *munera*: il numero e le dimensioni degli spettacoli promossi e pagati da magistrati furono più volte rivisti allo scopo di dare all'imperatore la possibilità di sottolineare attraverso spettacoli sempre più imponenti, la propria posizione di sovrano assoluto dell'Impero romano. Due dei momenti culminanti furono l'inaugurazione del Colosseo e i giochi dopo la conquista della Dacia nel 107, che videro più di 10.000 gladiatori alternarsi per più di 120 giorni; ma lo stesso Augusto ricorda nelle sue *Res Gestae* che, oltre a *venationes* e diverse forme di *ludi*, egli promosse l'organizzazione di *munus* per ben tre volte nel proprio nome e cinque volte nel nome dei figli e dei nipoti, con la partecipazione di circa 10.000 attori<sup>1</sup>.

Gli spettacoli a Roma assunsero nel corso dell'Impero, una particolare forma di ufficialità, le cui diverse sfere e implicazioni politiche, sociali e psicologiche sono state oggetto di analisi accurate<sup>2</sup>. Diverse erano le dimensioni e l'importanza degli spettacoli che si svolgevano fuori Roma, dove gli organizzatori potevano essere l'imperatore o in sua vece il governatore, ma per lo più erano magistrati o benestanti locali che finanziavano di propria iniziativa gli spettacoli. La *Lex coloniae Genetivae Iuliae* oppure la *Lex Ursonensis* stabiliscono soltanto il limite inferiore delle spese per quei *munus vel ludus scaenicus* che i *duoviri* della colonia dovevano e i suoi *aediles* po-

• Ringrazio Dott.ssa K. Ascari per la traduzione, da lei curata.

<sup>1</sup> *Mon. Anc.* 22. L'opera di L. FRIEDLÄNDER, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 10.ed. Leipzig 1922, rimane tuttora di importanza fondamentale e non è stata superata da C.W. WEBER, *Panem et Circenses. Massenunterhaltung als Politik im antiken Rom*, Düsseldorf 1983, né da C. LANDERS et al. (eds.): *Spectacula*; I: Gladiateurs et amphithéâtres (1990); II: Le théâtre antique et ses spectacles (1992); III: Le cirque antique et ses spectacles. Vedi adesso TH. WIEDEMANN, *Emperors and Gladiators*, London 1992.

<sup>2</sup> P. VEYNE, *Le pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris 1976; G. VILLE, *La gladiature en occident des origines à la mort de Domitien*, Roma 1981; T. BOLLINGER, *Theatralis Licentia. Die Publikumsdemonstrationen an den öffentlichen Spielen im Rom der früheren Kaiserzeit und ihre Bedeutung im politischen Leben*, Winterthur 1969; A. CAMERON, *Circus Factions. Blues and Greens at Rome and Byzantium*, Oxford 1976.

tevano organizzare in onore della triade capitolina, con un modesto contributo delle casse della città. Numerosi magistrati o dignitari locali si vantano, nei loro epitaffi, degli spettacoli che hanno pagato di tasca propria, anche se gli spettacoli organizzati nelle città di provincia ovviamente non potevano avere la stessa qualità di quelli di Roma, tant'è che Tertulliano afferma esplicitamente che furono di ordine inferiore a causa dei mezzi più modesti a disposizione dei cittadini delle province<sup>3</sup>.

A giudicare dall'opera di Seneca e di altri scrittori del I secolo d.C., sembra che gli spettacoli dell'*arena*, *circus*, *theatrum* e *stadium* non fossero considerati equivalenti: contrariamente agli spettacoli teatrali che furono ritenuti amorali o, nel caso migliore, *innoxia remissio*, il coraggio dei gladiatori, il loro anelito alla vittoria e la loro disciplina venivano messi in rilievo come esempi da seguire<sup>4</sup>. Considerazioni che tuttavia non trovano conferma nel materiale archeologico ed epigrafico rinvenuto fuori Roma dove i teatri, rispetto agli anfiteatri, ebbero un ruolo assai più incisivo;<sup>5</sup> ciononostante *munus* è stato definito da Tertulliano il più amato e più lodato degli spettacoli<sup>6</sup>. La nostra conoscenza della tipologia e dello sviluppo degli anfiteatri nonché di alcuni dei più di 40 impianti esistenti nelle province romane del Nord Africa, è stata arricchita negli ultimi anni da studi importanti, soprattutto di H. Slim e J.-C. Golvin che, uniti alle fonti archeologiche, epigrafiche e letterarie offrono una buona base di partenza per un'analisi delle funzioni sociali, politiche e culturali degli spettacoli gladiatorii nell'Africa romana<sup>7</sup>.

<sup>3</sup> CIL II 5439 = ILS 6087, LXX-LXXI. Tert. *Spect.* 7.4: *Ea si minore cura per provincias pro minoribus viribus administrantur...*; vedi VILLE 1981, 175-188.

<sup>4</sup> M. WISTRAND, *Violence and Entertainment in Seneca the Younger*, «Eranos» 88, 1990, 31-46; ID., *Entertainment and Violence in Ancient Rome. The Attitudes of Roman Writers of the First Century A.D.*, Göteborg 1992; vedi anche M. CLAVEL-LÉVÊQUE, *L'espace des jeux dans le monde romain: hégémonie, symbolique et pratique sociale*, ANRW II.16.3 (1986), 2405-2563.

<sup>5</sup> Per il circo, vedi J.H. HUMPHREY, *Roman Circuses. Arenas for Chariot Racing*, London 1986, e M. FLORIANI SQUARCIAPINO, *Circhi e spettacoli circensi nelle province romane d'Africa*, «RendLinc» 34, 1979, 275-290. Per i teatri dell'Africa romana, vedi G. CAPUTO, *Il teatro di Sabratha e l'architettura teatrale africana*, Roma 1959; J.-C. LACHAUX, *Théâtres et amphithéâtres d'Afrique proconsulaire*, Aix-en-Provence 1978.

<sup>6</sup> Tert. *Spect.* 12.1: *Superest illius insignissimi spectaculi ac receptissimi recognitio. Munus dictum est ab officio, quoniam officium etiam muneris nomen est.*

<sup>7</sup> H. SLIM, *Recherches préliminaires sur les amphithéâtres romains de Tunisie, L'Africa romana* 1 (1984), 129-165; J.-C. GOLVIN, *L'amphithéâtre romain*, Paris 1988; inoltre LACHAUX 1978, D.L. BOMGARDNER, *The Amphitheatres of Roman North Africa*, diss. Michigan 1984 (*non vidi*), e i contributi in *Actes du Colloque d'histoire et d'archéologie de l'Afrique du Nord (Avignon 1990): Spectacles, Vie portuaire, Religions.*

### La cornice fisica

L'ubicazione di molti anfiteatri alla periferia del centro urbano non riflette, rispetto allo spazio pubblico, una posizione inferiore, né è determinata da ragioni di sicurezza o dal timore dei gladiatori e degli animali selvaggi, ma risiede nella costruzione di numerose arene che furono realizzate in una fase di urbanizzazione così avanzata da precludere la possibilità di una loro collocazione nel centro della città<sup>8</sup>. La maggior parte degli impianti furono costruiti nel corso del II e del III sec., ma la loro collocazione non è legata unicamente all'epoca di costruzione: in molti casi, nella realizzazione dell'arena, si sono voluti sfruttare eventuali vantaggi offerti dal terreno. Ciò vale, ad esempio, per l'anfiteatro ben conservato di *Leptis Magna* che più tardi fu unito al grande circo della città, e per *Utica*, dove l'anfiteatro imperiale e la presunta arena repubblicana, mai indagata, sono collocati come unità separate, fuori dall'area centuriata (fig. 1)<sup>9</sup>. Posizione simile la si ritrova a *Rusicade*, *Sabratha*, *Sufetula* e *Theveste*, dove l'anfiteatro è ubicato fuori dal centro urbano. La posizione *intra muros* rimane comunque in Africa la più diffusa<sup>10</sup>. Varia la sua collocazione nell'ambito del piano urbanistico e rispetto ad altri edifici pubblici. Un caso eccezionale è tuttavia costituito dall'anfiteatro di *Tipasa* che è ubicato al centro della città ed è attiguo alle terme e al cosiddetto «tempio anonimo». L'impianto, la cui posizione nel piano urbanistico risulta assai infelice, risale probabilmente al II sec., sostituendo un impianto precedente (fig. 2)<sup>11</sup>. Gli anfiteatri di Cartagine e di *Caesarea* costituiscono invece elementi perfettamente inseriti nel piano rettangolare della rete stradale, con gli assi paralleli al *decumanus* ed al *cardo*. L'anfiteatro di Cartagine, in verità, rappresenta una costruzione abbastanza recente nella storia della città (inizio del II sec.), per cui è collocato al margine del centro urbano (fig. 3)<sup>12</sup>. L'arena di *Caesarea* occupa u-

<sup>8</sup> L'analisi di A. SCOBIE, *Spectator Security and Comfort at Gladiatorial Games*, «Nikephoros», 1, 1988, 191-243, si basa su informazioni contraddittorie.

<sup>9</sup> A. LÉZINE, *Utique. Notes de topographie. Mélanges A. Piganiol III*, Paris 1966, 1241-1255; J. KOLENDO, *Le cirque, l'amphithéâtre et le théâtre d'Utique d'après la description d'A. Daux*, *L'Africa romana* 6 (1989), 249-264.

<sup>10</sup> Secondo ED. FRÉZOULS, *Les monuments des spectacles dans la ville: théâtre et amphithéâtre*, *Spectacula* 1, 77-92, i due terzi degli anfiteatri e quasi tutti i teatri delle province nordafricane sono ubicati all'interno delle mura cittadine.

<sup>11</sup> S. LANCEL, *Tipasa de Maurétanie: histoire et archéologie*, *ANRW* II.10.2 (1982), 739-786; ID., *Tipasitana V: Inscriptions inédites de Tipasa. Le dossier de l'amphithéâtre et de la nécropole occidentale*, «Ant.Afr.» 16, 1980, 135-159; GOLVIN 1988, 139-140.

<sup>12</sup> D.L. BOMGARDNER, *The Carthage Amphitheater: A Reappraisal*, «AJA», 93, 1989, 85-103; GOLVIN 1988, 122-123.



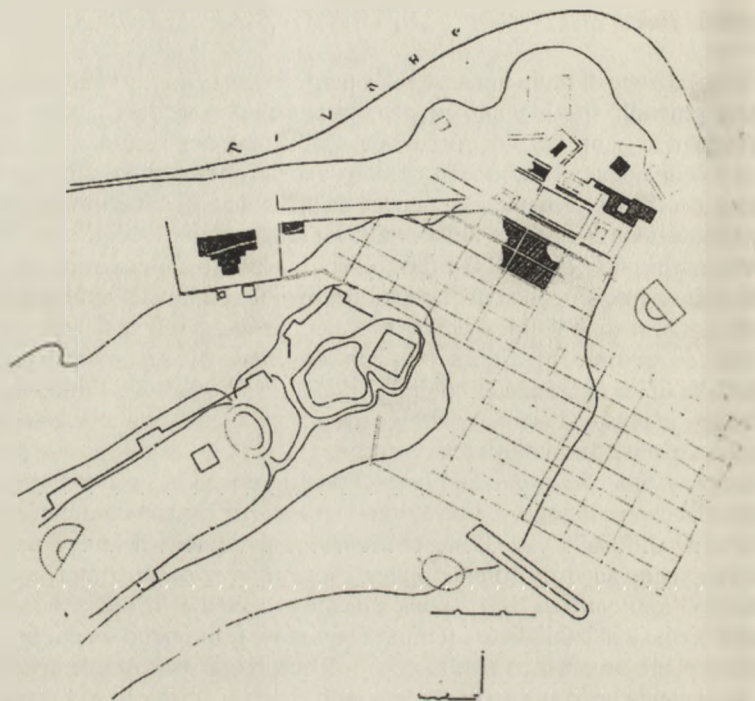


Fig 1: Utica: pianta della città in età imperiale (A. Lézine).

na posizione più centrale, e la prima fase dell'anfiteatro è databile al periodo augusteo, quando Giuba II trasformò la sua capitale secondo il modello ellenistico/romano (fig. 4)<sup>13</sup>.

Nel suo libro sul circo romano, J.H. Humphrey ha dimostrato che è possibile, nell'Africa romana, distinguere fra impianti monumentali eretti per iniziativa di un «high government level» e circhi non monumentali, fatti costruire da personaggi locali con impegni di spesa relativamente limitati; distinzione che è probabile possa essere applicata anche agli anfiteatri<sup>14</sup>. Esempi di edilizia pubblica ne abbiamo nell'anfiteatro di Giuba a *Caesarea*, e nell'arena di *Leptis Magna* eretta da M. Pomponio Silvano, proconsole dell'*Africa Proconsularis* per la terza volta

<sup>13</sup> J.-C. GOLVIN, PH. LEVEAU, *L'amphithéâtre et le théâtre-amphithéâtre de Cherchel: monuments à spectacle et histoire urbaine à Caesarea de Maurétanie*, «MEFRA», 91, 1979, 817-843; PH. LEVEAU, *Le problème de la date de l'amphithéâtre de Caesarea de Maurétanie: sa construction et son agrandissement*, *Spectacula* I, 47-54, e GOLVIN 1988, 112-114.

<sup>14</sup> HUMPHREY 1986, 331-336.

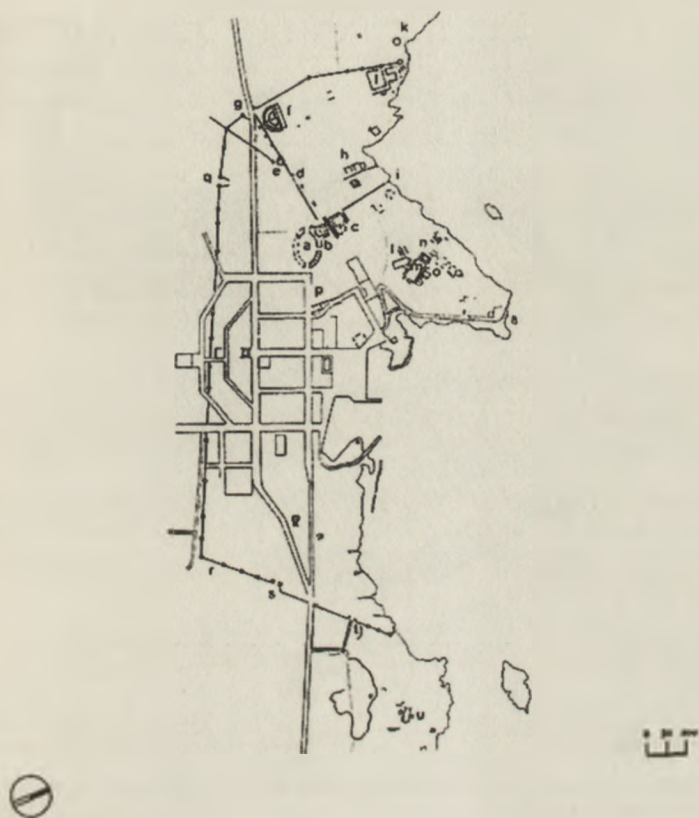


Fig 2: Tipasa: Pianta della città in età imperiale.

nel 56 d.C., e che tre anni prima aveva finanziato la pavimentazione del foro della città<sup>15</sup>. Un terzo esempio è costituito dalla riparazione della *cavea* nell'anfiteatro di *Sitifis*, varata sotto la tetrarchia dalla *provincia Mauretania Sitifensis*. *Sitifis* visse, a quanto pare, un vero boom edilizio nel corso del IV sec., ma l'anfiteatro, che per ora è documentato soltanto da questa iscrizione e da una ristrutturazione databile agli anni 361-363, venne probabilmente eretto in seguito alla promozione della città a capo-

<sup>15</sup> AE 1968, no.549; AE 1948, no.17 = *IRTrip*. 338. G. DI VITA-EVKARD, *Les dédicaces de l'amphithéâtre et du cirque de Lepcis*, «*Lib.Ant.*», 2, 1965, 29-37; O. MAHIJUB, A. CHIGHINE & R. MADARO, *Nuove ricerche nell'anfiteatro di Leptis Magna*, «*Lib.Ant.*», 13-14, 1976-1977, 21-36, inoltre GOLVIN 1988, 83-84.

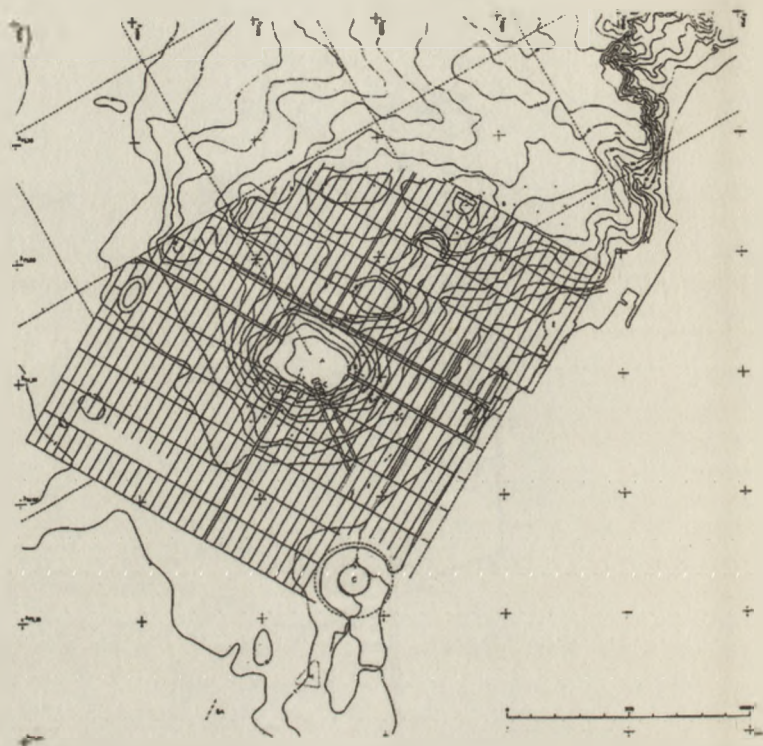


Fig 3: Quadrettatura della colonia augustea di Cartagine ed i resti punici di età ellenistica (da Ch. Saumagne e F. Rakob).

luogo di provincia<sup>16</sup>. A questo proposito va ricordato anche l'anfiteatro di *Lambaesis*, che per far fronte alle esigenze della *legio III Augusta*, per iniziativa del legato M. Luceio Torquato venne sottoposto, negli anni 167-169, a grossi lavori di ampliamento. In seguito, l'arena avrebbe subito lavori di riparazione, negli anni 176-180 per ordine imperiale e, nel 194, di altri legati<sup>17</sup>, ma nel frattempo la legione aveva già provveduto a

<sup>16</sup> AE 1928, no.39 = AE 1949, no.258; CIL VIII 8482 = CIL VIII 20348. E. FENTRESS, *The Economy of an Inland City: Sétif, L'Afrique dans l'Occident romain*, Roma 1990, 117-128; C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au bas-Empire I-II*, Paris 1979-1981, e G. WALDHERR, *Kaiserliche Baupolitik in Nordafrika*, Frankfurt 1989, 254-255.

<sup>17</sup> AE 1955, no.134; AE 1955, no.135; AE 1955, no.137. L. LESCHI, *Autour de l'amphithéâtre de Lambèse*, «Libyca», 2, 1954, 171-186; J.-C. GOLVIN & M. JANON, *L'amphithéâtre de Lambèse (Numidie) d'après des documents anciens*, «BCTH», 12-14, 1976-1978, 169-193; Y. LE BOHEC, *La troisième légion Auguste*, Paris 1989.



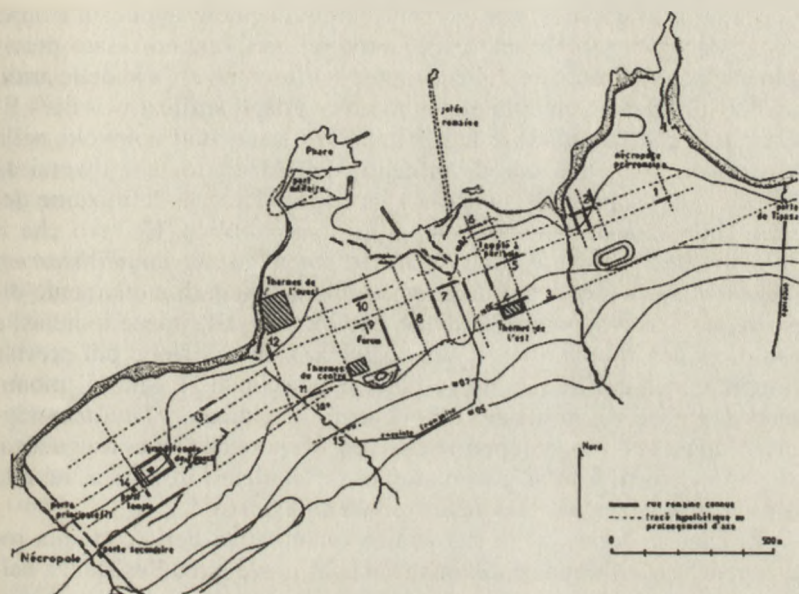


Fig 4: Caesarea. Pianta della Città (Ph. Leveau).

far costruire altri anfiteatri. Il primo venne probabilmente costruito a *Theveste* negli anni fra il 74 e il 79, seguito poi da quelli vicino agli accampamenti di *Gemellae* e di *Mesarfelta*<sup>18</sup>. Quest'ultimo, destinato alla *cohors VI Commagenorum*, venne sottoposto a radicali lavori di rinnovamento fra il 177 e il 180, come risulta da un'iscrizione in cui l'impianto precedente viene definito *amphitheatrum vetustate corruptum*<sup>19</sup>.

La misura esterna dell'anfiteatro di *Lambaesis*, dopo l'ampliamento, è di m. 104 x 94, mentre le dimensioni dell'arena di *Theveste* e degli impianti di *Gemellae* e di *Mesarfelta* sono più modeste. Questi ultimi tre esempi costituiscono quindi un esempio di edilizia ufficiale «a carattere non monumentale», fornendo una precisazione importante alla distinzione

<sup>18</sup> R. LEQUÉMENT, *Fouilles à l'amphithéâtre de Tébessa (1965-1968)*, Alger 1979 (BAA suppl. 2); J. BARADEZ, *Deux amphithéâtres inédits du "limes" de Numidie: Gemellae et Mesarfelta*, *Mélanges J. Carcopino*, Paris 1966, 55-69; GOLVIN 1988, 85-86, e 90.

<sup>19</sup> CIL VIII 2488: *Imp(eratores) Caesares M. Aurelius Antoninus et I. L. Aurelius [[Commodus Aug(usti)]] Germanici I Sarmatici fortissimi amphitheatrum I vetustate corruptum a solo restituerunt per coh(ortem) VI Commag(enorum) I a Iulio Pompilio Pisone laevillo leg(ato) I Aug(ustorum) pr(o)pr(aetore) curante Aelio Sereno praef(ecto)*. E. FENTRESS, *Numidia and the Roman Army*, London 1979, 89.

ne operata da Humphrey, che pertanto non può essere applicata troppo pedissequamente agli anfiteatri. Le arene militari vennero usate precipuamente per gli esercizi e l'allenamento dell'esercito all'uso delle armi, quindi assolvevano a compiti alquanto diversi dagli anfiteatri civili<sup>20</sup>. E' presumibile che funzionari e legati imperiali siano stati coinvolti nella costruzione e manutenzione di anfiteatri dell'Africa romana diversi da quelli ricordati sopra, ma è diffusa l'incertezza circa la definizione del famoso impianto di *Thysdrus* come edilizia pubblica. E' vero che il «Colosseo dell'Africa» è stato chiamato recentemente *amphitheatrum Gordianum*, per sottolineare il suo probabile carattere di monumento dinastico, ma l'attribuzione a Gordiano I o Gordiano III rimane ipotetica e priva di evidenza epigrafica o archeologica. Una datazione più precisa alla prima metà del III sec. non è possibile; secondo H. Slim, il monumento dovrebbe essere datato all'età severiana, quando *Thysdrus* raggiunge l'apice del suo sviluppo sociale ed economico. Di conseguenza, non può essere riferito al governatorato di Gordiano in Africa, né alla sua proclamazione a imperatore, avvenuta a *Thysdrus*<sup>21</sup>.

R. Duncan-Jones, nella sua analisi quantitativa dell'economia romana concluse, rifacendosi alla mancanza di prove circa l'esistenza nelle province nordafricane di anfiteatri finanziati da privati, che questi impianti, fra i più onerosi degli edifici pubblici, normalmente non erano stati pagati da privati<sup>22</sup>. La sua affermazione è probabilmente fondata, ma va sfumata per la recente pubblicazione di un'iscrizione di *Thuburnica* che è stata datata al II o III sec.<sup>23</sup>:

<sup>20</sup> P. LE ROUX, *L'amphithéâtre et le soldat sous l'empire romain*, *Spectacula* I, 203-215. L'ipotesi dell'esistenza, a Cartagine, di un anfiteatro militare si basa sull'espressione *munere castrensi* in *Passio SS. P. et F.* 7.9; BOMGARDNER 1989; SLIM 1984, 135.

<sup>21</sup> H. SLIM 1984, 153-155; ID., *Les amphithéâtres d'El-Djem*, «CRAI», 1986, 440-469, contra A. LÉZINE, *Notes sur l'amphithéâtre de Thysdrus*, «CT», 8, 1960, 29-50; J. KOLENDO, *L'amphithéâtre de Thysdrus et les Gordiens*, «Archaeologia», 24, 1973, 74-80; D.L. BOMGARDNER, *The Revolt of the Gordians and the Amphitheatre at Thysdrus (El Djem)*, *The Roman West in the Third Century*, (eds. A. King & M. Henig), Oxford 1981, 211-214.

<sup>22</sup> R. DUNCAN-JONES, *The Economy of the Roman Empire: Quantitative Studies*, 2.ed., Cambridge 1982, 75; inoltre in generale e per il materiale dell'Africa romana in particolare, vedi LEPALLEY 1979, 304-314 e H. JOUFFROY, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg 1986; uno studio comparativo si trova inoltre in J. CARLSEN, *Lo sviluppo urbano nelle regiones II e III del principato. Edilizia pubblica ed evoluzione dell'agricoltura*, *Studies in Ancient History and Numismatics presented to Rudi Thomsen*, Aarhus 1988, 139-147.

<sup>23</sup> AE 1988, no.1116; P.I. WILKINS, *Amphitheatres and Private Munificence in Roman Africa. A New Text from Thuburnica*, «ZPE», 75, 1988, 215-221.

C. Sallustio C(aii) fil(io) / Quir(ina tribu) Felici aedili / quod primus in col(onia) / sua amphitheatrum / suis sumptibus excolue/rit et quod insign(i) lusilonis edition(e) patriae / suae voluptates ampli/averit addita etiam / singulari ac benigna / erga universos cives / liberalitate curiales / [l]abori grata obsequi[a] / et ut remuneraren(tur) / et ut facti eius gloria / etiam ad posteros persel/veraret de suo posuer(unt) / cur(ante) M. Petronio Felice / d(e)d(icaverun)que) d(ecreto) d(ecurionum).

Ne risulta che l'edile C. Sallustio Felice finanziò una vasta ristrutturazione del modesto anfiteatro di *Thuburnica* per una spesa stimata con riserva a circa 100.000 sesterzi. Conosciamo anche altri casi in cui magistrati e famiglie locali contribuirono alla manutenzione e all'ornamento degli impianti. A *Rusicade*, un duoviro di nome C. Annio, pagò 30.000 sesterzi [ad opus] *amp(h)it(h)eatr(i)*<sup>24</sup>, e il rinnovamento dell'anfiteatro di *Theveste* nel IV sec. fu finanziato da famiglie locali, i cui nomi vennero incisi in posti sparsi dell'anfiteatro: *Honoratiani fecerunt* (che ricorre quattro volte), *Victorianii fecerunt* (che compare due volte), *Venerii fecerunt* e *Ambibuliani fecerunt*<sup>25</sup>.

Iscrizioni quali *Albinorum*, *Ambibuliani junioris* e *Asclepiorum* dimostrano che numerosi dei posti migliori dell'anfiteatro di *Theveste* erano riservati a determinate famiglie, cosa che vale per esempio anche per *Cartagine* e *Leptis Magna*<sup>26</sup>. Secondo la *Lex Ursonensis* i posti degli spettatori dovevano essere divisi fra *coloni*, *incolae*, *hospites* e *adventores*, riproponendo quindi intorno all'arena la divisione sociale in classi ben definite. Un simile ordinamento che conosciamo da anfiteatri in Italia, non è documentato per l'Africa<sup>27</sup>, ma un'iscrizione di *Lambaesis* (fig. 5) dimostra come le *curiae* della città fossero suddivise in *cunei*.<sup>28</sup>

#### *Munera gladiatorum et venationum*

Ma gli abitanti benestanti delle province nordafricane non ambivano soltanto a superarsi a vicenda, finanziando il rinnovamento o la deco-

<sup>24</sup> CIL VIII 7983-7984 = ILA/g II.34.

<sup>25</sup> AE 1967, no.550; secondo R. LEQUÉMENT, *Fouilles à l'amphithéâtre de Tébessa (1965-1966)*, «BAA», 2, 1966-1967, 107-122. K.M.D. DUNBABIN, *The Mosaics of Roman North Africa*, Oxford 1978, 78, i nomi rappresentano "associations of professional venatores".

<sup>26</sup> LEQUÉMENT 1979, 106-136; CIL VIII 24664: *Aemilianorum*.

<sup>27</sup> CIL II 5439, CXXV-CXXVII; J. KOLENDO, *La répartition des places aux spectacles et la stratification sociale dans l'Empire Romain*, «Ktema», 6, 1981, 301-315, con relativi riferimenti alle fonti; inoltre K. HOPKINS, *Death and Renewal*, Cambridge 1983, 1-30.

<sup>28</sup> GOLVIN, JANON 1976-1978, 183-186; KOLENDO 1981, 308-309.



gradus primus:	CVIRA ANTONINIANA											
gradus secundus:	VI	C	C PAPIR	C AVE	VII	C	VIII			C	VIII	C
gradus tertius:						CVR SATVRNA						
gradus quartus:						C AVO		C TRAIAN				

Descripti L. Berner rec. n. 163.

Curia Antoniniana.

[[Curia]] <i>activa</i> .	[[Curia]] <i>optima</i> .	[[Curia]] <i>activa</i> .	[[Curia]] <i>activa</i> .	[[Curia]] <i>activa</i> .
	[[Curia]] <i>Papir(ia)</i> .	[[Curia]] <i>ant(onia)</i> .	Curia <i>Saturnia</i> .	Curia <i>Traiana</i> .
			[[Curia]] <i>disputata</i> .	[[Curia]] <i>Traiana</i> .

Fig 5: CIL VIII 3293.

razione degli anfiteatri: lo stesso si verificava per quanto riguarda l'organizzazione e il pagamento dei ludi gladiatorii. Tertulliano distingue fra spettacoli organizzati in onore degli dei e quelli tenuti in onore dei morti.<sup>29</sup> I combattimenti dei gladiatori traggono origine dai *ludi* in occasione dei funerali di uomini celebri, e fuori Roma tali spettacoli continuavano in età imperiale ad essere offerti per disposizione testamentaria. A *Pol-lentia*, una processione funebre fu trattenuta da una folla nel *forum*, finché non fosse stata promessa l'organizzazione di ludi, e Massimo viene dal suo amico, Plinio il Giovane, elogiato per aver offerto uno spettacolo dopo la morte di sua moglie. Del Nord Africa conosciamo soltanto un esempio di *munus publ(icum) [e]x t(estamento)*, tenuto a *Leptis Magna* nel III sec. Secondo G. Ville si cercava generalmente di limitare questi spettacoli «sporadici»<sup>30</sup>. Cionondimeno è noto un altro tipo di spettacolo spontaneo tenuto nel 187 a *Rusicade*, dove M. Cosinio Celerino per mantenere una promessa offrì *munus gladiat(orium) et venat(ionem) vari gen(eris) dentatar(um) ferar(um) et mansuet(arum) item herbat(ica-rum)*.<sup>31</sup>

Tertulliano aggiunge in seguito nel *De spectaculis* che gli spettacoli offerti in onore ai morti o agli dei dovevano servire anzitutto a glorificare i magistrati e i sacerdoti viventi, promotori dei *ludi*<sup>32</sup>. Tertulliano sottolinea espressamente che gli spettacoli non erano altro che idolatria, ma risulta dal materiale epigrafico che i *duovires/aediles* e i sacerdoti dell'Africa romana in realtà furono fra i promotori più assidui di *munera*. Come già ricordato

<sup>29</sup> Tert. *Spect.* 6.3: *Nam et a primordio bifariam ludi censebantur, sacri et funebres id est deis nationum et mortuis.*

<sup>30</sup> *IRTrip.* 601; VILLE 1981, 204. Suet. *Tib.* 37.3; Plin. *Ep.* VI.34.

<sup>31</sup> *CIL VIII* 7969; JOUFFROY 1986, 233; VILLE 1981, 356 n.29.

<sup>32</sup> Tert. *Spect.* 12.5: *Ut et titulos consideremus, licet transierit hoc genus editionis ab honoribus mortuorum ad honores viventium, quaesturas dico et magistratus et flaminia et sacerdotia, cum tamen nominis dignitas idololatriae crimine teneatur, necesse est quicquid dignitatis nomine administratur communicet etiam maculas eius, a qua habet causas.*

sopra, secondo la *Lex Ursonensis* i magistrati potevano scegliere liberamente fra *ludus scaenius* o *munus*, e G. Ville afferma che in molti casi al magistrato promotore di ludi di animali o di gladiatori veniva attribuito il titolo di *munerarius*. Di tali *duoviri munerarii* conosciamo ad esempio tre di *Theveste*, ma la loro presenza è documentata anche a *Sufetula*, *Curubis* e *Thysdrus*, e sono ricordati inoltre in un'iscrizione di *Chisiduo* della seconda metà del III sec. (*CIL VIII 1270*)<sup>33</sup>:

*D(is) M(anibus) S(acrum) / Lusi Fortunatiani / aedilis et munerarius (sic) item duovir/ru (sic) et munerarius / agens vices curatorum rei publicae pius / vixit annis / XXXXXVI / his (sic) semper in pace.*

Questa doppia presenza di *munerarius* è unica, ma sottolinea che *Lusius Fortunatianus* scelse di organizzare *munus* sia come *aedilis*, sia in seguito, nella sua qualità di *duovir*. In alcuni casi, ai promotori di tali spettacoli veniva reso omaggio in modo diverso: a Cartagine, nel 133, ad esempio, venne eretto un epitaffio in onore del cavaliere Q. Voltedio Optato che fra i suoi benefici aveva offerto *spectaculum in amphitheatro gladiatorum et Africanarum* della durata di quattro giorni e con una spesa di 200.000 sesterzi. Questa è l'unica indicazione di prezzo per *munus* che possediamo dell'Africa romana, sebbene di Cartagine abbiamo un'altra iscrizione frammentaria che ricorda *spect[ac]ulum a[fr]icanarum et gladiat[or]um edid[it]*.<sup>34</sup> Simili iscrizioni o statue onorifiche del promotore sono note non soltanto a *Sabratha*, *Leptis Magna* e *Hadrumentum*, il cui grande anfiteatro ancora attende di essere scavato, ma anche a *Cirta*, dove dell'anfiteatro ormai non rimane più traccia.<sup>35</sup> Un altro caso ci è noto da un'iscrizione di *Hippo Regius*, in cui si rende omaggio a L. Postumio Felice Celerino per uno spettacolo indimenticabile durato tre giorni<sup>36</sup>:

*L. Postumio Felici / Celerino a mil(it)is flam(ini) / Aug(usti) p(er)p(etuo) pontifici Ilvir(o) / ob magnificentiam / gladiatorii muneris / quod civibus suis triduo edidit quo omnes / priorum memorias / super-*

<sup>33</sup> *CIL VIII 11340; 16557; 16558; 16559; 22852; 12453 = 24101*, unica testimonianza dell'esistenza di un'arena a *Curubis*. *Munidator* è un'espressione diversa per *munerarius*: *CIL VIII 4681* (Madaurus). VILLE 1981, 186-187.

<sup>34</sup> *AE 1910, no.78 = ILS 9406 = ILAfr. 390; ILAfr. 400; FRIEDLÄNDER 1922, II 105; DUNCAN-JONES 1982, 104.*

<sup>35</sup> *AE 1925, no.103 = IRTrip. 117; CIL VIII 22672 = IRTrip. 569; AE 1915, no.78 = ILAfr. 58; CIL VIII 6995; VILLE 1981, 188 n.30.* Per gli anfiteatri. vedi LACHAUX 1978, 69-70, 156-157; SLIM 1984, 132, e GOLVIN 1988, passim.

<sup>36</sup> *CIL VIII 5276*; anche l'iscrizione assai frammentaria di *CIL VIII 5232* fa riferimento a [...muner]is gladiat[or]ii... a *Hippo Regius*.

*gressus est ob/que eius innocentiam / splendorem que et / in patriam suam in/comparabilem amorem / singulae curiae singulas / statuas de suo posuerunt / ut eximiam voluntatem eius / tanti honoris titulis / adaequarent / L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).*

Gli spettacoli potevano quindi avere una durata di tre o più giorni<sup>37</sup>, e i cosiddetti *munera ob honorem* costituiscono una via di mezzo fra gli spettacoli obbligatori dei magistrati ed il *munus publicus*. Questi venivano decisi dall'*ordo* e sono noti fra l'altro da *Oea*, dove il *munerarius duovir*, C. Calpurnio Celso era anche *curator muneris pub(lici)*.<sup>38</sup> Risulta dal celebre mosaico di Smirat che il promotore a volte manteneva il ricordo di spettacoli memorabili, inserendoli nella decorazione di ville e di case private. In questo caso si trattava di lotte fra quattro leopardi e *venatores*, che a Magerio erano costati 16.000 sesterzi<sup>39</sup>, ma mosaici con motivi ispirati agli anfiteatri - con o senza iscrizioni - sono noti, ad esempio, anche da Cartagine, *Hadrumentum*, *Thysdrus* e *Thelepte*. In quest'ultimo mosaico sono raffigurati gli spettatori tutt'attorno all'arena, mentre un mosaico di *Thysdrus* della prima metà del III sec., con un banchetto e tori dormienti, probabilmente rappresenta la *cena libera* offerta dall'organizzatore agli attori la sera prima dello spettacolo<sup>40</sup>.

Analogamente a L. Postumio Celerino di *Hippo Regius*, molti organizzatori furono non soltanto *aediles* o *duoviri*, ma anche *flamines perpetui*, per cui qualche volta rimane difficile stabilire la qualifica con la quale davano gli spettacoli.<sup>41</sup> Nelle province orientali gli spettacoli gladiatorii erano strettamente legati al culto dell'imperatore, ma il materiale a questo proposito risulta per il Nord Africa alquanto insignificante<sup>42</sup>.

<sup>37</sup> CIL VIII 241 = 11347 (Sufetula); CIL VIII 1887 e 1888 (Theveste).

<sup>38</sup> CIL VIII 24. Tale *cur(ator) muner(is)*... è noto anche da Vaga: CIL VIII 1225 = 14403. VILLE 1981, 193-200. Combattimenti di gladiatori a Oea sono menzionati inoltre da Apul. Apol. 98.

<sup>39</sup> AE 1967, no.549; A. BESCHAOUCH, *La mosaïque de chasse à l'amphithéâtre découverte à Smirat en Tunisie*, «CRAI», 1966, 134-158; Id., *A propos de la mosaïque de Smirat*, *L'Africa Romana* 4 (1987), 677-680.

<sup>40</sup> Vedi DUNBABIN 1978, 65-87, e L. POINSSOT & P. QUONIAM, *Bêtes d'amphithéâtre sur trois mosaïques du Bardo*, «Karthago», 3, 1951-1952, 127-165.

<sup>41</sup> CIL VIII 24; 4681; 5276; 11340; VILLE 1981, 206-208; M.S. BASSIGNANO, *Il flaminato nelle province romane dell'Africa*, Roma 1974; H.-G. PFLAUM, *Les flamines de l'Afrique romaine*, *Scripta varia* I, Paris 1978, 393-404.

<sup>42</sup> Secondo *Passio SS. P. et F. 7.9*, S. Perpetua a Cartagine venne tuttavia gettata ai leoni per celebrare il compleanno di Geta: *munere enim castrensi eramus pugnaturi, natale nunc Getae Caesaris*; D. FISHWICK, *The Imperial Cult in the Latin West* II, Leiden 1991, 574-584; L. ROBERT, *Les gladiateurs dans l'Orient grec*, Paris 1940.



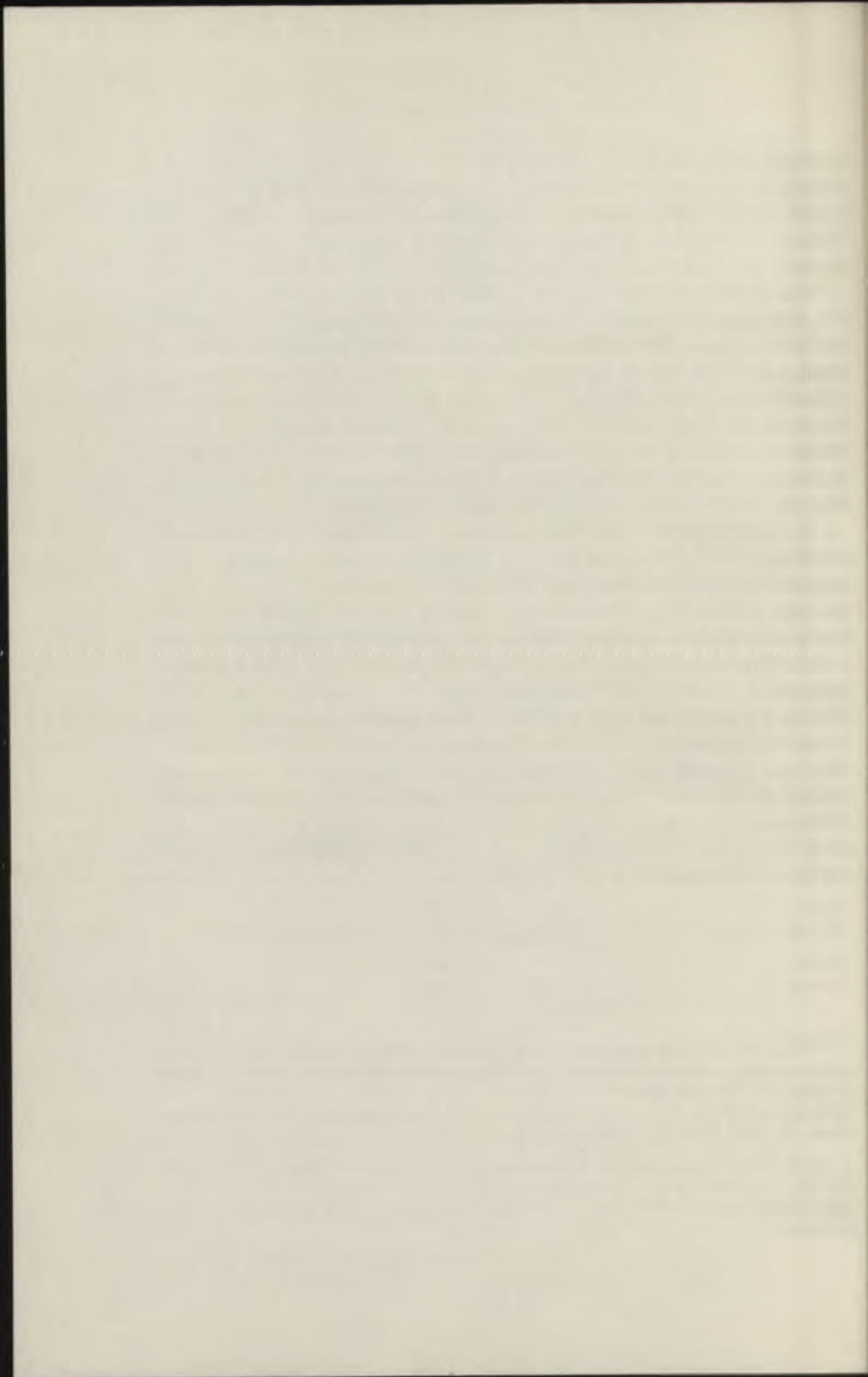
Un ruolo particolare fra i sacerdoti era tuttavia occupato dai *sacerdotes provinciae Africae*, che secondo S. Agostino promossero ludi organizzati nell'anfiteatro di Cartagine in occasione delle annuali assemblee provinciali, e il martirio di Fabio in *Mauretania Caesariensis* nel 304 fu, a quanto pare, deciso da *totius provinciae universale concilium*.<sup>43</sup>

La diminuzione che nel corso della seconda metà del IV sec. sembra verificarsi nel numero di spettacoli nelle province nordafricane, va attribuito alla resistenza cristiana, nonostante le testimonianze contenute negli scritti di S. Agostino che dimostrano l'esistenza di spettacoli sporadici fino all'inizio del V sec. La tendenza, comunque, rimane chiara, tanto che fra il 367 ed il 372, un *duovir* di *Cuicul*, ad esempio, fece costruire una basilica *pro editione muneris debiti*, mentre un *ex mun(era)rio* et *ex curatore r(ei) p(ublicae)* di *Neapolis*, ai tempi di Onorio sembra aver offerto *venationes* anziché *ludi* con gladiatori.<sup>44</sup>

La situazione alla fine del IV sec. non è, però, paragonabile a quella dei secoli precedenti, dei quali si può concludere riassumendo che frequenza ed importanza non necessariamente sono fattori concomitanti. Apparentemente, i ludi gladiatorii costituivano avvenimenti ricorrenti, anche se relativamente rari, ed erano vivamente attesi dalla popolazione cittadina che in molti casi rendeva successivamente omaggio all'organizzatore. Gli spettacoli erano quindi un mezzo per conquistare maggiore popolarità, anche se l'elemento religioso era ridotto a quasi nulla. La popolarità dei *ludi* in Nord Africa si riflette quindi non soltanto negli anfiteatri, che fra gli edifici pubblici rivestivano lo *status symbol* di maggiore prestigio, ma anche nei numerosi mosaici del III e del IV sec. con motivi di gladiatorii. Gli spettacoli pubblici diventano in tal modo una delle tante espressioni di quella fusione fra le usanze locali e la cultura unitaria italica, che normalmente viene identificata con la romanizzazione.

<sup>43</sup> Aug. Ep. 138.19: (*Apuleius*) *qui sacerdos provinciae pro magno fuit, ut munera ederet venatoresque vestiret et pro statua sibi apud Oeenses locanda...* Fabio è citato da J. DEININGER, *Die Provinziallandtage der römischen Kaiserzeit*, München 1965, 132, ma anche da T. KOTULA, *Les origines des assemblées provinciales dans l'Afrique romaine*, «Eos», 52, 1962, 147-167, e LEPALLEY 1979, 210.

<sup>44</sup> G. VILLE, *Les jeux de gladiateurs dans l'Empire chrétien*, «MEFRA», 72, 1960, 273-335, con riferimenti a S. Agostino; *CIL* VIII 8324; LEPALLEY 1979, 105 e 270, sottolineano che *CIL* VIII 969 si riferisce a *venationes* e non a combattimenti di gladiatori.



Patrizio Pensabene

## Gli spazi del culto imperiale nell'Africa romana

Ad un'abbondanza di documentazione epigrafica sul culto imperiale nelle province africane, che deriva dalle numerosissime dediche ai *flamines*<sup>1</sup>, non corrisponde un esauriente riscontro monumentale, tale da permettere di capire il ruolo del luogo di culto all'interno dello spazio urbano, se non in pochi casi (Leptis Magna, Cuicul). Di conseguenza ci si è chiesti se, in analogia con quanto si è supposto per altre provincie<sup>2</sup>, sia possibile affermare che anche in Africa gli edifici di culto imperiale avessero caratteristiche proprie e una posizione importante nell'organizzazione urbanistica, o se piuttosto si debba andare alla ricerca non tanto di edifici specifici, bensì di spazi adibiti al culto che potevano identificarsi con diversi tipi monumentali (aree forensi, *capitolia* o altri templi, basiliche, curie, edifici per spettacolo): in questo caso non si tratterebbe tanto di ricercare costanti nella tipologia architettonica e nell'arredo, quanto di sottolineare gli eventuali significati della scelta di inserire il culto imperiale in determinati contesti monumentali spesso preesistenti.

Ma quali parametri permettono di definire uno spazio pubblico come adibito al culto imperiale? Quando la presenza di statue d'imperatori è da spiegare non solo con esigenze onorarie e celebrative, ma anche culturali? In questo senso possiamo contrapporre da una parte il tempio di Roma e Augusto di Leptis Magna con la sua galleria di ritratti imperiali e il Tempio della *Gens Septimia* a Cuicul con i giganteschi ritratti dei Severi al suo interno, dall'altra i fori di Cuicul, di Gigthis, di Hippo Regius, di Thubursicum Numidarum, di Timgad, della stessa Leptis Magna, ecc.<sup>3</sup>, tutti caratterizzati dal-

<sup>1</sup> M.S. BASSIGNANO, *Il flaminato nelle province romane dell'Africa*, Roma 1974; D. FISHWICK, *The institution of the imperial cult in Africa proconsularis*, «Hermes», 92, 1964, pp. 342-362.

<sup>2</sup> V. in particolare l'*Hispania*, dove sono stati identificati grandi complessi di culto imperiale nelle tre capitali provinciali, Corduba, Emerita e Tarraco: cfr. risp. contributi di A.U. STYLOW, W. TRILLMICH e TED'A, in «Stadtbild und Ideologie» (Madrid 1987) a cura di P. ZANKER, München 1990.

<sup>3</sup> Cfr. G. BEJOR, *Documentazione epigrafica di complessi statuari nell'Africa romana: alcuni esempi*, in *L'Africa romana*, IV, p. 100 ss.; G. ZIMMER, *Locus datus decreto decurionum*, München 1989.



la presenza di ritratti imperiali spesso monumentali, attestati nella maggior parte dei casi dai basamenti iscritti<sup>4</sup>: nel primo caso il culto imperiale, anche se non con le stesse valenze, è l'esplicito scopo dei due templi e delle relative statue, nel secondo il culto è implicito nell'evidente funzione celebrativa che hanno le statue data la loro posizione nei fori e le loro dimensioni molto al di sopra di quelle naturali e allusive dunque alla natura divina degli imperatori<sup>5</sup>, anche se l'eventuale svolgimento di cerimonie culturali doveva associarsi ad altari all'aperto e non alle singole statue.

Anche in Africa oltre alle manifestazioni private e municipali del culto imperiale, vi è l'evidenza di un culto provinciale: nella Proconsolare, è noto come il Fishwick abbia sostenuto l'ipotesi della sua istituzione a partire dagli inizi dell'età flavia, in base ad alcune iscrizioni<sup>6</sup> che indicano l'anno dell'era sacerdotale<sup>7</sup>.

Nelle due Mauretanie l'esistenza del *Concilium Provinciae* (dedotto per il 60 d.C. nella *Cesariensis* da un passo di Tacito, *Ann.*, 14, 28)<sup>8</sup> può far supporre un collegamento a forme provinciali di culto già in quest'epoca<sup>9</sup>, ma anche in questo caso è probabile una riorganizzazione sotto Vespasiano, di riflesso al suo diretto intervento in queste province dove nominò *Sex. Sentius Caecilianus* come *legatus Augusti propraetore ordinandae utriusque Mauretaniae* per risolvere i problemi politici e militari dovuti ai Mauri. In Numidia, invece, si può ipotizzare un culto provinciale solo a partire dalla sua separazione dalla Proconsolare nel 197-198 d.C.

L'esistenza di un culto provinciale non implica tuttavia la possibilità di una netta distinzione fra le varie manifestazioni del culto, in particolare verso gli imperatori defunti o quelli vivi eventualmente associati

<sup>4</sup> BEJOR, in *L'Africa romana*, IV, p. 100 ss.

<sup>5</sup> Cfr. D. KREIKENBOM, *Griechische und Römische Kolossalporträts bis zum Späten ersten Jahrhundert nach Christus*, Berlin N.Y. 1992, p. 112 ss.

<sup>6</sup> *CIL* VIII, 12027-12030, 12039.

<sup>7</sup> D. FISHWICK, *The Imperial Cult in the Latin West*, I, 1, Leiden 1987, pp. 257 ss.: la deduzione si basa sulla dedica del 183-185 d.C. a *P. Mummius Saturninus*, flamine provinciale nel 113° anno dell'istituzione del culto. Al contrario A.L. ABAECHERLI, *The Institutions of the Imperial Cult in the Western Provinces of the Roman Empire*, in «Studi e Materiali di Storia delle Religioni», 9, 1931, pp. 173-181, attribuiva l'inizio del culto provinciale in Africa all'imperatore Tiberio, sulla base della sua concessione nel 15 d.C. a Tarragona.

<sup>8</sup> T. KOTULA, *Culte provincial et romanisation. Le cas des deux Maurétanies*, in «Eos», 63, 1975, p. 389 ss.; v. anche in «Eos», 67, 1979, p. 131 ss. per il flaminato perpetuo.

<sup>9</sup> D. FISHWICK, *Die Einrichtung des provinziellen Kaiserkults in römischen Kaiserkult*, Darmstadt 1978, pp. 459-481.

a Roma: se infatti agli inizi dell'età imperiale è possibile differenziare i templi di Roma ed Augusto da quelli dedicati agli imperatori *divi*, tale distinzione sembra perdersi a partire dalla media età imperiale quando si afferma il culto comune di Roma, degli Augusti e dei *Divi*, ed ancor più a partire dall'età severiana quando sempre più si diffonde il culto della *domus divina*. In Africa tra l'altro il culto di Roma associato agli imperatori non compare a livello provinciale, ma solo municipale, ed anche in questo caso raramente<sup>10</sup> (Leptis Magna -v. oltre-, Mograva<sup>11</sup> e forse Mactar).

Si tratta d'informazioni desunte sia dalle dediche imperiali, in questo caso meglio se ancora collegabili all'elevato degli edifici di culto, sia dalle dediche fatte o ricevute dai *flamines*, dalle quali ricaviamo dati anche sulle loro specifiche funzioni (se cioè il loro sacerdozio sia collegato ad un solo imperatore o agli imperatori in genere), sulle città e solo talvolta sul tipo e il costo dei monumenti in cui si svolgevano le cerimonie.

Sacerdoti provinciali sono attestati dal I al III secolo d.C. (con particolare frequenza nel II secolo)<sup>12</sup> in diverse località, mai in coincidenza però con la capitale di provincia. *Flamines* municipali appaiono ugualmente con notevole frequenza dal I al III secolo (ma la carica continua fino ad epoca vandalica): nel I secolo i più numerosi si trovano a Leptis Magna [5] e a Thugga [6], nel II secolo a Cartagine [7], a Leptis Magna [3] e a Thugga [8]<sup>13</sup>. Le attestazioni municipali riguardano sia *flamines* (Tav. II, b) genericamente degli Augusti<sup>14</sup> (a Volubilis chiamati *cultores Augusti*<sup>15</sup>), sia di imperatori specifici (Claudio<sup>16</sup>, Vespasiano<sup>17</sup>, Tito<sup>18</sup>,

<sup>10</sup> FISHWICK, *The Imperial Cult in the Latin West*, I, 1, cit., p. 265.

<sup>11</sup> CIL, VIII, 685 = 11912.

<sup>12</sup> È noto come ancora alla fine del V-inizi VI sec. d.C. i Vandali non abbiano eliminato l'organizzazione provinciale e municipale del culto imperiale, come abbiano permesso i concilia provinciali (aboliti da Giustiniano) e come un certo *Astius* fosse *sacerdotalis Province Africe*: A. CHASTAGNOL, N. DUVAL, *Les survivances du culte impérial dans l'Afrique du nord à l'époque vandale*, in «Mélanges W. Seston», Paris 1974, p. 100.

<sup>13</sup> Per la bibliografia sui flamine delle singole città africane v. A. MASTINO, *La ricerca epigrafica in Algeria (1973-1983)*, in *L'Africa romana*, III, pp. 143-144, note 254-257.

<sup>14</sup> CIL VIII, 5366, 5368.

<sup>15</sup> I AMar, 490-494.

<sup>16</sup> IRTrip, 352.

<sup>17</sup> IRTrip, 347: dedica sulla balaustra dell'orchestra del teatro di Leptis Magna, commemorante il dono del *podium et aram*, di T. *Claudius Sestius*, che fu *praefectus sacrorum, flamen divi Vespasiani, sufes, flamen perpetuus*.

Traiano, Antonino Pio, Marco Aurelio, Settimio Severo ecc.<sup>19</sup>); per i sacerdoti provinciali invece la titolatura appare molto più uniforme, sia che si tratti di *flamines* ("*flam. Aug. prov. Africae*") sia che si tratti di sacerdoti, come più usuale dal II secolo in poi ("*sacerdos prov. Africae*")<sup>20</sup>. Poco attestati sono invece gli *augustales* (ad esempio a Hippo Regio, a Thamugadi a Theveste), fenomeno che è stato messo in relazione con il numero non troppo elevato di schiavi e di conseguenza di liberti in Africa e con la scarsa attestazione di artigiani<sup>21</sup>.

Raramente, tuttavia, l'informazione epigrafica consente di determinare le dimensioni, il tipo e le caratteristiche del luogo di culto presso cui i *flamines* adempiono alle loro cerimonie<sup>22</sup>. Di conseguenza vi è un gran numero di città africane, da cui provengono le iscrizioni che documentano tale culto, nelle quali non è ancora stato possibile riconoscere quali fossero gli spazi ad esso dedicati, nonostante l'estensione dei resti monumentali o il rinvenimento di ritratti imperiali: è proprio questa scarsità di edifici sicuramente identificati come luoghi di culto imperiale che ci spinge ad approfondire la ricerca di criteri utili per la loro identificazione, non circoscritti solo ai luoghi di ritrovamento di statue di imperatori e di membri della famiglia imperiale, ma anche degli elementi architettonici dell'elevato, con simboli del culto e strumenti sacrificali, e delle iscrizioni dei *flamines*. Il contesto di questi ritrovamenti permetterà di precisare meglio il valore del documento ed eventualmente comprendere se si tratti di nuovi edifici di culto o dell'adattamento di edifici già esistenti (ci si riferisce ad esempio alla quantità di iscrizioni di *flamines* diversi rinvenute in una stessa area che possono suggerire il collegamento con spazi adibiti a cerimonie di culto imperiale o ad iscrizioni poste invece su fregi di edifici o comunque all'interno, come nel caso di Cui-cul o del tempio della Pietà di Augusto a Thugga).

<sup>18</sup> CIL VIII 26470, *ILTun*, 1391.

<sup>19</sup> V. anche il titolo di *flamen divi Iuli* di *C. Caecilius Gallus*, di rango equestre che intorno alla metà del I sec. d.C. finanzia il *tribunal* e i *rostra* del foro di Rusicade: *ILAlg*, II, 36 = CIL VIII, 7986.

<sup>20</sup> FISHWICK, *The Imperial Cult in the Latin West*, I, 1, cit., p. 263; cfr. J.E. IFFE, in «Mus. Afr.», 5, 1975, pp. 36-58.

<sup>21</sup> KOTULA, in «BCHT», 17, 1981, pp. 345-348.

<sup>22</sup> Se cioè si tratti di un tempio vero e proprio, di un semplice sacello, di un'aula basilicale, di un edificio religioso o civile preesistente che ospiti il nuovo culto, o addirittura, come si è detto, di una determinata area del foro in cui erano erette statue di imperatori, particolarmente quelle di grandi dimensioni, analoghe alle statue di culto delle divinità tradizionali (v. le statue colossali di M. Aurelio e L. Vero erette nel foro di Khamissa: cfr. BEJOR, in *L'Africa romana*, IV, p. 100 ss., p. 110).



Anche nelle province africane il culto imperiale assume vari aspetti in quanto riguarda sia il genio o il *numen* dell'imperatore vivente, sia l'imperatore vivente associato o no a Roma, sia l'imperatore divinizzato sia un certo numero di divinità astratte che più o meno rappresentano le virtù imperiali: tutti questi aspetti non sempre richiedono lo stesso tipo edilizio, in quanto si possono manifestare attraverso l'erezione di templi, di archi, di altari, di statue, ecc.

Citiamo l'arco dedicato alla Fortuna, a Antonino Pio e a Marte, di Cuicul, noto in quanto menzionato nel lascito testamentario di *C. Iulius Crescens, flamen Augusti provinciae Africae* e dovuto alla *liberalitas* del suo discendente *Crescens Didius Crescentianus* di rango equestre e *flamen perpetuus* delle quattro colonie cirtensi e di Cuicul<sup>23</sup>; se l'arco non è certamente un luogo di culto, è però il monumento in cui per eccellenza gli imperatori appaiono citati ed anche rappresentati come *divi*: ed è anche di questo contenuto religioso ed ideologico che si avvale il messaggio celebrativo e propagandistico più immediatamente trasmesso dall'arco, data la sua posizione atta ad attrarre l'attenzione del pubblico.

Le statue di imperatori, con la loro presenza ed in base all'iscrizione dedicatoria, potevano qualificare come spazi adibiti al culto imperiale gli ambienti in cui erano inserite, all'interno di qualunque edificio civile pubblico e privato esse si trovassero (terme, teatri, aule basilicali, vani absidati ecc.)<sup>24</sup>. Ciò è tanto più vero se i ritratti erano con corone di alloro o di quercia che sono segni di venerazione, e come tali piuttosto frequenti in Africa nelle statue d'imperatori e di divinità<sup>25</sup>. Menzioniamo soltanto il busto nudo di Adriano con corona di alloro, pertinente ad una statua seduta, del Museo di Sousse (Tav. V, a), le statue con corona di alloro di Lucio Vero e Marco Aurelio del foro di Timgad, la statua di Settimio Severo con corona e diadema di quercia delle Terme di Adriano a Leptis Magna. Da teatri, di cui è nota la valenza reli-

<sup>23</sup> AE 1935; M. LEGLAY, *Evergétisme et vie religieuse dans l'Afrique romaine*, in «Actes Colloque Ecole Française de Rome», Rome 1978 (1990), p. 82.

<sup>24</sup> Va menzionata a questo proposito la legge vespasiana per la Narbonense che nella sua regolamentazione del culto imperiale provinciale e degli onori da rendere ai sacerdoti, prevede proprio la dedica di statue: è certo che queste disposizioni abbiano anche influenzato i culti imperiali municipali, anche a giudicare dal numero di statue di imperatori dedicate dai *flamines* municipali. Cfr. CIL XII 6038; FISHWICK, *The Developments of provincial Ruler Worship in the Western Roman Empire*, in ANRW, II, 16, 2, 1978, p. 1220 ss.

<sup>25</sup> P. ZANKER, *Provinzielle Kaiserporträts. Zur Rezeption des Selbstdarstellung des Princeps*, «AbhMünchen», 90, 1983, pp. 30-37.

giosa, provengono la testa di Adriano di Leptis Magna, le statue sedute in nudità eroica e corona di alloro di Lucio Vero e Marco Aurelio di Bulla Regia (ora al Bardo), la testa con corona di alloro di Lucio Vero (Tav. II, a) di Thugga<sup>26</sup> (sempre al Bardo), la testa di Settimio Severo di Madauros. Quando poi le statue presentano fattezze o per lo meno attributi di divinità, con chiara allusione alla natura divina dell'imperatore, sembra evidente che fossero utilizzate per il culto (v. i ritratti di Settimio Severo del tipo "Serapide"<sup>27</sup>, ad esempio quello delle terme di Thubursicum Numidarum).

A Timgad una nota iscrizione tra l'altro ci informa sul rinnovamento della curia<sup>28</sup> e sulla collocazione in essa di una statua di Antonino Pio<sup>29</sup>, il cui significato, data l'epoca dell'intervento e la funzione dell'edificio, non può che avere implicazioni anche di culto imperiale. Inoltre, sempre a Timgad, il foro ospitava più o meno le statue di tutti gli imperatori da Traiano in poi, il che ripropone le tematiche della continuità dinastica e della propaganda imperiale, anche se in qualunque occasione singole statue di imperatori o cicli di statue potevano essere oggetto di cerimonie legate al culto imperiale (v. gli esempi di Lucio Vero e Marco Aurelio sopra citati).

Gallerie di una famiglia imperiale sono conservate solo a Leptis Magna (gruppo dei Giulio-claudii del Tempio di Roma e Augusto -v. oltre) e a Verecunda/Markouna (gruppo della *gens Septimia*)<sup>30</sup>, ma basi di statue di membri della famiglia giulio-claudia ritrovate altrove ci assicurano che ne dovevano esistere altre.

A Sabratha l'essedra absidata che si apre con quattro colonne corinzie sulla basilica, è qualificata come luogo di culto imperiale dal ritrovamento in essa di un gruppo di statue di imperatori del I secolo; tuttavia contemporaneamente l'essedra doveva avere anche funzioni connesse con l'aula giudiziaria come mostra l'analoga della basilica molto simile di Fano in Italia, costruita da Vitruvio<sup>31</sup>).

<sup>26</sup> C. POINSSOT, *Les ruines de Dougga*, p. 29, nota 2, tav. 2.

<sup>27</sup> A.M. MC CANN, *The portraits of Septimius Severus*, «MARome», 1968; cfr. R. TURCAN, *Le culte impérial au III siècle*, in *ANRW*, II, 16, 2, 1978, p. 1036 ss.

<sup>28</sup> *AE* 1985, 876 b: 185-152.

<sup>29</sup> E. BOESWILLWALD, A. BALLOU, R. CAGNAT, *Timgad*, 1905: all'interno della curia inoltre sono state trovate due basi di statue di Antonino e Marco Aurelio.

<sup>30</sup> F. BARATTE, in «MEFRA», 95, 1983, p. 785 ss.

<sup>31</sup> D.E.L. HAYNES, *Antiquities of Tripolitania*, Tripoli 1965, p. 113, fig.9.

Come per altre province, anche per quelle africane si può parlare di una storia non lineare del culto imperiale: le sue modalità si trasformano in rapporto ai cambiamenti sociali, politici ed economici, data la funzione specifica che ebbe il culto imperiale di organizzazione del consenso delle classi dirigenti locali e di testimonianza della loro ascesa sociale e politica.

Anche in Africa<sup>32</sup> si deve comunque ritenere che i primi modelli siano stati introdotti nella primissima età imperiale, come si ricava dall'esistenza a Cherchel, capitale del regno ancora indipendente della Mauretania, di un tempio di Augusto noto dalle monete<sup>33</sup>, e a Cartagine di un tempio della *Gens Augusta* (testimoniato dalla dedica di *Perellius Hedulus, sacerdos perpetuus* del culto imperiale, che lo fece costruire su un terreno che gli apparteneva)<sup>34</sup>, e da un altare in pentelico detto appunto della *Gens Augusta* (Tav. I, a-b) per il tipo delle raffigurazioni<sup>35</sup> che hanno richiami diretti con monumenti legati alla propaganda augustea (quali il gruppo scultoreo di Enea con Anchise e Ascanio del foro di Augusto o la dea Roma in uno dei rilievi dell'*Ara Pacis*). Un'altra testimonianza viene, dal Tempio di Roma e Augusto del Foro vecchio di Leptis Magna, che fu elevato a spese della città (gli altri templi del foro furono invece finanziati da privati) con doppia cella e dedica non solo a Roma e al divo Augusto ma anche a Tiberio e altri membri della famiglia giulio-claudia<sup>36</sup>. In particolare l'iscrizione punica rinvenuta sui battenti della cella<sup>37</sup> contiene un elenco di statue connesse all'edificio, delle quali molte sono state ritrovate durante gli scavi: si è proposto che le statue colossali di Roma, Augusto, Tiberio e Livia fossero collocate nella cella essendo scolpite per una visione frontale; le statue di Germanico, Druso, Antonio, Agrippina e probabilmente di Livilla (a cui è attribuito un corpo privo di testa), si dovevano trovare invece fuori del tempio e forse su un podio che, secondo il Trillmich, avrebbe riprodotto il gruppo statuario dell'arco di Germanico nel circo Flaminio a Roma (anzi è proprio la presenza di Germanico e di Druso che ha permesso la più recente datazione al 23 d.C. e non fra 14 e 19 d.C. come proponeva l'Aurigemma). Il fatto, dunque, che questo ciclo di ritratti imperiali e la sua collocazione monumentale si

<sup>32</sup> Sulla politica edilizia in Africa v. H. JOUFFROY, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg 1986, a cui si rimanda per gli edifici citati nel testo.

<sup>33</sup> J. MAZARD, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris 1955, pp. 79-62.

<sup>34</sup> *ILAFr.* 353.

<sup>35</sup> L. POINSSOT, *L'autel de la Gens Augusta à Carthage*, Tunis 1929, pp. 6-7.

<sup>36</sup> G. CAPUTO e E. VERGARA CAFFARELLI, *Leptis Magna*, Milano 1964, p. 86.

<sup>37</sup> G. LEVI DELA VIDA, in «Africa Italiana», 6, 1935, pp. 15-27.



ispiri a concetti artistici e ideologici di monumenti esistenti a Roma<sup>38</sup>, testimonianza la precocità dell'introduzione anche nell'Africa proconsolare dei temi religiosi e propagandistici dello stato romano.

È noto come la diffusione di aspetti di culto legati alla figura di Augusto sia testimoniata a Leptis Magna anche dall'iscrizione dedicatoria del *calchidicum* rivolta al *Numen Augusti*<sup>39</sup>: il sacello era collocato al centro delle dieci *tabernae* che si aprivano sulla facciata dell'edificio e ad esso è pertinente l'architrave con la dedica, datata all'11-12 d.C., che insieme ad elementi del frontone ha permesso di ricostruire la forma originaria del tempio<sup>40</sup> (con pronao tetrastilo che interrompe il portico e la scalinata di accesso al *calchidicum* e cella quadrangolare più ampia delle contigue *tabernae*). In questo tempio si rinvennero anche basi<sup>41</sup> e frammenti di statue di imperatori giulio-claudi, per cui si deve ritenere che assumesse la funzione esplicita di un vero e proprio luogo di culto imperiale, associato a quello di Venere Calcidica<sup>42</sup>.

L'altra città nella quale si ha il numero maggiore di testimonianze di culto imperiale è Thugga nell'Africa proconsolare: un'iscrizione del 54 d.C. menziona il restauro, da parte del *patronus pagi*, del tempio di Tiberio<sup>43</sup> e forse allo stesso edificio allude un'altra epigrafe dove si cita un "*templum Caesaris*" ed un "*ara Augusti*"<sup>44</sup>. Ancora nella Proconsolare l'unica altra attestazione di un tempio di Roma e Augusto viene da Mactar: lo menziona un'iscrizione attribuita al III sec. d.C. ma riferentesi ad un tempio che doveva già esistere nel I secolo. Infatti, come rileva il Picard<sup>45</sup>, nel territorio di Mactar è stata rinvenuta un'altra iscrizione (presso Mograwa) datata al I sec. d.C. che ugualmente si riferisce ad un Tempio di Roma e Augusto, in questo caso identificabile con Tiberio come forse anche a Mactar<sup>46</sup>.

<sup>38</sup> W. TRILLMICH, *Der Germanicus-Bogem in Rom und das Monument für Germanicus und Drusus in Leptis Magna*, in *Estudos sobre la tabula Siarensis*, Anejos «AEspA», IX, Madrid 1988, pp. 51-60.

<sup>39</sup> *IRTrip.* 324, a, b.

<sup>40</sup> Dediche di templi al *numen* di altri imperatori, quali Adriano, sono conosciute a Hippo, Thagura e Tipasa (*ILAlg.*, 1, 1026, 1984, 3991).

<sup>41</sup> *IRTrip.*, 325, 329, 336.

<sup>42</sup> F. SCHIPPA, *Il Calchidico di Leptis Magna*, in «Annali Perugia», 19, 1981-82, p. 223 ss., da vedere anche per la ricostruzione della posizione originaria dell'iscrizione dedicatoria.

<sup>43</sup> *CIL VIII*, 26518.

<sup>44</sup> *ILAfr.* 558.

<sup>45</sup> PICARD, in «Karthago» 8, 1977.

<sup>46</sup> *CIL VIII*, 685 = 11912: *Romae et Imp. Caesaris*.



Cartagine, Antiquario. *Ara Gentis Augustae*. a: Enea con Anchise ed Ascanio.



b: *Dea Roma* con cornucopia.



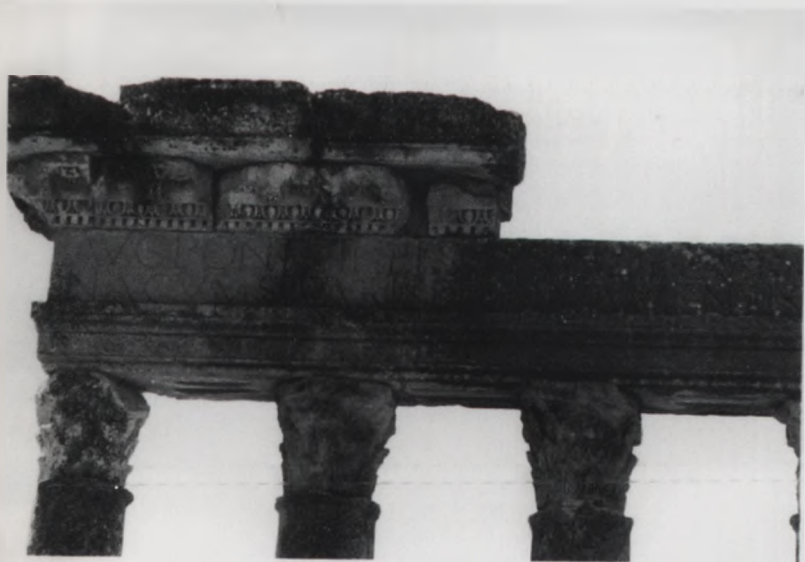


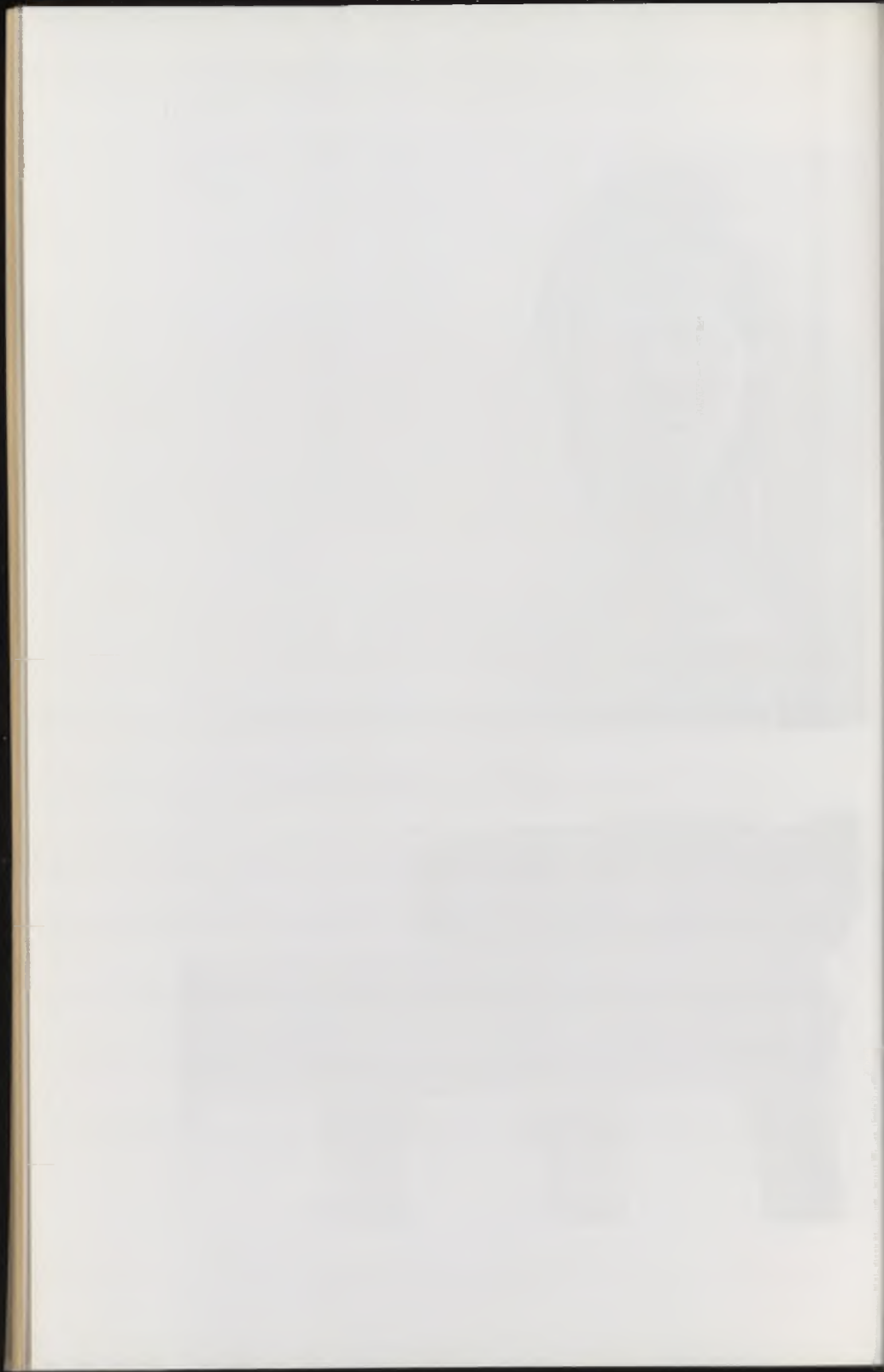
Tavola II

a: Tunisi, Museo del Bardo. Ritratto di Lucio Vero dal Teatro di Dougga.



b: Dougga, Teatro. Iscrizione del frontescena di *P. Marcius Quadratus flamen Divi Aug.* che "*ob honorem flaminatus sui perpetui*" fa dono del teatro alla città.





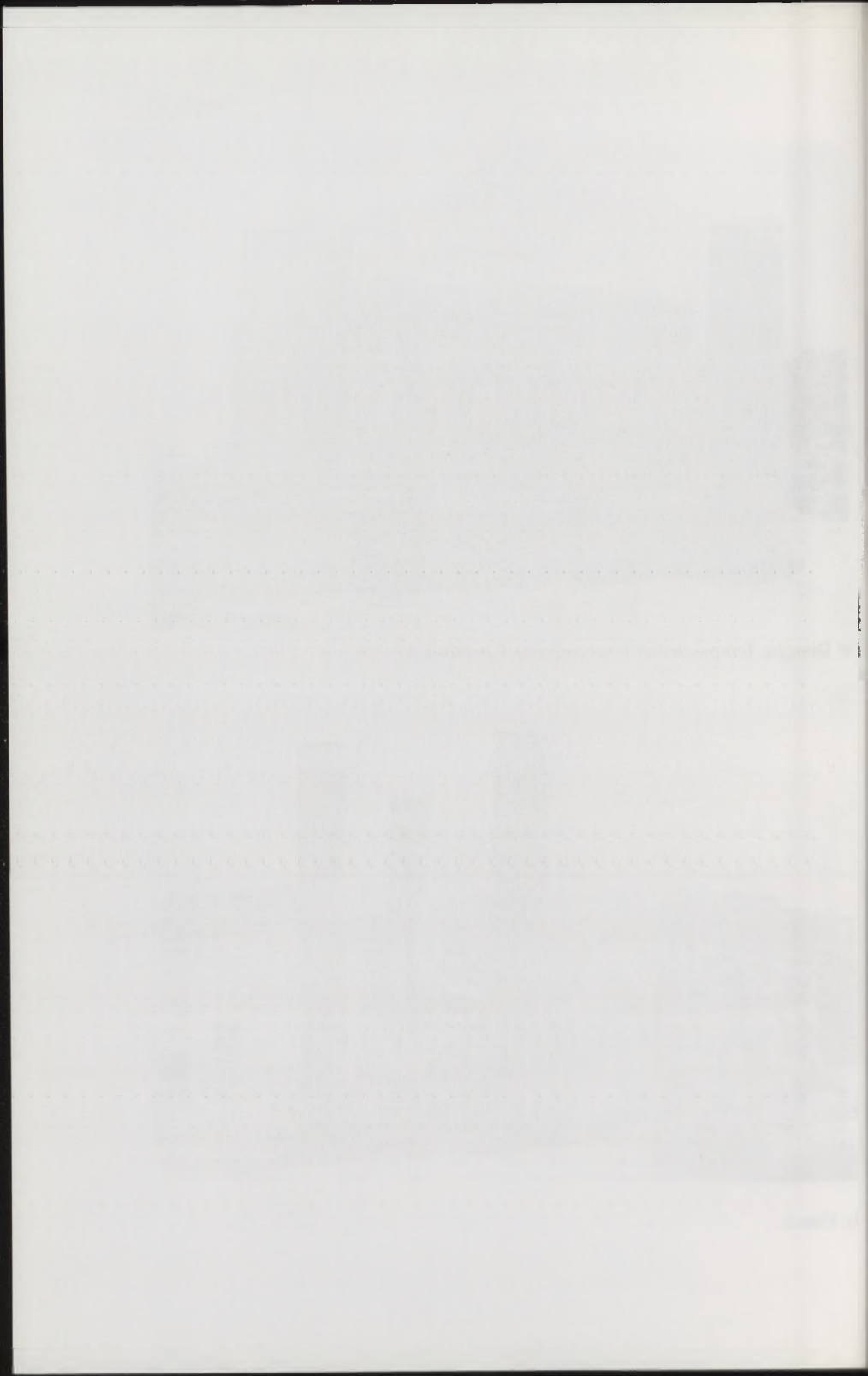


a: Dougga, Tempio della *Pietas Augusta*. Lato frontale.



b: Fianco.







a: Dougga, *Capitolium*. Pronao.



b: Particolare del frontone con  
apoteosi di imperatore sull'a-  
quila.



c: Capitello corinzio angolare del  
pronaio con visibile a destra un'a-  
quila in luogo del fiore dell'abaco.





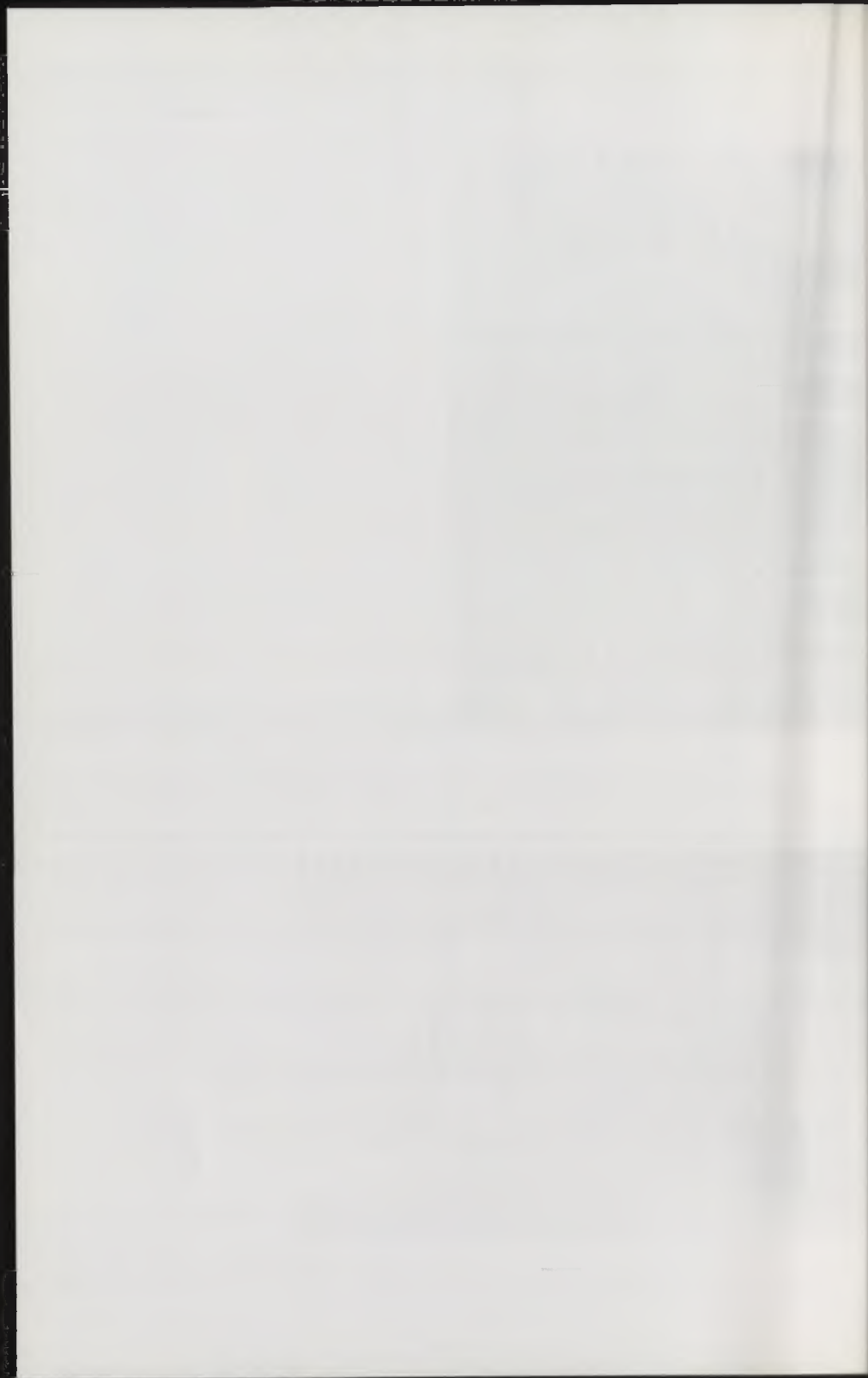
Tavola V



a: Sousse. Museo. Ritratto di Adriano.



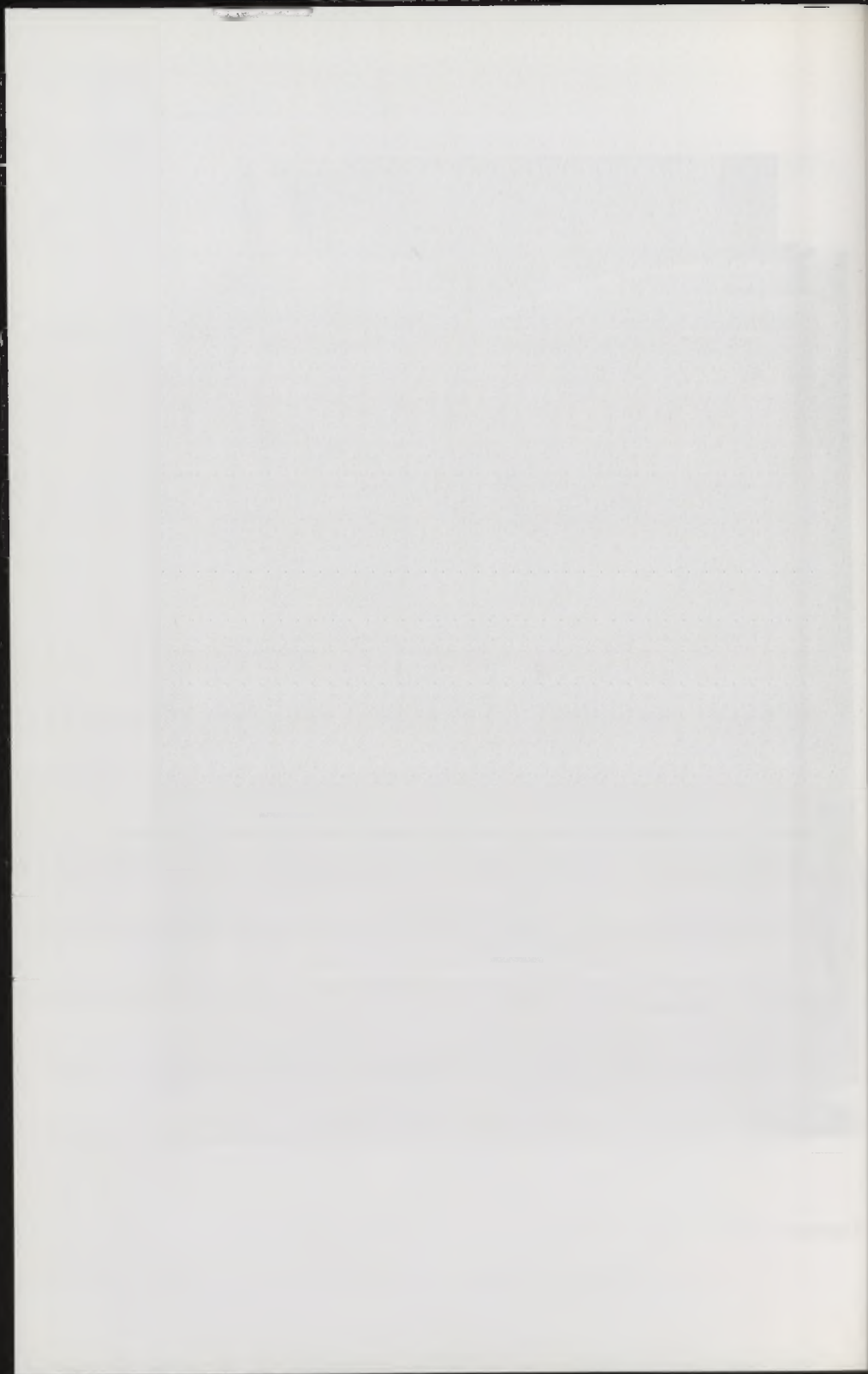
b: Sousse. Museo. Frontone con imperatore su quadriga e barbaro.





Lambaesis, Museo. Dedicà alla *Victoria Augusta* (CIL VIII, 2677).







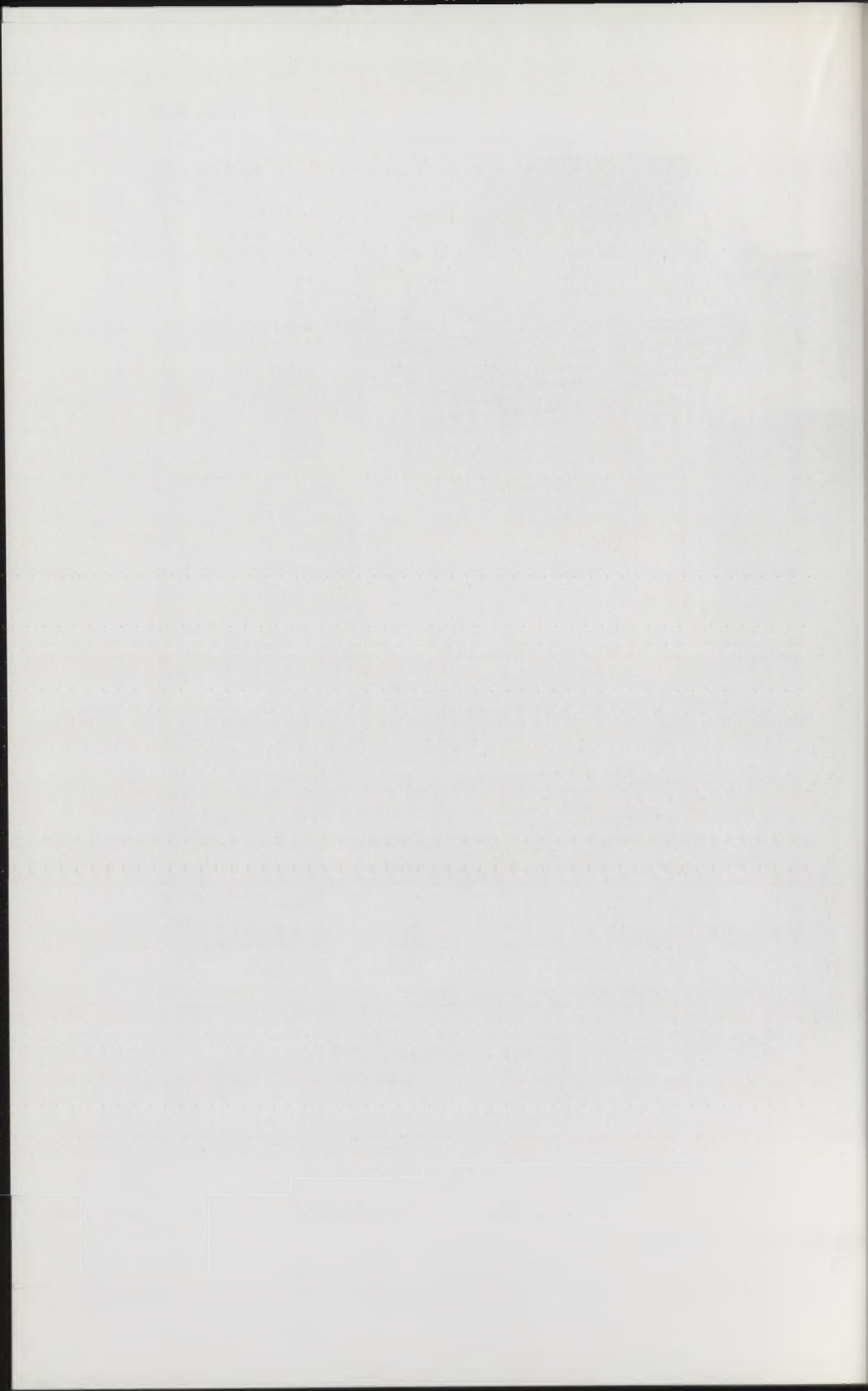
Lambaesis, Museo. Dedicatio *Iunoni Concordiae Aug.* (CIL VIII, 4197).







Banasa. Foro. Ara con dedica ad Iside Augusta.





Cartagine, Museo Byrsa. Rilievo con Vittoria con trofeo.



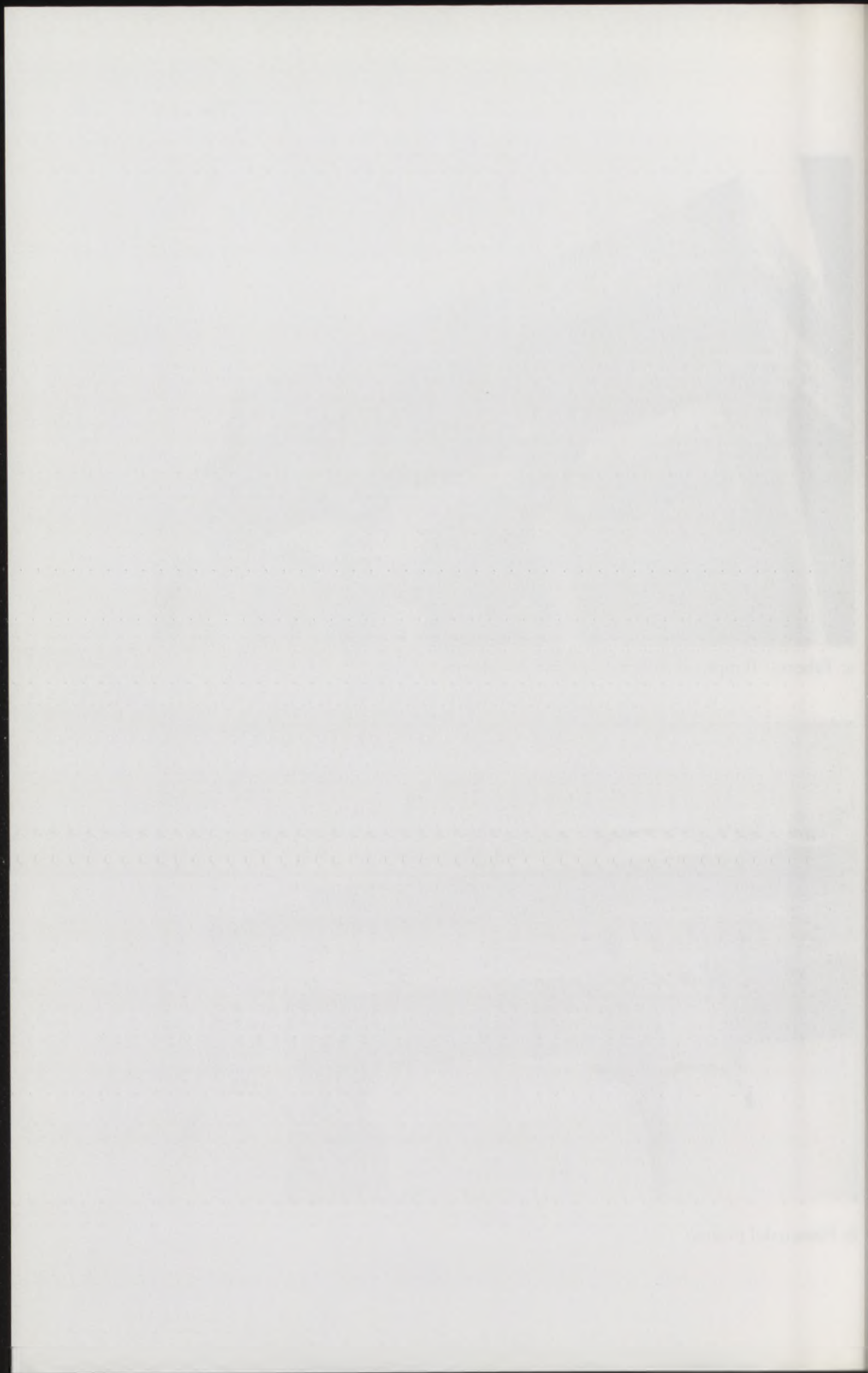




a: Tebessa, Tempio di Minerva. Fronte del pronao.



b: Fianco del pronao.







a: Dougga, Arco di Settimio Severo.



b: Gemila.



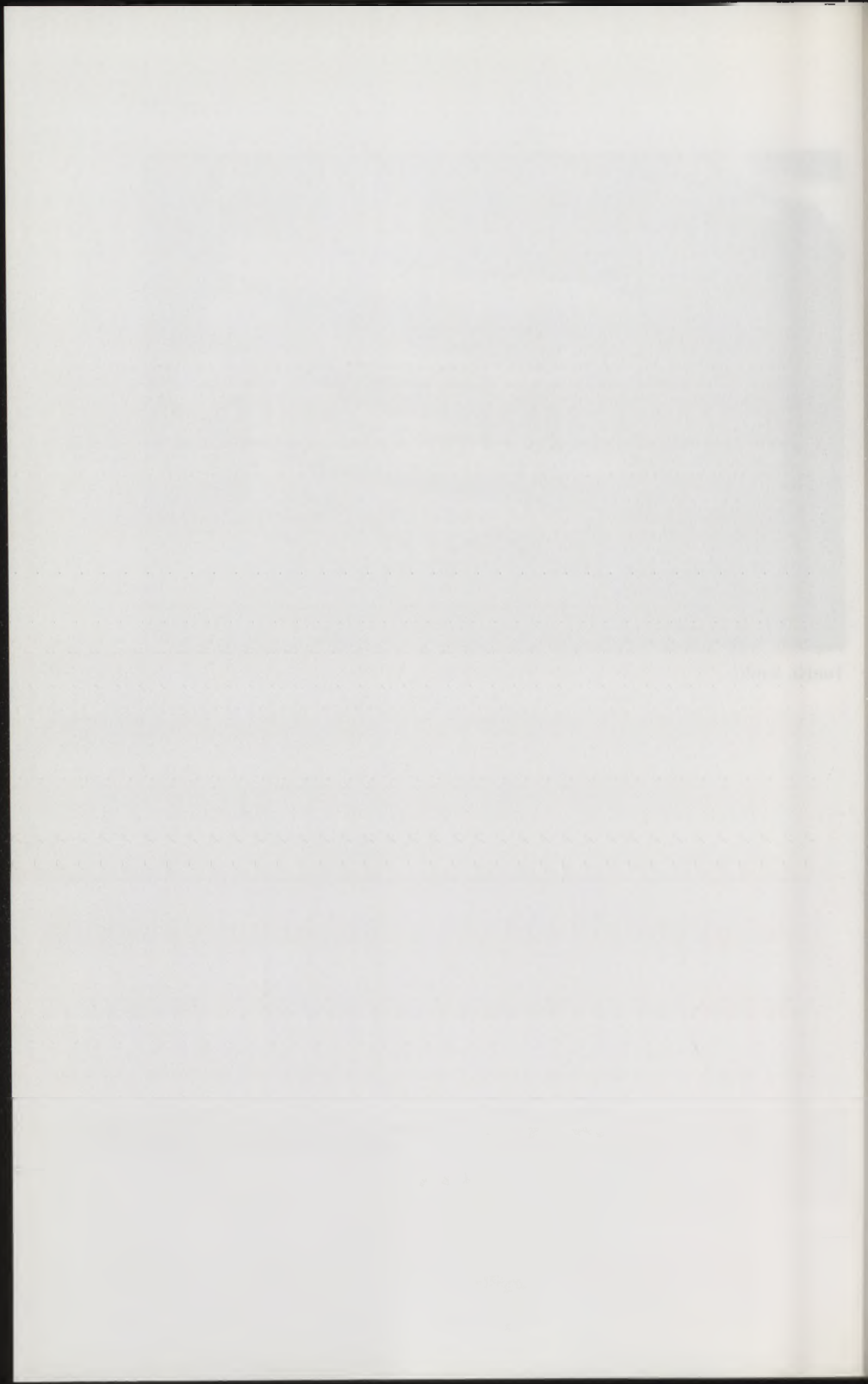
Figure 1. A very faint caption or label for the figure above, with illegible text.





Tunisi, Bardo.





Un'ara Augusti doveva trovarsi a Thubursicum Numidarum dedicata ad un certo Rabirio<sup>47</sup>, mentre a Vina l'ara era dedicata al *numen Augusti* e la dedica menziona l'offerta di un *signum lupae* da parte di *C. Pompeius Nahanius*<sup>48</sup>. Infine per l'età giulio-claudia si può ancora ricordare un'epigrafe del 52 d.C. da Ghardimau, ancora nella Proconsolare, dove sembra che fosse stato costruito un tempio dedicato a Claudio<sup>49</sup>.

Si è detto come sia stata attribuita a Vespasiano la riorganizzazione ufficiale del culto imperiale provinciale anche in Africa, pur mancando resti di templi di culto provinciale. Comunque sia, un tempio dedicato ai divi Vespasiano e Tito e a Domiziano era stato eretto a Leptis Magna nei pressi del foro vecchio su lascito testamentario di uno dei sufeti<sup>50</sup>. Ugualmente a Vespasiano sembra sia stato dedicato un tempio a Cirta dal proconsole *C. Paccius Africanus*<sup>51</sup>, e forse da un tempio proveniva la grande testa di Vespasiano rinvenuta in un pozzo davanti al Tempio di Apollo a Bulla Regia<sup>52</sup>.

È stato rilevato come una conferma di questa riorganizzazione nel senso di culto dei Divi e di Augusto provenga da una iscrizione di Uzae che contiene la dedica a Traiano di un'*aedes Augustorum*, dove dunque compare per la prima volta in Africa il plurale del titolo *Augustus* ed in un periodo di pochi decenni successivo a Vespasiano: l'*aedes* ed anche la statua di culto vennero erette da un personaggio ragguardevole della città, *Namgiddo*, per onorare il suo flaminato perpetuo<sup>53</sup>.

In base al gran numero dei *flamines* municipali l'evidenza del culto imperiale proprio a partire da Adriano e per tutto il II (27 *flamines*) e III secolo (17 *flamines*, altri 16 genericamente attribuibili al II-III secolo) appare maggiore rispetto al I sec. d.C. (18 *flamines*)<sup>54</sup>. Tuttavia in questi due secoli risulta minore la costruzione di templi espressamente dedicati a tale culto,

<sup>47</sup> CIL VIII, 15260.

<sup>48</sup> CIL VIII, 958.

<sup>49</sup> CIL VIII, 14727.

<sup>50</sup> IRTrip, 348.

<sup>51</sup> H.G. PFLAUM, *ILAlg.* II, 551; J. CARCOPINO, in «BSAF», 1954-55, p. 164 ss; *AE*, 1959, n. 69b.

<sup>52</sup> A. BESCHAOUCH, R. HANOUNE, Y. THÉBERT, *Les ruines de Bulla Regia*, Roma 1977, p. 131, fig. 131.

<sup>53</sup> *ILTun*, 148.

<sup>54</sup> Cfr. BASSIGNANO, *Il flaminato nelle province romane dell'Africa*, cit. Cfr. però H. PAVIS D'ESCURAC, *Flaminat et société dans la colonie de Timgad*, in «Antiquités Africaines», 15, 1980, p. 184 ss.

A Timgad risultano ora 6 *flaminicae* e 55 *flamines perpetui* di cui 38 attribuibili al IV sec. d.C.

almeno a giudicare dalle testimonianze epigrafiche: sotto Adriano viene dedicata un'*aedes divorum* a Madauros<sup>55</sup>, e allo stesso periodo appartiene una dedica di Hippo al *numen* imperiale, dove si fa allusione ad un'edicola marmorea ornata di colonne<sup>56</sup>. Ad Antonino Pio viene dedicato a Volubilis un *templum cum porticibus* da parte dei *cultores domus Augusti*, che finanziano la costruzione ed anche la statua di culto<sup>57</sup>: è evidente l'accentuazione dell'aspetto dinastico che comincia a emergere anche in ambiente provinciale nelle manifestazioni del culto imperiale, come confermano l'iscrizione dedicatoria del *Capitolium* di Verecunda, del 166 d.C., che inizia con la formula "in honorem domus Aug." e forse anche il "Tempio Antoniniano" a Sabratha<sup>58</sup>, dedicato a Marco Aurelio e Lucio Vero nel 166-169, o l'esedra di Antonino Pio a Leptis Magna. Aspetto che diviene prevalente nelle manifestazioni di culto imperiale dell'età severiana, quando è comune l'espressione *domus divina* e a cui appartiene il Tempio della *Gens Septimia* di Cuicul del 229<sup>59</sup>. Al culto dei Severi dovevano essere dedicati anche il grande tempio del Foro Severiano di Leptis Magna e il tempio orientale della seconda "E-splanade" di Bulla Regia<sup>60</sup>.

Ma nel II e soprattutto III sec. d.C. si diffonde anche in Africa la venerazione di alcune virtù che costituiscono un elemento essenziale della propaganda imperiale<sup>61</sup>, e che possono a ben ragione rientrare nell'ambito del culto imperiale, in quanto la figura dell'imperatore finisce per identificarsi con esse e come dimostrano non solo le numerose dediche, ma anche un certo numero di templi ad esse dedicate, quali:

- la *Fortuna Augusta/Augusti*, il cui culto è testimoniato a Mustis dove le viene dedicato sotto Marco Aurelio un *templum* per la cui costruzione sono destinati 30.000 sesterzi (*CIL*, VIII, 1574 = 15576) e in diverse altre località<sup>62</sup>,

- la *Victoria Augusta/Augusti*, a cui sono dedicati diversi templi<sup>63</sup> (tra

<sup>55</sup> *IL Afr.* I, 2082.

<sup>56</sup> *IL Alg.* I, 3991.

<sup>57</sup> *CIL* VIII, 21825; *JAM*, 2, 377.

<sup>58</sup> P. BARTOCCINI, in «*Lybia Antiqua*», 1, 1964, pp. 21-42.

<sup>59</sup> Cfr. il mio contributo in *L'Africa romana*, IX, p. 771 ss.

<sup>60</sup> BESCHAOUCH, HANOUNE, THÉBERT, *Les ruines de Bulla Regia*, cit., p. 108, fig. 105.

<sup>61</sup> J. RUFUS FEARS, *The cult of virtues*, in *ANRW*, II, 17.2, 1981, pp. 931 ss.

<sup>62</sup> *CIL* VIII 16522, 18216, 18892, *AE*, 1944, n. 47, 1951, n. 67. Un tempio della *Fortuna Augusta* è ad esempio a Thugga: C. POINSSOT, *Les ruines de Dougga*, p. 32, fig. 2.

<sup>63</sup> M. BLANCHET, *Temples païens de la Tunisie*, in «*Rec.Const.*» 32, 1898, p. 304, che basa le sue osservazioni sul lavoro di R. CAGNAT, *Monuments historiques de la Tunisie*,



cui uno a Tipasa, con dedica congiunta alla *Victoria Regina* e al *Numen Hadriani*<sup>64</sup> ed un altro di nuovo a Mustis del periodo di Alessandro Severo e dedicato alle *Victoriae Augustae* e numerosissime iscrizioni<sup>65</sup> sia da parte di magistrati municipali grati per la loro elezione sia da parte di privati<sup>66</sup> (Tav. VI), quali ancora la *Concordia Augusta* (Tav. VII) che ricevette un tempio a Thugga nell'età di Adriano<sup>67</sup>, che ebbe un importante ruolo nei culti municipali africani e che a Gightis ricevette anche l'epiteto di *Panthea*<sup>68</sup>.

Sono anche attestati, sebbene più raramente, culti alla *Salus Augusti*<sup>69</sup> e alla *Ops Augusta*, a cui vengono dedicati votivi ed anche un tempio proprio in Africa<sup>70</sup>, ed ancora alla *Pietas Augusta/Augusti* a Cirta, di età antonina<sup>71</sup>, e a Thugga, dove finalmente se ne conserva il tempio<sup>72</sup> (Tav. III, a, b): è attribuito al II secolo, forse ad Antonino Pio piuttosto che ad Adriano, e se ne conosce il donatore che spese per esso 30.000 sesterzi, che corrispondono alle piccole dimensioni dell'edificio, costituito da una cella a forma di abside preceduta da uno stretto pronao articolato in due pilastri ai lati e in due colonne centrali, che sostenevano il fregio con la dedica del tempio<sup>73</sup>.

Va rilevato che non sempre l'iscrizione permette di capire se si tratti di un edificio riservato al culto imperiale o invece ad un'altra divinità, anche se dedicato agli imperatori, o ancora se si trattasse invece di sem-

*les temples païens*, Paris 1895. Tra i templi cita quelli di Enchir-Zaktoun dell'età di Caracalla, e di Enchir El-Oust e di Cheouach del periodo di Alessandro Severo, di Chaouat del periodo di Gordiano, e di Cirta.

<sup>64</sup> *ILAlg.*, I, 1984.

<sup>65</sup> Per un elenco completo cfr. J. RUFUS FEARS, *art.cit.*, p. 931, note 513 e 514, che osserva anche come proprio in Africa vi siano dediche a specifiche manifestazioni della Vittoria imperiale quali la Vittoria Britannica dei Severi e la Vittoria Armeniaca Parthica Medica di Marco Aurelio e Lucio Vero (*CIL VIII*, 965, 11018). Per la *Victoria Augg.* di Carthennae: *AE*, 1983, 992.

<sup>66</sup> *CIL*, VIII, 303, 797, 2353, 2482, 6046, 2677.

<sup>67</sup> M. BLANCHET, *art.cit.*, p. 300; C. POINSSOT, *cit.*, p. 52.

<sup>68</sup> *CIL VIII* 22693. Cfr. RUFUS FEARS, *art.cit.*, p. 934, che rileva tra l'altro come la più larga concentrazione di dediche alla *Concordia Augusta* sia in Africa.

<sup>69</sup> *CIL VIII*, 12247.

<sup>70</sup> *CIL VIII*, 16527, 26240, 2670. Cfr. RUFUS FEARS, *art.cit.*, p. 93.

<sup>71</sup> M. BLANCHET, *art.cit.*, p. 302.

<sup>72</sup> C. POINSSOT, *Les ruines de Dougga*, Tunis 1958.

<sup>73</sup> *CIL VIII*, 26493.

plici sacelli o altri monumenti, come ad esempio può arguirsi per il "lucus Augusti" noto a Cherchel dalla leggenda di monete in cui compare un altare con ghirlande tra due alberi<sup>74</sup>.

Inoltre ripetiamo che non necessariamente ad un culto imperiale corrisponde uno specifico edificio templare ad esso dedicato e che spazi per questo tipo di culto potevano ricavarsi da una vasta gamma di monumenti pubblici sia religiosi sia civili: citiamo solo gli esempi del Teatro di Leptis con un sacello agli *Dii Augusti* (del 42-43 d.C.)<sup>75</sup> al centro del portico *post scaenam*, e di Bulla Regia (qui sono state trovate le statue di Marco Aurelio e Lucio Vero in nudità eroica, seduti e coronati di alloro, qualificandosi in tal modo come statue di culto<sup>76</sup>).

Questa linea di ricerca ha in effetti permesso di individuare diverse soluzioni adottate per l'espletamento del culto, quali la sovrapposizione del culto imperiale al culto della triade capitolina<sup>77</sup> (che in età severiana darà esiti singolari di diretta identificazione della famiglia imperiale con Giove, Giunone e Minerva nel *Capitolium* del Vicus Maracitanus<sup>78</sup> o a caratteristiche sostituzioni come mostra la dedica del capitolio di Sustris del 238 d.C. dove nella triade capitolina Minerva è stata sostituita da *Fortuna Augusta*, posta tra Giove e Giunone), quali ancora l'appellativo di *Augusta* che accompagna sempre più frequentemente il nome di *Minerva* ed anche di altre divinità (v. ad esempio la *Diana Augusta* nella dedica del 211-212 della *Curia Commodiana* di Timgad<sup>79</sup> e in una base di Volubilis, la *Iuno Augusta*, l'*Iside Augusta* nelle iscrizioni dedicatorie rispettivamente su un base e su un'ara di Banasa<sup>80</sup>). (Tav. VIII).

Inoltre, come forma indiretta di culto può anche considerarsi l'uso di precedere dediche alla divinità di un tempio con la formula "pro salute" seguita dal nome dell'imperatore<sup>81</sup>. Il numero notevole di queste dediche è

<sup>74</sup> J. MAZARD, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, cit., pp. 79-82, 138, nn. 157-161.

<sup>75</sup> *IRTrip.*, 273.

<sup>76</sup> BESCHAOUCH, HANOUNE, THÉBERT, cit., p. 123, fig. 125.

<sup>77</sup> P. GROS, in *Los asentamientos ibéricos ante la romanización* (Madrid 1986), 1987, pp. 111 ss.

<sup>78</sup> *AE* 1949, 109. M.L. DEROCHE, *Les fouilles de Ksar Toul Zammel et la question de Zama*, in «MEFR» 60, 1948, pp. 59-71.

<sup>79</sup> *AE*, 1982, 958a.

<sup>80</sup> A. MASTINO, *La ricerca epigrafica in Marocco*, in *L'Africa romana*, IV, p. 370 ss., tav. XV, 1, 2, XVII, 2.

<sup>81</sup> Cfr. M. LEGLAY, in *L'Africa romana*, I, p. 60 che cita anche P. VEYNE, in «Cahiers de Byrsa», 8, 1958-59, p. 74, per l'attaccamento popolare alla figura di Augusto espresso da statuette.

senz'altro un segno di come i vari municipi africani abbiano utilizzato questa formula come via indiretta all'introduzione del culto imperiale accanto agli altri culti tradizionali: tra l'altro, si dovrà immaginare che i sacerdoti del culto imperiale dovessero svolgere la loro attività anche in questi templi e ciò permette di comprendere perché la loro attività evergetica, quando rivolta alla costruzione di templi, non si rivolgesse necessariamente alla costruzione di edifici dedicati solo al culto imperiale (citiamo la dedica alla triade capitolina posta sul pronao di Numlulis che ricorda come il committente e finanziatore del tempio sia un flamine imperiale)<sup>82</sup>. Si è potuto rilevare che, se nel I secolo vi è un solo caso di dedica "pro salute", a Bulla Regia, rivolta a Tiberio<sup>83</sup>, il numero aumenta invece nel II secolo con 16 casi<sup>84</sup> e nel III secolo con 10 casi<sup>85</sup>: in studi di casi particolari, quali l'uso di questa formula nella colonia di Thamugadi in età severiana, si è rilevato come essa sia volta ad assicurare la *pax deorum* attraverso un'esplicita richiesta del governo municipale<sup>86</sup>. Tutto ciò è un indizio di come il culto imperiale abbia finito

<sup>82</sup> CIL VIII, 26121.

<sup>83</sup> ILTun., 22.

<sup>84</sup> I 16 esempi che qui si citano non esauriscono tutti i casi:

*pro salute* di Traiano, tempio della Madre degli Dei a Banasa (AE, 1957, 63), due templi, a divinità sconosciuta, e a Giove Dolicheno a Lambaesis (CIL VIII 18221, 18221), tempio di Saturno a Thafura («CRAI», 1983, p. 691), ara di Esculapio a Thasi-duo (CIL, VIII, 1267), templi della *Concordia Frugifera* e *Liber Pater* (ILTun., 1389=CIL, VIII, 26467), della *Fortuna Augusta*, di Venere, della *Concordia* e di Mercurio (CIL VIII 26493) a Thugga;

dedicato direttamente a Adriano, tempio di Nettuno (CIL VIII 2653);

*pro salute* di Antonino Pio, tempio di Saturno a Hr el Gonai (ILAlg., I, 1096);

dedicato direttamente a Antonino Pio, portico del tempio di *Ceres* e statua del Genio a Agbia (CIL VIII 1548);

dedicato direttamente a Marco Aurelio e L. Vero, tempio di Apollo a Gighthis (CIL VIII 22691);

*pro salute* di Marco Aurelio, templi a divinità ignota di Scilibbi (CIL VIII 14754) e di Thugga (CIL, VIII, 26500), tempio di Mercurio a Thurburbo Maius (CIL VIII 12366);

*pro salute* di Commodo. forse tempio a Thurburbo Maius (CIL VIII 23983);

<sup>85</sup> *Pro salute* di Settimio Severo, tempio di Diana a Bulla Regia (CIL VIII 25515), santuario di Esculapio (CIL VIII 2583), tempio di Silano (CIL VIII 2671) a Lambaesis, tempio di Saturno a Thugga (CIL VIII 26498); *pro salute* di Caracalla, tempio di Saturno e *Ops* a Lambaesis (CIL VIII 2670);

*pro salute* di Eliogabalo, tempio della *Fortuna* a Thugga (CIL VIII 26547);

*pro salute* di Alessandro Severo, tempio con statue della Vittoria;

*pro salute* di Valeriano e Gallieno, tempio della *Tellus* a Thugga (ILAfr., 530);

*pro salute* di Diocleziano, templi del Genio della Patria (CIL VIII 26472), e della Madre degli Dei (ILAfr., 531) a Thugga.

<sup>86</sup> H. PAVIS D'ESCURAC, *La publica religio di Timgad*, «Atti Centro Ricerche e Documentazione sull'Antichità classica», 1980-1981 (1984), pp. 331-337.



con l'invadere la sfera di tutti gli altri culti delle città, senza associarsi con maggiore frequenza ad una specifica divinità tanto da poter stabilire una relazione preferenziale dell'imperatore con una di esse. Infatti si può ritenere che la maggiore associazione tra la dedica "pro salute" dell'imperatore e Saturno sia dovuta alla grande diffusione del culto di Saturno in Africa e al numero di templi dedicati nel II secolo e in età severiana proprio a questa divinità oltre che alle divinità capitoline.

Un'altra tematica è quella del riconoscimento della sala destinata al culto imperiale negli edifici adibiti a servizi pubblici, quali i mercati, le terme o le biblioteche. In assenza di chiare testimonianze archeologiche (quali iscrizioni e statue di imperatori) l'attenzione dovrà necessariamente dirigersi verso quegli ambienti in cui si riscontrano determinati criteri planimetrici: quali la pianta semicircolare al centro della parete di fondo di una sala rettangolare in evidenza rispetto agli ambienti laterali, quale ancora la fronte aperta su un cortile porticato (ad esempio sulla palestra, nel caso delle terme) o su un vestibolo, e la collocazione in modo da non essere su di un percorso di attraversamento. Ma non sempre è facile trovare la coesistenza di questi criteri, come mostrano ad esempio le due sale rettangolari che si aprono sulle palestre contigue al *frigidarium* nelle Grandi Terme Nord di Timgad, dove mancano le nicchie al centro delle pareti di fondo<sup>87</sup>. Per il mercato di Bula Regia invece la grande importanza che assume la sala absidata che si apre sulla corte porticata rende più probabile la proposizione di un'ala di culto, possibilmente imperiale<sup>88</sup>.

Infine, poiché il culto è, fin dagli inizi, uno degli aspetti più rilevanti non solo della religione di stato<sup>89</sup>, ma anche della politica degli imperatori, spesso viene ad essere qualificato visivamente con particolari scelte planimetriche legate a determinate funzioni, come si è supposto per il tempio di *Caelestis* a Thugga del 224 - 235 d.C., il cui porticato a forma di abside decorato con personificazioni di province e città è stato connesso con il culto imperiale<sup>90</sup>, e come ancora si è proposto per la serie di celle accostate che si affacciano sui fori di Banasa, Volubilis e Sala<sup>91</sup>. Indiretti riferimenti ad aspetti legati al culto imperiale si possono ricavare anche da rappresentazio-

<sup>87</sup> E. KRENCKER, *Die Trierer Kaiserthermen*, Berlin 1951, pp. 230-232.

<sup>88</sup> BESCHAOUCH, HANOUNE, THÉBERT, cit., p. 89, fig. 84.

<sup>89</sup> I. RYBERG SCOTT, *Rites of the State Religion in Roman Art*, «MAARoma» 22, 1955, pp. 81 ss.

<sup>90</sup> G. DAREGGI, *Le sanctuaire de Coelestis a Thugga: un témoignage de l'idéologie impériale de l'époque des Sévères*, «113° Cong. Int. Soc. Savantes», Strasburgo 1988.

<sup>91</sup> M. EUZENNAT e G. HALLIER, *Les Forums de Tingitane*, in «Antiquités africaines» 22, 1986, pp. 73-103.

ni di riti della religione ufficiale collegabili ad esigenze di propaganda politica (scene di sacrificio, di processioni trionfali, di combattimento e assoggettazione dei barbari). In questo senso, come manifestazioni di culto imperiale dinastico, andranno letti ad esempio l'apoteosi di Antonino Pio sul frontone del *Capitolium* di Dougga<sup>92</sup> dove nei capitelli corinzi del pronao i fiori dell'abaco sono sostituiti da aquile (Tav. IV, a-b); lo stesso vale probabilmente per la scena di trionfo riprodotta su un frontone ora conservato nel museo di Sousse (Tav. V, b), in cui il personaggio sulla quadriga è da identificare con un imperatore (è stato proposto Traiano). Anche i grandi rilievi marmorei raffiguranti Vittorie con trofei (Tav. IX) o cornucopie, ritrovati nella Byrsa di Cartagine e provenienti da un complesso monumentale di cui facevano parte un grande tempio e portici<sup>93</sup>, riflettono la presenza di un programma decorativo incentrato sull'ideologia imperiale e da cui non dovevano essere separati anche elementi di culto della casa regnante. Una lettura simile può proporsi pure per altri motivi decorativi, quali ad esempio quelli visibili nel fregio del c.d. Tempio di Minerva a Tebessa (Tav. X), attribuito ad età severiana, articolato in plinti con bucrani corrispondenti alle colonne e in rilievi con festoni trasformati in serpenti con aquile al centro; plinti con figure di Ercole o trofei di armi e rilievi con festoni veri e propri di quercia e di alloro oppure costituiti da cornucopie incrociate appaiono invece sul fregio dell'attico dello stesso tempio<sup>94</sup>. Senza voler affermare che questo edificio sia dedicato al culto imperiale<sup>95</sup>, anche se priva di consistenza è la vecchia proposta di riconoscerci un Tempio di Minerva, tuttavia è evidente come elementi legati alla sfera della religiosità imperiale pervadano il sistema decorativo dell'edificio. L'aquila ed il serpente tornano ancora nella decorazione di blocchi pertinenti a edifici templari, quali il grande Tempio di Vallis<sup>96</sup>, di

<sup>92</sup> C. POINSSOT, *Les ruines de Dougga*, Tunis 1958, p. 35; sull'architrave del portale si legge la dedica alle divinità capitoline *pro salute* degli imperatori Marco Aurelio e Lucio Vero. Cfr. M. SQUARCIAPINO, in «Rend. Pont. Acc.», 18, 1941-42, p. 209 (da vedere anche per il frontone di Sousse).

<sup>93</sup> G. Ch. PICARD, in «Karthago», 1950, p. 65. A. ENNABLI, *Découverte d'une nouvelle tête en marbre à Carthage*, in «L'Afrique dans l'Occident Romain, Actes du colloque» 1987 (Roma 1990), pp. 537-545. Cfr. J. DENEUVE, *Le centre monumental de Carthage. Un ensemble culturel sur la colline de Byrsa*, in «113<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes», Strasbourg 1988, p. 143-155.

<sup>94</sup> M. MOLL, *Mémoire historique et archéologique sur Tébéssa*, in «Ann.Cost.» 1958-1859, pp. 51 ss.; P. PENSABENE, *Architettura e decorazione architettonica nell'Africa romana*, in *L'Africa romana* VI, 1989, p. 445.

<sup>95</sup> A Tebessa vi sono almeno 31 iscrizioni legate al culto imperiale (*ILAlg.*, 2996-3009, 3025-3059); J. KOLENDO, in *L'Africa romana*, IV, p. 333.

<sup>96</sup> N. FERCHIOU, *Le grand temple de Vallis et sa place dans l'architecture de la province romaine d'Afrique*, in «Rev.Arch.» 1, 1988, p. 48.

nuovo di età severiana, di cui ancora una volta si ignora la destinazione e, della stessa epoca, è un altro edificio probabilmente templare a Sululos<sup>97</sup>.

Non è possibile citare qui tutti i casi di elementi architettonici con decorazioni il cui simbolismo richiami il culto imperiale, anche perché queste si possono confondere con la sfera dell'arte ufficiale che accompagna manifestazioni legate alla celebrazione dell'imperatore; d'altronde la frequente mancanza di contesto comporta spesso ambiguità tali da non consentire sicure affermazioni. Ricordiamo ad esempio alcuni capitelli ionici di Cuicul ritrovati non lontano dal grande tempio ad una divinità ignota, dove l'echino è decorato con festoni pendenti da un bucranio posto al centro<sup>98</sup>, o ancora alcune basi di colonna del Museo del Bardo (Tav. XII) e di nuovo di Cuicul (Tav. XI, b), nelle quali il toro superiore è intagliato con un festone d'alloro, che non può non richiamare il significato e l'uso che è stato fatto nell'arte ufficiale dell'alloro e della quercia come simboli imperiali<sup>99</sup>: significato che è probabile si conservi ancora nel prosieguo dell'età imperiale, soprattutto quando i festoni di alloro e di quercia si trovano come decorazione di monumenti dedicati ad imperatori: è il caso ad esempio dei lacunari con festoni di alloro del fregio-architrave inscritto (Tav. XI, a) dell'Arco di Settimio Severo a Dougga, eretto nel 205 per celebrare l'istituzione del municipio Thuggense.

Ripetiamo che tale tipo di ricerca, in assenza di resti archeologici più consistenti, sembra una strada valida per comprendere il ruolo avuto dal culto imperiale nella società delle provincie africane, quale si può ricostruire con il contributo dell'architettura e delle arti figurative.

<sup>97</sup> H.G. PFLAUM, *La romanisation de l'ancien territoire de la Carthage punique*, in «Ant. Afr.» IV, 1970, p. 94.

<sup>98</sup> P. PENSABENE, *La decorazione architettonica, l'impiego del marmo e l'importanza di manufatti orientali a Roma, in Italia e in Africa (II-IV sec. d.C.)*, in AA.VV., *Società Romana ed Impero Tardoantico*, III, Bari 1986, p. 423, fig. 55d.

<sup>99</sup> Cfr. da ultimo P. ZANKER, *Augusto e il potere delle immagini*, Torino 1987, pp. 99-102.



Konrad Vössing

## Die öffentlichen Bibliotheken in Africa

Daß öffentliche Bibliotheken wie überall im *Imperium Romanum* so auch in Africa Teil der städtischen Zivilisation waren und eine wichtige Rolle im geistigen Leben spielten, dürfte allgemein Zustimmung finden<sup>1</sup>. Was wissen wir jedoch konkret über diese Bibliotheken in Africa, welche Typen gab es, an welchen Orten sind sie bezeugt, kennen wir ihre jeweilige Funktion? Diesen Fragen soll nun etwas nachgegangen werden.

Was eine Bibliothek ausmacht, darüber war (und ist) man sich einig: *Bibliothecae et apud Graecos et apud nos tam librorum per se magnus per se numerus, quam locus ipse, in quo libri collocati sunt, appellatur*, schreibt der Grammatiker Festus<sup>2</sup>. Privatbibliotheken sind wie überall im römischen Reich auch in Africa bezeugt<sup>3</sup>. Hier lassen sich des weiteren drei Arten von nichtprivaten Bibliotheken unterscheiden<sup>4</sup>:

<sup>1</sup> R. CAGNAT, *Les bibliothèques municipales dans l'Empire romain*, in 38, 1906, pp. 8-30; B. GÖTZE, *Antike Bibliotheken*, in «JDAI» 1937, pp. 225-47; CHR. CALLMER, *Antike Bibliotheken*, in «OA» 3, 1944, pp. 145-193; C. WENDEL, W. GÖBER, *Das griechisch-römische Altertum*, in: *Handbuch der Bibliothekswissenschaft, III: Geschichte der Bibliotheken*, Wiesbaden 1955, pp. 51-145; DERS., *Bibliothek*, in «RAC» II, 1954, pp. 231-74, wieder in DERS., *Kleine Schriften*; hg.v. W. KRIEG, Köln 1974, pp. 65-99; J. TØNSBERG, *Offentlige biblioteker i Romerriget i det 2. århundrede e Chr.*, København 1976; V. M. STROCKA, *Römische Bibliotheken*, in: 88, 1981, pp. 304ff.; P. FEDELI, *Biblioteche private e pubbliche a Roma e nel mondo romano*, in «Gymnasium» G. CAVALLO (a cura di), *Le biblioteche nel mondo antico e medievale*, Roma, Bari 1988, pp. 29-64; H. BLANCK, *Das Buch in der Antike*, München 1992 (*non vidi*).

<sup>2</sup> Festus, *De verborum significatione*, p. 31 LINDSAY.

<sup>3</sup> So berichtet Apuleius (*apol.* 55, 2) von der Bibliothek des Pontianus, seines Schwiegersohns, in Oea, die er er nach dessen Tod wohl übernahm; ein *libertus* fungierte hier als *promus librorum* (53,5); für die severische Zeit s. O.AL MAHJUB, *I Mosaici della Villa Romana di Silin*, in R. FARIOLI CAMPANATI (a cura di), III Coll. Intern. sul mosaico antico, Ravenna, 6.-10.9.1980, Ravenna 1983, pp. 299-306, hier p. 300; die Villa liegt bei Leptis Magna; späte Zeugnisse sind das wohl aus dem vandalischen Karthago stammende (dazu W. SCHETTER, «Gnomon» 58, 1986, pp. 303f.) Epigramm *Anth. Lat.* 126 (Riese) = 115 (Shackleton Bailey): *De bibliotheca in triclinium mutata* (Titel von Riese vorgeschlagen) u. *Anth. Lat.* 289 (R) = 284 (ShB); dazu s.u.

<sup>4</sup> Die im griechischen Kulturraum bezeugten Bibliotheken in Gymnasien (vgl. zuletzt R. NICOLAI, *Le biblioteche dei ginnasi*, in «Nuovi annali della Scuola Speciale per Archivisti e

das Archiv, die kirchliche Bibliothek und die öffentliche Bibliothek oder Stadtbibliothek. Als Bezeichnung für das Archiv, für die Sammlung amtlicher Dokumente, findet sich neben einigen anderen auch "Bibliothek": So wurde das "Archiv" des Statthalters *archivum, instrumentum publicum*, aber eben auch *ἡγεμονικὴ βιβλιοθήκη* genannt<sup>5</sup>. Daß auch in Africa amtliche Dokumente auf verschiedenen Ebenen thesauriert wurden, ist bekannt: es gab Archive, *tabularia* der einzelnen Städte, in denen Stenographenmitschriften aller wichtigen die Stadtverwaltung betreffenden Vorgänge, also die *acta municipalia* oder *publica* (d.h. Protokolle der Sitzungen des Stadtrats, der Maßnahmen der Magistrate etc.), aber auch solche privater Klagererhebungen und vor den städtischen Autoritäten geschlossener Verträge aufbewahrt wurden<sup>6</sup>. Auch die provinzielle Verwaltung ist ohne "Bibliotheken" nicht denkbar: es gab *tabularia* der "Finanzbehörden" (also der Quästoren bzw. der Finanzprokuratoren)<sup>7</sup> und der Provinzialverwaltung. Das Archiv des Staatshalters enthielt vor allem die *commentarii*, d.h. die Amtstagebücher seiner Vorgänger, wohl auch ihre Korrespondenzen und (wie das städtische Archiv) Unterlagen über private Rechtsgeschäfte<sup>8</sup>. Für den hohen Standard der

Bibliotecari», 1, 1987, pp. 17-48) fallen für Africa schon deshalb aus, weil Bau- und Organisationsform des Gymnasiums hier nie heimisch wurden, s. K. VÖSSING, *Untersuchungen zur römischen Schule - Bildung - Schulbildung im Nordafrika der Kaiserzeit*, Diss. Aachen 1991, pp. 260ff. Teilweise wurden seine Funktionen von Thermen übernommen, die z.T. ja in Rom (man denke an die des Traian, des Caracalla u. des Diokletian, s. CALLMER, *cit.*, pp. 164f. u. STROCKA, *cit.*, pp. 311f. u. 315ff.) öffentliche Bibliotheken beherbergten. Für Africa ist dergleichen - trotz üppiger Reste, s. zuletzt F. YEGÜL, *Baths and Bathing in Classical Antiquity*, New York 1992, pp. 184-249 u. 396-413 - nicht nachzuweisen.

<sup>5</sup> Zu den Archiven allgemein s. E. POSNER, *Archives in the Ancient World*, Cambridge/ Mass. 1972; R. HAENSCH, *Das Statthalterarchiv*, in «ZRS(R)» 109, 1992, pp. 209-317, hier Anm. 1f.; vom *instrumentum publicum* in Karthago spricht Apul. *flor.* 9, 8; *βιβλιοθήκη*: V. MORTET, *Recherches sur l'emploi des termes βιβλιοθήκη, βιβλιόφυλαξ dans l'Égypte romaine*, in «Rev. des biblith.» 9, 1899, pp. 97-109; F. BURKHALTER, *Archives locales et archives centrales en Égypte romaine*, in «Chivan» 20, 1990, pp. 191-216.

<sup>6</sup> Zu den *acta publica* z.B. in Hippo Regius (u. generell in den afrikanischen Städten) s. C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire, I: La permanence d'une civilisation municipale, II: Notices d'histoire municipale*. Paris 1979/81, hier I, pp. 223ff. Auch in einer der jüngst entdeckten Predigten (Mayence 5 = DOLBEAU 2, 22 = «REAug» 38, 1992, p. 78) spricht Augustin von den *acta* und den *publica archiva* Africas, die die Unschuld Caecilians erwiesen. Zu den archäologischen Resten der *tabularia* (z.B. in Sabratha) s. J. CH. BALTU, *Curia ordinis. Recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Acad. Royale de Belgique, Mém. de la Classe des Beaux-Arts, 2e sér., t. XV, 2, Bruxelles 1991, pp. 151-61.

<sup>7</sup> S.u. Anm. 9.

<sup>8</sup> Vgl. zuletzt HAENSCH, *cit.*

Schriftlichkeit in der Administration spricht nicht zuletzt die Fülle der in Africa bezeugten *librarii, scribae, notarii, exceptores, tabulatores* etc.<sup>9</sup>. Der einzelne Bürger konnte diese Archive im Falle unmittelbarer Betroffenheit nutzen, sie haben aber mit dem, was man heute - und auch in der Antike - unter "öffentliche Bibliothek" (*bibliotheca publica*) versteht (s.u.), wenig zu tun.

Auch die kirchlichen Bibliotheken<sup>10</sup>, die in aller Regel einem Bischofsitz bzw. einem Kloster angeschlossen waren, gehören nur scheinbar in diese Kategorie. Auch in diesem Kontext ist zwar von *bibliothecae* die Rede, es geht dabei aber entweder nur um die Kodizes der Heiligen Schrift<sup>11</sup> oder um meist kleine Sammlungen christlicher, v.a. liturgischer Bücher, die allenfalls von interessierten Christen genutzt wurden<sup>12</sup>. Von Augustinus etwa, dem Bischof von Hippo Regius, wissen wir, daß die *bibliotheca Ecclesiae Hippoensis* nur seinen Gästen und den Mitgliedern des dortigen Klerikerklusters, in dem er selbst lebte, nicht etwa jedem Beliebigen offenstand. Im übrigen ist diese Bibliothek insofern ein Sonderfall, als Augustins eigene Büchersammlung in sie eingegangen war<sup>13</sup>, sodaß man davon ausgehen kann, daß hier ein breites Spektrum von (auch nichtchristlichen) Titeln zu finden

<sup>9</sup> Vgl. die Grabinschriften des "Friedhofs der *officiales*" in Karthago (v.a. *CIL VIII* 12590-13214 u. 24681-25004), auf dem bis ca. 170 n.Chr. vornehmlich Bedienstete des dortigen Finanzprokurators begraben wurden. Zu den Stenographen s. zuletzt H. C. TEITLER, *Notarii and Exceptores. An Inquiry into Role and Significance of Shorthand Writers in the Imperial and Ecclesiastical Bureaucracy of the Roman Empire (from the Early Principate to 450 A.D.)*, Amsterdam 1985, passim.

<sup>10</sup> Für Africa s. allgemein dazu: Optat. 7,1; Aug. *ep.* 75,19 u. Ildelfons, *de vir. il.* 4 (PL 96,200).

<sup>11</sup> Vgl. K. DZIATZKO, *Bibliotheken*, in *RE III 1* (1899) p. 424 und J. SCHEELE, *Buch und Bibliothek bei Augustinus*, in «B&W» 12, 1978, pp. 14-114, hier 64f. (auch in paganism Kontext ist *bibliotheca* übrigens als Bezeichnung nur des Bücherschranks belegt: Dig. 30,41,9: *bibliothecae parietibus inhaerentes*).

<sup>12</sup> S.u. Wenn DZIATZKO, *cit.*, Sp. 420f. eine Stelle im offiziellen Bericht über die Christenverfolgung in Cirta von 303 (*posteaquam in bibliothecis* (sc. des Hauses in Cirta, in dem die Christen zusammenkamen) *inventae sunt armaria inania*: in *Gesta apud Zenophilum* mit franz. Übers. in J.-L. MAIER, *Le dossier du donatisme*; I: *Des origines à la mort de Constance (303 - 361)*, Berlin 1987, Nr. 29, Kap. 4, (p. 220) als Hinweis darauf ansieht, «wie eifrig die Schriften von den Christen entliehen wurden», übersieht er, daß diese - wohl ausschließlich Bibeltexte und liturgische Bücher - nur (vorsorglich) den Lektoren mit nach Hause gegeben worden waren, bei denen sie übrigens anschließend aufgespürt wurden (Kap. 5); insgesamt waren es 32 Bücher.

<sup>13</sup> S. Aug. *ep.* 231,7 und v.a. Possid. *vita Aug.* 18 u. 31, dazu J. SCHEELE, *cit.*, pp. 62ff. Sie hat die vandalische Eroberung offenbar überlebt: Possid. *vita Aug.* 18; s.a. J.M. CHLA-DENIUS, *De fortuna bibliothecae divi Augustini in excidio Hipponensi*, Lipsiae 1742.



war<sup>14</sup>. Die normale "Klosterbibliothek", etwa die des Laienklosters und des Frauenklosters von Hippo, verfügte nur über einige *codices* christlichen Inhalts, die dann zu festen Lesezeiten an die Mitglieder ausgegeben wurden<sup>15</sup> und vielleicht auch im (für das Laienkloster in Hippo bezeugten) Unterricht der *pueri* Verwendung fanden<sup>16</sup>. Offener als die Büchersammlungen der Klöster waren wohl die der großen christlichen Basiliken. Auch hier war der Bestand eng begrenzt, aber aus der Felix-Basilika in Nola ist immerhin die Aufforderung überliefert, in einer solchen (neben der Sakristei gelegenen) "Bibliothek" Schriftlektüre zu betreiben<sup>17</sup>.

Von wirklich öffentlichen Bibliotheken kann man also nur bei der letzten der genannten drei Kategorien sprechen: bei der Stadtbibliothek. Der Gedanke, Büchersammlungen für ein interessiertes Publikum zumindest offiziell zu öffnen, stammt wohl von den hellenistischen Königen<sup>18</sup>; in Rom war Cäsar der erste, der sich in diese Tradition stellte und daran dachte, *bibliothecas graecas latinisque quas maximas posset publicare*<sup>19</sup>. Diese Idee fand Verbreitung; denn aus italischen Städten gibt es verschiedene Hinweise auf öffentliche Bibliotheken<sup>20</sup>. So schenkte etwa Plinius der Jüngere seiner Heimatstadt Como schon zu Lebzeiten

<sup>14</sup> Daß häufig vom Gegenteil ausgegangen wird (s. z.B. WENDEL/ GÖBER, *cit.*, p. 135) geht wohl auf Mißverständnisse von Possid. *vita Aug.* 31 (dazu zuletzt SCHEELE, *cit.*, pp. 62-67) und von *ep.* 118,2,9 (dazu VÖSSING, *cit.*, pp. 173) zurück. Genaue Nachrichten über den dortigen Bücherbestand gibt es allerdings tatsächlich nicht; vgl. a. J.J. O'DONNELL, *Augustine's Classical Readings*, in «ReeAug» 15, 1980, pp. 144-75.

<sup>15</sup> *Aug. ep.* 211,13; s.a. *Aug. op. mon.* 29,37; neben der Bibel waren auch ausgewählte Schriften Augustins *vel aliorum sanctorum* (Possid. *vita Aug.* 31,7) vorhanden. Der Begriff "Bibliothek" ist hier - gerade vor dem Hintergrund von Augustins Bibliothek - mißverständlich.

<sup>16</sup> Zu diesem Unterricht s. VÖSSING, *cit.*, 181f.

<sup>17</sup> Paul. Nol. *epist.* 32,16: *Si quem sancta tenet meditandi in lege voluntas, / Hic poterit residens sacris intendere libris.*

<sup>18</sup> Zur Öffentlichkeit der Bibliothek Antiochus' III s. die Suda, s.v. Εὐφορίων, von allgemeiner Zugänglichkeit zeugt auch Polyb. 12,27; G. CAVALLO in DERS. (a cura di), *Le biblioteche*, *cit.*, p. Xff. spricht zu Recht in diesem Zusammenhang (bes. mit Bezug auf Alexandria u. Pergamon) dennoch von der «biblioteca senza pubblico», da *de facto* nur die intellektuelle Elite Zutritt fand.

<sup>19</sup> Suet. *Caes.* 44,2; Isid. *orig.* 6,5,1; da sein Plan nicht zur Ausführung kam, gilt Asinius Pollio als Gründer der ersten *bibliotheca publicata* Roms, s. Plin. *nat.* 7,115; 35,10; Isid. *orig.* 6,5,2; vgl. dazu R. FEHRLE, *Das Bibliothekswesen im alten Rom. Voraussetzungen, Bedingungen, Anfänge*, Wiesbaden 1986, pp. 54-61; TH. K. DIX, *Private and Public Libraries at Rome in the First Century B.C.: A Preliminary Study in the History of Roman Libraries*, Diss. Univ. of Michigan 1986, Ann Arbor 1986, pp. 191-249.

<sup>20</sup> S. CALLMER, *cit.*, p. 183; WENDEL/ GÖBER, *cit.*, p. 245; TØNSBERG, *cit.*, pp. 68f.; STROCKA, *cit.*, p. 315 u. FEDELI, *cit.*, p. 52.

eine Bibliothek und 100.000 Sesterzen in *tutelam bibliothecae*<sup>21</sup>. Für Africa setzen die Zeugnisse etwas später ein: als Apuleius 158/59 n.Chr. in seiner Verteidigungsrede *De magia* einige berühmte Zauberer beim Namen nannte, verteidigte er sich (*Apol.* 91,1) gegen den aufkommenden *tumultus* seiner Gegner, indem er auf die *bibliothecae publicae* verwies, in denen man sich *apud clarissimos scriptores* über dergleichen informieren könne. Daß die Zuhörer in Sabratha dies auf seine Bildungsreisen im Osten<sup>22</sup> beziehen sollten, scheint mir wegen der argumentativen Stoßrichtung an dieser Stelle sehr unwahrscheinlich: Der Rhetor will hier das Odium elitären Geheimwissens abwehren und seine Ankläger zugleich als *rudes* und *barbari* erscheinen lassen, da sie solche Bibliotheken niemals von innen gesehen hätten. Was hätte da der Hinweis auf die für fast alle Zuhörer unerreichbaren Bücherschätze Griechenlands und Asiens genützt? In einer späteren Rede spricht Apuleius übrigens ausdrücklich von der *bibliotheca Karthaginis* (*flor.* 18,3).

Archäologische Beweise für öffentliche Bibliotheken in den westlichen Provinzen ließen jedoch lange auf sich warten. Erst 1905, als die zwei fehlenden Stücke einer Inschrift aus einem Gebäudekomplex der *Colonia Marciana Traiana Thamugadi* gefunden wurden<sup>23</sup>, war das Rätselraten um dessen Bestimmung vorbei: *opus bibliothecae perfectum est* war nun zu lesen, 400.000 Sesterzen waren dafür von einem reichen Bürger der Stadt, dem Senator Julius Quintianus Flavius Rogatianus<sup>24</sup>, *ex liberalitate* testamentarisch gestiftet worden; die Bauaufsicht hatte die Stadt übernommen (*curante republica*). Empfänger der Stiftung war die *respublica Thamugadensium*, die ihre Dankbarkeit durch die Errichtung einer Statue des Spenders zum Ausdruck brachte<sup>25</sup>. Es handelt sich hier also um eine *bibliotheca publica*,

<sup>21</sup> Plin. *epist.* 1,8,2: *bybliotheacam dedicaturus; CIL V 5262: [item bybliotheacam et] in tutelam bybliothecae sestertium C milia; vgl. auch u. Anm. 27.*

<sup>22</sup> Dazu Apul. *apol.* 23,1; 55,4 u. 72,2; *flor.* 15; 17; 18,8 u. 20,2.

<sup>23</sup> AE 1908,2 = ILS 9362.

<sup>24</sup> *Ex liberalitate M. Iuli Quintiani Flavi Rogatiani c. m. v. quam testamento suo reipublicae / Coloniae Thamugadensium patriae suae legavit opus bibliothecae ex HS CCCC mil. num. / curante republica perfectum est.* Zum Stifter s. zuletzt M. LEGLAY, *Sénateurs de Numidie et des Maurétanies*, in *Atti del coll. intern. AIEGL su Epigrafia e ordine senatorio*, Rom, 14.-20.5.1981, vol. II, Roma 1982, pp. 755-81, hier p. 773 (mit Lit.).

<sup>25</sup> Die beschriftete Basis (*ob munificentiam*) wurde 1941, eingebaut im byzantinischen Fort, gefunden, ist aber bis heute nicht publiziert, s. M. LEGLAY, *La vie intellectuelle d'une cité africaine des confins de l'Aurès*, in *Hommages à L. Herrmann*, Bruxelles 1960, pp. 485-91, hier p. 488.

eine öffentliche Bibliothek<sup>26</sup>. Eine genaue Datierung der Inschrift (und damit des Gebäudes) scheint unmöglich zu sein. Einigkeit herrscht immerhin darüber, daß nur das dritte Jahrhundert in Frage kommt.

In Thamugadi haben wir das seltene Glück, daß mit den epigraphischen auch archäologische Informationen verbunden sind. Es liegt jedoch im Wesen der historischen Forschung, daß ein solcher Fund mehr Fragen aufwirft als beantwortet: Wer übernahm den Betrieb und die laufenden Kosten, wie groß und welcher Art war der Bücherbestand, was wissen wir über den Benutzerkreis und seine Interessen, wie hat man sich die bauliche Ausstattung vorzustellen, und können wir derartige Bibliotheken in allen vergleichbaren Städten Africas voraussetzen?

Diese Fragen sind leichter gestellt als beantwortet. Einige Überlegungen lassen sich jedoch anstellen. Von Plinius wissen wir, wie gesagt, daß er nicht nur eine Bibliothek in Como errichten ließ (der genaue Preis ist nicht bekannt, keinesfalls war er höher als 1 Mio HS<sup>27</sup>) und einweihete, sondern sie auch mit einem Betrag von 100.000 Sesterzen in *tutelam* ausstattete; daraus kann man wohl schließen - obwohl es nicht ausdrücklich gesagt ist<sup>28</sup> - daß er auch die Einrichtung und die Bücher gestiftet hat. Mit der *tutela* war in erster Linie sicher der bauliche Unterhalt gemeint; vielleicht sollte davon auch das Personal bezahlt werden. Flavius Rogatianus scheint in Thamugadi dagegen nur für den Bau aufgekommen zu sein, nicht aber für die Ausstattung und den laufenden Betrieb; denn die Inschrift spricht nur vom *opus bibliothecae*<sup>29</sup>. Da das städtische

<sup>26</sup> Zur Architektur s. H.A. PFEIFFER, *The Roman Library at Timgad*, in «MAAR» 9, 1931, pp. 157-165; CALLMER, *cit.*, pp. 181f.; P. ROMANELLI, *Topografia e archeologia dell'Africa Romana*, Enciclopedia Classica, Sez. III: Arch. e storia dell'arte classica, vol. X: Archeologia, t. VII. Torino 1970, p. 203; TØNSBERG, *cit.*, pp. 106ff. E. MACKOWIECKA, *The Origin and Evolution of Architectural Form of Roman Library*, Warszawa 1978, p. 86-90; L.L. JOHNSON, *The Hellenistic and Roman Library. Studies Pertaining to their Architectural Form* (Diss. Washington 1978), Ann Arbor 1984, pp. 31-40; STROCKA, *cit.*, pp. 316f.

<sup>27</sup> Ob man aus Plin. *epist.* 5,7,3, wo er die Höhe seiner Aufwendungen für Comum mit 1,6 Mio HS angibt, schließen kann, daß er 1 Mio. HS für die Bibliothek aufgewendet habe (so z.B. TH. MOMMSEN, *Ges. Schr.* IV, Berlin 1906, p. 434, Anm. 6), erscheint mir zweifelhaft; denn wir wissen nicht genau, was wir abziehen müssen: Mommsen denkt an die 500.000 HS für die Alimentarstiftung (vgl. *epist.* 7,18,2-4) und die 100.000 HS in *tutelam bibliothecae*; was ist aber beispielsweise mit der Lehreranstellung (*epist.* 4,13,5-6) und anderen kleineren Stiftungen (vgl. *epist.* 3,6 u. 9,39)? Für einen Vergleich mit den Kosten anderer Großbauten s. R.P. DUNCAN-JONES, *Structure and Scale in the Roman Economy*, Cambridge 1990, p. 177.

<sup>28</sup> Anders als etwa in der Stifterinschrift des Pantainos in Athen (zu ihm s. J. OLIVER, in «HThR» 72,1979, pp. 157ff.) und der des Celsus in Ephesus, wo zudem noch die Bezahlung des Personals erwähnt ist (J. KEIL in *Forschungen in Ephesos*, V,1: *Die Bibliothek*, Wien 1953, pp. 61ff.).

<sup>29</sup> Vom *opus bibliothecae* spricht auch eine Stifterinschrift aus der römischen Bürgerkolonie Philippi, s. P. COLLART, *Inscriptions de Philippe*, in «BCH» 57, 1933, pp. 316ff.



Budget eng begrenzt war<sup>30</sup> und nirgends ein Aufkommen der Städte für Bibliotheken bezeugt ist, mußten für den Buchbestand und bei Bauschäden an der Bibliothek vielleicht andere "Wohltäter" einspringen; dasselbe gilt vom Personal. Hierbei ist nicht nur an die Aufsicht zu denken, sondern wohl auch an Kopisten (*librarii*). Das umfangreiche Personal der kaiserlichen Bibliotheken Roms (meist Sklaven, *a bybliotheceis* genannt) kennen wir über Grabinschriften<sup>31</sup>; an ihrer Spitze stand spätestens seit Claudius ein *procurator bibliothecarum a bibliothecis*<sup>32</sup>. An eine Finanzierung durch den kaiserlichen Fiscus ist in Timgad natürlich nicht zu denken, d.h. auch auf diesem Sektor bedurfte man des privaten Engagements. Der Ausdruck 'Stadtbibliothek' ist hier (und in vergleichbaren anderen Fällen) also durchaus mißverständlich: öffentlich war in erster Linie der Zugang, nicht unbedingt die Verantwortlichkeit - eine gute Parallele zu den *scholae publicae*, den sog. öffentlichen Schulen<sup>33</sup>.

Was den Bücher- oder besser Rollenbestand angeht, lassen sich begründete Vermutungen nur in zweierlei Hinsicht anstellen: Die Zahl der Buchrollen in Thamugadi war - verglichen mit den großen Bibliotheken des Reichs - eher gering. Im Hauptraum der Bibliothek (s.u.) standen wohl sechzehn (vielleicht auch nur acht) 1,25 m breite, 50 cm tiefe und ca 2 m hohe Bücherschränke; ob es Magazinräume gab, ist sehr fraglich. Immerhin nahmen die Rollen - wenn man sie mit dem Rollenende (und dem *titulus*) nach vorn übereinanderstapelte<sup>34</sup> - jeweils kaum einmal mehr als 50 cm<sup>2</sup> und meist nur um die 25 cm<sup>2</sup> ein, sodaß sich auf einer Regalfläche von einem m<sup>2</sup> bis zu 300 Rollen stapeln ließen, und einige tausend Rollen dürften für eine Stadt wie Thamugadi, die erst 100 n.Chr. aus militärischen Gründen zur Veteranen-Kolonie gemacht worden war, mehr als genug gewesen sein<sup>35</sup>. Die *bibliotheca*

<sup>30</sup> DUNCAN-JONES, *cit.*, pp. 175ff.

<sup>31</sup> Z.B. *CIL* VI 2347-9, 4431-5, 5188-92; ihre insgesamt große Zahl kann man daraus ersehen, daß es für sie einen eigenen Arzt gab: *CIL* VI 8907: *medicus a bybliotheceis*.- Im 1.Jh. n.Chr. überwiegt die Schreibweise mit Y, danach die mit I.

<sup>32</sup> L.D. BRUCE, *The procurator bibliothecarum at Rome*, in "Journal of Library History" 18, 1983, pp. 143-62. Generell zum Bibliothekspersonal s. FEHRLE, *cit.* pp. 71-88.

<sup>33</sup> Dazu VÖSSING, *cit.* pp. 233-51.- Daß Bibliotheken wie Tempel verpachtet wurden (für Africa s. z.B. Tert. *nat.* 1, 10, 22-24), so daß dann der Pächter für den Betrieb sorgen mußte, wäre nur dann vorstellbar, wenn spürbare Eintrittsgelder erhoben wurden und reger Besucherverkehr herrschte. Für beides gibt es keinerlei Hinweise.

<sup>34</sup> Vgl. das bekannte, nur als Abbildung aus dem 17. Jh. erhaltene Neumagener Relief eines gefüllten Bücherschranks, s. W. BINSFELD, *Lesepulte auf Neumagener Reliefs*, in «BJ» 173, 1973, pp. 203ff. mit Abb. 3.

<sup>35</sup> Eine genaue Berechnung ist schon deshalb unmöglich, weil wir nicht wissen, wie vollständig die Schränke wirklich ausgenutzt wurden; vgl. auch u. Anm. 56.

*Karthaginis* (Apul. flor. 18,3) verfügte natürlich über wesentlich umfangreichere Bestände. Daß in öffentlichen Bibliotheken des dritten Jahrhunderts auch schon *codices* zu finden waren, ist eher unwahrscheinlich. In dieser Zeit begann gerade erst der Siegeszug dieser neuen Buchform, und gerade die klassischen Autoren wurden - im Gegensatz etwa zu Gebrauchstexten und christlicher Literatur - noch längere Zeit bevorzugt auf *volumina* tradiert<sup>36</sup>.

Die zweite Überlegung betrifft die Sprache der Bücher. Wenn es sich, wie in Thamugadi, um eine Bibliothek des 3. Jh. n.Chr. handelt, lassen sich punische Schriften von vornherein ausschließen. Zu dieser Zeit war das Punische in einigen Gebieten Africas zwar noch durchaus lebendig, nicht aber auf literarischem Niveau. Selbst für Karthago ist ziemlich unwahrscheinlich, daß hier punische Schriften in öffentlichen Bibliotheken thesauriert waren. Die Tradition war 146 v.Chr. durch *Scipio Aemilianus* unterbrochen worden, der die Buchbestände der besiegten Stadt bekanntlich an die *reguli Africae* verschenkt hatte (Plin. nat. 18,22), und für die römische Zeit muß bedacht werden, daß Bibliotheken auch in Africa ein Synonym für griechisch-römische Bildung waren<sup>37</sup>; sie galten als Zeichen der Romanitas und sollten die Zugehörigkeit zur kulturellen, konkret zur literarischen Welt des Imperiums demonstrieren (gerade in einer 'Frontstadt' wie Thamugadi war dieses Bedürfnis sicher groß<sup>38</sup>); indigene Traditionen hatten hier jedenfalls keinen Platz. Natürlich waren Prioritäten für den Erwerb der Bücher von niemandem verbindlich vorgeschrieben<sup>39</sup>, generelle Präferenzen gab es jedoch durchaus. Die Beliebtheit der Autoren konnte zwar nach Zeit und Ort leicht variieren<sup>40</sup>, im

<sup>36</sup> Erst um die Wende vom 3. zum 4. Jh. hat der Kodex ein Übergewicht erlangt, und dies zunächst nur bezogen auf die Gesamtmenge der Bücher, s. C.H. ROBERTS u. T.C. SKEAT, *The Birth of the Codex*, London 1983; zum Grund für den Wandel (bes. zur Bedeutung des Christentums dabei) s. auch die Rez. v. G. CAVALLO, in «SIFC» 78, 1985, pp. 118ff.; vgl. a. die Beiträge in A. BLANCHARD (Hg.), *Les débuts du codex*, Actes de la journée d'étude; Paris, 3/4.7.1985, Turnhout 1989.

<sup>37</sup> Apul. *apol.* 91, 1; Tert. *test.* 1, 6; Aug. *duab. an.* 11,15; vgl. auch Petron. 48,4 u. Sen. *tranq.* 9, 4ff.

<sup>38</sup> Vgl. E.W.B. FENTRESS, *Frontier Culture and Politics at Timgad*, in *1<sup>er</sup> colloque intern. sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord*, Perpignan, 14.-18.4.1981 = «BCTH» 17B., Paris 1984, pp. 399-408.

<sup>39</sup> Allerdings kennen wir die griechischen Titel umfangreicher (hellenistischer und kaiserzeitlicher) Anleitungen für den Aufbau von Bibliotheken: die Autoren sind Artemon u. Telephos von Pergamon, Herennius Philo aus Byblos und Damophilos, s. die Suda s.v., zu Artemon s. Athenaios XII 515e u. XV 694a-c.; leider ist von diesen Werken noch weniger erhalten als von Varros drei Büchern *De bibliothecis (Grammaticae romanae fragmenta)*, rec. H. FUNAIOLI; I. 1907, 208f. = Nr. 53-54).

<sup>40</sup> Der Karthager Luxurius scheint sich z.B. Hoffnungen auf die Aufnahme seines *liber* in die Bibliothek seiner Heimatstadt gemacht zu haben, s.u.

Großen und Ganzen war sie aber durch die *commendatio maiorum* (Aug. *util. cred.* 6,13) auf die klassischen *studia liberalia* und die *clarissimi scriptores* festgelegt<sup>41</sup>. Das punische Kulturerbe wurde wohl zunächst von Priestern der entsprechenden Kulte fortgeführt, um dann - nach deren Latinisierung - langsam zu verschwinden. Was die Bedeutung griechischer Schriften angeht, ist keine einheitliche Antwort möglich: Prinzipiell waren die römischen Bibliotheken seit Cäsar (*Suet.* 44,2) zweisprachig, was sich häufig sogar in der Architektur (zwei Flügel o.ä.) auswirkte<sup>42</sup>; ob aber angesichts der im Laufe der Zeit rapide sinkenden Griechischkenntnisse in Africa bei spätantiken Neugründungen in kleineren Städten von nennenswerten Buchbeständen in griechischer Sprache auszugehen ist, erscheint sehr fraglich. In Thamugadi jedenfalls ist, wie wir noch sehen werden, von einer Zweiteilung der Bibliothek nichts zu spüren.

Auch über den Benutzerkreis und seine Interessen muß man differenziert urteilen. Das primäre Problem ist nicht die (kontrovers diskutierte) Frage der Alphabetisierung<sup>43</sup>; denn der Graben zwischen der Welt der Bibliotheken und den *simplices* (vgl. *Tert. test.* 1,6) wurde nicht von dem übersprungen, der in irgendeiner Elementarschule ein wenig Lesen und Schreiben gelernt hatte, sondern erst vom Absolventen der Grammatikschule. Daß diese im Wesentlichen aus der städtischen Oberschicht, dem kurialen Stand im weiteren Sinne, stammten, ist kaum bezweifelbar. *Honeste natus* und *liberaliter institutus* waren gewissermaßen Synonyme<sup>44</sup>, und an diese Schicht, genauer an die Bildungshungrigen der städtischen Elite, war das Angebot der Bibliotheken auch primär gerichtet; die *docti in bibliothecis* waren fester Bestandteil des städtischen Lebens<sup>45</sup>. Es wurde jedoch schon darauf hingewiesen, daß Stadtbibliotheken über ihre primäre Aufgabe hinaus auch für das Prestige der Städte von Bedeutung waren, und es gibt Hinweise, daß an dieser Funktion mitunter weite Kreise der Bevölkerung partizipierten: Apuleius bittet in einer seiner öffentlichen Reden in Karthago, für die er we-

<sup>41</sup> Vgl. *Schol. Iuv.* 1, 128 u. *Apul. apol.* 91,1. Der einzige Autor, der eindeutig für afrikanische Bibliotheken genannt wird, ist Aristoteles: *Apul. apol.* 41,3.

<sup>42</sup> S. z.B. *Suet. Aug.* 29, 3; *CIL* VI 2347/8 u. 4433/5 und die Anlagen der *bibliotheca Apollinis*, der *bibliotheca in Octaviae porticu* und der *bibliothecae (!) Divi Traiani* (*CIL* XIV 5352); vgl. a. Petron. 48.

<sup>43</sup> S. zuletzt W.V. HARRIS, *Ancient Literacy*, Cambridge/Mass., London 1989 und die Aufsatzsammlung M. BEARD u.a., *Literacy in the Roman World*, Ann Arbor/Mich. 1991 = «JRA», Suppl. 3 (1991).

<sup>44</sup> S. VÖSSING, *cit.*, p. 425.

<sup>45</sup> Aug. *duab. an.* 11,15.



gen der Masse der Zuhörer in das (mehrere tausend Menschen fassende) Theater<sup>46</sup> hatte ausweichen müssen, sein Auditorium möge sich in die Kurie oder die Bibliothek Karthagos versetzt fühlen, und zwar je nach den Sujets, die er anschneiden werde: *curia digna* (gemeint sind also die *res publica* angehende Themen) bzw. *erudita* (Bildungsstoff)<sup>47</sup>. Üblicherweise fanden also in der Stadtbibliothek Karthagos öffentliche literarische Lesungen statt (zu denken ist sowohl an Prosa als auch an Verse)<sup>48</sup>, und angesichts des Zulaufs, den Apuleius bei seinen bildungsgeprägten *orationes* hatte, kann man vermuten, daß auch das Publikum in der Bibliothek nicht immer nur aus wenigen Fachleuten bestand<sup>49</sup>. Apuleius' Erfolg beruhte gerade darauf, daß es ihm gelang, ein großes, über den engen Kreis der Elite hinausgehendes Publikum anzusprechen und ihm - trotz dessen objektive Unbildung - das Gefühl der Partizipation am Prestige der *litterae* zu geben; seine Konkurrenten werden ihm darin nachgeeifert haben<sup>50</sup>. In gewissem Umfang müssen wir übrigens mit dergleichen Veranstaltungen wohl auch in anderen Städten rechnen.

Damit sind wir bei der Frage nach der Verbreitung der Bibliotheken. Sie hängt natürlich mit der nach der Verbreitung höherer Schulen zusammen und ist - wie diese - kaum mit Sicherheit zu beantworten. Generell muß davor gewarnt werden, die Größe der Städte in ein festes Verhältnis zu den dort vorhandenen Möglichkeiten der literarischen Bildung zu bringen. Auch in kleinen Städten von 5-10.000 Einwohnern wurde z.T. Grammatik- und Rhetorikunterricht angeboten<sup>51</sup>, und daß man die einzige inschriftlich bezeugte Stadtbibliothek Africas in Thamugadi, einer Stadt etwa dieser Größe, fand, unterstreicht dies noch. Umgekehrt wäre es natürlich ebenso falsch,

<sup>46</sup> Zum Theater in Karthago vgl. zuletzt G.C. PICARD, M. BAILLON, *Le théâtre romain de Carthage*, in *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord: Spectacles, vie portuaire, religions*, Actes du Ve Coll. intern. réuni dans le cadre du 115<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes, Avignon, 9.-13.4.1990, Paris 1992, pp. 11-27.

<sup>47</sup> *Tanta multitudo ad audiendum convenistis (flor. 18,1) ... mihi liceat... Karthaginis vel curiam vel bibliothecam substituere. Igitur proinde habetote, si curia digna protulero, ut si in ipsa me curia audiat, si erudita fuerint, ut si in bibliotheca legantur (18,3).*

<sup>48</sup> S. dazu. auch u. Anm. 70. Zur selbstverständlichen Affinität von Bibliotheken und (literarischer) Bildung s. die Belege in Anm. 37.

<sup>49</sup> Ein Indiz sind die - z.T. obzönen - Graffiti auf den Säulen des Vorhofs der Bibliothek in Timgad, s.E. BOESWILLWALD, R. CAGNAT, A. BALLU, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, Paris 1891-1905, p. 302 (CAGNAT).

<sup>50</sup> VÖSSING, *cit.*, pp. 321-30.

<sup>51</sup> S. DERS., *Augustins Schullaufbahn und das sog. dreistufige Bildungssystem*, in *L'Africa romana IX*, 881-900.

nun für alle Städte dieser Kategorie eine ähnliche Ausstattung zu postulieren<sup>52</sup>. Gerade wegen der großen Bedeutung des privaten Engagements bei Errichtung und Unterhalt von Bibliotheken (und von Schulen) darf die Rolle des schlichten Zufalls hier nicht unterschätzt werden.

Was wissen wir nun über die Bauform der städtischen Bibliotheken in Africa<sup>53</sup>? Die *bibliotheca publica* in Thamugadi<sup>54</sup> liegt an der östlichen Seite des nördlichen *cardo maximus* und nimmt eine ganze *insula* von 24 x 24 m ein. Den Hauptraum bildet ein großer apsisförmiger Saal von ca. 12 m Breite und 10 m Tiefe<sup>55</sup>, der von zwei rechteckigen, häufig - m.E. allerdings ohne ausreichende Begründung - als 'Magazine' angesehenen Zimmern (je ca. 5 x 10 m) flankiert wird<sup>56</sup>. In die hintere Apsiswand sind in regelmäßigen durch Säulen markierten Abständen acht Nischen (2 x 1,25 x 0,5 m) für Bücherschränke (*armaria*)<sup>57</sup> eingelassen; die größere Nische im Scheitelpunkt der Apsis war höchstwahrscheinlich für die Statue einer Schutzgottheit be-

<sup>52</sup> DIATZKO, *cit.*, Sp. 419: «öffentliche Bibliotheken selbst in kleineren Städten gewöhnlich» (dabei beziehen sich weder Apul. *apol.* 91,1 noch Polyb. 12,27 auf 'kleinere Städte').

<sup>53</sup> Generell hierzu s. C. WENDEL, *Die bauliche Entwicklung der antiken Bibliothek*, in «ZBB» 63, 1949, pp. 407-28; wieder in DERS., *Kleine Schriften*, *cit.*, pp. 144-64; TØNSBERG, *cit.*; MAKOWIECKA, *cit.*; JOHNSON, *cit.*

<sup>54</sup> Lit. s.o. Anm. 26.

<sup>55</sup> Als Dachkonstruktion nimmt man häufig ein Tonnengewölbe an, das in der Apsis in eine Halbkuppel überging (s. die Rekonstruktionszeichnung bei Pfeiffer, Taf. 18; zustimmend, z.B. CALLMER, *cit.*, p. 182 u. STROCKA, *cit.* p. 317); z. Zt. arbeitet Frau F.-Z. BAHLOUL (Musée de Timgad) an einer neuen Rekonstruktion (freundl. Mitteilung v. A. GUERBABI).

<sup>56</sup> Daß die Stellfläche im Hauptsaal für mehrere tausend Rollen ausreichte, wurde oben gezeigt; mit den beiden "Magazinräumen" (so z.B. CAGNAT, *Bibliothèques*, *cit.*, pp. 19f., CALLMER, *cit.*, p. 182) käme man auf bis zu 23.000 (s. A. LANGIE, *Les bibliothèques publiques dans l'ancienne Rome et dans l'Empire romain*, Fribourg 1908, pp. 92f.), was angesichts des geschätzten Fassungsvermögens der Hadriansbibliothek in Athen (GÖTZE, *cit.*, p. 242: 22.000 Rollen) nicht sehr wahrscheinlich ist. Die Räume könnten als "Lese-säle" oder als "Betriebsräume" genutzt worden sein, in denen z.B. Bücher abgeschrieben wurden. Daß es sich um Schulstuben handeln könnte (so M. LEGLAY, *Une nouvelle bibliothèque municipale à Bulla Regia en Afrique proconsulaire*, in *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne offerts à A. Tuilier*, Paris 1988, pp. 52-60, hier 59,9), ist m.E. auszuschließen: Nirgends im Westen sind m.W. reguläre Schulen in Bibliotheken bezeugt (man denke allein an die Lärmbelästigung der Leser!); die beiden Bereiche waren genau getrennt, s. z.B. Aug. *duab. an.* 11,15; Besuche von "Schulklassen" sind dagegen durchaus möglich.

<sup>57</sup> Vgl. C. WENDEL, *Der antike Bücherschrank*, in «NAWG» 1943, pp. 267-99; wieder in DERS., *Kleine Schriften*, *cit.*, pp. 64-92. Plin. *epist.* 2,17: *parieti ... in bibliothecae speciem armarium insertum est.*

stimmt<sup>58</sup> (s.u.). Strittig ist, ob der Hauptsaal eingeschossig angelegt war oder ob er noch ein zweites Geschoß mit einer umlaufenden Galerie aufwies, so daß sich dort dann die Nischen (und die Bücherschränke) fortsetzten<sup>59</sup>. Vor diesem Saal liegt eine sich auf den *cardo maximus* öffnende Portikus, die ihrerseits von je zwei kleineren rechteckigen, über die Portikus zugänglichen Räumen (je ca 2 x 6 m) flankiert wird, in denen man Lesesäle vermutet.

Die Anlage entspricht dem römischen Bautypus, der für uns mit der palatinischen Bibliothek des Augustus einsetzt und wesentliche Unterschiede gegenüber den hellenistischen Bibliotheken aufweist: Während dort Festsaal und Magazine getrennt waren, findet man nun überall (auch im Osten<sup>60</sup>) die Aufstellung der Buchbestände in einem repräsentativen Hauptsaal (oder in zwei aufeinander bezogenen Sälen, falls es eine griechische und eine römische Abteilung gibt), in deren Wände Nischen für Bücherschränke eingelassen sind, wobei die Mittelnische architektonisch hervorgehoben wurde. Über die Möblierung ist natürlich kaum etwas bekannt. Es handelt sich hier (wie generell in der Antike) um eine Präsenzbibliothek<sup>61</sup>, d.h. es muß Sitzgelegenheiten für die Benutzer gegeben haben<sup>62</sup> und vielleicht auch Ablagemöglichkeiten<sup>63</sup>. Bei Lesungen dürften diese dann entfernt worden sein.

Es waren also keineswegs sehr spezifische Bauformen, die Bibliotheken auszeichneten. Apsiden, Exedren, Portiken finden sich überall in den Zentren der Städte. Selbst für in regelmäßigen Abständen in die Wand eingelassene Nischen läßt sich ein anderer Verwendungszweck denken (z.B. Statuenaufstellung). Bezeichnenderweise wurde ja auch die Bibliothek in Thamugadi erst nach dem Inschriftenfund als solche erkannt. Fehlt die epigraphische Unterstützung, ist es kaum möglich, eine Bibliothek mit Sicherheit zu identifizieren. Kürzlich hat M. Leglay dies

<sup>58</sup> Zu denken wäre an Minerva, s. Iuv. 3,219. Möglicherweise war hier aber auch der Stifter verewigt.

<sup>59</sup> So CAGNAT, *Bibliothèques*, cit., p. 18; LEGLAY, *La vie intellectuelle*, cit., p. 488; ROMANELLI, cit., p. 203; anders CALLMER, cit., p. 182 u. STROCKA, cit., p. 317.

<sup>60</sup> Man denke z.B. an die Celsus-Bibliothek in Ephesus, die der in Timgad erstaunlich ähnelt (s. z.B. STROCKA, cit. pp. 322ff.).

<sup>61</sup> Zu den Ausnahmen s. P. FEDELI, *Sul prestito librario nell'antichità e sull'arte di sedurre i bibliotecari*, in «QUCC» 45, 1984, pp. 165ff. u. L. PIACENTE, *Uteni e prestito di libri nelle biblioteche dell'antica Roma*, in «Studi latini e italiani» 2, 1988, pp. 49ff.

<sup>62</sup> Daß man saß, zeigt z.B. Gell. 11,17,1 (*sedentibus*) u. 13,20,1 (*sederemus*); vgl. auch o. Anm. 17: *residens*.

<sup>63</sup> Man könnte etwa an Pulte denken, s. BINSFELD, cit.



für Bulla Regia versucht<sup>64</sup>. Seine Wahl fiel auf einen Bau an der Nordseite der sog. deuxième esplanade, eines an drei Seiten durch Portiken eingefassten 50 x 30 m großen Platzes im Süden des monumentalen Zentrums der Stadt: von acht Säulen wird ein halbkreisförmiger Saal gebildet, dessen gerade Seite mit der Rückwand der sich auf die Esplanade öffnenden Portikus identisch ist. In diese Rückwand sind fünf Nischen eingelassen. Die Säulen bilden den Zugang zu einer sich anschließenden rechteckigen Exedra (deren Außenmauern zu schlecht erhalten sind, als daß man dort weitere Nischen feststellen könnte). In der Nähe wurden mehrere den Severem gewidmete Inschriften gefunden, und dieser Zeit ordnet LeGlay auch unser Gebäude zu. Für eine Bibliothek sprächen «la disposition en hémicycle de la salle ..., entourée de huit colonnes qui on pu ... porter une galerie supérieure, la présence de cinq niches ménagées dans le mur de fond du portique monumental” und “l’adjonction dans le fond et dans l’axe principal de la salle semicirculaire d’une grande exèdre carrée»<sup>65</sup>. Überzeugend ist m.E. keines dieser Indizien; es könnte sich ebensovgt auch um ein Gebäude handeln, das mit dem Kaiserkult zusammenhängt. Vielleicht sollte man zunächst die Ergebnisse der gegenwärtigen französisch-tunesischen Untersuchungen abwarten, die dieser sog. ‘Esplanade monumental’ gewidmet sind<sup>66</sup>.

Auch in Karthago ist eine Lokalisierung der Bibliothek schwierig. P. Gros hat die Hypothese aufgestellt, die mittlere der sog. Beulé-Absiden in Karthago - es handelt sich um Substruktionen, die die Ostseite der antoninische Basilika auf der Byrsa stützten - habe als Stadtbibliothek gedient<sup>67</sup>. Vier Einwände sind es vor allem, die Gros’ Argumentation schwächen: es fehlen erstens die sonst in kaiserzeitlichen Bibliotheken üblichen Nischen für die *armaria* in den Wänden der zentralen Apsis, sie ist zweitens mit 6 m in der Breite und 9 m in der Länge für einen repräsentativen Hauptsaal entschieden zu klein, drittens auch zu dunkel, da das Stützgewölbe natürlich - anders als sonst üblich - keine Fenster zuließ<sup>68</sup>, und schließlich wäre eine

<sup>64</sup> LEGLAY, *Une nouvelle bibliothèque*, cit. Vor ihm hatte schon E.M. RUPRECHTSBERGER (*Bulla Regia*, in: «AW», 16,1, 1985, p. 23) diesen Vorschlag gemacht.

<sup>65</sup> LEGLAY, cit., p. 57.

<sup>66</sup> S. die Berichte v. R. HANOUNE, in «MEFR» 101, 1989, pp. 539-41, 102, 1990, pp. 498-502, 103, 1991, pp. 365-7, 104, 1992, pp. 523-6.

<sup>67</sup> P. GROS, *Byrsa III. Rapports sur les campagnes de fouilles de 1977-1980: la basilique orientale et ses abords*, Rome 1985, 33-7.

<sup>68</sup> Vitr. 1,2,7: ... *bibliothecis ab oriente lumina capiuntur*.

solche Anlage, bei der als Lesesäle und Magazine nur die angrenzenden Absiden in Frage kommen, die jedoch untereinander lediglich durch den 4. östlichen *cardo*, auf den sie sich öffnen, verbunden sind, nicht nur singular, sondern auch denkbar unpraktisch. Wenn Gros auch darin recht zu geben ist, daß sich die von Apuleius erwähnte *bibliotheca Karthaginis* am antoninischen Forum der Stadt auf der Byrsa befand (s.u.), ist doch nicht einzusehen, warum man sich gerade die Substruktionen der Basilika dafür ausgesucht haben sollte, um dann - in einer engen «situation en sous-œuvre»<sup>69</sup> - zu gravierenden Einschränkungen gezwungen zu sein. Angesichts des Stellenwerts der öffentlichen Bibliotheken bei der kulturellen Repräsentation einer Stadt (man denke an die Rezitationen in der Bibliothek, von denen Apuleius spricht<sup>70</sup>) scheint es ausgeschlossen, daß sich Karthago nur einen halb so großen Bibliothekssaal leistete wie die kleine numidische Kolonie Thamugadi.

Wahrscheinlicher ist deshalb der Identifizierungsvorschlag von J. Deneauve: Bei der antoninischen Umgestaltung des Forums wurde als westlicher Abschluß ein großes, rechteckiges Gebäude neu errichtet, dessen Innenmaße sich auf 65 m (Nord-Süd) x 22 m (Ost-West) belaufen. Auffällig ist mit 4,25 m die Fundamentstärke der Längsseiten. «Cette particularité ... peut..., jointe à la situation de l'édifice, faire songer à une bibliothèque; l'épaisseur des fondations était rendue nécessaire à la fois par une décor extérieur et par l'aménagement intérieur d'*armaria*, sur plusieurs niveaux, et de galeries permettant d'y accéder. Dans cette hypothèse, la surface occupée serait moindre que celle de la bibliothèque d'Hadrien, à Athènes, mais assez comparable à celle des deux salles (sc. der *bibliothecae Divi Traiani*, Verf.) réunies du forum de Trajan»<sup>71</sup>. Angesichts des Erhaltungszustands der Fundamentreste dürfte es schwer sein, über derartige Vermutungen hinauszukommen. Jedenfalls kann

<sup>69</sup> GROS, *cit.*, p. 37.

<sup>70</sup> S.o. Anm. 46. Wenn Gros, *cit.*, Anm. 38 wg. dieser Stelle von der Bibliothek als «lieu de consultation (*legantur*) et non de déclamation» spricht, übersieht er, daß Apuleius hier mit dem Terminus *legere* eindeutig eine Vortragstätigkeit bezeichnet, ihn also - wie z.B. auch Plin. *epist.* 9,34 - als Synonym von *recitare* gebraucht und daß derartige öffentliche Lesungen (Prosa oder Verse, in der Tat sind förmliche Deklamationen nicht gemeint) durchaus ihr Publikum hatten.

<sup>71</sup> J. DENEAUVE, *Le centre monumental de Carthage. Un ensemble culturel sur la colline de Byrsa*, in *Histoire et archéologie de l'Afrique du Nord*, Actes du IV<sup>e</sup> colloque intern., réuni dans le cadre du 113<sup>e</sup> Congr. nat. des Sociétés savantes; Strasbourg, 5.-9.4.1988; I: *Carthage et son territoire dans l'antiquité*, Paris 1990, pp. 143-55, hier 153f. Zitat: p. 154.

man sich aber in einem solchen Saal die gutbesuchten Rezitationen der gelehrten *poetae* und *oratores* Karthagos durchaus vorstellen.

Das letzte Zeugnis für die öffentliche Bibliothek in Karthago und das erste für ihre Lokalisierung stellt m.E. ein Epigramm der *Anthologia Salmasiana* dar. In dem 533/34 vollendeten *liber epigrammaton* des Karthagers Luxurius<sup>72</sup> ist das dritte Gedicht mit *Asclepiadei ad librum suum* überschrieben<sup>73</sup>. Der Autor entläßt (wie Horaz, *epist.* 1,20) hier sein Buch in die Freiheit und malt ihm (anders als Horaz) seinen Erfolg in der Öffentlichkeit aus<sup>74</sup>: es werde bald seinen *modicus angulus* verlassen können und zu den Häusern der *nobiles* gelangen [1] *pomposique fori scrinia publica* [2]. Der moderne Betrachter (und Übersetzer) denkt bei *scrinia publica* zunächst an Buchhändler am Forum Karthagos<sup>75</sup>, bei näherem Hinsehen kommen aber Zweifel. Die antike *editio* hatte nichts mit Verlag, Buchhandel und Kommerz zu tun, sondern verlief, initiiert häufig durch eine öffentliche Lesung oder durch die Übergabe an einen Vertrauten, in privaten Bahnen<sup>76</sup>. Luxurius selbst geht mit seinem die Sammlung einleitenden Widmungsgedicht an seinen Lehrer Faustus genau diesen Weg, der dann in zwei Stufen zum Erfolg führen soll: zunächst die *domus nobilium* (V. 1) und dann die *scrinia publica* 'des prachtvollen Forums' (V. 2): Hier ist eine Steigerung beabsichtigt, die - ausgehend von den *scrinia* in den Privatbibliotheken der kartagischen Elite<sup>77</sup> - nicht auf die einfachen Verkaufsstände der 'Bouquinsten', sondern auf die städtischen *scrinia* zielt: auf die öffentliche Bibliothek. Wenn wir auch über ihre genaue Lage ein weiteres Mal im Dunkeln gelassen werden, daß sie zum Forum gehörte, wäre hiermit endlich bewiesen.

<sup>72</sup> S. M. ROSENBLUM, *Luxorius. A Latin Poet among the Vandals*, New York, London 1961 u. H. HAPP, *Luxorius; I: Text und Untersuchungen; II: Kommentar*, Stuttgart 1986 (zurückgehend auf eine Diss. v. 1958).

<sup>73</sup> *Anth. Lat.* 289 (R) = 284 (Sh. B): *Parvus nobilium cum liber ad domos / pomposique fori scrinia publica...*

<sup>74</sup> Vgl. G. WISSIG-BAVING, *Die Anrede an das Buch in der römischen Dichtung*, Frankfurt/M. u.a. 1991, pp. 7ff.

<sup>75</sup> Ihre Existenz ist nirgends bezeugt, aber durchaus vorstellbar. In diesem Sinn übersetzt ROSENBLUM, *Luxorius, cit.*, p. 113; anders Happ ad loc.

<sup>76</sup> S. zuletzt R.J. STARR, *The Circulation of Literary Texts in the Roman World*, in «CeQ» 37, 1987, pp. 213-23; vgl. a. VÖSSING, *cit.*, pp. 364-68 (v.a. zu Augustin).

<sup>77</sup> V. 8: *inter Romulidas et Tyrias manus.*



[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is arranged in several paragraphs and is completely unreadable.]

René Rebuffat

*M. Sulpicius Felix à Sala*

La base de la statue décernée en 144 à Sala, en Maurétanie Tingitane, porte trois inscriptions<sup>1</sup>. La première identifie le bénéficiaire et les donateurs, ses *amici*. La seconde donne la liste de ces mêmes *amici*. La troisième reproduit le décret pris par les *Salenses* le 28 octobre 144.

Ces documents éclairent de nombreux aspects de la vie d'une cité au second siècle.

Le fonctionnement de ses institutions: existence du corps social des citoyens, réunion de l'ordre des décurions, nomination honorifique, proposition et adoption d'un décret, préparation d'une ambassade, érection d'un monument honorifique; relations avec l'armée, qui campe à ses portes; relation avec l'État, représenté par le gouverneur de province, qui dans ce cas délègue des pouvoirs au commandement militaire, et par la personne même du prince.

Sa vie administrative: approvisionnements, gestion financière, affaires judiciaires, constructions.

Sa vie quotidienne: relation avec le territoire rural, sécurité des personnes et des biens.

Sa vie sociale, influencée par une élite hiérarchisée.

Sa culture politique, illustrée par un texte de décret où le vocabulaire de l'éloge respecte un rigoureux protocole, et sa culture latine enfin, sensible à l'élégance du discours.

L'importance de ces documents a suscité nombre de commentaires, mais une partie d'entre eux est périmée depuis que Jean Boube<sup>2</sup> a montré que les trois documents étaient contemporains. Le décret a donné aux *amici*, qui sont aussi les principaux membres de la curie, la possibilité d'offrir la statue.

<sup>1</sup> L. CHATELAIN, «BCTH», 18 novembre 1930, p. 171-175 et 10 février 1931, p. 225-228. S. GSELL et J. CARCOPINO, *La base de M. Sulpicius Felix et le décret des décurions de Sala*, «MEFR» 1931, p. 1-29, repris par J. CARCOPINO, *Le Maroc Antique*, Paris 1943, p. 200-232. Se reporter à notre appendice bibliographique pour nos principales références: elles comportent le nom de l'auteur et un ou plusieurs mots caractéristiques du titre.

<sup>2</sup> SALA o.l. La présentation de l'inscription dans les *IAM* 307 n'a pas tenu compte de l'article de J. BOUBE, *Sala*. Ses auteurs n'avaient d'ailleurs pas de photographies (p. 192, note) de la liste des *amici*.

L'intérêt des commentateurs s'est évidemment porté sur les motifs de la gratitude des *Salenses*, et par conséquent sur la nature des pouvoirs du préfet. Car nous le voyons s'occuper des comptes publics (*rationes publicae* et juger des procès (*quaestiones*) entre la ville et les particuliers.

Dans son analyse des textes, J. Carcopino a donc attribué au préfet «de doubles attributions, civiles et militaires», exagérant d'ailleurs les premières au point de voir le préfet «puiser...dans la mesure qu'il jugeait utile, dans la caisse municipale»<sup>3</sup>. Cette théorie est toujours vivante aujourd'hui, au point qu'un commentateur plus récent<sup>4</sup> pense que *Sulpicius Felix* n'était pas commandant de l'aile syrienne au moment où il a été honoré de sa statue, la mention de son commandement n'étant qu'un «grade», sa fonction de préfet l'assimilant à une sorte de fonctionnaire civil, et son rôle militaire n'étant que de «police».

Depuis l'étude de J. Carcopino cependant, outre la contribution de J. Boube déjà citée, les documents de Sala ont trouvé des exégètes<sup>5</sup> qui ont largement contribué à en préciser la portée.

Si nous revenons sur ce problème, c'est parce que nous avons pu verser au dossier un diplôme militaire qui fournit une nouvelle mention de la *cohors equitata milliaria* qui occupait le camp de Sala. Il n'était alors plus possible de ne pas revenir sur la fonction et le rôle de *Sulpicius Felix* et les lecteurs des actes du précédent colloque de l'Africa Romana y trouveront le commentaire de ce document, et déjà des conclusions que nous en avons tirées.

Mais il nous semble maintenant nécessaire, dans le cadre de ce colloque sur la cité, d'exposer plus largement notre point de vue sur l'ensemble de documents exceptionnels que nous possédons.

### Les pouvoirs de *M. Sulpicius*

Il convient de relire les textes qui nous renseignent sur les actes de *Sulpicius Felix*.

Parmi les fonctions qui nous sont exposées précisément, quatre sont militaires:

- protection des personnes et des troupeaux: c'est une tâche militaire par excellence;

<sup>3</sup> CARCOPINO, *Maroc*, p. 204 et 219.

<sup>4</sup> M. EUZENNAT, *Limes de Tingitane*, p. 164: «son rôle (celui de l'*armatura*) était avant tout de police»; p. 165: «une simple indication de grade».

<sup>5</sup> L. HARMAND, *Sala*; R. MAC MULLEN, *Soldier and Civilian* p. 111-112; R. REBUFFAT, *Enceintes urbaines*; E. FRÉZOULS, *Maurétanie Tingitane*; F. JACQUES, *Le privilège de liberté*, p. 670-675.



- construction d'une fortification payée<sup>6</sup> par les habitants: elle utilise la main d'oeuvre militaire;
- attribution à la ville des surplus d'approvisionnements militaires: c'est une gestion normale d'intendance militaire;
- patrouilles dans les forêts et les champs: c'est de nouveau une tâche militaire par excellence.

Il y en a deux autres. L'une est financière, le rôle d'arbitre (*disceptatorem*) qu'il a joué dans le domaine des *rationes publicae*. L'autre judiciaire, l'examen (*inlustrando*) et le jugement (*diudicando*) des *quaestiones* pendantes opposant la ville et les particuliers. Ces deux fonctions ressortissent normalement au gouverneur de province, qui s'en occupe en particulier au cours des tournées qu'il fait dans son gouvernement: il suffit de lire la correspondance de Pline et de Trajan pour assister à ces travaux du gouverneur. On peut donc penser que *Sulpicius Felix* ne pouvait exercer normalement ces fonctions que par délégation du gouverneur de province. Mais cette "délégation" nous est-elle attestée?

Un passage du décret a été pris pour un compliment à l'adresse du gouverneur *Uttedius Honoratus*, le «maître» (traduction de Carcopino) de *Sulpicius*, «son maître incontestable dans sa double activité civile et militaire», compliment qui de plus atteste que les fonctions de *Sulpicius* étaient bien «doubles».

Mais cette élégante formule vise à traduire «*cum militiae tum ciuilium munus uerissimum auctoris*». Or avant d'être un «maître», un *auctor* est un garant, ce qui indique que «la source du pouvoir»<sup>7</sup> de *Sulpicius* est *Uttedius Honoratus*. C'est ce mot qui nous permet d'admettre la délégation de pouvoir.

«*pro disciplina Uttedi Honorati c u, cum militiae tum ciuilium munerum ...*» ne signifie pas «digne des leçons d'*Uttedius Honoratus*, personnage clarissime, son maître incontestable...», traduction qui transforme le clarissime en une sorte de précepteur. De même que les milices équestres de *Sulpicius* lui avaient été acquises *pro*, «du fait de» l'autorité impériale, *pro caelestibus iudiciis*, de même ses nouvelles fonctions lui viennent *pro disciplina* «du fait de la *disciplina*<sup>8</sup> d'*Uttedius Honoratus*».

<sup>6</sup> Ils se félicitent d'un «bon rapport qualité-prix»: *maximo murorum opere, minimo sumtu*.

<sup>7</sup> Cette excellente formule appartient à FR. JACQUES, *Le privilège de liberté*, p. 673, n. 41.

<sup>8</sup> Nous avons l'habitude de parler de *disciplina*, ce qui est d'autant plus commode qu'on le traduit, souvent à juste titre, par *discipline*. Mais la forme *disciplina* est tout aussi bien attestée que *disciplina* (*Thesaurus L.L.*, s.v.) et puisque les *Salenses* l'ont employée, nous ne nous donnerons pas le ridicule de vouloir parler latin mieux qu'eux.

*Disciplina* signifie «compétence». Nous ne trouvons pas d'attestation du mot au sens de «compétence administrative», «habilitation à effectuer un acte administratif». Il semble bien s'agir de «compétence», qualité personnelle d'*Uttedius Honoratus*. De fait, dans le décret, les *Salenses* tendent d'abord à exalter les qualités personnelles des personnalités en cause, mais ce n'est pas un type de compliment exceptionnel. Apulée, dans l'Apologie, trouve normal de faire par touches successives un portrait élogieux du gouverneur *Claudius Maximus* qui tient ses assises à Sabratha<sup>9</sup>, qualités qui vont garantir l'équité de son jugement. Plus généralement, la transmission de l'autorité est largement à Rome affaire de qualités personnelles. Tel gouverneur de province s'entoure de jeunes gens brillants, parents, alliés, relations, mode de transmission normal à la fois du savoir-faire et de l'autorité. Les *Salenses* ne l'ignorent pas qui invoquent dans le même membre de phrase la *disciplina* et l'*auctoritas* d'*Uttedius Honoratus*.

On prendra d'ailleurs garde au second emploi de *disciplina* dans le décret: *...fuisse apud nos sulpicium felicem eum praefectum qui augustissimo saeculo sub sanctissima Uttedi Honorati disciplina esse debuerit...* Une seule formule regroupe toute la hiérarchie, du prince au gouverneur et au préfet. Il est significatif que le mot *disciplina* revienne dans le cadre de cette hiérarchie, sanctionnant en somme le droit d'*Uttedius Honoratus* à en faire partie. De plus, l'adjectif *sanctissima* a certainement ici sa pleine valeur. On doit recourir pour bien le comprendre à la définition du mot *sanctus*: *Proprie dicimus sancta, quae neque sacra neque profana sunt, sed sanctione quadam confirmata*<sup>10</sup>. *Sanctissima*, la *disciplina* est considérée comme étant à l'abri du doute et de la contestation: *sanctum est quod ab iniuria hominum defensum atque munitum est*<sup>11</sup>. Dans la gradation de l'inviolable, il n'y a, au-dessus du *sanctus*, que le *sacer*, et les décurions de Sala le savent bien<sup>12</sup>, qui écrivent *...per legatos apud sacratissimum principem*. Car si la *disciplina* du gouver-

<sup>9</sup> Apologie XIX, XXV,3, XXXVI,5, XLVIII,5, LX,3, LXIII,6, LXIV,4, LXXXI,2, LXXXIV,6, XCI,3, CII,5, et péroration. Apulée fait aussi (XCV) l'éloge du prédécesseur de *Claudius Maximus*, qui est justement *Lollianus Avitus*, consul au moment du décret de Sala (qui l'appelle *Lollius*). Sur la date des deux proconsulats, THOMASSON, *Laterculi*, p. 382.

<sup>10</sup> *Digeste*, I,8,9,3, d'après Ulpien.

<sup>11</sup> *Digeste*, I,8,8, d'après Marcien; SIRO SOLAZZI, *Quodam modo nelle istituzioni di Gaio*, «*Studia et Documenta Historiae et Iuris*», 19, 1953, p. 111, note 31.

<sup>12</sup> La rigueur avec laquelle ils emploient le vocabulaire de l'éloge est également révélée par les épithètes d'*egregius* (25) pour qualifier leur préfet équestre, et d'*amplissimus* (30) pour leur gouverneur clarissime, ce qui annonce l'emploi protocolaire de ces termes.

neur est *sancta*, protégée par la loi, est *sacra* la personne du prince, protégée par les dieux: *diuini iuris sunt ueluti res sacrae et religiosae*<sup>13</sup>. On pouvait certainement en dire autant des personnes.

«*cum militiae tum ciuilium munerum ...auctoris*». Sauf erreur, tous les commentateurs du décret ont considéré *cum...tum* comme un équivalent de *et...et*. Or la formule *cum...tum* a eu d'abord un sens temporel, et signifiait «alors que...en même temps», *cum* expliquant la circonstance, *tum* énonçant l'événement. Perdant ce sens temporel, la formule *cum...tum* a toujours servi à mettre en valeur le second terme<sup>14</sup>. A partir d'un sens logique «dans ce contexte..voici le fait nouveau», elle signifie couramment «d'une part...d'autre part surtout...», et elle se rapproche beaucoup de «non seulement...mais encore...». Le pouvoir militaire d'un commandant d'unité vient «certes d'une part», *cum*, de son supérieur hiérarchique, c'est évident et sans grand intérêt; mais d'autre part, *tum*, il est nécessaire de préciser que son pouvoir civil existe parce qu'il a sa source, son garant, son *auctor*, dans le gouverneur en fonction.

Nous traduisons: «et du fait de la compétence d'*Uttedius Honoratus*, garant authentique de son pouvoir militaire, mais aussi de ses fonctions civiles». On comprend bien que les *Salenses* aient employé cette formule qui insiste sur la validité des pouvoirs civils de *Sulpicius*, car c'étaient évidemment ces fonctions civiles qui lui ont permis de jouer un si grand rôle dans la vie quotidienne de leur cité. Mais ils nous avertissent en même temps que ces pouvoirs civils n'allaient pas de soi, et qu'il était nécessaire d'en authentifier la validité, dans la mesure où il s'agissait d'un soldat.

La fonction de *Sulpicius Felix* ne comportait donc pas d'elle-même un «double» pouvoir. C'était un militaire, que nous voyons agir comme tel. Et il avait, *par délégation*, des pouvoirs civils. Nous pouvons dire «par délégation exceptionnelle».

Les cas de militaires appréciés par leur ville de garnison est connu. On peut citer par exemple

- *Iulius Iulianus*, à Palmyre, appelé εὑσεβῆς καὶ φιλόπατρις dans le cours de sa *militia quarta*<sup>15</sup>;

- *M. Sempronius Fuscus*, *praef coh baeticae* (V 5127) qui est félicité par une colonie inconnue de Bétique;

<sup>13</sup> *Digeste*, I,8,1, d'après Gaius (et voir I,8,9). On doit à W. SESTON, *Les murs, les portes et les tours des enceintes urbaines et le problème des res sanctae en droit romain*, *Mélanges Piganiol*, p. 1489-1498, d'avoir très clairement fait ressortir la différence du *sanctus* et du *sacer*, en particulier à l'aide des citations que nous employons.

<sup>14</sup> O. RIEMANN, *Syntaxe latine*, 7e éd., 1942, p. 565-6, remarques au § 272.

<sup>15</sup> H. SEYRIG, *Palmyre*, p. 153 et 159-160; E. BIRLEY, *Roman Britain*, p. 148.



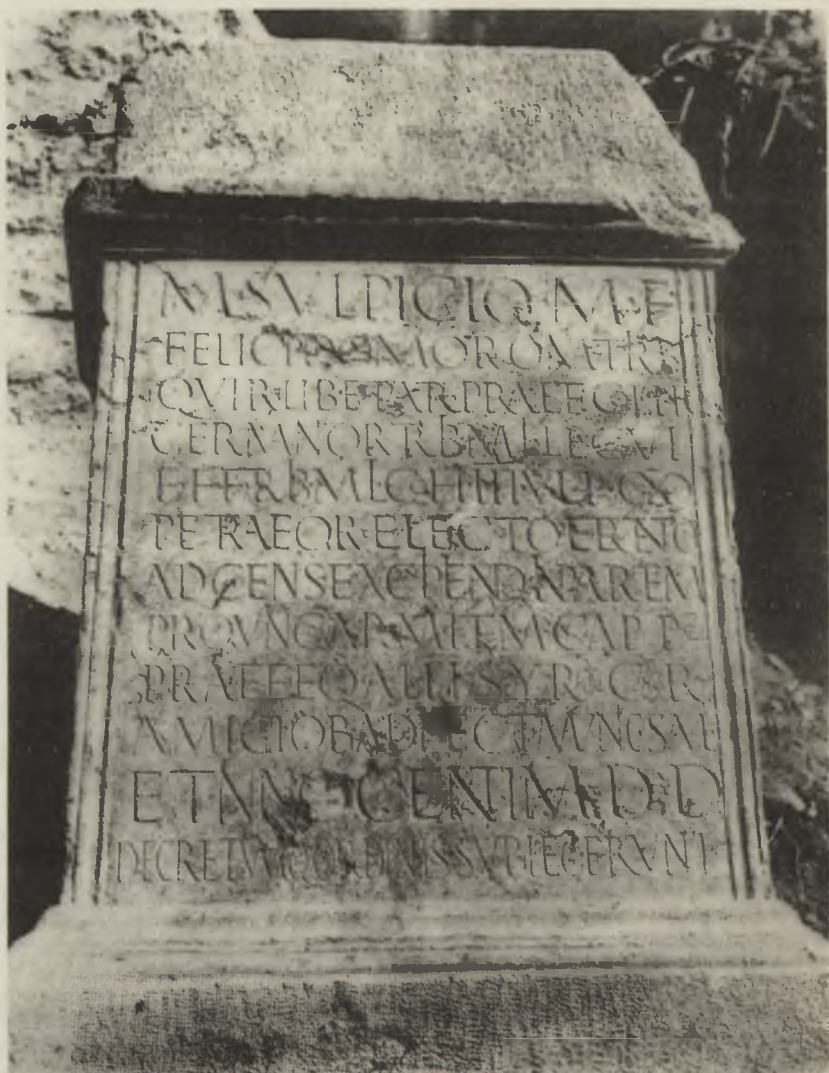


Fig. 1: La base de la statue de *M. Sulpicius Felix*.



Fig. 2: La Mauretanie Tingitaine romaine.

- C. Terentius Bassus, *praefecto alae augustae* en 40 (ILS 6102) avec qui Clunia établit un *hospitium*<sup>16</sup>.

Plus rares sont ceux qui ont été agrégés à un corps de décurions. On cite

- C. Vibius Celer, commandant d'une aile stationnée à Palmyre<sup>17</sup> qui est appelé *πολιτεῖης καὶ σύνεδρος*<sup>18</sup>.

On connaît d'autre part le cas de ceux assez nombreux, qui, dans le cours de leurs trois premières milices, se sont vu confier une préfecture de *gentes* ou d'un territoire. Citons les cas de

- L. Volcacius Primus (ILS 2737)<sup>19</sup> qui, après sa première milice et avant la seconde, a été *praefectus ripae Danuui et ciuitatum duar(um) boior(um) et azalior(um)*.

- Sex. Iulius Rufus (ILS 2684)<sup>20</sup>, *praefectus I cohortis corsorum et ciuitatum Barbariae in Sardinia*<sup>21</sup>.

Encore plus rares sont ceux dont nous sommes sûrs qu'ils aient joué un rôle parallèle à celui de Sulpicius Felix, tranchant des comptes publics<sup>22</sup> et jugeant des procès. On a en fait peine à trouver un militaire qui ayant atteint un aussi haut niveau<sup>23</sup> ait eu des responsabilités du même type<sup>24</sup>.

<sup>16</sup> Sur le cas de C. Silius Aviola, G.L. GREGORI, *Gaio Silio Aviola, patrono di Apisa Maius. Siagu, Themetra e Thimiliga, «L'Africa romana» VIII*, 1990, p. 229-237.

<sup>17</sup> H. SEYRIG, *Palmyre*, p. 153 et 155-9; E. BIRLEY, *Roman Britain*, p. 146.

<sup>18</sup> Q. Gargilius Martialis, décurion des colonies d'Auzia et de Rusguniae et patron de la province (CIL VIII 9047; HARMAND, *Patronat* p. 401), célébré à Auzia pour son action militaire, est probablement originaire d'Auzia, ce qui fait que son cas est différent.

<sup>19</sup> FR. JACQUES, *Le privilège de liberté*, p. 674 n. 43.

<sup>20</sup> FR. JACQUES, *ibidem*. Sur ce texte, Y. LE BOHEC, *La Sardaigne et l'armée romaine sous le Haut-Empire*, Sassari 1990, p. 28 et 108; P. MELONI, *La Sardegna Romana*, 2e éd., Sassari 1990, p. 156. Les exemples d'époque julio-claudienne sont répertoriés par D.B. SADDINGTON, *Military Praefecti*.

<sup>21</sup> Auquels il faut ajouter les exemples cités par H. DEVIJVER, *Die Aufgabe eines offiziers im römischen Heer, Kommentar zu Aemilius Macer, Dig. XLIX, XVI, 12, 2*, «Studia Hellenistica» XVI, 1968, p. 36.

<sup>22</sup> E. BIRLEY, *Roman Britain*, p. 146, note, d'après H. SEYRIG *Palmyre*, p. 159 et 165 sq., que le chef de la garnison de Palmyre contrôlait le commerce de l'oasis.

<sup>23</sup> On éliminera Sextus Iulius Possessor (ILS 1403) dont BIRLEY, *Roman Britain* p. 151, dit «while serving as prefect of the third cohort of Gauls in Dacia was curator of two towns in that province». Les deux villes sont en fait Romula en Dacie et Arua en Espagne, près d'Hispalis! (PFLAUM, *Carrières*, II, p. 504-5). Et il n'est rien moins que sûr qu'il ait été curateur de Romula tout en exerçant ses fonctions militaires précédentes. R. MAC MULLEN, *Soldier and Civilian*, p. 111-112 cite les cas de Valerius Statilius Castus et au IVE siècle d'un certain Silvinus, qui pour des raisons diverses n'entrent pas en ligne de compte.

<sup>24</sup> Pour P.A. BRUNT, *Principes and equites*, p. 55, le cas reste exceptionnel à cette époque. Il souligne au contraire que sous Tibère, la situation de Sex. Iulius Rufus est moins surprenante.



*Sulpicius* est donc bien essentiellement et avant tout un militaire au moment où le décret est voté. Rien ne nous interdit donc de comprendre très simplement l'inscription principale de Sala: ...*electo et retento ad census excipiendos in partem prouvinciae Armeniae item Cappadociae, praefecto equitum alae ii Syrorum*. La dernière mention est celle au titre de laquelle la statue lui est élevée. Elle signifie que *Sulpicius* est un pur militaire, mais nous retenons qu'il s'est trouvé placé dans une situation exceptionnelle.

#### Le commandement de *M. Sulpicius*

On a pu dire que le décret des Salenses ne nommait pas cette fonction. Mais effectivement, cet énoncé de fonction, bien à sa place sous la statue, n'entraîne pas dans le propos et dans le style du discours. Et si nous remarquons que l'intéressé agit comme un militaire, qu'il commande ses soldats sur le terrain, qu'il est appelé plusieurs fois *praefectus*, et que ses tâches, protection de troupeaux, patrouilles pour protéger les forêts et les champs, impliquent qu'il soit cavalier et qu'il commande des cavaliers, on se demande comment distinguer ce préfet commandant d'une unité de cavalerie du préfet de l'aile syrienne de l'inscription!

Une autre difficulté est plus grave, et a retenu l'attention à juste titre. L'aile seconde des Syriens n'est pas autrement connue en Tingitane. En revanche, on connaît par les diplômes militaires une cohorte seconde milliaire d'archers syriens, attestée de façon continue depuis 88 jusque sous Marc-Aurèle. On la connaît d'autant mieux que deux nouveaux diplômes de Volubilis et un diplôme de Souk el-Arba<sup>25</sup> viennent de nous en fournir de nouvelles attestations. Nous la rencontrons donc maintenant en 88, 109, 114/117, 122, [124]<sup>26</sup>, 131, 154, 156-7, [161], et après 161, alors que le décret de Sala est de 144. Or cette cohorte est justement en garnison à Sala (*IAM* 300) et les deux soldats que nous connaissons de cette cohorte sont des *equites* (*IAM* 234 et 300).

Le décret de Sala étant de 144, il faudrait admettre que ce soit entre 131 et 154 que nous aurions à Sala non plus la cohorte milliaire, mais l'aile. Ceci nous conduirait à admettre un chassé-croisé très étrange de la cohorte et de l'aile. De plus, *Sulpicius Felix* n'est pas le seul *praefectus equitum* que nous connaissions à Sala, puisque nous y trouvons aussi *Herennius Hos[pit]alis* (*IAM* 308) et *L. Minicius Pulcher* (*IAM* 304), lui aussi honoré par ses *amici*. Il faudrait donc à toute force concentrer entre 131 et 154 ces deux nouvelles attestations.

<sup>25</sup> R. REBUFFAT, *Compléments. Les Commagéniens en Tingitane*, p. 474-490.

<sup>26</sup> Entre crochets les cas où le nom de l'unité est restitué sans contestation possible. Le libellé de la mention ayant pu varier, la précision de la restitution ne va pas au mot ou à la lettre près.

Une hypothèse plus acceptable serait que la cohorte ait été temporairement transformée en aile. Mais si nous regardons la liste des tâches accomplies par *Sulpicius*, nous en voyons qui sont bien du ressort de la cavalerie, mais une qui l'est tout de même beaucoup moins, c'est la construction du *murorum opus*. Il est peu probable qu'au moment où la garnison n'aurait plus disposé que de cavaliers, elle ait pu offrir à la ville un devis de construction intéressant et l'exécuter.

Il nous semble donc plus probable que l'unité stationnée à Sala, d'une part connue comme *cohors milliaria* par les diplômes, était d'autre part commandée par un *praefectus equitum* dont on pouvait dire qu'il commandait une *ala*. Ecartons l'idée d'une improprété dont auraient pu se rendre coupables les *Salenses*. Il n'y a pas de raison que l'indication apparemment rigoureuse des fonctions précédentes de *Sulpicius Felix* laisse place brusquement à l'approximation.

Si *Sulpicius* commandait une cohorte, pourquoi donc pouvait-il être appelé *praefectus alae*?

Nous pouvons penser qu'il disposait d'assez de cavaliers pour mériter ce titre. L'aile quingénaire disposait normalement de 480 cavaliers, si on en croit Hygin<sup>27</sup>, la cohorte milliaire *equitata* de 240<sup>28</sup>. Il suffisait donc d'un assez faible renfort de cavalerie pour que la cavalerie de la cohorte milliaire équivalait à celle d'une aile quingénaire.

Si nous expliquons par là le titre inattendu de *Sulpicius Felix*, nous devons admettre qu'il est de nouveau dans une situation exceptionnelle, cette fois du strict point de vue militaire. 480 cavaliers, et 760 fantassins, si on lui avait conservé l'effectif normal de la cohorte<sup>29</sup>, cela fait 1240 hommes<sup>30</sup>, une belle unité<sup>31</sup>!

<sup>27</sup> M. LENOIR, *Pseudo-Hygin, De munitionibus castrorum*, éd. des Belles lettres, p. 71, § 66. Arrien, *Traité de Tactique*, 18, signale qu'une unité de 512 hommes peut être assimilée à une aile (quingénaire) de l'armée romaine. L'aile milliaire a un effectif approximatif de 1000 hommes, mais probablement plus précisément de 960 hommes: LENOIR, p. 66-71, § 60-65.

<sup>28</sup> LENOIR, p. 73-78, § 70-74.

<sup>29</sup> Ce qui n'est évidemment pas certain.

<sup>30</sup> Ces chiffres sont évidemment les chiffres théoriques. Quand on possède des décomptes effectifs, on voit qu'ils peuvent varier soit très légèrement, soit assez considérablement en fonction des circonstances (exemples cités par LENOIR *ll. cc.*).

<sup>31</sup> On ignore la superficie du camp de Sala. Pour J. Baradez, d'après un rapport inédit (cité par M. EUZENAT, *Limes* p. 162), c'était un carré d'environ 100 m de côté; pour J. BOUBE, *Sala*, p. 114-115, 154 m sur 128, soit pratiquement 2 hectares. Le second ayant travaillé sur le terrain est évidemment plus crédible. Le camp le plus grand de Tingitane est celui de Thamusida, avec 2,25 hectares, que trois unités sont susceptibles d'avoir occupé, une unité d'*Astures* non identifiée, une cohorte milliaire, et l'*ala gemelliana*, l'affectation de celle-ci étant confirmée

Cependant, cette situation militaire exceptionnelle a probablement été aussi celle d'*Herennius Hospitalis* et de *Minicius Pulcher*, tous deux préfets d'aile quingénaire. Le premier, avant d'être préfet d'aile quingénaire à Sala, était déjà préfet. Si sa préfecture d'aile quingénaire de Sala était une préfecture "normale", sa fonction précédente devrait être un tribunat de légion ou de cohorte milliaire. Mais s'il a déjà été préfet d'aile quingénaire, sa préfecture d'aile à Sala fait figure de quatrième milice, ce qui semble bien indiquer que son unité était aussi importante que celle de *Sulpicius Felix*<sup>32</sup>.

En revanche, rien ne nous indique qu'*Hospitalis* et *Pulcher* aient disposé des pouvoirs civils exceptionnels de *Sulpicius Felix*. Le fait que des *amici* honorent *Pulcher* peut s'expliquer suffisamment par le fait que celui-ci, comme chef militaire, ait pu avoir de bonnes relations avec les notables de Sala. Rien dans le décret n'indique non plus qu'un prédécesseur de *Sulpicius* ait disposé de pouvoirs civils. Bien au contraire: au moment où il arrive à Sala, d'interminables procès traînent encore, et les finances publiques avaient bien besoin d'un *disceptorator*. Mais surtout, ces pouvoirs civils de *Sulpicius* semblent expressément liés à l'*auctoritas* d'*Uttedius Honoratus*, et non à sa position à Sala.

Mais du fait de sa position à Sala, ses effectifs étaient nécessaires. Les opérations de *Sulpicius* semblent d'être étendues assez loin de Sala, puisqu'elles concernaient les forêts des *Salenses*. En fait, le territoire de Sala devait être assez vaste. Au nord, s'il n'allait qu'à mi-chemin de *Thamusida* (et on pensera plutôt que cette très vieille ville de Sala allait plus loin aux dépens de *Thamusida*), il s'étendait sur 16 milles. Au sud, l'*exploratio* ad *Mercurios* était à 16 milles, mais une *exploratio* n'est pas une ville, et elle pouvait être à la limite du territoire de Sala. Sur la côte au sud, on trouvait *Bobalica*, probable agglomération, mais nous en ignorons le statut. Vers l'est, on peut penser que Sala disposait d'un rayon à peu près équivalent, et c'est en tout cas surtout de ce côté qu'il faut probablement chercher ces forêts auxquelles tenaient les *Salenses*.

par son occupation d'une tour de guet voisine du camp. Un camp romain détache en effet des garnisons dans les petits postes et les tours de guet. Il n'est pas impossible que l'*exploratio* ad *Mercurios* mentionnée au-delà de Sala par l'Itinéraire Antonin ait été placée sous la responsabilité du commandant d'armes de Sala.

<sup>32</sup> *Sulpicius* a mis fin aux *solitae iniuriae* et on le félicite d'avoir multiplié les patrouilles. Il est possible que ses prédécesseurs n'aient pas montré la même énergie ou la même habileté que lui; il est possible aussi qu'ils n'aient pas eu les mêmes moyens. Dans ce cas *Hospitalis* et *Pulcher* seraient venus à Sala après lui. J. Boube (p. 122) pense, ce qui est vraisemblable, que l'inscription dédiée à *Pulcher* est proche dans le temps de celle de *Sulpicius*.



Pour protéger un tel territoire, le fossé de Sala<sup>33</sup>, qui joint la boucle du Bou Regreg à la mer, ne servait à rien du tout, et d'ailleurs le décret nous dit bien que ce sont les incessantes patrouilles de la cavalerie de *Sulpicius* qui ont réglé le problème.

### La carrière de M. *Sulpicius*

Trois postes militaires, le cens en Arménie et en Cappadoce, un nouveau poste militaire à Sala. Comment analyser cette carrière?

Pour E. Birley, le poste de Sala est la *militia tertia* de *Sulpicius*, car il a redoublé sa seconde milice. Listes à l'appui, E. Birley montre en effet qu'il est normal qu'un tribun militaire de cohorte milliaire en soit à sa seconde milice, et qu'une troisième milice conduite à une préfecture d'aile quingénaire.

Mais cette reconstruction se heurte à des difficultés. En effet, cet auteur a dû dresser une autre liste, certes moins longue que la première, qui montre qu'après un tribunat de légion, on pouvait passer à un tribunat de cohorte milliaire. On peut penser soit que ce processus était normal, soit qu'il avait toujours une explication particulière, convenances personnelles ou exigences particulières du service, ou plus précisément "the exigencies of war". Mais le fait est que cet échelon de carrière n'a rien de surprenant<sup>34</sup>. Pourquoi alors voir là systématiquement une *militia secunda bis* et non une *militia tertia*? Quand *Alfenius Faustinianus* passe du tribunat de la XIIIe légion *gemina* au tribunat de la *cohors II mattiacorum*, puis au commandement d'une aile milliaire, on voit bien que ce dernier poste est une *militia quarta* et que par conséquent le tribunat de la cohorte est tout simplement sa *militia tertia*.

D'autre part, les fonctions *ad census excipiendos* ont été considérées comme une procuratèle sexagénaire<sup>35</sup>. Lorsque *C. Cominius Agricola*<sup>36</sup>

<sup>33</sup> R. REBUFFAT, *Le fossé romain de Sala*, «BAM», XII, 1979-1980, p. 237-260; Id., *L'ouvrage linéaire romaine de Rabat (Maroc)*, Actes du colloque sur les frontières en Gaule, «Caesarodunum», XVI, 1981, p. 210-222; M. EUZENNAT, *Le limes*, p. 129-153.

<sup>34</sup> On peut invoquer ici les difficultés militaires de la Cappadoce un peu antérieures à 140: M.L. CHAUMONT, *L'Arménie entre Rome et l'Iran. I. De l'avènement d'Auguste à l'avènement de Dioclétien*, ANRW 9,1, p. 145-147. Il s'agit d'une invasion des Alains, qui commence en 136 ou un peu avant. Dès son avènement, Antonin se préoccupe des affaires d'Arménie. E. FRÉZOULS, *Maurétanie Tingitane* p. 71, n. 2, a le premier noté que la mission de *Sulpicius* en Cappadoce pouvait être mise en relation avec ces troubles. Cependant, le cens régulier ultérieur de la Cappadoce a eu lieu en 146-148. Faut-il penser que *Sulpicius* a participé au cens régulier de 133 ou effectivement à un cens supplémentaire consécutif aux difficultés politiques? S'il s'agit du cens régulier, il y aurait eu dans sa carrière une période d'*otium*.

<sup>35</sup> Par H.-G. PFLAUM, *Carrières* 3, 1961, p. 1078.

<sup>36</sup> BIRLEY, *Alae and cohortes milliariae*, p. 59, n. 15.

a occupé une charge procuratorienne, nous trouvons ensuite sa quatrième milice, une préfecture d'aile milliaire, ce qui montre bien qu'après une procuratèle, on passe à une *militia quarta*, non à une *tertia*. Mais même si les fonctions de *Sulpicius* ne sont pas exactement l'équivalent d'une procuratèle<sup>37</sup>, est-il possible qu'après une telle responsabilité, même attribuée parce que l'intéressé se trouvait commodément sur place<sup>38</sup>, il soit nommé à un poste qui lui permette seulement d'effectuer sa *militia tertia*?

Il faut lire maintenant le texte du décret:

(*Sulpicius Felix*) qui

- *pro caelestibus iudicis quibus intra iuuentam per tres militias exornatus sit*

- *proq(ue) disciplina Uttedi Honorati c u cum militiae tum ciuiliu munerum uerissimi auctoris... crediderit*

Il est bien évident que le texte oppose avec *proque* les fonctions militaires et civiles exercées à Sala aux trois milices précédemment exercées *pro caelestibus iudicis*. Et où aller les chercher sinon dans les trois fonctions militaires énumérées sur la base de Sala avant la préfecture de l'aile syrienne!

Ce n'est même pas une anomalie, pensons-nous, que l'absence d'allusion aux fonctions *ad census* dans le décret. La troisième milliaire des Pétréens est justement en Cappadoce, et les fonctions *ad census*, vues de Sala, sont un prolongement de ce commandement qui a retenu *Sulpicius* en Orient avant son arrivée à Sala. Et s'il a été *electus ac retentus*, c'est bien évidemment toujours *pro caelestibus iudicis*.

<sup>37</sup> M. EUZENNAT, qui tend à réduire autant que possible l'importance de cette fonction, écrit (*Limes* p. 164) que *Sulpicius* l'a exercée "...non pas comme procureur sexagénaire...mais probablement comme *adiutor* de ce procureur dans une partie des territoires dont il avait la charge". Il semble qu'il y ait là quelque confusion. Le responsable du cens dans une province impériale, comme la Cappadoce-Arménie, est toujours un légat consulaire; le procureur qui lui est adjoint est justement son *adiutor*. L'expression employée par M. Euzennat implique soit que la Cappadoce-Arménie était une province procuratorienne, ce qui n'est pas; soit que le procureur *adiutor* du légat avait lui-même un *adiutor* équestre, hiérarchie pour le moins insolite.

La formule *electus ac retentus ad census accipiendos* rappelle le titre canonique depuis Hadrien: *procurator Augusti ad census accipiendos*. Les mots *electus ac retentus* rappellent de leur côté les formules *allectus ad census accipiendos*. (*CIL* XII 671 = PFLAUM, *Carrières*, I, p. 118) ou *electus sacro iudicio ad census acceptandos* (*XIV* 3593 = *ILS* 1185 = PFLAUM, p. 121 n. 18. En fait, la formule nous semble simplement souligner que la décision impériale honore l'intéressé (Cf. PFLAUM, *ibid.*, p. 121-122).

<sup>38</sup> Ce qui se faisait souvent.

Ceci clairement établi<sup>39</sup>, si les fonctions de *Sulpicius* à Sala ne sont pas une *militia quarta*, qu'est-ce que c'est? Nous leur reconnaissons toutes les caractéristiques bien identifiées par E. Birley lui-même: une mutation d'une province à une autre, un poste qui n'est donné qu'à une personnalité de toute confiance et d'expérience étendue, un poste clé près d'une frontière dans une situation qui importe à la sécurité de l'Empire.

La *militia quarta* donne généralement à son titulaire le commandement d'une aile milliaire. Si *Sulpicius* était un commandant d'aile quingénaire qui aurait temporairement remplacé la cohorte milliaire des diplômés, il aurait obtenu sa *militia quarta* à bon marché. Mais s'il commande comme nous en avons fait l'hypothèse la *cohors milliaria equitata* renforcée d'assez de cavaliers pour qu'elle ait aussi les effectifs d'une aile quingénaire<sup>40</sup>, il est titulaire d'une *militia quarta* qui n'a pas grand chose à envier au commandement d'une aile milliaire. Nous voyons d'ailleurs que si la *militia quarta* est très généralement un commandement d'aile milliaire, elle peut donner d'autres responsabilités comme dans le cas de *T. Flavius Salvianus*<sup>41</sup>, *praefectus exploratorum diuitensium militiae quartae*.

Revenons maintenant à la mission censitaire de *Sulpicius*. Après une mission censitaire, il est tout à fait exceptionnel qu'un cursus équestre débouche à nouveau sur une fonction militaire<sup>42</sup>. Comment se fait-il que *Sulpicius* redevienne un militaire? C'est que non seulement il est titulaire d'une *militia quarta*, ou d'une fonction qui est au niveau de la *militia quarta*, mais que cette fonction s'accompagne des responsabilités civiles qui lui ont été déléguées. Ces responsabilités étant celles d'un procureur en tournée font de ce militaire une sorte de pseudo-procureur par délégation.

La reconstitution de la carrière de *Sulpicius Felix* et l'analyse du décret se consolident réciproquement. On lui a confié des effectifs importants, de lourdes responsabilités militaires, une *militia quarta*. Mais ses fonctions civiles déléguées par le gouverneur *Uttedius* font qu'il n'a pas dérogé après

<sup>39</sup> N'était l'autorité d'E. Birley, et son influence (par exemple sur *IAM* p. 196; M. EUZENNAT, *Limes*, p. 164), nous aurions consacré moins d'attention à cet aspect de la carrière de *Sulpicius*. Comme J. Carcopino, qui suivait simplement le texte (p. 204), E. FRÉZOULS, *Maurétanie Tingitane*, p. 71, n. 2, ne doute pas un seul instant qu'il s'agisse d'une quatrième milice et écrit même qu'on aura pris soin «de ne pas prolonger indûment cette quatrième milice: c'eût été pénaliser quelqu'un qui avait rendu des services, et l'empereur a plutôt dû hâter la promotion de Felix». La confiance qu'on avait en lui a pu avoir l'effet contraire: lui laisser le temps nécessaire pour sa tâche à Sala.

<sup>40</sup> M. ROXAN, *Auxilia*, p. 847, soupçonnait déjà que l'aile de l'inscription avait tiré son existence de la *cohors equitata*.

<sup>41</sup> *CIL* XIII 6814 = *ILS* 2754 de Mayence. BIRLEY, *Alae and cohortes milliariae*, p. 59.

<sup>42</sup> Comme nous le signale G. Di Vita.



sa mission censitaire. C'est à bon droit que les décurions de Sala augurent bien de ses promotions futures: *plenissima spe processum*. Si la nomination aux procuratèles a bien lieu d'ordinaire en novembre<sup>43</sup>, cela explique qu'au 28 octobre, ils viennent d'apprendre que *M. Sulpicius* va les quitter pour un nouveau poste. Une belle procuratèle l'attend<sup>44</sup>.

#### *Uttedius Honoratus*: ses fonctions

Il faut maintenant revenir sur une autre particularité de la situation de *Sulpicius Felix*. Il dépend d'un clarissime, ce qui dans une province procuratorienne, est tout de même plus que surprenant.

En fait, il n'y a que deux explications possibles.

1 - Le clarissime a été nommé gouverneur d'une province procuratorienne. Dans ce cas, il peut être

- gouverneur de Tingitane<sup>45</sup>

- gouverneur de Césarienne<sup>46</sup> et de Tingitane<sup>47</sup>. Cette union assez rare, mais qui s'est faite dans des circonstances exceptionnelles<sup>48</sup>, n'impliquerait cependant pas par elle-même que le gouverneur soit clarissime.

2- Le gouverneur est normalement un clarissime, parce que sa province est sénatoriale, et qu'on a étendu son pouvoir à la province procuratorienne de Tingitane. Nous pouvons exclure le proconsulat d'Afrique<sup>49</sup>, trop éloigné de la Tingitane<sup>50</sup>. *Uttedius Honoratus* pourrait être

<sup>43</sup> H.G. PFLAUM, *Abrégé des procureurs équestres*, p. 47 reprenant *Les Procurateurs équestres*, p. 204.

<sup>44</sup> Nous voici loin de la disgrâce que J. Carcopino a soupçonnée en lisant entre les lignes des textes.

<sup>45</sup> Sous Antonin, les fastes des gouverneurs de Tingitane sont lacunaires, jusqu'en 156: THOMASSON, *Laterculi*, col. 420.

<sup>46</sup> Entre *C. Petronius Celer* en 137 et *Porcius Vetustinus* en 150, on ne trouve à placer éventuellement que *T. Flavius Priscus Gallonius Fronto Q. Marcus Turbo*: THOMASSON, *Laterculi*, col. 410, n. 11 à 14.

<sup>47</sup> C'était l'opinion de J. BARADEZ, *Les nouvelles fouilles de Tipasa et les opérations d'Antonin le Pieux en Maurétanie*, «Libyca», 1954, p. 128, qui adoptait l'opinion de J. Carcopino. B.E. Thomasson l'a proposé comme hypothèse en 1960, *Die Statthalter II*, p. 255 et 297. L'hypothèse est citée dans *Laterculi*, p. 41, n. 12.

<sup>48</sup> M. CHRISTOL, A. MAGIONCALDA, *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*, p. 184-186.

<sup>49</sup> 2 proconsuls et 2 autres personnalités sont susceptibles d'avoir été proconsuls d'Afrique entre 139 et 153: THOMASSON, *Laterculi*, p. 381, n. 82 à 85.

<sup>50</sup> Le seul dirigeant africain qui nous soit effectivement connu pour l'année 144 est *C. Ulpius Pacatus Prastina Messalinus* qui est légat de la *III Augusta* de 143 à 146: THOMASSON, *Laterculi*, col. 397, n. 33.

gouverneur d'une province plus proche, la Bétique<sup>51</sup>. Mais il faut admettre alors que, comme Pline le Jeune en Bithynie, ce clarissime à reçu de l'empereur les pouvoirs lui permettant de gouverner une ou deux provinces procuratoriennes. Il s'agirait là non de la substitution d'un légat impérial à un gouverneur sénatorial, comme dans le cas de Pline, mais d'une extension de ses pouvoirs, comme dans le cas sous Claude de *Sergius Sulpicius Galba*<sup>52</sup>, si nous admettons que ses pouvoirs incluèrent non seulement le proconsulat d'Afrique et le commandement de la légion, mais encore la province de Césarienne<sup>53</sup>.

Quoi qu'il en soit, si le gouverneur n'est pas un procureur, est-ce parce qu'il doit commander des légions? C'est exclu par l'expression "*praefecti sui*" (ligne 24) du décret. *Utredius Honoratus* n'a sous ses ordres que des auxiliaires.

Si la raison de cette nomination n'est pas militaire, c'est qu'il a été plus simplement *ad ordinandam provinciam*, ou *ad ordinandas provincias*, comme jadis Galba (*Africam proconsule biennio optinuit extra sortem electus ad ordinandam provinciam...*) ou *Sex. Sentius Caecilianus legatus Augusti pro praetore ordinandae utriusque Mauretaniae*<sup>54</sup> ou Pline le Jeune en Pont-Bithynie (*in istam provinciam missum quoniam multa in ea emendanda apparuerint*). Ce souci de mise en ordre ou de remise en ordre s'est manifesté sous Auguste, sous Claude, sous Vespasien, sous Trajan, chaque fois qu'un nouveau règne se présentait aussi comme une renaissance après un passé immédiat difficile, ou chaque fois qu'une province avait donné quelque inquiétude à quelque titre que ce soit<sup>55</sup>. C'est peut-être ainsi qu'il faut com-

<sup>51</sup> Sont connus *C. Iauolenus Caluinus Geminius Capito Cornelius Pollio Squilla Q. Vulcacius Scuppidius Verus*, peut-être au début du règne d'Antonin; et *Aelius Marcianus*, à un moment indéterminé du règne.

<sup>52</sup> Suétone, *Galba* VII, 2.

<sup>53</sup> M. LEGLAY, *Une dédicace à Vénus offerte à Caesarea (Cherchel) par le futur empereur Galba*, *Mélanges Carcopino*, p. 629-639; Id., *A propos de quelques textes africains*, «*L'Africa romana*» V, 1987, p. 131-133; R. REBUFFAT, *L'inscription de Galba à Césarée*, *Colloque Claude de Lyon*, nov. 1992, sous presse.

<sup>54</sup> R. THOUVENOT, *Table de patronat découverte à Banasa (Maroc)*, «*CRAI*», 1940 p. 131-137 = *AE* 1941,79 = *IAM* 126. Un débat (*IAM* p. 110) s'est engagé à propos de ce texte pour savoir si *ordinare* voulait dire "organiser" ou "rétablir l'ordre". On voit par la mission de Galba que l'ordre est une situation globale que rien ne doit perturber, ni problèmes internes, ni insurrections ou problèmes frontaliers. On peut avoir à "*ordinare*" quand n'importe quel problème se pose. On ne peut pas déduire du mot *ordinare* que c'est plutôt celui-ci ou celui-là qui s'est posé. Bibliographie sur ce sujet dans M. CHRISTOL, A. MAGIONCALDA, *I procuratori delle due Mauretaniae*, p. 184-5, n. 34 et 35.

<sup>55</sup> La politique d'Antonin a été aux confins de l'Empire plus énergique que celle du règne finissant d'Hadrien. Vis-à-vis des Parthes: M.L. CHAUMONT, *art.cit.*, p. 147.

prendre la mission d'*Uttedius Honoratus*: cette idée concorderait assez bien avec celle que nous pouvons nous faire de son mandat.

Ceci ne nous éclaire pas sur la résidence d'*Uttedius Honoratus*: il peut être à Tanger, à Césarée, peut-être à la rigueur en Bétique. Nous l'imaginons assez loin, en tout cas fort occupé par sa mission; et certainement préoccupé en particulier des cités des confins de son gouvernement, pour lesquelles la présence d'un chef militaire titulaire de la rare autorité d'une quatrième milice est normale. Toutes ces raisons expliquent que *Sulpicius Felix* ait joui d'une large délégation de pouvoir, qui dispensait *Uttedius Honoratus* d'aller tenir ses assises à Sala et de perdre un temps précieux à régler des problèmes financiers et à débrouiller des procès.

#### *Uttedius Honoratus*: son mandat

Au moment du décret, le 28 octobre 144, le départ de *Sulpicius* est annoncé, mais *Uttedius* est encore en poste, peut-être pour peu de temps, mais encore en poste. Depuis quand est-il là?

L'action de *Sulpicius* semble avoir duré assez longtemps. Son action militaire n'a pas été ponctuelle et brutale, mais continue. Son action annonciatrice ne semble pas avoir pallié une crise ponctuelle. La construction du *murorum opus* a été faite *ex nihilo*, à partir de la présentation du devis jusqu'à l'achèvement complet de la construction<sup>56</sup>. Enfin, il a fallu que *Sulpicius* se fasse apprécier pour être reçu comme décurion, et cette distinction est un honneur en tout cas antérieur à la date du décret. De tout cela, nous ne tirons aucune indication chronologique précise, mais il semble qu'une préfecture de deux ans soit une durée minimale, et soit probablement trop courte pour l'œuvre de *Sulpicius*.

On peut probablement être plus précis. Le décret dit en octobre 144: *et pridem nos Sulpicio Felici decurionatum, gradum Iluiralem...decreuisse*, ce qui est traduit par J. Carcopino «de même que précédemment nous avons été d'avis de conférer le décurionat» et par L. Harmand «auparavant nous [avons] fait attribuer le décurionat». Mais *pridem* ne veut pas dire précédemment ou auparavant: *pridem* veut di-

<sup>56</sup> La construction d'une enceinte par une cité suppose que le gouverneur de la province obtienne l'autorisation impériale. *Digeste* L.10,6, d'après Modestin: *De operibus, quae in muris uel portis uel rebus publicis fiunt, aut si muri extruantur, diuus Marcus rescripsit praesidem aditum consulere principem debere* (voir aussi I,8,9 d'après Ulpien: *Muros municipales nec reficere licet sine principis uel praesidis auctoritate nec aliquid eis coniungere uel superponere*). Si la demande a été faite par les *Salenses* alors que *Sulpicius* était déjà en fonction, la construction n'a pas pu commencer tout de suite. Mais il est possible que les *Salenses* aient été titulaires de cette autorisation plus tôt, si on comprend qu'ils avaient fait faire par un prédécesseur de *Sulpicius* au moins un devis qui ne leur avait pas convenu.



re «il y a quelques temps»<sup>57</sup>, et même «il y a longtemps»<sup>58</sup>! On comprend que les traducteurs aient reculé devant cette traduction, à propos d'un commandement militaire. Cependant, le rédacteur du décret n'aurait pas employé *pridem* si la nomination de *Sulpicius* était de l'année même du décret. Cette désignation est donc au plus tard de l'année 143. Encore était-il plus simple de dire alors auparavant, *antea*, ou «l'an dernier»!

Or *Uttedius Honoratus* a été avisé de cette désignation. Il est donc déjà en poste en 143. Il l'est encore en octobre 144. S'il n'attend son successeur qu'au début de 145, c'est que l'Empereur lui a au moins donné un *biennium*. Si nous admettons qu'il ait été nommé à la fin de 142, et qu'il doive quitter ses fonctions à la fin de 144, c'est également le minimum nécessaire.

Mais rien n'empêche que son mandat ait été plus long. Il n'est certes pas strictement impossible que *Sulpicius* soit resté en poste deux ans, et que le mandat d'*Uttedius* couvre au plus juste cette durée; ou encore que *Sulpicius* soit resté en poste plus de deux ans, et que l'autorité d'*Uttedius* ait consolidé son rôle au cours de son mandat. Mais la façon la plus simple de comprendre le décret est encore de penser qu'il attribue à l'Empereur (*pro caelestibus iudicis*) l'attribution à *Sulpicius* de ses trois milices (et de leur prolongement en Arménie et en Cappadoce) et à *Uttedius* sa nomination (c'est-à-dire une influence décisive sur cette nomination) à Sala.

Il y a un précédent déjà cité, celui de *Sergius Sulpicius Galba*<sup>59</sup>, à qui Claude donne un *biennium* pour une mission précise: *Africam proconsule biennio optinuit extra sortem...*<sup>60</sup>. C'est un argument de poids qui permet de penser qu'*Uttedius* a bénéficié au moins d'un *biennium*. Mais l'Empereur semble plus libre encore dans des circonstances comparables. Lorsque le clarissime Pline est envoyé en Bithynie, il prend ses fonctions en septembre, et il est encore en poste après le 27 janvier, 16 mois plus tard. Il dispose au moins d'un *biennium*, mais rien n'indique

<sup>57</sup> Cicéron, *Ad Fam.* 5,6,2 = Belles Lettres XVI, p. 118: *quod ad me pridem scripseras*.

<sup>58</sup> Tacite, *Annales*, I, 12: *pridem inuisus*, détesté depuis longtemps; Plaute, *Rudens* 1249: *spectaui ego pridem...* j'ai vu depuis longtemps...

<sup>59</sup> Suétone, *Galba* VII, 2.

<sup>60</sup> Il nous paraît possible qu'*Umbonius Silo*, gouverneur de Bétique, sorti de charge en 44, ait été en poste non seulement en 43, mais aussi en 42: il s'agissait d'assurer l'annone aux troupes de Maurétanie, et à celles qui continuaient d'affluer. Notre article sur les opérations de Claude en Afrique (*Colloque "Claude de Lyon"*, Paris-Nancy-Lyon, 1992, à paraître).

qu'il dispose seulement d'un *biennium*. On évoquera alors la vigoureuse restauration de l'Afrique qu'a opérée Dioclétien de l'Atlantique à l'Égypte: les hommes de guerre, les administrateurs de haut rang ont alors bénéficié de "*quadriennia*"<sup>61</sup>.

En tout cas, des parallélismes valent d'être notés: en 144, la Tingitane ne dépend pas normalement d'un clarissime; sous Claude, la III<sup>e</sup> légion ne dépend pas normalement du proconsul de Carthage, non plus d'ailleurs que la province déjà procuratorienne de Césarienne; sous Trajan, le Pont et la Bithynie voient arriver un bizarre clarissime *legatus pro praetore Ponti et Bithuniae consulari potestate*<sup>62</sup>. Tous ces gouverneurs sont dans une situation exceptionnelle; mais c'est justement cette situation exceptionnelle qui fait que l'Empereur décide librement de la durée de leur fonction.

Une durée de fonction assez longue indique en tout cas qu'*Uttedius Honoratus* jouissait de toute la confiance de l'Empereur, comme aussi le fait qu'on l'ait placé dans une situation en tout cas exceptionnelle. Antonin aurait pu lui écrire ce qu'écrivait Trajan à Pline (Lettre 32): «N'oublions pas que si c'est toi qui a été envoyé dans cette province, c'est qu'il est apparu qu'il y avait beaucoup à corriger: *Meminerimus idcirco te in istam prouinciam missum, quoniam multa in ea emendanda apparuerint*».

#### M. Valerius Polio

Revenons à la liste des *amici*. *C. Fabius Fidus*, nommé en tête, est probablement un ancien *duumvir* quinquennal. Les trois personnages qui suivent aussi, puisqu'ils sont nommés avant les duumvirs en fonction. S'il s'agit d'un ordre d'ancienneté, *Fabius Fidus* est nettement plus âgé que les duumvirs de l'année.

Après les duumvirs de l'année sont probablement nommée les anciens duumvirs. *Valerius Polio* ne peut d'ailleurs être qu'un ancien *duumvir*: pour aller en ambassade, il faut qu'il ait l'expérience des affaires; il serait inconvenant d'envoyer un simple décurion; et pour faire l'éloge de *Sulpicius*, qui a rang de *duumvir*, il faut un *duumvir*. L'ambassade sera d'ailleurs bien composée: l'âge et la dignité de *Fabius Fidus* font qu'il n'y aura pas de problème de préséance, mais il trouvera dans son co-légat quelqu'un qui a une expérience toute récente de la gestion municipale.

<sup>61</sup> G. DI VITA-EVRARD, *L. Volusius Bassus Cerealis, légat du proconsul d'Afrique T. Claudius Aurelius Aristobulus, et la création de la province de Tripolitaine*, «*L'Africa Romana*» II, 1985, p. 149-177. Le proconsul a bénéficié d'un "*quadriennium*" de 290 à 294.

<sup>62</sup> Ce qui plonge Pline lui-même dans la perplexité: peut-il se fonder sur la jurisprudence des proconsuls alors qu'il n'est pas proconsul? Perplexité justifiée pour Trajan (lettres 72-73).

Tout ceci dit n'explique pas pourquoi *Valerius Polio* est le quatrième au milieu de six, dans le quart supérieur droit du tableau. On peut faire une hypothèse, c'est que les anciens *duumvirs* se trouvent là dans l'ordre d'ancienneté de fonction. *Valerius Polio* aurait donc été *duumvir* au plus tard en 142, après le collègue *Annius Capito - Junius Cassianus*, peut-être plus tôt encore, si tous les *duumvirs* ne sont pas représentés dans la liste des *amici*, mais vraisemblablement pas avant 141<sup>63</sup>.

Pourquoi est-ce lui qui va partir en ambassade: pour telle raison que nous ignorons, par exemple parce qu'il aurait été volontaire pour le faire, ou parce qu'il appartenait à une des familles les plus en vue du municipe<sup>64</sup>, mais aussi peut-être parce qu'il était déjà *duumvir* pendant la préfecture de *Sulpicius*. Il serait assez normal que parte en ambassade un *duumvir* ayant connu *Sulpicius* ès qualité.

Ce n'est que pure hypothèse. Si on l'acceptait, rien n'empêcherait *Sulpicius* d'avoir été en fonction plus de deux ans, depuis 142, voire 141<sup>65</sup>. Mais dans ce cas, *Uttedius Honoratus* n'aurait pas comme gouverneur bénéficié d'un *biennium* (143-144), mais d'un *triennium*<sup>66</sup> (142-144), voire d'un *quadriennium*<sup>67</sup> (141-144).

#### Antonin et la ville de Sala

Hadrien est mort le 10 juillet 138. Même si Antonin assurait réellement depuis quelques temps la charge de l'Empire, on peut penser qu'il a fallu quelques temps à un nouvel Empereur pour juger qu'une réforme était nécessaire en Tingitane. Dans cette perspective, la nomination

<sup>63</sup> G. Di Vita-Evrard nous suggère que si les six *duumvirs* de la liste de droite sont ceux des trois années 141-142-143, *Cassius Saturninus* et *Valerius Gallus* pourraient être ceux de 140 devenus quinquennaux. *Fabius Fidus* pourrait avoir été *duumvir* avec *Fabius Fabianus* en 135, à moins qu'un des quinquennaux étant mort ou n'étant pas cité, *Fabius Fidus* ait été *duumvir* en 130.

<sup>64</sup> La liste des *amici* comporte un grand nombre de *Fabii* et de *Valerii*, aucun autre nom ne revenant avec la même fréquence. On remarque l'absence totale des *Caecilii*, très nombreux au contraire à Volubilis, et quelque peu représentés dans d'autres villes du Maroc.

<sup>65</sup> E. BIRLEY, *Roman Britain*, p. 138, admet que la série des trois premières milices pouvait occuper neuf ou dix ans «if not considerably more». Une durée de trois ans pour une milice, et donc pour une *militia quarta* n'aurait donc rien de surprenant. Les *décursions* de Sala semblent souligner que *Sulpicius Felix* a parcouru ses trois milices assez vite, mais cela ne signifie pas que la quatrième soit courte.

<sup>66</sup> Le mot est attesté dans ce sens. Cicéron, *Ad Q. fr.* I, 1 = Belles Lettres XXX, 8, p. 202, s'adressant à son frère: *praeclarum est summo cum imperio fuisse in Asia triennium*.

<sup>67</sup> Nous ne trouvons pas d'attestation du mot en ce sens. Nous l'utilisons parce que *biennium* et *triennium* le sont.



d'*Uttedius Honoratus* correspondait à ce vœu de l'Empereur, et cette nomination s'accompagnait de directives précises. Il est certain que *Sulpicius Felix* n'a fait qu'exécuter des ordres et qu'il pourrait avoir obtenu ses fonctions à Sala sur la recommandation du nouvel homme de confiance de l'Empereur, *Uttedius Honoratus*.

Les décurions de Sala sont probablement trop fins pour risquer un pas de clerc. Remercier devant l'Empereur *Sulpicius* d'avoir rempli la tâche tracée par *Uttedius Honoratus*, c'est en fait remercier l'Empereur et d'avoir nommé *Uttedius Honoratus*, et de lui avoir confié la mission qu'il a fait exécuter par *Sulpicius*.

Si on accepte cette analyse, on voit que les opérations de police militaire confiées à *Sulpicius* étaient décidées vers 142 au plus tard, et que la situation inconfortable des *Salenses* s'était manifestée au plus tard vers la fin du règne d'Hadrien. S'il en était encore besoin, cela démontrerait qu'il n'y a pas de rapport, sinon indirect et lointain, entre ces opérations et les opérations d'Antonin en Maurétanie<sup>68</sup>.

Nous pouvons maintenant essayer d'expliquer les particularités de la situation de *M. Sulpicius*.

Préfet d'aile quingénaire. Ce titre de préfet d'aile est justifié par l'adjonction d'un renfort de cavaliers à la garnison normale de Sala, une cohorte milliaire. Deux autres préfets d'aile quingénaire nous sont connus: il est très vraisemblable qu'ils sont dans la même situation. La situation exceptionnelle des préfets d'aile, le fait qu'ils parviennent avec ce commandement au niveau d'une *militia quarta* indique que l'Empereur attache une importance particulière à la ville de Sala et à ses environs.

Délégation de pouvoirs. Ce ne sont plus tous les préfets d'ailes de Sala, mais *Sulpicius* en personne qui dispose de pouvoirs civils, situation rarissime, même quand on cherche des situations comparables à travers l'Empire. Cette délégation lui vient d'un gouverneur lui-même en situation exceptionnelle, et ceci explique cela.

Ce gouverneur *Uttedius Honoratus* est donc chargé d'une mission particulière par l'Empereur. On peut penser qu'il est nommé *ad prouinciam ordinandam*, ou *ad prouincias ordinandas*. Si c'est exact, nous obtenons une information sur la politique que suivait Antonin: on pourrait la commenter à l'aide des lettres de Trajan à Pline.

<sup>68</sup> L'insurrection ne commence que vers 145-147: c'est la date à laquelle s'arrête M. CHRISTOL, *L'armée des provinces pannoniennes et la pacification des révoltes maures sous Antonin le Pieux*, «Ant. Afr.», 17, 1981, p. 141.

## Annexes

## 1 - Face principale du monument

m sulpicio m f | felici domo roma trib | quir lib et patr praef coh i |  
 germanor trib mil leg xvi | f f f trib mil coh iii ulp ∞  
 petraeor electo et retento | ad cens excipiend in partem  
 prouinc arm item capp | praef eq al ii syr c r |  
 amici ob adfect munic sal | et innocentiam d d |  
 decretumq ordinis subiecerunt

marco sulpicio marci filio felici domo roma tribu quirina  
 liberatori et patrono  
 praefecto cohortis primae germanorum  
 tribuno militum legionis sextae decimae flauiae firmae fidelis  
 tribuno militum cohortis tertiae ulpiae milliariae petraeorum  
 electo et retento ad census excipiendos  
 in partem prouinciae armeniae item cappadociae  
 praefecto equitum alae secundae syrorum ciuium romanorum  
 amici ob adfectionem municipi salensium et innocentiam dono dederunt  
 decretumque ordinis subiecerunt

## 2 - Les amici

La liste inscrite sur la pierre est celle-ci:

*M VALERIVS FABVLLVS*

*L FABIVS VIVATIANVS*

*M ANTONIVS BASSINVS*

*C VALERIVS SATVRNINVS*

*C FABIVS FIDVS*

*L FABIVS FABIANVS*

*C CASSIVS SATVRNINVS*

*L VALERIVS GALLVS*

*C VALERIVS ROGATVS*

*P POSTVMIVS HERMESANDER*

*C ANTONIVS PRISCVS*

*C FABIVS MODESTVS*

*C VALERIVS AVITVS*

*M VALERIVS CAPITO*

*Q FABIVS FABRICIANVS*

*Q VALERIVS MARTIALIS*

*M FABIVS VIRILLIO*

*C ANNIVS CAPITO*

*C IVNIVS CASSIANVS*

*L VAL CORNELIVS SATVRNINVS*

*M VALERIVS POLIO*

*Q IVNIVS RVFINIANVS*

*SEX ANTONIVS BASSINVS*

*M CASSIVS CASSIANVS Q*

*T CASSIVS BASSIANVS*

*T AELIVS AFRICANVS*

Q PONTIVS CAPITOLINVS	C ATILIVS ZUBBAEVS
L HORTENSIVS MAVRVS	L CORNELIVS VICTOR
Q FABIVS PVDENS	CN CORNELIVS CORNELIANVS
M IVNIVS CASSIANVS	CN VALERIVS PRIMVS
Q HERENNIVS TVSCVS	Q FABIVS AMANDVS
Q VALERIVS SATVRNINVS VET	T AELIVS ZOSIMVS

Comme l'a montré Jean Boube, plusieurs noms ont été rajoutés (nous les notons en *caractères italiques*), et la liste primitive était divisée en quatre secteurs, que nous présentons ci-dessous. Nous utilisons les *caractères italiques* pour les personnages qui sont nommés d'autre part dans le décret, les deux ambassadeurs, et les deux duumvirs de l'année. *Ne se trouve pas dans la liste des amis, mais est nommé dans le décret* Q. CORNELIVS CAPELLA.

<i>C FABIVS FIDVS</i>	C ANNIVS CAPITO
L FABIVS FABIANVS	C IVNIVS CASSIANVS
C CASSIVS SATVRNINVS	L VAL CORNELIVS SATVRNINVS
L VALERIVS GALLVS	<i>M VALERIVS POLIO</i>
<i>C VALERIVS ROGATVS</i>	Q IVNIVS RVFINIANVS
<i>P POSTVMIVS HERMESANDER</i>	SEX ANTONIVS BASSINVS
C FABIVS MODESTVS	M CASSIVS CASSIANVS Q
C VALERIVS AVITVS	T CASSIVS BASSIANVS
M VALERIVS CAPITO	T AELIVS AFRICANVS
Q PONTIVS CAPITOLINVS	C ATILIVS ZUBBAEVS
L HORTENSIVS MAVRVS	L CORNELIVS VICTOR
Q FABIVS PVDENS	CN CORNELIVS CORNELIANVS
M IVNIVS CASSIANVS	CN VALERIVS PRIMVS
Q HERENNIVS TVSCVS	Q FABIVS AMANDVS
Q VALERIVS SATVRNINVS VET	T AELIVS ZOSIMVS

### 3 - Le décret

<sup>1</sup>lollio auito et statilio maxsimo cos, v k(alendas) nouembr(es), in curia ulpia adhibito salensium <sup>2</sup>ordine, quot c ual rogatus et p postumius hermesander iuir(i) rettulerunt optimo rarissi<sup>3</sup>moq praef sulpicio felici successorem nominatum

cui pro exsimis eius exemplis cum et ante <sup>4</sup>testimonium publice perhibitum sit nunc praecipuae manifestiore iudicio quam studio esse perhi<sup>5</sup>bendum



quoniam oporteret simul noua to<sup>6</sup>tiens et in r(em) p(ublicam) merita  
 et in singulos officia nouis honoribus totiens rependere, simul spem pa-  
 rem ostentare pariter acturis,  
 quit de ea re fieri placeret,  
 secundum sententi<sup>7</sup>am q cor(neli) capellae  
*c(uncti) c(ensuerunt)*

omnia a sulpicio felice optumo rarissimoq praef(ecto) salenses ha-  
 bere quibus melio<sup>8</sup>ra expetenda non fuerint, si is patriae isti eodem hoc  
 splendore ciuis contigisset,

qui, pro caelestibus iudicis <sup>9</sup>quibus intra iuuentam per tres militias  
 exornatus sit, proq disciplina uttedi honorati c u cum militiae tum  
<sup>10</sup>ciuilium munerum uerissimi auctoris, quantum tamen tam arduum ex-  
 emplum ex interuallio consequi <sup>11</sup>posset, nihil splendidius sibi at digni-  
 tatem testimonio tanti praesidis, nihil gratius ad memoriam amore nostro  
 esse <sup>12</sup>crediderit,

seu nos ab solitis iniuris pecorumq iactura laeniter quidem et sub  
 imagine suae quietis uindicando,

seu in rati(onibus) p(ublicis) <sup>13</sup>et disceptatorem nec dissolute beni-  
 gnum et iustum sine acerbitate praebendo et quaestiones pari hominum  
 ac r(ei) p(ublicae) iniuria <sup>14</sup>tenebris uetustatis obscuras sagaciter inlus-  
 trando pure diiudicando,

seu municipium infestioribus locis maximo <sup>15</sup>murorum opere mini-  
 mo sumtu ambiendo,

seu annonae auaris difficultatibus ex copis armaturae suae plurima  
 ad nostram <sup>16</sup>utilitatem, nihil at militum damnum commodando;

iam quae bona animi essent uerissimi, ultra praecedentium finem  
 mo<sup>17</sup>deratum, uerecundum, mitem, pudicum, ordinis reuerentem, populi  
 amantem, sui diligentem,

ita liberam copiam siluarum <sup>18</sup>et agrorum praebuisse ut pro tutela o-  
 perantium frequens excubaret,

ita in cetera omni elegantia uitae equabilem egisse <sup>19</sup>ut promisquo  
 usu rerum omnium occasione benefaciendi, non potestate praecederet at-  
 que eandem comitatem, praesenti dexte<sup>20</sup>ritate iucundam, futuro post ex-  
 semplo salubrem, experiremur,

pro quibus rebus ac moribus, et pridem nos sulpicio felici <sup>21</sup>decu-  
 rionatum gradum iuuiralem quot tunc optumus praeses libenter audierit  
 decreuisse, et nunc nominato successore cum <sup>22</sup>probinquom eiuis disces-  
 sum ita trepide cogitemus ut instantis desiderii conscientiam plenissima  
 spe processum <sup>23</sup>eius uix lenire possimus,

*placere* erga talem uirum non uolgata decernere cum is non uolgata praestiterit, deprecariq̄ prae<sup>24</sup>sidem indulgentissimum et praefectorum suorum quos ipse laudabiles faciat, laude et laudatione laetissimum

ut, in qua re <sup>25</sup>grati esse uoluimus, faueat nobis permittendo statum ponere praefecto suo condecorioni n(ostro) cuius egregio ne amittamus <sup>26</sup>hac eum cuius beneficia tenemus ac ne ubi hunc ipsum onestissimum qui ob curatam pulchre r(em) p(ublicam) statua ho<sup>27</sup>norauerint ibi praemium ipsius r(ei) p(ublicae) parum gratiae requiratur,

permittat praeterea per legatos apud sacratissimum principem celebrare fuisse apud nos sulpicium felicem eum praef(ectum) qui augustissimo saeculo sub sanc<sup>29</sup>tissima uttedi honorati disciplina esse debuerit,

quem publicum affectum assistente uniuerso ordine <sup>30</sup>et populo, perferrent at amplissimum praesidem fabius fidus et ualerius polio planumq̄ imprimis <sup>31</sup>facerent nos non omnia quae deberemus honoribus sulpici felicitatis decreuisse set quae secundum <sup>32</sup>uerecundiam ipsius decernere sola possimus.

### Transcription

Les chiffres numérotent les lignes. Nous avons respecté l'orthographe du décret, en nous interdisant de le corriger. Nous avons donc transcrit:

1 maxsimo; 3 exsimis; 10 exemplum; 20 exemplo  
 2 quot ; 6 quit ; 11 at; 28 apud; 29 affectum; 29 assistente ; 31 set  
 4 praecipuae ; 12 laeniter ; 18 equabilem  
 10 interuallio ;  
 19 promisquo ; 22 probinquom  
 22 eiuis ; 26 cuius (23 cuius a un I long)

Nous n'avons pas rajouté des i aux génitifs singulier i(i) ou aux datifs-ablatifs pluriels i(i)s, ni de u à (22) process(u)um.

### Lecture

Afin de faciliter la lecture, nous avons utilisé des alinéas, et mis en caractères gras les deux verbes essentiels. Nous avons également développé un minimum d'abréviations.

Nous n'avons pas signalé les restitutions de J. Carcopino aux lignes 2 he[r]mesander; 24 suo[r]um; 26 h[ac eu]m, ni celles de J. Boube 25 [s]uo; 28-29 san[c]tissima.

J. Boube, *Sala*, p. 130 n. 77 a montré qu'on pouvait lire bon nombre de lettres présentées comme des restitutions, d'ailleurs mineures, par le texte de J. Carcopino. On lui doit une correction importante: 24 *ut in qua re grati* au lieu de *in quo grati*. Notons aussi 13 *sine* et non *sene*.

### Clausules

La fin du décret se termine par la clausule "crétique- spondée": - ∪ - / - ∪ *sola pos/simus*, une de celles que Cicéron emploie le plus fréquemment à la fin de ses discours (L. Laurand, *Étude sur le style des discours de Cicéron*, p. 180-181).

En plusieurs endroits qui précédaient évidemment une pause de la voix dans la lecture, on retrouve la même clausule:

10-11	<i>consequi / posset</i>
20	<i>experi/remur</i>
23	<i>le/nire pos/simus</i>
27	<i>grat/ae requi/ratur</i>

Existe-t-il d'autres clausules? On attendrait que l'antithèse 3-5 *ante...perhibitum / nunc...perhibendum* soit soulignée par une clausule. Dans ce cas, c'est une autre clausule très utilisée par Cicéron (Laurand, p. 159-181), le "dichorée" ou double trochée - ∪ - | - ∪: *perhibendum*. On retrouve le "dichorée" avant l'exposé des motifs de l'éloge en 8: *contilgisset*. Dans les deux cas, on a même affaire à un triple trochée: / *esse / perhibendum*; / *ciuis / contilgisset*, mais ce n'est pas là une clausule connue (A.W. de Groot, *La prose métrique des anciens*, Paris 1926).

Nous ne savons s'il faut voir des clausules dans la série *uindicando*, *diiudicando*, *ambiendo*, *commodando*, qui fournissent autant de "dichorées". Elles nous paraissent être surtout la translation en style indirect des parfaits habituels au style des *res gestae* et des inscriptions honorifiques. Cependant, les dichorées sont toujours ici précédés de deux longues, disposition que Cicéron a largement employée (De Groot, p. 9).

Faut-il considérer 11-12 *esse crediderit*, et 29 *esse debuerit* comme des clausules? Ce sont alors des "trochée-péon premier", - ∪ | - ∪ ∪ ∪, peu appréciées de Cicéron (De Groot p. 10; Laurand p. 171-2), mais qu'on peut trouver aussi chez César (De Groot p. 49) ou Tacite (De Groot, p. 52). Leur place dans la phrase renforcerait l'hypothèse.

À la fin du préambule, il n'est pas sûr qu'on laissait tomber la voix et qu'on doive attendre une clausule en 6, *pariter acturis*, qui serait un "péon 4e-spondée", ∪ ∪ ∪ - | - -. Cette clausule est peu appréciée par Cicéron (Laurand p. 177); on se demande si elle l'est beaucoup par César (De Groot p. 51) et Tacite (p. 52). Il est donc bien possible qu'il faille l'éliminer.



On peut, comme toujours, éprouver quelque difficulté à dresser la liste des clausules d'un texte. Mais les cinq cas de "crétique-spondée", et en particulier les derniers mots du décret, suffisent à montrer que cette élégance a été volontairement recherchée.

L'auteur semble aussi avoir volontairement évité la clausule héroïque, la fin d'hexamètre dactyle-spondée. Ceci suffit à indiquer d'abord que l'hexamètre lui était familier, ce qui n'étonne pas, les gens cultivés étant nourris d'hexamètres, et en particulier virgiliens. Ensuite, qu'il s'en tient à une expression rhétorique, qui, sans être peut-être délibérément cicéronisante, ne renie pas l'héritage cicéronien, comme le montre son emploi de la "crétique-spondée", que les atticismes n'utilisaient pas alors qu'ils accueillaient au contraire la clausule héroïque (De Groot, p. 55-56).

Le décret<sup>1</sup> en tout cas était destiné à être lu à haute voix, devant le gouverneur, puis devant le Prince, par les ambassadeurs. Ces derniers savaient que leur style serait jugé, et souhaitaient qu'il soit apprécié. Apulée de même sait qu'il s'adresse à un lettré en parlant devant *Cladius Maximus*, et il se serait comporté de même devant *Lollianus Avitus*. Il ne s'agit pas seulement d'être capable d'élégance. Le style plaidait pour le fond, comme la culture plaidait pour la compétence, donc finalement pour la gravité de l'exposé<sup>2</sup>.

#### 4 - Traduction française du décret

*Lollius Avitus* et *Statilius Maximus* consuls,  
le cinq avant les calendes de novembre,  
l'Ordre des *Salenses* réuni dans la curie ulpienne,  
sur le rapport de *Caius Valerius Rogatus* et de *Publius Postumius  
Hermesander* duumvirs, selon lequel un successeur avait été nommé au  
très bon et très exceptionnel préfet *Sulpicius Felix*

<sup>1</sup> Existe-t-il d'autres décrets qui présentent des clausules? L'enquête mériterait d'être tentée. Notons, en nous bornant à la fin des décrets et en nous aidant de DE GROOT p. 9-10:

- Sherk 47 (décret de deuil pour Caius César, en 2) *exsequique permittat*: crétique-trochée  
- 49 (à Pérouse en 166) *curiae daretur*: dichorée, et même "trichorée"  
- 57 (à Tibur en 127) *eius sequi uelim*: trochée-dactyle  
- 65 (à Lepcis Magna, au IIIe s. = IRT n 602) *de suo poneret*: crético-dactylique (clausule très recherchée selon Le Groot)

<sup>2</sup> La culture et l'éloquence des princes julio-claudiens, dit Aurelius Victor (8,7,8), aurait fait oublier leurs faiblesses si elles avaient gardé la mesure. Sur cette culture, Tacite *Annales* 13,3.

à qui, à cause de l'exemple éminent qu'il laisse après lui, alors même qu'auparavant un témoignage public lui a été accordé, il convenait maintenant surtout d'en accorder un, plutôt par une décision aux motifs évidents que par faveur,

puisqu'il fallait à la fois récompenser tant de services renouvelés envers la République, et tant de bienfaits renouvelés envers les particuliers par autant de nouveaux honneurs, et à la fois faire luire un identique espoir à qui voudraient agir de même,

la décision à prendre à ce sujet demandée,  
l'opinion de *Quintus Cornélius Capella* adoptée,  
*l'avis unanime a été celui-ci:*

attendu que tout ce que les *Salenses* ont obtenu du très bon et très exceptionnel préfet *Sulpicius Felix*, ils n'auraient pu mieux l'obtenir si le sort avait fait de lui un de nos concitoyens pour lui donner cette brillante situation

lui qui, du fait des célestes décisions qui lui ont fait obtenir les trois milices avant qu'il soit sorti de sa jeunesse, et du fait de la compétence du clarissime *Uttedius Honoratus*, garant authentique de son pouvoir militaire, mais aussi de ses fonctions civiles, pour autant qu'il pouvait atteindre un modèle aussi haut placé, a pensé qu'il ne saurait y avoir rien de plus honorable pour sa propre dignité que l'approbation d'un si grand gouverneur, rien dont il lui fut plus agréable de se souvenir que de notre amour,

soit en nous libérant des dommages habituels et des razzias de troupeaux que nous subissions, mais sans violence et à l'image de sa propre sérénité,

soit en se révélant pour les finances publiques un arbitre bienveillant, mais sans faiblesse, et juste mais sans dureté, et en élucidant avec sagacité et jugeant impeccablement les procès que les ténèbres de leur propre ancienneté avaient obscurcis à l'égal détrimement des personnes et de la République,

soit en entourant le municipes en des lieux particulièrement exposés de la plus puissante des murailles pour le plus faible prix,

soit en parant aux âpres difficultés du ravitaillement par des prélèvements sur les fournitures de ses troupes, en nous rendant très souvent service sans nuire à ses soldats;

attendu que de plus, qualités propres à l'esprit le plus juste, il s'est montré, au-delà du terme atteint par ses prédécesseurs, modéré, modeste, doux, réservé, respectueux de l'Ordre, favorable au peuple, scrupuleux dans ses devoirs;

qu'il nous a procuré la libre disposition de nos forêts et de nos

champs au point de patrouiller fréquemment pour veiller à la sécurité du travail;

qu'il s'est conduit dans tous les actes de sa vie avec une grande délicatesse et une telle équité que, dans l'usage commun de toutes choses, ce n'étaient pas ses pouvoirs qui prenaient le pas, mais la recherche des occasions de bienfaits, et que nous avons fait l'expérience de sa constante aménité, faveur agréable pour le présent, salutaire par l'exemple donné pour l'avenir;

considérant ses actes et sa conduite, si nous avons, il y a déjà quelques temps, attribué par décret à *Sulpicius Felix* le décurionat au grade de *duumvir*, ce que le meilleur des gouverneurs a appris alors avec plaisir, aujourd'hui, alors que son successeur est nommé, et que son proche départ nous plonge dans une inquiétude telle que nous pouvons à peine adoucir la pensée d'un regret insistant par l'espoir très assuré de ses promotions futures,

*nous décidons* de ne rien accorder qui soit banal à une telle personnalité, puisque sa conduite n'a rien eu de banal, mais de prier le gouverneur de la province, connu pour sa grande bienveillance et pour le plaisir qu'il éprouve à voir louer et louer ses préfets, louanges qu'il rend lui-même possibles,

de le prier donc, en espérant lui être en cela agréables, de nous accorder l'autorisation d'ériger une statue à son préfet, notre collègue au décurionat, notre insigne concitoyen, de façon que notre geste nous permette de ne pas perdre celui dont nous conservons les bienfaits, et afin que là où les plus honorables de nos concitoyens ont voulu honorer ce même concitoyen d'une statue pour avoir magnifiquement donné ses soins à la République, cette récompense de la République même ne fasse pas défaut, ce qui serait une notoire ingratitude;

de nous permettre en outre d'envoyer une ambassade à la personne très sacrée de notre prince, pour proclamer qu'après de nous *Sulpicius Felix* a bien été le préfet qu'en ce siècle très auguste sous la très sainte autorité d'*Uttedius Honoratus* il devait être,

témoignage d'affection officielle donné du consentement unanime de l'Ordre et du peuple, témoignage qu'à notre très considérable gouverneur doivent porter *Fabius Fidus* et *Valerius Polio*, en bien marquant avant tout que nous n'avons pas décerné par décret toutes les distinctions que nous aurions dû accorder pour honorer *Sulpicius Felix*, mais seulement celles que nous avons pu accorder pour respecter sa modestie.

Nous avons introduit des alinéas pour faciliter la lecture, et imprimé en *italique* les deux formules essentielles.



Nous ne connaissons que deux traductions françaises du décret des *Salenses*, celle de J. Carcopino, de 1931 («MEFR» p. 1-32) reprise dans *Le Maroc des Romains* en 1943; celle de L. Harmand, dans les *Mélanges André Piganiol*, III, 1966, p. 1211-1220. Toutes deux méritoires, elles nous ont largement aidé et nous nous en sommes inspiré.

Nous avons déjà signalé les points essentiels sur lesquels nous nous séparons de leur interprétation. Ajoutons quelques remarques de détail.

*ordo - respublica*

Nous avons adopté "Ordre" pour l'*ordo* des décurions, et "République" pour la *res publica* des *Salenses*. Les inconvénients de ces deux mots semblent moindres que les équivalents "Sénat" pour *ordo*, et "ville, cité, état", pour *res publica*.

*placere - censere*

6 *quit placeret*. C. quelle conclusion donner; H: ce qu'il était opportun de faire. - 7 *cuncti censuerunt*. C.: les décurions, à l'unanimité, ont émis l'avis suivant; H.: voici la décision unanime des décurions. - 23 *placere*. C.: nous sommes d'avis de décerner. H.: émettre l'avis suivant

Quand *censeo* s'oppose à *placet*, *censeo* annonce l'avis donné, *placet* la décision prise. Mais quand c'est un corps comme le Sénat de Rome qui *censet*, il s'agit d'une décision. Ici, *placere* exprime la décision prise, de demander au Gouverneur l'autorisation d'élever une statue et d'envoyer une ambassade. Donc 5 *quit placeret* signifie qu'on s'interroge sur la *décision* à prendre. *Cuncti censuerunt* ne désigne alors que l'avis de tous. Mais comme cet avis est unanime, il est bien proche de la décision exprimée par *placere*. Nous respectons cependant la différence des deux mots dans notre traduction.

12 *pecorum iactura*. Ces pertes ou dommages sont, comme l'a bien vu Carcopino, des *razzias*, sport éternel de l'Afrique. Voir sur ce point P.-A. Février, "ZPE" 43, 1981, p. 143-146; L. Galand, *Le vol de bétail*, *Congr. Int. di Amalfi* 1983, Naples 1983 et *Enc. Berbère* VII, 1989, p. 980-983. M. Euzennat, *Limes* p. 168, ajoute des références intéressantes à J. Caillé, *La ville de Rabat jusqu'au protectorat français*, Paris 1949.

14 *infestioribus locis*. C.: sur les points les plus dangereux; H.: aux endroits les plus exposés. Le compliment serait mince si *Sulpicius* n'avait fait construire que des éléments de muraille. La ville de Sala s'est établie sur une pente qui descend vers le Bou Regreg, et elle n'était protégée

gée que vers le sud-ouest par la présence du camp militaire. En revanche, elle était très exposée dans les autres directions, soit vers le plateau de Rabat, soit vers le fleuve du Bou Regreg. Nous traduisons «en des lieux particulièrement exposée», «particulièrement défavorables». Presque: «sur un terrain particulièrement défavorable». On se rappellera que le comparatif en *-ior* est un "intensif": il garde toute sa valeur quand il est employé sans complément (O. Riemann, *Syntaxe latine*, 65).

16-17 *ultra praecedentium finem moderatum, uerecundum, mitem, pudicum... ultra finem* porte sur les sept compliments qui suivent.

C.: modéré, modeste, doux, pudique

H.: modération, réserve, douceur, honnêteté

RR.: modéré, modeste, doux, réservé

Nous reconnaissons que les nuances sont difficiles à saisir, mais l'emploi de *uerecundia* en 32 montre que, pour le rédacteur, la *uerecundia* est la modestie.

L'utilisation pour l'éloge d'une série d'adjectifs est attendue et habituelle. On peut comparer dans la correspondance de Pline *ad hoc ingenium excelsum, subtile, dulce, facile, eruditum in causis agendis* (II,13); *industrius, rectus, disertus* (IV,4), *idem rectissimus iudex, fortissimus aduocatus, amicus fidelissimus* (VII, 22), exemples de *commendationes* relevés par H. Devijver, *Die Aufgabe eines Offiziers im römischen Heer, Kommentar zu Aemilius Macer, Dig., XLIX, XVI, 12,2*, "Studia Hellenistica", XVI, 1968, p. 29.

17 *sui diligentem* C.: soucieux de son devoir; H.: son scrupule envers lui-même. RR.: scrupuleux dans ses devoirs. La *diligentia* est le soin scrupuleux avec lequel on agit. *Sulpicius* manifeste un soin scrupuleux pour "ce qui le concerne", c'est-à-dire plutôt pour sa fonction ou son devoir, comme le dit C.

19 *promisquo usu rerum omnium*. C.: dans l'usage des biens communs à tous les membres de la collectivité H.: dans l'usage banal des biens de ce monde. Après l'allusion à la sécurité, il est certain que le rédacteur a une idée précise en écrivant cette formule, ce que rend mieux la traduction de C. Mais il n'est pas facile d'éclaircir l'allusion. Quels pouvaient être les biens communs à une troupe militaire et à la communauté civique? Pour Carcopino, *Sulpicius* évitait «de les devancer sur les marchés» et de «concurrer victorieusement tous leurs achats». C'est possible. On peut aussi penser que l'armée, grosse consommatrice de fourrage et de bois, évitait de mettre en coupes réglées les biens indivis,

et d'empiéter sur les propriétés privées. Enfin, la traversée du Bou Regreg a toujours gêné les communications de Rabat ou de Salé, et il en était certainement de même pour Sala. L'armée aurait pu avoir tendance à abuser de sa priorité, pour raison de service ou d'opérations, par exemple sur les accès aux embarcadères.

26-27 *ubi...statua...ibi*. Ce passage a été, contre C., bien compris par H., avant même que J. Boube, en examinant le monument et en particulier la liste des *amici*, ne démontre la validité de son interprétation. Nous n'y revenons donc pas. On peut sans inconvénient maintenir le sens locatif de *ubi* .... *ibi*, probable allusion à la place du monument dans l'espace curial.

### 5 - Les *praefecti equitum* de Tingitane

#### *L. Minicius Pulcher*

Il a été honoré d'une statue érigée sur une base en pierre (*IAM* 304a) de l'oued Akreuch, également utilisée pour la base de *Sulpicius Felix*. *IAM* 307 p. 188 dit: «marbre gris veiné de noir» sans préciser qu'il s'agit également de la pierre de l'oued Akreuch.

l(ucio) minicio | m(arci) f(ilio) gal(eria) |  
 pulchro domo tigullis exs liguria | praef(ecto) eq(uitum) |  
 amici | salenses | l(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum)

#### *Herennius Hospitalis*

*IAM* 308 présente l'inscription ainsi:

...[He]rennius Hos  
 .....is praef(ectus) eq[uitum]  
 .....prae[f(ectus)] ...

et ajoute «Le cognomen d'*Herennius* semble *Hos[pital]is*».

On voit en fait au début de la seconde ligne la pointe d'un A, et le sommet d'une haste, ce qui fait qu'on peut lire: *[pit]alis*.

On peut donc proposer:

.heRENNIVSHOS  
 pitALIS.PRAEFEQal  
 iisyrPRAEf.... ou bien iisyrPRAEf....



*Q. Atilius Paullinianus*

Cette inscription aujourd'hui perdue (*IAM* 296) vient du site appelé "Ferme Priou", situé non loin de la ville de Gilda, dans la vallée de l'oued Beth.

memoriae | q(uiti) atili, quinti f(ilii), stel(latina) | pescenni sallustiani domo felrentis fili | dulcissimi paullinianus praef(ectus) | eq(uitum) et maximilla | parentes

*Q. Atilius* est préfet d'aile quingénaire, ou bien a terminé sa carrière comme préfet d'aile quingénaire. Cette inscription étant funéraire, rien ne dit qu'il soit ou qu'il ait été en poste à Sala ou en Tingitane.

## 6 - La statue et la base

La statue de *M. Sulpicius Felix*, comme celle de *L. Minicius Pulcher*, était en bronze (C. Boube, *Les bronzes antiques du Maroc*, I, *La statuaire*, p. 354 n. 56 et 57). Les deux statues posaient sur le pied droit à plat, et sur la pointe du pied gauche ramené en arrière. Cette attitude convient bien à un personnage en habit militaire.

Les deux bases sont en pierre dure de l'oued Akreuch, la carrière étant toute voisine de Sala.

La base de *Sulpicius* comporte un couronnement assez haut, simplement épannelé (malheureusement coupé sur la photographie publiée par *IAM* 307, p. 190: se reporter à celle qui est donnée par J. Boube, *art. cit.* p. 129; ici, n. 6). Il était donc dissimulé. Plutôt qu'à un stucage lissé et peint, on peut penser à une ceinture de bronze décorée. Des plaques de bronze appartenant à un décor de ce type ont été récemment identifiées à Rome. La base de *L. Minicius* comportait, au même endroit, des motifs sculptés (J. Boube, p. 118-124).

## Bibliographie

- L. CHATELAIN, «BCTH», 18 novembre 1930, p. 171-175 [Le décret seulement jusqu'à *crediderit*, ligne 12].
- L. CHATELAIN, «BCTH», 10 février 1931, p. 225-228. [Textes Chatelain-Albertini, revus à Paris sur photographie par J. Carcopino].
- L. CHATELAIN, *La ville romaine de Sala*, Rabat, 1931 [fascicule introuvable].
- S. GSELL et J. CARCOPINO, *La base de M. Sulpicius Felix et le décret des décurions de Sala*, «MEFR» 1931, p. 1-29, repris après la mort de Gsell (1-1-1932) J. CARCOPINO, par: *Le Maroc Antique*, Paris, 1943, p. 200-232.
- H. SEYRIG, *Textes relatifs à la garnison romaine de Palmyre*, «Syria», 1933, p. 153 et 155-9.
- L. CHATELAIN, *Le Maroc des Romains*, Paris 1944, p. 91-99. Sur «La curie de Trajan». Texte et traduction du décret, sans commentaires, d'après Carcopino.
- E. BIRLEY, *Roman Britain and the Roman Army*, Londres 1953 p. 146-153.
- L. HARMAND, *Le patronat sur les collectivités publiques*, Paris 1957, p. 42-45.
- B.E. THOMASSON, *Die Statthalter der römischen Provinzen Nordafrikas von Augustus bis Diocletianus*, II, Lund 1960, p. 255 et 297-299.
- H.-G. PFLAUM, *Carrières procuratoriennes* 3, Paris 1961, p. 1078.
- R. MAC MULLEN, *Soldier and Civilian in the Later Roman Empire*, Cambridge (Mass.) 1963, p. 111-112.
- E. BIRLEY, *Alae and cohortes milliariae, Corolla memoriae E. Swoboda dedicata*, Graz 1966, p. 54-65 (= *Mavors* IV, p. 349-364).
- L. HARMAND, *Observations sur l'inscription de Sala*, «Mélanges Piganiol», III, 1966, p. 1211-1221.
- ROBERT K. SHERK, *The Municipal Decrees of the Roman West*, coll. «Aréthusa», Buffalo, 1970 p. 55 n. 64 et p. 69 (seul intérêt: la comparaison avec les autres décrets de ce recueil).
- M. ROXAN, *The Auxilia of Mauretania Tingitana*, «Latomus», 32, 1973, p. 838-855 p. 847: la *cohors Syrorum*; p. 850: l'*ala Syrorum*.
- R. REBUFFAT, *Enceintes urbaines et insécurité en Maurétanie Tingitane*, «MEFRA», 86, 1974, p. 501-522.
- H. DEVIJVER, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum*, Louvain 1977, p. 764-765.
- J. BOUBE, *Sala: notes d'épigraphie*, «BAM», XII, 1979-80, p. 124-137.
- E. FRÉZOULS, *Rome et la Maurétanie Tingitane: un constat d'échec?*, «Ant. Afr.», 16, 1980, p. 65-93.
- Inscriptions Antiques du Maroc*, 2, *Inscriptions latines*, Paris 1982, n. 307 (IAM)
- [La présentations de l'inscription n'a pas tenu compte de l'article de J. Boube. Ses auteurs n'avaient d'ailleurs pas de photographies (p. 192, note) de la liste des *amici*.]

P.A. BRUNT, *Princes and equites*, «JRS» 1983, p. 42-75, en particulier p. 55.

B.E. THOMASSON, *Laterculi praesidum*, I, 1984, p. 410 n. 12 (*Uttedius Honoratus*).

F. JACQUES, *Le privilège de liberté*, Rome 1984, p. 670-675.

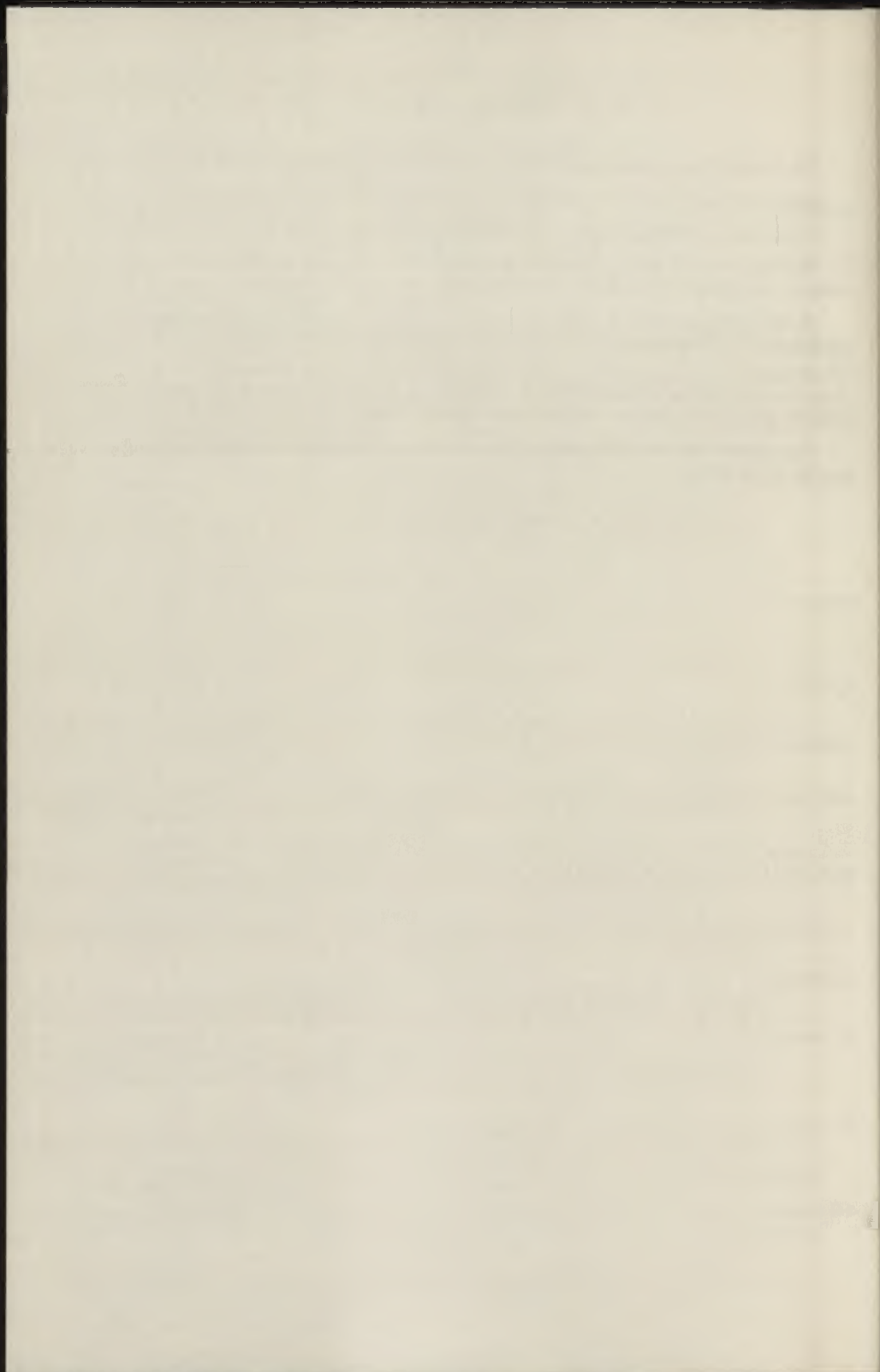
D.B. SADDINGTON, *Military praefecti with administrative Functions*, «Actes du IXe congrès international d'Epigraphie grecque et latine», Sofia 1987, p. 268-274.

M. EUZENAT, *Le limes de Tingitane. La frontière méridionale*, Paris 1989, *La fossa de Sala* p. 127-173; plus particulièrement *Les défenses de Sala*, p. 159-173.

R. REBUFFAT, *Compléments au recueil des "Inscriptions antiques du Maroc"*, «L'Africa romana», IX, 1991, Sassari 1992, p. 439-501. *Les Commagéniens en Tingitane*, p. 474-490 (Sur l'unité militaire commandée par *Sulpicius Felix*)

Nos citations comportent le nom de l'auteur, et un ou plusieurs mots caractéristiques du titre (ici en italique)





Ahmed Siraj

Note sur l'urbanisme de Tanger à l'époque romaine et arabe

La présente note ne prétend pas apporter des découvertes inédites sur l'urbanisme de *Tingi*, cette ville-clé du Maroc romain, qui garde mystérieusement ses secrets sous les vagues successives des constructions des périodes médiévale, moderne et contemporaine. Il s'agit seulement d'un essai d'interprétation de textes arabes du moyen-âge datant du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècles, ainsi que d'une description de *Tanger sous l'occupation anglaise* (XVII<sup>e</sup> s.). Ces documents ont livré des indices qui tendraient à confirmer les résultats des travaux archéologiques des deux dernières décennies concernant l'urbanisme de l'antique *Tingi*<sup>1</sup>.

1. Tanger la ville et Tanger la province.

Parmi toutes les villes antiques du Maghreb, connues en tant que telles par les auteurs arabes du moyen-âge, Tanger représente, en quelque sorte, le «symbole de la période préislamique. C'est la ville qui passe pour être la plus ancienne du Maghreb<sup>2</sup>, et parfois même la plus ancienne du monde après la Mekke<sup>3</sup>. Cette vision, ou plutôt cette prise de conscience de son ancienneté n'est perceptible dans les sources arabes qu'à partir du X<sup>e</sup> s. avec Ibn Hawkal. Les géographes et les historiens qui ont écrit avant cette date, tous des orientaux, parlent souvent de Tanger en tant que région ou province bien définie géographiquement<sup>4</sup>. Ainsi, il semble qu'au VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, le nom «Tanger» s'appliquait à la fois à la ville et à un espace géographique qui correspond, grosso modo, au territoire de la province Tingitane.

<sup>1</sup> Voir les travaux de M. PONSICH et notamment *Recherches archéologique à Tanger et dans sa région*, Paris, 1970.

<sup>2</sup> Ibn al-Djazzâr cité par Ibn 'Idhârî, *Al-Bayân al-mughrib fî akhbâr al-Maghrib*, éd. G. S. COLIN et E. LEVI-PROVENÇAL, Leyde, 1948, 4. Vols, I, p. 26.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 11.

<sup>4</sup> Ibn 'Abd al-Hakam, *Kitâb Futûh Misr wa-l-Maghrib*, éd. A. GATEAU, *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne*, Alger, 2<sup>e</sup> éd., 1947 (Bibliothèque Arabe-Français, II), p. 71; Ibn Khurdâhbah, *Al-Masâlik wa-l-mamâlik*, éd. M. J. DE GOEJE, *Liber Viarum et regnorum*, Lugduni Batavorum, E. J. BRILL, 1889 (BGA, VI), p. 88 - 89.

Cette double conception se retrouve non pas seulement dans les ouvrages de géographie humaine mais aussi dans ceux consacrés à la géographie astronomique (ex. al Khawârizmî et Suhrâb, X<sup>e</sup> s.). Il est certain que nous sommes en présence d'une survivance du cadre géographique et administratif de l'ancienne province romaine de la Maurétanie Tingitane. Nous pouvons même parler d'une adoption de ce cadre par les Arabes pendant les tous premiers siècles qui ont suivi la conquête; hypothèse qui trouve son appui chez Ibn Khurdâhbeh, auteur du IX<sup>e</sup> siècle et grand représentant de la géographie administrative officielle, qui distingue dans cette partie occidentale du Maghreb trois grandes régions ou provinces: le pays de Tanger, le Sûs al-Adnâ et le Sûs al-Aksâ (fig. 1).

## 2. La ville antique et la ville arabe.

C'est Ibn Hawkal qui a présenté une première description de la ville. L'auteur fournit des éléments de premier ordre relatifs à l'histoire du site de la ville antique. D'abord, on sait que celle-ci était visible au X<sup>e</sup> s. On voyait encore ses constructions en pierre au bord de la mer<sup>5</sup>. Il est très probable que ces «constructions» étaient les vestiges de l'enceinte de la ville antique, même si Ibn Hawkal ne décrit pas d'enceinte à Tanger. Dans un passage qui est resté pendant longtemps<sup>6</sup>, malgré son importance, ignoré ou mal interprété, l'auteur donne des précisions sur la topographie de la ville antique, ce qui aurait pu apporter, à notre avis, une réponse définitive au problème de son identification.

Ibn Hawkal décrit la situation de la ville au moment de son passage en Afrique du Nord. Il rapporte que Tanger, l'antique *Tingi*, fut habitée des années après la conquête islamique avant que ses habitants n'édifient une nouvelle cité «à la distance d'un mille, sur le flanc d'une montagne»<sup>7</sup>. Soulignons d'abord que les deux villes sont proches l'une de l'autre. La première se trouvait sur le bord de la mer, la seconde, sur une montagne à une certaine distance de la côte. Cela signifie bien évidemment qu'il faut chercher la ville médiévale à l'intérieur. Si l'on examine à la lumière de ces données les deux sites qui sont proposés pour y placer *Tingi*, c'est-à-dire l'actuelle Kasbah et le quartier de Tandja-l-Baliya (Tanger-le-Vieux), au fond de la baie de Tanger

<sup>5</sup> Ibn Hawkal, *Sûrat al-Ard*, éd. J. H. KRAMES, *Opus geographicum... Liber Imaginis Terrae*, Leiden, 1938 - 39 (BGA II, 2e éd.), I, p. 79; tard. J. H. KRAMES et G. WIET, *Configuration de la terre*, Paris-Beyrouth, 1964 (Collection UNESCO d'Oeuvres représentatives, série arabe), I, p. 75.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*



entre celle-ci et la pointe Malabata<sup>8</sup>, nous identifions sans peine la Kasbah avec *Tingi*, là où Ibn Hawkal apercevait au X<sup>e</sup> siècle des monuments et des constructions en pierre. La distance d'un mille qui sépare les deux sites selon l'auteur, correspond aux 2 km qui séparent la Kasbah du quartier de Tandja-l-Baliya. Il est donc logique de conclure que c'est à Tandja-l-Baliya qu'il faut placer la ville médiévale créée aux temps des Idrissides. La position de la ville correspond à celle décrite par Ibn Hawkal: elle est effectivement sur une petite éminence à une certaine distance de la mer.

P. Schmitt, qui défendait l'idée de la non-superposition des cités islamiques aux villes romaines, avait adopté l'hypothèse d'un abandon de la ville antique pour la nouvelle. Mais il faut noter que si le texte d'Ibn Hawkal laisse entendre qu'à son époque la ville antique n'était plus occupée, l'auteur ne parle pas d'un abandon complet de *Tingi*. Il est ainsi probable qu'une partie seulement de sa population l'ait quittée pour s'installer dans la nouvelle ville arabe. Même si l'on admet qu'elle fut réellement abandonnée, il n'est pas impossible qu'une ville abandonnée soit repeuplée si les raisons qui ont imposé l'immigration des habitants n'existent plus. Dans tout les cas, le texte d'Ibn Hawkal confirme certainement l'identification de la ville antique avec l'actuel quartier de la Kasbah<sup>9</sup>.

### 3. Monuments et ruines

Al-Bakrî qui écrivait ses *masâlik* au XI<sup>e</sup> siècle à partir de ses lectures et de ses enquêtes orales auprès des voyageurs et des commerçants maghrébins, fait état de nombreux monuments et ruines antiques à Tanger. Il ne fait cependant aucune allusion à la ville arabe signalée un siècle auparavant par Ibn Hawkal. Sur la nature des monuments et des ruines de Tanger, sa description est très détaillée par rapport aux autres récits concernant les autres villes antiques du Maroc. D'après son rapport, la ville renfermait au XI<sup>e</sup> siècle:

#### 1. Des Kusûr. Dans l'arabe moderne ce terme signifie «palais». Mais

<sup>8</sup> Quartier qui semble avoir été déjà dépeuplé au XV<sup>e</sup> s. (R. RICARD, *Le Maroc septentrional au XV<sup>e</sup> siècle dans les chroniques portugaises*, Etudes sur les Portugais au Maroc, Coimbra, 1955, p. 53 et 64).

<sup>9</sup> Sur la situation et l'espace occupé par l'antique *Tingi*, voir le plan hypothétique de M. PONSICH, *Recherches...*, p. 228, planche LXXIII et fig. 59; ce plan est dorénavant confirmé par le repérage des traces de l'enceinte antique dans les murailles médiévales. Les traces repérées semblent correspondre au périmètre de la ville tel qu'il fut délimité par M. Ponsich. Ces nouvelles données sont dues à une enquête menée par M. A. Akerraz, conservateur du site de Chella. Les résultats de cette enquête ont fait objet d'une conférence à l'INSAP (Rabat), mais ils ne sont pas encore publiés.

ce n'est certainement pas le sens qu'il prenait au moyen-âge. Traditionnellement ce terme est traduit par «château»<sup>10</sup>. Il ne semble pourtant pas que le terme désignait des habitations luxueuses. Il faut noter que le terme *Kasr* utilisé par l'auteur ainsi que par d'autres géographes arabes, ne s'applique pas sur une habitation individuelle. Dans d'autres passages, le même terme est utilisé par al-Bakrî pour désigner des sites entiers, notamment des forteresses<sup>11</sup>. D'autant plus que nous avons des exemples de villes médiévales qui sont nommées *Kasr* en raison de leur caractère défensif<sup>12</sup>. Aujourd'hui encore, dans l'ensemble du Maghreb, et notamment dans les régions méridionales, le *ksar* est un bourg fortifié, où les membres d'un clan d'une tribu vivent en commun. Il résulte que le *Kusûr* (plur. de *Kasr*) dont il est question dans le passage d'al-Bakrî ne doivent pas être identifiés nécessairement à des habitations ou à des édifices publics dans l'antique *Tingi*, mais peut-être à des constructions en rapport avec l'enceinte de la ville, et vraisemblablement encore à des forteresses dans la région proche de celle-ci.

2. Des Akbâ'(voûtes): signalons toutefois que le terme *kabw* (plur. *akbiyya* ou *akbâ'*), peut prendre deux sens en arabe. Le premier est relatif à tout ce qui est souterrain (cave, cuvette, galerie souterraine...). Le second est celui de tout édifice à forme d'arc. Le verbe *kabâ / Yakbû* signifie: transformer un objet en forme d'arc. On peut appliquer le verbe à tout édifice érigé en forme de dôme. Al-Bakrî utilise le même terme en parlant des citernes de Carthage (al-M'alga)<sup>13</sup>. On peut donc supposer qu'il s'agit dans le cas de Tanger de citernes semblables à celles de Carthage ou de n'importe quel édifice à voûtes, probablement souterrain.

3. Des Ghîrân. De Slane traduit ce terme par «crypte». Cette traduction n'est pas valable. En arabe Ghîrân (=ghâr) s'applique plutôt à des grottes ou des cavernes. Il ne semble tout de même pas que des grottes aient existé à Tanger. On peut supposer qu'al-Bakrî n'ayant su distinguer dans sa description les éléments qui se trouvaient à Tanger même de ceux qui sont situés dans sa région, entendait par là les grottes attribuées à Hercule et qui se trouvent à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de la ville, à proximité du

<sup>10</sup> Voir par exemple la traduction d'AL-BAKRI de DE SLANE p. 214.

<sup>11</sup> Exemple des sites mentionnés par l'auteur dans la région de Ceuta, voir AL-BAKRI, p. 106 (209) et 105-6 (206).

<sup>12</sup> Exemple Kasr Sanhâdja (ksar Kebir), Kasr Masmûda (Ksar Seghir...).

<sup>13</sup> AL-BAKRI, p. 43 (93).

cap Spartel. Remarquons que l'auteur ne signale pas ces grottes, qui devaient certainement être connues au moyen-âge, dans sa description de la route maritime qui reliait Tanger à Asîla<sup>14</sup>. Toutefois, et si l'on admet que le terme *ghirân* peut désigner aussi des constructions aménagées sous terre, nous nous demandons s'il ne faut pas mettre cet élément de la description d'al-Bakrî en rapport avec un «passage souterrain partant de la kasbah, débouchant à plusieurs milles hors des portes et contenant de curieux vestiges de l'antiquité», signalé par un voyageur anglais du XIX<sup>e</sup> s.<sup>15</sup> et dont une partie aurait été dégagée plus tard par M. Montalban<sup>16</sup>.

4. Des thermes, qui sont évidemment les monuments les plus facilement reconnaissables par les gens du moyen-âge.

5. Un aqueduc qui, d'après l'auteur de *kitâb al-istibsâr*<sup>17</sup>, fut grand. Un passage d'Ibn Hawkal<sup>18</sup> laisse entendre que cet aqueduc était toujours en fonction au début de la période arabe. La présence d'aqueduc à Tanger ainsi que d'un système de canalisation est confirmée par une description de Tanger du XVII<sup>e</sup> s.<sup>19</sup>

6. Enfin, et pour finir sa description, al-Bakrî cite la grande quantité de marbre, de pierres taillées et des ruines, ainsi que des tombes.

Cette description atteste l'importance des monuments de *Tingi* qui étaient encore visibles au XI siècle. La disparition totale de tous ces vestiges ne s'explique que par l'installation des constructions médiévales et peut-être aussi par le réaménagement de certains édifices antiques. La date de la disparition de l'antique *Tingi* nous échappe complètement. Mais il est établi qu'une partie de ces ruines était toujours apparente au XII siècle. Les auteurs qui ont écrit postérieurement à cette date n'y font pas allusion. Même Jean

<sup>14</sup> AL-BAKRI, p. 113 (221 - 2).

<sup>15</sup> JOHN BUFFA, *Travels through the Empire of Morocco*, London, 1805, p. 24; voir aussi MICHAUX-BELLAIRE, *Tanger et sa zone*, Paris, 1921, p. 34; M. BESNIER, *Découverte d'une nécropole romaine à Tanger*, dans «Revue du Monde musulman», VI, 1908, p. 415; M. PONSICH, *Recherches...*, p. 246.

<sup>16</sup> M. PONSICH, *Recherches...*, p. 246.

<sup>17</sup> *Kitâb al-istibsâr fî adjâ'ib al-amsâr*, éd. S. Z. cAbd al-Hamîd, 2<sup>ème</sup> éd. Casablanca, 1985, p. 138.

<sup>18</sup> Ibn Hawkal, p. 79 (75).

<sup>19</sup> CH. DE LA VÉRONNE, *Tanger sous l'occupation anglaise d'après une description anonyme de 1674*, Paris, P. Geuthner, 1972, p. 136.



Léon l'Africain, qui a l'habitude de décrire les monuments antiques des villes dont il traite, et bien qu'il reconnaisse l'origine romaine de la cité<sup>20</sup>, ne parle d'aucun vestige antique à Tanger. Cela laisse présumer, a priori, que ces ruines n'existaient plus au XV<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, une description espagnole de Tanger, rédigée en 1674, par un catholique au service des Anglais, fournit des renseignements supplémentaires sur l'antique *Tingi*. Elle signale les ruines d'un amphithéâtre, qui se distinguent «entre le pied de la ville et la mer, tout le long de la descente de la colline sur laquelle est bâtie Tanger. On reconnaît des gradins qui descendent très près de l'eau ou jusqu'à un reste de muraille portugaise. Ces gradins sont dégagés et très hauts, et si larges que deux séries de spectateurs peuvent y prendre place»<sup>21</sup>. Pour expliquer la proximité de l'amphithéâtre de la mer, l'auteur avance deux hypothèses: soit que l'eau a recouvert une partie de la baie de Tanger, ce qui peut être démontré, selon lui, par les pierres taillées trouvées à cet endroit. Plus vraisemblable encore la deuxième hypothèse qui explique cette proximité par le fait que le monument a été conçu pour permettre de voir les fêtes et les jeux organisés dans la baie même, et qui correspondaient aux célèbres naumachies dont la ville pouvait jouir grâce à la rondeur de la baie. «Dans peu le port, ajoute l'auteur, on aurait pu donner des fêtes navales comme dans cette baie»<sup>22</sup>. Il s'agit évidemment d'une hypothèse.

G. Salmon<sup>23</sup> a cru reconnaître les vestiges de cet amphithéâtre sur une gravure anglaise du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. M. Ponsich a contesté cette hypothèse en expliquant que la courbe formée par les remparts, qui a amené G. Salmon à cette identification, devait être en fait un «mur de soutènement», et que «l'emplacement indiqué est beaucoup trop exigü et la dénivellation trop forte»<sup>25</sup>. C'est à partir de l'examen de la gravure anglaise que les deux chercheurs exprimaient leurs opinions à propos de cet amphithéâtre près de l'endroit où est construit l'actuel port de Tanger.

La même description attribuée également aux Romains le tracé de deux voies qui se dirigent vers l'intérieur du Maroc et «qui ressemblent aux voies

<sup>20</sup> AL-HASAN AL-WAZZAN OU JEAN LÉON L'AFRICAIN, *Descrizione dell' Africa*, traduction française A. EPAULARD, *Description de l'Afrique*, Paris, Maisonneuve, 1956, I, p. 263.

<sup>21</sup> CH. DE LA VERONNE, *Tanger sous l'occupation anglaise*, p. 48 et 134.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>23</sup> G. SALMON, *Archives Marocaines*, II, 1904, p. 104 - 105.

<sup>24</sup> BUDGETT-MAKIN, *The moorish empire*, p. 141.

<sup>25</sup> PONSICH, *Recherches...*, p. 246. L'hypothèse de M. Ponsich semble avoir été avancée aussi dès le XVII<sup>e</sup> s. L'auteur anonyme de la description de Tanger a rejeté tout lien entre ces gradins et les fortifications de l'enceinte en expliquant que ces murs auraient aidé l'ennemi à grimper la pente (*Tanger sous l'occupation anglaise*, p. 136).

romaines d'Espagne»<sup>26</sup>. Leur emplacement n'est pas précisé. Mais il semble que l'une d'elles partait de la porte nord (ou porte de Marshân)<sup>27</sup>. La description signale les ruines d'un pont écroulé sur l'oued el-Yhud, à l'ouest de Tanger, duquel il restait deux ou trois arches et dont les pierres latérales étaient taillées en pointe de diamant. Toutefois, l'attribution aux Romains des vestiges d'un pont sur l'oued Yhud est à prendre avec beaucoup de prudence, car il peut s'agir de ruine d'aqueduc<sup>28</sup>.

Enfin, l'auteur de la description signale à l'emplacement de l'actuel quartier de Tanger-le-Vieux, les restes d'une «très grande» forteresse romaine qu'il propose d'identifier avec «le *castrum Tingis* des auteurs anciens». Il voyait encore ses murailles hautes et construites «d'une pierre très consistante, dure et d'une telle solidité et ampleur que deux chars pouvaient aisément rouler dessus. Les portes sont également très grandes... on en voit encore deux d'entre elles, si près l'une de l'autre qu'il n'y a qu'une pylône de l'épaisseur d'un mur, au milieu, et toutes les deux donnent directement sur la mer... »<sup>29</sup>. Ce rapport remet en cause le problème des origines de Tanger-le-Vieux. Il est très possible que ces ruines soient celles de la ville arabe édiflée par les Idrissides. Mais rien n'empêche en fait de supposer que cette ville idrisside a été aménagée dans une forteresse antique. Selon Ibn Hawkal la création d'une ville neuve par les Idrissides répondait au besoin de se protéger contre d'éventuelles attaques<sup>30</sup>. D'autant plus que les souverains idrissides se sont installés dans plusieurs cités antiques du Maroc dont le meilleur exemple est celui de Volubilis. Mais il est difficile d'admettre cette hypothèse puisque le même auteur rapporte que la ville n'avait pas d'enceinte. Il serait curieux de voir une ville destinée à accomplir une fonction défensive tout en étant privée d'une muraille. Deux hypothèses peuvent expliquer cette anomalie:

- Il est possible que la réoccupation de la forteresse antique a entraîné l'installation de la population au voisinage de la forteresse. Dans ce cas, la ville qui n'était pas entourée d'une muraille aurait été constitué essentiellement de ces nouvelles habitations.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>27</sup> Voir la plan de M. PONSICH (ci-dessus, note 9).

<sup>28</sup> Cf. A. PERETIE, *Le Raïs el-Khadir Ghailan*, dans *Archives Marocaines*, XVIII, Paris, 1911, p. 36, n. 1.

<sup>29</sup> CH. DE LA VERONNE, *Tanger sous l'occupation anglaise*, p. 133.

<sup>30</sup> Nous savons que la période idrisside fut un épisode de conflits et de luttes qui mettaient aux prises dans le Maroc médiéval des coalitions militaires rivales.

- Plus vraisemblable encore, la seconde hypothèse qui consiste à voir dans le texte d'Ibn Hawkal une confusion entre les deux villes, dont la description de l'une se mêle avec l'autre. On est amené à croire que c'est *Tingi* qui ne possédait pas d'enceinte. Après tout, on ne comprend pas pour quelle raison les Idrissides chercheraient-ils un site à caractère défensif, si Tanger avait une enceinte. L'absence d'une enceinte à Tanger peut facilement s'expliquer par sa destruction au moment de l'arrivée des premiers conquérants arabes.

Tanger-le-Vieux, ce quartier qui est, malgré son nom, l'un des plus moderne de l'actuelle Tanger, est-il un site antique? Rien pour l'instant, et en dehors des indices que nous venons d'exposer, ne permet d'envisager une conclusion définitive. Pourtant la situation privilégiée du site sur une colline permettant le contrôle de la ville et surtout de la baie de Tanger, à l'entrée de l'oued Moghogha qui semble avoir été navigable pendant l'antiquité, pousse à croire qu'il s'agit dans le cas de Tandja-l-Baliya d'un site militaire de grande importance qui constituait avec le camp de Gandouri un élément de défense romain de la capitale de la Maurétanie Tingitane.

Quant au nom, *Castrum Tingis*, attribué au site de Tanger-le-Vieux, il résulte certainement d'une erreur. L'auteur de la description a dû confondre *Tingi* (ou *Tingis*) avec une autre localité appelée *Castellum Tingitanum* mentionnée par l'*Itinéraire Antonin*<sup>31</sup> et par Ammien Marcellin<sup>32</sup> et qu'on s'accorde généralement à l'identifier avec al-Asnam (le Chélif) en Algérie. Remarquons toutefois que le Géographe de Ravenne<sup>33</sup> cite une ville appelée *Tingit* dans la liste des cités de la Maurétanie Tingitane. S'agit-il d'une forteresse Tangéroise ou d'une simple confusion des noms *Tingi* et *Tingitanum*? On ne peut se prononcer sur ce point.

Enfin, et pour conclure, disons que la recherche systématique des textes reste, pour le moment, le seul moyen qui permet d'avoir une image, vague certes, mais utile sur l'urbanisme de Tanger. L'archéologie Tangéroise étant contrariée par la continuité de l'occupation moderne, seule l'interprétation des textes médiévaux et des descriptions européennes de la période moderne peut ouvrir de nouveaux horizons. Ici, au

<sup>31</sup> *Itinéraire Antonin*, éd. O. CUNTZ, *Itineraria romana. I. Itineraria Antonini Augusti et Burdigalense*, Leipzig, 1929, p. 3.

<sup>32</sup> AMMIEN MARCELLIN, *Histoire*, trad. Ang. par John C. Rolfe, III, London-Cambridge, 1972, xxix, 5, 25.

<sup>33</sup> Géographe de Ravenne, *Itineraria romana, Ravennatis Antonini Cosmographia et Guidonis geografica*, éd. J. SCHNETZ, Leipzig, 1940, p. 160.



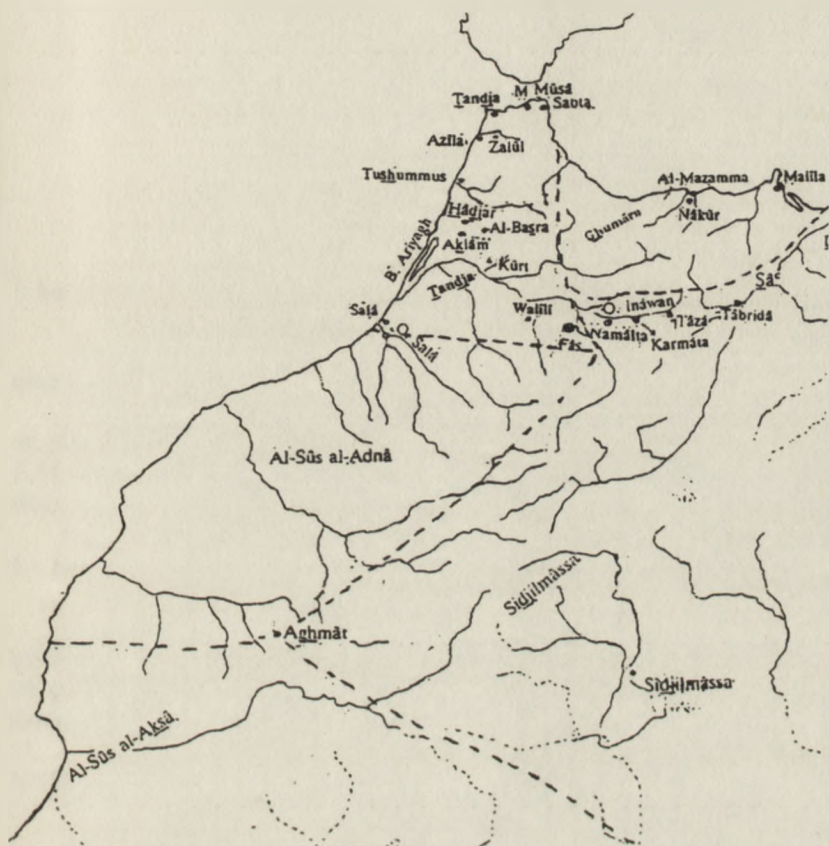


Fig. 1: Les divisions administratives du Maroc au haut Moyen-âge.

seuil de cette vaste mer des Ténèbres, à la limite du monde connu et du monde inconnu, cette fille des légendes qui a attiré par le charme de sa situation tant de héros de l'antiquité (Hercule, Antée, Shaddâd b. Ad, Alexandre...) reste l'un des rares et précieux témoignages sur la continuité des temps, des lieux, de l'homme et donc de l'histoire d'un Maghreb qu'on a longtemps considéré comme la victime d'une rupture profonde entre Rome et l'Islam.



Mohamed Habibi

A propos du temple H et  
du temple de Melkart-Héraclès à *Lixus*

1. *Le temple H:*

Fouillé en 1964 par M. Ponsich, le temple H est situé au nord du quartier des temples (fig. 1).

Il ne reste du temple que l'abside semi-circulaire, vaste de 19,80 m de diamètre (fig. 2, pl. I), avec un renforcement de 3,50 m de large sur 1,54 m de profondeur, creusé sur son axe. De part et d'autre de l'abside, deux murs se prolongent vers le sud.

a - Technique de construction:

L'abside est en blocs de forme irrégulière scellés entre eux par des pillettes de pierres plates (pl. I). Le mur de renforcement de l'abside est en partie de même appareil que l'abside; à empilement intercalaire et comporte des blocs de taille (pl. III).

b - Datation:

Le temple H fut considéré par M. Ponsich comme étant phénicien. Les sondages effectués jusqu'aux fondations, ont fourni, d'après l'auteur, du matériel appartenant au niveau V<sup>1</sup> de *Lixus*. Ainsi l'auteur de ces sondages datat le monument du VII-VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>2</sup> et n'hésite pas à l'assimiler au temple légendaire de Melkart-Héraclès, qui serait, d'après Pline l'Ancien, plus ancien que le temple de Gadès dédié au même dieu<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> C'est le niveau le plus profond; en référence au sondage dit «du caroubier» ouvert en 1951 par M. Tarradell. Le sondage a révélé cinq niveaux représentant les différentes époques de la ville en ce secteur. Cf. M. TARRADELL, *Lixus, Historia de la ciudad, guía de las ruinas y de la seccion de Lixus del Museo Arqueologico de Tetuan*, Tetuan, Instituto Muley El-Hassan, 1959, pp. 27-29.

<sup>2</sup> M. PONSICH, *Le quartier des temples*, E.T.A.M., IX, Rabat 1981, p. 105.

<sup>3</sup> PLINE, *H.N.*, V, 3.



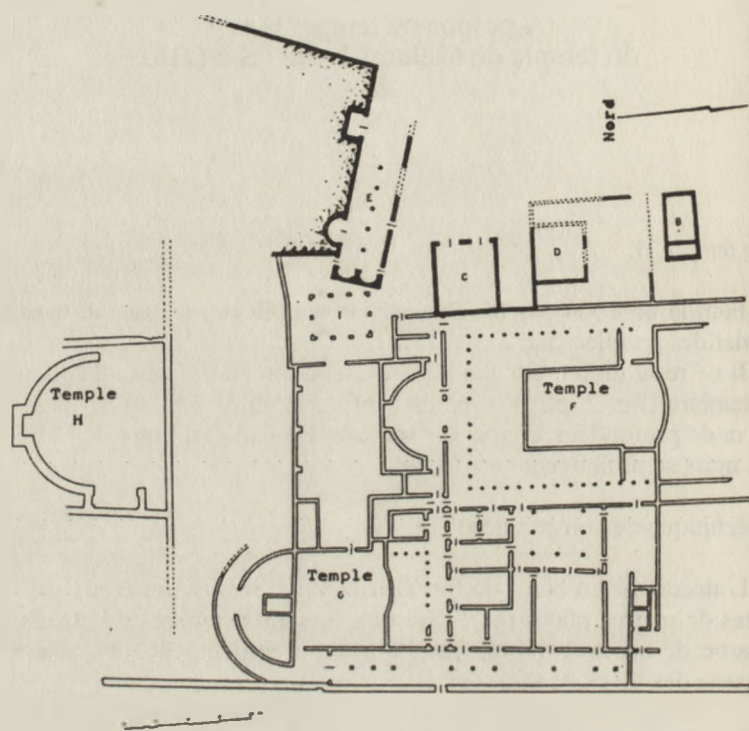


Fig. 1: Le quartier des temples (Plan: M. Ponsich).

Depuis, le temple H fut repris dans la plupart des études concernant l'expansion phénicienne en occident et intégré dans le répertoire des plus anciens monuments phéniciens de l'Occident Méditerranéen. Il est devenu pour les archéologues et les historiens l'unique monument qui témoigne de l'occupation phénicienne de Lixus et matérialise des propos littéraires rapportés par les auteurs anciens.

Cependant, plusieurs remarques chronologiques s'imposent:

Le renforcement de l'abside du temple comporte, comme le fait remarquer M.R. Rebuffat<sup>4</sup>, un bloc de remploi taillé de forme rectangulai-

<sup>4</sup> R. REBUFFAT, *A propos du quartier des temples de Lixus*, «*Rev. Arch.*», I, 1985, p. 126.

re, et qui présente une rainure taillée sur une de ses longueurs (pl. II). La présence de ce bloc dans le mur de renforcement de l'abside pose un problème chronologique étant donné que le monument est considéré comme l'une des premières constructions de Lixus. Nous remarquons en plus, que ce bloc est taillé de la même technique (rainure taillée sur

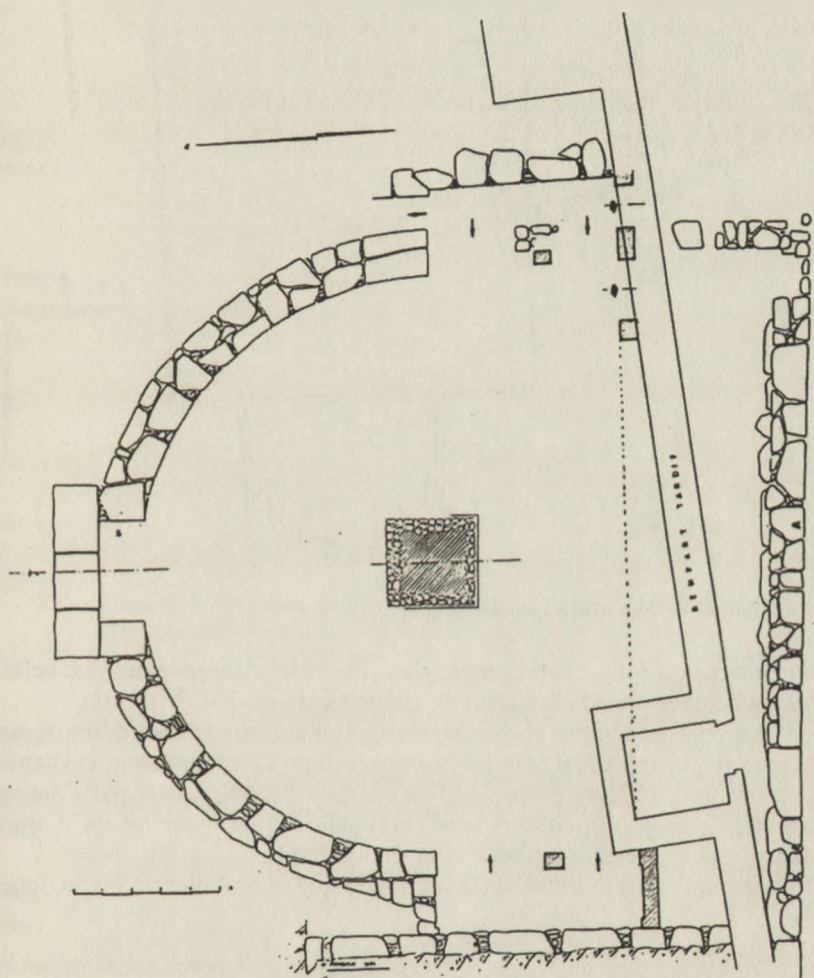


Fig. 2: L'abside du temple H (Plan: M. Ponsich).

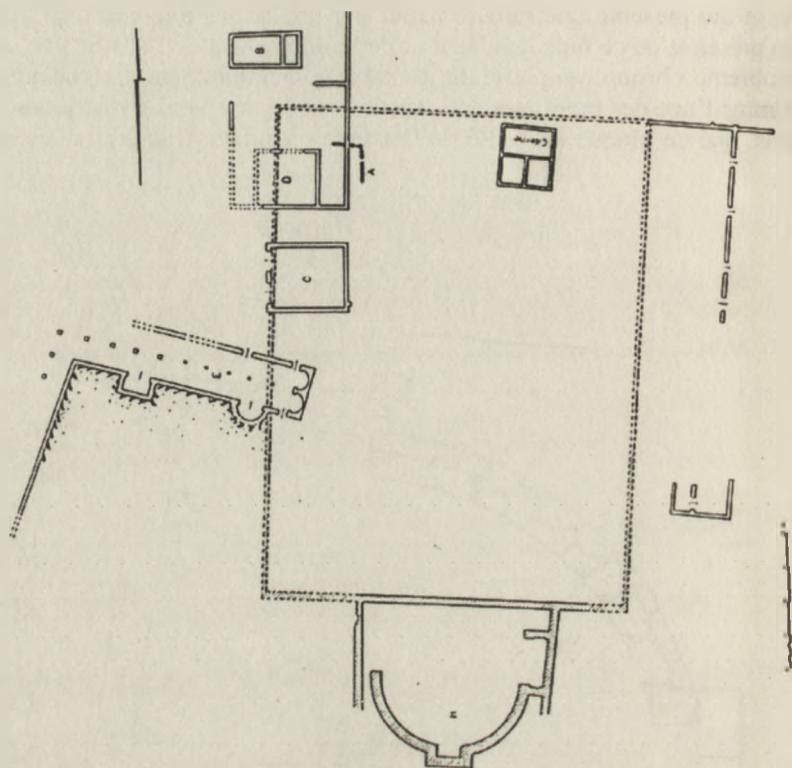


Fig 3. La Cour du temple H (d'après M. Ponsich).

une longueur) que celle employée dans les blocs de l'enceinte dite hellénistique, datée par M. Tarradell du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.<sup>5</sup> (pl. III).

La cour du temple H que M. Ponsich a soigneusement délimité sur le plan (fig. 3), n'est attesté par aucun vestige. D'ailleurs, son existence poserait un problème pour l'édifice A, considéré lui aussi par l'auteur comme l'une des premières constructions de l'acropole<sup>6</sup> et qu'il situe dans l'espace présumé de cette cour du temple H.

Devant ses remarques, et étant donné que le mobilier archéologique,

<sup>5</sup> M. TARRADELL, *Lixus, Historia de la ciudad. Guía de las ruinas y de la seccion de Lixus del Museo Arqueologico de Tetuan*, Instituto Mulay El-Hassan, 1959, p. 59.

<sup>6</sup> Le temple A fut daté du VI<sup>ème</sup> siècle avant J.-C.; M. PONSICH, *Lixus, le quartier des temples*, E.T.A.M., IX, Rabat 1981, p. 32.



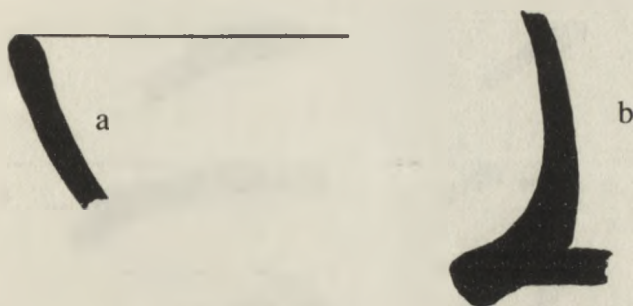


Fig 4. a: Bord d'un plat à engobe rouge pompéien; b: *Pyxis* en céramique à vernis noir (camparienne B).

justifiant cette datation de très haute époque, n'a fait l'objet d'aucune publication complète<sup>7</sup>, il était nécessaire de reprendre l'étude de ce matériel qui est déposé dans les réserves du Musée de la Kasbah à Tanger.

Nous en donnons ci-dessous la liste complète, avec les indications, qui s'y rapportent.

#### c - Etude du matériel et chronologie:

Matériel contenu dans des boîtes en carton portant les indications suivantes:

I - *Lix. 1964, Sondage, axe de l'abside, aux fondations*  
Origine du bâtiment (Batiment H)

#### Liste du matériel:

- 1 - Un fragment de panse en céramique modelée.
- 2 - Un fragment d'une anse à double boudin en céramique dite à engobe rouge phénicien. Pâte couleur ocre clair, surface à engobe beige.
- 3 - Un bec et fond d'une lampe de type bicorne. Pâte couleur ocre grenue et micacée, engobe rouge sur la face externe, traces noires d'utilisation sur le bec.
- 4 - Un fragment de panse et de fond d'un plat en céramique à engobe rouge phénicien (patère à marli plat). Pâte beige, engobe beige sur la face interne.

<sup>7</sup> L'auteur s'est limité de citer seulement quatre types: «*Fragments de lampes à deux becs. Fragment de céramique spatulée de type reticulé avec décor géométrique incisé. Fragments de col d'œnochoé à bobèche et anse bifide de vase à vernis rouge. Fragments de plats à marli de type phénicien à vernis rouge*», M. PONSICH, *op. cit.*, n. 2, p. 105.

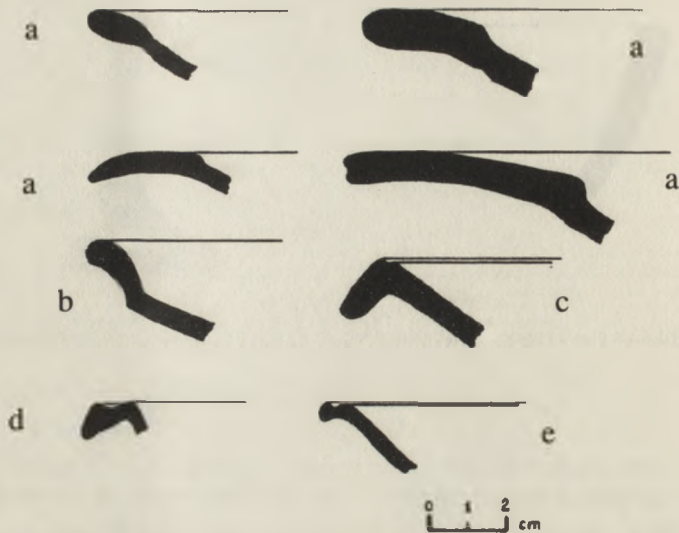


Fig 5: a: Plats à engobe rouge phénicien; b: Bol à engobe rouge phénicien; c: Bord de plat dit "à poisson"; d,e: Bords en céramique sigillée italique à vernis rouge.

5 - Un fragment de col d'un vase en céramique à paroi fine. Pâte couleur orange à l'intérieur, marron à la face externe, sans vernis, bien cuite, assez dure, sonore, cassures à bord net.

6 - Un bord d'un plat en céramique dite «à engobe rouge pompéien», pâte couleur ocre-marron, micacée, grenue, vernie sur la face interne, noircie à la face externe par son utilisation sur le feu (fig. 4: a).

7 - Un fragment d'enduit en mortier à chaux, peint couleur rouge pompéien.

8 - Un *pyxis* en céramique à vernis noir (campanienne B); forme: Lamboglia 3A (fig. 4: b). Pâte couleur beige de consistance dure très épurée, vernis noir, lisse, assez solide, légèrement bleuté.

## II - Lix. 1964, Temple H, abside (céramique peinte et divers)

### Liste du matériel:

1 - Dix-huit fragments de bords de plats à engobe rouge phénicien (fig. 5: a).

2 - Six fragments de bords de bols, à engobe rouge phénicien (fig. 5: b).

3 - Un fragment d'une lèvre avec un départ de col d'une cruche (*oenochoe*) à bobèche. Pâte grise au coeur ocre beige en surface, engobe rouge très lustré sur la face externe de la lèvre, mat sur sa face interne.

4 - Un fragment d'une anse bifide. Pâte couleur ocre beige, engobe rouge lustré.

5 - Une anse ronde à engobe rouge.

6 - Un fragment de panse d'une cruche à bobèche. Pâte beige, engobe rouge sur la face externe.

7 - Trois fragments de panses de trois lampes à engobe rouge.

8 - Un fragment en céramique peinte de Kouass. Pâte verdâtre, surface grise au coeur, feuilletée, marron en surface. Décor peint d'une bande large de couleur ocre rouge, rompue par un filet de couleur marron sombre.

10 - Un bord de plat dit «à poisson». Pâte beige-claire, engobe beige à nuances oranges-marrons (fig. 5: c).

11 - Un bord et panse de *kalathos* en céramique peinte ibérique, dit «sombbrero de copa». Pâte de consistance dure de couleur beige rosâtre, décor en traits rouges ondulés peint sur la face interne du bord, filet rouge à l'intersection externe du bord et de la panse.

12 - Deux fragments de fond plats en céramique dite «à engobe rouge pompéien», pâte couleur ocre-marron foncé, micacée. Traces d'utilisation sur la face externe.

13 - Un bord en céramique sigillée italique à vernis rouge; forme: Goud. 7 (fig. 5: d).

14 - Un bord en céramique sigillée italique à vernis rouge; forme à rapprocher au type Fellmann I a et au bord (B-2B-33) du matériel arétin de Bolsena<sup>8</sup> (fig. 5: e).

#### d - Conclusions chronologiques:

La première liste du matériel que nous donnons ci-dessus, provenant d'un sondage que M. Ponsich a effectué dans le temple H, retient notre attention d'une façon particulière. L'indication qu'elle porte, inscrite par l'auteur du sondage, est assez parlante: il s'agit d'un matériel issu des fondations du temple H, donc datant la construction du monument. L'auteur l'a bien précisé en inscrivant (origine du bâtiment).

Cependant, on remarque que ce matériel, recueilli des fondations du

<sup>8</sup> C. GOUDINEAU, *La céramique Arétine lisse (Fouilles de l'Ecole Française de Rome à Bolsena)* (Poggio Moscini), 1962-1967, t. IV, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, Supp. 6, Paris, 1968, p. 150 et p. 263.



temple, contient, en outre de la céramique caractéristique des niveaux phéniciens: plats à engobe rouge phénicien, anse bifide d'une *oenochoe* à bobèche, céramique modelée à engobe lustré, d'autres produits plus récents, caractéristiques du circuit commercial italique, dont la présence à Lixus - comme dans toute la Maurétanie Tingitane - ne s'est fait sentir qu'à la fin du troisième siècle avant J.-C.

La présence aux fondations du temple de la paroi fine, de la céramique campanienne B, de la céramique à engobe rouge-pompéien, remet en cause d'une façon définitive la datation de haute époque donnée par M. Ponsich au temple H. Le *terminus post quem* est formé par la *pyxis* en céramique campanienne B; forme Lamboglia 3a, et la céramique à engobe rouge-pompéien; forme 21a, qui daterait la construction du temple à la fin du 1er siècle av.J.-C.<sup>9</sup> La deuxième liste de matériel qui provient d'un sondage effectué dans l'abside du temple confirme aussi cette datation. En effet, la présence de la céramique sigillée italique à vernis rouge, forme: Goudineau 7, datées de la fin du 1er siècle avant J.-C., ainsi que la céramique à engobe rouge pompéien nous amène à situer la date de construction du temple dans la dernière décennie du 1er siècle avant.

Le temple H est donc un monument maurétanien construit sous le règne de Juba II (- 25 + 33).

## 2 - Le temple de Melkart-Héraclès

La fondation de Lixus, au même titre que celle de Gadès fut précédée, d'après la tradition, par la construction d'un sanctuaire dédié à Melkart-Héraclès «Le seigneur de la ville». Le temple de Gadès est assez bien connu, visité et décrit par les auteurs classiques<sup>10</sup>. Cependant, les recherches archéologiques n'ont pas réussi à retrouver ses traces<sup>11</sup>. Les facteurs naturels et humains ont, depuis l'antiquité, beaucoup modifié le paysage, rattachant ainsi les trois îles (fig. 6: Erytéia, Kotinousa et Antipolis) au continent.

<sup>9</sup> La forme 21a est daté de la fin du 1er siècle avant J.-C. (entre 12 et 8 av. J.-C.): CHR. GOUDINEAU, *Note sur la céramique à engobe interne rouge-pompéien*, «M.A.H.», t. 82, Paris, 1970, p. 166, pl. I: n. 16; S. LOESCHKE, *Die römische und die belgische Keramik*, C. ALBRECHT, *Das Römerlager in Oberaden*, Heft 1, Dortmund, 1942, tal. 26.

<sup>10</sup> Pomponius Mela, III, 46; Philostrate, *Vie d'Appollonios de Tyane*, V, 5; Strabon, III, 5, 5-8; Silius Italicus, *Punica*, III, 29 et III, 32-44; Diodore de Sicile, V, 35, 5 et V, 20; Pausania, X, 4, 5. Voir entre autre, les textes cités dans: G. BUNNENS, *L'expansion phénicienne en Méditerranée. Essai d'interprétation fondée sur l'analyse des traditions littéraires*. Bruxelles/Rome 1979, n. 348, p. 388-389.

<sup>11</sup> Seules les traces de la «Via Heraclea» chaussée qui conduisait de Gadès au Temple, ont été retrouvées.

A Lixus, Pline l'Ancien signale l'existence d'un sanctuaire d'Héraclès qui est, rapporte-t-il, plus ancien que celui de Gadès. Cette indication a valu à la ville d'être relevée au rang des plus anciennes colonies phéniciennes de l'Occident Méditerranéen. Le temple H de Lixus fut considéré par son auteur comme étant phénicien et il l'égala au fameux temple de Melkart.

Or, comme nous l'avons vu plus haut, le temple H est désormais un monument maurétanien construit à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., sous le règne de Juba II. Le temple de Melkart-Héraclès au même titre que toutes les constructions de l'époque phénicienne à Lixus n'a pas encore été découvert. Seul les futurs travaux de fouilles archéologiques sur le site, pourront mettre au jour les vestiges de cette époque<sup>12</sup>.

On constate une analogie frappante de la géographie et de l'histoire entre Lixus et Gadès, qui est reconnue unanimement par les auteurs anciens et contemporains. Un parallélisme entre deux villes, l'une (Gadès) ensevelie sous la ville moderne, mais mieux connue par les témoignages littéraires, et l'autre (Lixus) peu citée par les textes mais, dont le sous sol archéologique a échappé aux constructions modernes. Les ressources de l'une peuvent donc compléter ou informer sur l'autre.

Plusieurs sources littéraires nous invitent à chercher le temple de Melkart-Héraclès de Lixus en dehors de la ville, à l'extérieur des remparts, et non pas à l'intérieur. Le temple de Melkart-Héraclès de Lixus comme celui de Gadès est un sanctuaire extra-urbain, car les textes sont assez précis quant à la situation du sanctuaire par rapport à la ville.

Sur la fondation de Gadès et le temple d'Hercule Strabon raconte:

*«A la troisième expédition, Gadéira fut fondée là où leur voyage prit fin: le temple fut bâti à l'orient de l'île, la ville à l'occident»* (Strabon, III, 5,5).

A propos de Lixus, il signale un autel d'Hercule:

*«Ainsi, on raconte que le golfe emporique (l'estuaire du Loukkos) possède un antre à l'intérieur duquel la mer, à marée haute, pénètre jusqu'à sept stades; en avant de cet antre, s'étend un terrain bas et uni, ou s'élève un autel d'Hercule que jamais ne couvre le flux»* (Strabon, XVII, 3)

<sup>12</sup> Le matériel céramique phénicien du VIII<sup>ème</sup> siècle a été trouvé en abondance, ce qui ne laisse aucun doute sur l'existence de vestiges de cette époque, encore non trouvés; cf. M. HABIBI, *La céramique à engobe rouge phénicien de Lixus*, «Actes du I<sup>er</sup> symposium sur Lixus, Larache 1989», Rome 1992, p. 145-153.

Même détail rapporté par Pline l'Ancien:

«Cet estuaire embrasse une île; quoi qu'isolée et plus basse que le pays avoisinant, elle n'est pas inondée par la marée. Il y reste un autel d'Hercule, mais le fameux bois aux pommes d'or, objet de légendes, n'y a laissé que des oliviers sauvages» (Pline, V, 3).

Pline nous apprend aussi que près de Lixus:

«à deux cent pas de l'océan, à côté du temple d'Hercule, qui passe pour plus ancien que celui de Gadès.» (Pline, XIX, 63).

Il ressort de ces indications que le temple d'Hercule (Melkart-Héraclès) de Lixus, comme son homologue Gaditain, fut construit à l'extérieur du périmètre urbain; plus près de l'océan, sur une île qui se trouvait au milieu de l'estuaire et «plus basse que le pays avoisinant»<sup>13</sup> pour qu'elle puisse résister au changement géomorphologiques dû au facteurs naturels et humains (déforestation, érosion, alluvion...). Des études paléogéographiques et géomorphologiques faites sur l'évolution des estuaires de plusieurs sites phéniciens de la côte espagnole<sup>14</sup> ont démontré que les ambouchures des fleuves près desquelles se sont installé les phéniciens ont été plus ouverts, sous forme de baies marines<sup>15</sup>. Les mêmes changements ont été démontrés pour l'estuaire du Loukkos<sup>16</sup>, ainsi que pour les plaines marécageuses de l'oued Tahadart, principal fleuve de la région du nord du Loukkos jusqu'au détroit de Gibraltar<sup>17</sup>.

<sup>13</sup> On remarque que ce détail fut rapporté par les deux auteurs; Strabon, «un terrain bas», et Pline l'Ancien, «sur une île plus basse que le pays avoisinant».

<sup>14</sup> M.E. AUBET SEMLER, *Notas sobre las colonias del sur de España y su función en el Marco Territorial: El ejemplo del cerro del Villar* (Malaga), «Atti del II congresso internazionale di studi Fenici e Punicì, Roma 1987», vol. II, Roma, 1991, p. 617- 626.

<sup>15</sup> H. SCHUBART, *Investigaciones geológicas y arqueológicas sobre la relación costera de los asentamientos Fenicios en la Andalucía Mediterranea*, «Atti del II Congresso internazionale di studi Fenici e Punicì, Roma 1987», vol. III, Roma 1991, p. 1245-1251; fig. 2 et fig. 3.

<sup>16</sup> P. SCHMITHT, *Le Maroc d'après la «Géographie de Ptolémée»*, (Thèse de Doctorat de troisième cycle), Centre de recherche A. Piganiol, Tours, 1973, p. 161-163.

<sup>17</sup> A. BALLOUCHE, *Paléoenvironnement de l'homme fossile holocène au Maroc. Apport de la palynologie*, Thèse de Doctorat de l'Univ., Bordeaux, I, 1986: Tahadart, pp. 63-77. «Cette importante action de l'homme sur la végétation du bassin versant, entraînant une déforestation notable, ait contribué à l'accélération de l'érosion et donc au comblement de la lagune. Les usines de salaison (de Tahadart) se sont ainsi retrouvées isolées», A. BALLOUCHE, *op. cit.*, p. 77.





a: Lixus. Abside du temple H.



b: Mur de l'abside.



Tavola II



Bloc de remplissage dans le mur de renforcement de l'abside.







L'enceinte "hellenistique".

1000  
1000  
1000

1000

1000

1000





Mur de renforcement de l'abside.



Les auteurs Arabes nous rapportent une même description géographique de l'estuaire du Loukkos.

Le Livre "Kitab al-istibsar" d'un auteur anonyme du XII<sup>e</sup> siècle nous signale que:

*«Tout près de la ville se trouve un lac appelé (Amasâ), qui pendant sept ans reçoit l'eau de la mer puis la lui envoie pendant autres années. Quand l'eau de la mer se retire, on voit surgir des îles entre lesquelles il y a une mosquée fréquentée».*

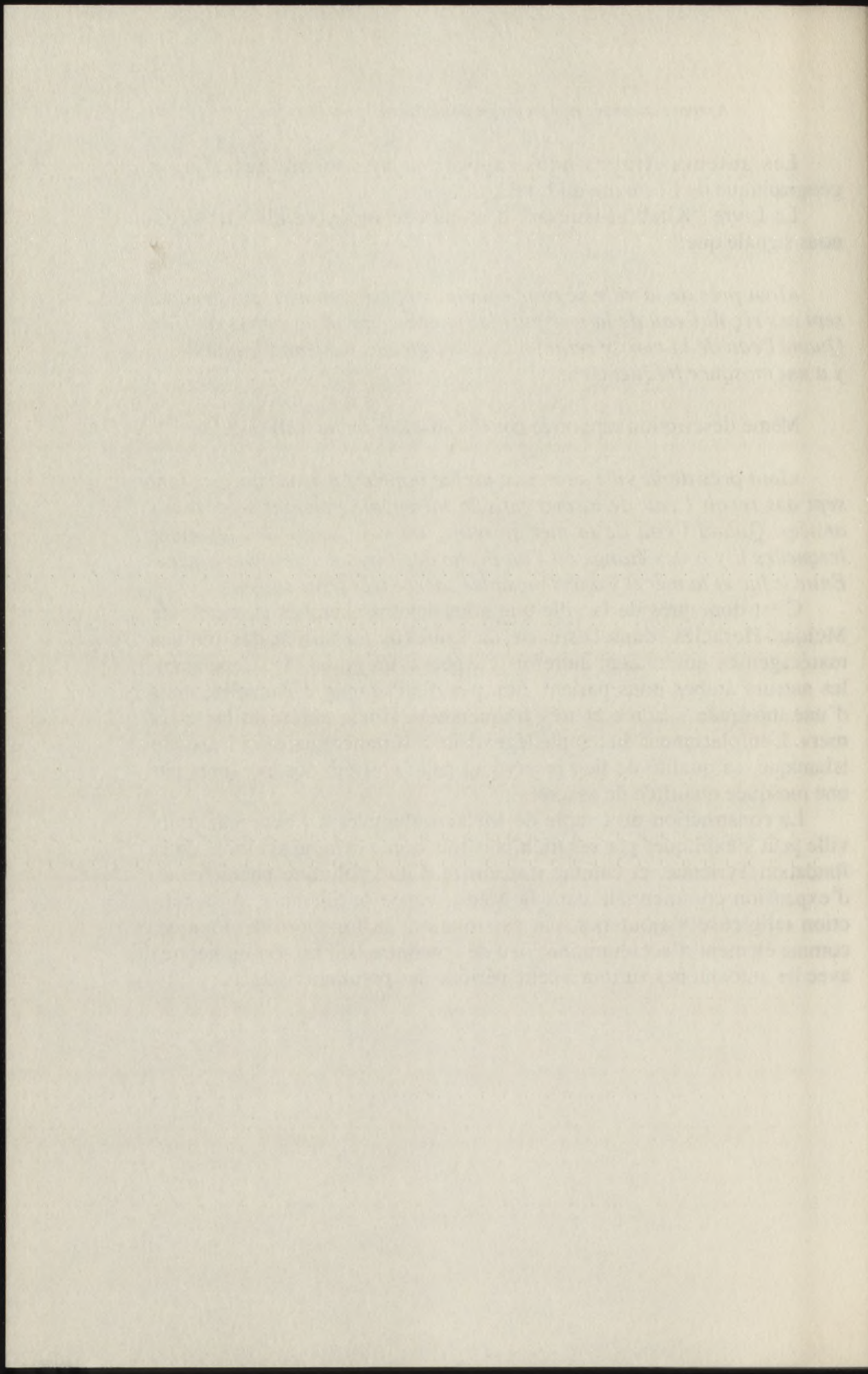
Même description rapportée par *Ibn Al-Mun'im* au XIII<sup>e</sup> siècle:

*«Tout près de la ville se trouve un lac appelé Amasnâ, qui pendant sept ans reçoit l'eau de la mer puis la lui envoie pendant sept autres années. Quand l'eau de la mer se retire, on voit surgir des îles entre lesquelles il y a des étangs où l'on pêche des poissons de toute espèce. Entre le lac et la mer il y a une mosquée sacrée très fréquentée».*

C'est donc près de la ville que nous devons chercher le temple de Melqart-Héraclès, dans l'estuaire du Loukkos au milieu des plaines marécageuses qui avaient autrefois l'aspect d'un grand lac. Cependant, les auteurs arabes nous parlent, non pas d'un temple d'Héraclès, mais d'une mosquée «sacrée et très fréquentée», située «entre le lac et la mer». L'emplacement du temple légendaire a sûrement gardé, à l'époque islamique, sa qualité de lieu réservé au culte et a été occupé après par une mosquée qualifiée de «sacrée».

La construction du temple de Melkart-Héraclès à l'extérieur de la ville peut s'expliquer par ses multiples fonctions; comme symbole de la fondation Tyrienne, et comme instrument d'une politique phénicienne, d'expansion commerciale dans la Méditerranée occidentale. A sa fonction religieuse s'ajouterait, par sa situation, sa fonction idéologique, comme élément d'acculturation; lieu de rencontre (sur un terrain neutre) avec les autochtones surtout à cette période des premiers contacts.





H. Ghazi - Ben Maïssa

*Volubilis* et le problème de *regia Jubae*

Depuis la publication par J. Carcopino des deux articles "*Volubilis capitale de Juba*"<sup>1</sup> et "*Volubilis résidence de Juba et des gouverneurs romains*"<sup>2</sup> et surtout depuis que ces deux articles et 16 autres ont été repris par l'auteur dans son ouvrage intitulé "*Le Maroc antique*"<sup>3</sup>, la thèse qui dit que Juba II avait une seconde capitale, Volubilis, a fait autorité dans le monde des antiquisants. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les ouvrages et articles écrits depuis ayant trait, de près ou de loin à Volubilis de l'époque royale, pour constater avec quelle spontanéité et quel naturel de nombreux historiens citent Volubilis en tant que seconde capitale de Juba II. Ceci est devenue d'une telle évidence qu'on ne prend plus la peine de citer l'auteur de cette découverte.

Est venu ensuite le travail d'André Jodin, "*Volubilis, regia Jubae*"<sup>4</sup>, titre trop engageant pour une étude où l'auteur ne consacre qu'une page et demi<sup>5</sup> (sur 368 pages texte) à la question, Volubilis, seconde capitale de Juba II. Plus encore, dans ces quelques paragraphes consacrés à «la ville, résidence de Juba II», l'auteur n'apporte aucun argument nouveau par rapport à ceux déjà avancés par J. Carcopino.

Après avoir tenté, de la page 300 à la page 312, de prouver que Volubilis fut la capitale du royaume de la Maurusie préjubaine, ce qu'apparemment elle ne fut jamais<sup>6</sup>, l'auteur déduit d'une manière étonnement naturelle qu'elle fut aussi la seconde capitale de Juba II. Or les deux problèmes sont séparés et totalement différents. Car à supposer qu'elle fut la capitale de la Maurusie Bocchusienne, en quoi cela implique-t-il

<sup>1</sup> J. CARCOPINO, *Volubilis, capitale de Juba*, «BSAF», 1933, p. 146.

<sup>2</sup> ID., *Volubilis, résidence de Juba et des gouverneurs romains*, «Hespéris», t 17, 1935, p. 1-24.

<sup>3</sup> ID., *Le Maroc antique*, éd. «Gallimard», Paris, 1943.

<sup>4</sup> A. JODIN, *Volubilis, regia Jubae, contribution à l'étude des civilisations du Maroc antique préclaudien*, Paris, 1987.

<sup>5</sup> Cf. ID., *ibid.*, p. 312 et 317.

<sup>6</sup> Cf. *infra*.

qu'elle fut aussi la seconde capitale de Juba II? Une ville peut être la capitale d'une dynastie et ne pas l'être pour une autre. Bien plus, elle peut l'être pour un roi et ne pas le demeurer pour son descendant. N'a-t-on, donc, pas tort de marcher sur les traces de J. Carcopino et de vouloir à tout prix attribuer une seconde capitale à Juba II?

Selon J. Carcopino, le fait que Juba II ait eu deux capitales n'est que la manifestation d'une habitude des souverains de ce pays. Et, il cite et approuve sans réserve ce qu'avait écrit St. Gsell: «Le premier soin de tout chef d'un nouvel État berbère est de se faire sa capitale ou ses capitales car il en avait souvent plusieurs. Il les installe dans les villes existantes, ou bien il les crée, soit par un orgueil de parvenu (*sic*), qui veut éclipser le passé, soit pour des raisons militaires ou économiques. De là cette longue succession de capitales que nous offre l'histoire de la Berbérie du Moyen Age». <sup>7</sup> J. Carcopino renchérit «succession répéterai-je à mon tour et en même temps juxtaposition. Nous dénombrons trois ou quatre villes impériales dans le Maroc d'aujourd'hui: Rabat, Fès, Meknès et Marrakech». <sup>8</sup> Seulement J. Carcopino qui, apparemment n'avait pas mené de fouille, ni résidé au Maroc, avait oublié de signaler que ces villes impériales, qui ont été effectivement des capitales, l'ont été non pas simultanément, mais à des époques différentes pour des dynasties ou des Rois différents: Marrakech était la capitale des Almoravides (1060-1142)<sup>9</sup>, puis des Almohades (1143-1289)<sup>10</sup>, ensuite des Saâdiens (1554-1659)<sup>11</sup>. Fès était celle des Mérinides (1269-1465)<sup>12</sup>, puis des Wattassides (1465-1554)<sup>13</sup>, ensuite de certains souverains Alaouites<sup>14</sup>. Meknès était la capitale de Moulay Ismaïl (1672-1727)<sup>15</sup>. Quant'à Rabat, ce fut le général Lyautey qui l'eut choisie comme capitale <sup>16</sup> et elle l'est enco-

<sup>7</sup> ST. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, éd. «Hachette», t. V, Paris, 1927, p. 252.

<sup>8</sup> J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, p. 171.

<sup>9</sup> Cf. J. BRIGNON, A. AMINE, BOUTALEB G. MARTINET, B. ROSINBERGER, avec la collaboration d'H. TERRASSE, *Histoire du Maroc*, éd «Hatier», Paris, 1967, p. 86-105.

<sup>10</sup> ID., *ibid.*, p. 106-132.

<sup>11</sup> ID., *ibid.*, p. 205-234.

<sup>12</sup> ID., *ibid.*, p. 133-165.

<sup>13</sup> ID., *ibid.*, p. 166-182.

<sup>14</sup> ID., *ibid.*, p. 322-353.

<sup>15</sup> ID., *ibid.*, p. 241-255.

<sup>16</sup> 16. Cf. *Larousse, Encyclopédique*, s. v. "Rabat".



re. Et, si simultanément il y avait parfois, elle ne survenait qu'au moment de faiblesse des dynasties et de division du pays en deux royaumes indépendants l'un de l'autre: c'est le cas par exemple de la période s'étendant entre 1523 et 1543 quand Fès était la capitale des Wattasides alors que Marrakech était devenue celle des Saâdiens<sup>17</sup>. Ou bien sous les derniers Saâdiens, quand le royaume était divisé entre Zaïdane et ses successeurs à Marrakech et Al Mamoun et ses descendants à Fès<sup>18</sup>. La situation est donc loin d'être comparable à celle d'un état bicéphale comme celui qu'on veut faire du royaume de Juba II.

Si à l'époque médiévale, donc, rien ne permet d'avancer que les Rois imazighn avaient chacun deux ou plusieurs capitales, à l'époque antique, non plus, rien ne prouve qu'ils en avaient plus d'une. On a toujours voulu voir dans les Imazighn en général, les Numides et les Maures en particulier, un peuple de nomades et de là un peuple dont l'organisation politique, la royauté, ne peut avoir de capitales fixes et encore moins une seule capitale.

Or d'après les travaux archéologiques, les indications littéraires ainsi que les données épigraphiques et numismatiques, il y a tout lieu d'abandonner la première hypothèse et bien évidemment la seconde qui peut en découler.

Les Imazighn de l'Afrique Mineure pratiquaient l'agriculture déjà au V<sup>ème</sup> siècle avt. J.C. Hécate nous rapporte que «les Libyens étaient des laboureurs et des mangeurs de blé»<sup>19</sup>. Hérodote, lui, avait noté: «de l'Égypte au lac Tritonis, les Libyens sont des nomades mangeurs de viande et buveurs de lait»<sup>20</sup> et qu'à ouest de ce lac «les Libyens ne sont plus nomades et leurs contumes sont différentes»<sup>21</sup>, ce sont des «Libyens qui cultivent le sol et ont des maisons»<sup>22</sup>.

Les Masaesytes et les Massyles, pour leur part, connaissaient l'agriculture et donc la sédentarisation avant que Massinissa ait régné. Les troupes levées par Siphax, après le massacre de son armée dans l'incendie provoqué, perfidement, sur les ordres de Scipion, étaient, nous dit Tite Live, formées essentiellement de paysans<sup>23</sup>. Les paroles attribuées

<sup>17</sup> BRIGNON et ALII, *ibid.*, p. 207.

<sup>18</sup> ID., *ibid.*, p. 216-221.

<sup>19</sup> HÉCATÉ, *Fragm. Hist. Graec.*, I, p. 23, n. 305.

<sup>20</sup> HÉRODOTE, *L'enquête*, IV, 186.

<sup>21</sup> ID., *ibid.*, 187.

<sup>22</sup> ID., *ibid.*, 191.

<sup>23</sup> TITE LIVE, XXX, 8, 7.

par cet auteur latin à Scipion et que celui-ci aurait adressées au Roi Massinissa sont en ce sens bien intéressantes: «C'est sous les auspices du peuple romain que Syphax a été vaincu et pris», lui aurait-il dit. «Par conséquent, lui, sa femme, son royaume, ses terres, leurs chefs-lieux, et les hommes qui les cultivent, enfin tout ce qui appartient à Syphax, est butin du peuple romain»<sup>24</sup>. Les anciens ne nous ont-ils pas rapporté que la partie du royaume de Sophax annexée par Massinissa était la plus riche des États du Masaesyle<sup>25</sup>, autrement dit agricole?

Le pays Massyle, quant à lui, le travail archéologique a permis de savoir que l'agriculture était «fort ancienne dans le tell algéro-tunisien»<sup>26</sup>, qu'elle est «une agriculture méditerranéenne en tout point identique à celle qui florissait en Sicile, en Italie méridionale et en Espagne»<sup>27</sup>.

En 200 avant J.C., c'est-à-dire deux années à peine après la fin d'une guerre qui a ravagé le pays<sup>28</sup>, une année seulement, peut-être moins, après la réduction des dernières poches de résistance masaesyle<sup>29</sup>, Massinissa avait trouvé le moyen de faire accompagner les troupes timazighin, envoyées en Grèce, de deux cent mille mesures de blé et autant d'orge<sup>30</sup>. Cette quantité de céréale Massinissa, qui n'avait pas encore réellement régné sur tout le pays quand les semences la donnant étaient enfouies dans les terres africaines, l'a sans doute obtenue en réquisitionnant les récoltes d'agriculteurs imazighn qui ne pouvaient être que déjà bien expérimentés avant son intronisation. Viennent ensuite les périodes du règne de ce Roi<sup>31</sup> et de son fils Micipsa<sup>32</sup>, périodes émaillées de largesses et d'exportations céréalières vers les mondes grec et romain.

La thèse qui veut que le nom de Numide, que se donnaient eux-mêmes les habitants de l'Afrique Mineure, ait la même signification que le mot grec Νομάδες est, pour le moins qu'on puisse dire, absurde. La raison en est aussi simple qu'évidente: ces Imazighn n'étaient pas un

<sup>24</sup> Id., XXX, 14, 8 et 9.

<sup>25</sup> Cf. Id., XXXI, 11,8 et XXXVII, 53-22.

<sup>26</sup> G. CAMPS, *Massinissa ou les débuts de l'histoire*, dans «Libyca», VIII, 1960, p. 297.

<sup>27</sup> Id., *ibid.*

<sup>28</sup> Id., *ibid.*, p. 226.

<sup>29</sup> Id., *ibid.*

<sup>30</sup> TITE LIVE, XXXI, 19, 4.

<sup>31</sup> Cf. Id., XXXII, 27,2; XXXVI, 4,5; XLII, 29,8-10, XLIII, 6,13.

<sup>32</sup> Cf. PLUTARQUE, *C. Gracchus*, 2.

peuple hellène pour se donner un terme comme nom dans son sens grec. Le terme "Numide" qui est la transcription d'une nomination autochtone ne peut avoir qu'un sens autochtone<sup>33</sup>.

Les Maures de leur côté n'avaient rien à envier à leurs voisins de l'Est. La découverte de meules, de broyeurs et de nécropoles dans la région de Tanger, la mise au jour de nécropoles dans les régions d'Oujda, de Casablanca, de Tarfaya etc... remontant à plus de 2500 ans av. J.-C., prouvent qu'une tendance à la sédentarisation, et donc à la vie agricole, était déjà entamée dans ce pays du couchant depuis de longs siècles avant son entrée dans l'histoire.

La période historique, quant à elle, est sans ambiguïté. La grappe de raisin, le palmier dattier et l'épi de blé gravés sur des monnaies<sup>34</sup> émises par les Rois de cette contrée, prouvent que l'agriculture et la sédentarisation, qui est son corollaire, étaient bien ancrées dans les moeurs des Imazighn de cette zone, depuis la fin du II<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., au moins; époque à laquelle remontent certaines<sup>35</sup> de ces nombreuses monnaies mises au jour, jusqu'à présent, et qui portent ces symboles agricoles. Il est évident qu'un certain temps a dû s'écouler entre les débuts de la pratique de ces deux cultures, leur maîtrise, leur floraison, leur importance dans l'économie du pays et la décision royale à les faire graver sur les monnaies.

A ces trois cultures qui nécessitent par la force des choses la sédentarisation, il faut ajouter une forme d'élevage qui, par la nature de ses "bêtes", ne peut se faire que dans un lieu fixe: l'apiculture. La maîtrise de l'art d'élever et de soigner les abeilles était, sans doute, une réussite et une des fiertés des habitants de l'antique Mellila et Tamuda et leurs régions, pour que ces deux cités émettent des monnaies<sup>36</sup> où, entre deux épis de blé, ou un épi et une grappe de raisin, était gravée une abeille.

D'autres cultures ont dû exister et ce n'est peut-être pas un hasard si la légende avait placé le jardin des Hespérides et ses pommes d'or dans ce pays du couchant.

<sup>33</sup> Ce terme peut avoir une relation avec le mot amazigh *miden* (= les gens ou le peuple) auquel on a pu ajouter le "n" de l'appartenance. Le tout a donné "*nmiden*", qui veut dire «celui des gens (ou du peuple)» et qui peut signifier «le pays des gens (ou du peuple)».

<sup>34</sup> J. MARZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauritaniaeque*, Paris, 1955, p. 59-128 *passim*; p. 163-195 *passim*.

<sup>35</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 64 et 65.

<sup>36</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 177 et 178.



Les Imazighn vivaient dans un système tribal certes, mais ce système ne les empêchait pas, comme il n'a pas empêché d'autres peuples<sup>37</sup>, de se sédentariser et de vivre dans des centres urbains. Parmi ceux-ci, il faut noter à titre d'exemple certaines cités ayant existé depuis l'époque royale: *Leptis, Oea, Thaena, Tacapae, Acholla, Thapsus, Capsa, Thala* (la source), *Suthul, Thamallula* (la blanche), *Theveste, Mascula* et *Μεοχέων*<sup>38</sup> (= la cité aux arbres), *Θελλίης*<sup>39</sup> (la haute), *Mactar, Madauros, Obba, Naraggara, Dougga* ou plutôt *Thougga* (la cité perchée), *Cirta*, les deux *Zama*: la *Regia*, sans doute, la grande et la *Μεϊζων*<sup>40</sup> (= la petite), *Bulla regia, Vaga, Thirmida, Hippo regius, Chollo*, etc. Toutes ces cités avaient existé dans les territoires Est des royaumes numides depuis l'époque royale et donc avant toute pénétration romaine. Ces centres urbains devaient être d'importance pour s'être mêlés et cités, surtout par des sources littéraires qui comme chacun sait n'accordent qu'une importance marginale à l'histoire du pays des Imazighn et qui ne peut être qu'encore plus marginale à celle ses cités. Si l'on ajoute à ces villes toutes celles qualifiées par l'épigraphie de municipes ou de cités pérégrines, on se rend compte que la vie Tamazight ne répugnait pas, autant qu'on a voulu le faire croire, la vie dans la cité.

Dans le royaume de Maurétanie, les Imazighn n'ignoraient pas non plus le fait urbain. Signalons à titre d'exemple, *Lixus, Volubilis*<sup>41</sup>, *Sala*,

<sup>37</sup> Les deux cités les plus prestigieuses de l'Antiquité, Athènes et Rome, ont bien commencé par la cohabitation, respectivement, de quatre et trois tribus. Les membres de chacune d'elles pensaient descendre d'un ancêtre commun. La division de l'une et de l'autre en arrondissement, appelés aussi *phylès* ou *tribus*, n'est survenue que quelques siècles après leurs fondations. Une division administrative qui serait l'œuvre du Roi Servius Tullius pour Rome et elle est celle de Clithène pour Athènes.

<sup>38</sup> DIODORE DE SICILE, XX, 57.

<sup>39</sup> Id., *ibid.* Le nom de cette cité ne peut être qu'autochtone et ne doit pas venir de *φελλόν* (chêne liège) comme l'avance ST. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, II, p. 95. Une telle interprétation nécessite, avant tout, que la langue des locaux soit le grec.

<sup>40</sup> Le terme grec *Μεϊζων* (comparatif de *μέγας*) qui signifie «plus grand(e)», a dû être utilisé par Ptolémée, IV, 3,33 pour transcrire un adjectif phonétiquement identique, qui, lui, est autochtone, *Mézzéin* et qui signifie petit(e).

<sup>41</sup> Le nom de "*Volubilis*" est probablement le résultat d'un calembour. Les Romains en voulant latiniser le nom amazigh *Oulili* (= emplacement au laurier rose) ont dû choisir un mot phonétiquement proche, l'adjectif substantivé *volubilis*, cela est d'autant plus facile que le lieu abonde de cours d'eau qui le serpentent. Il est peut-être parfois inutile d'abandonner certaines solutions "paresseuses" semble-t-il (A. JODIN, *Volubilis, regia Jubae*, p. 30) de pousser à tout prix la recherche pour la recherche (Id., *ibid.*) et d'arriver, en fin de compte, à glaner la "base", la "racine", la "finale", du nom de cette cité tamazight, devenue romaine, d'un peu partout dans le monde, sauf chez les autochtones (cf. l'hypothèse de A. JONDIN, *ibid.*, p. 30-32).

*Thamusida, Banasa, Babba, Gilda*<sup>42</sup>, *Tingi*<sup>43</sup>, *Tamuda*<sup>44</sup>, *Ascurum, Siga, Iol, Auzea, Tubusuptu, Igilgili, Saldae, Rusazus, Rusguniae, Gunugu, Cartenna, Zuccabar* etc... De ces cités certaines étaient devenues colonies romaines. Cela leur a permis un certain développement, certes, mais un développement qu'on ne doit en aucun cas confondre avec une quelconque création *ex nihilo*.

Il est donc temps de revoir la thèse qui veut que les Imazighn ne soient que des nomades ainsi que celle qui peut en découler, à savoir que leurs royaumes avaient chacun plus d'une capitale et d'une manière simultanée.

Avoir deux capitales, cela nécessite des moyens de communications rapides et performants. Il faut bien que les différentes ambassades envoyées des pays étrangers sachent d'avance laquelle des deux cités abrite, au moment même, le Roi. Il faut bien assurer le transport de la famille, des serviteurs, de la garde, des membres de l'administration du Roi. Il faut bien assurer le déplacement des intellectuels des scribes, des bouffons, des gens de théâtre, des médecins etc... et aussi celui des familles et des serviteurs de tout ce monde.

D'ailleurs avoir deux capitales est une chose qui sort de l'ordinaire. Les auteurs anciens n'auraient pas manqué l'occasion de nous le signaler, ne serait-ce que pour mettre en évidence la bizarrerie du système et pourquoi pas l'orgueil de ces Rois qu'ils considéraient barbares. Les villes qui ont été citées (*Thala* et *Zama*) comme ayant abrité les Rois, l'ont fait à des moments de guerre<sup>45</sup>, à des moments où Cirta, capitale du ro-

<sup>42</sup> Le nom de Gilda a une ressemblance troublante avec "igildan", pluriel du mot *age-lid* (le Roi en tamazight). Le terme peut avoir été à l'origine "thin igildan", c'est à dire "celle (= la cité) des Rois", autrement dit la capitale. Latinisé, le terme est devenu "gilda", après l'abandon de la particule "thin" équivalant à la préposition d'appartenance "de, des" et la chute du "n" de la fin du mot. Cette dernière pratique est fréquente dans la transcription latine des mots d'origine tamazight. Nous citons à titre d'exemple: Cirtan qui devient Cirta, Capussan Capussa, Massinissan Massinissa, Gulussan Gulussa, Jugurthan Jugurtha. Le nom de Gilda, cité par POMPONIUS MÉLA (III, 107), en tête de la liste des villes intérieures maurusiennes, ne peut-il pas désigner le site antique de l'actuel Ksar El Kébir, situé à 36 km de la mer? Cf. notre analyse *infra*.

<sup>43</sup> *Tingi* a fort probablement le sens d'inondation ou crue et non pas celui de "celle du haut = thin.lgi" comme l'avance M. TAOUFIK, dans son article, *A propos du sens du nom de Tanja* (en arabe), dans *Tanger (1800-1856), contribution à l'histoire récente du Maroc* (colloque), Rabat, 1991, p. 33- 42. Cf. notre analyse *infra*, note 75.

<sup>44</sup> Tamuda peut venir de *tamda*, pluriel "Timuda" ou "timadwin" et qui veut dire lagune.

<sup>45</sup> Cf. ce que dit, à ce propos, G. CAMPS, *Massinissa*, p. 212.

yaume, était occupée. Il faut bien alors que le Roi, sa famille et son état major s'installent quelque part<sup>46</sup>. Le choix doit tomber nécessairement sur des villes ayant des attaches avec le Roi et où il devait y avoir forcément un palais.

La présence dans une ville de ces demeures royales ne signifie en aucun cas que cette ville est capitale. Un Roi, un chef, peut avoir des résidences un peu partout dans son pays. Hadrien en avait une à Tibur. Les Rois de France avaient des châteaux un peu partout dans le pays. Nos souverains marocains ont fait et continuent à faire de même.

En 203/202, après la capture de Siphax, les sources<sup>47</sup> indiquent *Cirta* comme étant la capitale et non une des capitales, du royaume Masae-syle. En 206, c'était, apparemment, *Siga* qui jouait, encore, ce rôle<sup>48</sup>. Si cela est vrai, à quand pourrait remonter alors l'abandon de celle-ci pour celle-la par le Roi? Quelle est ou quelles sont les raisons de ce déplacement de la capitale de l'Ouest vers l'Est du royaume?

Nous savons que le Roi Siphax avait épousé la séduisante et intelligente carthaginoise, Sophonisbe. Nous savons par Appien<sup>49</sup>, que Sophonisbe était passionnément attachée à son pays. Nous savons aussi, par les sources, que Siphax était passionnément amoureux de Sophonisbe. Pour rapprocher sa jeune et jolie épouse de son pays natal, le Roi, a pu, et l'extension de son pays le lui permettait, déplacer sa capitale vers l'Est. Siphax peut tout aussi et *surtout*, avoir déplacé sa capitale à Cirta au gré des événements de 205/204. La guerre, son alliance avec Carthage, rendaient nécessaire une concertation permanente des deux alliés. A ce moment où les moyens de locomotion et d'information étaient ce qu'ils étaient, le rapprochement des deux lieux de décision devenait plus qu'indispensable. Le choix de faire de Cirta sa capitale à la fin de son règne, était, sans doute, dicté par la géopolitique du moment. Conjuguer les efforts, coordonner les actions avec Carthage, cela nécessite des réunions, des rencontres fréquentes et permanentes. *Siga* était trop loin pour cela.

C'est dans cette cité dont on vante l'opulence à l'époque du Masae-

<sup>46</sup> Lors de la II<sup>ème</sup> guerre mondiale, quand Paris fut occupé, un gouvernement français s'est bien constitué sous la Maréchal Pétain à Vichy. Cette cité ne fut pas, pour autant, élevée au rang de capitale.

<sup>47</sup> TITE LIVE, XXIX, 30,5; XXIX, 32,14; XXX, 12,3 et 11; APPIEN, *Punica*, 27; MÉLA, I, 30; ZONARAS, IX, 13.

<sup>48</sup> C'est dans cette cité qu'eut lieu la conférence de paix organisée par le Roi et où se sont rencontrés, en 206/5 le Romain Scipion et la Carthaginoise Hasdrubal cf. TITE LIVE, XXVIII, 17 et 18.

<sup>49</sup> APPIEN, *Punica*, 27.



syle: «Cirta [...] cum Syphacis foret opulentissima» nous dit Méla, que s'installa le Massyle Massinissa. Il en fit la capitale de son royaume. Micipsa, son fils, en fit de même.

Il est tout à fait erroné d'assimiler les villes qualifiées de *regia* ou *regius* aux capitales des États imazighn et de vouloir, par là, attribuer à certains Rois deux ou plusieurs capitales.

Si l'on examine la carte du monde amazigh on constate d'une part que les villes qualifiées de *regia* (*Bulla regia*, *Zama regia*, *Thimida regia*) se trouvent toutes, à l'exception de *Hippo regius*, dans une zone. C'est une zone fertile parcourue par la Mejerda et ses affluents, une zone qui confine au tracé ultime du territoire carthaginois, celui qui constituait, en 146, la frontière de l'*Africa vetus*. On sait, d'autre part que Massinissa avide des terres agricoles n'avait pas cessé de grignoter les possessions carthagoises. On sait aussi qu'à sa mort, le Roi possédait non seulement de grands domaines mais aussi des villes entières<sup>50</sup>. Ces propriétés privées du Roi, ou du moins certaines d'entre-elles, ne sont-elles pas taillées dans ces territoires pris par le Massyle aux Puniqes? Ces villes qualifiées de *regia* ou de *regius*, à supposer même qu'elles aient toutes abrité des palais et des trésors royaux, ne sont-elles pas appelés ainsi parce qu'elles sont tout simplement des propriétés du Roi et où celui-ci possédait une demeure royale et un lieu où s'accumulaient les ressources tirées des domaines environnants?<sup>51</sup>

Comme l'a écrit G. Camps, «*Regia* n'est pas un substantif mis en apposition au nom de ville, mais un adjectif qui s'accorde avec le nom, ainsi à *Zama regia* (féminin) correspond *Hippo regius* (masculin). Cette remarque suffit à dévier le sens de "résidence royale" (substantif *regia*) à ce mot qui n'est qu'un adjectif signalant un rapport quelconque entre la ville et le Roi»<sup>52</sup>. D'ailleurs et comme l'a souligné, à juste titre l'auteur, «ni *Cirta*, ni *Siga*, ni *Caesarea* qui, à des époques différentes furent des capitales où résidaient effectivement des souverains, ne reçurent jamais le qualificatif de *regia* [...]»<sup>53</sup>.

Ces villes royales, propriétés du Roi, devaient par la force des choses renfermer des résidences pour le Roi, autrement dit pour le propriétaire. Elles devaient abriter, des greniers et des trésors de celui-ci. Dans ces villes devaient habiter les ouvriers, les intendants, leurs familles et

<sup>50</sup> ZONARAS, IX, 27.

<sup>51</sup> Cf. ce que dit, à ce propos, G. CAMPS, *Massinissa*, p. 212.

<sup>52</sup> G. CAMPS, *ibid.*, p. 258, note 792.

<sup>53</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 212.

tous les gens vivant des ressources des domaines avoisinant à la ville du Roi. D'ailleurs des tribus entières peuvent porter ce qualificatif sous la forme de *regiani*. J. Desanges ne voit dans ce terme, ainsi que dans celui de *regia*, pas plus que des adjectifs employés par les Romains pour qualifier «quelques villes ou quelques tribus (qui) sont plus étroitement liés»<sup>54</sup> au Roi. Ces *Regiae* et *Regii* nous devons donc les distinguer des capitales, lieux de décision et de résidence permanente des Rois, que chaque royaume avait possédées.

Si on attribue à Juba II la possession de deux capitales son cas serait alors unique en Afrique Mineure. Et d'ailleurs il n'est pas certain que ce Roi Numide de Maurétanie, personnage effacé et peu prétentieux, plutôt érudit que politique, puisse avoir deux capitales, alors que son maître, Auguste, n'en avait qu'une: Rome.

Volubilis ne pouvait pas être une seconde *regia Jubae*, si ce municipe était avant l'annexion par l'*Urbs*, donc sous les règnes de Juba II et de Ptolémée une cité fédérée, comme l'ont avancé M. Christol et J. Gascou<sup>55</sup>. C'est un statut incompatible avec celui d'une *regia*. Détail qui semble avoir, quelque peu, gêné A. Jodin<sup>56</sup> qui fait appel, en quelque sorte, à l'argument du *hapax*. Seulement peut-on avancer un argument semblable alors qu'aucun élément à côté ne plaide en faveur de la thèse que Volubilis fut la seconde capitale de Juba II? Aucune source littéraire, ni archéologique ne plaide en faveur d'une Volubilis *regia Jubae*.

Le géographe Pomponius Méla lorsqu'il cite Volubilis ne la distingue pas des autres petites villes: «Ces cités, écrit l'auteur, ne sont jugées opulentes que par comparaison avec d'autres petites villes, à l'intérieur des terres *Gilda, Volubilis, Pisciana*; près de la mer *Sala, Lixus* sur le fleuve homonyme»<sup>57</sup>. Pourquoi cet auteur n'aurait-il pas mentionné que Volubilis était une des *regiae* de Juba si elle l'était vraiment, alors que le même Méla nomme explicitement Caesarea comme capitale de Juba II et dit: «Iol, ville obscure naguère, fameuse maintenant parce qu'elle fut la capitale de Juba et parce qu'on l'appelle Caesarea»<sup>58</sup>. Selon J. Carcopino «des deux motifs de célébrité avancés par Méla, le premier ne

<sup>54</sup> J. DESANGES, *L'Afrique romaine et Lybyco-berbère*, dans *Rome et la conquête du monde méditerranéen* (264 - 27 avt. J.C.), t. II, *Genèse d'un Empire*, «PUF», Paris, 1978, p. 648.

<sup>55</sup> M. CHRISTOL et J. GASCOU, *Volubilis, cité fédérée?* dans «MEFR», 92, 1980-81, p. 329-345.

<sup>56</sup> Cf. A. JODIN, *Volubilis, regia Jubae*, p. 315.

<sup>57</sup> POMPONIUS MÉLA, III, 107.

<sup>58</sup> Id., I, 30.

compte pas, puisque, comme nous le verrons tout à l'heure, Iol avait été la capitale des prédécesseurs de Juba II. Le second, seul, est à retenir: aux yeux des Romains Iol a été tirée de son obscurité par l'éclat du nom de Caesarea qu'elle a reçu: *oppidum celeberrimum Caesarea*<sup>59</sup>. Cependant cette expression d'*oppidum celeberrimum Caesarea*, qui est de Pline<sup>60</sup>, ne peut pas signifier que Caesarea était célèbre uniquement grâce à son nom, comme l'avait voulu J. Carcopino. Caesarea était célèbre parce qu'elle fut la résidence d'un Roi érudit, qui attira vers lui, donc vers elle, les intellectuels de son époque.

Elle fut un foyer de civilisation et d'érudition de l'antiquité. Caesarea est devenue célèbre aussi grâce aux grands travaux entrepris par Juba II pour l'embellir. J. Carcopino quand il portait ce jugement ne savait pas encore que grâce aux fouilles des années soixante-dix on a pu constater que Caesarea était sous Juba l'objet d'une véritable refondation. L'antique Iol fut rasée et reconstruite d'après les recherches de Ph. Leveau<sup>61</sup>. Volubilis dont l'urbanisme hellénistique remonte au II<sup>ème</sup> sinon au III<sup>ème</sup> siècle av. J. C.<sup>62</sup> n'a pas bénéficié d'une pareille attention.

D'autre part, si Pline l'Ancien a pu écrire à propos de Caesarea «la très célèbre ville de Caesarea dénommée auparavant Iol», il a dit, aussi, qu'«elle fut la capitale de Juba»<sup>63</sup>. Il n'a rien dit de même quant à Volubilis dont il signale qu'elle est tout simplement un «*oppidum* situé à égale distance des deux mers»<sup>64</sup>.

Quant à l'historiette d'Eudoxe de Cyzique rapportée par Strabon<sup>65</sup> et à laquelle le géographe réserve une critique acerbe qui la rend, à notre sens, nulle et non avenue, certains historiens<sup>66</sup> l'ont prise en considération et ont essayé d'extrapoler à propos de la phrase de Posidonius rapportée par Strabon «arrivé sain et sauf en Maurusie, il vendit ses chalou-

<sup>59</sup> J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, p. 170 et n. 4.

<sup>60</sup> PLINE, *Histoire naturelle*, V, 20.

<sup>61</sup> PH. LEVEAU, *Caesarea de Marétanie, une ville romaine et ses campagnes*, Rome, 1984.

<sup>62</sup> Cf. A. JODIN, *Volubilis, regia Jubae*.

<sup>63</sup> PLINE, *Histoire naturelle*, V, 5.

<sup>64</sup> Id., *ibid.*, V, 5.

<sup>65</sup> STRABON, II, 3,3.

<sup>66</sup> J. DESANGES, *Recherches sur l'activité des Méditerranéens aux confins de l'Afrique*, éd. «De Boccard», Paris, 1978, p. 151-173; A. JODIN, *Volubilis, regia Jubae*, p. 303-304. J. CARCOPINO qui connaissait bien ce texte, pour l'avoir étudié cf. *Le Maroc antique*, p. 156-158, ne l'a pas utilisé pour étayer sa thèse de Volubilis, seconde capitale de Juba II.



pes, puis se rendit à pieds chez Bogus»<sup>67</sup>, et ont conclu que Volubilis était la capitale de Bocchus I. Mais même si l'on tient le texte de Posidonius pour vrai, qu'est-ce qui nous précise à quel endroit Eudoxe a-t-il vendu ses chaloupes? Combien d'heures ou de jours le marin a-t-il marché pour rencontrer le Roi Bocchus? Qu'est-ce qui nous garantit que la rencontre avait eu lieu dans la *regia du Roi*? Qu'est-ce qui nous dit que c'est Volubilis? Et même si c'était Volubilis, est-ce que cela implique automatiquement que la cité des Lauriers était une seconde capitale de Juba II, comme le veut A. Jodin?

Les géographes et chroniqueurs arabes du Moyen Age, pour leur part, ne donnent pas à cette cité de rôle de capitale dans l'antiquité; un rôle qu'ils ont reconnu à la ville de Tingi et à l'emplacement de Ksar El Kébir. Cette localité couvrait selon Albakri<sup>68</sup> et l'Auteur almohade anonyme<sup>69</sup>, des vestiges antiques. Dans cet endroit nous précise Albakri «résidaient les Rois du Maghrib (Maroc) des temps anciens»<sup>70</sup>.

Située sur une colline, selon ces même auteurs, bordée au nord de terrains marécageux, à l'ouest et au sud par l'oued Loukos, cette cité pourrait avoir bénéficié d'une position forte. Et ce n'est pas un hasard si le souverain saâdien Abd. Elmalik et son frère le futur Almansour Ad-dahbi l'avaient choisie pour y attirer l'armée du portugais Don Sébastien le 14 Avril 1578<sup>71</sup>. La topographie du champ de bataille a fait beaucoup de mal aux troupes portugaises: «C'est autant la nature - ici la marée montante - que la cavalerie d'Abd-Elmalik qui viendra à bout des troupes de Don Sébastien» écrit Guy Martinet dans "*Histoire du Maroc*"<sup>72</sup>.

Située à 36 km de Lixus et sur un fleuve navigable, le Loukos, cette cité avait les avantages d'un port, mais n'en avait pas les inconvénients; celui, au moins, d'être exposé aux attaques de peuples étrangers.

Ainsi son site, son voisinage de Lixus, ville industrielle où se trouvait l'atelier monétaire du royaume et fenêtre du pays sur l'Espagne, sa

<sup>67</sup> STRABON, *ibid.*

<sup>68</sup> ABOU OUBAÏD ALBAKRI, *Almoghribo fi dikri biladi Ifriqia oua Almaghribi*, Alger, 1913, p. 111.

<sup>69</sup> L'Auteur almohade anonyme, *Alistibsarô fi âjaibi al'amsari*, Alexandrie, 1958, p. 189.

<sup>70</sup> ALBAKRI, *ibid.*

<sup>71</sup> Cette bataille porte les noms de "bataille de Ksar El Kébir", de "bataille de l'Oued Almkhazine", du nom de l'affluent du *Loukos* et de "bataille des trois Rois". Trois rois y moururent: Abd Elmalik, Don Sébastien et le Roi saâdien déchu qui lui a fait appel. En perdant son Roi, le Portugal perdit son indépendance et passa sous la couronne espagnole.

<sup>72</sup> J. BRIGNON et ALÛ, *Histoire du Maroc*, éd. «Hatier», Paris 1967, p. 205.

situation de carrefour des axes du Maroc atlantique, favorisent l'hypothèse de voir en cette localité un centre important du royaume pourquoi pas une capitale, comme le rapporte Albakri. Le nombre impressionnant de *tumuli*, qui se trouvent dans le Gharb en général et autour de Ksar El Kébir en particulier, ne peuvent-ils pas plaider dans le sens de l'information recueillie et rapportée par cet auteur du XI siècle? Une "série" de *tumuli* se trouvent dans les environs immédiats de l'actuelle ville de Ksar El Kébir<sup>73</sup>. De nombreux tertres et *tumuli* sont découverts dans un périmètre dont le rayon ne dépasse pas 40 km à partir de cette localité<sup>74</sup>. Que signifie la présence de ces monuments funéraires gigantesques dans cette zone, si ce n'est la traduction matérielle de la présence permanente, à cet endroit, d'une dynastie régnante?

En ce qui concerne la ville de Tanger, Albakri nous rapporte: «la ville de Tanja, en berbère Oulili [... fut dans le temps anciens] la capitale des souverains d'Almagrib (le Maroc) et qu'un de ses Rois possédait trent éléphants [...]» «La ville ancienne de Tanja, poursuit l'auteur, est ensevelie sous les sables et elle est actuellement recouvertes par les constructions<sup>75</sup>». Ibn Abi Zar'a lui, nous dit qu'elle est actuellement la base du pays d'Almaghrib (le Maroc), et la mère de ses cités, car il n'y avait pas au Maghrib (Maroc) de cité plus grandiose, ni plus ancienne. Nous avons parlé de son histoire, de son fondateur dans notre grand ouvrage intitulé "*Az'hari alboustani fi akhbari azzamani*"<sup>76</sup>. L'Auteur almohade anonyme, pour sa part, nous

<sup>73</sup> Cf. G. SOUVILLE, *Atlas préhistorique du Maroc*, I, *Le Maroc atlantique*, Paris, 1973, p. 306 et côte n. 27.

<sup>74</sup> Id., *ibid.*, p. 45 et côte 25.

<sup>75</sup> ALBAKRI, *ibid.*, p. 109. Dans ce texte l'auteur (ou son copiste) nous dit que Tanja s'appelait en tamazight *Oulili*. C'est sans doute un calembour. Le nom d'une cité bien connue au Moyen-Age a pu être transposé à un toponyme amazigh, lui, moins connu, celui de "*Oulaln*" ou "*Ouliln*" (= l'emplacement des mers ou plutôt des deux mers: le duel n'existe pas en berbère). La confusion est très facile à faire entre ces deux termes par un copiste, quand on sait que l'Arabe n'écrit que les consonnes et qu'en plus "*l'Alif maqsoura*" de *Oulili* est quasi identique au "nour" de la fin des mots "*Oulaln*" et "*Ouliln*".

Ce même auteur nous rapporte que la cité antique est ensevelie sous les sables, ce qui laisse supposer que le site ancien se trouvait près de la plage, autrement dit dans une zone topographiquement basse. Tanja Al'âya (= la haute) peut avoir été nommée ainsi, par opposition à la basse. Cette information rapportée par cet auteur du Moyen Age, la légende liant la fondation de Tanger au déluge nous encourage à voir dans le nom amazigh de "*Tingi*" le sens de crue ou d'inondation. Des plaines tangéroises ne sont-elles pas sujettes à une "inondation saisonnière"? Cf. M. PONSICH, *Tanger antique*, dans «ANRW», 1982, 10,2 p. 788.

<sup>76</sup> IBN ABI ZAR'A, *Al'anisso almoutribo birrawd alqirtassi fi akhbari moulouki Al-maghribi oua tarikhî madinati Fassin*, Rabat, 1972, p. 19.

rapporte: «c'est une ville ancienne et éternelle [...], les Rois d'Almaghrib (le Maroc), de Rome et d'autres nations l'avaient choisie pour capitale»<sup>77</sup>. Le géographe Alidrissi, lui, nous dit: «La ville de Tanja est ancienne et éternelle, elle a donné son nom à son pays»<sup>78</sup>.

Rien de pareil n'a été dit de Volubilis. Les textes relatifs à cette cité, appelée Oulili<sup>79</sup> par les chroniqueurs et géographes arabes, dont la langue permet de transcrire assez correctement le nom originale de la cité, ne lui donnent pas ce rôle de capitale qu'ils ont donné aux cités précédentes. Qoudama Ibn Jaâfar la qualifie de ville des frontières du pays de Tanger<sup>80</sup>. L'Auteur almohade anonyme<sup>81</sup> et Alhimyari<sup>82</sup> la montrent de «ville romaine ancienne», seulement. Ces auteurs n'auraient pas manqué de souligner son rôle de capitale tamazight si elle l'avait été un jour, sur-

<sup>77</sup> L'Auteur almohade anonyme, *op.cit.*, p. 139. Ce texte rappelle-t-il la phase finale de l'occupation romaine, quand celle-ci ne comprenait que Tanger et sa région? Ou bien se rapporte-t-il à une époque plus antérieure, auquel cas Tanger serait la capitale de la province procuratorienne de Tingitane? *Tingi*, surnommée elle aussi *Caesarea* (PTOLÉMÉE, IV, 1,3), n'avait-elle pas tous les atouts pour être, du moins pendant les premiers temps, chef-lieu de la province? L'appellation même de la province (Tingitane) n'est-elle pas lourde de signification? La Césarienne ne porte-t-elle pas le nom de sa capitale, comme le font encore aujourd'hui la Tunisie et l'Algérie? Ne faut-il pas comprendre dans ce sens l'expression de Dion Cassius «Claude divisa en deux les Maures, ses sujets: ceux qui étaient du côté de *Tingi*, ceux qui étaient du côté de *Caesarea*, villes dont les deux provinces ont reçu leurs noms» (DION CASSIUS, LX, 9). Cette symétrie évidente τὰ περὶ Τέγγιν - τὰ περὶ Καίσαρα, comme l'a souligné T. KOTULA (*Culte provincial et romanisation. Le cas des deux Maurétanies*, dans "Eos", LXIII, 1975, p. 399) ne peut-il pas inciter à penser que les provinces avaient pris en même temps le nom de leurs capitales respectives? La position de *Tingi* que certains qualifient d'excentrique par rapport à la province de Tingitane l'est-elle plus que celle de Carthage pour la proconsulaire, de *Caesarea* pour la Césarienne, de *Camulodunum* pour la Bretagne ou de *Tarraco* pour la Tarraconaise? Sa situation n'avait-elle pas, au contraire, cet avantage de favoriser les relations administratives, économiques et surtout militaires avec les provinces voisines d'Espagne? Ne serait-il pas téméraire, de la part des Romains, d'installer le représentant de l'Empereur - et ce au lendemain d'une sévère résistance maure - à proximité des limites méridionales de la nouvelle province et au pied du Moyen Atlas, face aux incursions endémiques des montagnards semi-nomades?

<sup>78</sup> AL'IDRISSI, *Nouz'hato almouchtaqi fi ihtiraqi al'afaqi*, Naples, 1975, p. 529-530.

<sup>79</sup> Ce terme, nous l'avons dit plus haut, signifie "lieu ou emplacement du laurier rose". La flore se trouvant, encore de nos jours, à cet endroit ne peut que confirmer cette hypothèse.

<sup>80</sup> QOUDAMA IBN JAAFAR, *Kitabo al'akhbari*, Leiden, 1886, p. 266.

<sup>81</sup> L'Auteur almohade anonyme, *op. cit.*, p. 194.

<sup>82</sup> IBN ABD ALMOUNAIM ALHIMYARI, *Arrawdo almi'taro fi khabari al'aqtari*, 2<sup>ème</sup> éd., «Beyrouth», 1984, p. 609.



tout que le contexte s'y prêtait: Moulay Idriss, reçu chaleureusement par la tribu tamazight des Auraba, voisine de Volubilis, avait pris cette cité pour chef lieu de sa principauté.

La désignation, quant à elle, de Volubilis par l'expression *Ksar Pharaoun*<sup>83</sup> (Palais du Pharaon) rapportée par Jean Léon L'Africain alias Hassan Ibn Mohammed Al Wazzan Ezzayati est une désignation qui peut avoir des origines religieuses comme l'avait avancé R. Thouvenot qui avait écrit «ses [Volubilis] ruines grandioses frappaient toujours l'imagination des indigènes qui, oublieux de Rome, les rattachaient à un des plus puissants souverains que leur rapelait la tradition de l'Islam, le Pharaon de Moïse: l'ancienne *Respublica Volubilitana* était devenue *Ksar Pharaoun*»<sup>84</sup>. Mais peut-être, aussi, que les autochtones n'étaient pas si «oublieux de Rome» et que le mot Pharaon désigne à leurs yeux l'Empereur Romain. N'appelle-t-on pas les traces du *limes* du sud de Sala - Rabat, *Saguiat - Phar'âoun* (le canal du pharaon)?<sup>85</sup>

A ce vide dans les témoignages littéraires de l'Antiquité et du Moyen-Age s'ajoute un vide dans les témoignages archéologiques. Sur quatorze portraits publiés et attribués à Juba I, Juba II et Ptolémée, onze<sup>86</sup> ont été exhumés à Caesarea, alors que Volubilis ne nous fournit qu'un portrait princier en bronze, beau certes, mais qui suscite beaucoup de discussion quant à son identification. Charles Picard avait pensé à Hiéron II, proclamé Roi de Syracuse en 265 av. J.C.<sup>87</sup> R. Thouvenot, dans son article "*Bronze d'art trouvés au Maroc*", avait écrit, «on songe à Juba II, malheureusement, les

<sup>83</sup> Cf. J. LÉON L'AFRICAIN, *Description de l'Afrique*, Paris, 1956, I, p. 245 et 246.

<sup>84</sup> R. THOUVENOT, *Volubilis*, éd. «Belles Lettres», Paris, 1949, p. 19.

<sup>85</sup> Cf. M. EUZENAT, *Le limes de Tingitane, la frontière méridionale*, Paris, 1989, p. 129-153 et part. p. 129.

<sup>86</sup> Une tête de marbre du Roi Juba I cf. M. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Musée africain du Louvre*, n. 178 pl. III, 2; E. BOUCHER - COLOZIER, *Quelques marbres de Cherchel au Musée du Louvre*, dans «Libyca», I, 1953, p. 23 et n. 1; *Die Numider*, p. 488-489 et pl. 57; K. DE KERSAUSON, *Musée du Louvre, Catalogue des portraits romains*, t. 1, *Portrait de la République et d'époque Julio-claudienne*, Paris, 1986, p. 120-121- Six du Roi Juba II cf. E. BOUCHER - COLOSIER, *ibid.*, p. 23-28; HÉRON DE VILLEFOSSE, *ibid.*, n. 174 et pl. III, M. DURRY, *Musées de l'Algérie et de la Tunisie*, Musée de Cherchel, supplément, éd. «E. Leroux», Paris, 1924, p. 90-91; ST. GSELL et M. LEGLAY, *Cherchel, antique Iol Caesarea*, Alger, 1952, p. 47-52 et 55; *Die Numider*, p. 492-495 et 500-501. Quatre au Roi Ptolémée cf. GSELL et LEGLAY, *ibid.*, p. 17; F. CHAMOIX, *Un nouveau portrait de Ptolémée de Maurétanie découvert à Cherchel*, dans «Mélanges A. Piganiol», I, Paris, 1966, p. 399, n. 1, 3, 6 et 8; E. BOUCHER - COLOZIER, *ibid.*, p. 28-30; M. DURRY, *ibid.*, p. 89, *Die Numider*, p. 504-505 et 512-513.

<sup>87</sup> G.-CH. PICHARD, *Héron, Micon fils de Nicaratos et le buste diadémé de Volubilis (Maroc)*, «CRAI», 1946, p. 60-81.

têtes que l'on présume le représenter dans sa jeunesse ne ressemblent pas à la nôtre»<sup>88</sup>. Le même auteur, dans son ouvrage intitulé "*Volubilis*" nous dit: «c'est un homme jeune entre 20 et 25 ans, au cheveux bouclés et couronnés d'un étroit bandeau plat serré derrière la tête par un nœud [...]. La technique des cheveux, la moue dédaigneuse semblent en faire une œuvre de II<sup>ème</sup> siècle av. J.C. Jusqu'à présent, continue l'auteur, le personnage ne s'est pas laissé identifier»<sup>89</sup>. J. Carcopino, lui, dans son article "*Notes sur les deux bustes trouvés à Volubilis*" croit y voir le Roi de Sparte, Cléomène III (236-219)<sup>90</sup>. G. Ch. Picard, dans son ouvrage "*Hannibal*", affirme qu'il s'agit du portrait d'Hannibal. «L'identification de ce bronze, écrit l'auteur, nous paraît être établie suffisamment par la confrontation avec les monnaies espagnoles: les profils sont absolument identiques, celui du buste présentant tous les traits signalétiques que nous avons relevés sur les pièces [...]. Cependant, nous dit l'auteur, le bronze de Volubilis est tenu par les meilleurs connaisseurs MM.J. Charbonneaux et Vagn Poulsen entre autres - pour un portrait de Juba II. Il existe un effet, poursuit G.-Ch. Picard, à la glyptothèque Ny Carlsberg de Copenhague, et au Musée du Prado à Madrid, deux bustes de marbre dont la ressemblance avec le bronze de Volubilis est indéniable et qui sont considérés depuis longtemps comme des portraits du Roi de Maurétanie. Mais ces œuvres diffèrent beaucoup des têtes diadémées exhumées à Cherchell, qui sont sûrement d'authentiques effigies du souverain de cette ville»<sup>91</sup>. F. Rakhob, dans *Die Numider, Reiter und Könige nördlich der Sahara*, classe ce portrait avec ceux de Juba II<sup>92</sup>. Mais cela est-il si certain?!

Comme nous le constatons donc, le seul et unique portrait diadémé découvert à Volubilis est peut-être encore à identifier.

Si du côté de la statuaire, rien ne nous permet de voir en Volubilis une *regia Jubae*, il en est de même du côté des sources épigraphiques. Toutes les inscriptions relatives à Juba II et à son fils Ptolémée ont été découvertes à Caesarea, la capitale: une glorifie Juba II et la Reine Cléopâtre<sup>93</sup>, deux sont dédiées à Juba II et Ptolémée<sup>94</sup> et quatre honorent ce

<sup>88</sup> R. THOUVENOT, *Bronzes d'art trouvés au Maroc*, dans «CRAI», 1945, p. 592-605.

<sup>89</sup> ID., *Volubilis*, p. 70.

<sup>90</sup> J. CARCOPINO, *Notes sur les deux bustes trouvés à Volubilis*, dans «Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine», LXVIII, 1953, p. 61-85.

<sup>91</sup> G.-CH. PICHARD, *Hannibal*, éd. «Hachette», Paris, 1967, p. 105-106.

<sup>92</sup> F. RAKHOB, dans *Die Numider*, p. 491.

<sup>93</sup> *CIL*, VIII, 9343.

<sup>94</sup> *CIL*, VIII, 20977; M. LEGLAY, *Une dédicace à Venus offerte à Caesarea (Cherchell) par le futur empereur Galba*, dans «Mélanges Carcopino», Paris, 1966, p. 629-640.

dernier<sup>95</sup>. Toutes les inscriptions concernant les *familiae* des deux Rois (23 inscriptions au moins)<sup>96</sup> ont été exhumées dans cette même ville. Rien d'équivalent n'a été mis au jour à Volubilis. Étonnant pour une prétendue *regia Jubae*, où après près de 3/4 de siècle de fouilles, aucun vestige du même ordre n'a été découvert. La seule inscription mentionnant le nom d'un affranchi royal, Aédémon, le mentionne vaincu, par les volubilitains, aux portes de Volubilis<sup>97</sup>.

J. Carcopino a essayé aussi d'exploiter cinq inscriptions grecques découvertes à Volubilis et a voulu y voir, absolument, la cour grécisante du Roi Numide. Mais cela n'a pas duré longtemps. L. Robert a fait valoir qu'el-

<sup>95</sup> L. LESCHI, *Un sacrifice pour le salut de Ptolémée, Roi de Maurétanie*, dans «Mélanges E. F. Gautier», Paris, 1937, p. 332-340; *CIL VIII*, 8927; 9342 et 9257.

<sup>96</sup> *CIL VIII*, 9344; 9346; 9348; 9349; 9350; 9351; 21085; 21086; 21087; 21088; 21090; 21092; 21093; 21094; 21095; 21097; 21442, *AE* 1943, 102; *AE*, 1971, 517 et 519; «BAA», VII, 1967, p. 244; J. CARCOPINO, *La reine Urania de Maurétanie*, dans «Mélanges F. Grat», I, Paris, 1946, p. 29-38; une inscription inédite est signalée par PH. LEVEAU, *Caesarea de Maurétanie, une ville romaine et ses campagnes*, Rome, 1984, p. 21.

<sup>97</sup> Cf. *ILM*, 116 et *IAM* 2, 448. Aédémon, affranchi royal, était à l'évidence un personnage proche et dévoué au Roi Ptolémée, pour avoir voulu le venger. (cf. PLINE, *Histoire naturelle*, V, 11 et l'analyse de PH. LEVEAU, *La fin du royaume maure et les origines de la province romaine de Maurétanie Césarienne*, dans «BCH», 17B, 1984, p. 317). Cependant, nous n'irons pas jusqu'à supposer avec R. REBUFFAT (Discussion) que cet homme représentait le pouvoir royal à Tingi. La raison est simple, Tingi, vu son statut de colonie (cf. PLINE, *HN*, V, 2; cf. aussi J. GASCOU, *Note sur l'évolution du statut juridique de Tanger entre 38 av. J.C. et le règne de Claude*, dans «Ant. afr.», VIII, 1974, p. 67-71) ne pouvait qu'échapper au pouvoir des deux Rois et donc ne devait pas constituer le lieu de résidence de leur éventuel "intendant". Nous n'irons pas non plus jusqu'à supposer avec J. GASCOU (art. *Aédémon*, dans «Encyclopédie berbère», Edisud, Aix-en-Provence, II, 1985, p. 165) qu'Aédémon aurait été une sorte de premier ministre, car la vengeance d'un chef d'État n'est pas toujours l'apanage des gens les mieux placés dans le gouvernement de celui-ci. De même la prise d'un commandement de guerre, contre un envahisseur ou un occupant, ne nécessite pas toujours que l'on soit, auparavant, doté d'un pouvoir; les cas de Mathos et de Tacfarinas, pour ne citer qu'eux, en sont les meilleurs exemples. Bien plus, les mouvements conduits par ces deux hommes, qui avaient à combattre, respectivement, Carthage et Rome déjà installées dans le pays, donc connaissant ses régions et y possédant des ramifications administratives et militaires, ces mouvements, donc, ont connu des durées beaucoup plus longues (trois années et quatre mois pour le premier, sept années pour le second) que celle qu'a vécu le soulèvement guidé par Aédémon supposé homme de pouvoir, devant une Rome qui n'était, encore, qu'en cours installation. Par l'aveu même de J. Gascou, la guerre d'Aédémon n'a pas pu aller au delà de la mort de Caligula, survenue le 24 janvier 41 (I.D., *ibid.*, p. 166-165), autrement dit, elle n'a même pas pu durer une année. Une guerre aussi courte dans des circonstances pareilles, ne peut être qu'une guerre trop spontanée et mal organisée, ce qui ne se serait pas produit si le chef qui la dirigeait n'était pas un homme passionné et manquant d'expérience. Ne fut-il pas vaincu, voir écrasé, selon l'expression gravée sur l'inscription (*IAM* 2, 448) "*Aedemonen oppressum bello*", par un simple chef local, *M. Valerius Severus*, et ses auxiliaires?



les émanaient d'Arabes mobilisés au Maroc au III<sup>ème</sup> siècle ap. J.C.<sup>98</sup>. Hypothèse confirmée, d'ailleurs, par les recherches de J. Marion<sup>99</sup>.

Pour notre part, ni la découverte d'inscriptions grecques à Volubilis, ni la mise au jour d'une certaine quantité de céramique campanienne d'époque augustéenne, qui peut s'expliquer, entre autre, par la présence à Volubilis d'un certain nombre de citoyens romains<sup>100</sup>, ni la présence d'un chapiteau ionique<sup>101</sup> exhumé dans le municipe et qui daterait de l'époque de Juba (d'autres chapiteaux de ce genre ont été trouvés à Tamuda<sup>102</sup>, Sala<sup>103</sup> et Lixus)<sup>104</sup>, ni la mise au jour de bâtiment de type hellénistique, qui n'est d'ailleurs pas propre à Volubilis et enfin ni le voyage de Juba II dans l'Atlas, le Roi a bien été jusqu'en Asie, ne constituent une preuve pour conclure à l'hypothèse de Volubilis "capitale de Juba II".

Les œuvres d'art bien connues: une tête de jeune homme en marbre et surtout les bronzes (le chien aboyant, l'éphèbe couronné de lierre, l'éphèbe cavalier, le buste du prince diadémé, le buste de Caton d'Utique, la statue du vieux pécheur, celle du lion) découvertes selon Ch. Boube - Picot dans différents endroits de la cité<sup>105</sup> - révélation à partir de laquelle deviner qu'il n'y avait pas de cachette n'est plus qu'un jeu d'enfant -, ces œuvres d'arts donc, rien ne prouve qu'elles aient été apportées à l'époque de Juba II comme l'avait avancé J. Carcopino<sup>106</sup>. Et même si elles l'avaient été à l'époque de ce Roi, cela ne constitue, en aucun cas, la preuve que Volubilis ait pu être la *regia* de Juba II.

<sup>98</sup> L. ROBERT, «Revue des Etudes grecques», XLIX, 1936, p. 1-8 cité par J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, p. 178, n. 2.

<sup>99</sup> J. MARION, *La population de Volubilis à l'époque romaine*, dans «BAM», IV, 1960, p. 152-157.

<sup>100</sup> La présence d'un grand nombre de citoyens romains à Volubilis lors de la conquête romaine, la carrière mixte de *M. Valerius Severus IAM 2, 448*, ont encouragé M. CHRISTOL et J. GASCOU, à émettre l'hypothèse que Volubilis pouvait être une cité fédérée cf. ID., *Volubilis, cité fédérée?*, dans «MEFR», 92, 1980- 81, p. 329-345.

<sup>101</sup> J. BOUBE, *Un chapiteau ionique de Juba II à Volubilis*, dans «BAM», VI, 1966, p. 109-114, pense que les chapiteaux découverts à *Tamuda, Sala*, décoraient, tout comme celui de Volubilis, des temples.

<sup>102</sup> Cf. ID., *ibid.*

<sup>103</sup> Cf. ID., *ibid.*

<sup>104</sup> M. PONSICH, *Lixus, le quartier des temples*, dans «ETAM», IX, 1981, p. 64.

<sup>105</sup> Cf. CH. BOUBE-PICOT, *Les bronzes antiques du Maroc, I, La statuaire*, «ETAM», IV, Rabat, 1969.

<sup>106</sup> J. CARCOPINO, *Le Maroc antique*, p. 167-169.

Le bâtiment, lui, se trouvant sous le palais dit de Gordien III et où J. Carcopino a voulu placer la *domus Jubae*<sup>107</sup>, des fouilles y ont été effectuées et au lieu de trouver les traces de la *domus* du Roi on y a découvert des inscriptions ne remontant pas plus haut que les périodes des règnes d'Hadrien et d'Antonin le Pieux. Il s'agit d'un fragment de diplôme militaire que M. Euzennat et J. Marion datent des dernières années du règne d'Hadrien ou des premières années du règne d'Antonin le Pieux<sup>108</sup>, d'une dédicace honorifique à l'attention de celui-ci<sup>109</sup> et d'une base de statut d'un décurion «agrégé à l'ordre équestre par Antonin le Pieux divinisé»<sup>110</sup>.

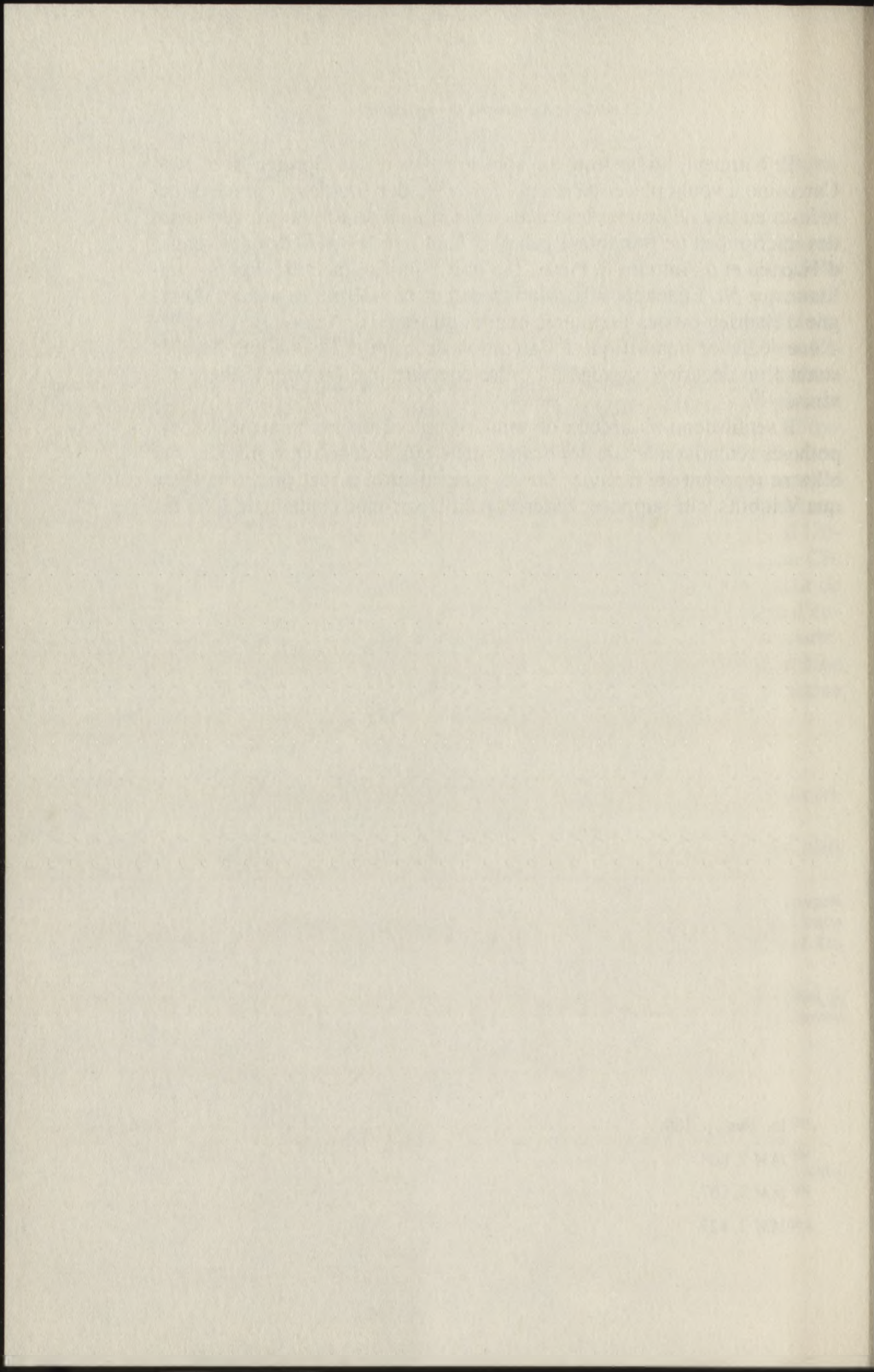
Il serait donc hasardeux de tenir compte d'un enchaînement d'hypothèses retentissantes de sophisme, mais qui sont souvent fragiles, car elles ne reposent sur aucune source, pour aboutir, à tout prix, à la thèse que Volubilis, cité supposée fédérée, était la seconde capitale de Juba II.

<sup>107</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 189.

<sup>108</sup> *IAM* 2, 808.

<sup>109</sup> *IAM* 2, 807.

<sup>110</sup> *IAM* 2, 427.





Mohammed Makdoun

Encore sur la chronologie du quartier nord-est de *Volubilis*

Pour le moment, nous disposons d'une riche bibliographie sur le quartier nord-est de Volubilis<sup>1</sup>.

Elle constitue notre principale source de renseignements sur l'architecture privée et l'urbanisme de ce quartier (Tav. I); mais elle ne renferme que des essais de datation relative et absolue des structures; en d'autres termes, le problème de sa chronologie demeure toujours posé. Les résultats préliminaires de fouilles récentes nous aideront, peut-être, à éclairer quelques aspects de cette question.

1 - L'état de la question.

La chronologie du quartier nord-est dans son ensemble a été traitée d'une façon plus ou moins précise et exhaustive par plusieurs auteurs: R. Etienne<sup>2</sup>, G.-Ch. Picard<sup>3</sup>, P. Grimal<sup>4</sup>, J.-Ch. Balty<sup>5</sup>, R. Chevallier<sup>6</sup>, R. Rebuffat<sup>7</sup>, E. Lenoir<sup>8</sup> et A. Akerraz<sup>9</sup>. Notre attention se portera plus particulièrement sur les hypothèses les plus osées et les plus utiles à notre propos, à savoir celles de R. Etienne, R. Rebuffat, E. Lenoir et A. Akerraz.

\* Il s'agit en fait de quelques résultats préliminaires de nouvelles recherches que nous effectuons sur la chronologie du quartier nord-est de Volubilis depuis l'année 1983.

<sup>1</sup> AKERRAZ, 1987, p. 446, n. 2.

<sup>2</sup> ÉTIENNE, 1960.

<sup>3</sup> PICARD, 1963.

<sup>4</sup> GRIMAL, 1955.

<sup>5</sup> BALTY, 1961.

<sup>6</sup> CHEVALLIER, 1960.

<sup>7</sup> REBUFFAT, 1968.

<sup>8</sup> LENOIR, 1986.

<sup>9</sup> AKERRAZ, 1987; Id., 1990.

### 1.1 - L'hypothèse de R. Étienne.

Dans son ouvrage sur le quartier nord-est de Volubilis publié en 1960, R. Étienne affirme que la construction de ce quartier a eu lieu entre les Sévères et Dioclétien, c'est à dire en gros au III<sup>ème</sup> siècle<sup>10</sup>. A l'origine, son projet de recherche prévoyait, entre autres, l'étude de l'évolution historique du quartier nord-est à partir des données de la chronologie relative et absolue. Mais, découragé sans doute par les résultats stratigraphiques de son unique sondage ouvert vers la fin du mois de janvier 1958 dans le *decumanus maximus* et contre la façade nord de la maison au Bacchus de marbre, il choisit définitivement comme critères chronologiques les matériaux employés, les techniques de construction et les éléments de décoration "plus propres à l'analyse"<sup>11</sup> et négligea l'apport de l'épigraphie, des mosaïques, de la céramique, des monnaies et des amphores considérées depuis bien longtemps comme de précieux fossiles directeurs. Il écrit notamment à cet égard:

«Les résultats obtenus sont trop fragmentaires pour permettre de fonder une chronologie sur les trouvailles monétaires. Il est vrai qu'ils sont plus décevants encore si l'on s'adresse à la céramique. N'ayant qu'un seul niveau, le fouilleur collectionne les débris monotones d'une céramique commune, ocre ou rosée, de pâte grossière où se rencontrent quelques tessons de sigillée ou de poterie "hispanique"»<sup>12</sup>.

### 1.2 - L'hypothèse de R. Rebuffat (Fig. 1).

Dans son étude sur le développement urbain de Volubilis au second siècle après J.C., R. Rebuffat nous propose une autre chronologie<sup>13</sup>. Sur la base des résultats des fouilles antérieures à 1963 et d'observations sur «...un nouveau plan de Volubilis établi ...par MM. Lenne et Golvin»<sup>14</sup>, son analyse aboutit au fait que le quartier nord-est de Volubilis s'est développé selon trois orientations; celle de la fin du I<sup>er</sup> siècle englobe l'axe de l'aqueduc à son entrée dans la ville, l'*insula* du bassin trèflé, les thermes primitifs de la maison à la citerne et le groupe de maisons Ephèbe-Aux colonnes-Cavalier; la deuxième (sous Trajan ou Hadrien) englo-

<sup>10</sup> ÉTIENNE, 1960, pp. 143-155.

<sup>11</sup> ÉTIENNE, 1960, p. 145.

<sup>12</sup> ÉTIENNE, 1960, p. 144.

<sup>13</sup> REBUFFAT, 1968.

<sup>14</sup> REBUFFAT, 1968, p. 231, n.3.

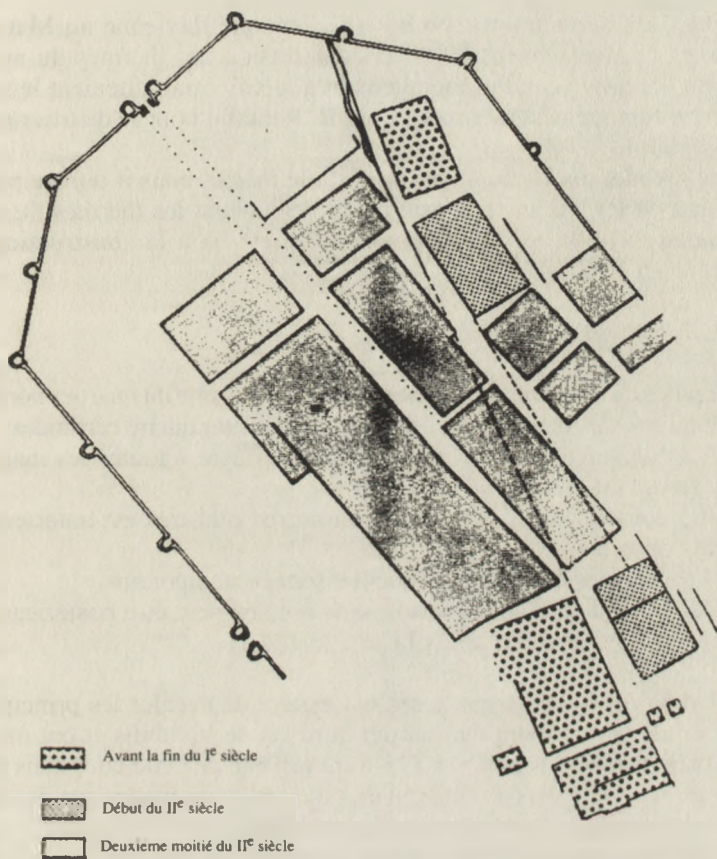


Fig. 1: Répartition des constructions selon les trois orientations (REBUFFAT, 1968, fig. 2).

be quant à elle l'*insula* de la maison de Vénus et les thermes du nord; le troisième axe date en gros du II<sup>e</sup>me siècle et correspond à l'orientation générale du nouveau plan pentagonal du quartier englobant principalement les maisons des deux rives du *decumanus maximus*, la maison à la bague d'or, la maison au buste de bronze, la maison à la crypte et la maison aux gros pilastres.



### 1.3 - L'hypothèse d'E. Lenoir.

Dans ses dernières recherches sur l'époque flavienne au Maroc<sup>15</sup>, E. Lenoir date des années 60-80 la construction des thermes du nord à Volubilis; ce qui la conduit logiquement à rectifier partiellement le schéma chronologique général proposé par R. Rebuffat pour le quartier nord-est de Volubilis.

Le premier axe de R. Rebuffat reste le même; mais il doit se placer au milieu du Ier siècle; le deuxième axe englobant les thermes du nord est flavien (60-80); le troisième axe enfin est lié à la construction de l'enceinte en 168/169.

### 1.4 - L'hypothèse d'A. Akerraz.

A partir de nouvelles observations sur l'urbanisme du quartier nord-est de Volubilis<sup>16</sup>, A. Akerraz appelle notre attention sur quatre certitudes:

- La construction de l'aqueduc est postérieure à toutes les maisons de la rive sud du *decumanus maximus*.

- La construction de la maison aux gros pilastres est antérieure à celle de l'enceinte.

- Les thermes du nord et l'aqueduc sont contemporains.

- La construction de la maison sans nom ne peut être postérieure au dernier quart du Ier siècle après J.C.

Certes, ces quatre hypothèses ont essayé de déceler les principales étapes du développement du quartier nord-est de Volubilis et ont mis en doute bien des idées reçues sur l'histoire urbaine de cette cité; mais elles suscitent, malgré tout, de nombreuses objections car basées sur des données archéologiques insuffisantes et très particulières:

- Résultats de fouilles anciennes (antérieures à 1963).

- Réflexions sur de nouveaux plans de Volubilis.

- Observations sur l'état actuel des maisons du quartier nord-est et de ses grands axes de circulation (*decumani* et *cardines*).

- Des critères chronologiques très particuliers: matériaux employés, techniques de construction, éléments de décoration (chapiteaux, mosaïques...).

- Emploi moins systématique, partiel et très limité des données stratigraphiques.

<sup>15</sup> LENOIR, 1986, pp. 284-289.

<sup>16</sup> AKERRAZ, 1987; ID., 1990.

## 2 - Nouvelles orientations de recherches et résultats préliminaires.

La reprise de l'étude chronologique du quartier nord-est de Volubilis nous amène à opter pour une nouvelle approche privilégiant, certes, les données stratigraphiques, mais sans négliger pour autant l'apport précieux de la chronologie relative qui consiste à étudier les dimensions et les limites des maisons, préciser la nature des matériaux et des techniques employés dans la construction des diverses structures et examiner les relations entre les murs au sein de chaque demeure, entre les maisons elles-mêmes, entre les *insulae*, entre les maisons / *insulae* et l'aqueduc, entre les maisons / *insulae* et l'enceinte.

### 2.1 - Les fouilles récentes entreprises dans le quartier nord-est de Volubilis (Fig.2).

Les conditions objectives de la fouille (nature de notre sujet d'étude, dégagement presque total du quartier nord-est et modicité des moyens matériels et techniques) expliquent parfaitement l'inutilité d'effectuer des fouilles en extension dans de nombreux endroits et l'importance de procéder surtout au nettoyage systématique des structures et à l'ouverture des sondages dont le choix de l'implantation est dicté par la nature des accidents du terrain, les données de la chronologie relative et par le souci de dater l'état initial de l'aqueduc et des maisons et aussi leurs états ultérieurs. Pour plus de commodité, nous avons opté pour des sondages de 2x1,5 m.

#### 2.1.1 - Les sondages de l'aqueduc.

En raison de la nature de la pente qu'emprunte le tracé de l'aqueduc, nous avons jugé utile d'ouvrir des sondages contre ses deux faces nord et sud et le long de ses deux tronçons: le plus élevé où les couches sont exposées à une érosion continue et intense et le plus bas où les couches sont intactes, en place, mieux protégées et moins menacées par le danger de la solifluxion. Les sept sondages de l'aqueduc que nous avons ouverts se répartissent de la manière suivante: trois dans sa partie haute et quatre dans sa partie basse; en d'autres termes, deux contre sa face nord et cinq contre sa face sud. Il s'est avéré par la suite que les quatre sondages effectués le long de l'aqueduc et au voisinage de la maison sans nom sont les plus intéressants.

#### 2.1.2 - Les sondages des maisons.

Les vingt sondages des maisons se répartissent comme suit: quatre

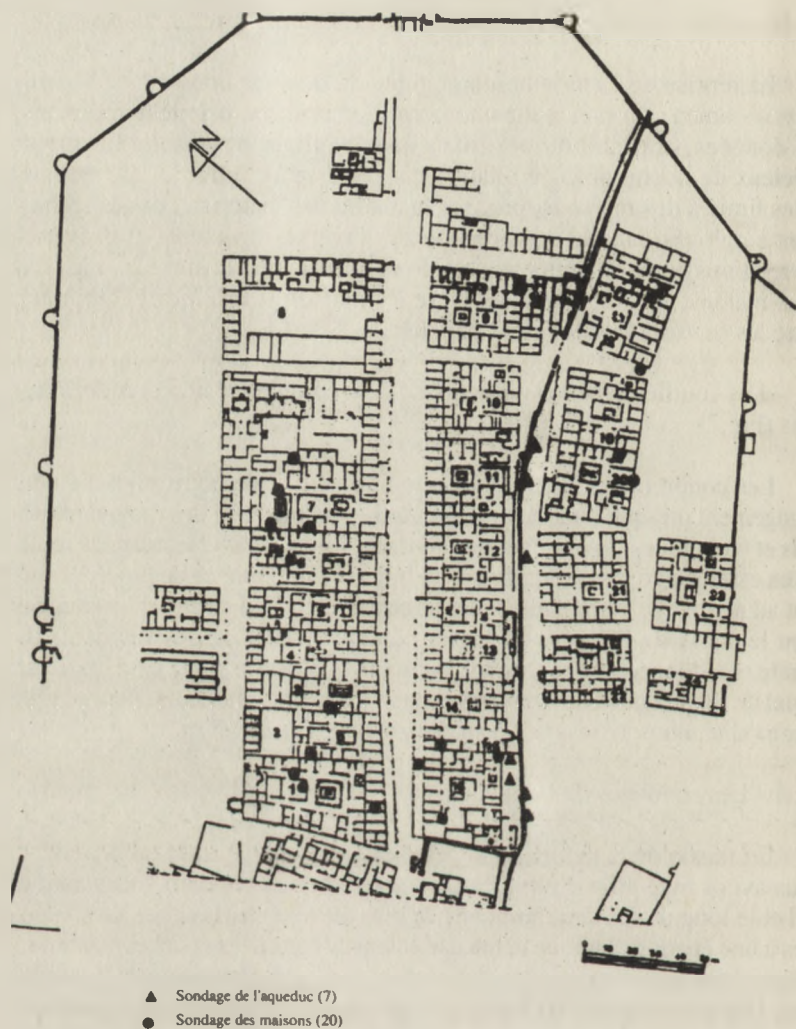


Fig. 2: Répartition des sondages ouverts dans le quartier nord-est.

dans le palais de Gordien, trois dans chacune des deux maisons aux travaux d'Hercule et sans nom, deux dans chacune des deux maisons à la monnaie d'or et de Vénus, un dans chacune des maisons à l'ouest du palais de Gordien, de Dionysos et des quatre saisons, de *Flavius Germanus*, de l'immeuble à l'abside, au bassin trèflé et aux gros pilastres.



Notons que la plupart de ces sondages sont ouverts dans les noyaux primitifs des demeures du quartier nord-est de Volubilis.

## 2.2 - Nouvelles données de chronologie relative et absolue.

Le cadre fixé à notre propos nous empêche de fournir d'amples renseignements sur les résultats de l'étude chronologique du quartier nord-est. Il nous importe donc de nous limiter à ceux qui aident à aborder autrement et d'une façon moins classique la question des étapes de son évolution et en particulier le problème des entrées des maisons, le problème des relations entre l'aqueduc d'un côté, les maisons, les *insulae* et les rives des *decumani* de l'autre et le problème des relations entre l'enceinte et les maisons et le problème de l'état initial des maisons du quartier nord-est.

### 2.2.1 - Le problème des entrées des maisons.

De nouvelles observations sur l'urbanisme du quartier nord-est de Volubilis nous ont conduit à revoir sous d'autres angles la question des entrées de ses demeures et notamment celles de la maison sans nom<sup>17</sup> et de la maison des fauves.

#### 2.2.1.1 - L'entrée de la maison à la nécropole islamique (Fig. 3).

Pour R. Étienne et R. Thouvenot la maison à la nécropole islamique ne devait avoir qu'une seule porte. Mais le premier la place vers l'ouest dans le vestibule 7 (ce numéro et tous ceux qui vont suivre correspondent exactement aux numéros qui figurent sur la planche XIV de R. Étienne) pour la simple raison qu'il n'y a pas de traces des pilastres habituels dans les portes de la boutique 4<sup>18</sup>; le deuxième la place, quant à lui, dans cette dernière considérée comme la plus large, ayant deux portes et bordée immédiatement à l'est par une boutique pavée<sup>19</sup>.

L'hypothèse de deux entrées correspondant à deux états de la maison à la nécropole islamique ne fit son apparition que grâce à des fouilles récentes dont certains résultats furent publiés par A. Akerraz dans sa dernière étude sur le développement urbain de Volubilis au I<sup>er</sup> siècle a-

<sup>17</sup> En raison de la découverte d'une nécropole islamique dans la maison sans nom (cf. AKERRAZ, 1985), il serait logique de l'appeler dorénavant maison à la nécropole islamique.

<sup>18</sup> ÉTIENNE, 1960, p. 63.

<sup>19</sup> THOUVENOT, 1948, pp. 113-114.



près J.C.<sup>20</sup>: contrairement à ce qui était admis jusqu'à présent, la façade nord de la maison en question se compose en fait de six boutiques et un vestibule qui sera transformé en boutique à la suite du déplacement de l'entrée vers l'ouest. Mais, à notre sens, les fondements archéologiques de cette nouvelle appréciation doivent être recherchés dans les résultats des travaux de nettoyage et de fouilles partielles ayant porté sur les deux boutiques 3 et 4 au printemps de l'année 1992 (ces deux numéros 4 et 3 dans le nouveau plan de la maison à la nécropole islamique remplacent les numéros 3 et 4 de R. Étienne).

En fait l'entrée initiale de la maison à la nécropole islamique coïncide avec la boutique 4 et la plus grande partie de la boutique 3 pour les raisons suivantes:

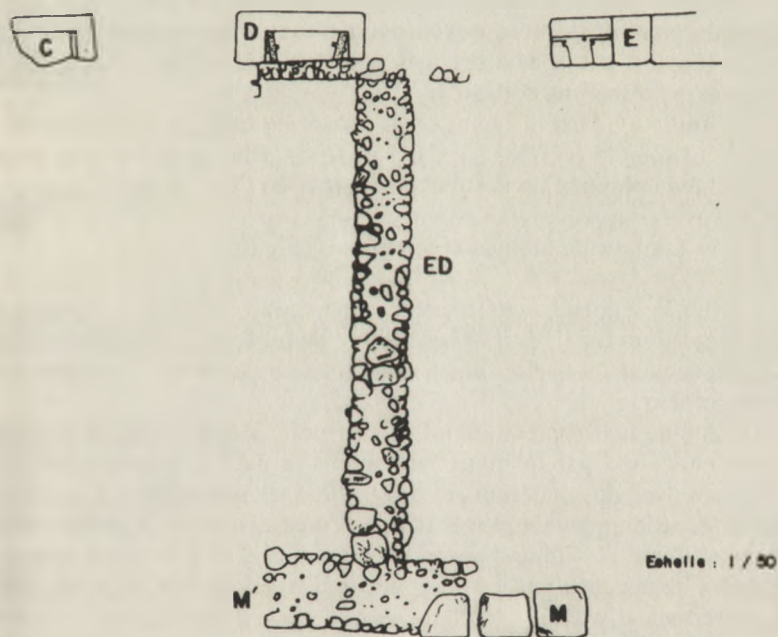


Fig. 4: Mur ED.

<sup>20</sup> AKERRAZ, 1990.



- A 1,10 m du mur EB, nous avons pu dégager dans la boutique 3 la fondation d'un nouveau mur ED (Fig. 4 et Tav. I, b). Il ne peut s'agir, en aucune manière, d'un mur de cette boutique, car dans cette perspective il la scinderait en deux parties disproportionnées et on ne comprendrait pas au juste à quoi pourrait servir ce petit édifice beaucoup plus long que large et coincé entre les deux boutiques 3 et 38 (Tav. I, b). En fait il s'agit plutôt d'un mur qui délimitait le vestibule du côté est, d'autant plus qu'il est lié, au niveau des fondations, avec les deux murs E-D et M-M'.

- Le mur CH est formé essentiellement de blocs de réemploi et s'appuie contre les deux murs F et E-D; sa construction date donc d'une époque postérieure et sans aucun doute à la suite du déplacement de l'entrée de la maison vers l'ouest.

- Au niveau des fondations, le mur CP est lié au mur F-G; autrement dit sa construction est de la même époque que celle du mur ED et à l'origine, ils limitaient à l'est et à l'ouest le vestibule initial.

- Le sol de la boutique 4 est fait de dalles en calcaire gris du Zerhoun employées presque exclusivement dans les vestibules, les remises et tous les passages aménagés pour faciliter la libre circulation des hommes et des animaux (Tav. II, a).

- Toujours dans la boutique 4, un sol en briques fut découvert récemment sous le premier sol dallé et se rattache probablement au premier état du plus ancien vestibule de la maison (Tav. II, b).

### 2.2.1.2 - L'entrée de la maison des fauves (Fig.5).

Pour R. Étienne, cette maison a une entrée en baïonnette, unique et donnant sur un long vestibule de 7,80 m de profondeur<sup>21</sup>. Mais la découverte récente de nouvelles données architecturales remet en question cette hypothèse.

En fait, dans son état initial, le mur nord de la boutique 3 se prolongeait vers l'est par un petit mur ayant la même largeur (0,60m) et construit avec des matériaux et des techniques semblables. Les matériaux et les techniques employés dans la construction de la partie centrale du grand mur qui limite au nord les boutiques 2 et 3 diffèrent nettement de ceux de ses deux parties est et ouest (Tav. III, a; Tav. IV, a-b); en d'autres termes, il y avait à l'origine et à la place des murs nord des boutiques 2 et 3 une issue qui menait avant au péristyle mais qu'on a rebouchée après.

Donc, dans un premier temps, l'entrée de la maison des fauves et

<sup>21</sup> ÉTIENNE, 1960, p. 45.



a: Vue générale du quartier nord-est de Volubilis.



b: Mur ED découvert dans la boutique 3 de la maison à la nécropole islamique.







a: Le sol de la boutique 4 fait de dalles en calcaire gris du Zerhoun.



b: Le sol de la boutique 4 fait en briques.

1875



a: La partie centrale de la limite nord des boutiques 2 e 3 dans la maison de fauves.

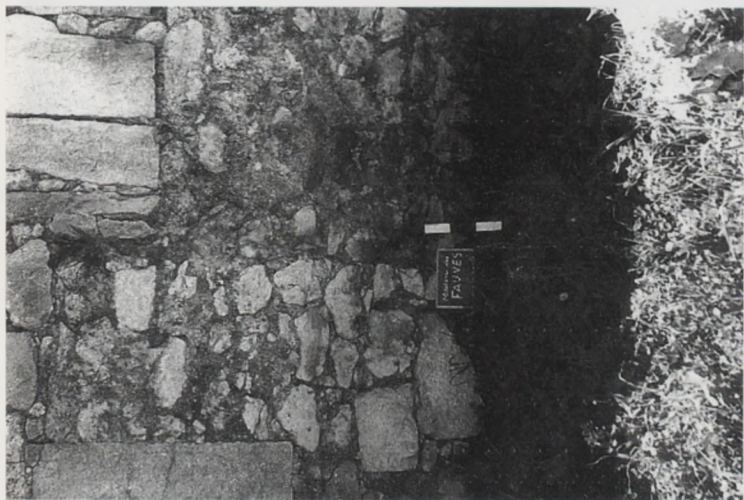


b: Le nouveau vestibule de la maison des fauves.

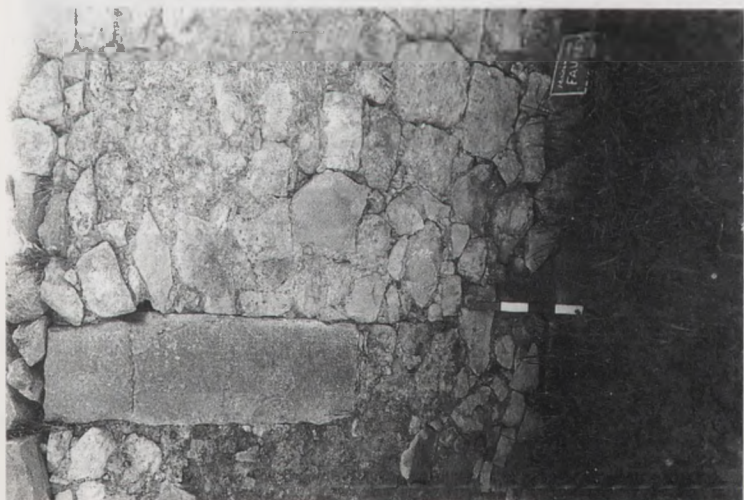




Tavola IV



b: La partie ouest du mur nord des boutiques 2 et 3 dans la maison des fauves.



a: La partie est du mur nord des boutiques 2 et 3 dans la maison des fauves.







Limite nord de l'ancienne pièce transformée après à nouveau dans la maison des fauves.





a: Vue générale de la limite nord de l'ancienne pièce transformée en vestibule dans la maison des fauves.



b: L'alignement des deux maison à la monnaie d'or et au buste de bronze.



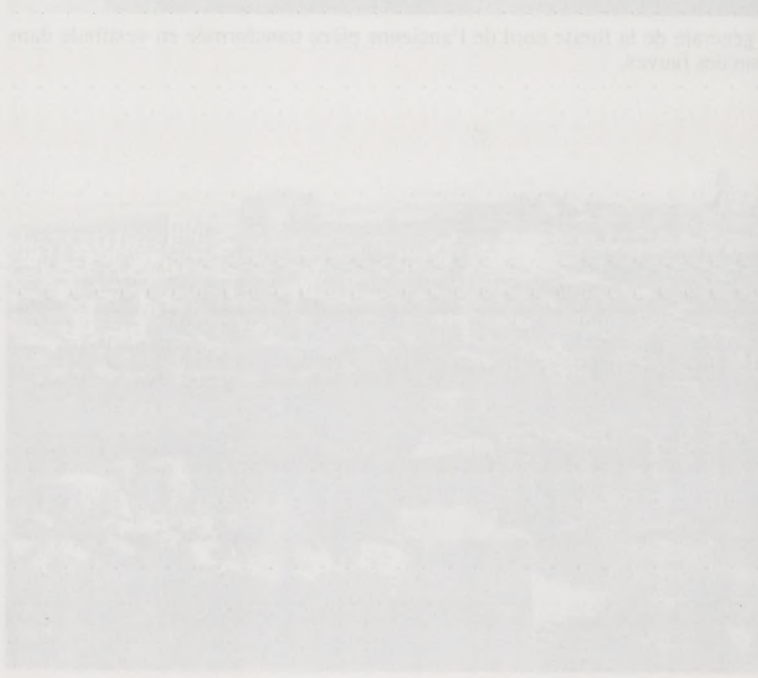
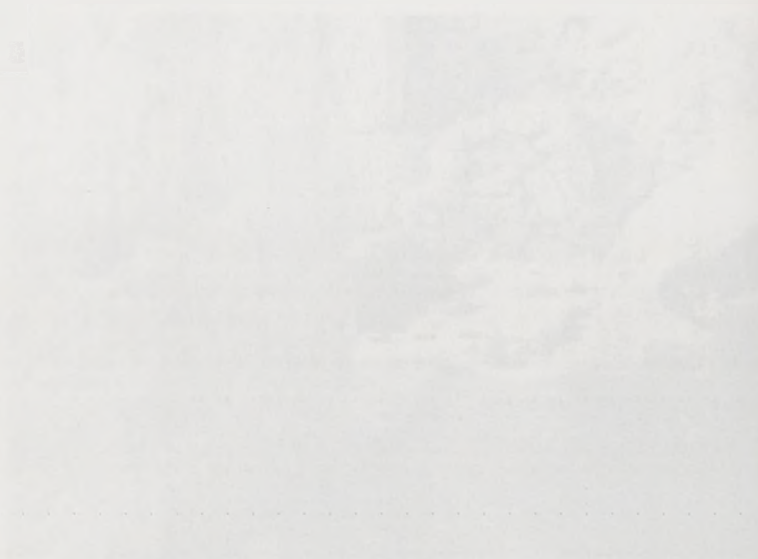


Tavola VII



a: L'alignement des maison du cadran solaire, aux deux pressoirs, des Néréides et aux demi-colonnes.



b: Le "petit abside" (tour?) à l'ouest de la maison à la crypte.





Tavola VIII



a: L'alignement de l'immeuble à l'abside et de la maison à la nécropole islamique.



b: Le tronçon ouest du mur d'enceinte dans l'angle sud-ouest de la maison à la crypte.

Figure 1. Aerial view of the study area showing the location of the study site.



Figure 2. Aerial view of the study area showing the location of the study site.



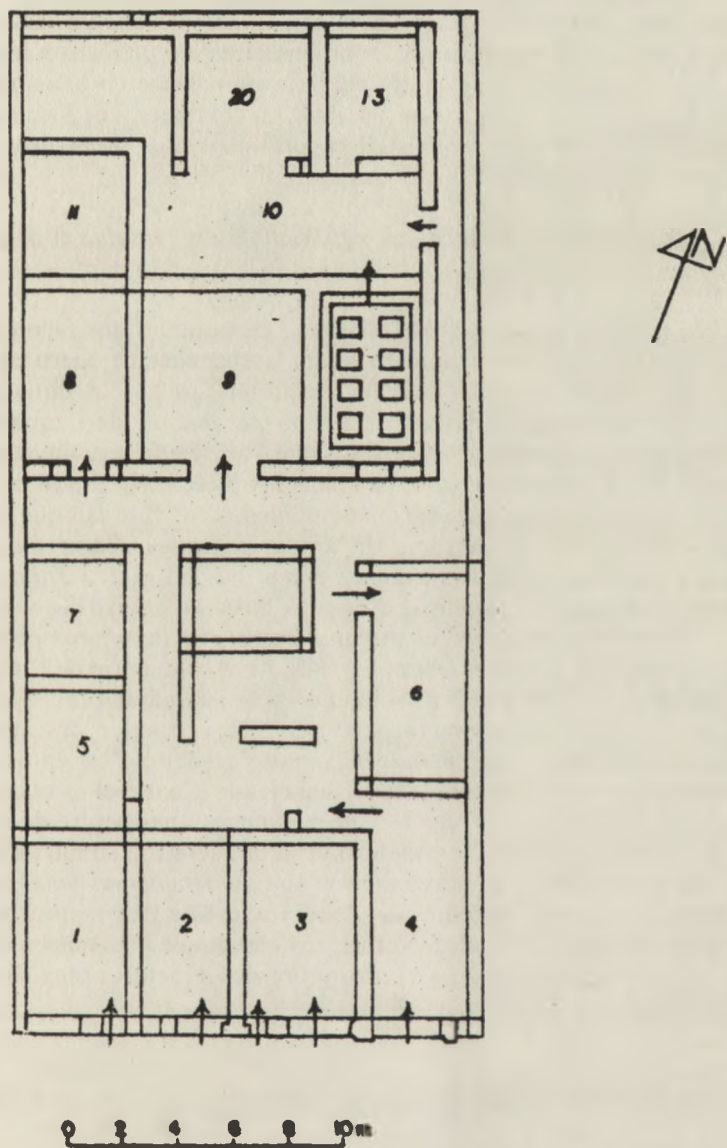


Fig. 5: La partie sud de la maison des fauves.



son vestibule avaient une position centrale, c'est à dire ils occupaient totalement ou en partie l'espace réservé aux deux boutiques 2 et 3 et ils étaient situés dans l'axe du péristyle et de l'*œcus*; dans un deuxième temps, pour accéder au péristyle, le propriétaire de cette maison renonça au modèle romano-pompéien et opta pour un passage en baïonnette<sup>22</sup>; pour cela, il transforma l'ancien vestibule en boutiques 2 et 3 sans communication aucune avec le péristyle et construisit un nouveau dans l'angle sud-est de la maison (Tav. III, b; Tav V, Tav VI, a).

### 2.2.2 - Le problème des relations aqueduc/maisons, *insulae* et rives des *decumani*.

Notons tout d'abord qu'A. Akerraz a démontré d'une façon pertinente et à partir d'observations faites sur l'urbanisme du quartier nord-est que la construction de l'aqueduc est postérieure à l'état initial de la plupart des maisons dans la rive sud du *decumanus* de l'aqueduc<sup>23</sup>. Ajoutons simplement à ses arguments que l'ancien dallage du *decumanus* de l'aqueduc persiste toujours dans les pièces 37, 38, 38 bis, 39, 39 bis, 42 et 42 bis de la maison à la monnaie d'or et le fait que les façades méridionales des maisons de la rive sud du *decumanus maximus* présentent plutôt trois alignements et non pas un seul: l'alignement des deux maisons à la monnaie d'or et au buste de bronze (Tav. VI, b), l'alignement des maisons au cadran solaire, aux deux pressoirs, des Néréides et aux demi-colonnes (Tav. VII, a) et celui enfin de l'immeuble à l'abside et de la maison à la nécropole islamique (Tav. VIII, a). En outre, s'il est acquis maintenant que la construction des maisons dans la rive nord du *decumanus maximus* s'est faite d'est en ouest et que la maison des Pompéi est la plus ancienne d'entre elles et celle aux travaux d'Hercule la plus récente<sup>24</sup>, il ne faut pas perdre de vue aussi que le principe de l'orthogonalité impliquerait la simultanéité de la construction des deux rives nord et sud du *decumanus maximus* ou la construction des demeures de l'une à une date très rapprochée de celle des maisons de l'autre. Notons également que plus nous nous dirigeons vers le sud, plus nous rencontrons des structures plus récentes et plus tardives.

<sup>22</sup> Pour plus de renseignements sur ce plan axial et le passage en baïonnette, voir: ÉTIENNE, 1960, pp. 118-120.

<sup>23</sup> AKERRAZ, 1987, pp. 452-455.

<sup>24</sup> AKERRAZ, 1987, pp. 447-450.

### 2.2.3 - Le problème des relations entre l'enceinte et les maisons.

Le cas le plus significatif est celui de la relation chronologique entre l'enceinte et la maison aux gros pilastres.

R. Thouvenot et R. Étienne n'ont pas omis d'aborder la question de l'antériorité ou de la postériorité de la maison aux gros pilastres par rapport au mur de l'enceinte romaine<sup>25</sup>. Mais ils étayaient leurs hypothèses de preuves archéologiques insuffisantes et moins précises. Celles qu'avance A. Akerraz à la page 455 de ses "*Nouvelles observations sur l'urbanisme du quartier nord-est de Volubilis*" ne sont pas plus performantes et convaincantes. En fait, la maison aux gros pilastres est probablement postérieure à l'enceinte et ce à la lumière de données architecturales nouvelles ou mal exploitées:

- Comme le soulignait déjà R. Étienne: «Cette maison occupe une vaste insula qui s'aligne sur le mur d'enceinte désaffecté et arasé à cet endroit, sans s'appuyer sur le rempart»<sup>26</sup>. En d'autres termes, le mur qui se trouve au sud de la maison à la crypte s'aligne nettement et parfaitement sur le mur d'enceinte (Tav. VIII, b).

La présence de blocs en grand appareil à bossage dans l'angle sud-est de la maison ne tranche pas le problème. En effet, nous ne relevons l'existence d'aucun bossage sur les faces externes des angles sud-ouest et nord-ouest de la maison aux gros pilastres; par contre, nous avons des bossages sur les faces internes de l'angle nord-est de la pièce 13; ce qui fausse complètement "l'équation" généralement admise pour Volubilis tout au moins:

Présence de bossages dans un parement de mur = Mur destiné à être vu à partir d'une rue = Mur dégagé de toute construction.

A l'extérieur et tout autour de l'angle formé par le mur ouest de la maison à la crypte et le bras de l'enceinte romaine, des fouilles partielles ont révélé récemment une structure présentant une courbure et ayant l'allure d'un petit abside (Tav. VII, b). S'agit-il là d'une tour comme toutes celles qui flanquent l'enceinte romaine à Volubilis? Il est osé, mais aussi tentant de l'affirmer.

La maison aux gros pilastres, comme le note R. Étienne, n'a pas subi de profonds remaniements, car elle se caractérise par une parfaite homogénéité de construction et ses structures conservent toujours leur solidité et leur pureté d'origine<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> THOUVENOT, 1946, p. XII; ÉTIENNE, 1960, pp. 86-89.

<sup>26</sup> ÉTIENNE, 1960, p. 86.

<sup>27</sup> ÉTIENNE, 1960, pp. 88-89.

Les résultats du sondage ouvert dans la pièce 21 de la maison aux gros pilastres (Fig.6) viennent confirmer en plus le caractère récent des structures dans le noyau primitif de cette demeure. En effet, l'examen des relations stratigraphiques entre les murs et les couches (3,4,7,8) et la nature du matériel archéologique exhumé (des tessons de VR hispanique et sud-gauloise et des fragments d'amphores Dr.20 et BIIB; mais surtout de la RS et de la céramique africaine de cuisine, notamment H8A, H9, H14, H23B, H181, H182, H196, H197) nous conduisent à le dater du début du III<sup>ème</sup> siècle (Fig.7 et 8).

#### 2.2.4 - Le problème de l'état initial de l'aqueduc et des maisons du quartier nord-est de Volubilis (Fig.9)

Si l'on fait abstraction des agrandissements des maisons de la rive sud

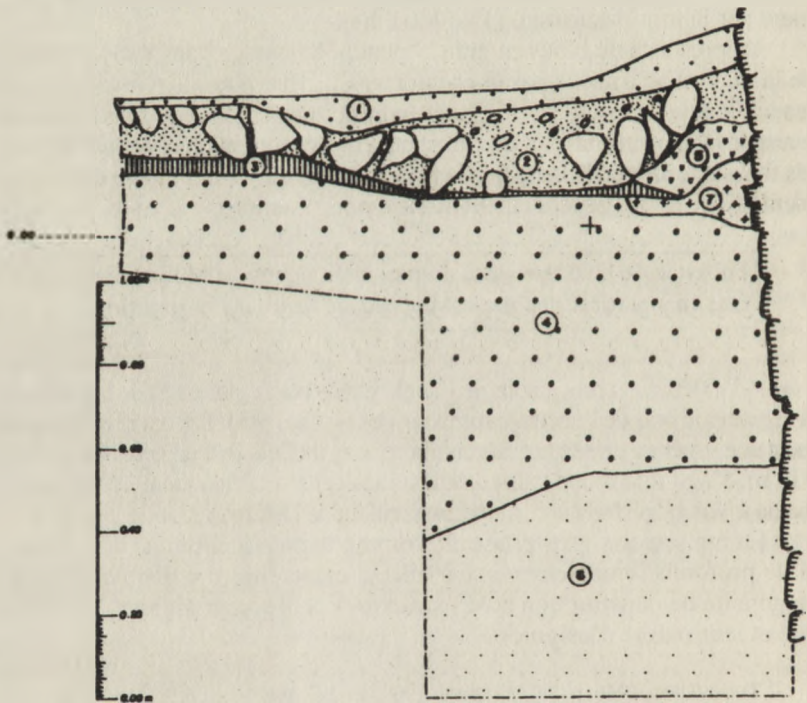


Fig. 6: Sondage de la maison aux gros pilastres: coupe nord.



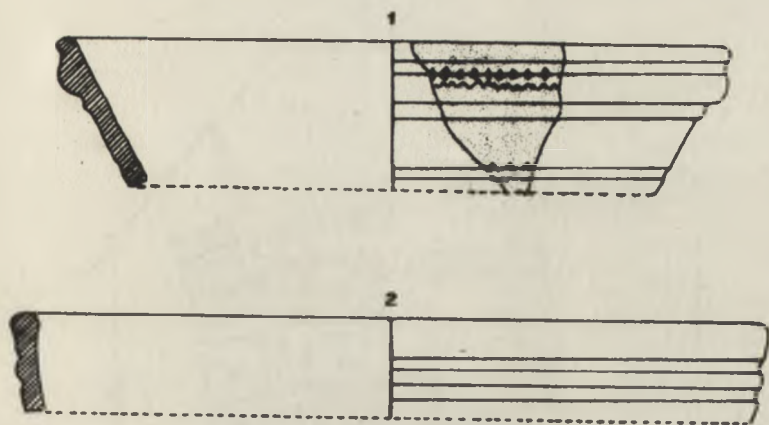


Fig. 7: Céramique sigillée claire (RS). 1: H8A; 2: H9.

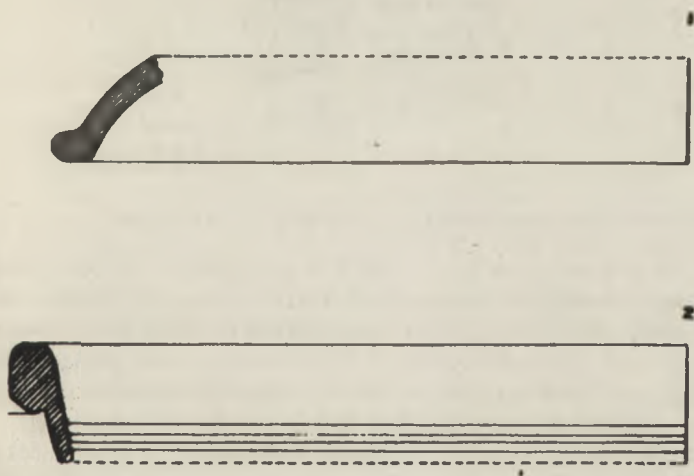


Fig. 8: Céramique africaine de cuisine. 1: H182; 2: H 197.

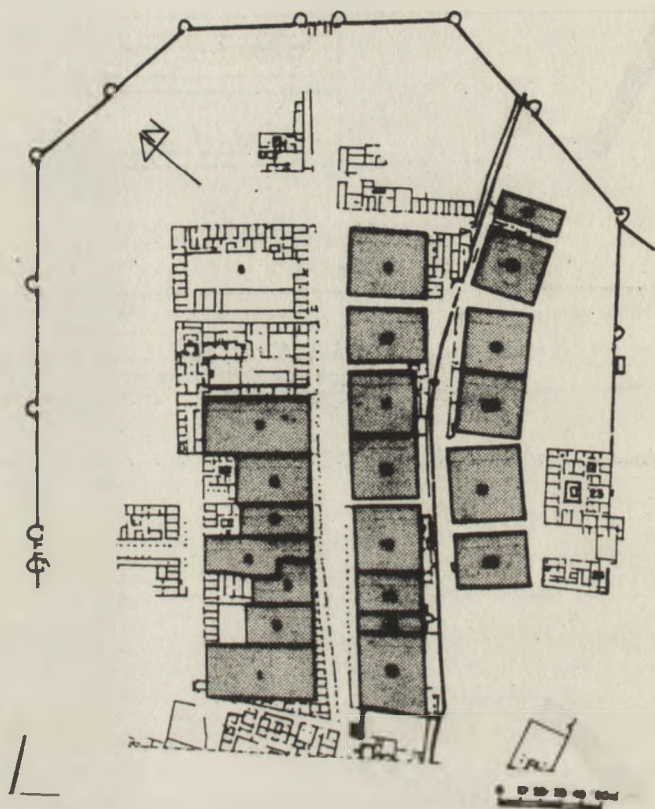


Fig. 9: État initial de l'aqueduc et des maisons du quartier nord-est de Volubilis.

du *decumanus maximus* et à proximité de la face nord de l'aqueduc, des parties rajoutées au nord des maisons de *Flavius Germanus*, de Dionysos et des quatre saisons, des Fauves, à l'ouest du Palais de Gordien, des structures au nord et à l'est du Palais de Gordien et des deux maisons aux gros pilastres et à la crypte, nous avons, en fait, la morphologie approximative du quartier nord-est dans son état initial, alimenté en eau potable par l'aqueduc.

Cet état initial de l'aqueduc et des maisons est daté par les données stratigraphiques recueillies dans les deux sondages ouverts dans sa partie basse et contre sa face sud et au voisinage de la maison à la nécropole islamique et les sondages des maisons des Pompéi, à l'ouest du Palais de Gordien, de Dionysos et des quatre saisons, de *Flavius Germanus*, aux travaux d'Her-

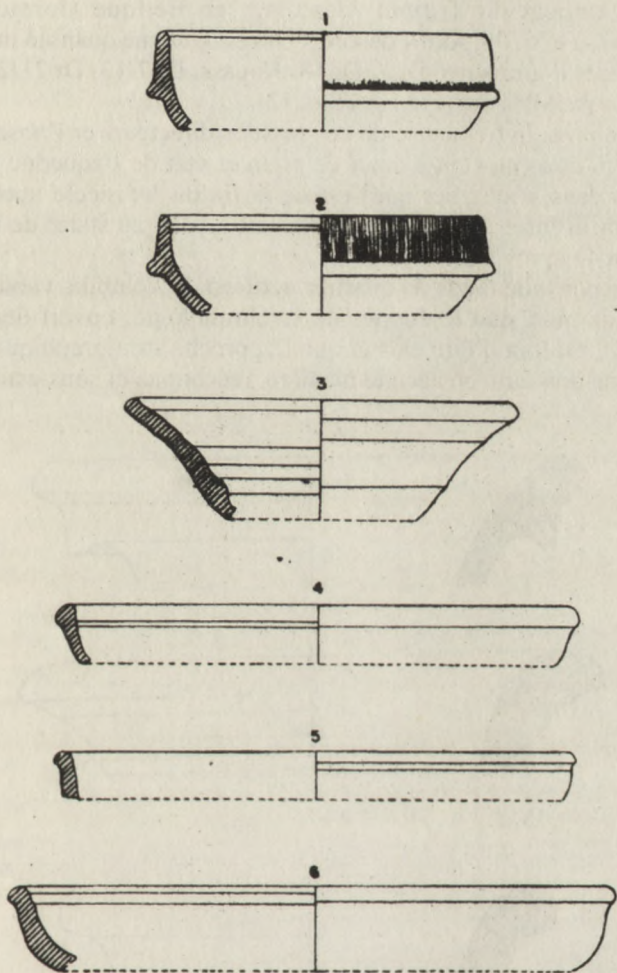


Fig. 10: Céramique julio-claudienne (n° 3). Céramique sigillée à vernis rouge sud-gauloise de la Graufesenque (Drag. 24/25: n° 1 et 2; Drag 27: n° 4, 5 et 6).

cule, à la monnaie d'or, à la nécropole islamique, au bassin trèflé, de Vénus et de l'immeuble à l'abside et notamment à partir du matériel archéologique suivant: de nombreux tessons de VN, céramique alexandrine, arétine, VR sud-gauloise (formes lisses: Ritt.5 et 8, Drag.18, 33, 15/17, 24/25, 35/36, 27; formes décorées: Hermet 9, Drag.29, 30, 37), VR hispanique produite



dans les ateliers du Tritium Magallum en Bétique (formes lisses: Drag.15/17, 24/25, 27; forme décorée: Drag.37) et une quantité importante de fragments d'amphores Dr.1, Dr.18, Kouass, Dr.7/13, Dr.21/22, Dr.20, BIIB et Boube Miramar (Fig.10, 11, et 12).

En somme, la fréquence de ces fossiles directeurs et l'absence totale de la RS nous incitent à dater ce premier état de l'aqueduc et de dix demeures dans le quartier nord-est de la fin du Ier siècle après J.C. et probablement juste après que Volubilis ait accédé au statut de *municipe* romain en 44 après J.C.

Cette nouvelle étude du quartier nord-est de Volubilis vient prouver, une fois de plus, que le dossier de sa chronologie, ouvert depuis bien longtemps, est loin d'être clos et que l'approche stratigraphique de cette question ne doit être, en aucune manière, méconnue et sous-estimée.

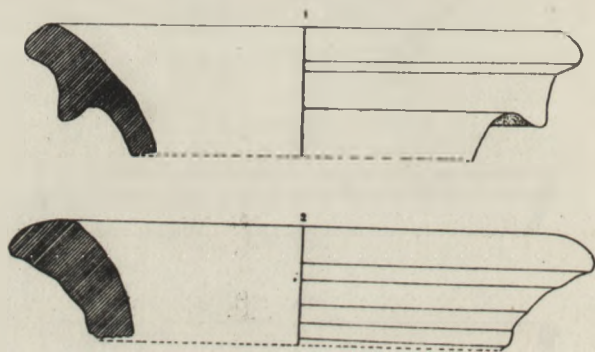


Fig. 11: Amphores (Dr. 7/13: n° 1; B II B: n° 2).

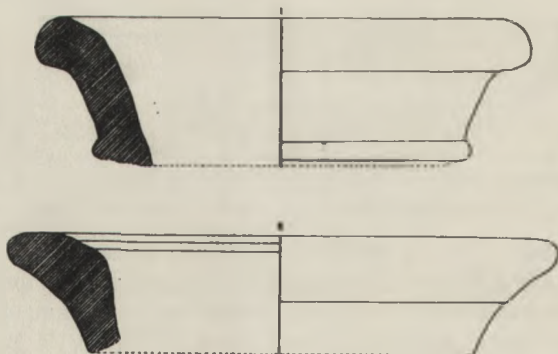


Fig. 12: Amphores (Dr. 7/13: n° 1; B II B: n° 2).

## Bibliographie

- AKERRAZ, 1985 = A. AKERRAZ, *Note sur l'enceinte tardive de Volubilis*, in «BCTH», n.s., 19, fascicule B, 1983, Paris, 1985, pp. 429-438.
- AKERRAZ, 1987 = A. AKERRAZ, *Nouvelles observations sur l'urbanisme du quartier nord-est de Volubilis*, in «L'Africa Romana», IV (Sassari 1986), Sassari, 1987, pp. 447-462.
- AKERRAZ, 1990 = A. AKERRAZ, *Volubilis et son territoire au Ier siècle de notre ère*, in *Actes du Colloque sur l'Afrique dans l'Occident romain* (Ier siècle av.J.C. - IVème siècle ap.J.C.) (Rome, 3-5 Décembre 1987), 1990, pp. 213-219.
- BALTY, 1961 = JEAN CH. BALTY, *Compte-rendu de l'ouvrage de R. Étienne, Le Quartier Nord-Est de Volubilis*, Paris, E. de Boccard, 1960, in «Antiquité classique», XXX, 1961, pp. 327-333.
- CHEVALLIER, 1960 = R. CHEVALLIER, *Compte-rendu de l'ouvrage de R. Étienne, Le Quartier Nord-Est de Volubilis*, Paris, E. de Boccard, 1960, in «Latomus» (Revue d'études latines), XIX, 4, 1960, pp. 845-849.
- ETIENNE, 1960 = R. ETIENNE, *Le Quartier Nord-Est de Volubilis*, Paris, 1960.
- GRIMAL, 1955 = P. GRIMAL, *Compte-rendu des Publications du Service des Antiquités du Maroc*, fascicule 10, Rabat-Paris, 1954, in «Revue des Etudes Anciennes», LVII, 1-2, 1955, pp. 424-426.
- LENOIR, 1986 = E. LENOIR, *Les thermes du nord à Volubilis: recherches sur l'époque flavienne au Maroc*, thèse de doctorat dactylographiée, Paris-Sorbonne, 1986.
- PICARD, 1963 = G.-Ch. PICARD, *Le quartier nord-est de Volubilis et l'architecture domestique dans l'Afrique romaine*, in «Revue archéologique», I, 1963, pp. 89-94.
- REBUFFAT, 1968 = R. REBUFFAT, *Le développement urbain de Volubilis au second siècle de notre ère*, in «BCTH», n.s., 1- 2, 1965-1966, Paris, 1968, pp. 231-240.
- THOUVENOT, 1946 = R. THOUVENOT, in «B.A.C.», Avril 1946, pp. XI- XIV.
- THOUVENOT, 1948 = R. THOUVENOT, *Le Quartier nord-est, la rive droite du Decumanus Maximus*, in «PSAM», 8, 1948, pp. 109- 143.

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]



Mohamed Majdoub

## Nouvelles données sur la datation du temple C à *Volubilis*

Dans cette communication, nous allons exposer les résultats d'un sondage de 3 x 3 m., effectué cette année 1992, contre le parement intérieur du mur Est du Temple C, à 6 m,70 de l'angle Nord-Est de ce monument (Fig. 1), situé au Nord-Est de la ville dite maurétanienne, au Sud du *tumulus*.

Ces travaux de fouille visent à vérifier la stratigraphie du site publiée par Maurice Euzennat en 1957, dans le Tome 2 du "B.A.M."

En fait, l'auteur date du III<sup>ème</sup> s. ap. J.C., la construction du temple C, et du III<sup>ème</sup> s. av. J.C., la ville maurétanienne, dans son état initial.

En ce qui nous concerne, nous proposons une nouvelle datation du temple C, et l'ébauche d'une nouvelle stratigraphie du quartier.

### I) La datation du temple C.

Nous avons pu dater ce monument, à partir du matériel recueilli dans la tranchée de fondation du mur Est, rempli par une terre sableuse et friable, qu'on ne peut pas rater au cours de la fouille (Tav. I).

Les éléments datants sont:

- De nombreux tessons de vernis rouge sud-gauloise. On distingue les formes suivantes: Drag. 27 (7 objets), Drag. 15-17 (5 objets), Drag. 18 (4 objets), et plusieurs fragments informes.
- Des tessons de paroi fine.
- Des fragments d'amphores Dr. 7-13, B II B et Dr. 20.

Ces éléments permettent de dater la construction du temple de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J.C. Ce qui correspondrait au début de l'annexion de la Maurétanie Tingitane.

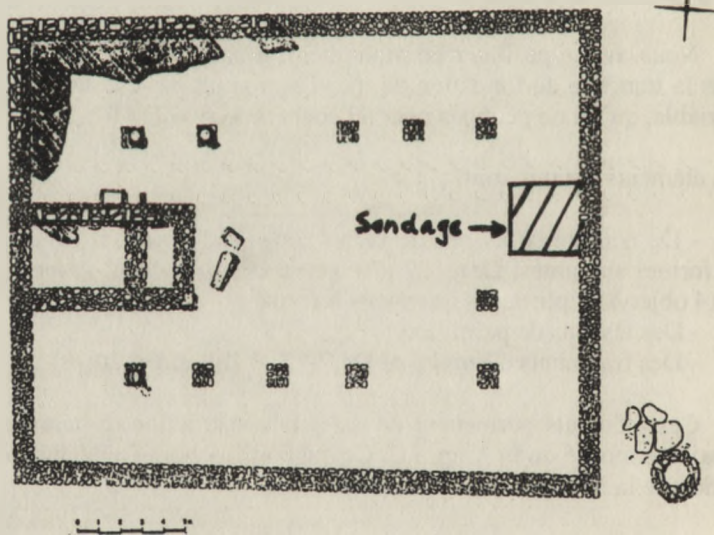
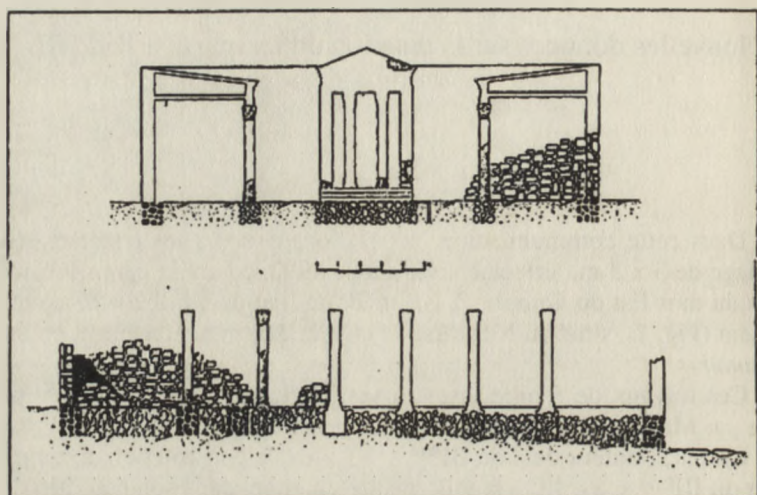


Fig 1: M. EUZENNAT, "B.A.M.", II, p. 43.

## II) L'ébauche d'une stratigraphie du quartier.

Notons que les fouilles anciennes ont dégagé l'ensemble du monument, et entamé le niveau antérieur à la première occupation du temple.

Dans le sondage en question, nous distinguons trois niveaux (Fig. 2).

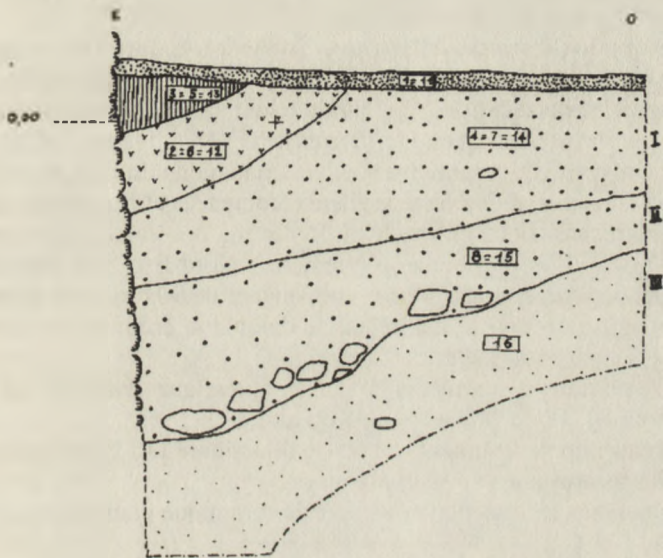


Fig 2: Vol. 90. Sondage du temple C. Coupe Sud. Echelle: 1/20.

- Le niveau I: est constitué d'une terre argileuse compacte, de couleur noirâtre. Pour le matériel archéologique datant, on distingue:

- Du vernis rouge sud-gaulois.
- Les amphores Dr. 7-13 et B II B.
- De la paroi fine.

C'est le niveau de la première occupation romaine du site, contemporain à la construction du temple C.

- Le niveau II: représenté par une terre mêlée d'argile noirâtre et jaunâtre. Elle est très pauvre en matériel datant. A peine quelques fragments d'amphores B II B, Dr. 18, peu de céramique commune, et absence totale du vernis rouge, et particulièrement de l'arétine. Mais cette terre renferme un éboulis de pierres. Nous avons:



- Des galets, attestés sur la coupe sud (Tav. II, a).
- Des blocs de calcaire tendre et jaunâtre (Tav. II, b), parmi ces pierres, deux blocs qui collent sont le support d'une inscription punique (Tav. III).

On est en présence d'un état d'abandon qui a duré de la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.C., jusqu'à la première moitié du I<sup>er</sup> s.ap. J.C. Ce sont les dates approximatives, *ante quem* et *post quem*, des deux niveaux, antérieur et postérieur à cet abandon.

Ce qui confirme davantage que l'abandon a duré très longtemps, c'est le tassement de cette terre, pour y creuser les fondations des structures, et servir de soubassement solide au temple C. D'ailleurs, les assises du mur surmontent quelques pierres de cet éboulis (Tav. IV, a).

- Le niveau III: commence sous les fondations du mur Est (Tav. IV, 1). Il est constitué d'une terre argileuse compacte et homogène de couleur noirâtre, très riche en matériel. Renferme des galets, qui constitueraient l'assise d'un mur arasé, d'orientation Nord-Est, Sud-Ouest, ayant 45 cm. de largeur, et conservé sur une longueur de 90 cm (Tav. IV, b).

Il s'agit d'un niveau maurétanien, daté de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.C., à partir du matériel suivant:

- De nombreux fragments de panse, et quelques variantes de lèvres d'amphore Dr. 18 ou Maña C<sub>2</sub> ou Kouass IV.
- Beaucoup de fragments de panse d'amphore Dr. 1, reconnue par la patte dite pompéenne.
- Quelques tessons de vernis noir de céramique campanienne B.

### Conclusion

Un seul sondage nous incite, pour l'instant, à être assez prudent. Mais cela ne nous empêche pas de réfléchir sur les résultats préliminaires de cette fouille.

Certes, ces nouvelles données stratigraphiques contribueraient à préciser certains aspects de l'évolution de la cité maurétanienne de Volubilis.

Il convient d'admettre désormais que l'aire d'occupation préromaine à Volubilis, dépassait l'espace délimité par l'enceinte dite hellénistique. André Jodin a deviné le tracé de ce rempart, qui fait le tour vers l'ouest, à l'intérieur du temple C, et exactement sous le mur Sud de ce monument<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A. JODIN, *Volubilis Regia Jubae*, Paris, 1987, Fig. 3.

D'autre part, il est fort probable que la cité maurétanienne a subi un bouleversement, marqué dans ce quartier, par le niveau d'abandon, depuis le début de l'époque augustéenne.

L'abandon en question correspond archéologiquement à la diffusion de l'arétine, qui n'a pas son propre contexte dans le sondage.

Par contre, ce niveau contient l'élément le plus important de la fouille. Il s'agit de l'inscription punique, fragmentaire, mais in situ, qui a servi quelque part, comme stèle funéraire, dans la cité maurétanienne, pendant la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.C. au plus tard.

C'est un témoin que la vie culturelle, imprégnée d'influences puniques, pendant l'époque maurétanienne, a subi des perturbations, dues au triomphe des influences romaines.

Notons que depuis les rois Juba I de Numidie, Bogud et Bocchus II de Maurétanie, on commencé à adopter le latin comme écriture officielle sur les monnaies.

Ainsi je me demande, si l'abandon en question ne reflète-t-il pas un épisode des troubles, que connaît la Maurétanie, pendant les luttes des Maures contre leurs trois derniers rois trop romanisés<sup>2</sup>.

Cette phase concerne le règne de Bocchus II, Juba II et son fils. Pour le règne de Bocchus II en Maurétanie, entre 38 et 33 av.J.C., on assiste à une résistance, contre l'intervention militaire d'Octave, pour détrôner le roi Bogud.

Cette résistance devrait se prolonger pendant l'interrègne, de 33 à 25 av. J. C., pour lutter contre l'installation des colonies dites augustéennes.

Ces événements ont causé la destruction de Lixus, Tamuda, Sidi Abdeslam del Bhar. Pour le cas de Zilil, elle a connu et la destruction, et l'abandon du site, mentionné par les textes, et confirmé par les fouilles récentes<sup>3</sup>.

Pour le cas de Juba II, auquel on a adopté Volubilis comme *Regia Jubae* en plein essor, cela n'est guère confirmé par ces nouvelles données.

D'autres sondages sont désormais nécessaires pour éclaircir ces hypothèses.

<sup>2</sup> Pour le déclenchement de «ces luttes», voir M. MAJDOUB, *Les luttes du début du 1<sup>er</sup> s. av. J.C. au Nord de la Maurétanie*, 1<sup>er</sup> Symposium international sur la ville antique de Lixus, Larache, 8-11 Novembre 1989, Col. «E.F.R.», 166, Rome 1992, p. 235-238.

<sup>3</sup> A. AKERRAZ, N. KNATIB - BOUIBAR, A. HESNARD, A. KERMORVANT, E. LENOIR, M. LENOIR, *Fouilles de Dchar Jdid, 1977- 1980*, dans «BAM» 14, 1981-1982, p. 197-200.







a: Volubilis, temple C. Mur Est.



b: Temple C, sondage. Deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. ap. J. C.





a: Volubilis. Temple C. Coupe Sud (galets).



b: Blocs de calcaire.



1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

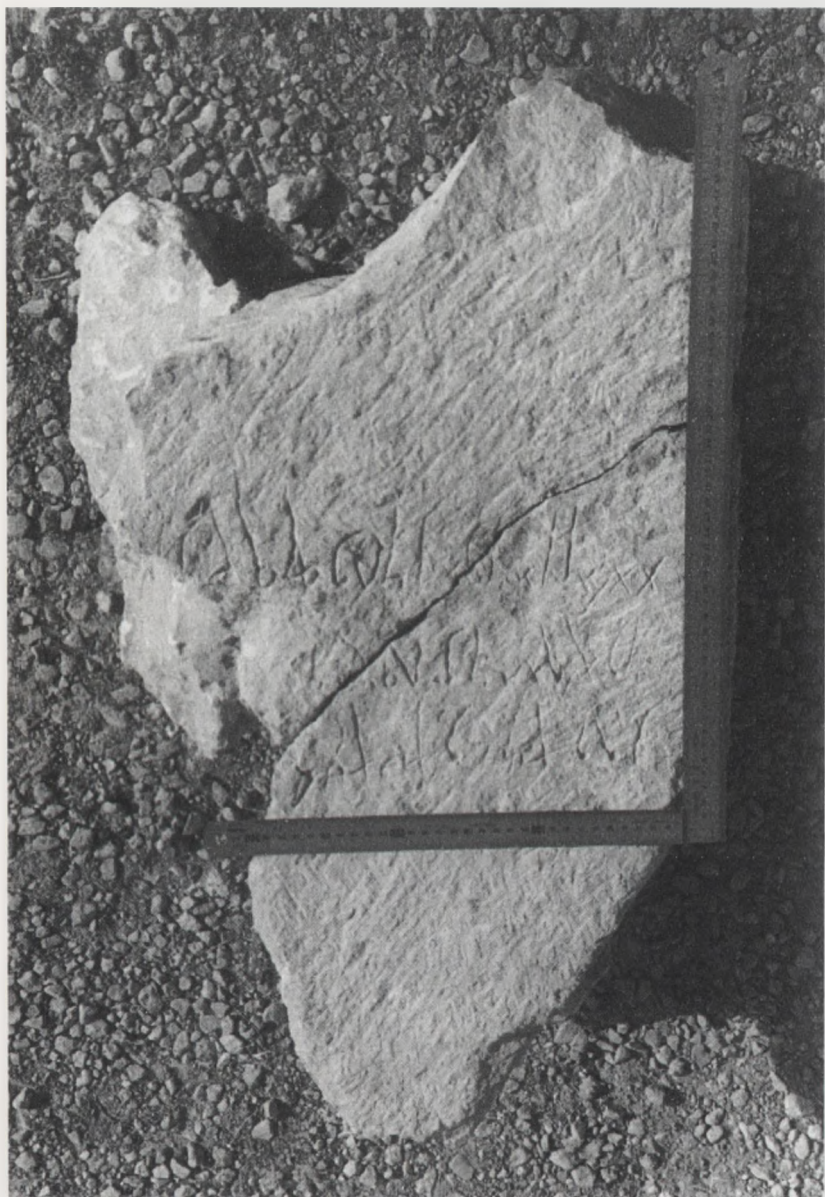
1875

1875

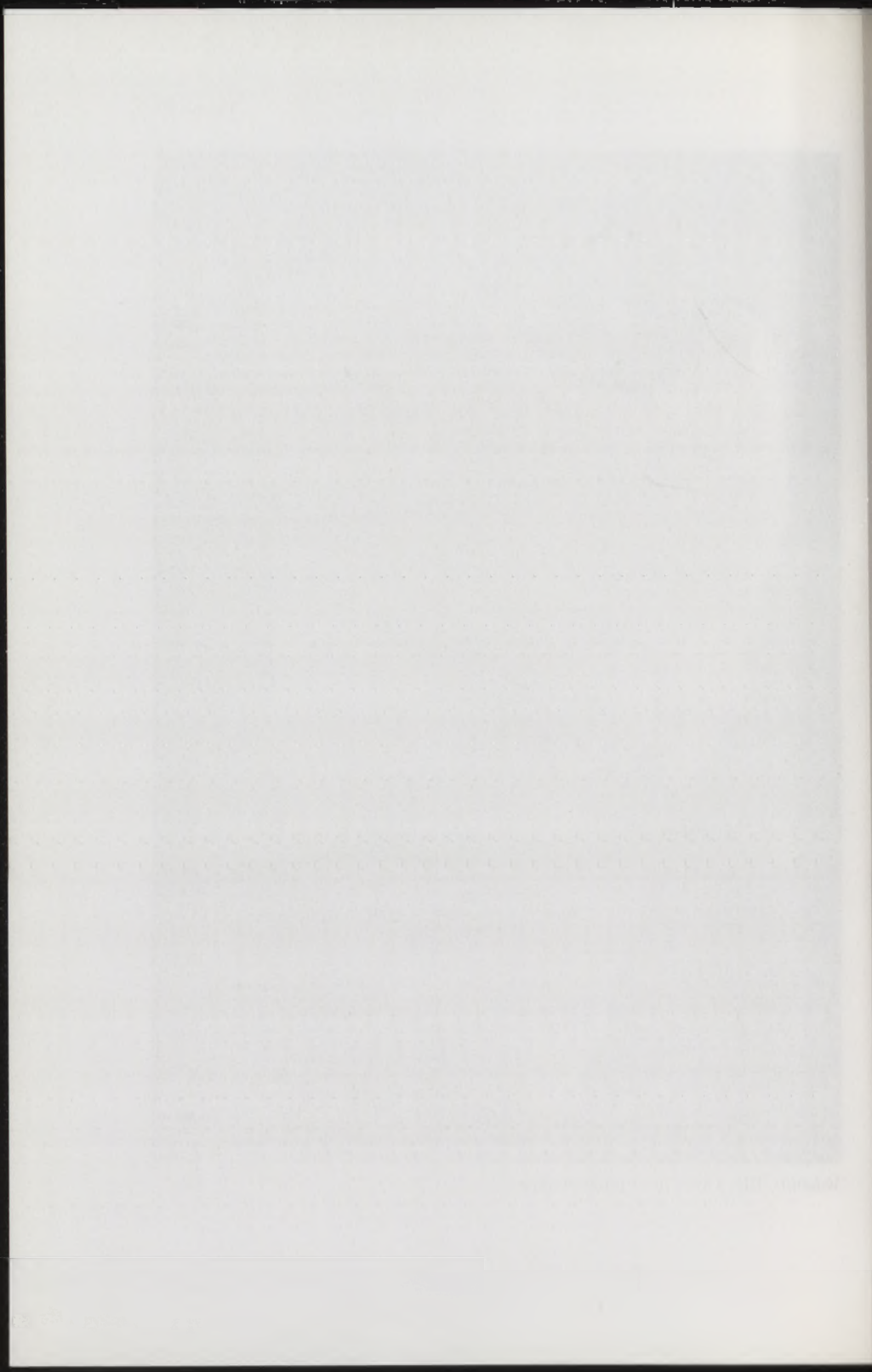
1875

1875

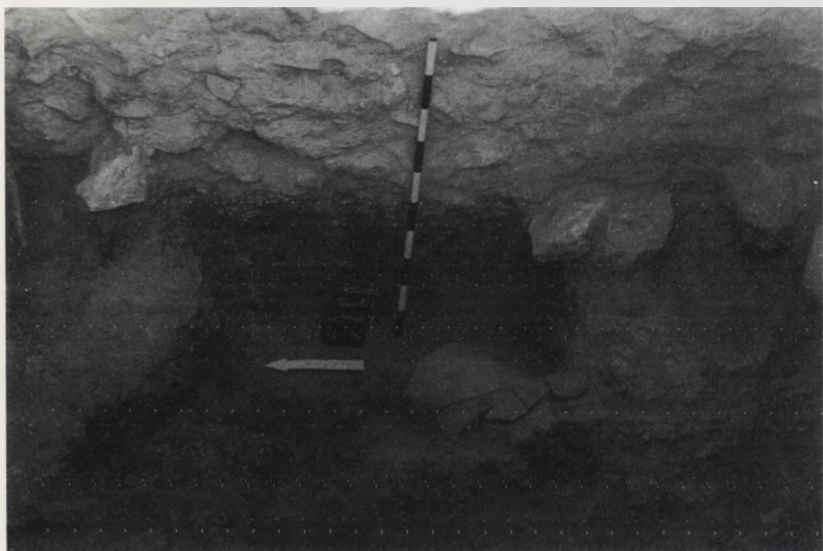
1875



*Volubilis*. Blocs avec inscription punique.







a: Volubilis, temple C. Les assises du mur surmontent quelques pierres de l'éboulis.



b: Niveau III: mur Nord-Est. Sud-Ouest (I<sup>er</sup> s. av. J. C.).

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

... the ... of ...

Alì Ouahidi

Nouvelles recherches archéologiques  
sur les huileries de *Volubilis*

La datation des huileries du Maroc antique en général, et de *Volubilis* en particulier est jusque là «impossible à déterminer en l'absence de toute recherche stratigraphique sérieuse et d'études détaillées de chronologie relative des bâtiments»<sup>1</sup>.

C'est dans ce cadre que s'insère notre projet de recherche et que notre communication trouve sa place dans ce colloque.

Avant d'exposer les premiers résultats de nos recherches, nous essaierons de résumer l'état de la question.

I - Etat des recherches.

Depuis le début des fouilles à *Volubilis* en 1915 et jusqu'à nos jours, aucune étude globale n'a été réalisée sur les huileries, exception faite de l'article d'Akerraz et M. Lenoir sur les huileries de *Volubilis*<sup>2</sup>.

Nous nous intéressons aux études de R. Etienne<sup>3</sup> et d'Akerraz - Lenoir.

1 - Les huileries du quartier nord-est de *Volubilis* d'après R. Etienne.

Cette étude n'a réservé qu'une part minime aux installations à huile. D'ailleurs l'auteur précise dans la page 4 que «l'enceinte a dû être un cadre vide» à l'exception du Palais de Gordien.

Nous ne verrons à titre d'exemple qu'une huilerie dans chacune des rives nord et sud du *decumanus maximus* et la rive sud du *decumanus* sud 1.

- Huilerie de la maison à la monnaie d'or (Fig. 1).

La chronologie relative: l'auteur distingue 2 parties: la maison au nord et le complexe industriel au Sud. Il note à cet effet qu'il ne «s'agit pas d'un agrandissement progressif dans une zone viègre de construc-

<sup>1</sup> A. AKERRAZ, M. LENOIR, *Les huileries de Volubilis*, "BAM", XIV, 1981-82, p. 96.

<sup>2</sup> AKERRAZ, LENOIR, *Les huileries* cit., pp. 69-101 + XIX pl.

<sup>3</sup> R. ETIENNE, *Le quartier nord-est de Volubilis*, Paris 1960.



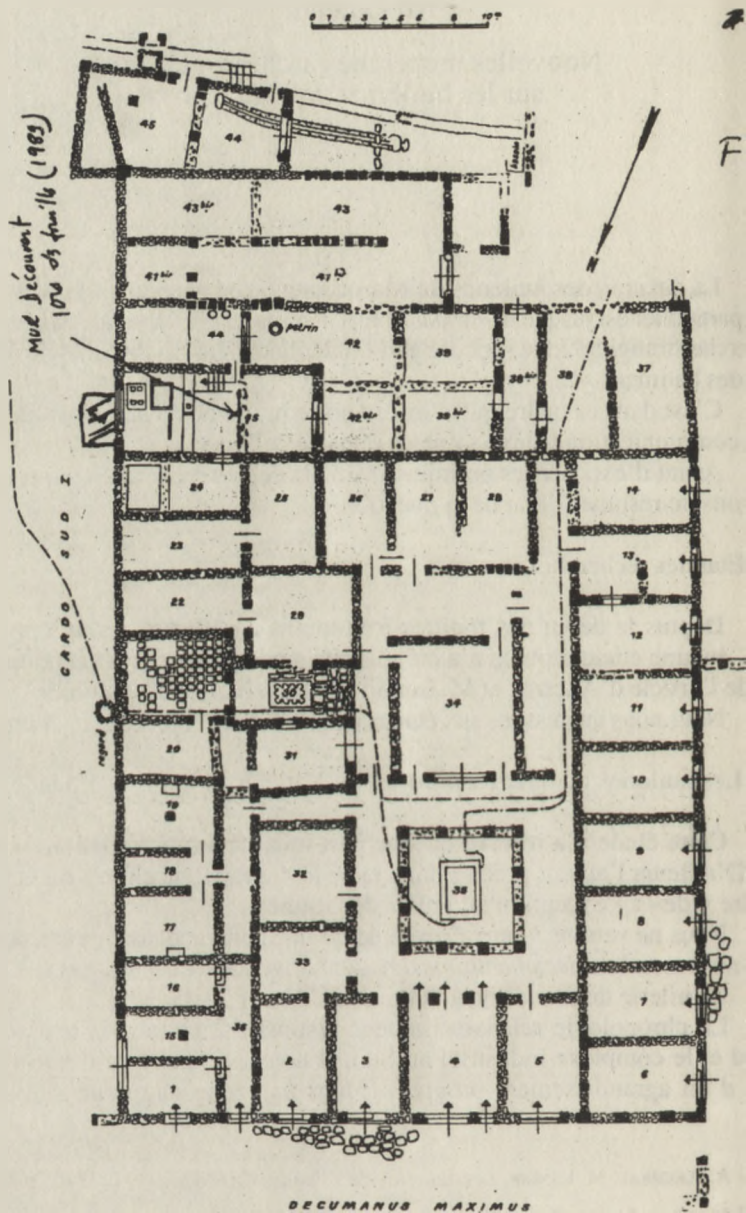


Fig. 1: Huilerie de la maison à la mannaie d'or.

tions, mais il s'agit d'une simple communication établie entre la maison et des pièces qui devaient exister auparavant...»<sup>4</sup>.

La chronologie absolue: l'auteur se base sur «certains détails d'architecture, bases et colonnes calcaires, forme du petit bassin, permettant de dater approximativement cette maison du début du III<sup>ème</sup> s.»<sup>5</sup>.

- Huilerie de la maison au bain des Nymphes n. 4 (Fig. 2).

D'après Etienne, cette maison daterait du premier tiers du III<sup>ème</sup> s., après J.C. postérieure à la maison des Fauves et peu éloignée en tout cas de celle de la Maison de Dionysos et des 4 saisons<sup>6</sup>.

Il s'est basé pour dater cette maison sur les monnaies s'étalant du I<sup>er</sup> au III<sup>ème</sup> siècle.

- Huilerie de la maison à la crypte n. 12 (Fig. 3).

L'huilerie de cette maison est comparable, d'après Etienne, à celles des maisons aux 2 pressoirs et du buste de bronze<sup>7</sup> et les éléments de sa datation «échappent à l'analyse», malgré cela, il la place vers le milieu du II<sup>ème</sup> siècle.

Ces éléments de datation ne sont pas toujours très convaincants, car ils sont basés sur les critères suivants:

Matériaux de construction; calcaire, grés colonnes, chapiteaux, forme de bassins...

Monnaie s'étalant du I<sup>er</sup> au III<sup>ème</sup> S.

Chronologie relative: Nous remarquons à cet effet que l'auteur place toutes les douze huileries du quartier nord-est au III<sup>ème</sup> siècle après J. C.<sup>8</sup>.

## 2 - Les huileries de Volubilis d'après Akerraz et Lenoir (Fig. 4).

Cet article apporte plusieurs données.

L'augmentation du nombre des huileries à Volubilis est mise «en relation avec les mesures prises par Septime Sévère pour encourager la production agricole en Afrique du Nord»<sup>9</sup>.

La critique des fouilles anciennes qui ne permettent «d'apporter que des éléments provisoires de réponse»<sup>10</sup>.

<sup>4</sup> ETIENNE, *Le quartier nord-est* cit., p. 53.

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 54.

<sup>6</sup> *Ibid.* p. 44.

<sup>7</sup> *Ibid.* p. 89.

<sup>8</sup> Cfr. tableau récapitulatif, p. 149.

<sup>9</sup> AKERRAZ, LENOIR, *Les huileries* cit., p. 95.

<sup>10</sup> *Ibid.*

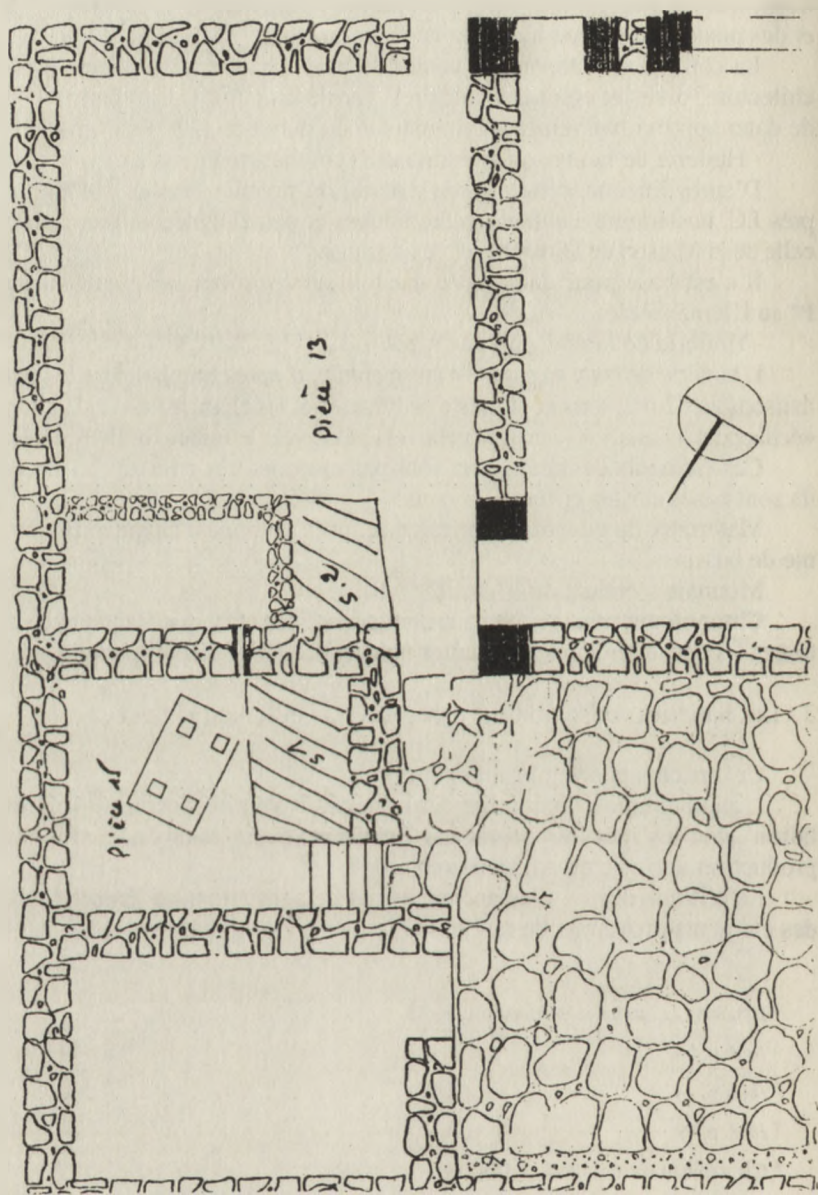


Fig. 2: Huilerie de la maison au bain des Nymphes.



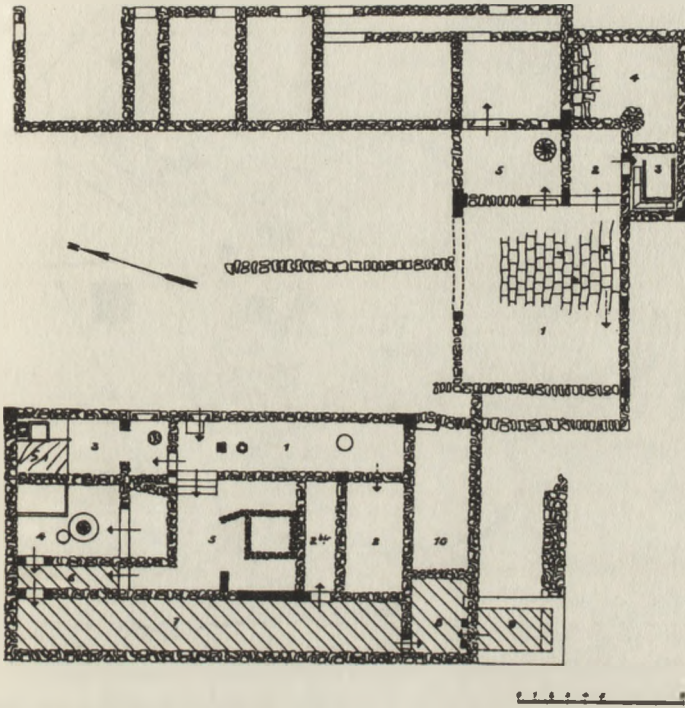


Fig. 3: Huilerie de la maison à la crypte.

Pour les huileries du quartier nord-est les auteurs affirment, à l'instar de M.R. Rebuffat qu'elles correspondent à la 3<sup>ème</sup> orientation<sup>11</sup>, alors que R. Etienne les place entre 215 et 249 ap. J.C.<sup>12</sup>.

En ce qui concerne les autres huileries, les auteurs affirment qu'il est difficile de les dater vu l'état «descriptif des anciennes publications»<sup>13</sup>.

Leurs critères de datation sont les suivants:

- Le *terminus post-quem* de 170 circa fourni par les huileries du quartier nord-est.

- La présence dans de la maie de l'huilerie 22 de tessons de sigillée claire A dont un fragment de carène attribuable aux formes H8B ou H14A datables du II<sup>ème</sup> siècle<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> ETIENNE, *Le quartier nord-est* cit., pp. 145-155.

<sup>13</sup> AKERRAZ, LENOIR, *Les huileries* cit., p. 96.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 97.



Fig. 4: Les sondages dans le quartier nord-est de Volubilis.

- L'utilisation du contrepoids parallélépipédique dans cette huilerie (voir photos Tavola I et II).

- La mutation technique du contrepoids parallélépipédique au cylindrique est datée des années 150-180 après J.C.

Nous formulons à cet effet les remarques suivantes:

- Ces conclusions ne sont pas basées sur les résultats de fouille mais sur de simples observations et comparaisons.

- L'utilisation d'hypothèses non étayées par des arguments convaincants surtout en ce qui concerne la mutation technique précitée.

- La datation de l'huilerie n. 22 par la présence d'un fragment de RS H8B ou H14A du II<sup>ème</sup> siècle. Or on ne peut en aucun cas se baser sur une telle donnée pour la dater, car sa maie est faite de mortier de tuileau ce qui signifierait forcément que des réfections ont eu lieu de temps à autre.

Notons que les auteurs ont renoncé à quelques uns de leurs arguments dans l'appendice de l'article d'Akerraz publié dans *L'Africa Romana* IV<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> A. AKERRAZ, M. LENOIR, note sur les huileries du quartier nord-est, in A. AKERRAZ, *Nouvelle observation sur le quartier nord-est de Volubilis*, "L'Africa Romana", IV (1986), Sassari 1987, pp. 459-460.

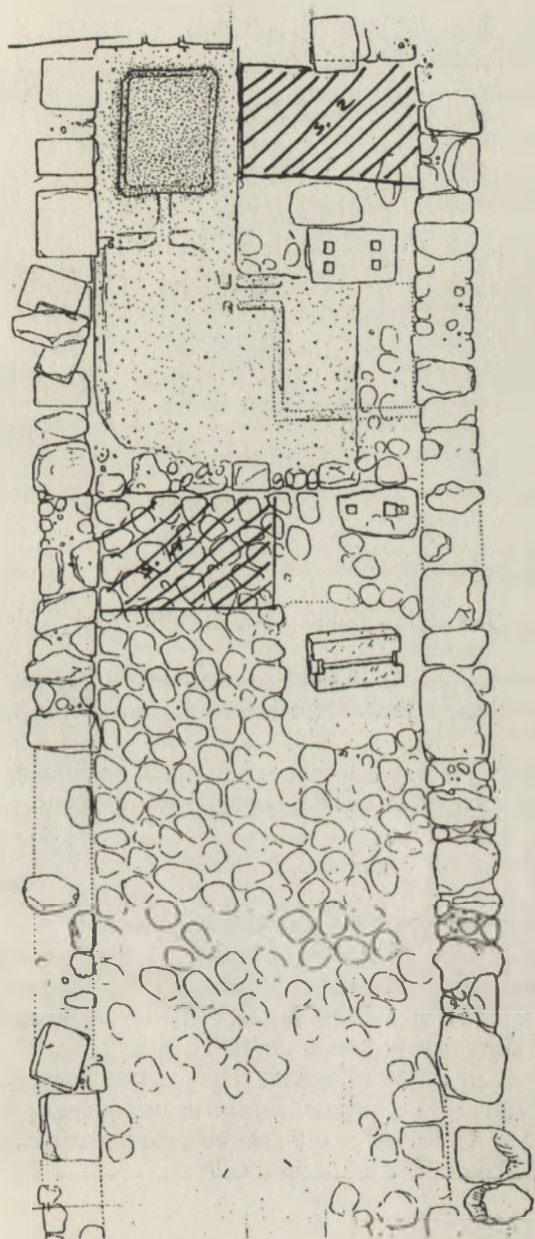


Fig. 5: Huilerie 22.



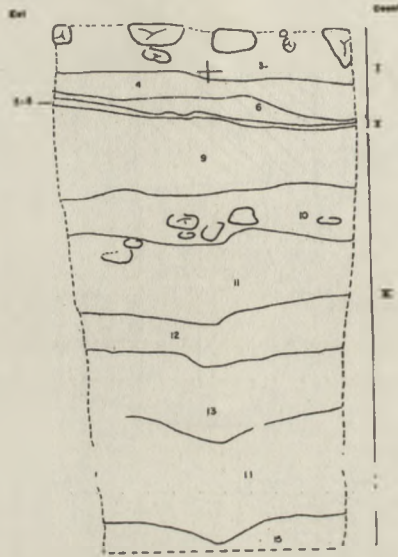


Fig 6: Coupe Nord (Huilerie 22).

## II - Nouvelles recherches archéologiques sur les huileries de Volubilis

Nous avons effectué plus de 30 sondages dans différentes installations à huile pour essayer de tracer une évolution chronologique et une étude stratigraphique.

Nous ne pouvons pas exposer tous les résultats obtenus de ces 30 sondages, mais nous essayerons de citer quelques exemples.

### 1 - Rive Nord du *decumanus maximus*: Huilerie 4

Deux sondages sont ouverts dans cette huilerie au mois de Mars 1990.

*Le sondage 1*: (2 m x 1,70 m) ouvert dans la maie (pièce 15 d'Étienne). Le Dégagement des couches de la plate forme (assise) de l'huilerie a permis de la dater du I siècle ou début II<sup>ème</sup> siècle après J.C., (fgts de céramique commune et 1 lèvre de BIIB).

*Le sondage 2*: (2 m x 1,50 m) ouvert contre le mur ouest du bassin dans la pièce 13 d'Étienne. Le matériel dégagé de ce sondage s'échelonne de VR italique à la RS H23A, ce qui daterait cette huilerie entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et le milieu du II<sup>ème</sup> siècle ap. J.C.<sup>16</sup>.

<sup>16</sup> HAYES, *Late Roman Pottery*, p. 48.



Volubilis. Contrepoids parallélépipédique de la huilerie 22.







*Volubilis. Contrepoids parallèlepédique.*

Number of copies made

Number of copies made

Number of copies made

Number of copies made

Main body of text, very faint and illegible.

Main body of text, very faint and illegible.

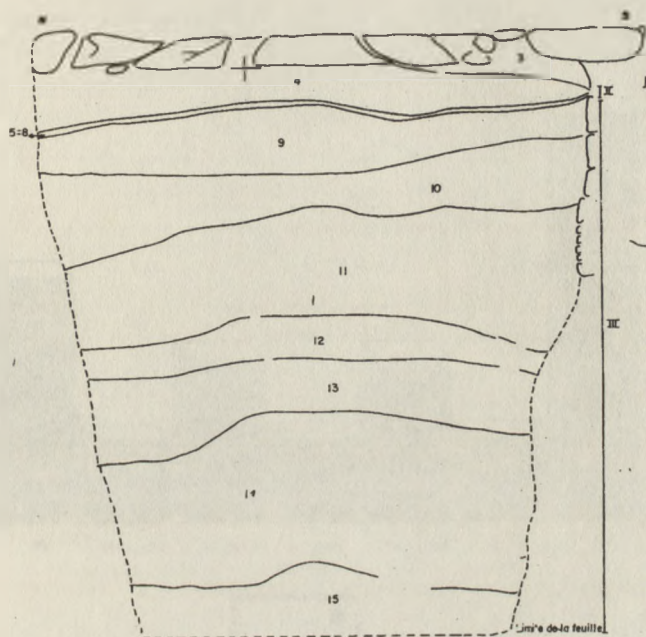


Fig 7: Coupe est. (Huilerie 22).

## 2 - Rive sud du *decumanus maximus*: Huilerie 5

Quatre sondages sont ouverts dans cette huilerie; mais nous nous contenterons d'exposer les résultats d'un seul sondage de 3 x 1,50 m ouvert dans le *cardo* sud I d'Etienne et contre le mur est de la maie. Nous distinguons trois phases:

- La première phase représentée par les couches 1002, 1003 et 1006 qui contiennent du matériel récent, notamment la RS. C, donc du III<sup>ème</sup> siècle.

- La deuxième représentée par la couche 1010 au niveau du talus de fondation: cette couche contient la VR hispanique et deux bords de RS H3A, datation proposée fin I<sup>er</sup> siècle<sup>17</sup>.

- La troisième représentée par les couches 1013, 1014, 1016 et 1019 qui contiennent de la VR hispanique, des amphores BIIB et aucun tesson de sigillée claire, ce qui permettrait de la dater du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C.

<sup>17</sup> HAYES, *op. cit.*, p. 25.



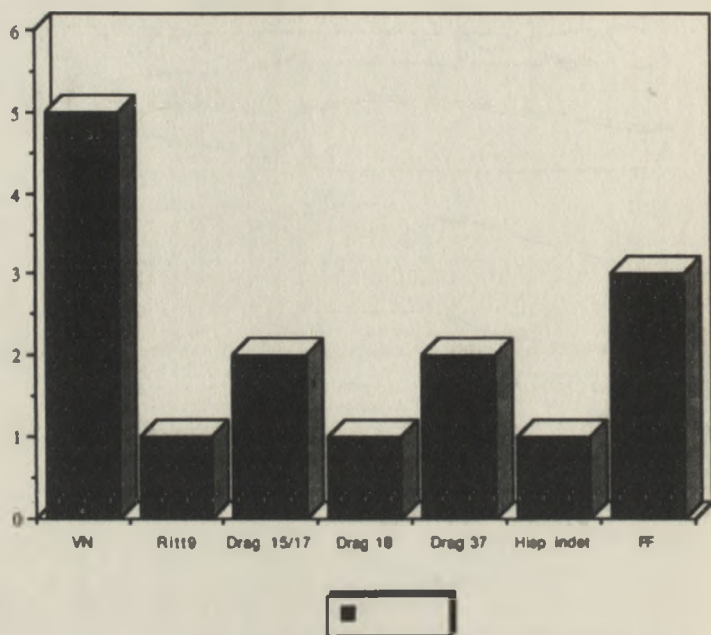


Fig. 8: diagramma 1.

### 3 - Rive sud du *decumanus* sud I: Huilerie 12.

Un seul sondage de 2 x 2 m est ouvert dans la maie ou la pièce 3 d'Étienne. Dans les 12 couches dégagées jusqu'à la terre vierge, le matériel recueilli est divers: 3 fragments de sigillée claire A, la VR., SG. et hispanique, les amphores BIIB, Dr. 7/13, Dr. 20. Nous n'avons donc qu'un seul niveau de construction de la première à la dernière couche. Cette huilerie daterait de la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C. ou du début du II<sup>ème</sup> siècle.

### 4 - Le quartier est: Huilerie 22.

Nous avons effectué deux sondages dans cette huilerie particulière (la seule à avoir un contrepois parallélépipédique en place).

#### *Sondage 1*: (2 x 1,5 m) (Fig. 5).

Il est ouvert dans la partie est contre le mur est de la maie et de l'aire de manutention.

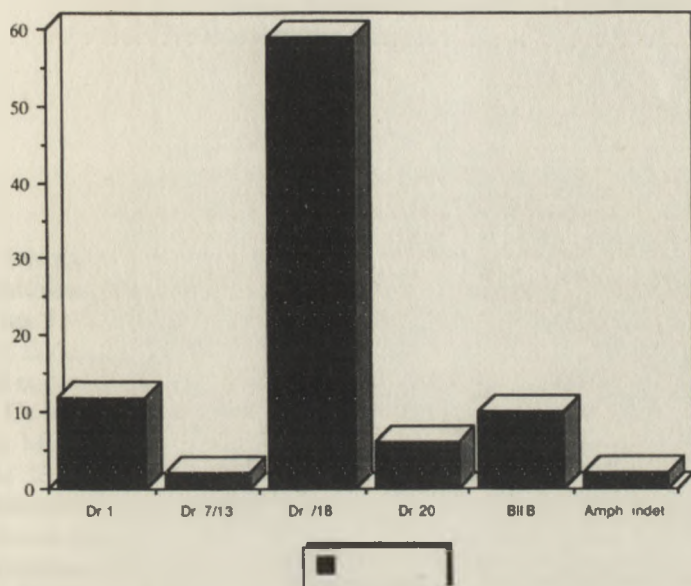


Fig. 9: diagramma 2.

Les travaux de fouille ont permis de distinguer trois niveaux (Fig. 6-7 coupes Nord et Est).

- *Niveau I*: couches 3 à 7.

Le matériel recueilli dans ces couches (VR., PF., Dr. 1, Dr. 7/13, Dr. 18 et BIIB) permet de dater ce niveau du I<sup>er</sup> siècle ap. J.C. et pour être plus précis avant l'apparition de la RS en Maurétanie Tingitane, c'est à dire avant les années 80 ap. J.C. (Diagrammes 1 et 2).

- *Niveau II*: couche 5=8.

Le niveau en question est un sol mince avec beaucoup de cendre. Le matériel exhumé (céramique commune, Dr. 1, Dr. 7/13 et Dr. 18) le daterait du I<sup>er</sup> siècle av. J.C.

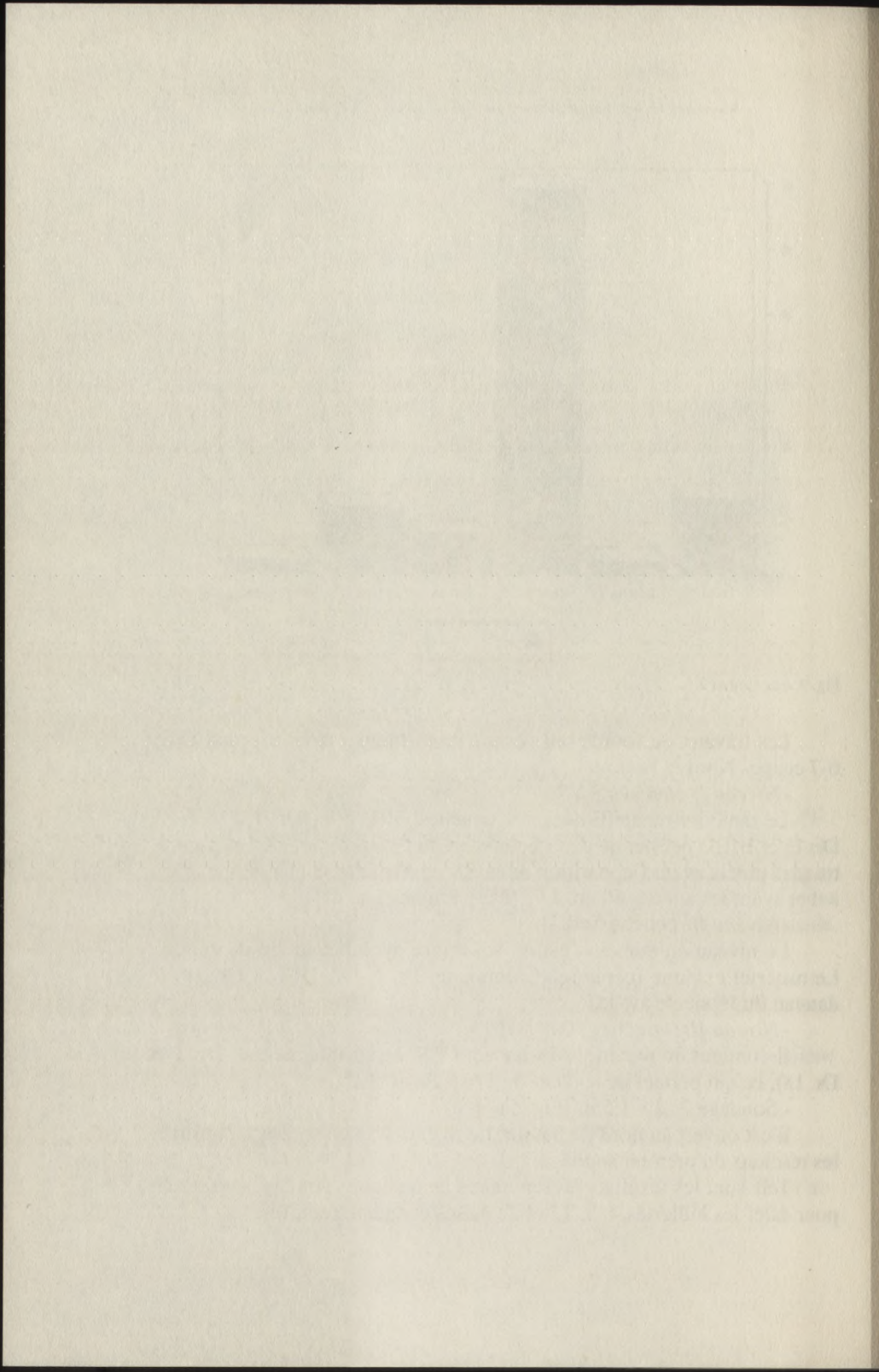
- *Niveau III*: couches 1009 à 1015.

Il contient du matériel très ancien (VN, céramique peinte, Dr. 1 et Dr. 18), ce qui permet de le dater du I<sup>er</sup> siècle av. J.C.

- Sondage 2: 2 x 1,5 m (Fig. 5)

Il est ouvert au nord du bassin. Le matériel de ce sondage confirme les résultats du premier sondage.

Tels sont les résultats préliminaires de quelques sondages effectués pour dater les huileries 4, 5, 12 et 22 prises comme exemples.





Abdel Aziz El Khayari

Les thermes *extra muros* à Volubilis

Les thermes *extra muros* se situent au sud-ouest du site de Volubilis, à l'extérieur de l'enceinte romaine construite sous Marc-Aurèle en 168-169 ap. J.-C. Du point de vue topographique, le monument est construit tout à fait en contrebas de la ville sur un méandre plat de l'oued Khoumane. Il occupe une superficie de 243 m<sup>2</sup> environ (Fig. 1 et Tav. I).

Ce monument fut signalé pour la première fois, en 1897, par Henri de la Martinière qui l'identifia à une basilique chrétienne en se basant sur la découverte d'un encensoir portant une croix chrétienne<sup>1</sup>. En 1964, B. Rosenberger effectua une campagne de fouilles dans et aux alentours du monument<sup>2</sup>. L'objectif en était de fixer la nature et la chronologie de cet établissement. Les résultats de ces fouilles n'ont, toutefois, jamais été publiés<sup>3</sup>. En 1985, A. Akerraz lui consacra une description sommaire dans sa thèse sur les témoignages de l'époque tardive à Volubilis<sup>4</sup>. Mais aucune étude rigoureuse n'en a été faite.

\* Cette communication est faite à partir d'un mémoire que nous avons préparé à l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (Rabat) sous la direction de M.A. Akerraz. Je tiens à remercier Mme E. Lenoir et M.H. Limane pour l'aide qu'ils m'ont apportée au cours de l'élaboration de ce travail.

<sup>1</sup> H. DE VILLEFOSSE, *Un encensoir en bronze découvert à Volubilis*, dans «B.S.N.A.F.», 1891, p. 149; H. DE LA MARTINIÈRE, *Souvenir du Maroc*, Paris 1912, p. 316; R. THOUVENOT, *Les origines chrétiennes en Maurétanie Tingitane*, dans «R.E.A.», 71, 1967, p. 371-372; CH. BOUBE-PICCOT, *Bronzes coptes du Maroc*, dans «B.A.M.», 4, 1966, p. 329-347.

<sup>2</sup> Cette campagne de fouilles s'est déroulée du 23 juillet au 13 août 1964. Les résultats ont été consignés dans un journal qui relate au jour le jour l'évolution de la fouille (Archives de Volubilis).

<sup>3</sup> On ne dispose que d'une note sommaire. Voir, N. EL KHATIB-BOUJIBAR, *L'archéologie marocaine en 1964-1965*, dans «B.A.M.», 6, 1966, p. 546.

<sup>4</sup> A. AKERRAZ, *La Maurétanie Tingitane du sud de Dioclétien aux Idrissides*, thèse de III<sup>ème</sup> cycle dactylographiée, 1985.

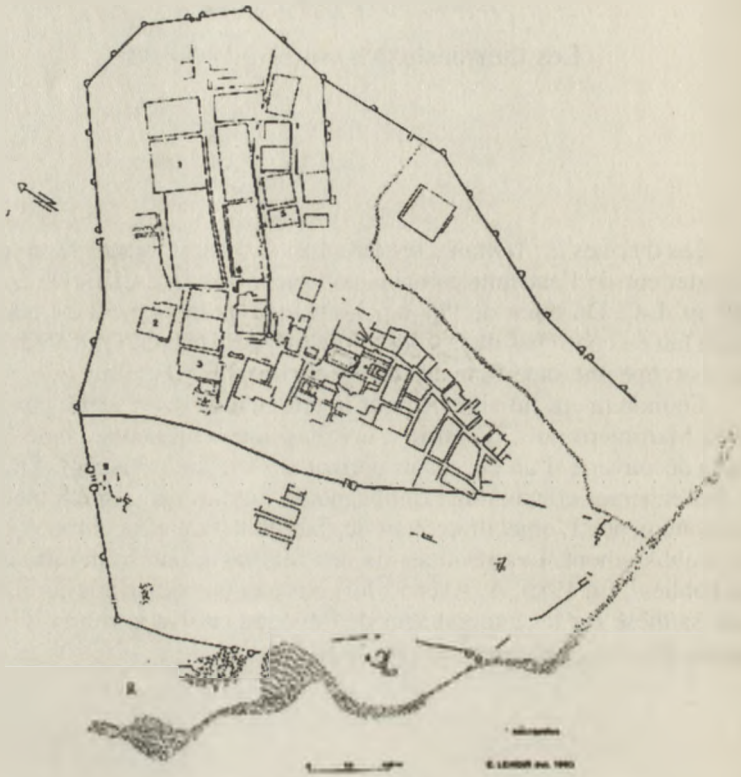


Fig 1. Plan général de Volubilis. Les thermes *extra muros* portent le n°8.

### Description des salles thermales (Fig. 2)

Salle 1 (Tav. II): On accède à cette pièce par l'entrée principale du monument, qui se trouve à l'angle nord-est de la même salle. Une partie du seuil est encore conservée sous le mur A qui appartient à un état ultérieur. Longue de 13,84 m et large de 5,20 m, cette salle est dotée de banquettes sur les trois côtés est, ouest et sud. La banquette ouest ainsi que les murs sont mal conservés. Le sol de la salle est pavé de dalles de calcaire gris de Zerhounne de dimensions très variables. Ces dalles qui sont généralement des éléments de remplissage sont taillées en biseau et solidement jointes par un mortier de chaux. Cette salle devait jouer à la fois le rôle de vestiaire et de salle de bain froid.

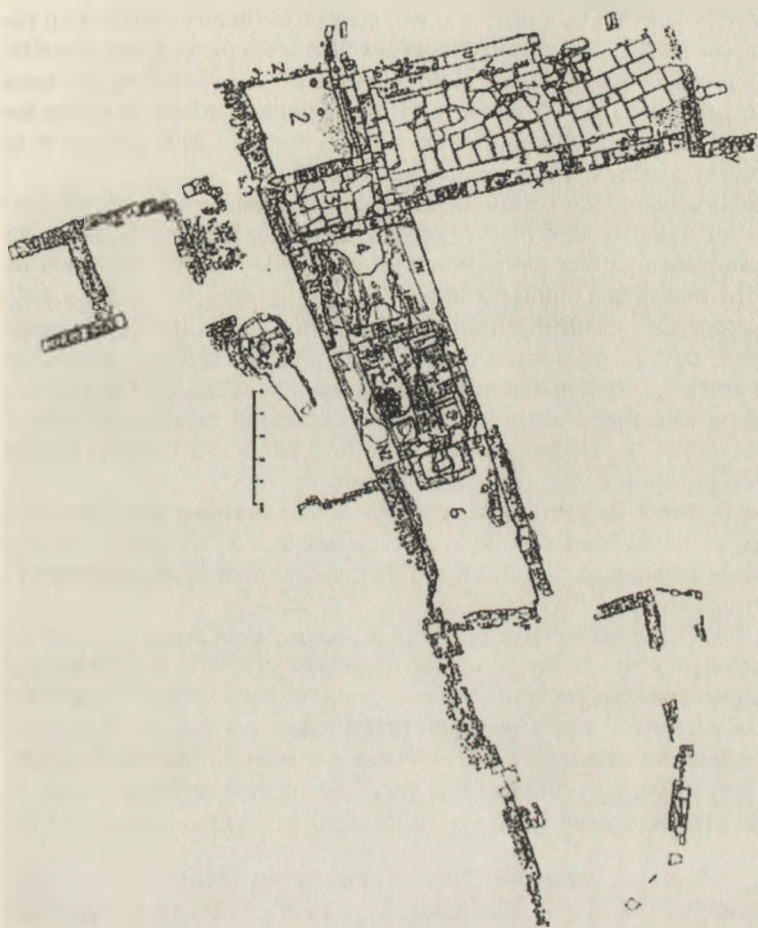


Fig 2. Plan des thermes *extra muros*.

La piscine (2): Il s'agit d'une piscine d'eau froide située sur le côté sud de la salle 1 et accessible par trois marches de forme irrégulière. Elle mesure 4,46 m x 4 m; sa profondeur moyenne est de 1,12 m. Le sol et les parois sont revêtus d'un mortier fait d'un mélange de chaux, de sable et d'éclats de pierres.

A la jonction des murs J et AA et à une hauteur de 1,27 m, est aménagée une arrivée d'eau à deux branches dont l'une alimente la piscine



et l'autre la salle 3. Cette arrivée d'eau était probablement reliée à un canal<sup>5</sup> qui aurait servi à approvisionner les thermes à partir d'une installation hydraulique au bord de l'oued Khoumane<sup>6</sup>. L'évacuation des eaux usées était assurée par un orifice situé dans l'angle nord-est de la piscine et relié à l'égout principal qui passe sous les marches de la piscine et se prolonge vers la rivière sur une longueur de 2,46 m.

Le système de couverture demeure difficile à déterminer étant donné que les murs ne sont pas conservés sur une hauteur suffisante pour que l'on puisse repérer les traces d'un départ de voûte. Le journal de fouille ne fournit aucun indice à ce sujet.

Salle 3: De la salle 1, on accède directement à la salle 3 par un passage large de 0,73 m; aucune trace d'usure n'est visible sur le seuil. Le sol est aménagé de la même manière que celui de la salle 1. Un bouclier sculpté provenant de l'arc de triomphe de Caracalla<sup>7</sup> est réutilisé dans le mur AA (Tav. III). De par son décor, ce bouclier aurait servi d'élément décoratif puisqu'il devait rester à découvert.

La présence de l'arrivée d'eau déjà signalée prouve que cette salle recevait de l'eau. Mais aucune trace d'un bassin n'a été repérée. Il convient donc de supposer l'existence d'une vasque dont le négatif serait la fosse qui se trouve dans l'angle sud-ouest de la pièce.

Salle 4: Elle est presque entièrement conservée. On y accède par une porte à un seul battant de petites dimensions (1,48 m x 0,86 m). Le sol a quasiment disparu; seuls quelques témoins ont subsisté, notamment deux dalles, l'une dans l'angle sud-ouest, l'autre près du seuil de la porte est, qui devaient reposer sur une aire bétonnée dont un fragment est conservé près de la porte ouest. Cette pièce est recouverte d'une voûte en berceau percée de deux petites lucarnes destinées à l'éclairage et à l'aération.

Les sondages effectués dans la pièce n'ont révélé aucune trace d'un éventuel système de chauffage. Il se peut qu'elle ait été chauffée par contiguïté avec la salle 5 qui est dotée d'un hypocauste. Elle devait

<sup>5</sup> B. Rosenberger signale dans son journal de fouilles du 27-7-1964 la présence d'un «morceau de béton de chaux, en gouttière» à 0,20 m de l'arrivée d'eau.

<sup>6</sup> En effet, nous avons repéré tout à fait au bord de l'oued Khoumane des tronçons de murs dégagés par l'érosion fluviale.

<sup>7</sup> Huit boucliers dont sept sont connus devaient, selon C. Domergue, servir d'éléments de décor pour l'arc de triomphe de Caracalla. Notre bouclier n'était pas encore connu à l'époque où C. Domergue publia son article. Voir, C. DOMERGUE, *L'arc de triomphe de Caracalla à Volubilis: le monument, la décoration, l'inscription*, dans «B.C.T.H.», 1964, p. 216-220.



Les thermes *extra muros* vus de l'est.







La salle 1 vue du nord.





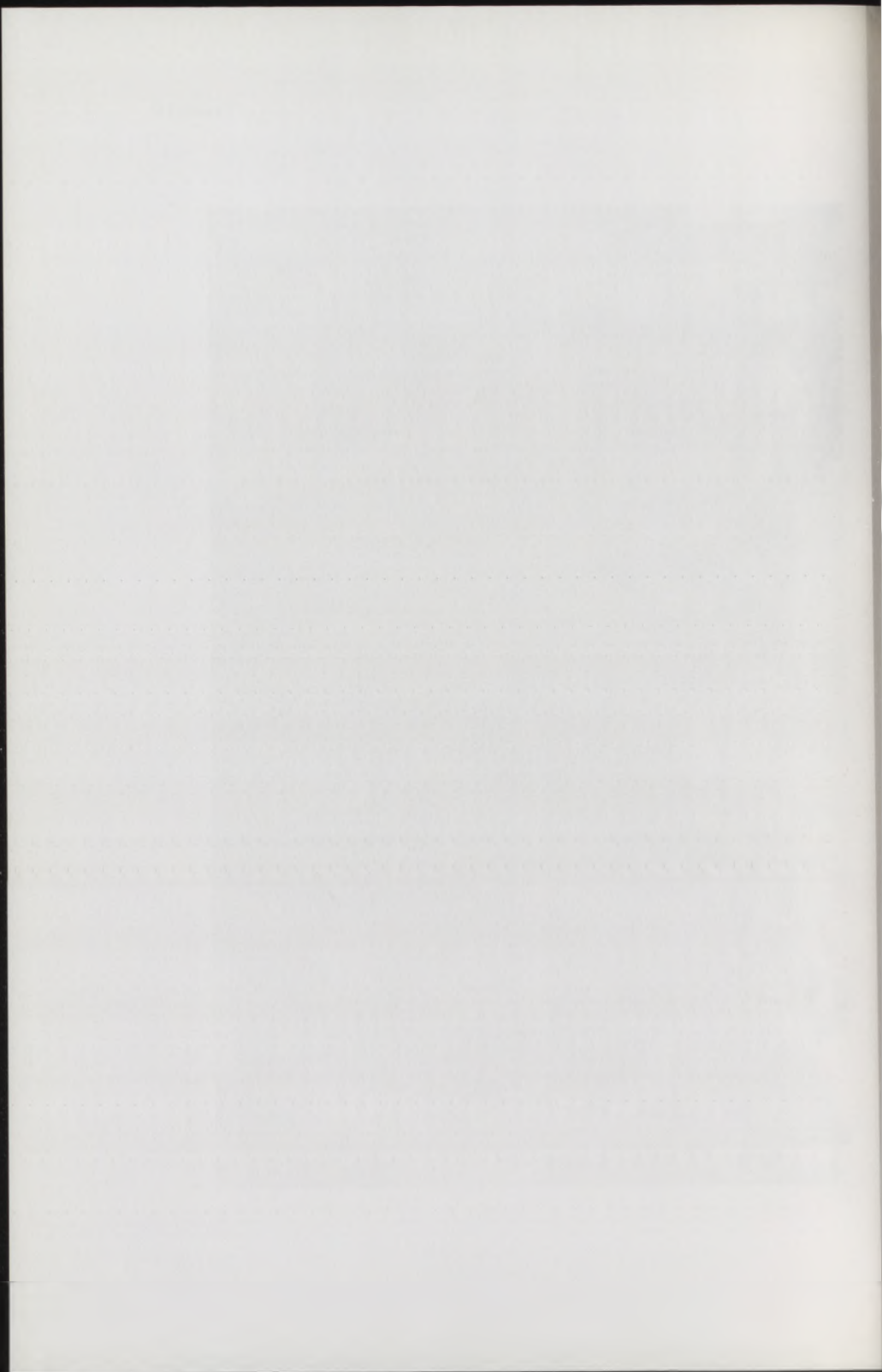
Le bouclier sculpté réutilisé dans le mur AA.







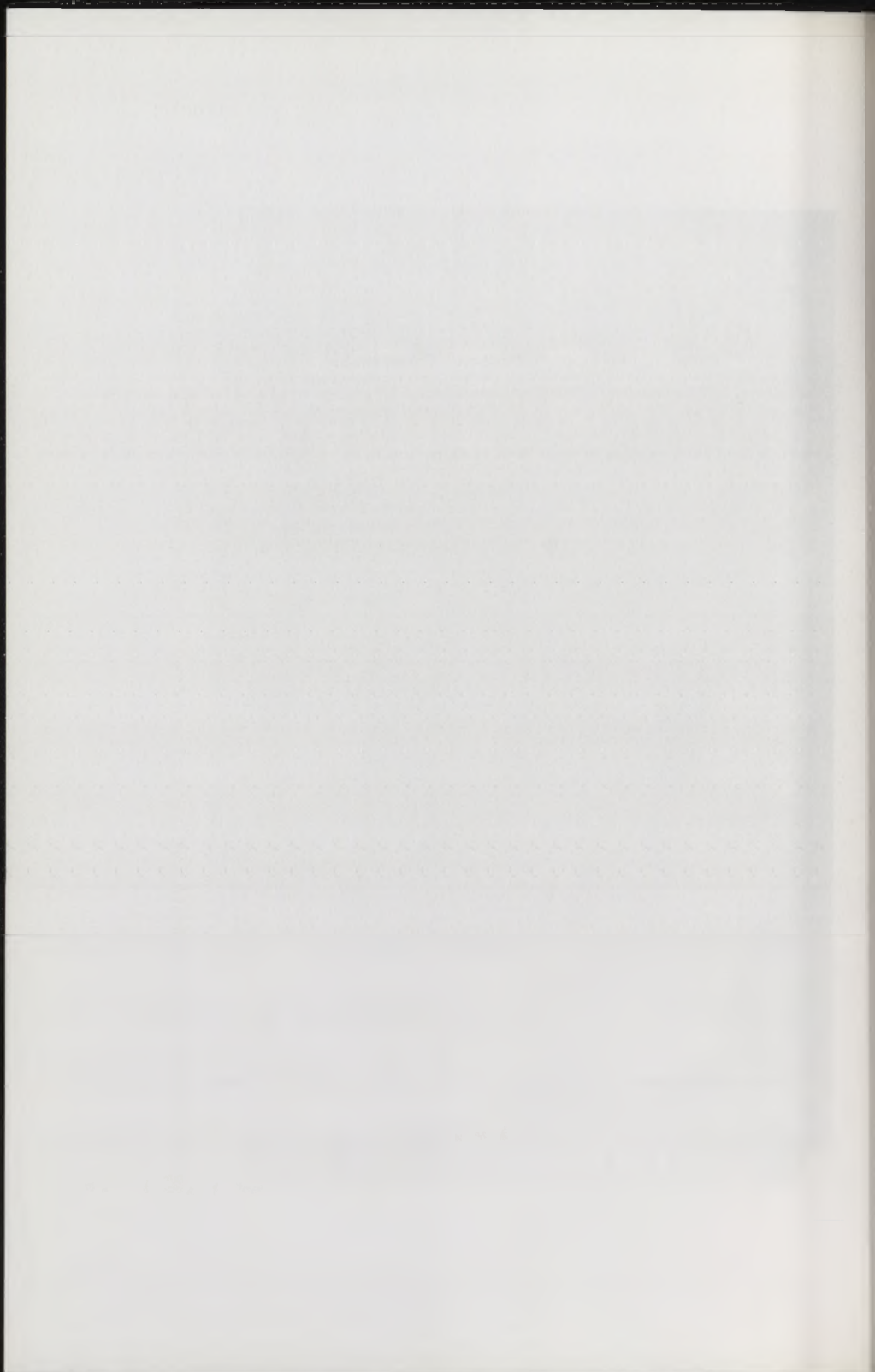
Les bassins d'eau chaude (salle 5).

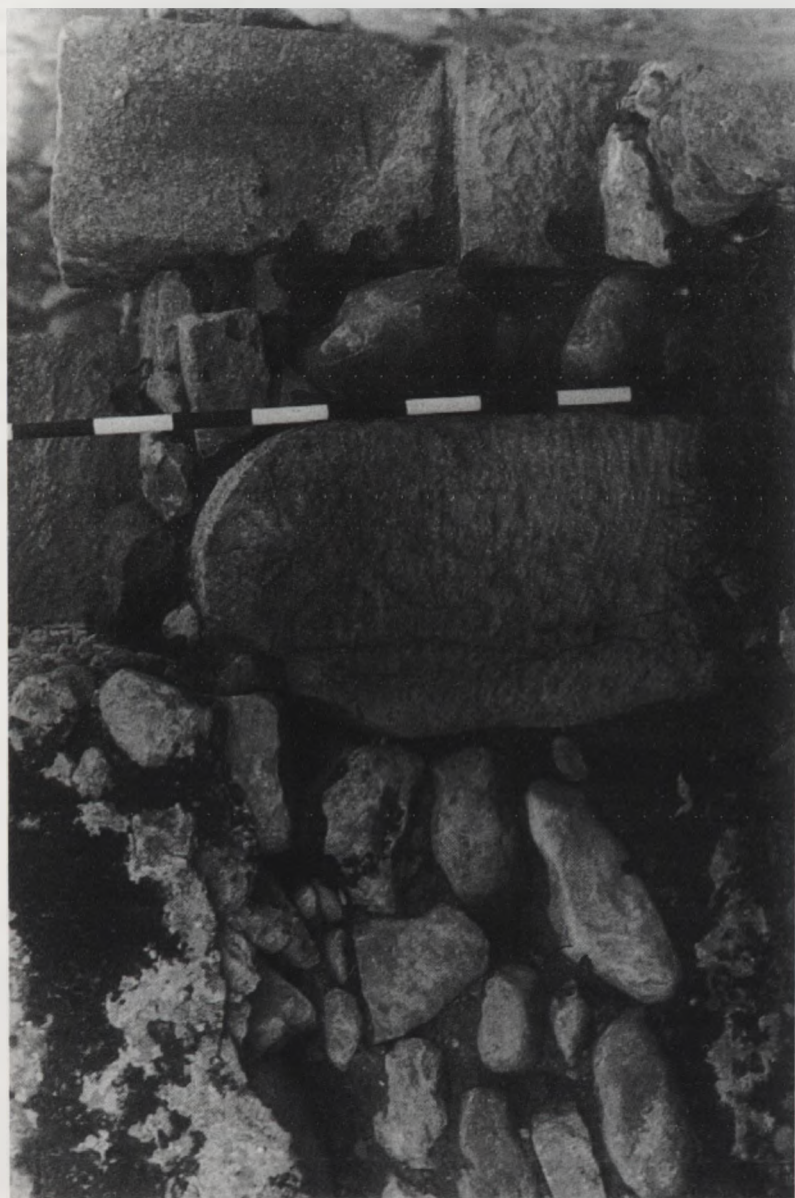






Le réservoir d'eau chaude (salle 6).





Elément de remploi (murAB).





jouer sans doute le rôle d'une salle tiède dont la chaleur était conservée grâce à l'épaisseur relative des murs et aux dimensions modestes des portes.

Salle 5 (Fig. 3): On y accède par une porte de 1,45 m x 0,77 m. La pièce est munie, dans ses angles sud-est et nord-est, de deux petits bassins de petites dimensions (Tav. IV). Ils étaient alimentés en eau chaude, à partir du réservoir situé dans la salle 6, par deux orifices. Les bassins étaient accessibles, chacun, par une petite marche. Le sol a complètement disparu, mais il est probable qu'il correspondait au niveau du seuil de la porte et au sommet du vouâtain aménagé dans le mur AD. Cette pièce est également dotée d'un hypocauste qui, dans son état actuel de conservation, se compose d'un canal longitudinal de briques lié directement au foyer par le vouâtain déjà signalé. Quatre canaux secondaires perpendiculaires au canal principal assurent une répartition de la chaleur dans l'ensemble de la pièce. Aucune trace de paroi chauffante n'a été repérée. Cette pièce était recouverte d'une voûte en berceau qui prolongeait celle de la salle 4.

Salle 6: Cette pièce présente un plan en forme de trapèze rectangle dû aux remaniements qu'elle a subis. Le mur T construit uniquement en

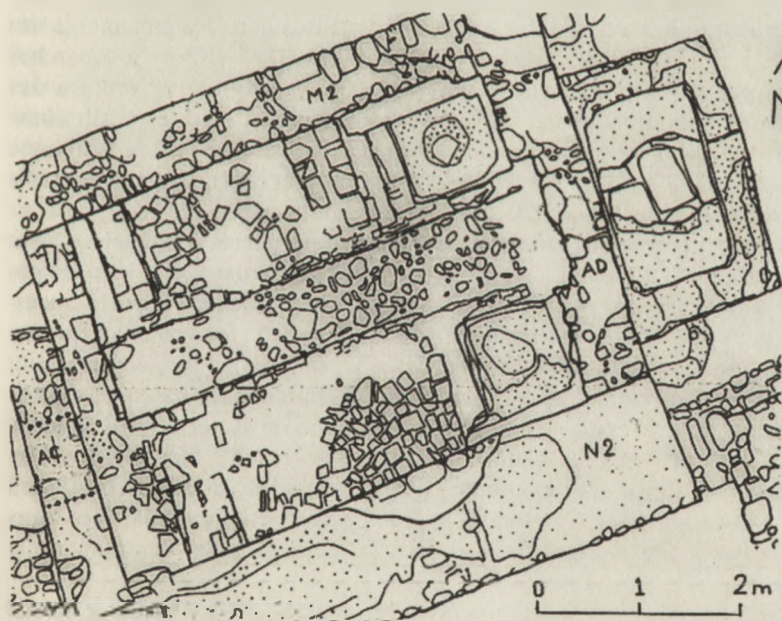


Fig 3. Plan détaillé de la salle 5.

galets de rivière s'appuie contre le mur N2. Il devait toutefois appartenir à l'état du fonctionnement du monument puisqu'il est revêtu, sur son parement externe, du même enduit que le mur N2. Les murs Q et AF reposent sur les déblais cendreaux accumulés dans la pièce et appartiennent donc à une phase postérieure au foyer.

La limite primitive est de la salle reste à chercher. Il en va de même pour la porte d'accès.

Cette salle est dotée sur le côté ouest d'un foyer de 1,26 m de long, de 0,90 m de large et de 0,90 m de haut. Il est muni de deux bras longs de 0,90 m et éloignés l'un de l'autre de 1,16 m. Le foyer est surmonté d'un réservoir d'eau chaude plaqué contre le mur AD (Tav. V). Deux orifices situés au même niveau, l'un dans le parement nord, l'autre dans le parement sud du réservoir, servaient à alimenter les deux bassins dans la salle 5.

### Matériaux et techniques de construction

Plusieurs types d'appareils ont été utilisés dans la construction des thermes *extra muros*.

Le grand appareil: L'emploi des blocs taillés est généralisé dans presque tout le monument. Ceux-ci sont utilisés dans les pavements des salles 1 et 3 et probablement dans celui de la salle 4 et pour les marches de la piscine. De même les constructeurs ont privilégié l'emploi des blocs pour les montants et les linteaux des portes et pour les parties basses des murs de la piscine et des salles 3 et 4. Dans ce cas, la technique consiste en un assemblage de blocs posés les uns à côté des autres et liés soit avec du mortier soit, cas le plus fréquent, avec de la terre.

Le petit appareil: Un matériau facile à extraire et à utiliser se trouvait en abondance dans les berges de l'oued Khoumane. Il s'agit des galets qui ont été largement utilisés suivant deux modes, l'appareil incertain dans le mur T et le blocage mis en œuvre dans les voûtes et les parties hautes des murs des salles 4 et 5.

L'appareil mixte: Il consiste en un assemblage de galets et parfois de petits moellons liés soit simplement avec de la terre, soit avec du mortier, et disposés de façon à obtenir des parements bien alignés. Des chaînages en blocs taillés montés à des intervalles variables constituent l'armature des murs. Ce mode d'appareil est mis en œuvre dans les murs et les banquettes de la salle 1 et dans les parties basses des murs de la salle 5.

La brique: En tant que matériau réfractaire, elle est réservée essentiellement aux endroits qui sont en contact direct ou indirect avec le feu:



bassins de la salle 5, pavement de l'hypocauste, voûte de foyer. Elle est utilisée aussi dans les assises de réglage de la salle 5.

Un grand nombre de blocs de remploi ont été repérés dans le monument, notamment une corniche utilisée dans le dallage de la salle 1, un bouclier sculpté dans le mur AA, un élément en forme de caisson à l'extrémité du mur AB (Tav. VI), un bloc portant une rainure dans le mur M2 et un bloc à bossage et une corniche dans la couverture de l'égout. Tous les blocs ont de toute évidence été récupérés dans les ruines de la ville romaine.

Il faut signaler, par ailleurs, que le plus souvent ce sont des fragments de briques qui se trouvent utilisés au lieu des briques entières, ce qui démontre que ces briques sont des matériaux de remploi. Des mesures prises sur des briques bien conservées ont indiqué la présence de deux modules: l'un dont les dimensions sont de 0,22 m x 0,15 m, l'autre de 0,29 m x 0,22 m. Ces deux modules sont bien attestés dans les thermes du nord et les thermes de la maison d'Orphée à Volubilis.

#### Chronologie du monument.

B. Ronsenberger a daté ces thermes de l'époque romaine sans définir, pour autant, la date exacte de la construction, en se basant uniquement, semble-t-il, sur des caractères architecturaux. Le mur où est réutilisé un bouclier sculpté provenant de l'arc de triomphe de Caracalla fut considéré comme un rajout postérieur<sup>8</sup>. Pour A. Akerraz, ce rajout intervient à l'époque paléochrétienne<sup>9</sup>. Deux arguments permettent de rejeter cette datation: d'une part, le mur à «bouclier», parfaitement lié avec les autres murs s'enfonce à 0,30 m au-dessous du sol d'utilisation; les sols de la piscine et de la salle 3 s'y appuient nettement. D'autre part, dans le reste du monument considéré comme romain, il a été possible de repérer plusieurs éléments de remploi dont le plus important est le bloc en forme de caisson provenant probablement de la basilique judiciaire romaine. Il est à conclure que le monument constitue un tout parfaitement homogène; les quelques remaniements qu'il a dû subir n'ont point affecté son plan initial. De plus, l'analyse des matériaux de construction démontre que le monument n'a pu être construit qu'à une date postérieure au retrait de l'administration romaine de Volubilis vers 285 ap. J.-C. et à l'abandon du centre monumental d'époque impériale.

Afin d'obtenir des données stratigraphiques susceptibles d'établir une

<sup>8</sup> N. EL KHATIB-BOUJIBAR, *L'archéologie*, p. 544.

<sup>9</sup> A. AKERRAZ, *La Maurétanie*, p. 145 et p. 158, note 68.

chronologie précise du monument, nous avons effectué dix sondages répartis dans les diverses salles thermales. Deux sondages seulement ont livré des éléments bien datables. L'un, pratiqué dans le sol du radier (salle 6), a fourni une monnaie idrisside illisible associée à un type de céramique «commune» d'époque idrisside<sup>10</sup>. Le deuxième sondage effectué sous le dallage de la salle 1 a livré la même catégorie de céramique associée à une monnaie idrisside qui porte à l'avvers «Il n'y a de divinité que Dieu seul. Il n'a pas d'associé», et au revers «Muhammad est l'Envoyé de Dieu». Les monnaies de ce type sont datées par G.S. COLIN de 773-788 ap. J.C.<sup>11</sup>. Ces données numismatiques permettent de dater le monument de la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle ou un peu plus tard, donc de l'époque idrisside.

#### Modèle d'inspiration.

Les bains islamiques les plus anciens au Maroc ne remontent guère au-delà de l'époque mérinide (XIV<sup>ème</sup> siècle)<sup>12</sup>. Les thermes *extra muros* offrent donc l'exemple le plus ancien connu jusqu'à présent. Pour dégager et l'originalité du monument et le modèle dont il dérive, il est utile de le confronter à la fois aux thermes antiques de la Maurétanie Tingitane et aux plus anciens bains islamiques, en l'occurrence les bains umayyades qui datent du VIII<sup>ème</sup> siècle ap. J. C.<sup>13</sup>

#### Héritage antique:

L'analyse architecturale des thermes *extra muros* permet de relever un certain nombre de caractères qui constituent certainement le legs antique. Tout d'abord, le plan du monument s'insère parfaitement dans la deuxième catégorie de la classification des thermes tingitans, que R. Rebuffat a établie en se basant sur le critère du circuit thermal<sup>14</sup>. Il s'agit de la catégorie des thermes de plan orthogonal dans laquelle, en sortant de la salle froide, le baigneur tourne à angle droit ou à gauche pour retrouver l'axe des salles chaudes.

<sup>10</sup> Ce type de céramique est bien attesté dans les niveaux idrissides du quartier voisin de l'arc de triomphe (fouilles récentes dirigées par A. Akerraz).

<sup>11</sup> G.S. COLIN, *Monnaies de la période idrisside trouvées à Volubilis*, dans «Héspéris», 22, fasc. 11, 1936, pp. 113-126.

<sup>12</sup> H. TERRASSE, *Trois bains mérinides du Maroc*, dans «Mélanges W. Marçais», Paris, 1950, pp. 311-320.

<sup>13</sup> D. et J. SOURDEL, *La civilisation de l'Islam classique*, Paris 1968, pp. 352-356.

<sup>14</sup> R. REBUFFAT et autres, *Thamusida. Fouilles du Service des Antiquités du Maroc*, II, Rome-Paris 1970, p. 179.

D'autre part, le plan adopté pour les salles est rectangulaire. Les plans circulaire et absidial sont rarement rencontrés en Maurétanie Tingitane<sup>15</sup>. La salle 1 de notre monument se caractérise par la présence de banquettes sur trois côtés comme dans les thermes volubilitains. Elle pourrait donc correspondre à un *apodyterium*. Mais son rapport direct avec une piscine sur le côté sud suggère que la salle en question s'inspire directement du *frigidarium* romain. Un exemple parallèle est fourni par les thermes du Nord et les thermes de l'Ouest à Banasa où une même salle joue à la fois le rôle d'*apodyterium* et de *frigidarium*<sup>16</sup>. La salle 4 se rapproche des salles chaudes romaines par son système de chauffage, son réservoir d'eau construit et sa couverture en voûte en berceau et s'en éloigne par l'absence des parois chauffantes et par ses deux petits bassins carrés et symétriques qui évoquent ceux d'un monument byzantin, notamment les thermes d'Apollonia en Tripolitaine<sup>17</sup>. Il faut signaler également que la superficie occupée par la partie froide est beaucoup plus grande que la partie chaude. Ce rapport devait être la règle dans les thermes antiques.

Enfin, en examinant les techniques de construction nous avons constaté l'adoption de l'appareil en harpe qui a été largement utilisé à Volubilis. Il faut noter en plus l'utilisation du mortier comme liant et revêtement pour les murs et du mortier de tuileau pour les sols des bassins. La salle 4 est munie, comme nous l'avons déjà signalé, d'un hypocauste à canaux; ce système de chauffage est d'origine romaine. On le retrouve, en effet, dans les constructions du Bas-Empir<sup>18</sup>. La prédilection pour ce système est due au fait qu'il est le moins onéreux et le plus facile à utiliser<sup>19</sup>.

Les thermes *extra muros* et les bains umayyades.

Les bains umayyades constituaient des établissements intégrés dans les résidences princières<sup>20</sup>. Certes, ils sont très nombreux mais seuls quelques uns parmi eux sont publiés<sup>21</sup>.

<sup>15</sup> R. REBUFFAT, *Thamusida II*, p. 182.

<sup>16</sup> R. THOUVENOT et A. LUQUET, *Les thermes de Banasa*, dans «P.S.A.M.», 9, 1951, p. 35, plan 3 et p. 41, plan 4.

<sup>17</sup> J.G. PEDLEY, *The Byzantine Baths*, dans «L.A.», 4, supplement, 1976, pp. 230-233.

<sup>18</sup> J.M. DEGMENT, *Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé de la place St. Lambert à Liège à l'Aula palatina de Trèves*, dans «E.R.A.V.L.A.», 17, p. 118.

<sup>19</sup> J.M. DEGMENT, *Le chauffage*, cit., p. 120.

<sup>20</sup> D. et J. SOURDEL, *La civilisation*, cit., p. 352.

<sup>21</sup> Voir, J. SOURDEL-THOMINE, *Hamam*, dans *Encyclopédie de l'Islam*, t. 3, Leyde et



Les bains umayyades (Fig. 4, 5 et 6) présentent certaines ressemblances avec les thermes *extra muros*. En effet, dans les deux cas, les salles chauffées occupent une superficie beaucoup moins vaste que celle des salles froides. Ce trait qui est relevé plus haut est certainement hérité des thermes antiques. A en croire J. Sourdel-Thomine, la salle chaude a fini, dans les périodes suivantes, par s'accroître et prédominer sur toutes les autres pièces<sup>22</sup>. La salle de déshabillage se dote, dans les deux cas, d'une piscine d'eau froide sur le côté sud, ce qui prouve qu'elle avait conservé d'une manière ou d'une autre les mêmes fonctions que le *frigidarium* antique. Enfin, aussi bien pour notre monument que pour les bains umayyades, on avait utilisé les mêmes systèmes du chauffage antiques. Dans les bains umayyades, en particulier, l'on retrouve l'emploi des hypocaustes à pilettes et des parois chauffantes. J. Sourdel-Thomine, a conclu à raison que le modèle antique est à l'origine de ces thermes islamiques, ce qui explique leur apparition soudaine au VIII<sup>ème</sup> siècle<sup>23</sup>.

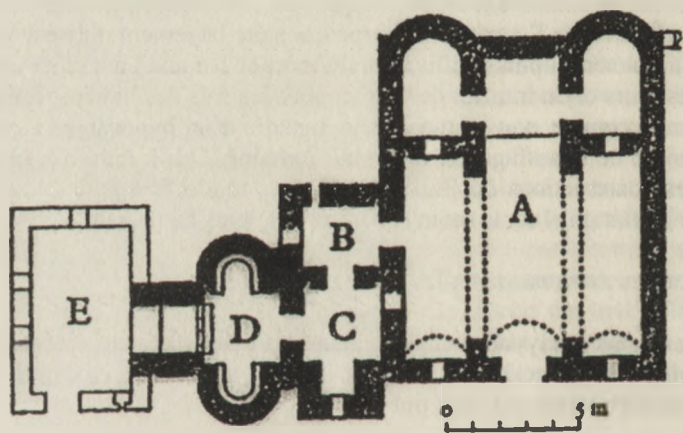


Fig 4. Plan des bains de Qusair Amra. (Source: D. et J. SOURDEL, *La civilisation*, p. 352).

Paris, 1975, pp. 349-448; M. ALMAGRO et autres, *Qusair Amra, residencia y baños omeyas en el desierto de Jordania*, Madrid 1975, pp. 35-41; A. BAHNASI, *Les palais syriens et leur décorations à l'époque umayyade*, dans «AArchSyr», 25, n. 1-2, 1975, p. 9-47.

<sup>22</sup> J. SOURDEL-THOMINE, *Hammam*, cit., p. 145.

<sup>23</sup> J. SOURDEL-THOMINE, *Hammam*, cit., p. 144.

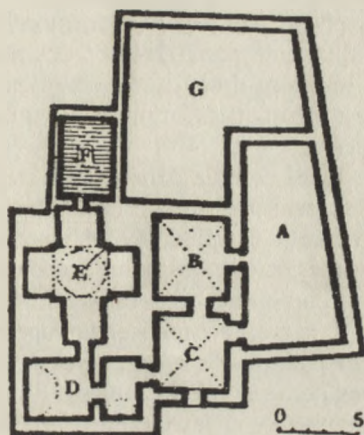


Fig 5. Les bains de Abda. (Source: J. SOURDEL-THOMINE, *Hannan*, p. 145).

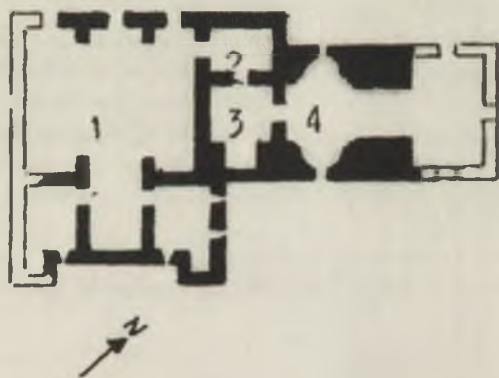


Fig 6. Les bains d'As-sark. (Source: *AArchsyriac*, 25, p. 24).

Par ailleurs, les divergences ne font pas défaut. En premier lieu, la plupart des bains umayyades comportent deux salles chauffées, l'une directement par la chaleur du foyer, l'autre par l'air chaud circulant dans les hypocaustes et dans les parois chauffantes. Les thermes *extra muros* ne disposent par contre que d'une seule salle chauffée directement par

un hypocauste, ce qui fait son originalité par rapport aux modèles umayyade et antique. En second lieu, sur le plan morphologique des salles, notre monument se distingue par l'absence des pièces absidiales, lesquelles caractérisent les bains umayyades. En effet, la salle chauffée ou l'étuve comme elle est habituellement appelée est dotée soit de deux lobes comme dans le cas de Qusaïr Amra (salle D) et d'Assarkh (salle 4), soit de trois à quatre lobes comme dans le bain de Abda (salle E). Les bains umayyades présentent une grande ressemblance avec les thermes romains de basse époque<sup>24</sup>. De plus, A. Lézine remarque que les premiers thermes umayyades étaient des bains à vapeur<sup>25</sup>. En effet, dans le bain de Qusaïr Amra, un couloir communiquant à la fois avec la salle (D) et la chaufferie (E) servait à canaliser la vapeur d'eau produite par une bouilloire, laquelle était placée sur un foyer dans la chaufferie.

Deux conclusions peuvent être formulées: d'une part, les divergences entre les bains umayyades et les thermes *extra muros* sont tellement importantes qu'il est difficile d'établir un rapport de parenté entre eux. Ils sont, semble-t-il, tributaires de deux modèles différents. Si les premiers sont affiliés au type oriental, les seconds descendent des thermes tingitans. D'autre part, les permanences antiques attestées, dans les uns comme dans les autres, prouvent bien une certaine continuité entre l'antiquité et les débuts de l'époque musulmane.

Il faut enfin noter que, compte tenu de sa modeste superficie, le monument ne devait pas suffire aux besoins de la ville telle qu'elle a été définie par A. Akerraz<sup>26</sup>. Il s'agit certainement d'un établissement lié à un quartier qu'il faut rechercher aux alentours: les fouilles de B. Rosenberger à proximité du monument thermal ont mis au jour diverses structures dont l'interprétation est rendue difficile étant donné leur mauvais état de conservation.

Les thermes *extra muros*, construits à l'époque idirisside, ont probablement fonctionné jusqu'à l'abandon définitif de la cité.

<sup>24</sup> A. LÉZINE, *L'architecture romaine d'Afrique*, Tunis, 1960, pp. 28-35.

<sup>25</sup> A. LÉZINE, *L'architecture*, cit., p. 34.

<sup>26</sup> Les limites de la ville islamique sont: l'enceinte tardive du côté est, l'oued Khoumane de l'ouest, le tronçon réutilisé de l'enceinte et son prolongement vers l'oued du côté nord et le tronçon de l'enceinte romaine du côté sud. Voir, A. AKERRAZ, *La Maurétanie*, cit., pp. 120-146.



Yann Le Bohec

L'armée et l'organisation  
de l'espace urbain dans l'Afrique romaine du Haut-Empire

On pourrait citer beaucoup de manuels, et parmi les plus récents, qui accordent une place déterminante à l'armée dans la construction des villes<sup>1</sup>: à en croire les auteurs de ces ouvrages, les soldats, quand ils ne faisaient pas la guerre, se transformaient en entrepreneurs et en maçons.

De fait, un certain nombre de documents vont dans ce sens. Tout le monde sait que Timgad a été fondée en 100 grâce à la main-d'œuvre fournie par les légionnaires<sup>2</sup>. Ce rôle peut être expliqué par deux motifs: d'une part, l'empereur pouvait ainsi exercer son évergétisme gratuitement<sup>3</sup>; d'autre part, ce genre de travaux fortifie le corps et, de ce fait, s'intégrait parfaitement à l'exercice<sup>4</sup>. Pourtant, un savant israélien, Benjamin Isaac, dans un ouvrage récent, conteste cette conception: les soldats, explique-t-il, exerçaient un métier, et s'y adonnaient en priorité; ce métier consistait à faire la guerre et à s'y préparer. Quand ils bâtissaient des monuments, c'était dans ce cadre qu'ils le faisaient; ils ne construisaient, en règle normale, que des camps et des fortifications. Quand ils travaillaient pour des civils, ils faisaient une exception<sup>5</sup>. Or, pour notre part, nous pouvons faire une constatation: il se trouve que la documentation africaine<sup>6</sup>, parce qu'elle est particulièrement abondante, devrait per-

<sup>1</sup> Cette théorie est souvent évoquée à propos de Timgad: P. GRIMAL, *Les villes romaines*, 1966, 3e édit., p. 15; P. LAVEDAN et J. HUGUENAY, *Histoire de l'urbanisme, Antiquité*, 1966, 2e édit., p. 356, 362 et 433-434; M. CLAVEL et P. LÉVÊQUE, *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, 1971, p. 151-152 (et cette liste n'est pas limitative).

<sup>2</sup> *CIL VIII*, 2355 = 17842, 17843; voir 17892.

<sup>3</sup> P. VEYNE, *Le pain et le cirque, Sociologie historique d'un pluralisme politique*, 1977, p. 609 et suiv., qui ne s'attarde cependant pas sur le rôle des soldats dans l'évergétisme impérial.

<sup>4</sup> Notre livre *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 1990, p. 111-125, trad. ital. *L'esercito romano*, 1992, p. 137-157.

<sup>5</sup> B. ISAAC, *The Limits of Empire, The Roman Army in the East*, 1990, p. 333-336.

<sup>6</sup> Nos ouvr. *La Troisième Légion Auguste*, 1989, 632 p., et *Les unités auxiliaires de l'armée romaine en Afrique Proconsulaire et Numidie sous le Haut-Empire*, 1989, 220 p.

mettre de faire avancer le débat, et elle amène à poser deux questions: les militaires ont-ils beaucoup travaillé pour les civils? Et, quand ils l'ont fait, quels types de monuments construisaient-ils?

Pour mener à bien cette enquête, nous disposons de divers types de sources, et en particulier d'un bon lot d'inscriptions monumentales<sup>7</sup>; il convient cependant de bien voir les limites de ce qu'elles nous apportent. Elles doivent, pour notre propos, être classées en plusieurs catégories. 1<sup>o</sup> Dans le meilleur des cas, elles indiquent de manière explicite les auteurs et la nature du monument construit. 2<sup>o</sup> Parfois, l'emplacement du texte suffisait à faire comprendre au lecteur de quoi il s'agissait: quand une dédicace était placée au-dessus de la porte d'entrée d'un camp, et qu'elle mentionnait seulement le nom de l'unité suivi du verbe *fecit*, le spectateur comprenait qu'il fallait sous-entendre quelque chose comme *castra, castellum*, ... L'historien, en revanche, a besoin qu'on lui apporte ces précisions. Hélas, parfois les archéologues ont oublié de nous renseigner sur ce contexte, ou n'ont pas jugé utile de le faire, et parfois les pierres ont été déplacées. 3<sup>o</sup> Il faut aussi se méfier des faux amis. Une inscription peut mettre en rapport un bâtiment et un officier, ce qui est souvent le cas du légat de la III<sup>e</sup> légion Auguste. Dans certains cas, il est possible que ce dernier se soit borné à assurer la dédicace, sans que ses hommes aient effectué le moindre travail, sans qu'ils aient rien fait. C'est en quelque sorte ce que font nos politiciens actuels quand ils procèdent à la pose d'une première pierre ou quand ils coupent un ruban d'inauguration. Si on ne peut et on ne doit pas négliger ce type de sources, les quelques remarques qui viennent d'être faites amènent à une constatation quelque peu désabusée: il devient illusoire de chercher à établir des statistiques. Ajoutons à celle-ci une autre remarque: le goût pour les inscriptions a évolué, à obéi à des modes; P.A. Février avait bien montré qu'à certaines époques on ne gravait pas, qu'à d'autres on se contentait de peindre les textes sur la pierre<sup>8</sup>.

En prenant la documentation au sens le plus large possible, c'est-à-dire en y intégrant les "poses de premières pierres", les simples dédicaces mentionnant un officier, on peut cependant présenter un tableau intéressant.

### Construction de bâtiments civils<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Elles sont recensées dans *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 582-583.

<sup>8</sup> P.-A. FÉVRIER, *Paroles et silences (à propos de l'épigraphie africaine)*, dans *L'Africa romana*, IV Sassari (1987), p. 167-192.

<sup>9</sup> *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 582-583.

Ce tableau, du point de vue chronologique, n'apporte pas grand chose, si ce n'est qu'il confirme la thèse défendue par P. A. Février<sup>10</sup>: un certain engouement pour les inscriptions a succédé à une large indifférence. On ne possède que deux références pour les Flaviens (et rien pour la période antérieure), sept pour les années 96-138, quinze pour 138-160, cinq pour 160-162, dix-neuf pour le règne de Marc Aurèle, cinq pour Commode, à nouveau quinze pour la dynastie des Sévères, et six seulement pour le reste du III<sup>e</sup> siècle. On peut néanmoins, à cet égard, envisager une hypothèse. On sait que les effectifs de l'armée d'Afrique ont peu varié sous le Haut-Empire, et on peut penser qu'il en est allé de même pour le nombre de tâches accomplies. Dans ce cas, et exception faite des périodes où les soldats participaient à des guerres, en Afrique ou ailleurs, les mêmes personnels auraient effectué les mêmes travaux; donc, il ne faudrait envisager aucune évolution dans le type d'activités de la légion, qui aurait effectué à toute époque des tâches similaires. Mais, insistons sur ce conditionnel et répétons-le: il ne s'agit que d'une hypothèse. Les ralentissements constatés correspondent peut-être, pour les Sévères à la multiplication des travaux proprement militaires<sup>11</sup>, et pour la période suivante à des prodromes de crise, à une moindre demande des civils<sup>12</sup>.

Ces dédicaces apportent en revanche des informations intéressantes dans deux domaines; on peut, grâce aux informations qu'elles fournissent, identifier des types de monuments construits, et faire une carte de répartition de ces travaux. Ainsi, l'armée a laissé son nom sur beaucoup de chantiers, 74 en tout. Hélas, leur nature, pour près de la moitié d'entre eux, nous échappe: nous ne savons pas quels types de monuments identifiaient 36 des textes utilisés. Pour le reste, nous constatons la prédominance des lieux de loisirs [18]; dans ce cas, il s'agit exclusivement d'établissements de bains, *balinea* [2] ou thermes [4], auxquels il faut peut-être dans ces conditions rapporter les aqueducs et canalisations [9], qui pouvaient aussi apporter l'eau nécessaire à l'alimentation, ainsi que les amphithéâtres [4]. On ne trouve pas ici de théâtres ni de bibliothèques, ce qui correspond bien à ce que l'on sait par ailleurs des mentalités collectives en milieu militaire<sup>13</sup>; quant aux thermes, ils étaient indispen-

<sup>10</sup> Article cité plus haut.

<sup>11</sup> Tertullien, *Adversus Iudaeos*, VII; *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 393-394.

<sup>12</sup> CL. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, I, 1979, p. 18-21, et à plusieurs reprises dans la suite, montre que la crise n'a pas été aussi profonde qu'on l'a cru, même au Bas-Empire.

<sup>13</sup> *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 1990, p. 251, et *L'esercito romano*, 1992, p. 316.



sables pour l'hygiène<sup>14</sup>, et les amphithéâtres, eux, servaient en outre à l'apprentissage de l'escrime, servaient de lieux d'entraînement<sup>15</sup>. Donc les constructions "civiles" elles-mêmes n'étaient pas totalement étrangères à la vie des militaires.

On remarque en outre qu'un nombre non négligeable de ces chantiers, soit 13, correspond à des travaux d'urbanisme. Si on excepte celui qui a permis la réalisation de la résidence du gouverneur, on trouve d'abord la mention d'une ville entière; il s'agit de Timgad. Toutefois, si les textes nous apprennent que l'empereur a fondé la ville grâce à la main-d'œuvre légionnaire (COL ... PER LEG III AVG FEC — *coloniam ... per legionem III Augustam fecit*)<sup>16</sup>, la formule employée ne paraît pas, à la réflexion, totalement exempte d'ambiguïté, et on peut se demander ce qui a été réellement fait: a-t-on seulement dessiné le plan, ou mis en place les infrastructures? Il paraît difficile de croire que les légionnaires aient réellement tout installé, à l'instar des sociétés immobilières actuelles qui, pour reprendre leur terminologie, "livrent des pavillons clefs en main". De même, nous ne sommes pas assurés que le *castellum Thigensium* ait réellement été un fort<sup>17</sup>, car des agglomérations civiles pouvaient aussi recevoir cette appellation de *castellum*<sup>18</sup>. Les inscriptions qui mentionnent l'armée désignent pourtant toutes sortes de constructions, des places publiques [3], des rues [2], des portes [2] et des arcs [4]. Il n'en est que plus surprenant de constater la rareté des références à d'autres lieux: les listes disponibles mentionnent peu de monuments civiques (basilique: 1; curie: 1), peu de monuments à fonction économique (grenier: 1; table de mesures: 1) et, ce qui n'est pas le moins surprenant, peu de monuments religieux (piscine sacrée: 1; nymphée: 1; *zotheca*, s'il s'agit bien d'un lieu sacré<sup>19</sup>: 1).

<sup>14</sup> Références: voir note précédente.

<sup>15</sup> *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 1990, p. 119, et *L'esercito romano*, 1992, p. 147. A l'opposé, P. LE ROUX, *L'amphithéâtre et le soldat sous l'Empire romain*, dans «Spectacula», I, *Gladiateurs et amphithéâtres*, 1990, p. 203-215, pense que les amphithéâtres n'exerçaient pas cette fonction.

<sup>16</sup> *CIL*, VIII, 2355 = 17842, 17843; voir 17892.

<sup>17</sup> *CIL*, VIII, 23166. Dans ce sens, lire en dernier lieu P. TROUSSET, *Thiges et la ciuitas Tigensium*, dans «L'Afrique dans l'Occident romain», Coll. de l'École française de Rome, 134, 1990, p. 143-167.

<sup>18</sup> F.F. ABBOTT et A.C. JOHNSON, *Municipal Administration in the Roman Empire*, 1968, 2<sup>e</sup> édit., p. 10-13 (à titre d'exemple).

<sup>19</sup> On appelait sans doute de ce nom une niche à images ou à statues.

La répartition de ces 74 textes dans l'espace réserve moins de surprises. Lambèse [23] et son annexe, Markouna- *Verecunda* [5], ont bénéficié de l'essentiel de cet évergétisme. Le reste est allé à des colonies, comme Tingad [20], assurément privilégiée par le pouvoir impérial, et Djemila-*Cuicul* [6]. On remarque en outre la part prépondérante de la "Numidie militaire", la zone qui s'étend autour de l'Aurès: d'une série de sites divers [14], émergent les noms d'El-Kantara [3] et, au nord de cette "Numidie miliare", de Constantine (3 également).

Un autre type de documents mérite d'être pris en considération, les briques et les tuiles portant des estampilles militaires<sup>20</sup>. Dans ce cas encore, on marquera les limites de ce que nous pouvons tirer des sources. Le hasard des découvertes fait que nous possédons relativement peu de documents [134]; il fait bien voir que les soldats ne gravaient pas toujours le nom de leur unité sur ces objets, qui, de surcroît, ne présentent pas un aspect bien prestigieux; de la sorte, non seulement les archéologues ne les signalaient pas toujours, mais encore les revues scientifiques, comme l'*Année épigraphique*, ne jugeaient pas souvent utile de les présenter au public savant. Et même quand elles viennent à notre connaissance, nous devons considérer avec méfiance ces estampilles: elles peuvent correspondre à des emplois à une époque "tardive", et pour beaucoup d'entre elles il est impossible de les dater avec précision. On a fait remarquer que les formulaires ne sont pas, dans beaucoup de cas, d'une bien grande aide à cet égard: ils sont très abrégés, et les abréviations ne correspondent pas toujours à des noms d'empereurs, contrairement à ce que l'on avait cru: ainsi la III<sup>e</sup> Légion Auguste, quand son nom est suivi des lettres GORD, n'est certainement pas *Gord(iana)* en référence à Gordien III<sup>21</sup>.

#### Briques et tuiles estampillées en Afrique-Numidie<sup>22</sup>.

A ce tableau, il faut ajouter une série de tuiles estampillées LEG III AVG et trouvées dans des thermes apparemment civils<sup>23</sup>, à Bou Takrematen, à 15 kilomètres au sud de Châteaudun-du-Rhumel (aujourd'hui Chelghoum el-Aïd)<sup>24</sup>.

<sup>20</sup> Notre article *Les marques sur briques et les surnoms de la III<sup>e</sup> Légion Auguste*, «*Epigraphica*», XLIII, 1981, p. 127-160, et un complément dans *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 593.

<sup>21</sup> «*Epigraphica*», XLIII, 1981, p. 154.

<sup>22</sup> «*Epigraphica*», XLIII, 1981, p. 160.

<sup>23</sup> A. BERTHIER, F. LOGEART et M. MARTIN, *Les vestiges du christianisme antique dans la Numidie centrale*, 1942, p. 133 (ouvrage hélas peu connu et difficile à trouver).

<sup>24</sup> S. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, 1911, f. Constantine, n° 368.

Du point de vue chronologique<sup>25</sup>, on l'a dit, il ne faut pas en attendre grand chose; tout au plus trouvera-t-on quelques références à l'époque de Septime Sévère et quelques tuiles et briques datées avec précision, mais c'est en quelque sorte par un heureux hasard. L'intérêt de ces estampilles se trouve ailleurs: on peut les confronter aux dédicaces sur pierre pour savoir quelles unités, quels sites et quels types de monuments sont concernés. Pour les unités, rien d'étonnant à ce que la III<sup>e</sup> Légion Auguste se taille la part du lion, avec 124 marques sur 134; elle se trouve en compagnie de la VII<sup>e</sup> Légion *Gemina* qui a fait, en tout ou en partie, un séjour en Afrique au milieu du II<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>, et qui a laissé 3 signatures, ainsi que de deux unités auxiliaires, la II<sup>e</sup> Cohorte d'*Afri* [6]<sup>27</sup> et la II<sup>e</sup> Cohorte d'Espagnols [1]<sup>28</sup>.

Du point de vue géographique, on peut constater des divergences par rapport au tableau de dédicaces sur pierre. Seulement 11 textes sont de provenance inconnue. La Tripolitaine fait ici une apparition remarquée, avec 9 mentions (3 à Aïn el- Avenia, 3 à Remada, et également 3 à Ksar Rhelane). Il en va de même pour Tébessa, avec son annexe de Sidi Feradj: 10. La "Numidie militaire" occupe une place prépondérante avec 105 numéros, sur lesquels 98 viennent de Lambèse (60 sont d'origine précise inconnue, 19 ont été trouvés dans le Grand Camp et 19 encore dans l'agglomération civile); on ajoutera Timgad [1] - cette mention d'une seule brique mérite d'être relevée -, Aïn el-Aouad [1], l'Henchir Fegusia [1], el-Kasbat [1] et l'Henchir Besseriani [1]. Pour l'Afrique "civile", une seule référence a été relevée, celle de Bou Takrematen.

En ce qui concerne les types de monuments construits, on constate la prépondérance écrasante de ce qui est militaire ou assimilé. Sur onze bâtiments identifiés, on relève quatre camps; quant à ceux qui pourraient être rangés dans la rubrique "civile", ils sont en fait le plus souvent liés à l'armée, sauf les thermes (cinq, mais un établissement au moins se trouvait dans un fort); on recense enfin deux sanctuaires, mais on se doit de constater que l'*Asclepieium* de Lambèse était très fréquenté par les légionnaires, et que le temple de Neptune à l'Aïn Drinn protégeait la source qui alimentait le Grand Camp. Les tuiles estampillées montrent donc bien que les soldats travaillaient beaucoup pour eux et peu pour les civils.

De fait, les militaires de l'armée d'Afrique ont beaucoup construit à

<sup>25</sup> «Epigraphica», XLIII, 1981, p. 160.

<sup>26</sup> *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 379, et N. DUVAL, S. LANCEL et Y. LE BOHEC, *Études sur la garnison de Carthage*, «BCTH», XV-XVI, 1984, p. 52.

<sup>27</sup> *Les unités auxiliaires*, 1989, p. 70.

<sup>28</sup> *Les unités auxiliaires*, 1989, p. 85.



leur intention propre, et encore ne savons-nous pas tout ce qu'ils ont fait: nombre de forteresses et de tours ont échappé à l'attention des archéologues. Dans cette région, comme partout il est vrai, les postes occupés militairement peuvent être identifiés de trois manières. Dans certains cas, on ne connaît que des enceintes; des critères typologiques peuvent permettre de les attribuer au Haut-Empire mais, dans cette hypothèse, on ne possède pas toujours de certitude sur la datation, voire sur la nature même du monument: tout dépend de ce qui reste, et de ce que l'on peut voir. Dans d'autres cas, on ne possède qu'une documentation épigraphique qui permet de penser que telle ou telle unité a pu être présente sur le site en question, sans qu'on ait retrouvé le camp qu'elle occupait. Ce n'est que par un heureux hasard que nous possédons et le plan du fort et la dédicace du monument, ou une série d'inscriptions significative. Pour l'époque des Antonins et des Sévères, nous avons proposé de distinguer, du point de vue géographique, plusieurs "systèmes défensifs", correspondant à des époques et des nécessités stratégiques différentes, ce qui est bien normal pour une étendue de terres aussi vaste et pour une période aussi longue.

*Les constructions défensives:*

- système aurasien: 19 enceintes (dont 1 terrain d'exercice), 2 défenses linéaires
- système saharien de Numidie: 7 enceintes
- système de Tripolitaine occidentale: 6 enceintes
- système de Tripolitaine orientale: 10 enceintes, 3 défenses linéaires.

Le principal dispositif, que nous avons appelé le "système aurasien", comprenait donc au moins dix-neuf enceintes<sup>29</sup>; trois se trouvaient à Lambèse, à savoir deux camps et un terrain d'exercice ou *campus*. En outre, on connaît deux défenses linéaires qui viennent appuyer ces défenses ponctuelles. Le "système saharien de Numidie", qui recoupe le précédent dans sa partie méridionale, a livré sept enceintes<sup>30</sup>. Pour la Tripolitaine, on distinguera un "système de Tripolitaine occidentale", avec six camps<sup>31</sup>, et un "système de Tripolitaine orientale", avec dix camps et trois défenses linéaires<sup>32</sup>. Bien entendu, répétons-le, ce total de quarante-et-un forts ne représente qu'un minimum.

<sup>29</sup> *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 405-429.

<sup>30</sup> *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 430-437.

<sup>31</sup> *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 437-441.

<sup>32</sup> *La Troisième Légion Auguste*, 1989, p. 441-450.

Bien assurément, à l'instar de leurs collègues des autres armées de l'empire, les légionnaires africains ont fait de nombreux travaux, tracé des routes, effectué des opérations de cantonnement, de cadastration, ... ; leur présence a beaucoup compté dans l'organisation de l'espace rural, là encore pour des raisons militaires. Il ne nous appartient pas de développer ici cet aspect de leur œuvre.

Si on doit manifester quelque prudence dans l'exposé des conclusions qui se dégagent de cette réflexion, un premier point apparaîtra comme tout à fait regrettable: il est difficile de mettre en valeur une évolution; la chronologie fait ici défaut. De plus, il paraît très dangereux d'essayer de proposer des pourcentages, des statistiques. En revanche, on peut abonder dans le sens de Benjamin Isaac, avec toutefois quelques correctifs, quelques nuances. Assurément, pour autant qu'on puisse le savoir, il semble bien que les soldats aient surtout fait leur métier, c'est-à-dire la guerre et ce qui doit en faciliter la pratique; ils ont donc construit des bâtiments à fonction militaire. De ce fait, la principale concentration de documents concernés peut être observée en "Numidie militaire". Les militaires ne travaillaient que par exception pour les civils. Certes, ils savaient tout faire, et pouvaient être utilisés au service de l'évergétisme impérial. On remarquera toutefois qu'ils construisaient souvent des thermes; la même constatation avait été faite pour les travaux effectués par la VIII<sup>e</sup> Légion Auguste sous les Flaviens dans la région de Mirebeau, en Côte-d'Or<sup>33</sup>. On avait avancé pour ce cas une tentative d'explication, une hypothèse: les thermes représentaient non seulement un lieu d'hygiène mais un instrument de romanisation, donc en fin de compte un instrument de pacification.

En Afrique, l'armée romaine a donc bien travaillé pour aménager l'espace urbain, mais avec modération.

<sup>33</sup> Voir notre contribution dans l'ouvrage à paraître publié sous la direction de M. Redd et R. Goguet, et consacré à ce camp.

Michele R. Cataudella

*Civitas-castellum* in area cirtense?

Intendiamo *civitas* nel senso «tecnico» di comunità indigena<sup>1</sup>, e, se di area cirtense parliamo, e non di confederazione - come è d'uso consolidato - è solo perché nella prospettiva che vogliamo seguire il problema prescinde dai connotati particolari dello statuto confederale<sup>2</sup>. Ebbene, parlare di *civitas* in prospettiva cirtense può essere motivo di sorpresa, e giustamente - c'è da aggiungere: infatti il termine *civitas* non compare in quest'ambito, e tuttavia non può essere immaginabile una realtà in cui fosse inesistente una componente indigena, e neppure che esistesse in misura trascurabile, a giudicare dal profilo etnico-politico prevalente in terra d'Africa del nord. Non solo: nell'area cirtense è attestata la presenza del *pagus*, che è una suddivisione territoriale pertinente ai cittadini romani, e il *pagus* - com'è noto - è «accoppiato» alla *civitas* in altre aree nordafricane, a sud del Bagrada soprattutto. La locuzione *pagi et civitates* ci riporta, ad esempio, a *Thugga* per la più ampia documentazione sui rapporti fra le due componenti, romana e indigena, e i rispettivi strumenti giuridici e amministrativi<sup>3</sup>.

Ce n'è abbastanza dunque perché un problema si possa porre per l'area cirtense, riguardo alla presenza e al ruolo di una componente indigena. Acutamente A. Beschouch, in un saggio di dieci anni fa<sup>4</sup>, ha richiamato l'attenzione su qualche aspetto dell'amministrazione di *Sicca Veneria* e di alcuni siti della confederazione cirtense, così da riproporre

<sup>1</sup> Un cenno puntuale in E. KORNEMANN, *RE*, S. I (1903), coll. 300 e ss., s.v. *civitas*; ampio materiale in A. SCHULTEN, «*Rh. Mus.*», 50, 1895, p. 489 e ss); dello stesso cfr. anche «*Philol.*» 53, 1894, p. 609 e ss.

<sup>2</sup> Dell'argomento mi sono occupato in *Atti del IX Conv. L'Africa romana*, 13-15 dic. 1991, Sassari 1992, II, p. 721 e ss.

<sup>3</sup> Cfr. L. TEUTSCH, «*RIDA*», 3<sup>a</sup> sér., 8, 1961, pp. 381 e ss.; Id., *Das Stadtwesen in Nordafrika in der Zeit von C. Gracchus bis zum Tode des Kaiser Aug.*, Berlin 1962, p. 152 e ss.; J. GASCOU, *La politiq. munic. de l'Emp. Rom. en Afrique Proc.*, Rome 1972, p. 158 e ss., 172 e ss., 178 e ss.; C. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique rom. au Bas Emp.*, Paris 1981, II, p. 218 e ss.

<sup>4</sup> A. BESCHOUCH, «*CRAI*», 1981, p. 105 e ss.



sostanzialmente la verifica di un profilo istituzionale che richiamerebbe un «comune doppio» (*Doppelgemeinde*). «Commune double», è l'espressione usata da H.-G. Pflaum<sup>5</sup>, e che si potrebbe accettare convenzionalmente se non evocasse la analoga espressione usata per designare l'«associazione» *civitas-municipium* o *civitas-colonia*, che invece in Africa non sembra mai essersi verificata, nonostante l'autorità di J. Marquardt<sup>6</sup> e di E. Kornemann<sup>7</sup>, e l'impegno di W. Barthel<sup>8</sup>. È merito soprattutto di P. Quoniam<sup>9</sup> e di L. Teutsch<sup>10</sup> la ridefinizione di un profilo giuridico in cui di un «comune» non pare di poter cogliere traccia. Appare certo più rispondente alla realtà di *pagi et civitates* una definizione quale «doppia comunità», come ha suggerito J. Gasco<sup>11</sup>.

In area cirtense di una doppia comunità in termini di *pagi et civitates* non v'è traccia, come è ben noto; ma ciò è sufficiente a farci escludere che una realtà in qualche misura analoga a quella, poniamo, della *pertica Carthaginiensium* non esistesse pure nell'area di cui ci occupiamo? Beschaouch ha posto l'attenzione sul territorio di *Sicca Veneria*, dove ha ritenuto che nell'alto impero esistessero *pagi*, comunità di cittadini romani, contigue a comunità *peregrinae*, come nella *pertica Carthaginiensium*, con la differenza della denominazione: *castellum* anziché *civitas*, per designare le comunità *peregrinae*<sup>12</sup>. Poiché la stessa ricorrenza di termini, *pagi* e *castella*, si riscontra nella confederazione cirtense in rapporto ad alcune località - almeno *Celtianis*, *Sigus* e \**Phua* - Beschaouch conclude la sua analisi nel senso che i due termini, *pagus* e *castellum*, identifichino due distinte componenti etniche, quella romana il primo, quella indigena il secondo, con territorio contiguo<sup>13</sup>.

Un motivo molto rilevante della ricostruzione di questo profilo

<sup>5</sup> H.-G. PFLAUM, «Ant. Afr.», 4, 1970, p. 76 e ss. (in part. p. 83).

<sup>6</sup> J. MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.*, Leipzig 1881, I, 2, p. 118 e ss.

<sup>7</sup> E. KORNEEMAN, «Philol.», 60, 1901, p. 402 e ss.

<sup>8</sup> W. BARTHEL, *Zur Gesch. der Röm. Städte in Afrika*, Diss. Greifswald 1904, p. 32 e ss.

<sup>9</sup> P. QUONIAM, «Karthago», 10, 1959-60, p. 67 e ss.

<sup>10</sup> L. TEUTSCH, «RIDA», 8, 1961, p. 281 e ss.

<sup>11</sup> Cfr. J. GASCOU, *Pol. mun., cit.*, p. 177 n. 2; allo stesso autore si deve un approfondito riesame della questione dopo lo studio del BESCHAOUCH («Ant. Afr.», 19, 1983, p. 175 e ss.).

<sup>12</sup> Interessante confronto con *CIL*, VIII 15669 di *Ucubi* (Henchir Kaoussât) in BESCHAOUCH, *cit.*, p. 118 e ss.

<sup>13</sup> Contro il carattere territoriale del *pagus* si è espresso il TEUTSCH, *Städtv.*, l.c.

giuridico si può cogliere ovviamente nella *ratio* a cui esso verosimilmente si potrebbe ispirare: se veramente tale struttura amministrativa interessa un'area molto ampia, oltreché importante anche dal punto di vista degli approvvigionamenti dei Romani, il sistema che ne scaturisce parrebbe improntato a una volontà politica volta all'imposizione di un controllo capillare («a vista», data la contiguità) sulla popolazione indigena, come in vista di un'assimilazione forzata<sup>14</sup>.

La contrapposizione di agglomerati contigui quali una comunità romana e una indigena, derivante dalla contrapposizione *pagus-castellum*, contrasta con un'opinione consolidata<sup>15</sup>, la quale inclina per una sostanziale identificazione del valore dei due termini. Ha quindi ripreso l'argomento J. Gascoù<sup>16</sup>, sagace indagatore della storia delle istituzioni nordafricane, il quale da un'accurata indagine è indotto a escludere che un'opposizione si possa vedere nella presenza di *pagi* e *castella* nella confederazione cirtense. Convince indubbiamente la sua analisi là dove il confronto con le aree in cui sono attestati *pagi et civitates*, fa risaltare non solo l'assenza di una *civitas*, ma anche quella delle note caratterizzanti, distintive delle due componenti, che sono rivelatrici di una «doppia comunità», con rispettive strutture politiche e amministrative (ad es., *utriusque ordinis decuriones*)<sup>17</sup>.

Nulla di tutto questo nell'area di Cirta; ma se non ne dà una spiegazione lo statuto confederale, comunque possa intendersene la natura, se reale o fittizia<sup>18</sup>, resta - per quel che pare - una effettiva differenza rispetto ad altre aree, e ciò non può che destar sorpresa. In verità, se non compare la *civitas*, non per questo si può cancellare l'esistenza di una componente indigena, e pur essa territorialmente in qualche modo identificata come lo è il *pagus*, mentre non può certo venir meno facilmente la connotazione romana del *pagus*. D'altra parte, la definizione di *pagus* e di *castellum* per uno stesso sito, come a *Celtianis*, a *Sigus*, a *\*Phua*,

<sup>14</sup> Ha messo in risalto opportunamente questo punto il GASCOÙ, «Ant. Afr.», *cit.*, p. 176 e ss.

<sup>15</sup> Cfr., ad es., ST. GSELL, *Atlas Archéol. d'Algérie*, Alger-Paris 1911, p. 12.

<sup>16</sup> Cfr. «Ant. Afr.», l.c.; cfr. ancora, dello stesso autore, «MEFRA», 9, 1979, p. 383 e ss. e *ANRW*, II, 10, 2, p. 177 e ss.

<sup>17</sup> *CIL*, VIII 26590.

<sup>18</sup> Alcuni elementi in favore di una forma di autonomia avevo cercato di mettere in luce nello studio citato (cfr. *supra* n.2); comunque resta ancora materia da approfondire se in qualunque modo lo statuto confederale potesse determinare differenze di rilievo, rispetto ad ambiti diversi, sul piano dei rapporti fra coloni e indigeni.

par sintomatica di una doppia realtà, per cui l'idea di una sostanziale equivalenza dei due termini lascia un certo margine al dubbio, anche se si intende il *castellum* come lo sviluppo di un centro economico e religioso nell'ambito del *pagus*, sulla linea di un processo che negli anni di Settimio Severo avrebbe portato alla denominazione di *castellum*, «moins entaché... d'une connotation de "dépendence"»<sup>19</sup>. In realtà, la menzione di un *magister pagi* e di un *magister castelli*, poniamo a *Sigus*, è certamente assai poco d'accordo con un'equivalenza dei due termini, e, data pure per scontata una «successione» dell'uno all'altro, in ogni caso si dovrebbe dar ragione del cambio del termine in rapporto a una medesima realtà. E comunque per una distinzione nel valore dei due termini, *pagus* e *castellum*, si pronuncia Isidoro, a quel che pare<sup>20</sup>: elencando *vici et castella et pagi*, egli assai difficilmente può alludere a qualcosa di intercambiabile, se essi hanno in comune la modesta dimensione (*parvitas*), ma il *vulgaris hominum conventus* identifica necessariamente raggruppamenti omogenei, e come tali ben noti com'è, ad es., il *pagus civium Romanorum*.

In definitiva, se è vero che *pagus* e *castellum* nell'area cirtense difficilmente ci possono raffigurare una contrapposizione netta fra elemento romano ed elemento indigeno, quasi una «ghettizzazione» di quest'ultimo, sottoposto al controllo ferreo dei coloni romani, è anche vero che non è meno difficile accettare l'idea di una sostanziale identificazione dei due termini. Vale anche in proposito la connotazione dei *castella* come comunità indigene; per altro verso l'intercambiabilità dei due termini, *civitas* e *castellum*, è ovvia in alcuni casi, e puntualmente documentabile in altri. Al contrario, un'identificazione dei termini *pagus* e *castellum*, in rapporto alla medesima realtà, non sembra trovare riscontri di sorta, e sono entrambi entità territoriali, per quanto appare più verosimile<sup>21</sup>. Una spiegazione del fatto che possa essere usato, nell'identificazione di una stessa realtà, in determinate aree il termine *civitas*, in altre il termine *castellum*, non è facile, né è proprio detto che ci debba essere (se i due termini sono intercambiabili); tuttavia può essere indicativo che nel passo citato di Isidoro figurino il *castellum* e non la *civitas* (insieme a

<sup>19</sup> Cfr. GASCOU, «Ant. Afr.», cit., p. 205.

<sup>20</sup> Orig., XV, 2, 11: *vici et castella et pagi hi sunt qui nulla dignitate civitatis ornantur. sed vulgari hominum conventu incoluntur et propter parvitatem sui maioribus civitatibus adtribuuntur*; fra l'altro un *vulgaris hominum conventus* non può riferirsi evidentemente che a una forma di aggregazioni piuttosto comuni che dovevano avere una specifica connotazione: per *pagi* e *castella* dovrebbe trattarsi del profilo etnico.

<sup>21</sup> Cfr. SCHULTEN, «Rh. Mus.», cit., p. 508 e ss.; 528 e ss.



vici e pagi), se si considera che il passo ha per oggetto specifico la *adtributio*, e della confederazione cirtense questa è un istituto caratterizzante (sempre che *adtributio* e *contributio* siano sostanzialmente equivalenti), e probabilmente anche al di là delle note *quattuor coloniae*<sup>22</sup>.

Allora per una distinzione di fondo fra *pagus* e *castellum* milita qualche circostanza di un certo rilievo; ma proprio questa condizione originaria, lungo un arco di tempo non uguale ovunque, potrebbe essere il punto di partenza di un processo di assimilazione che non richiama analogie con la «ghettizzazione». Su questa linea possiamo cogliere un aspetto di un fenomeno di più vasto respiro, che è il processo di integrazione etnica con le sue diverse connotazioni e i suoi diversi esiti.<sup>23</sup>

Nell'ambito cirtense dell'area nordafricana non compare la *civitas* in rapporto al *pagus*, ma compare il *castellum*; allora, se esiste un rapporto, e di che natura, fra *pagus* e *castellum* è un punto essenziale, una chiave certamente della politica romana in Africa<sup>24</sup>, e in questo quadro più ampio è bene vedere ovviamente la situazione cirtense. E in proposito appare interessante, nella prospettiva che ci interessa, il caso di *Uchi Maius*: la definizione di *pagus Uchitanorum* ci è nota da *CIL*, VIII, 26252, ma quel che è più rilevante è un testo, probabilmente di età augustea, in cui si legge: [*Phi*]leros *castellum* divisit inter colonos et Uchitanos terminum[que] constituit (*CIL*, VIII, 26274). Si tratta, con ogni verosimiglianza, di uno degli 83 *castella* di cui si parla in *CIL*, X, 6104; ma cosa rappresenta in simile contesto il *castellum*? Chiaramente si delinea una distinzione - se non una contrapposizione - fra *coloni* e *Uchitani*, ossia - per quel che pare naturale - fra Romani e indigeni<sup>25</sup>. Ma non è significativo il termine *Uchitani* in sé, a qualificare i Romani o gli indigeni, dato che *pagus Uchitanorum* non può che indicare i Romani, mentre gli *Uchitani*, distinti (o contrapposti) rispetto ai coloni, non possono che essere gli indigeni; e neppure ha rilevanza di sorta in proposito se gli

<sup>22</sup> Il punto sul valore dei termini *adtributio* e *contributio* nel profilo di U. LAFFI (*Adtributio e contributio*, Pisa 1966, p. 87 e ss. e 159 e ss.).

<sup>23</sup> Gli aspetti significativi della storia di questa vicenda si colgono perspicuamente nel II vol. dello studio citato di LEPALLEY a cui si rimanda (importanti ovviamente anche gli studi, più volte citati, di TEUTSCH e GASCOU).

<sup>24</sup> Cfr. *supra* n. 1. Elementi interessanti in M. MAYER-I. PAGAN, *Atti VIII conv. L'Africa romana, 14-16 dic. 1990*, Sassari 1991, I p. 421 e ss.; cfr. anche Z. BENZINA BEN ABDALLAH, *ibid.*, II p. 268 e ss.; in ogni caso un'identificazione non è automatica. Interessanti osservazioni in G.-CH. PICARD, «Karthago», 15, 1969-70, p. 1 e ss.

<sup>25</sup> Opinione diversa in T.R.S. BROUGHTON, «Am. Journ. Phil.», 50, 1929 p. 279 e ss.; cf. GASCOU, *Pol. mun., cit.*, p. 173 e ss. e LEPALLEY, *cit.*, II, p. 233 e ss.

*Uchitani* del *pagus* e i *coloni* siano da identificare o siano invece Romani di provenienza diversa nel tempo<sup>26</sup>. E' rilevante piuttosto che ci sia un *castellum* che in seguito alla «divisione» (*divisit*) di *Phileros*, comprende *coloni* e *Uchitani*, ma in origine doveva essere soltanto degli *Uchitani*, questi da intendere ovviamente come indigeni: l'unità territoriale pertinente ai Romani, infatti, è il *pagus*, come è ben noto. In altre parole, poiché tutto fa credere che il *castellum*, prima della «divisione», dovesse appartenere a una sola componente etnica - o i Romani o gli indigeni, altrimenti sarebbe incomprendibile il provvedimento di *Phileros* - l'unica conclusione possibile è che nel *castellum* fossero solo gli indigeni, a quel che credo, poiché il territorio pertinente ai Romani era naturalmente il *pagus*<sup>27</sup>.

Se le cose stanno nei termini illustrati, la configurazione del *castellum* come area territoriale degli indigeni, se la si può trovare a *Uchi Maius*, è lecito supporre anche per i *castella* di area cirtense. Ma quel che più importa dell'esperienza di *Uchi Maius* è che essa sembra farci intravedere le tracce di un processo di trasformazione; infatti, se la «divisione» di *Phileros* non è che un «passaggio» di coloni romani dal *pagus* al *castellum* (per altro, se fossero stati nuovi coloni, la loro naturale «collocazione» sarebbe stata il *pagus*, per cui non cambierebbe granché riguardo al nuovo profilo etnico del *castellum*, dopo l'atto di *Phileros*), potremmo essere in presenza di un «momento» del processo di assimilazione fra elemento romano ed elemento indigeno<sup>28</sup>.

È un momento, questo, in cui verosimilmente possono coesistere nello stesso sito un *pagus* e un *castellum*, sempre contigui - mi par lecito credere -, se il passaggio avviene in più di uno scaglione, o può esistere solo il *castellum*, se esso è avvenuto in un unico scaglione. Ora, nell'area che ci interessa, un momento di passaggio potremmo individuare nella condizione attestata per il territorio di *Sigus*, dove la presenza di *agri* e *ager publicus Cirtensium* e di *agri* e *ager publicus Siguitanorum* sembra trovare una spiegazione abbastanza naturale in una «divisione» del territorio di *Sigus* fra coloni romani *Cirtenses* e indigeni *Siguitani*.

A *Sigus* per altro, come sappiamo, è attestato il *pagus* ed è attestato il *castellum*, ciò che potrebbe essere sintomo di un momento di passaggio, se

<sup>26</sup> Cfr. GASCOU, *Pol. mun.*, cit., p. 173 n.l.

<sup>27</sup> Si deve comunque al BROUGHTON (l.c.) una acuta analisi del testo e dei problemi di fondo a cui esso è legato; sui *castella* cfr. anche LEPALLEY, cit., I, p. 132 e ss.

<sup>28</sup> Sulla datazione delle prime colonie, cfr. GASCOU, «Ant. Afr.», cit., p. 176.

con qualche verosimiglianza non si deve pensare preferibilmente a una successione dal *pagus* al *castellum*, nonostante la carenza di dati cronologici riguardo al *pagus*<sup>29</sup>. In tal caso dovremmo pensare piuttosto a un passaggio già avvenuto, così come per l'altro sito cirtense di \*Phua, dove la presenza di *magistri castelli Phuensium* e di *magistri pagi Phuensium*<sup>30</sup> parrebbe denotare una suddivisione fra due componenti etniche legate rispettivamente al *pagus* e al *castellum*; ma anche qui - come per altro a *Celtianis* - è più probabile una successione che non una coesistenza<sup>31</sup>.

Ci si presenta allora qualche punto significativo nella linea di sviluppo del processo di integrazione etnica; uno di questi è l'evoluzione costituzionale cirtense con la relativa terminologia, dal *pagus* al *castellum*. E in effetti il *castellum* appare in un secondo momento rispetto al *pagus*, visto che è attestato solo a partire dal 211, segno che siamo presumibilmente in una fase in cui il *castellum* tende a sostituirsi al *pagus*, o per lo meno ad assumere una sua nuova veste connessa col nuovo tessuto etnico. In tal caso il *castellum* ci si presenta come un momento determinante, se non un punto d'arrivo, nel processo di «fusione», erede di una struttura indigena originaria, ora con gli elementi caratterizzanti del *pagus*. Un punto di riferimento importante è dato sicuramente dal caso in cui il sito d'area cirtense è definito *respublica*: *respublica*, in linea generale, può essere tanto il *pagus*, quanto il *castellum*, ma è attestata solo l'espressione *respublica castelli* (una *respublica pagi* non ci è nota). Ebbene, se non par dubbio che in una *respublica* si debba vedere un momento più avanzato del processo che qui tentiamo di seguire, se ne deduce che il momento più avanzato si colloca in rapporto al *castellum*; ossia, l'apparizione di una *respublica* segna un momento del processo che conduce al *castellum* (la prima attestazione di *respublica* è del 197, di pochissimo anteriore alla prima di *castellum*!)<sup>32</sup>.

Nella stessa prospettiva parrebbe da intendere anche la formula in cui il termine *respublica* è seguito dal genitivo indicante gli abitanti del

<sup>29</sup> Interpretazione diversa in GASCOU, «Ant. Afr.», cit., p. 189, ivi bibl.; testi in *ILAlg.* II, 6515, 6516, 6834, 6846, 6857.

<sup>30</sup> Testi in GASCOU, «Ant. Afr.», cit., p. 192 e ss.

<sup>31</sup> Cfr. *ILAlg.* II, 2240, 2096; compare anche un *magisterium fori* (*ILAlg.* II, 2114).

<sup>32</sup> Per il profilo cronologico, ottimo prospetto dei dati disponibili in GASCOU, «Ant. Afr.», cit., p. 198 e ss.: *castellum* appare sempre nel II sec., escluso forse il caso di un'iscrizione funeraria di *Celtianis* (*ILAlg.* II, 2240), che potrebbe essere del I sec. Riguardo a *respublica*, la menzione più antica si riferisce al 197 a *Tiddis*, a *Sigus* e a *Castellum Arsacalitanum* (profili interessanti in R. STARK, *Respublica*, Göttingen 1937, p. 39 e ss.); per i *decuriones* la prima menzione è del 163 a *Celtianis*; lo stesso per *pecunia publica*, che è equivalente a *respublica*, attestato nel 163.



sito: chiaramente la formula denota il superamento di una suddivisione etnica, legata al *pagus* e al *castellum*. Un caso, poniamo, come quello di *Tiddis*, in cui sono attestate le due formule, *respublica castelli Tidditanorum* e *respublica Tidditanorum*, può esser sintomatico di un'equivalenza nella determinazione del momento in cui una distinzione fra due componenti etniche o è superata o è diventata irrilevante (fra il 196 e il 238: opera di Severo Alessandro e di Gordiano III?)<sup>33</sup>. Ed è ancora un momento avanzato, forse un punto d'arrivo, che si identifica col *castellum*, come pare. Ancora: *Thibilis* ci risulta come *pagus*; *respublica Thibilitanorum* è del 247. Se del *pagus* non v'è più traccia a un certo punto, tutto induce a credere che non ci sia più nemmeno una suddivisione etnica: se c'è espressione equivalente a *respublica Thibilitanorum*, questa sarebbe *respublica castelli Thibilitanorum*, come sappiamo<sup>34</sup>.

Per altro non si può credere a uno sviluppo uniforme, se non come risultato di un rigoroso indirizzo politico: in realtà una storia diversa sembra quella di *Uchi Maius*, già ricordata. Se un inizio di «fusione» in età augustea è nella «divisione» di *Phileros*, sta di fatto che un *pagus* è ancora attestato nel 177 (*CIL*, VIII, 26250): segno che una «fusione» non c'è a questa data, e i coloni romani sono parte nel *castellum* con gli indigeni, e parte nel *pagus*?

È un caso esterno all'area cirtense quello di *Uchi Maius*, ma parte integrante di una vicenda che investe nel suo complesso la politica romana in Africa; in questa luce appare significativo un testo di *Thignica* (*CIL*, VIII, 419), soprattutto per il confronto che suggerisce sulla traccia del processo di integrazione che ci è parso di intuire dal *pagus* al *castellum*. Ebbene, si legge in questo testo l'espressione *utriusque partis civitatis* che pare agevole intendere come testimonianza della presenza di due componenti nella *civitas*; una fase - come vien da pensare - di un processo di integrazione: la costituzione del *municipium* rappresenta alla fine il compimento della vicenda<sup>35</sup>.

In definitiva, gli indizi in favore di un processo di assimilazione del *pagus* nel *castellum* ci sono, a quel che mi pare<sup>36</sup>; e, se son fondate le premesse, ciò significa che è un processo di assimilazione di cui l'ag-

<sup>33</sup> *ILAlg.* II, 3589 e *AE* 1969-70, p. 393.

<sup>34</sup> *ILAlg.* II, 4630, 4641, 4653; *respublica Thibilitanorum* è in *ILAlg.* II, 4652, 4667.

<sup>35</sup> Riguardo a *Thignica*, cfr. ad es. GASCOU, *Pol. mun., cit.*, p. 182 e ss. e LEPALLEY, *cit.*, II, p. 194 e ss. Cfr. ora anche Z. BEN ABDALLAH - H. BEN HASSEN, *Atti del IX Conv. L'Africa romana, 13-15 dic. 1991*, Sassari 1992, I, p. 291 e ss.

<sup>36</sup> Cfr. GASCOU, *Pol. mun., cit.*, p. 49 e ss.; per il caso di *Thurburbo Maius*, cfr. LEPALLEY, *cit.*, II, p. 199 e ss., ivi bibl.; in particolare PFLAUM, «*Ant. Afr.*», 4, 1970, p. 75 e ss. (spec. p. 111 e ss.) sull'interpretazione della definizione di *colonia Julia*. Riguardo a *Thugga* cfr. anche C. POINSSOT, «*Bull. arch. Com. des trav. hist. et scient.*», n. s., 5, 1969, p. 215 e ss.

glomerato indigeno è la struttura portante. E, se così è, lo scenario che ci si presenta e che si profila nell'arco di due o tre secoli, non è tanto l'espressione di un disegno «poliziesco» nell'organizzazione del territorio: in area cirtense, così come anche, poniamo, in area cartaginese, il processo di assimilazione attraverso l'integrazione - per lo meno tendenziale - del *pagus* nel *castellum*, cioè dei *coloni* nell'agglomerato indigeno, esprime piuttosto, verosimilmente, una volontà politica che, nei suoi strumenti formali di attuazione, non è tale da denunciare un intendimento penalizzante nei confronti degli indigeni<sup>37</sup>.

<sup>37</sup> Il processo che conduce all'autonomia si coglie in particolare a *Rusicade*, *Thibilis* e *Tigisis*; per *Rusicade* cfr. AUGUST., *C. Cresc.*, III, 27 (si tratta di documentazione legata alla persecuzione diocleziana del febbraio 305); *Thibilis, respublica* nel 247, risulta come *municipium* nel 270 (LEPELLEY, *cit.*, II, p. 477 e ss.); riguardo a *Tigisis* cfr. LEPELLEY, *ibid.*, II, p. 485 e ss. Cfr. anche J. MESNAGE, *L'Afrique chrétienne*, Paris 1912, p. 267; T.R.S. BROUGHTON, *The Rom. of Afr. Proc.*, Baltimore 1929, p. 144. Per il caso di *Mactaris* cfr. G.-CH. PICARD, «Karthago», 8, 1957, p. 51 e ss.; A. MASTINO, *Atti del I Conv. L'Africa romana, 16-17 dic. 1983*, Sassari 1984, p. 88 e ss.; *ibid.* ora in A. MAGIONCALDA, *Atti del IX Conv. L'Africa romana*, *cit.*, p. 265 e ss.





Monique Dondin-Payre

Un document cartographique inédit sur l'occupation  
de l'espace dans les Aurès à l'époque romaine

A la mémoire de mon maître M. Le Glay

Parmi les nombreux documents archéologiques élaborés dans les premières décennies de la présence française en Algérie, il en est un resté inédit, en dépit de son grand intérêt, par suite d'aléas administratifs: il s'agit d'une carte intitulée "Carte de la Subdivision de Batna dressée sous les ordres du Colonel Carbuccia commandant la Subdivision par le Lieutenant Rousseau du 2<sup>e</sup> Régiment de la Légion étrangère".

Le titre seul montre que le cadre n'est ni historique ni géographique, il est administratif: la Subdivision de Batna que commandait le Colonel Carbuccia depuis le 21 octobre 1848, peu après son arrivée à la tête du 2<sup>e</sup> Régiment Étranger en garnison à Batna, correspond à ce qu'on pourrait appeler globalement l'Aurès du Nord: la région entre le Hodna et les Néménchas. Elle était entourée, dans le sens des aiguilles d'une montre, des Subdivisions de Sétif, de Constantine, de Bône, et au sud, du Cercle de Biskra<sup>1</sup>.

Dessinée à l'encre de chine et en couleurs, sur support calque, la carte, qui mesure 1,40 m. sur 1,50 m., est à l'échelle du 1/100 000. Elle est conservée à la Bibliothèque de l'Institut de France qui l'a récemment

<sup>1</sup> Je remercie très vivement Madame Dumas, conservateur en chef de la Bibliothèque de l'Institut de France, et Madame Chassagne, conservateur, de leur accueil et de l'aide qu'elles m'ont apportée. Ma gratitude va aussi à Madame Laffitte-Larnaudie, conservateur des Archives de l'Institut, et au Service historique de la Légion étrangère. Enfin, j'ai une grande dette de reconnaissance envers Monsieur Jean-Luc de Carbuccia, qui a mis ses archives familiales à ma disposition et qui a généreusement fait don de la carte à l'Institut de France. Toutes les citations accompagnées d'une référence à des archives sont inédites. Les références sont signalées ainsi: *in extenso* pour le Service historique de la Légion étrangère, Aubagne; C.A.O.M. suivi de la cote pour le Centre des Archives d'Outre Mer à Aix-en-Provence; Archives de l'Institut de France, A.I.B.L. suivi du nom et de la cote pour les dossiers, Archives de l'Institut de France, E suivi du numéro pour les registres.

fait restaurer<sup>2</sup>, et qui en possède depuis novembre 1991 un second exemplaire. Celui-ci coïncide avec le premier au sud, à l'ouest, et au nord, mais est beaucoup plus complet vers l'est, d'un tiers environ; il appartenait au petit-neveu du Colonel, Jean de Carbuccia, qui a bien voulu en faire don à l'Institut<sup>3</sup>. Il donne à peu près les mêmes informations que le premier: il était, en effet, coutumier de faire recopier les textes ou documents qu'on souhaitait voir circuler. Je ne sais combien d'exemplaires de cette carte, tous manuscrits, ont été diffusés: Stéphane Gsell, par exemple, ne la connaissait que par une autre copie: «Je me suis ... servi de la carte de Carbuccia (copie de M. Moliner-Violle)», note-t-il à propos de la feuille "Batna" de son *Atlas archéologique de l'Algérie*<sup>4</sup>. Le second exemplaire cité est en fait la matrice: il comporte certaines informations qui furent plus tard volontairement expurgées de la copie officielle et, seul, décrit la zone qui s'étend entre Khenchela et Theveste, soit environ 90 km. d'ouest en est. Il est à une échelle plus grande (1/400 000), beaucoup plus petit en taille (76 x 43 cm.) que le premier, donc plus difficile à déchiffrer quoique l'extrême finesse et la précision des traits rendent la lecture à l'aide d'une loupe aisée. Le Colonel Carbuccia avait fait agrandir la partie de la carte qui couvrait sa Subdivision pour la communiquer aux autorités et avait conservé l'original dans ses archives personnelles.

Sur les deux cartes sont figurés de façon très minutieuse<sup>5</sup> à la fois le cadre naturel et l'occupation humaine:

- la géographie: le relief est transcrit en courbes de niveau, l'altitude des sommets est indiquée, l'hydrographie figure en bleu<sup>6</sup>, les ressour-

<sup>2</sup> Bibliothèque de l'Institut de France, MS 1935; elle est décrite ainsi à l'inventaire: «carte en couleurs à courbes de niveau, sur papier végétal; feuille enroulée de 1,45 m de long x 1,50 m de large».

<sup>3</sup> Bibliothèque de l'Institut de France: MS 7453.

<sup>4</sup> Il cite aussi les notices d'officiers des brigades topographiques exécutées en 1901 pour les cartes au 200 000e et au 500 000e. (*Atlas archéologique de l'Algérie - Edition spéciale des cartes au 200 000e du Service Géographique de l'Armée, avec un texte explicatif*, Alger-Paris, 1911, feuille 27 "Batna" n. 1 et feuille 28 "Aïn Beïda" n. 1). Il ne la mentionne pour aucune autre feuille (ni 29 sur laquelle figure Theveste, ni les trois feuilles du sud 37, 38 et 39); il est très probable - mais non assuré - qu'il n'avait disposé que de la copie officielle, la plus petite. Le Colonel Carbuccia mentionne dans une lettre qu'avant leur expédition à Paris ses travaux ont été recopiés pour la Bibliothèque d'Alger.

<sup>5</sup> Des notations de toutes sortes sont portées sur les cartes: «Moulins», «Fontaine intermittente 7 jours», «Maison du Garde Général des Forêts», «Maison du Caïd», «Bois»... La graphie est si méticuleuse qu'à Batna la délimitation des carrés des jardins situés derrière le camp est visible.

<sup>6</sup> Un trait très épais indique la «ligne de séparation des eaux du Sahara et de la Méditerranée qui sert de limites au Tell et connue des anciens géographes sous le nom de Grand Atlas»; figurée sur la copie, elle n'est légendée que sur la matrice.







ces naturelles et la mise en valeur humaine («Mines», «Lieux de pâturages pour les chameaux»...) en noir; la seule végétation concerne les oasis, représentées par de minuscules palmiers verts tandis que

- l'occupation humaine est principalement caractérisée par le rouge, couleur de l'entourage de ces oasis, des points de localisation des villages et agglomérations, des sigles symbolisant les marabouts; les voies de communication sont indiquées en noir ou en rouge.

- l'originalité de ces cartes, qui retient notre attention, est leur contenu historique: outre les emplacements des batailles signalés par des épées rouges croisées<sup>7</sup>, tous les vestiges romains alors reconnus sont désignés par des pointillés rouges et les lettres "RR" (= ruines romaines, les toponymes avaient rarement été reconstitués), les routes romaines sont tracées en noir et légendées «Ve romaine» avec mention des bornes milliaires, la présence d'autres vestiges (ponts, moulins ...) est précisée. Quand les localités modernes se superposent à une occupation romaine attestée, les toponymes antiques, tels qu'on les avait rétablis, sont reportés entre parenthèses.

La carte est, en effet, le résultat de relevés très précis effectués systématiquement par son régiment, non pas en application de directives officielles mais à l'initiative personnelle du Colonel Carbuccia qui, impressionné par l'abondance des vestiges antiques dans sa circonscription, voulait en garder trace et les consigner; soupçonné d'ailleurs par les autorités d'avoir détourné à cette fin une partie de ses crédits, et ses subordonnés de leurs tâches militaires, il s'en défendit toujours<sup>8</sup>. Ses consignes et leur mise en pratique sont amplement attestées.

Ainsi on dispose d'un livret de 12 feuillets intitulé «Description des ruines situées sur la route suivie par la colonne du Général de Saint Arnaud dans les Nemenchas et dans l'Aurès» qui débute ainsi:

«3 mai: La colonne commandée par le Général de Saint Arnaud part de Batna, fait la grande halte à Aïn Hella Safra (12 km) et bivouaque sur l'oued Soutelz (8 km). Dans cette journée nous trouvons quelques pierres romaines autour d'Aïn Hella Safra (fontaine des Oiseaux) avec des fragments d'inscriptions de pierres tumulaires; de la grande halte au bivouac nous voyons trois ruines isolées qui n'ont aucune importance». Annotation en marge, face au premier paragraphe: «faire la vue de cette ruine».

<sup>7</sup> Un détail en ce domaine prouve que la carte à l'échelle la plus petite est une copie: à Zaatcha, dont l'assaut en novembre 1849 donna lieu à deux interventions très contestées du Colonel Carbuccia, la matrice porte le sigle des épées légendé «16-28 novembre 1849», indication supprimée dans l'exemplaire "officiel", sans aucun doute à la suite de la controverse entre Carbuccia et le Général Herbillon responsable de l'opération.

<sup>8</sup> Voir lettre et rapport cités en annexe.



(Il s'agit de l'expédition de mai 1850)<sup>9</sup>.

Même pendant les opérations militaires le relevé des vestiges faisait partie des objectifs explicites.

Le journal *Akhbar* relate: «On nous écrit d'Aïn Kelba, dans le Hodna, à la date du 11 avril [1849].

La colonne sous les ordres de M. le Colonel Carbuccia, commandant supérieur du cercle de Batna, a dû faire un séjour sur l'Oued Barika (Hodna oriental) pour le règlement des affaires qui l'avaient amenée sur ce point. Le séjour a été mis à profit pour la science archéologique: les ruines de Tobna (l'ancienne Tubuna) ont été explorées et un travail a été fait à ce sujet d'après les inspirations du chef de la colonne, qui ne néglige aucune occasion de faire des explorations de ce genre».<sup>10</sup>

Carbuccia raconte ainsi cette course:

«Les ruines de Tubna ont été visitées une première fois par moi dans l'expédition du mois d'avril et une deuxième fois dans celle du mois de juillet dernier; ces deux courses ont été mises à profit pour la science par des militaires de tous grades du 2<sup>e</sup> Régiment de la Légion étrangère et notamment par M. le Capitaine Collineau et M. le Lieutenant Rousseau». Il relate qu'il a établi son camp sur l'Oued Barika à quelques km. de Tubna et a laissé «M. le Sergent Major Thuilliez sous officier des plus distingués et un des militaires les plus instruits que je connaisse, en l'engageant très vivement à s'occuper de Tubna».<sup>11</sup>

L'habitude de faire réaliser des dessins n'est pas propre au Colonel Carbuccia: le Maréchal de Saint Arnaud écrit de Batna, le 12 mai 1850, à son frère, avocat à Paris: «J'avais déjà vu des ruines en Grèce, en Italie, en Asie, mais elles m'impressionnaient moins. Peut-être mon admiration pour l'antique était-elle moins développée, en raison de mon peu de réflexion; peut-être que je trouve les ruines plus dignes d'attention à mesure que je me rapproche d'elles? C'est un langage bien poétique et

<sup>9</sup> Bibliothèque de l'Institut de France: MS 1369 B. Sur cette expédition voir *Journal des marches et des opérations du 2<sup>e</sup> Régiment étranger pendant les campagnes de 1841 à ...* Service historique de la Légion étrangère, Aubagne - archives A 45-10 - inv. 288-497.

<sup>10</sup> Journal "Akhbar", 24 avril 1849, n<sup>o</sup>. 1189.

<sup>11</sup> "Historique des exploration faites à Tubuna": MS 1369, Bibliothèque de l'Institut de France. A propos du sous-lieutenant Rousseau, auteur de la carte, souvent cité pour ses contributions graphiques: «Par sa lettre du 27 juillet 1849, le Ministre de la Guerre félicite M. le Sous-Lieutenant Rousseau pour les croquis des terrains parcourus par les colonnes du Colonel Carbuccia, en avril et mai, dans le Hodna et les Aurès» (il s'agit d'une expédition contre Narah, au sud de Menaâ - *Journal des marches et des opérations du 2<sup>e</sup> Régiment étranger pendant les campagnes de 1841 à ...* Service historique de la Légion étrangère - archives A 45-10 - inv. 288-497.



bien profond que celui de ces énormes pierres séculaires qui sont restées debout au milieu des tempêtes et de la destruction des mondes. Je rapporterai à ma femme un curieux album. J'ai un dessinateur attaché à ma colonne. C'est un jeune fourrier aux chasseurs qui a été à l'École polytechnique renvoyé pour opinion. Son crayon n'est pas rouge. J'ai aussi, dans la Légion étrangère, un ex-officier hongrois que j'ai fait sergent; il dessine fort bien».<sup>12</sup>

En revanche, exceptionnelle est la volonté de Carbuccia d'exécuter ces relevés systématiquement et non au hasard des opportunités, de faire consigner par écrit ces observations auxquelles il chercha à donner non plus l'aspect de curiosités mais le ton le plus précis et le plus scientifique possible. La carte n'est, en effet, que la partie figurée et statistique d'un dossier intitulé «Archéologie de la Subdivision de Batna. Première campagne du 1<sup>er</sup> novembre 1848 au 1<sup>er</sup> juillet 1849», qui comprend un volumineux bilan écrit et des planches<sup>13</sup>.

Ce travail ne fut jamais ni complété comme l'avait espéré Carbuccia, ni publié, bien que sa valeur eût été tôt reconnue, ainsi par Léon Renier en 1858 dans une lettre à Napoléon III: «Le Général Carbuccia avait, lorsqu'il commandait la circonscription (de Batna), fait dresser sur une très grande échelle par les officiers placés sous ses ordres une carte de cette subdivision. Cette carte était conservée à Batna, où je l'ai vue et consultée plusieurs fois. On y marquait avec soin, au fur et à mesure des découvertes, toutes les ruines, toutes les voies romaines avec leurs bornes milliaires, tous les monuments dont l'existence venait à être révélée. Si ce travail eût été continué sans interruption depuis 1851 cette carte doit former aujourd'hui un document de la plus haute importance et Votre Altesse ferait certainement une chose des plus utiles pour la connaissance des antiquités de l'Algérie si Elle ordonnait que cet exemple fût suivi dans toutes les subdivisions. On obtiendrait ainsi, en peu d'années et presque sans frais, une carte complète et aussi exacte que possible de l'Afrique romaine, travail analogue à celui que l'Empereur vient d'ordonner pour la Gaule, dans des conditions infiniment moins favorables et avec beaucoup moins de chances de succès».

<sup>12</sup> *Lettres du Maréchal de Saint Arnaud*, t.2, Paris, 1855, p. 272.

<sup>13</sup> Bibliothèque de l'Institut de France, MS 1369 (en cours de publication); il comprend un album de 71 planches et un texte divisé en livres, par site, daté du 31 août 1849 et contresigné par J.L. Carbuccia, et un dossier de différents documents épigraphiques et archéologiques communiqués au Colonel Carbuccia devenu en quelque sorte l'interlocuteur des militaires. L'intitulé «Première campagne du 1<sup>er</sup> novembre 1848 au 1<sup>er</sup> juillet 1849» s'explique par le fait que Carbuccia espérait pouvoir poursuivre ses investigations.

Malgré l'annotation en marge: «Oui, écrire dans ce sens aux bureaux topographiques», ce souhait ne fut pas exaucé<sup>14</sup>.

Le Colonel Carbuccia, qui dut quitter son commandement en Algérie à la suite d'un différend avec ses supérieurs auxquels ses investigations archéologiques, jugées intempestives, n'étaient pas étrangères, avait transmis par voie hiérarchique au Ministère de la Guerre, avec demande de communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, ses travaux, c'est-à-dire la carte, le manuscrit qui en constituait le commentaire, et les 71 planches qui l'illustraient. L'Académie désigna une commission qui rédigea un rapport très favorable (lu le 11 avril 1851 et publié<sup>15</sup>), invita le Colonel Carbuccia à lui présenter à deux reprises un exposé de ses découvertes et recommanda vivement au Ministre de la Guerre, qui en était propriétaire et qui en interdisait la communication directe par leur auteur<sup>16</sup>, la publication des travaux.

A la séance du 30 mai 1851 on donne «lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de la Guerre informe l'Académie de la décision qu'il a prise au sujet des travaux archéologiques exécutés dans la Subdivision de Batna, par le 2<sup>e</sup> Régiment de la Légion étrangère sous la direction de M. Le Colonel Carbuccia. Par cette lettre M. le Ministre annonce à l'Académie que les ressources de son budget le forcent à renoncer à la publication de cet important travail et qu'il ne peut, vu les circonstances, demander un nouveau crédit à l'Assemblée nationale».<sup>17</sup>

<sup>14</sup> Partie terminale d'une lettre de Léon Renier à l'Empereur Napoléon III, 17 novembre 1858; il en existe une version imprimée et une version manuscrite, qui se complète de plusieurs paragraphes sur les musées: C.A.O.M. - F 80 1733. La formulation de Renier souligne combien l'initiative de Carbuccia était individuelle.

<sup>15</sup> *Histoire de l'Académie ...*, "Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres", 1861, t.20, p. 161-170.

<sup>16</sup> «Je dis à M. le Ministre dans ma lettre responsive de ce jour que si je regrette ces longs retards, c'est non seulement parce qu'aucun remerciement n'a été adressé jusqu'ici à mes officiers ou soldats mais parce qu'ayant été privés de toute direction, nos travaux ne sont pas aussi utiles qu'ils devraient et pourraient l'être à la science. J'ajoute que j'étais dans l'intention de correspondre directement avec vous [le Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Inscriptions], mais que d'après son désir, je continuerai à lui [le Ministre de la Guerre] adresser nos découvertes par la filière hiérarchique quoique convaincu que de nouveaux retards seront apportés dans la transmission à l'Académie. J'ai l'honneur de vous informer qu'en effet j'ai terminé la description archéologique de la dernière expédition faite par la Direction de Constantine dans les Aurès, les Néménchas, et Tébessa, que dans ce moment deux de mes officiers parcourent les nombreuses ruines qui existent entre Lambesa et Sétif et que je m'empresserai de vous adresser le tout dès que l'Académie aura daigné jeter un coup d'œil sur nos premiers travaux et les encourager». (Lettre de Carbuccia à Walckenaer, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 20 septembre 1850 - Archives de l'Institut de France, A.I.B.L., correspondance, E 369).

<sup>17</sup> Archives de l'Institut de France, E 84.

(Il convient de rappeler qu'en cette période de parution de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, notamment des tomes archéologiques du Capitaine Delamare, le Ministre devait depuis plusieurs années supplier les Chambres de voter des crédits de publication).

Cependant, si, malgré l'insistance de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, jamais le Ministère ne débloqua les fonds, la raison n'était pas uniquement financière. Le Ministre estimait que Carbuccia avait outrepassé son rôle, comme il l'expose de la façon la plus claire dans une lettre au Général Carbuccia:

«Son Excellence (le Ministre de la Guerre) a reconnu que le Dépôt de la Guerre n'avait ni le temps ni les fonds nécessaires pour faire une publication à part de ce mémoire. Il est, sans doute, intéressant pour l'histoire, mais il ne l'est que fort indirectement pour les études purement militaires. Il pourrait, tout au plus, faire partie du 10<sup>e</sup> volume du Mémorial du Dépôt de la Guerre, mais ce volume n'est pas encore commencé et probablement ne sera pas imprimé avant deux ans au moins. Si vous vouliez cependant faire jouir immédiatement le public curieux de choses antiques des renseignements que contient la carte, elle pourrait être gravée sur pierre et recevoir, dans les vides du dessin, une légende ou des notes explicatives assez étendues. Publiée dans cet état, elle serait la propriété du Dépôt de la Guerre, qui vous en donnerait une certaine quantité d'exemplaires dont le nombre serait à débattre. Agréez ...»<sup>18</sup>.

Pour donner plus de poids à ses recommandations, et pour manifester son estime à l'auteur, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres avait pourtant accordé au travail (mémoire et carte) du Colonel Carbuccia la première médaille au Concours des Antiquités en 1851, et l'avait élu au premier tour correspondant régnicole le 20 janvier 1854 en remplacement de M. de Gerville.

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres recommande «M. le Colonel Carbuccia ... qui a enrichi la science archéologique d'une si grande et si précieuse collection de monuments épigraphiques et figurés recueillis en Algérie»<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> Lettre du Cabinet du Ministre de la Guerre «au Général Carbuccia, Commandant la 2<sup>e</sup> brigade de la 3<sup>e</sup> Division de l'Armée de Paris, 14 octobre 1853»: Bibliothèque de l'Institut de France, MS 1369 A.

<sup>19</sup> Archives de l'Institut de France, E 84. Par une lettre du 20 octobre 1852, Carbuccia, en poste en Corrèze, se porte candidat pour être correspondant de l'Académie à Bastia: «Je vous prie de daigner faire connaître à l'Académie le vif désir que j'éprouve depuis longtemps d'être nommé son correspondant à Bastia (Corse) et de lui demander pour moi la faveur d'une inscription sur la liste des candidats à cet honneur pour les vacances futures» (*ibid.*, E 371).



Mais, envoyé commander le corps de la Légion étrangère en Orient, le Général Carbuccia mourut le 17 juillet 1854 du choléra dès son débarquement à Gallipoli, sans que le manuscrit, qu'il avait préparé pour une publication, ait été édité<sup>20</sup>.

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres n'abandonna pourtant pas son projet. Dans une note récapitulative des publications restant à assurer dans le cadre de la collection *Exploration scientifique de l'Algérie*, le géographe Jomard écrivait, le 15 juin 1854:

«Outre l'anthropologie par M. Serres il resterait à publier, si c'est l'intention de M. le Maréchal (Soul, Ministre de la Guerre), les travaux du Général Carbuccia sur lesquels l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a fait un rapport au gouvernement et qui ont valu à l'auteur en 1852 [erreur pour 1851] la première des médailles attribuées aux anti-quières de France»<sup>21</sup>.

La carte, maintenant pourvue d'une sœur aînée pour ainsi dire, est restée inédite et peu connue. Elle constitue pourtant un document historiographique important parce qu'elle garde trace de ruines dont un certain nombre disparurent très vite et parce qu'elle montre que, sur le sujet très controversé et chargé de nombreux enjeux symboliques, de l'occupation romaine de l'Aurès et de ses franges, des observations prouvant la pénétration romaine avaient été faites dès les premières décennies de la conquête<sup>22</sup>.

<sup>20</sup> «Près de partir pour l'armée l'Orient», le Général Carbuccia demande à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres des instructions pour «employer au profit des sciences archéologiques les moments de loisir que ses devoirs militaires pourraient lui laisser» La commission désignée par l'Académie le 16 juin 1854 remet son rapport le 23 juin (Archives de l'Institut de France, E 84).

<sup>21</sup> C.A.O.M. - F 80 1592.

<sup>22</sup> Sur la controverse, marquée principalement dans l'historiographie contemporaine par les ouvrages de CHR. COURTOIS, *Les Vandales et l'Afrique*, Paris, 1955, et M. BENA-BOU, *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, 1975, voir récemment l'étude et la bibliographie de PH. LEVEAU, *L'occupation du sol dans les montagnes méditerranéennes pendant l'Antiquité: l'apport de l'archéologie des paysages à la connaissance historique*, "La montagne dans l'Antiquité, Actes du colloque de la SOPHAU", Pub. Univ. Pau, Pau, 1992, p. 5- 16. Sur la valeur symbolique voir par exemple la remarque du Maréchal de Saint Arnaud à Mme de Forcade, juin 1850: «J'ai battu les Nemenchas, je suis passé là où personne n'avait osé passer depuis Antonin le Pieux qui y avait envoyé une légion romaine» (*loc. cit.* note 12, p. 294).

## Chronologie des travaux archéologiques du Colonel Carbuccia

Toutes les sources de cette chronologie proviennent d'archives inédites:

Archives de l'Institut de France: série A.I.B.L.

Service historique de l'Armée de Terre - Vincennes.

Service historique de la Légion étrangère - Aubagne.

Archives privées Jean-Luc de Carbuccia.

*2 septembre 1848*: le Colonel Jean-Luc Sébastien Bonaventure Carbuccia prend le commandement du 2<sup>e</sup> Régiment de la Légion étrangère stationné à Batna; affecté au 57<sup>e</sup> de Ligne à Paris, il avait permuté avec le Colonel De Noue.

*21 octobre 1848*: il est nommé Commandant de la Subdivision de Batna.

*1 novembre 1848 - 1 juillet 1849*: explorations archéologiques dans la circonscription, notamment fouilles au sanctuaire d'Esculape à Lambèse.

*21 février 1850*: lettre du Colonel Carbuccia demandant si le Ministère de la Guerre a bien transmis à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres les travaux qu'il lui a communiqués.

*23 août 1850*: Carbuccia annonce à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres l'envoi de ses travaux "Archéologie de la Subdivision de Batna", carte et manuscrit accompagné de planches. Une commission académique est chargée d'un rapport.

*février 1851*: le Colonel Carbuccia quitte l'Algérie, muté au 18<sup>e</sup> Régiment de Ligne à Clermont-Ferrand.

*21 mars 1851*: Carbuccia fait à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres un exposé sur «*Histoire de ses travaux géographiques, archéologiques, et historiques dans l'étendue de la Subdivision de Batna*»; le président Walckenaer lui adresse les remerciements de l'Académie.

*28 mars 1851*: le Ministère de la Guerre demande la valeur de «un travail de M. le Colonel Carbuccia qui se trouve joint à cette lettre»; la commission déjà constituée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres pour faire le rapport est saisie.

*11 avril 1851*: le rapport sur les travaux archéologiques du Colonel Carbuccia est lu à la séance du vendredi, publié au "Moniteur universel" le 23 avril 1851, repris dans *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, "Mémoires de l'A.I.B.L.", t.20, 1861, p. 161-170.

*25 avril 1851*: Carbuccia lit à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres un mémoire sur les «*Itinéraires anciens de la Subdivision de Batna*».

*30 mai 1851*: la Guerre fait savoir qu'aucun crédit n'est disponible pour l'édition des travaux de Carbuccia. L'Académie décide que «son Secrétaire perpétuel écrira de nouveau à M. le Ministre de la Guerre, pour le prier de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour que cet important travail fût publié et soumis à l'appréciation du monde savant».

*25 juillet 1851*: sur rapport de Dureau de La Malle, Raoul-Rochette et Hase, l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres décerne aux travaux de Carbuccia la première médaille du concours des Antiquités.

*10 octobre 1851*: avec ses remerciements (il «remercie l'Académie de l'honneur qu'elle vient d'accorder au 2<sup>e</sup> Régiment de la Légion étrangère, dans sa personne»), le Colonel Carbuccia remet l'argent du prix (500 Fr.) à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres «pour en disposer comme elle le jugera convenable».

Cette attitude n'est pas sans précédents: le *28 décembre 1847* De Caumont avait offert 500 Fr., soit la valeur de la médaille d'or du concours des Antiquités, pour doter un prix sur l'histoire de l'art du Moyen Age.

*24 octobre 1851*: l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres décide qu'un prix sera décerné à «un des mémoires sur la géographie ou les antiquités de l'Algérie». La médaille fut attribuée le *3 août 1855* au Général de Creully (ou Creuilly), directeur des fortifications de la province de Constantine, qui avait envoyé le *2 février 1855* un rapport sur les 1500 inscriptions qu'il avait recueillies et se proposait de publier ("*Notes sur diverses questions concernant les Antiquités algériennes. L'évêque Novatus*").

*20 octobre 1852*: Carbuccia, en poste à Tulle, se porte candidat pour être correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres à Bastia.

*24 décembre 1852*: Carbuccia est présenté en tête pour être élu correspondant, «en remplacement de M. Caldavène», de même le *23 décembre 1853*.



20 janvier 1854: le Général Carbuccia est élu au premier tour «correspondant régnicole» en remplacement de M. de Gerville, et, «près de partir pour l'armée d'Orient», il demande des instructions pour «employer au profit des sciences archéologiques les moments de loisir que ses devoirs militaires pourraient lui laisser».

16 juin 1854: une commission académique (Hase, Guigniaut, Le Bas, de Saulcy, comte de Laborde) est désignée pour lui répondre.

23 juin 1854: elle remet son rapport.

26 juin 1854: le Général Carbuccia s'embarque pour rejoindre l'Armée d'Orient, où il doit commander les deux régiments de Légion étrangère.

17 juillet 1854: le Général Carbuccia meurt du choléra en débarquant à Gallipoli.

#### Témoignages sur les travaux archéologiques du Colonel Carbuccia.

Lettre du Colonel Carbuccia au Général Herbillon, Commandant la Division de Constantine, 31 août 1849 (inédit - Archives A.I.B.L.).

«J'ai l'honneur de vous adresser un premier rapport sur les résultats d'un travail archéologique très remarquable auquel se sont livrés depuis le mois de novembre dernier avec beaucoup d'assiduité mais à leur temps perdu des militaires du 2<sup>e</sup> Régiment de la Légion Étrangère.

Le moment est arrivé où, par suite des besoins du service et de votre Inspection Générale [inspection générale du Général Herbillon en décembre 1849 consécutive à l'attaque de Zaatcha], ce travail a dû être interrompu pour être repris plus tard s'il se peut.

Placés pour les différentes missions dont ils ont été chargés par moi, soit pour le service de la colonisation, soit pour le lever général de la Subdivision qui s'exécute en ce moment au milieu des ruines romaines dignes du plus grand intérêt et qui témoignent de la grandeur du peuple Roi, ces braves soldats pleins de dévouement et de bonne volonté ont utilisé leurs loisirs de garnison ou leurs marches en colonne dans l'intérêt de la science dont la France a toujours été le berceau et la protectrice.

Commandant supérieur de la Subdivision de Batna, j'ai dû encourager des études sur une histoire qui ne doit pas être sans enseignements pour notre présent et surtout pour notre avenir, car en lisant Salluste ne dirait-on pas qu'on assiste à la peinture des mœurs des Arabes de l'Algérie en 1849?

Le travail que nous avons entrepris sera de longue haleine, nous le continuerons et puis nous le recommanderons à nos successeurs qui, à notre exemple, le laisseront à ceux qui viendront après eux, non sans y avoir travaillé eux-mêmes. Commencé avec nos seules ressources qui sont très restreintes surtout en matériel, je dis franchement que nous l'avons bien peu avancé.

Aussi, je vous demande avec insistance un témoignage de satisfaction pour mes soldats, ce n'est pas pour les résultats obtenus mais pour la preuve de bonne volonté qu'ils ont donnée.

J'espère pouvoir une ou deux fois par an vous adresser les résultats des recherches qui seront faites pour compléter les premiers ou pour enrichir la science de nouvelles découvertes. (...)

Je dois vous exposer, mon Général, que dans le cours de ces différentes explorations, j'ai cru devoir accorder de mes deniers différentes gratifications que m'ont semblé bien avoir méritées les militaires de tous grades qui y ont été employés. Cette dépense est de 680 francs. (...)

Je remplis enfin un dernier devoir, Mon Général, en recommandant à toute votre sollicitation [pour sollicitude] les officiers et sous-officiers dont le zèle et l'intelligence m'ont été d'un grand secours. Je ne dois pas oublier M. le Lieutenant Colonel de Caprez [commandant en second] qui s'est associé à nos travaux avec le zèle consciencieux qu'il apporte en toutes circonstances.

Ces Messieurs sont ...

Si ce travail devait être communiqué à un savant par M. le Ministre avant d'être adressé à l'Institut je le verrai avec plaisir confié au modeste M. le Commandant de La Marre.

Daignez agréer, Mon Général, l'hommage respectueux de mon dévouement».

Rapport de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Histoire de l'Académie ...*, "Mémoires de l'A.I.B.L.", 1861, t.20, p. 161-170.

«Peu après son arrivée à ce poste (le commandement de la Subdivision de Batna), en octobre 1848, il (Carbuccia) s'est donné la mission d'explorer et de faire explorer en totalité ce vaste espace, qui n'a pas moins de 1200 lieues carrées, exploration qui d'ailleurs était nécessaire sous le point de vue militaire et stratégique. Il avait heureusement sous ses ordres de nombreux et d'excellents auxiliaires; les plus capables et les plus intelligents d'entre eux, officiers, sous-officiers et soldats, ont été chargés de faire partout des relèvements exacts, de les rapporter à mesure, de noter tous les monuments, toutes les pierres sculptées et écrites, toutes les bornes milliaires, tous les vestiges laissés par la domination

romaine (et ces vestiges, ces monuments, ces débris sont pour ainsi dire innombrables); on faisait ces travaux dans les instants de loisir, ou pendant la marche des colonnes. Chaque jour le chef de ces expéditions voyait arriver des matériaux considérables; il les coordonnait sans retard, et l'on dressait ainsi, par parties, une grande carte, appuyée sur plusieurs points qu'avaient déterminés les ingénieurs du dépôt de la guerre.

Si l'on trouvait une inscription, elle était immédiatement copiée par le dessinateur le plus exercé du détachement. Une statue, un morceau d'architecture étaient-ils enfouis? A l'instant des mains robustes et prudentes pratiquaient une fouille; le monument était mis au jour, dessiné ou emporté, et sa position était fixée sur la reconnaissance du terrain; chaque soldat, transformé pour ainsi dire en antiquaire improvisé, docile à la direction qui lui était imprimée, exécutait avec empressement, même avec joie, les ordres du commandant ...

C'est ainsi qu'on est parvenu à rassembler tous les éléments d'une grande carte, à l'échelle du 100 000e, qui a plus de 2 mètres sur 1,50 m; à y marquer des courbes horizontales approximatives exprimant la forme du terrain dans ce pays montagneux et très accidenté, plusieurs gisements minéraux, les altitudes des lieux, les cours d'eau dans un grand détail ...; l'on y a marqué les nombreuses bornes milliaires qui ont été découvertes, la plupart encore en place, enfin toutes les ruines romaines ... N'oublions pas d'ajouter que le Colonel Carbuccia a recueilli et fait écrire soigneusement, en arabe, de la main des indigènes, tous les noms de lieux de ruines, au nombre d'environ trois cents».





Buste en plâtre du Général Carbuccia (copyright Photo Musée de l'Armée, Paris).

Pierre Salama

Entrées et circulation dans Timgad  
(Étude préliminaire)

Ce n'est pas chose facile que de travailler sur l'archéologie de Timgad. Depuis le début des fouilles, en 1880, et jusqu'à une époque récente, les informations se sont beaucoup plus additionnées que synthétisées. On essaya pourtant, dès l'origine, de présenter un visage général de la ville, et, en 1912, Gsell en donna le bilan dans son *Atlas archéologique de l'Algérie*. Par la suite, l'accumulation des découvertes, le caractère dispersé de leur publication, découragèrent les grandes entreprises de synthèse scientifique; et l'on se contenta de Guides touristiques, d'ailleurs excellents, comme ceux de C. Courtois et J. Lassus (XI-XII). Mais, dès l'origine, Timgad jouit d'une réputation mondiale, et fut admirée comme le modèle parfait de l'urbanisme romain provincial.

Je ne sais pourtant pas qu'un plan topographique de la ville ait été perpétuellement tenu à jour; et l'on est encore obligé de travailler sur un plan ancien où, notamment, les fouilles des quartiers extérieurs à la ville primitive ne sont pas reportées, obligeant le chercheur à consulter de nombreux plans partiels<sup>1</sup>. Il eut fallu systématiquement transcrire sur un calque les exactitudes que donnait la photographie aérienne, encore que celle-ci remonte à 1950. Actuellement, les érudits se consacrent toujours à l'étude théorique de la conception générale de la cité<sup>2</sup>.

*A fortiori*, tous les aspects de la vie citadine de Timgad sont loin d'avoir été examinés; et l'on peut encore se demander comment s'y organisaient les courants de circulation. Dans cette perspective, nous laissons de côté, par convention, tous les problèmes archéologiques, supposés connus, ainsi que les questions de datation de tous les monuments<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le travail de Madame S. Germain (XIV), consistant à localiser ponctuellement les maisons à mosaïques, laisse soupçonner l'existence d'un nouveau plan, tout au moins pour la ville primitive.

<sup>2</sup> H. LOHMANN, *Beobachtungen zum Stadtplan von Timgad (Wohnungsbau in Altertum. Diskussionen zur archäologischen Bauforschung*, III, Berlin, 1978, pp. 167-178), en attendant les travaux de P. Gros.

<sup>3</sup> Pour le Haut-Empire: H. JOUFFROY, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine* (Université de Strasbourg, 1986). Pour le Bas-Empire: CL. LEPALLEY, *Les*



Fig. 1: Thamugadi; \* Points sensibles.

A	= N° 1	du plan	= Porte Nord
B	= " 5	"	= <i>Decumanus maximus</i>
C	= " 18	"	= Porte Est ("de Mascula")
D	= " 20	"	= Ponceau effondré
E	= " 19	"	= <i>Arcus splendidus</i>
F	= " 44	"	= Arc "de Trajan"
G	= " 52	"	= Poterne Nord-Ouest
H	= " 58	"	= Grande maison, dite "entrepôt"
I	= " 47	"	= Porte "de Lambèse"
J	= " 61	"	= Route de Lambèse: gué dallé et surélévation



Cette *Etude Préliminaire* sera donc principalement fondée sur nos recherches personnelles, avec mensurations des points sensibles, en référence aux chiffres de Courtois (XI) et Lassus (XII).

### Observations

En regard de nos documents visuels (photographie aérienne et plan restitué), plusieurs observations s'imposent. Certes, le réseau routier régional, très libre, développé sur un plateau, à une altitude régulière de 1.000 mètres, permettait d'éviter d'entrer dans la ville elle-même; mais celle-ci, ayant acquis rapidement, en raison de ses différentes fonctions, une grande réputation commerciale, attirait nécessairement dans son sein d'importants courants de circulation.

#### Première observation

Lorsque l'on regarde la photographie aérienne, en haut à gauche, comme au centre à droite, (la vue générale étant orientée vers le Nord), on remarque des ravinements très accentués dans le relief, ravinements qui, parfois, ont peu changé depuis l'antiquité. En ces points, précis, avant même d'entrer dans la ville, des travaux d'art avaient été rendus nécessaires (D et J)<sup>4</sup>.

#### Deuxième observation

Topographiquement, Timgad se compose de deux éléments: un élément interne, la cité primitive, celle de Trajan, construite sur plan orthogonal, et formant un rectangle de 355 m, de côté sur 325 m, muni de quatre portes au centre des faces Nord, Est, Sud et Ouest. Ces portes s'ouvraient sur les deux axes fondamentaux et perpendiculaires (*decumanus maximus* et *cardo maximus*) se croisant, en principe, au forum. Mais, pour des raisons locales, et, notamment, la présence d'une colline où l'on avait prévu de bâtir le théâtre,

*cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire* (2 vol., Paris, 1979-1981). Rappelons seulement que la *Colonia Marciana Traiana Thamugadensis* avait été créée par la *Legio III Augusta*, sur l'ordre de l'empereur Trajan, en l'année 100 ap. J.C., sur le boulevard qui limitait au Nord le massif des Aurès-Némencha, entre Theveste et Lambèse.

<sup>4</sup> 1° - Ponceau de l'Est = D (*infra* note 16) 2° - Gué dallé de l'Ouest = J (*infra* note 18). On ignore l'emplacement d'un *Pons Maior* avec *Platea*, connus seulement par une inscription en remploi sous le portique du Capitole: VII, 1936-38, p. 427, et LEPELLEY, II, p. 446. Nous supposons que l'obstacle le plus important à franchir était, comme aujourd'hui, l'Oued situé à 1 km au Nord de Timgad sur la route menant vers Cirta. Malheureusement, aucun vestige de pont n'a encore été signalé à cet endroit.

le *cardo maximus* Sud et la porte Sud furent déportés vers le Sud-Ouest<sup>5</sup>. Le réseau de voirie comprenait donc, se croisant toujours à angle droit, vingt cinq rues, dont neuf étaient interrompues par l'obstruction de bâtiments publics (forum, théâtre ou thermes). Théoriquement, chaque rue mesurait vingt cinq pieds le largeur, soit plus de cinq mètres<sup>6</sup>. Sur tout ce réseau parfaitement dallé, les dalles étaient universellement posées en oblique par rapport aux axes des rues. Un calcaire bleu, très dur, revêtait les deux artères maîtresses; les voies secondaires se contentaient d'un grès ocre, local, mais non moins résistant. C'est pourquoi on reste impressionné par l'état de conservation de l'intégralité du quadrillage.

Le second élément constitutif de la ville fut son extension générale, au-delà de l'enceinte primitive de l'*Urbs quadrata*. On n'en a qu'une idée partielle puisque tous les quartiers de cette nouvelle ville n'ont pas encore été fouillés. L'orientation des rues y devient libre. On n'est plus astreint au respect de normes formalistes et religieuses traditionnelles. Les voies y sont donc théoriquement plus larges, et s'orientent dans des directions diverses, quoique la photographie aérienne révèle un quadrillage orthogonal de part et d'autre de l'Avenue de Lambèse<sup>7</sup>.

La plus spectaculaire de ces voies est celle qui menait vers Lambèse. Elle prenait son origine à l'ancienne porte de la ville de Trajan, transformée plus tard en arc monumental<sup>8</sup>, et, libérée des contraintes de l'orientation religieuse, elle s'axait désormais vers le Nord-Ouest.

Chronologiquement, cette ville nouvelle suivit d'assez près la construction de la ville primitive. Les éléments de datation, soit des grands monuments, comme le Capitole, soit des portes extrêmes, nous placent sous le règne d'Antonin le Pieux et, au plus tard, celui de Marc Aurèle. En direction du Sud, point où s'édifiera plus tard le Fort byzantin, on construisit, au tout début du III<sup>e</sup> siècle, un grand ensemble architectural autour d'une source sacrée, l'*Aqua Septimiana Felix*<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> Mises au point de GSELL (V), de SAUMAGNE (IX) et de LOHMANN (*supra* note 2).

<sup>6</sup> Sur la variabilité de ce principe des largeurs de rues dans la ville primitive: III, pp. 16-17 et 33.

<sup>7</sup> Directions, longueurs et irrégularités le largeurs des voies du quartier extérieur Ouest: IV, pp. 62-64 et 97; VII, 1915, p. 139; VII, 1916, pp. 235-236; VII, 1919, p. 37; VII, 1927-1929, pp. 66-67; XII, p. 59.

<sup>8</sup> On a longtemps hésité sur la date de construction de l'arc à trois baies qui remplaça la porte primitive, de l'époque de Trajan, tout en conservant la dédicace. Une inscription suggérerait que cette transformation fut exécutée en l'année 203: H. D'ESCURAC-DOISY, «MEFR», 1953, pp. 125-130.

<sup>9</sup> VIII, 1949, p. 203; XIII, 1955, p. 196; XVI, pp. 39-40. Le monument était précédé d'une grande place: XVII, 1968, pp. 197-199.

## Troisième observation

Des remaniements se sont produits, peut-être dès le début du IV<sup>e</sup> siècle, et, *a fortiori*, sous les Byzantins, tant dans la cité primitive que dans la ville nouvelle<sup>10</sup>. Nous nous trouvons donc devant une situation résiduelle, car de fréquents empiètements sur les voies publiques, et des modifications monumentales, sont difficiles à dater, causes de possibles anachronismes dans nos études<sup>11</sup>.

Ceci dit, comment entrait-on dans ce grand complexe urbain? Comment s'y déplaçait-on? Comment pouvait-on en sortir?

Remarquons en premier lieu, que, pour des raisons topographiques et climatiques, Timgad était un site vulnérable. D'abord, la pente du terrain y pouvait atteindre par endroits, et notamment dans quartier Est de la ville primitive, un taux de 6%; et le ruissellement, dû à des pluies torrentielles<sup>12</sup> et à la fonte des neiges du Massif de l'Aurès, tout proche, nécessita la création d'un remarquable réseau d'égouts sous-jacent à toutes les rues<sup>13</sup>. En raison des dénivellations topographiques du site, une rue comme celle du théâtre, qui borde au Sud le forum, subit un resserrement progressif jusqu'à interdire toute circulation autre que cavalière ou piétonnière<sup>14</sup>.

Par ailleurs, des obstacles naturels se manifestaient dès avant l'entrée dans la ville.

Du côté de l'Est, et en-deçà de la porte extérieure des nouveaux quartiers, porte édifiée sous le règne de Marc Aurèle<sup>15</sup>, le ravinement moderne correspond exactement à celui de l'antiquité. On avait donc construit un pont, formé de trois murettes de pierre, d'une longueur totale de 8 m., recouvertes d'un dallage, et franchissant un vide de 4 m<sup>16</sup>. On comprend la gêne d'une situation où, privée de pont, la ville de Timgad eut été isolée. D'où la nécessité d'un entretien constant d'un tel ouvrage d'art.

<sup>10</sup> III, pp. 5-11; VII, 1930-1932, pp. 85-86; VII, 1924, pp. 47- 50.

<sup>11</sup> Les empiètements de l'abside de la bibliothèque ou de latrines de maisons sur les voies publiques datent, en tout cas, de l'époque romaine: X, p. 93.

<sup>12</sup> Depuis l'antiquité, des pluies diluviennes, dégradant tout, avaient formé dans la ville primitive de véritables ravins et transformations du site: III, p. 21; VII, 1927-1929, p. 68.

<sup>13</sup> II, p. 346; VII, 1913, p. 322.

<sup>14</sup> La voie montante, de 10 m de largeur au départ, se rétrécit par paliers et n'a plus que 2 m, 50 au sommet du théâtre: II, p. 94.

<sup>15</sup> a. 171-172; N° 19 du plan: IV, pp. 10-13. Une inscription qualifie cette porte d'*Arcus splendidus* et *Arcus statuis*: XIII, 1960, pp. 87-88.

<sup>16</sup> N° 20 du plan = E: IV, p. 63; VII, 1922, p. 46.



Dans la banlieue Nord-Ouest, le visiteur arrivait par la route de Lambèse. Aux environs d'une belle église d'époque tardive<sup>17</sup>, et à près de 700 m du centre de la ville primitive, un incident technique s'était produit. A l'origine, en ce point, la voie, jusque là simplement empierrée, était dallée. On traversait donc un gué. Sans doute en raison de pluies torrentielles, un affaissement de terrain avait coupé la route.

On dut alors procéder à la construction d'un ouvrage d'art presque unique dans le monde romain. C'est une surélévation de chaussée qui, sur une longueur de 6 m, 39, disposait un certain nombre de piliers sur lesquels reposait un dallage de forte épaisseur<sup>18</sup>. La circulation charretière nous paraît y avoir été quelque peu acrobatique! mais le monument est là<sup>19</sup>.

On pénétrait ensuite dans la ville nouvelle, en franchissant la "Porte de Lambèse"<sup>20</sup> qui donnait accès, par une magnifique avenue dallée<sup>21</sup>, à l'arc dit "de Trajan", porte Ouest de la ville ancienne<sup>22</sup>.

Nous voilà donc dans les quartiers "modernes" de Timgad. Aucune difficulté de circulation ne s'y pose. Les artères sont larges, comme en témoigne notamment la voie dite "du Capitole", sorte de boulevard périphérique, réunissant les quartiers Ouest aux quartiers Sud, sans avoir à pénétrer dans la vieille ville<sup>23</sup>. Il n'est pas impossible qu'un grand marché rural, marché aux bestiaux par exemple, se situait dans ces sortes de zones, libres d'entraves.

Il en allait bien autrement dans la ville primitive. *A priori*, rien ne devait être plus facile que circuler dans un échiquier. Mais il faut savoir comment les différents moyens de transport s'y adaptaient.

La circulation piétonnière ne posait de problème nulle part. A en juger par le nombre considérable de boutiques, de thermes, par le rôle du forum et du théâtre, éléments centralisateurs des foules, la vie quotidienne de Timgad devait connaître une animation extrême; et l'on n'est pas surpris que le grand arc dispose, pour les piétons, de baies latérales<sup>24</sup>. Mieux encore, les urbanistes avaient évité, malgré la pente sensible du quartier Sud-Est, d'y établir des rues à escaliers.

<sup>17</sup> N° 62 du plan = IV, pp. 30-46. Cette église date peut-être de l'époque byzantine.

<sup>18</sup> N° 61 du plan = J: VII, 1930-1932, pp. 144-147.

<sup>19</sup> Faute d'un relevé stratigraphique à l'époque des fouilles, il est bien difficile de dater ce remaniement. Peut-être serait-ce aussi une œuvre byzantine.

<sup>20</sup> a. 166-169. N° 47 du plan = I: IV, p. 57.

<sup>21</sup> N° 45 du plan: III, p. 73; XII, fig. 57-59.

<sup>22</sup> N° 44 du plan = F: III, p. 73; IV, pp. 57-59.

<sup>23</sup> N° 41 du plan: III, p. 71; XII, fig. 29 et 30.

<sup>24</sup> N° 44 du plan = F: IV, pp. 57-59.



Thamugadi. Vue aérienne.







a: Note 14. La rue du théâtre.



b: Note 15. Les bases de l'*Arcus splendidus*.

1887  
1888  
1889  
1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899  
1900  
1901  
1902  
1903  
1904  
1905  
1906  
1907  
1908  
1909  
1910  
1911  
1912  
1913  
1914  
1915  
1916  
1917  
1918  
1919  
1920  
1921  
1922  
1923  
1924  
1925  
1926  
1927  
1928  
1929  
1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939  
1940  
1941  
1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025  
2026  
2027  
2028  
2029  
2030  
2031  
2032  
2033  
2034  
2035  
2036  
2037  
2038  
2039  
2040  
2041  
2042  
2043  
2044  
2045  
2046  
2047  
2048  
2049  
2050  
2051  
2052  
2053  
2054  
2055  
2056  
2057  
2058  
2059  
2060  
2061  
2062  
2063  
2064  
2065  
2066  
2067  
2068  
2069  
2070  
2071  
2072  
2073  
2074  
2075  
2076  
2077  
2078  
2079  
2080  
2081  
2082  
2083  
2084  
2085  
2086  
2087  
2088  
2089  
2090  
2091  
2092  
2093  
2094  
2095  
2096  
2097  
2098  
2099  
2100

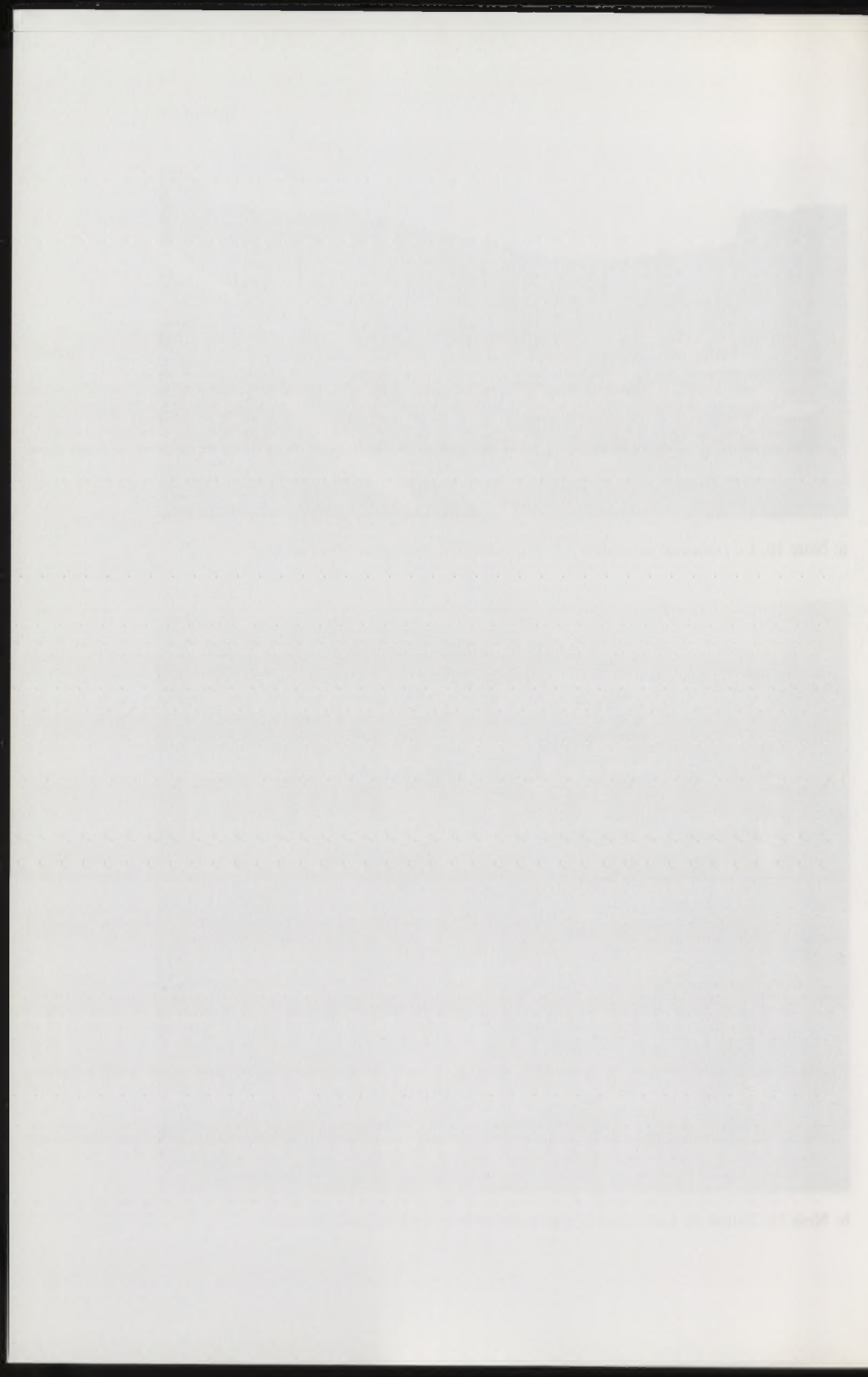


a: Note 16. Le ponceau effondré, à l'emplacement même du ravin antique.



b: Note 18. Route de Lambèse: le gué dallé et le travail de surélévation.







a: Note 20. La "Porte de Lambèse".



b: Note 22. L'"Avenue de Lambèse".

1914

1914

1914

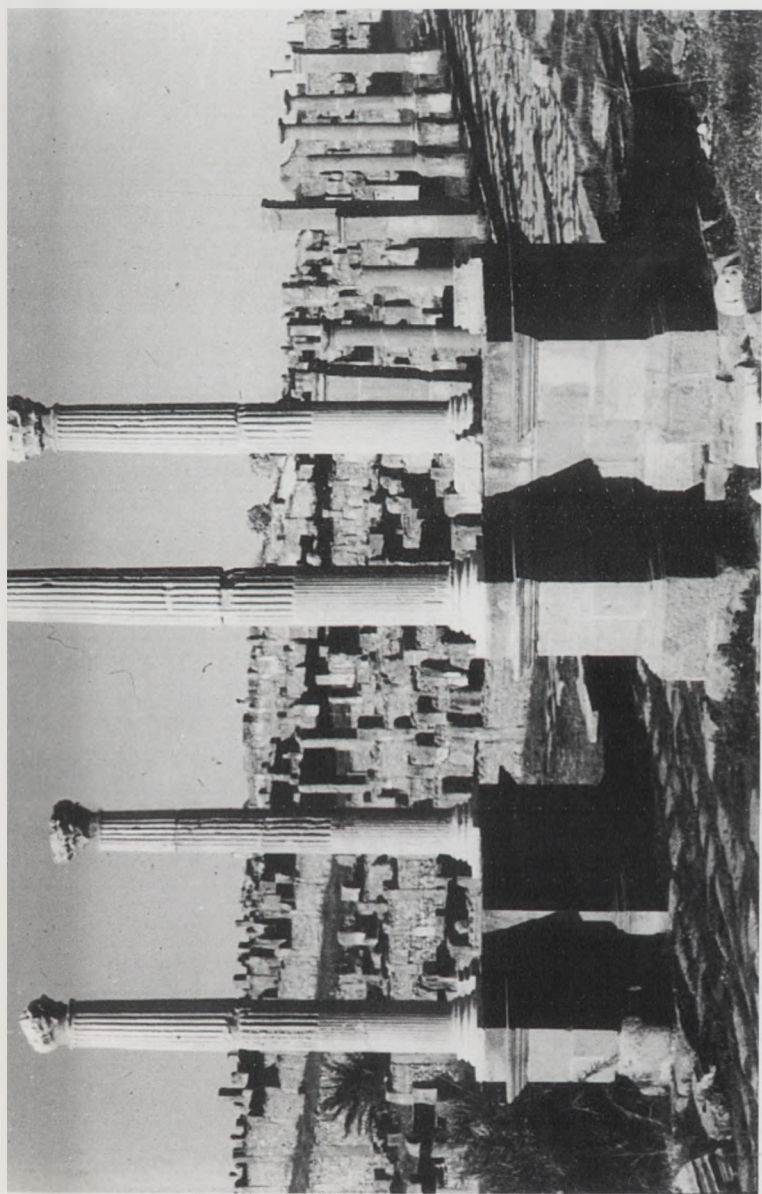
1914

1914

1914

1914





Note 33. La "Porte de Mascula" et le *decumanus maximus* Est.

1911

1911

The following is a list of the names of the persons who have been  
 elected to the office of Justice of the Peace for the year 1911.  
 The names are listed in alphabetical order of their surnames.  
 The names of the persons who have been elected to the office of  
 Justice of the Peace for the year 1911 are as follows:



Note 35. Ornières et bornes milliaires sous l'arc "de Trajan".



[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to be accurately transcribed.]

La circulation cavalière (cavaliers, muletiers, âniers) devait être également très active. Les animaux de selle et de bât pouvaient passer partout, sauf sur le forum, isolé par des degrés. Si les chevaux et bêtes de somme s'abreuvaient naturellement aux fontaines publiques<sup>25</sup>, paradoxalement les écuries que l'on a identifiées dans la ville ancienne semblent être des remaniements d'époque byzantine<sup>26</sup>. Même les grandes portes cochères semblent y faire défaut<sup>27</sup>.

Plus difficile encore apparaît l'étude de la circulation charrettière. On dispose là d'un critère d'appréciation incontestable: l'existence d'ornières en certains endroits. Notre travail personnel a consisté à repérer ces éléments précis et à les mesurer, afin de raisonner sur différentes possibilités offertes au passage des véhicules. Disons immédiatement que ces ornières ne nous paraissent pas être des traces d'usure progressive causée par un roulage régulier. Hors du *decumanus maximus*, on ne trouve, en principe, de traces d'ornières que sous les portes d'accès, soit celles de la ville ancienne, soit celles de la ville nouvelle. Et, comme jamais aucune voie ne comporte d'ornières, on conclut que celles-ci n'étaient que des rainures - guides, taillées au ciseau, pour canaliser strictement le déplacement des roues, évitant ainsi de heurter les parois intérieures des arcs<sup>28</sup>.

Essayons de le démontrer par des exemples précis, qui, au surplus, feront connaître la largeur des véhicules autorisés<sup>29</sup>.

<sup>25</sup> Des fontaines publiques, à abreuvoir, existaient non seulement aux portes mais dans les rues: III, p. 21; IV, p. 95.

<sup>26</sup> Ce problème est l'un des plus délicats qui puisse se poser. Dans la ville primitive, les écuries découvertes ont été très nombreuses à l'intérieur des maisons. Mais les fouilleurs, et même Gsell, admirent de façon systématique qu'il s'agissait toujours de remaniements d'époque byzantine: III p. 103; IV, pp. 80-81, 83-88, 90-92; VI, 1912, pp. 491-492; VI, 1914, p. 324; VII, 1924, p. 50. La question serait certainement à revoir, quoique l'absence de stratigraphie y soit fort gênante. Remarquons que la présence d'auges dans des pièces d'habitation ne peut aucunement signifier la présence de chevaux: IV, pp. 70-72; VII, 1926, p. 25.

<sup>27</sup> La question se pose de la même façon à Djemila. Dans son étude scrupuleuse de neuf maisons aristocratiques, M.me Blanchard - Lemée ne signale la présence d'une écurie et d'une remise de chars que dans une seule demeure; et les auges de la Maison d'Europe étaient destinées aux provisions domestiques: *Maisons à mosaïques du quartier central de Djemila-Cuicul*, Paris 1975, pp. 205-226.

<sup>28</sup> On doit être très vigilant dans l'observation de ces rainures, et ne point les confondre avec des "pseudo-ornières". Celles-ci, causes d'illusions d'optique, proviennent du déscellement des dalles centrales par rapport aux dalles latérales. En effet, les dalles centrales, couverture d'égout médian, ont dû être souvent déchaussées pour nettoyer le collecteur sous-jacent, et cela autant dans l'antiquité que de nos jours. L'opération, de même que le déplacement de dalles non trouvées *in situ*, est formellement reconnue par BALLU: VII, 1922, p. 53.

<sup>29</sup> Précisons que les ornières des points A, B, C, F, I, J donnent des chiffres nouveaux,

Sur la face Nord de la ville primitive existaient deux portes: la porte centrale, et, plus à l'Ouest, une porte secondaire, dite "Poterne Nord-Ouest", qui put jouer un rôle important du fait qu'elle se trouvait dans l'axe du *cardo maximus* Sud<sup>30</sup>. La porte centrale Nord<sup>31</sup> donnait accès au *cardo maximus* montant vers l'entrée, surélevée, du forum. Sous cette porte, l'amplitude des rainures d'axe en axe est de 1 m, 68. Aucun véhicule de moins de 1 m, 36 de voie ne pouvait passer. Le *cardo maximus* Nord était donc ouvert aux chariots lourds, et interdit aux véhicules légers, les plus courants, de 1 m, 30 de voie. Puis, jusqu'au forum, on ne trouve plus de traces d'ornières sur la rue. Ce *cardo maximus* Nord longeait pourtant des bâtiments importants comme la bibliothèque<sup>32</sup>.

Sous la porte Est, ou "Porte de Mascula", datée du règne d'Antonin le Pieux<sup>33</sup>, les rainures - guides sont accessibles aux charrois plus ou moins larges, puisque les ornières, taillées au ciseau, admettaient des gabarits variant de 0 m, 92 à 1 m, 68 d'empattement. Mais d'axe en axe, le gabarit moyen correspondait à 1 m, 30 de voie.

Sur toute la longueur du *decumanus maximus* Est, entre la Porte de Mascula et l'entrée du forum<sup>34</sup>, des rainures-guides ont été tracées. On en saisit la raison: la voie décumane longeait alors des bâtiments publics particulièrement importants, comme le Marché de l'Est et le portique du forum. A la hauteur de ce dernier, les rainures prennent une forme beaucoup moins incurvée, et, en raison de leur largeur, peuvent livrer passage à des véhicules de divers gabarits, avec une certaine latitude de déplacement des roues à l'intérieur des sillons. Ainsi, les empattements des chars pouvaient varier de 1 m, 30 à plus de 2 m. Ce maximum permis est peut-être même une illusion.

résultant de nos mesures personnelles. Nous avons dû conserver les chiffres de Ballu en E, G et H, car la vérification n'y a pas été possible. Ballu admettait partout un écartement de 1 m, 45.

<sup>30</sup> Cet accès est dit "Poterne Nord-Ouest". Datation non précisable. N° 52 du plan: II, p. 340; III, pp. 11-13. Écartement des ornières donné par Ballu = 1 m, 45 (mesure à vérifier).

<sup>31</sup> N° 1 du plan = A: II, pp. 124-130. La construction remonte sans doute à Trajan. Elle subit un premier remaniement en l'an 149, et un second à une époque incertaine.

<sup>32</sup> N° 4 du plan: II, pp. 297-304; IV, pp. 4-10.

<sup>33</sup> N° 18 du plan = C: II, p. 151; III, p. 14. Datation: 148 ap. J-C.

<sup>34</sup> N° 5 (branche Est) du plan = B: III, pp. 20-21.



Sur la branche Ouest du *decumanus maximus*<sup>35</sup>, les ornières s'amortissent, et ne reparaissent vraiment que quelques mètres avant l'entrée sous l'arc "de Trajan". On devait, en effet, franchir avec d'extrêmes précautions la baie centrale du monument<sup>36</sup>. La manœuvre consistait à limiter la vitesse des véhicules et canaliser au maximum le passage des roues. On créa donc sur la chaussée un véritable goulot d'étranglement. En leur point le plus resserré, les rails, distants entre eux de 1 m, ne mesurent en largeur que 32 cms, et, en profondeur, 9 cms au maximum.

Théoriquement, pouvaient emprunter ce passage les véhicules atteignant 1 m, 60 de voie; mais je crois, pour ma part, que l'on admettait surtout les attelages légers, de 1 m, 30 d'empattement. En tout cas, à la sortie Ouest de l'arc, les rainures guides se poursuivent encore sur une longueur de 4 m, 60, en s'éloignant progressivement l'une de l'autre, puis disparaissent définitivement. Elles n'étaient plus guère utiles: on avait franchi l'obstacle. De ce point jusqu'à la "Porte de Lambèse", sur la grande avenue de 310 m de longueur, et parfois 10 m de largeur, se manifestent quelques traces molles, irrégulières, et totalement discontinues, qui pouvaient être, elles, des traces de simple usure.

Nouveau problème à la "Porte de Lambèse"<sup>37</sup>. L'écartement des rainures - guides, très limité, ne peut admettre que des chars de 1 m, 30 de voie. Alors qu'au delà, la route de Lambèse, partagée en deux courants de circulation, atteignait près de 6 m de largeur, on suppose que ces deux courants pouvaient rester dans une zone d'attente, mais qu'ensuite aucun véhicule lourd n'entrait dans Timgad par cet accès. Là encore, aurait-on affaire à un remaniement tardif?

Pour conclure, essayons de synthétiser toutes ces informations. Comment doit-on juger l'orthogonalité parfaite de la Timgad primitive en matière de circulation? En principe, le modèle géométrique que l'on admire semble s'être mal concilié avec le va-et-vient des charrois. Condamner les véhicules à n'emprunter que les artères maîtresses, *decumanus maximus*, *cardo maximus* et son prolongement vers le Nord par un *cardo* secondaire, eût considérablement appauvri les possibilités qu'offrait le réseau de voirie. Et, par opposition, permettre une circulation concomitante de tous attelages

<sup>35</sup> N° 5 (branche Ouest) du plan.

<sup>36</sup> N° 44 du plan = F. Cf. *supra* note 22.

<sup>37</sup> N° 47 du plan = I. Cf. *supra* note 20.

<sup>38</sup> P. SALAMA, *Bornes milliaires inédites de Timgad et de sa région*, «BCTH» VI, 1951-1952, pp. 226-238.

dans les vingt cinq rues de l'échiquier urbain eût conduit à des encombrements anarchiques, dignes d'une Satire de Juvénal!

On pourrait rejeter la responsabilité de notre embarras sur des inconnues qui subsistent, autrement dit sur quelques portes supplémentaires, non encore fouillées. Ce point de vue ne tiendrait pas, puisque les bornes milliaires jalonnant les grandes routes autour de Timgad, vers le Nord, l'Ouest et l'Est, se retrouvent identiques sous les portes correspondantes de la ville<sup>38</sup>.

En toute hypothèse, n'oublions pas qu'en matière de circulation, comme dans tous les autres aspects de la vie quotidienne, cité primitive et ville nouvelle étaient complémentaires. Les accommodements qui faisaient défaut, du moins en l'état actuel de nos connaissances, dans le cadre archaïque de l'*Urbs quadrata* (écuries, remises de voitures etc...) s'inséraient probablement dans le cadre, libéré, des nouveaux quartiers. Il n'est pas impossible que les charrois traversaient la ville primitive mais n'y résidaient pas. La meilleure comparaison historique que nous puissions faire, pour limiter la sujet à l'Afrique du Nord, est le phénomène de complémentarité entre quartiers traditionnels, les médinas, et quartiers neufs, bâtis toujours hors murs<sup>39</sup>.

Contentons-nous, pour l'instant, de savoir que chez les Romains, le dernier mot revenait toujours à l'Administration. On se plait donc à penser que les règlements des édiles contrôlaient dans le détail tout le mécanisme du trafic: les sens uniques, les sens interdits, les itinéraires obligatoires, les priorités, les stationnements, les heures d'autorisation ou d'interdiction de passage.

Ainsi, faute de pouvoir recréer une image rigoureuse de la situation, peut-être avons-nous contribué à éclaircir le problème.

<sup>39</sup> Malheureusement, à Timgad, pour les quartiers périphériques "modernes", l'information n'est pas mieux partagée que pour la ville primitive. Les grandes demeures aristocratiques, comme la Maison de Sertius (N° 28 du plan: II, pp. 326-333, et III, pp. 81-89) ou celle de l'Hermaphrodite (N° 29 du plan: II, pp. 322-326 et III, pp. 90-94) ne disposent apparemment d'aucune écurie ou remise de chars. Seule la grande maison de l'Avenue de Lambèse, dénommée jadis "Entrepôt" (N° 58 du plan: IV, pp. 48-53 et VII, 1927-1929, pp. 59-62) contient une remise de chars avec omières d'entrée. Le plan de la grande maison à la mosaïque du *Flumen Vamaccura*, où J. Lassus voudrait voir une auberge, ne semble comporter ni écurie, ni remise (N° 40 du plan: VI, 1917, pp. 293-300; VII, 1925, pp. 39-40; XII, p. 62). Toute cette question d'écuries et remises serait à revoir sur les lieux même, et pourrait susciter, au besoin, de nouvelles interprétations. Pour Djemila, cf. *supra*, note 27.

## Code Bibliographique

- I - A. BALLU, *Les ruines de Timgad, antique Thamugadi*, Paris, 1897.
- II - E. BOESW ILDVALD, R. CAGNAT, A. BALLU, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, Paris, 1891-1905.
- III - A. BALLU, *Les ruines de Timgad (antique Thamugadi). Nouvelles découvertes*, Paris 1903.
- IV - A. BALLU, *Les ruines de Timgad (antique Thamugadi). Sept années de découvertes, 1903-1910*, Paris, 1911.
- V - S. GSELL, *Atlas archéologique de l'Algérie*, Feuille XXVII, n°. 225, Paris, 1908-1911.
- VI - «Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques» Paris.
- VII - *Rapport sur les travaux de fouilles et consolidations effectués en ... par le Service des Monuments Historiques de l'Algérie* 1<sup>ère</sup> série, 1921-1926, par A. BALLU dans «Revue Africaine»; 2<sup>e</sup> série 1927-1936, par M. CHRISTOFLE (publication autonome).
- VIII - L. LESCHI, *L' Archéologie algérienne en ...* (chaque année, de 1938 à 1952, dans «Revue Africaine»).
- IX - C. SAUMAGNE, *Le plan de Timgad*, «Revue tunisienne», 1931, pp. 97-104; ID. *Note sur la cadastration de la Colonia Trajana Thamugadi* (*ibid.* 1933, pp. 35-56) Réimpression des deux articles dans «Les cahiers de Tunisie», X, 1962, pp. 489-508.
- X - P. SALAMA, *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*, Alger, 1951.
- XI - C. COURTOIS, *Timgad, antique Thamugadi*, Alger, 1951.
- XII - J. LASSUS, *Visite à Timgad*, Alger, 1969.
- XIII - «Libyca/B, Archéologie-Epigraphie», 1953-1961 (Rapports LE GLAY, puis LASSUS).
- XIV - S. GERMAIN, *Les mosaïques de Timgad*, Paris, 1969.
- XV - «Bulletin d'archéologie algérienne» (Alger) depuis 1967.
- XVI - J. LASSUS, *La forteresse byzantine de Thamugadi. Fouilles à Timgad, 1938-1956*, Paris, 1981.
- XVII - «Antiquités africaines» (Aix-en-Provence) depuis 1967.



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and appears to be a formal document or report.

Ali Guerbabi

Chronométrie et architecture antiques:  
le *gnomon* du *forum* de *Thamugadi*

Voici maintenant plus d'un siècle qu'a été dégagé le *forum* de Timgad, l'antique *Thamugadi*. Centre politique et topographique de la cité (planche I, a) repéré par L. Renier<sup>1</sup> puis par E. Masqueray<sup>2</sup> qui y recueillirent plusieurs inscriptions laissant bien augurer des riches découvertes épigraphiques à y faire encore, le *forum* fut le point de départ du déblaiement extensif<sup>3</sup> et presque ininterrompu huit décennies durant, de la majeure partie de la colonie romaine, en particulier de son noyau primitif dont le célèbre plan en damier remonte au règne de Trajan.

Entourant l'*area* du *forum* (fig. 1), les principaux édifices nécessaires à la vie municipale furent, très tôt, reconnus: à l'est, la basilique; à l'ouest, le temple dédié, vraisemblablement, au culte de l'empereur, la Curie et des bâtiments qui avaient dû servir d'annexes à la municipalité; au nord et au sud, des exèdres et des loges destinées, sans doute, à abriter les activités des hommes de loi, d'argent ou de lettres.

Là donc, sur l'*area* dont la moitié du dallage avait été arrachée dans l'antiquité même et que meublent encore plusieurs bases honorifiques, sur ce qui subsiste du pavement à la partie est, de longues lignes obli-

\* Circonscription archéologique de Batna, Musée de Timgad 05130. Timgad.

\*\* Ma reconnaissance va à ceux de mes amis qui ont eu l'obligeance de me signaler et même de me communiquer des copies de certains des travaux cités ici. Cet article leur doit beaucoup.

<sup>1</sup> Son séjour à Thamugadi effectué entre 1850 et 1851, lui fournira la matière des 89 inscriptions qui paraîtront dans ses *Inscriptions latines de l'Algérie*, Paris, 1855-1858, n° 1479-1567 (= *CIL*, VIII, 2340-2434).

<sup>2</sup> E. MASQUERAY, *Rapport (...) sur la mission dans le sud de la province de Constantine. Thamgad (sic)*, «R. Afr.», 20, 1876, pp. 164-172, 257-266, 352-366, 456-469.

<sup>3</sup> Fouilles entamées fin 1880 sous la conduite d'E. DUTHOIT, architecte du Service des Monuments historiques; les comptes rendus des découvertes épigraphiques étaient présentés par A. POULLE, *Nouvelles inscriptions de Thimgad (sic), de Lambèse et de Marcouna*, Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine «RSAC», 22, 1882, pp. 331-362, 401-406; Id., 23, 1883-1884, pp. 225-245; Id., 24, 1886-1887, pp. 139-198; Id., 25, 1888, pp. 400-434.

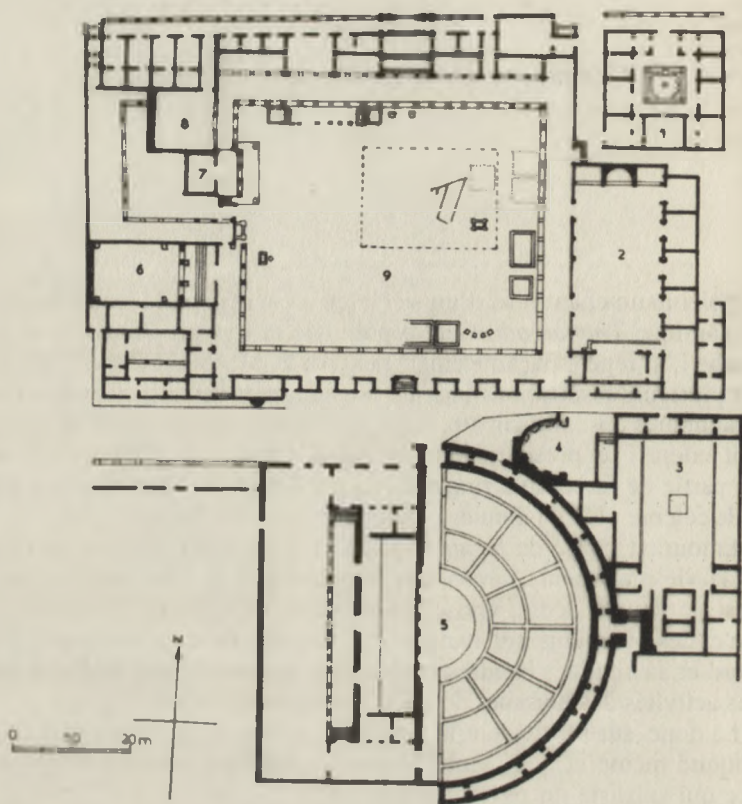


Fig 1: Thamugadi, plan schématique du forum et du théâtre (1 = maison dite "aux Jardinières"; 2 = basilique; 3, 4 = temples sur la colline du théâtre; 5 = théâtre; 6 = curie; 7 = temple; 8 = curie annexe (?); 9 = area (cf. détail du cadre en tireté, fig. 2).

ques furent gravées, aboutées pour former un réseau d'allure vaguement trapézoïdale segmenté par les lacunes (fig. 2 et pl. I, b).

Si la destination d'un tel tracé n'est pas familière aux milliers de visiteurs qui foulent aujourd'hui la place, elle était encore moins évidente pour les premiers éditeurs des fouilles<sup>4</sup> qui avouèrent leur perplexité devant ce que, quelques années plus tard, R. Cagnat<sup>5</sup> admettra, sans grande convic-

<sup>4</sup> E. BOESWILLWALD, R. CAGNAT et A. BALLU, *Timgad, une cité africaine sous l'empire romain*, Paris, 1891-1905, p. 59; A. BALLU, *Les ruines de Timgad (antique Thamugadi)*, Paris, 1897, p. 122, 125.

<sup>5</sup> R. CAGNAT, *Carthage, Timgad, Tébessa et les villes antiques de l'Afrique du Nord*, Paris, 1909, p. 75.



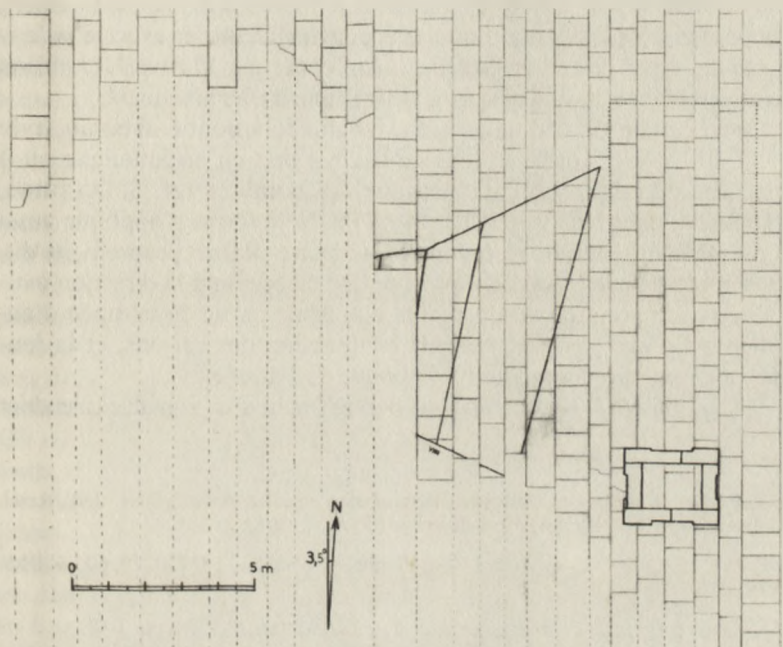


Fig 2: Thamugadi, cadran solaire sur l'area du forum

tion, être un cadran solaire. Pourtant, abstraction faite des orientations, pour le moins déroutantes, qui figurent sur la seule représentation détaillée donnée par les auteurs<sup>6</sup>, telles quelles:

- la disposition des deux longues lignes (8,13 m et 6,21 m de long) orientées en gros N.N.E. / S.S.W.,
- la convergence apparente, plus loin vers le sud, des tronçons de lignes de même direction - l'ensemble encadré tout autant de biais, aussi bien au nord, par une ligne brisée, qu'au sud, par des segments de droite - et
- la présence du chiffre VIII (pl. II, a) gravé à l'extrémité méridionale de l'avant-dernière ligne vers l'est, la plus complète, auraient dû suffire à identifier la partie orientale d'un grand cadran solaire horizontal, partie représentant les ombres de l'après-midi d'un type de cadran qui était déjà

<sup>6</sup> E. BOESWILLWALD ET ALII, *op. cit.*, fig. 28. Passons sur la seule indication du nord magnétique figurant sur un plan de Timgad (la déclinaison magnétique réelle de l'époque serait à vérifier), le nord géographique représenté dévie de 27,5° à l'ouest du véritable nord géographique. Ce dernier n'est guère mieux indiqué dans A. BALLU, *op. cit.*, 1897, pl. XII: 21° plus à l'est!

connu au XIX<sup>e</sup> siècle par des exemplaires retrouvés à Rome<sup>7</sup>, à Pompéi<sup>8</sup>, à Aquilée<sup>9</sup> et à Délos<sup>10</sup>, que l'on a cru pouvoir identifier avec le *pelecinum*, un des types de cadrans solaires mentionnés par Vitruve<sup>11</sup>, en raison de la ressemblance de sa forme avec celle d'une hache bipenne<sup>12</sup>.

Cette variété de cadran plan horizontal fonctionne avec un style vertical, le *gnomon* (outre le sens qu'il avait pris en arithmétique où il servait à la décomposition géométrique des nombres (cf. SCHULTHESS, s.u. *Gnomon*, dans *RE*, VII, 1912, 1499-1502), le terme s'applique aussi à l'ensemble du cadran; réservons le au porte-ombre proprement dit, pour éviter toute confusion.) qui projette une ombre dont la direction indique l'heure temporaire, c'est-à-dire la douzième partie de la durée d'ensoleillement d'une journée, variable en fonction des saisons, et la longueur, pour une direction donnée, l'époque de l'année.

Il s'agit ainsi, non seulement d'une horloge, mais d'un véritable calendrier

<sup>7</sup> F. PETER, *Di un antico orologio solare recentemente trovato*, «Diss. dell'Accad. Rom. di Arch.», I, 2, Rome, 1815, pp. 25-68 (= *IG*, XIV, 1308).

<sup>8</sup> F. AVELLINO, *Descrizione di una Casa Pompeiana*, Naples, 1837, p. 29, 60, pl. III,5; *IG*, XIV, 705.

<sup>9</sup> F. KENNER, *Römische Sonnenuhren aus Aquileia*, Mitteil, 6, 1880, pp. 7-18.

<sup>10</sup> L. COUVE, *Fouilles à Délos*, «BCH», 19, 1895, p. 476. L'indication des références bibliographiques concernant les cadrans des lieux cités ci-dessus, est volontairement limitée à ce qui pouvait être disponible en 1895; la liste est loin d'être exhaustive.

<sup>11</sup> VITRUVÉ, *De Architectura*, IX, 8, 1. Pour tout ce qui a trait à la "gnomonique" antique, on consultera principalement: E. ARDAILLON, s.u. *Horologium*, dans DAREMBERG et SAGLIO, *DAGR*, III, 1900, pp. 256-264; G. BILFINGER, *Die Zeitmesser der antiken Völker*, Stuttgart, 1886; J. DRECKER, *Die Theorie der Sonnenuhren*, Berlin, 1925; S.L. GIBBS, *Greek and Roman Sundials*, New Haven, 1976; A. REHM, s.u. *Horologium*, dans *RE*, VIII, 1913, 2416-2433; VITRUVÉ, *De l'Architecture*, livre IX, traduit et commenté par J. COUBIRAN, Paris, 1969.

<sup>12</sup> Sur la foi d'un passage du *Liber artis architectonicae de Cetius Faentinus* (XXIX), G. Traversari conteste cette identification et reconnaît dans le *pelecinum* un type de cadran vertical dièdre, qu'on s'était accordé, jusqu'alors, à désigner par le terme de *pharetra*: G.T., *Il Pelecinum. Un particolare tipo di orologio solare raffigurato su alcuni rilievi di sarcofagi di età romana*, dans *Archeologia e Astronomia*, colloquio internaz. (Venise, 3-6 mai 1989), «R.d.A.», suppl. 9, 1991, pp. 66-73. La question est d'autant moins tranchée que la typologie "gnomonique" est prisonnière de la nomenclature des treize cadrans fournie, sans plus de précision, par Vitruve; il est plus que probable, que la confusion a pu être entretenue dans l'antiquité même, entre des formes ou des modes de fonctionnement voisins. Concrètement, le catalogue des cadrans solaires grecs et romains dressé par S.L. GIBBS, *op. cit.*, qui peut être considéré comme une première édition d'un *Corpus Horologiorum Antiquorum*, illustre la grande diversité de modèles que ne reflète pas du tout le terme générique *horologium* pouvant figurer sur les rares dédicaces qui accompagnent ces instruments, cf. DE RUGGIERO, *DE*, III, p. 967.

où les lignes droites inclinées de part et d'autre de la méridienne<sup>13</sup> - laquelle représente, tout au long de l'année, le milieu du jour au moment du passage du soleil dans le plan du méridien local - scandent, reliées entre elles, les heures de même ordre mais de quantité de temps fluctuant dans l'année<sup>14</sup>.

Ces lignes horaires sont limitées par deux hyperboles aux concavités opposées, celle tournée vers le nord représentant les ombres les plus longues dans l'année, au jour du solstice d'hiver, et celle tournée vers le sud, de dimension moindre, représentant les ombres les plus courtes, au jour du solstice d'été.

D'ordinaire, une droite perpendiculaire à la méridienne matérialise l'égalité des douze heures du jour avec celles de la nuit, par amortissement, aux équinoxes, de la courbure des hyperboles de chaque jour<sup>15</sup>; elle relie à l'intérieur du réseau les deux lignes horaires extrêmes: la fin de la I<sup>ère</sup> heure et la fin de la XI<sup>e</sup> - le début de la I<sup>ère</sup> heure où a lieu le lever du soleil et la fin de la XII<sup>e</sup> où a lieu son coucher ne pouvant être représentés car, à ces deux moments, le soleil étant à l'horizon, les ombres portées du gnomon sont infinies.

Dans l'état actuel du cadran tracé sur le *forum* de Timgad, ne subsistent que des bouts de la VII<sup>e</sup> et de la VIII<sup>e</sup> heure en hiver, la IX<sup>e</sup> au complet, et la X<sup>e</sup> heure presque entière ainsi qu'une bonne part des courbes diurnes extrêmes des solstices limitant ces heures là; manquent donc les lignes horaires concernant la projection des ombres matinales et, l'élément essentiel dans l'articulation et la compréhension de l'ensemble, la ligne méridienne, car plus que tout autre ligne elle permet de déterminer à coup sûr la position du porte-ombre qui se situe nécessairement dans son prolongement; quand cette méridienne s'est conservée en entier, elle assure la reconstitution de la hauteur du *gnomon*<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Ces lignes sont des branches de paraboles cf. J. DRECKER, *op. cit. supra* n. 11, p. 45, fig. 72.

<sup>14</sup> Pour la latitude de *Thamugadi*, 72 minutes au début de l'été et 48 minutes au début de l'hiver (cf. *infra*, tableau II); du simple au double, à partir du 49° parallèle: 80 minutes au début de l'été et 40 minutes au début de l'hiver. Pour toutes les latitudes, les heures sont égales (60 mn) deux fois par an, aux équinoxes.

<sup>15</sup> A. REHM, *op. cit. supra* n. 11, 2417. En théorie, chaque courbe diurne sert deux fois par an (sauf aux solstices lors desquels le Soleil occupe des positions extrêmes cf. *infra* n. 29): une fois lors du rallongement des ombres, de l'été vers l'hiver, et une autre, lors de leur raccourcissement, de l'hiver vers l'été. Il faudrait donc sillonner le cadran de 182 lignes courbes et une droite. Dans la pratique, les exemplaires de cadrans les plus "prolixes" ne comportent que sept courbes mensuelles représentant l'entrée du Soleil dans chaque signe du zodiaque. La plupart des cadrans ne comportent que trois lignes: celle des équinoxes, encadrée par celles des deux solstices, cf. REHM, *ibid.*, 2425.

<sup>16</sup> Cf. *infra* n. 28.



Les travaux de déblaiement de la forteresse byzantine de *Thamugadi* menés par Ch. Godet mirent au jour dans les thermes, en 1942, un pavement en dalles de calcaire bleu si caractéristique avec sa patine brune aux endroits qui n'ont pas été usés par les pieds, celui pris au *forum* au VI<sup>e</sup> siècle par les hommes de Solomon; deux de ces dalles qui avaient été réemployées pour le fond d'une baignoire, portaient les fameuses lignes gravées du cadran solaire<sup>17</sup> (pl. II, b).

Chacune des rangées du dallage du *forum* ayant une largeur propre à elle et du fait d'une orientation des lignes qui s'imposait d'elle même, j'ai pu reconstituer graphiquement l'emplacement exact que ces deux dalles<sup>18</sup> occupaient à l'origine sur le *forum*, en connexion anatomique sans conteste avec le tracé en place (fig. 3).

Il s'agit, pour l'une des dalles, de l'extrémité nord de la méridienne à sa rencontre avec ce qui, habituellement, est le creux atténué de la courbe du solstice d'hiver, mais qui est gravé ici à angle vif - ce tronçon de méridienne comporte, en outre, une petite barre transversale flanquée de la lettre S (pl. III) et pour l'autre dalle, d'un bout de ligne horaire, la Ve, celle qui vient immédiatement à l'ouest de la méridienne, symétrique à la VII<sup>e</sup> heure qui figure sur le *forum* - ce bout se raccordant lui aussi à un segment de la même courbe solsticielle.

L'obliquité du fragment de méridienne par rapport aux côtés de la dalle exprime l'orientation de la totalité de cette ligne par rapport aux joints longitudinaux du dallage du *forum* qui dévient du nord géographique de 3,5° vers l'ouest<sup>19</sup>; dirigée vers le nord géographique, cette ligne

<sup>17</sup> Cf. J. LASSUS, *La forteresse byzantine de Thamugadi. Fouilles à Timgad 1938-1956*, Paris, 1981, pp. 27-38, notamment p. 36. Voir fig. 94 p. 130, photographie représentant la baignoire et les deux dalles: l'une de ces dernières, celle sur laquelle avait été tracé le bout de méridienne, a été déchaussée depuis lors.

<sup>18</sup> Ces deux dalles mesurent respectivement: 1,47 m de long sur 0,685 m de large et 1,25 m sur 0,77 m; toutes deux sont épaisses d'environ 0,20 m; la face inférieure n'est que dégrossie, comme celle du dallage du *forum*.

En comptant les rangées de ce dallage à partir de l'angle N.-W. de l'area, le tracé encore en place s'étend de la 42<sup>e</sup> à la 49<sup>e</sup> rangée; les deux dalles venaient immédiatement à l'ouest, occupant la 40<sup>e</sup> et la 41<sup>e</sup> rangée.

<sup>19</sup> Le *forum* n'a pas été rigoureusement aligné sur les points cardinaux comme le prétendait W. BARTHEL, *Römische Limitation in der Provinz Africa*, «BJ», 120, 1911, p. 107, suivi par G. ZIMMER, *Locus datus decreto decurionum. Zur Statuenaufstellung zweier Forumsanlagen im römischen Afrika*, «ABAW», 102, 1989, p. 38. Il convient de corriger le plan schématique du *forum* donné par ce dernier auteur (fig. 16, p. 39) qui reprend un plan de S. GSELL (*Les monuments antiques de l'Algérie*, I, Paris, 1901, fig. 36, p. 123) qui s'inspire lui-même d'un plan de Milvoy, erroné sur plus d'un point, paru dans l'ouvrage de BOESWILLWALD ET ALII, *op. cit.* supra n. 4, pl. VI.

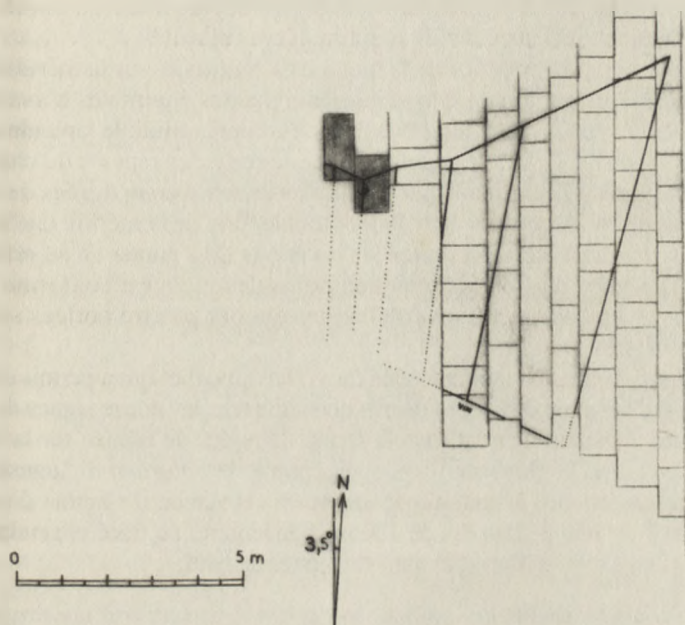


Fig 3: Thamugadi, restitution des deux dalles trouvées à la forteresse byzantine.

est bien celle de midi, elle indique la direction de l'emplacement du *gnomon*, toutefois sans fournir dans l'immédiat la distance de cet emplacement ou la taille du porte-ombre.

La position du trait transversal accolé du S à droite, si près de la courbe du solstice d'hiver lui assigne le rôle de repère sur la méridienne de la courbe sécante dessinée par l'ombre du *gnomon* au jour de l'entrée du soleil dans le signe du Sagittaire, *Sagittarius* abrégé en S, le 22 novembre<sup>20</sup>; ceci pour la tendance au rallongement progressif de l'ombre à partir du solstice d'été; inversement, pour le mouvement de raccourcissement de l'ombre à partir du solstice d'hiver, symétriquement sur la pierre comme symétriquement dans le mouvement apparent du Soleil et les différentes positions qu'il occupe dans le ciel tout au long de l'année, la lettre A pour *Amphora* ou *Aquarius*, le signe du Verseau qui débute le

<sup>20</sup> Hauteur de la lettre: 42 mm. D'emblée, on exclura l'éventualité de la notation de la VI<sup>e</sup> heure à cet endroit là, soit par la lettre grecque *digamma* qui représente le chiffre 6, soit par l'abréviation (*hora*) *s(exta)*, pour les deux raisons suivantes: la IX<sup>e</sup> heure a été indiquée par un "chiffre romain", "contre la courbe" du solstice d'été.

20 janvier, avait dû être gravée à gauche, tête-bêche, lettre qu'aurait emporté un malencontreux éclat de la pierre à cet endroit<sup>21</sup>.

Précieuse est la présence de la marque du Sagittaire sur la méridienne, grâce à elle nous comprenons pourquoi la ligne des équinoxes n'avait pas été représentée sur la partie intacte des heures d'après-midi: le lapicide avait dû se contenter de la faire figurer ainsi que le reste des repères de changement de signes du Zodiaque<sup>22</sup>, par de simples barres accompagnées de l'initiale du signe correspondant, distribuées tout le long de la méridienne seule.

Cette manière de représenter les divisions de l'année en se référant plutôt aux signes du Zodiaque qu'aux noms des mois est conforme à ce que nous savons des mentions calendaires qui ont pu être portées sur les cadrans solaires antiques<sup>23</sup>.

A une échelle plus monumentale qu'à *Thamugadi* et qui a permis de détailler jusqu'à chacun des trente degrés que comptent les douze signes du Zodiaque, ces divisions figurent sous la forme de règles de bronze sur la méridienne de ce que E. Buchner<sup>24</sup> reconnaît comme le *Solarium* d'Auguste, du moins en son état de l'époque flavienne; selon cet auteur, il s'agirait d'un gigantesque *pelecinum*<sup>25</sup> de plus de 150 m d'envergure, au tracé engendré par un obélisque, *gnomon* d'une trentaine de mètres de haut.

<sup>21</sup> Vraisemblablement en lettre onciale. Sans prétendre trancher cette question de paléographie, c'est la forme d'écriture suggérée à première vue par la comparaison du S du cadran avec les S des inscriptions en onciale retrouvées à Timgad, notamment les deux dédicaces au clarissime *Vocontius*: *CIL*, VIII, 2391 = *ILS*, 2937 et *AE* 1895, 111 = *ILS*, 8981 (respectivement au *forum* et aux Grands thermes du sud).

<sup>22</sup> Cf. *supra* n. 15.

<sup>23</sup> - Cadran hémisphérique de Rome (zodiaque et mois en grec: *IG*, XIV, 1307 = *CIG*, III, 6179) cf. catalogue de GIBBS, *op. cit. supra* n. 11, n. 1068;

- cadran plan horizontal de Pompéi (zodiaque en grec: *IG*, XIV, 705) cf. GIBBS, *ibid.*, n. 4007;

- cadran plan horizontal de Rome (zodiaque et rose des vents en latin) cf. GIBBS, *ibid.*, n. 4010;

- globe de Prosymna (zodiaque en grec) cf. GIBBS, *ibid.*, n. 7002;

- *Horologium Augusti* de Rome, cf. note suivante.

<sup>24</sup> E. BUCHNER, *Solarium Augusti und Ara Pacis*, «MDAI(R)», 83, 1976, pp. 319-365; *Id.*, *Horologium Solarium Augusti. Bericht über die Ausgrabungen 1979/80*, *ibid.*, 87, 1980, pp. 335-373. Ces deux articles ont été réunis en un volume sous le titre *Id.*, *Die Sonnenuhr des Augustus*, Mayence, 1982.

<sup>25</sup> M. SCHUTZ, *Zur Sonnenuhr des Augustus auf dem Marsfeld*, «Gymnasium», 97, 1990, pp. 432-457, qui ne partage pas l'analyse de BUCHNER sur de nombreux points, penche plutôt pour une méridienne, car les vestiges de l'instrument n'ont été retrouvés que dans l'alignement de la VI<sup>e</sup> heure. L'exemple du cadran du *forum* de *Thamugadi* démontre que la méridienne annotée, elle seule, de repères zodiacaux, n'exclut pas l'existence d'un réseau plus ou moins complet, pour l'indication des heures. La nature exacte de l'*Horologium-Solarium* d'Auguste ne pourra être précisée qu'une fois reconnue l'ampleur du tracé, par des sondages en plusieurs autres points, à l'emplacement théorique des autres lignes.



Pour l'indication des chiffres des heures, je ne crois pas qu'il faille s'attendre à en retrouver d'autres qu'en regard des III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> heures, dans la mesure où sur la plupart des rares cadrans annotés connus du monde grec et romain, ce sont surtout les III<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> heures qui ont été caractérisées par des signes particuliers (trait, croix ou couleur) exprimant une attention aux quarts de jour<sup>26</sup>, mode de division qui se retrouve dans les heures canoniales de la liturgie chrétienne: tierce, sexte et none.

Nous possédons ainsi des fragments non négligeables du cadran solaire, représentés par les amorces ou le tracé complet de six heures: de la V<sup>e</sup> à la X<sup>e</sup> heure, et en gros la trajectoire de l'ombre tout au long de l'année - du moins pour les après-midi - de l'été à l'hiver et vice versa; cela suffit-il pour dire que le cadran du *forum* de *Thamugadi* avait bien été conçu pour le lieu?

La question mérite d'être posée car les exemples de cadrans déplacés de leur lieu d'origine ne manquent pas, leur petite taille les rendant, certes, facilement transportables; ils démontrent dans une certaine mesure combien les Anciens pouvaient ignorer qu'un tracé de cadran solaire était spécifique à un lieu donné; c'est le cas célèbre, rapporté par Pline l'Ancien<sup>27</sup>, du cadran enlevé à Catane en 263 av. J.-C. et emporté à Rome où, durant un siècle, il donnera de fausses indications sur le jour et l'heure, jusqu'à être remplacé par un cadran calculé pour la latitude de Rome<sup>28</sup>.

La réponse à cette question de la conformité tient à la comparaison à faire entre le tracé en place et celui d'un cadran de même type calculé pour la latitude de *Thamugadi*, en tenant compte de deux autres facteurs

<sup>26</sup> CENSORINUS, *De die nat.*, XXIV, 3.

<sup>27</sup> PLINE, *N.H.*, VII, 213-214.

<sup>28</sup> Pour un même jour et à la même heure, deux lieux situés sur le même méridien mais de latitude différente, ne reçoivent pas les rayons du soleil sous le même angle. Les ombres portées d'un *gnomon* sont plus ou moins longues selon la latitude ( $\beta$ ) qui est l'angle complémentaire de la hauteur angulaire ( $\beta$ ) méridienne du Soleil aux équinoxes.

Cette hauteur angulaire - réciproquement, la latitude - était exprimée dans l'antiquité par le rapport *gnomon* / ombre - on ne le précisera jamais assez - à midi, aux équinoxes, cf. VITRUVÉ, IX, VII, 1. Dans le cas de *Thamugadi* ( $35^{\circ}29'06''$ , soit près de  $35,5^{\circ}$ , de latitude), ce rapport pourrait être exprimé par  $7/5$ . C'est cette trivialité géométrique qui est à la base de toute la "gnomonique" antique, cf. sur ce sujet A. REHM, *op. cit.*, 2420 et J. SOUBIRAN, *op. cit. supra* n. 11, pp. 216-220. On comprendra que l'intersection de la droite représentant les équinoxes et de la méridienne, mesurée par rapport au pied d'un *gnomon* de hauteur donnée, soit en quelque sorte la signature géographique d'un cadran solaire, puisqu'elle fournit la latitude du lieu. La longitude n'entre pas en ligne de compte pour la caractérisation d'un cadran, ou même pour ce qu'on en attend (ait) habituellement; ce que semble ne pas avoir compris J. MARQUARDT, ou du moins son traducteur, V. HENRY, *Manuel des antiquités romaines. La vie privée des Romains*, II, Paris, 1893, p. 455 et 458.

qui concourent à l'élaboration des forme et taille de l'ensemble du réseau: la hauteur du porte-ombre par rapport au plan de projection des ombres, et la valeur de la déclinaison du soleil<sup>29</sup>.

Tout d'abord, de quelle manière procédait-on au tracé d'un cadran solaire dans l'antiquité, en particulier du type plan horizontal?

La méthode empirique, à la portée du premier venu, était de repérer au sol l'ombre projetée par le *gnomon* aux époques et moments caractéristiques, de la suivre et de la tracer; mais elle était aléatoire car elle dépendait de facteurs difficilement maîtrisables: outre la connaissance des journées appropriées et des quantités de temps horaire indiquées par le débit - pas toujours régulier - d'une clepsydre, il fallait que les conditions atmosphériques permissent effectivement l'observation<sup>30</sup>.

L'autre procédé était celui de l'analemma décrit partiellement par Vitruve<sup>31</sup>, c'est-à-dire l'épure orthographique permettant de résoudre les problèmes d'astronomie par enchaînement de constructions géométriques; mais il nécessitait pour l'époque de bonnes connaissances en géométrie descriptive pour décomposer et représenter en deux dimensions les mouvements apparents du soleil, tout au long de l'année ainsi qu'aux différentes heures de la journée; le résultat - la récompense, dirions-nous - était une excellente matérialisation chronométrique des positions du soleil dans le ciel<sup>32</sup>.

La méthode moderne de construction des cadrans solaires est celle du calcul astronomique sur la base des coordonnées géocentriques du soleil; elle corrobore - avec, bien sûr, plus de précision - le procédé dé-

<sup>29</sup> C'est l'écart entre les positions apparentes du Soleil aux solstices et aux équinoxes; elle représente l'obliquité de l'écliptique. En 1900, cette obliquité était de 23°27'8,26" (simplifiée par 23,5°) et elle subissait une diminution de 0,476" par an qui s'inscrit dans une période de variation d'environ 20.000 ans, oscillant entre 24°36' et 21°59'. A partir de la valeur actuelle (en 1990) de cette obliquité, 23°26'25,42" (retenir 23,44°), il faudra prendre en considération pour *Thamugadi*, la valeur extrême susceptible d'influencer le plus les projections d'ombre et leur calcul. Ce sera donc celle de la date la plus ancienne pouvant intéresser le lieu, savoir la valeur de l'obliquité en 100 ap. J.-C., année de la déduction de la colonie: 23°41'25,05" (retenir 23,69°). Sur l'obliquité de l'écliptique dans l'antiquité, cf. A. REHM, s.u. *Eklipitik*, dans *RE*, V, 2208-2213.

<sup>30</sup> Il est d'autant plus difficile d'apprécier la projection exacte de l'ombre du sommet du style, qu'il est élevé, à cause de la pénombre périphérique engendrée par le diamètre apparent du soleil, cf. R.-J. ROHR, *Les cadrans solaires. Traité de gnomonique théorique et appliquée*, Paris, 1965, p. 19. La gêne est accrue si le sol est de couleur sombre.

<sup>31</sup> VITRUVÉ, IX, VII, 1-7.

<sup>32</sup> Pour le détail de la méthode qu'il n'y a pas lieu d'exposer ici, cf. l'édition du livre IX du *De Architectura* commentée par J. SOUBIRAN (*supra* n. 11). Aujourd'hui encore, quelques uns des rares facteurs de cadrans solaires ont recours à l'épure simplifiée pour le tracé d'heures égales pour toute l'année, cf. R.-J. ROHR, *op. cit.*

crit par Vitruve, et circonscrit, pour un lieu donné, toutes les questions qui peuvent se poser en matière de gnomonique; c'est l'algorithme appliqué ici qui nous permettra d'aborder successivement:

- 1) les azimuts des levers et couchers de soleil,
- 2) les durées d'ensoleillement journalier (donc celles des heures temporaires),
- 3) la hauteur angulaire du soleil au dessus de l'horizon, et
- 4) son azimut à chaque moment déterminé, puis, en relation avec le *gnomon*,
- 5) les coordonnées rectangulaires de l'ombre projetée,
- 6) la longueur de cette dernière,
- 7) la longueur des lignes horaires et enfin,
- 8) l'orientation de ces lignes.

1) Même s'ils ne peuvent pas être lus sur les cadrans solaires, les *azimuts des levers et des couchers* indiquent les amplitudes d'ensoleillement et les ombres extrêmes du matin et du soir; ils sont donnés ici pour le début de chaque saison<sup>33</sup>.

Les azimuts ( $\alpha$ )<sup>34</sup> sont obtenus par la formule:

$$\cos \alpha = \frac{\sin \delta}{\cos \varphi}$$

où  $\delta$  représente la déclinaison du soleil que l'on trouvera, pour chaque jour de l'année, dans des *éphémérides astronomiques*<sup>35</sup>, et  $\varphi$  est la latitude du lieu<sup>36</sup>.

Les azimuts des couchers sont symétriques à ceux des levers:

<sup>33</sup> Cf. *supra*, fin de note 15. Les solstices et les équinoxes sont représentés ici par les symboles des signes respectifs du zodiaque pour faciliter leur notation comme variables dans les différentes formules:  $\Upsilon$  = Bélier, pour l'équinoxe de printemps;  $\Theta$  = Cancer, pour le solstice d'été;  $\Omega$  = Balance, pour l'équinoxe d'automne;  $\text{X}$  = Capricorne, pour le solstice d'hiver.

<sup>34</sup> Les angles sont tous donnés en lettres grecques minuscules, de manière à uniformiser leur indication dans le texte. En astronomie, les azimuts sont comptés dans le sens rétrograde, à partir du sud; concession à l'usage qui prévaut pour le relèvement en topographie et en navigation, ils seront indiqués ici, dans le même sens, de 0° à 360° à partir du nord géographique.

<sup>35</sup> Les *éphémérides astronomiques* récentes (années 1980-90) donnent habituellement pour valeur de l'obliquité de l'écliptique, celle de l'année 1900, arrondie à la minute d'arc: 23°27'. Dans tous les calculs qui suivront ici, nous emploierons la valeur exacte de nos jours (1990) et celle du *terminus post quem* (100), afin de vérifier le caractère discriminant éventuel de l'obliquité, cf. *supra* n. 29.

<sup>36</sup> Latitude de *Thamugadi*: 35°29'06" N; longitude ( $\lambda$ ): 06°28'10" E. Coordonnées mesurées sur la carte au 1/25 000e, Tazoult 3-4, de l'Institut nat. de cartographie, Alger.



Tableau I

Epoques	Levers	Couchers
Υ	90°	270°
ϑ	60°45'	299°15'
ω	90°	270°
ζ	119°15'	240°45'

2) Toujours pour le début de chaque saison, calculons la durée d'ensoleillement:

$$\frac{2}{15} \left[ 90^\circ + \sin^{-1} (\operatorname{tg} \varphi \operatorname{tg} \delta) \right]$$

et la durée de l'heure temporaire qui en est la douzième partie:

Tableau II

Epoques	Durée du jour	Durée de l'heure
Υ = ω	12 h	60 mn
ϑ	14 h 24 mn	72 mn
ζ	9 h 36 mn	48 mn

Compte tenu de la longitude de *Thamugadi* et de la correction à apporter au temps solaire vrai<sup>37</sup>, les durées horaires obtenues ci-haut s'ordonnent de part et d'autre de midi solaire local pour donner les heures anciennes suivantes; nous les exprimerons en temps universel (UT) qui est, rappelons le, le temps civil de Greenwich<sup>38</sup> et en temps solaire local (TSL)

<sup>37</sup> C'est l'équation du temps, donnée par les *éphémérides astronomiques*, pour chaque jour de l'année.

<sup>38</sup> Depuis 1981, l'heure légale en vigueur en Algérie, est UT + 1 h.

Tableau III

Heure	$\Upsilon$		$\varphi$		$\omega$		$\zeta$	
	TSL	UT	TSL	UT	TSL	UT	TSL	UT
Lever	6 h 00	5 h 41	4 h 48	4 h 23	6 h 00	5 h 26	7 h 12	6 h 44
I	7 h 00	6 h 41	6 h 00	5 h 35	7 h 00	6 h 26	8 h 00	7 h 32
II	8 h 00	7 h 41	7 h 12	6 h 47	8 h 00	7 h 26	8 h 48	8 h 20
III	9 h 00	8 h 41	8 h 24	7 h 59	9 h 00	8 h 26	9 h 36	9 h 08
IV	10 h 00	9 h 41	9 h 36	9 h 11	10 h 00	9 h 26	10 h 24	9 h 56
V	11 h 00	10 h 41	10 h 48	10 h 23	11 h 00	10 h 26	11 h 12	10 h 44
VI	12 h 00	11 h 41	12 h 00	11 h 35	12 h 00	11 h 26	12 h 00	11 h 32
VII	13 h 00	12 h 41	13 h 12	12 h 47	13 h 00	12 h 26	12 h 48	12 h 20
VIII	14 h 00	13 h 41	14 h 24	13 h 59	14 h 00	13 h 26	13 h 36	13 h 08
IX	15 h 00	14 h 41	15 h 36	15 h 11	15 h 00	14 h 26	14 h 24	13 h 56
X	16 h 00	15 h 41	16 h 48	16 h 23	16 h 00	15 h 26	15 h 12	14 h 44
XI	17 h 00	16 h 41	18 h 00	17 h 35	17 h 00	16 h 26	16 h 00	15 h 32
coucher	18 h 00	17 h 41	19 h 12	18 h 47	18 h 00	17 h 26	16 h 48	16 h 20

3) Pour chacune des heures anciennes, la hauteur angulaire ( $\beta$ ) du soleil est donnée par la formule:

$$\sin \beta = \sin \varphi \sin \delta + \cos \varphi \cos \delta \cos \omega$$

où  $\omega$  représente l'angle horaire respectif, c'est-à-dire les quantités de temps qui séparent chaque heure de midi, converties en unités d'arc, sachant qu'une heure équinoxiale de 60 minutes représente  $15^\circ$ , 1 mn =  $15'$  d'arc et qu'à midi  $\omega = 0^\circ$ :

Tableau IV

Epoques Heures	$\Upsilon = \omega$	$\varphi$	$\zeta$
I = XI	$12^\circ 10'$	$13^\circ 22'$	$08^\circ 11'$
II = X	$24^\circ 03'$	$27^\circ 32'$	$15^\circ 36'$
III = IX	$35^\circ 13'$	$42^\circ 06'$	$21^\circ 55'$
IV = VIII	$45^\circ$	$56^\circ 39'$	$26^\circ 50'$
V = VII	$52^\circ 02'$	$70^\circ 18'$	$29^\circ 58'$
VI	$54^\circ 31'$	$77^\circ 57'$	$31^\circ 04'$

A ce stade des calculs, pour chacune des heures, la longueur de l'ombre ( $L_1$ ) d'un *gnomon* de hauteur ( $G$ ) peut être obtenue grâce au rapport:

$$L_1 = \frac{G}{\operatorname{tg} \beta}$$

Remarquons que la hauteur méridienne du soleil au début de chaque saison correspond à:

$$90^\circ - \varphi + \varphi \text{ pour } \ominus$$

$$90^\circ - \varphi - \varphi \text{ pour } \omin�$$

$$90^\circ - \varphi \text{ pour } \Upsilon \text{ et } \varpi, \text{ soit la colatitude } \bar{\varphi}^{39}$$

4) Les *azimuts* du soleil<sup>40</sup> ( $\alpha$ ) à chaque heure s'obtiennent par:

$$\cos \alpha = \frac{\sin \varphi \cos \omega - \cos \delta \sin \delta}{\cos \beta} \quad (\text{fig. 4})$$

Tableau V

Époques Heures	$\Upsilon = \varpi$	$\ominus$	$\omin�$
I	98°49'	70°30'	126°36'
II	108°27'	79°35'	134°56'
III	120°03'	89°08'	144°29'
IV	135°08'	101°12'	155°16'
V	155°07'	122°47'	167°16'
VI	180°	180°	180°
VII	204°53'	237°12'	192°43'
VIII	224°52'	258°48'	104°43'
IX	239°56'	270°52'	215°30'
X	251°32'	280°24'	225°03'
XI	261°11'	289°29'	233°24'

5) Passons maintenant à l'application *gnomonique* proprement dite en repérant les *coordonnées rectangulaires* de l'ombre projetée d'un *gnomon* de hauteur  $G = 1$ .

<sup>39</sup> Cf. *supra* n. 28.

<sup>40</sup> Et, diamétralement opposés, les *azimuts* des ombres.



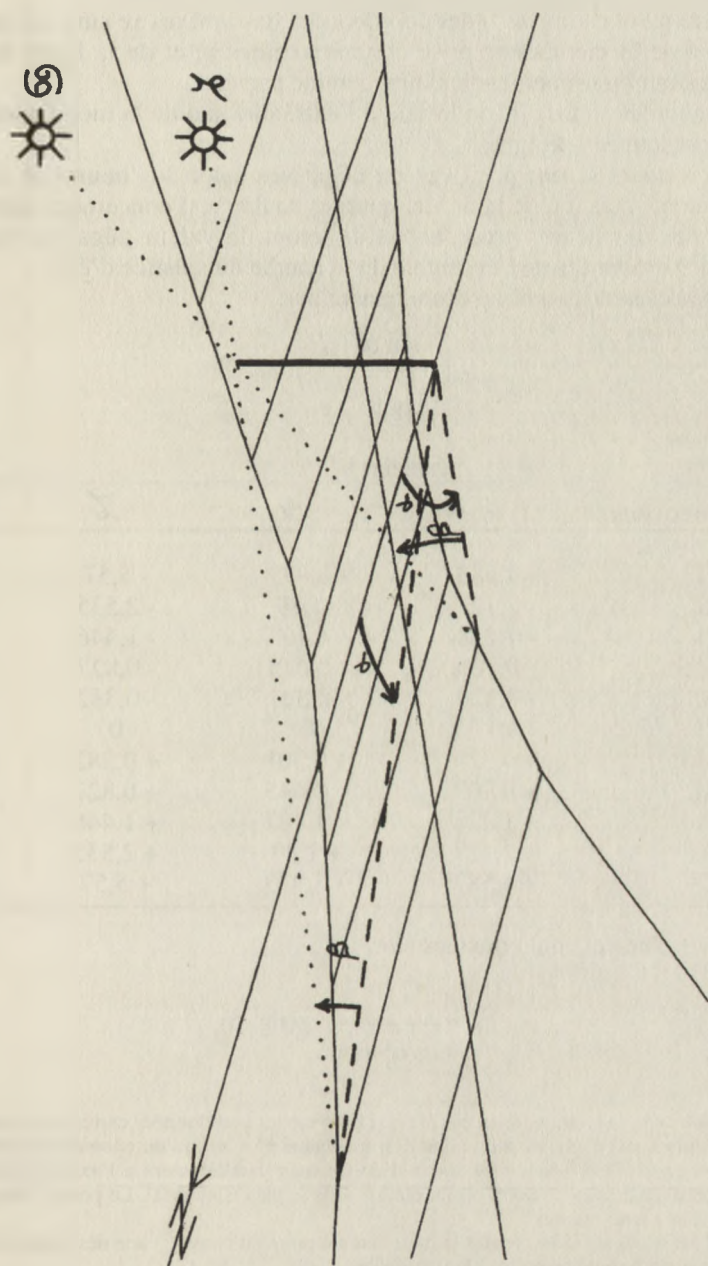


Fig 4: Hauteurs angulaires et azimuts du soleil aux solstices d'été et d'hiver (exemple = III<sup>e</sup> heure).

Notre point d'origine 0 des coordonnées des ombres se situe à l'intersection de la méridienne prise comme axe des  $y$ , et de la ligne des équinoxes qui lui est perpendiculaire, comme axe des  $x$ .

Le *gnomon* se trouve, on le sait, à l'extrémité sud de la méridienne; il a pour ordonnée:  $-G \operatorname{tg} \varphi^{41}$ .

Les valeurs seront positives ou négatives selon les heures et les moitiés de courbes (ou de la droite, pour les équinoxes) concernées: ainsi les abscisses des heures précédant midi seront de valeur négative tout comme les ordonnées de l'ensemble de la courbe du solstice d'été.

Les abscisses des ombres s'obtiennent par:

$$x = G \frac{\sin \alpha}{\operatorname{tg} \beta}$$

Tableau VI

Epoques Heures	$Y = \omega$	$\vartheta$	$Z$
I	- 4,583	- 3,973	- 5,57
II	- 2,127	- 1,89	- 2,535
III	- 1,228	- 1,107	- 1,446
IV	- 0,709	- 0,645	- 0,827
V	- 0,329	- 0,301	- 0,382
VI	0	0	0
VII	+ 0,329	+ 0,301	+ 0,382
VIII	+ 0,709	+ 0,645	+ 0,827
IX	+ 1,228	+ 1,107	+ 1,446
X	+ 2,127	+ 1,89	+ 2,535
XI	+ 4,583	+ 3,973	+ 5,57

Les ordonnées sont obtenues par:

$$y = \frac{-G \sin \delta}{\cos \varphi \sin \beta} \quad (\text{fig. 5})$$

<sup>41</sup> J. DRECKER, *op. cit.*, p. 43 et pl. 7, fig. 71, donne les coordonnées cartésiennes des courbes diurnes, en se référant à un point d'origine situé plus au sud du *gnomon*. Ce centre est obtenu par la projection du sommet du *gnomon* parallèlement à l'axe terrestre, donc perpendiculairement à notre centre qui est dans le plan équatorial. Le point d'origine de Drecker a pour ordonnée:

$-(G / \sin \varphi \cos \varphi)$ ; il se conçoit surtout comme point de convergence des lignes horaires d'un cadran plan horizontal à heures égales.

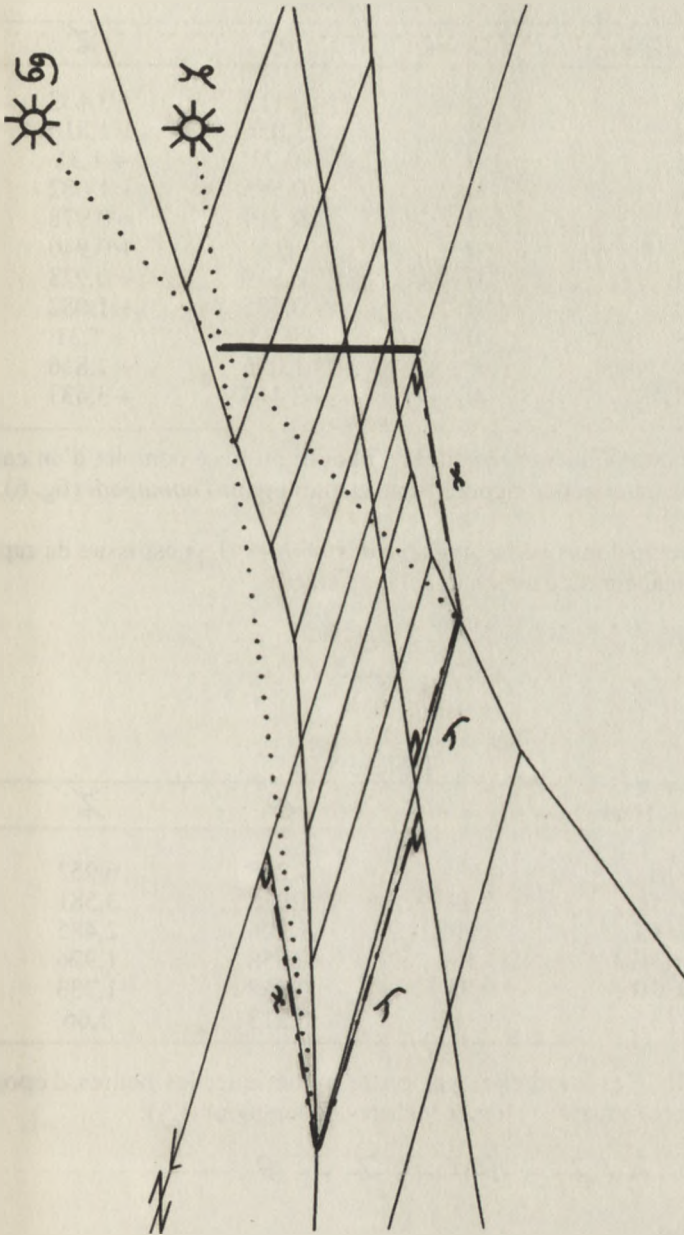


Fig 5: Coordonnées rectangulaires de l'ombre projetée d'un gnomon.



Tableau VII

Époques Heures	$\Upsilon = \omega$	$\vartheta$	$\zeta$
I	0	- 2,113	+ 3,433
II	0	- 1,056	+ 1,816
III	0	- 0,73	+ 1,31
IV	0	- 0,585	+ 1,082
V	0	- 0,519	+ 0,978
VI	0	- 0,5	+ 0,946
VII	0	- 0,519	+ 0,978
VIII	0	- 0,585	+ 1,082
IX	0	- 0,73	+ 1,31
X	0	- 1,056	+ 1,816
XI	0	- 2,113	+ 3,433

Ces coordonnées permettent d'aboutir au tracé complet d'un cadran solaire plan horizontal rigoureusement établi pour *Thamugadi* (fig. 6).

6) Rappelons que la *longueur des ombres* ( $L_1$ ) est issue du rapport entre la hauteur du *gnomon* et celle du soleil:

$$L_1 = \frac{G}{\text{tg } \beta}$$

Tableau VIII

Époques Heures	$\Upsilon = \omega$	$\vartheta$	$\zeta$
I = XI	4,638	4,208	6,953
II = X	2,24	1,918	3,581
III = IX	1,416	1,106	2,485
IV = VIII	1	0,658	1,976
V = VII	0,78	0,358	1,733
VI	0,712	0,213	1,66

7) Reliées entre elles par ordre numérique, les heures d'époques différentes forment les lignes horaires de longueur ( $L_2$ ):

$$L_2 = \sqrt{(x \zeta - x \vartheta)^2 + (y \zeta + y \vartheta)^2}^{42}$$

<sup>42</sup> On fera abstraction, ici, du signe des coordonnées.

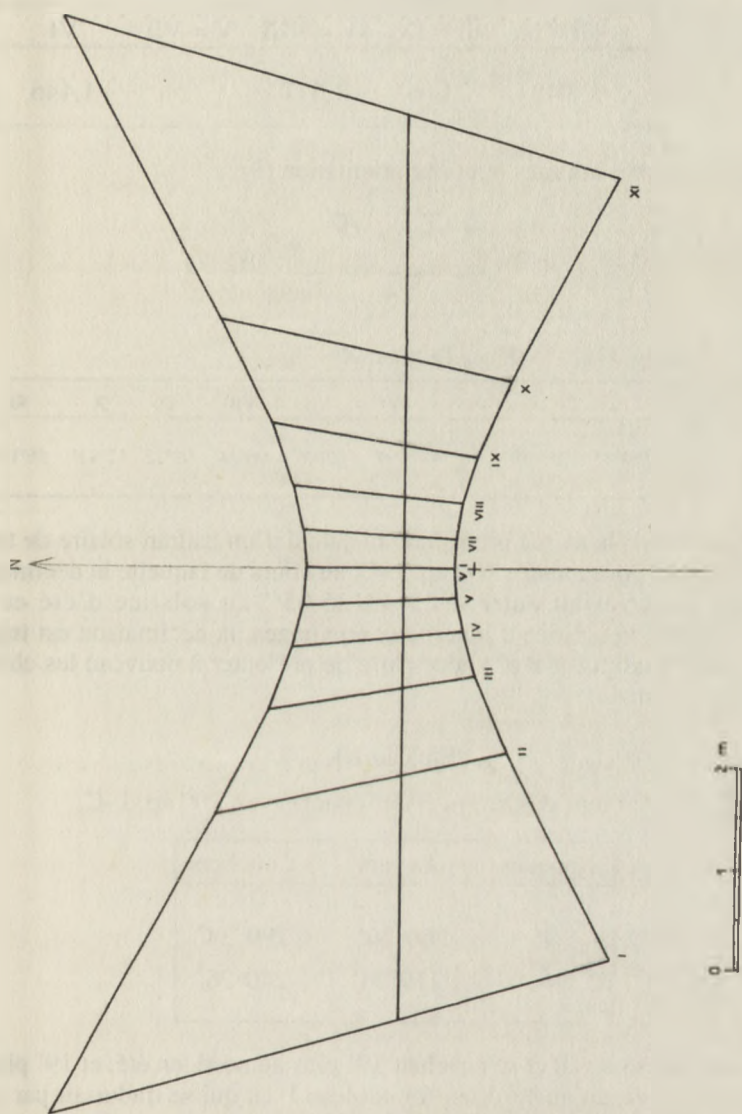


Fig 6: Thamugadi, tracé théorique d'un cadran solaire plan horizontal (hauteur du gnomon = 1 m).

Tableau IX

I = XI	+II = X	III = IX	IV = VIII	V = VII	VI
5,771	2,948	2,066	1,677	1,5	1,446

8) Ces lignes horaires ont pour orientation ( $\theta$ ):

$$\sin \theta = \frac{x \zeta - x \vartheta}{L_2} \quad (\text{fig. 7})$$

Tableau X

I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI
343°45'	347°18'	350°37'	353°48'	356°54'	360°	03°06'	06°11'	09°22'	12°42'	16°15'

Appliquons la même procédure au calcul d'un cadran solaire de type semblable, pour l'année 100 ap. J.-C. au cours de laquelle la déclinaison du soleil variait entre + 23°41'25,05" au solstice d'été et - 23°41'25,05" au solstice d'hiver; aux équinoxes, la déclinaison est toujours nulle, aussi n'est-il pas nécessaire de présenter à nouveau les chiffres les concernant.

Tableau XI

Azimuths des levers et des couchers en 100 ap. J.-C.

Époques	Levers	Couchers
$\vartheta$	60°26'	299°34'
$\zeta$	119°34'	240°26'

Le soleil se levait et se couchait 19' plus au nord, en été, et 19' plus au sud, en hiver, qu'aujourd'hui (cf. tableau I) ce qui se traduisait par une durée d'ensoleillement:



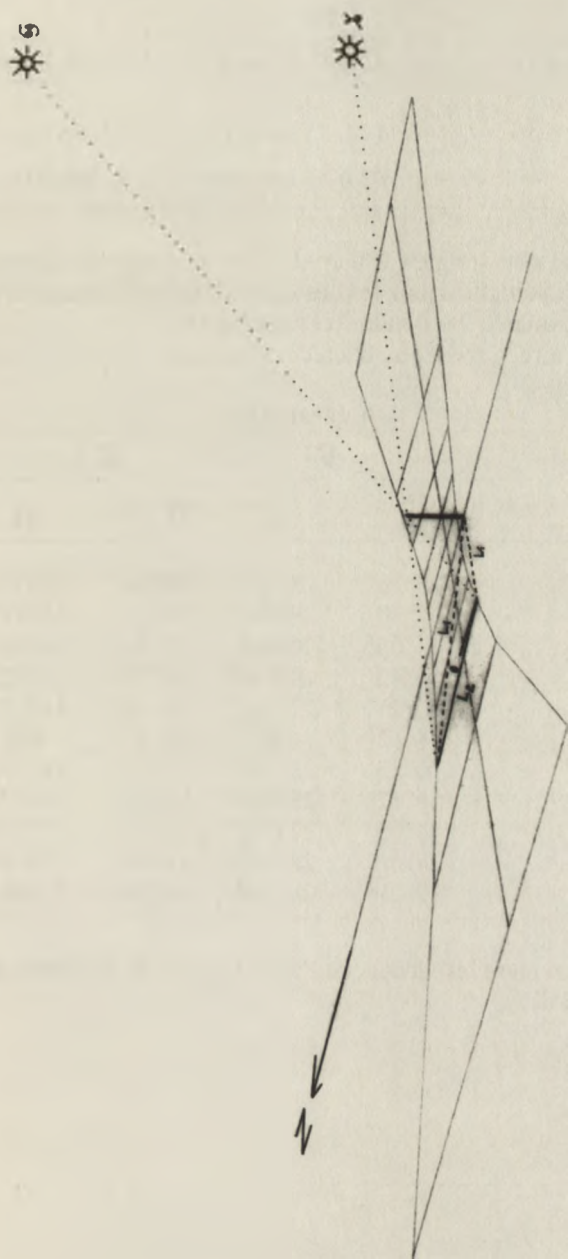


Fig 7: Longueur de l'ombre, longueur et orientation de ligne horaire.

Tableau XII

Époques	Durée du jour	Durée de l'heure
$\ominus$	14 h 25 mn 49s	72 mn 09s
$\oslash$	09 h 34 mn 10s	47 mn 51s

Le jour le plus long en 100 ap. J.-C. avait 1 mn 49 s de plus qu'aujourd'hui, que perdait le jour le plus court; l'heure temporaire ne variait, aux solstices, que de 9 secondes (cf. tableau II).

Passons directement aux hauteurs angulaires ( $\beta$ ) et aux azimuts ( $\alpha$ ):

Tableau XIII

Heures	$\ominus$		$\oslash_3$	
	$\beta$	$\alpha$	$\beta$	$\alpha$
I	13°20'	70°14'	08°09'	126°54'
II	27°30'	79°20'	15°30'	135°12'
III	42°05'	88°48'	21°46'	144°41'
IV	56°42'	100°46'	26°38'	155°27'
V	70°25'	122°10'	29°45'	167°22'
VI	78°12'	180°	30°49'	180°
VII	70°25'	237°50'	29°45'	192°37'
VIII	56°42'	259°14'	26°38'	104°33'
IX	42°05'	271°12'	21°46'	215°18'
X	27°30'	280°40'	15°30'	224°47'
XI	13°20'	289°45'	08°09'	233°05'

Les écarts entre les valeurs de l'an 100 et celles de 1990 (cf. tableaux IV et V) sont de:

Tableau XIV

Heures	$\ominus$		$\oslash$	
	$\Delta \beta$	$\Delta \alpha$	$\Delta \beta$	$\Delta \alpha$
I = XI	+ 2'	+ 16'	+ 2'	- 18'
II = X	+ 2'	+ 15'	+ 6'	- 16'
III = IX	+ 1'	+ 20'	+ 9'	- 12'
IV = VIII	- 3'	+ 26'	+ 12'	- 11'
V = VII	- 7'	+ 37'	+ 13'	- 6'
VI	- 15'	0	+ 15'	0

Ainsi, en près de dix-neuf siècles, les écarts les plus prononcés sont de:

- 15' d'arc à midi, pour les hauteurs

- 37' d'arc aux Ve et VIIe heures du solstice d'été, pour les azimuts.

Tableau XV

Coordonnées rectangulaires en 100 ap. J.-C.

Heures	$\ominus$		$\oslash$	
	x	y	x	y
I	- 3,968	- 2,138	- 5,584	+ 3,48
II	- 1,887	- 1,068	- 2,541	+ 1,846
III	- 1,106	- 0,736	- 1,447	+ 1,33
IV	- 0,645	- 0,59	- 0,828	+ 1,1
V	- 0,3	- 0,523	- 0,382	+ 0,994
VI	0	- 0,504	0	+ 0,962
VII	+ 0,3	- 0,523	+ 0,382	+ 0,994
VIII	+ 0,645	- 0,59	+ 0,828	+ 1,1
IX	+ 1,106	- 0,736	+ 1,447	+ 1,33
X	+ 1,887	- 1,068	+ 2,541	+ 1,846
XI	+ 3,968	- 2,138	+ 5,584	+ 3,48



Tableau XVI

Écarts des coordonnées rectangulaires entre 100 et 1990 ap. J.-C.  
(cf. tableaux VI et VII)

Heures	$\vartheta$				$\zeta$			
	x		y		x		y	
	$\Delta$	%	$\Delta$	%	$\Delta$	%	$\Delta$	%
I = XI	+0,005	0,12	-0,025	1,17	-0,014	0,25	-0,047	1,35
II = X	+0,003	0,15	-0,012	1,12	-0,006	0,23	-0,03	1,62
III = IX	+0,001	0,09	-0,006	0,81	-0,001	0,07	-0,02	1,5
IV = VIII	0	0	-0,005	0,84	-0,001	0,12	-0,018	1,63
V = VII	+0,001	0,33	-0,004	0,76	0	0	-0,016	1,61
VI	0	0	-0,004	0,79	0	0	-0,016	1,66

Tableau XVII

Longueur des ombres ( $L_1$ ) en 100 ap. J.-C.

Époques Heures	$\vartheta$	$\zeta$
I = XI	4,219	6,982
II = X	1,921	3,605
III = IX	1,107	2,504
IV = VIII	0,656	1,994
V = VII	0,355	1,749
VI	0,209	1,676

Tableau XVIII

Écarts des longueurs des ombres entre 100 et 1990 ap. J.-C.  
(cf. tableau VIII)

Heures	$\vartheta$		$\zeta$	
	$\Delta L_1$	%	$\Delta L_1$	%
I = XI	-0,011	0,26	-0,029	0,41
II = X	-0,003	0,15	-0,024	0,66
III = IX	-0,001	0,09	-0,019	0,75
IV = VIII	+0,002	0,3	-0,018	0,9
V = VII	+0,003	0,84	-0,016	0,91
VI	+0,004	1,91	-0,016	0,95

Tableau XIX

Longueur des lignes horaires ( $L_2$ ) en 100 ap. J.-C. et écarts de celles de 1990 (cf. tableau IX)

Heures	$L_2$	$\Delta L_2$	%
I = XI	5,846	-0,075	1,28
II = X	2,986	- 0,038	1,27
III = IX	2,096	- 0,03	1,43
IV = VIII	1,7	- 0,023	1,35
V = VII	1,52	- 0,02	1,31
VI	1,466	- 0,02	1,36

Tableau XX

Orientation des lignes horaires ( $\theta$ ) en 100 ap. J.-C. et écarts de celles de 1990 (cf. tableau X)

Heures	$\theta$	$\Delta \theta$
I	343°57'	- 12'
II	347°22'	- 04'
III	350°40'	- 02,5'
IV	353°48'	0
V	357°	- 06'
VI	360°	0
VII	03°	+ 06'
VIII	06°11'	0
IX	09°20'	+ 02,5'
X	12°38'	+ 04'
XI	16°03'	+ 12'

Pour résumer la comparaison entre deux cadrans solaires établis pour *Thamugadi*, mais distants l'un de l'autre de près de dix-neuf siècles, nous ne retiendrons maintenant que deux détails les plus frappants: la longueur des lignes horaires et leur orientation; les 15' de réduction de l'obliquité de l'écliptique entre l'an 100 et l'an 1990 n'ont entraîné qu'un raccourcissement des lignes horaires inférieur à 1,5 % et un pivotement maximum d'un cinquième de degré - aux lignes horaires extrêmes, la I<sup>ère</sup> et la XI<sup>è</sup> - sur la droite des équinoxes.

Ces écarts sont si infimes, qu'à l'échelle du cadran du *forum* de *Thamugadi*

- et *a fortiori* de cadrans ordinaires de taille plus réduite<sup>43</sup> - ils permettent de conclure à une identité, au point qu'un cadran solaire de la fin du I<sup>er</sup> siècle établi correctement, ne cessera pas de servir encore (abstraction faite du peu de signification de l'heure temporaire pour les hommes du XX<sup>e</sup> siècle!); réciproquement, un cadran moderne subdivisé en heures temporaires peut servir d'étalon pour l'analyse d'un cadran antique afin d'apprécier sa conformité et sa provenance.

La seule variable, pour un même lieu, devient la hauteur du porte-ombre, mais la forme générale du tracé et, en particulier, l'orientation des lignes horaires demeurent.

Cette identité étant démontrée, s'évanouit l'espoir qu'on aura pu entretenir de la possibilité de datation à partir de la seule comparaison géométrique des tracés. L'archéologue devra se contenter de ne pouvoir retrouver que la latitude du lieu pour lequel un cadran fut conçu et la taille du porte-ombre<sup>44</sup>, ce qui est déjà un acquis pour notre connaissance d'un des rares témoignages matériels d'activité scientifique dans l'antiquité.

La superposition du tracé du cadran-étalon de *Thamugadi* aux vestiges du cadran du *forum* (fig. 8) fait ressortir les points suivants:

tout d'abord deux faits sont confirmés:

1) la méridienne est bien orientée vers le nord géographique; bien qu'éloignée du centre géométrique du *forum*, elle n'en matérialise pas moins, au centre de la cité, le méridien du lieu;

2) représentant les axes du *forum*, le dallage parfaitement rectangulaire a reçu une orientation légèrement différente du nord géographique<sup>45</sup>;

3) par calcul des variations progressives de la hauteur du *gnomon*, la longueur des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> lignes horaires<sup>46</sup> et, dans son ensemble, la masse du cadran, indiquent une hauteur du porte-ombre gravitant autour de 3 mètres, soit autour de 10 pieds<sup>47</sup>;

<sup>43</sup> Les dimensions des quinze cadrans plans horizontaux recensés par S.L. GIBBS, *op. cit.*, pp. 324-338, sont, en gros, de l'ordre d'un pied sur une coudée.

<sup>44</sup> Et, éventuellement, le mode de construction, quand un tracé préparatoire subsiste.

<sup>45</sup> 356°26' arrondis à 356,5°.

<sup>46</sup> Pour mémoire, la IX<sup>e</sup> ligne est longue de 6,21 m; la X<sup>e</sup>, longue actuellement de 8,13 m, faisait, complète, 8,90 m.

<sup>47</sup> Avec les valeurs de l'an 100:  $L_{2IX^e} = 2,096 \Rightarrow G = \frac{6,21 \text{ m}}{2,096} = 2,962 \text{ m}$

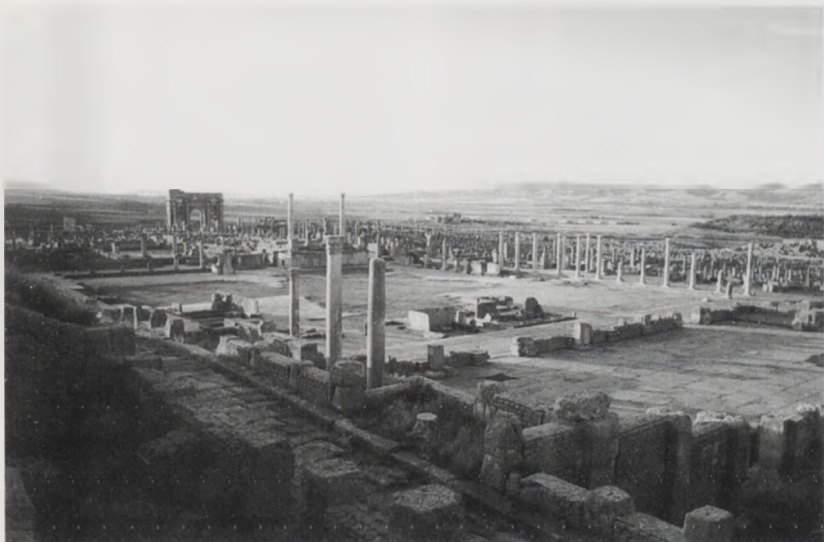
$$L_{2X^e} = 2,986 \Rightarrow G = \frac{8,90 \text{ m}}{2,986} = 2,98 \text{ m}$$

Les valeurs de 1990 donnent une hauteur légèrement supérieure:

$$L_{2IX^e} = 2,066 \Rightarrow G = \frac{6,21 \text{ m}}{2,066} = 3,005 \text{ m}$$

$$L_{2X^e} = 2,948 \Rightarrow G = \frac{8,90 \text{ m}}{2,948} = 3,019 \text{ m}$$





a: Thamugadi, le *forum*, vue générale vers le nord-ouest. Au premier plan, à droite, la basilique.



b: Thamugadi, sur le dallage de l'area du *forum*, le cadran solaire.

1872

Received of the Treasurer of the  
Board of Directors of the  
City of New York

the sum of

Five hundred and twenty  
dollars and no cents  
for the purchase of  
land for the  
City of New York

1872

1872

Received of the Treasurer of the

Board of Directors of the  
City of New York

the sum of

Five hundred and twenty  
dollars and no cents

for the purchase of

land for the  
City of New York

1872



a: Thamugadi, le cadran solaire du *forum*, IXe heure.



b: Thamugadi, dalles du *forum* trouvées dans les thermes de la forteresse byzantine.



1875

1875

1875

1875

1875



Thamugadi, marque S = *Sagittarius*, sur la méridienne.

*[The following text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a list of items or a table of contents.]*





Thamugadi, le forum, vue générale vers le sud-est. Au fond, à droite, le théâtre; au centre, l'échelle indique l'emplacement du gnomon.



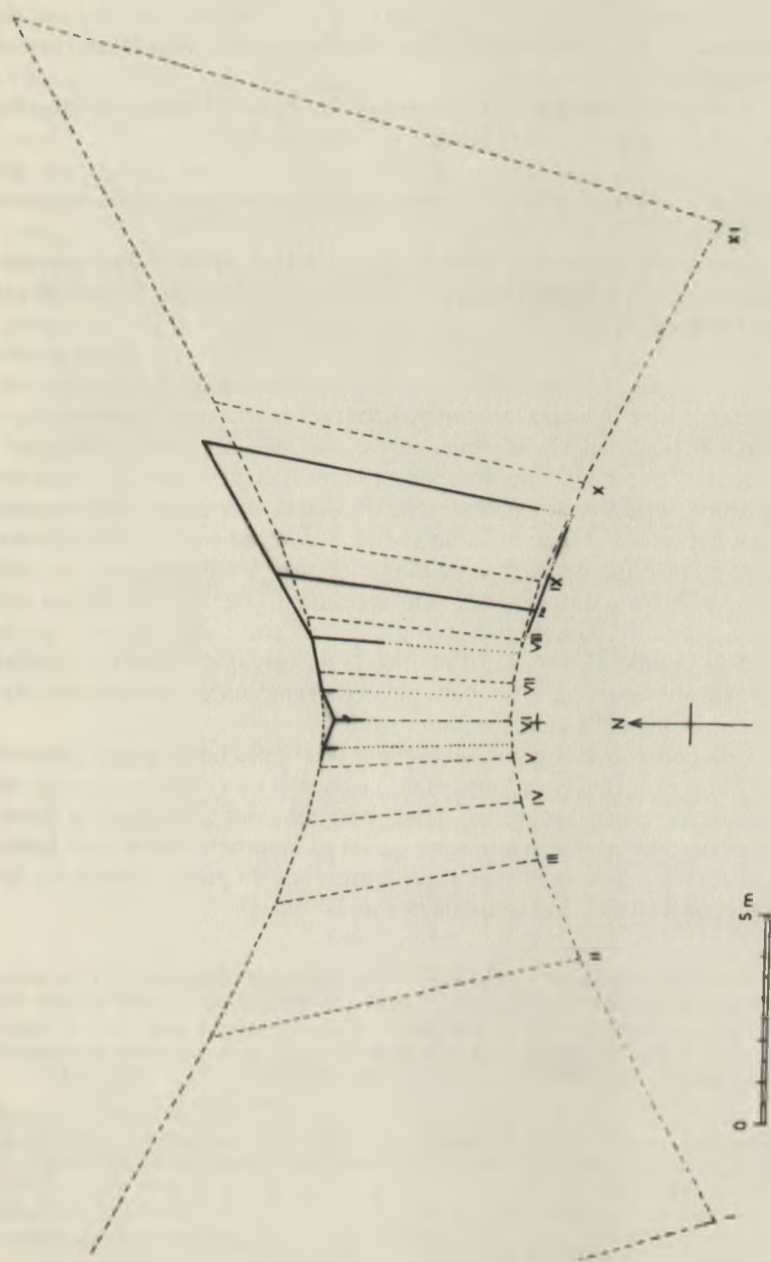


Fig 8: Thamugadi, tracé théorique et tracé du forum superposés.



4) le *gnomon* se situe - on le savait déjà - dans le prolongement sud de la méridienne, plus précisément à 18 mètres du stylobate du portique nord et à 20 mètres de celui du portique est;

5) prises individuellement, certaines des lignes horaires ont bien les orientations requises pour la latitude de *Thamugadi*<sup>48</sup>;

6) l'avant-dernière heure de la journée, la XI<sup>e</sup> heure, la dernière qui figure habituellement sur les cadrans solaires, n'est pas représentée sur le dallage pourtant encore intact.

Pendant, la superposition n'est pas parfaite, le tracé du *forum* paraît déformé, il n'a pas l'allure harmonieuse du cadran-étalon, il est comme comprimé.

Il fallait essayer de trouver les raisons de ces anomalies; par acquit de conscience, j'ai encore fait varier deux paramètres fondamentaux: la latitude de calcul en liaison avec plusieurs hauteurs progressives de *gnomon*. Se pouvait-il que le cadran fût tracé pour un autre endroit, avec une taille de *gnomon* différente?

Le fait était indéniable: tout biscornu qu'il était, le cadran avait bien été établi pour *Thamugadi*; en effet, de l'équateur, où le style est non plus en dehors du réseau mais au centre, sur la ligne droite des équinoxes, au point d'intersection avec la méridienne, les lignes horaires sont toutes parallèles à cette méridienne exprimant l'égalité des heures des quatre saisons, en passant par le tropique du Cancer où le *gnomon* se situe sur la courbe du solstice d'été, jusqu'au cercle arctique où l'ombre infinie du solstice d'hiver ne peut plus être représentée, aucun autre tracé ne correspondait à celui de *Thamugadi*.

Sans considération pour la longueur des lignes horaires qui, pour un même lieu, peuvent être allongées ou raccourcies à volonté en jouant sur la hauteur du porte-ombre, les lignes horaires vont s'espacant et divergeant entre elles au fur et à mesure qu'on se rapproche des hautes latitudes; chaque tracé est bien spécifique à une zone du globe terrestre ne dépassant pas à chaque fois deux degrés de latitude<sup>49</sup>.

<sup>48</sup> Du moins pour les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> lignes, respectivement 08° (soit plus de 1° de moins que la normale) et 12°15' (ce qui est très proche de la valeur de l'an 100, 12°38'). Par contre, les tronçons des V<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> lignes indiquent respectivement: 359°, 01° (presque deux parallèles à la méridienne) et 3°30'; toutes ces valeurs s'écartent des normales les plus basses (an 100): 357°, 3° et 6°11', soit des déviations de + 2°, - 2° et - 2°41'.

<sup>49</sup> La marge de manœuvre est, en effet, plus large que celle recommandée par PLINIE l'Ancien, *N.H.*, II, 182: 300 ou 500 stades = 47,250 et 78,750 km, selon J. SOUBIRAN, *op. cit.*, p. 219 (soit un stade de 157,5 m), ce qui représenterait 25°30' et 42°31' de latitude. La zone de deux degrés (1° de part et d'autre du lieu de conception d'un tracé) proposée ci-dessus, résulte d'une vérification de la tolérance de mobilité d'un cadran, par calcul des variations de longueur de la méridienne ("cachet" du lieu, pour les anciens), en jouant sur la latitude par pas de 30' (= 55,56 km).

Quelle autre cause pouvait donc avoir perturbé le tracé théorique?

Outre sa taille sortant de l'ordinaire, la caractéristique du cadran de *Thamugadi* est d'avoir été installé à demeure sur le *forum*; de ce fait il était assujéti au cadre bâti, le soleil rayonnait aussi sur l'ensemble du *forum* et ses abords immédiats, bâtiments et bases de statues.

De nos jours, la faible élévation des constructions réduites le plus souvent à leur niveau de fondation ou aux murettes "restaurées", ne permet pas de se rendre compte de leur grandeur dans l'antiquité, mais grâce à l'emplacement, au plan au sol de ces édifices et aux quelques éléments d'architecture encore en place, leur masse peut être restituée et permettre d'estimer si leur ombre portée pouvait gêner la lecture du cadran solaire<sup>50</sup> (fig. 9).

Pour ce faire, il a été tenu compte des distances (d) des points bâtis les plus proches du *gnomon*, dans les azimuts solaires de chacune des heures temporaires; ces distances ont été mises en rapport avec les hauteurs angulaires du soleil respectives<sup>51</sup>, ce qui fournit des élévations bâties maximales, limites théoriques pour que la lecture du cadran soit possible (fig. 10).

<sup>50</sup> Contrairement à ce qu'affirmait encore W. BARTHEL, *op. cit. supra* n. 19, p. 107, n. 1, ni les montagnes, ni même le capitole situé à 250 m du centre du *forum*, n'ont pu nuire à la visibilité du cadran: le point le plus élevé de la ligne de crête, 2 km au S.W. de *Thamugadi*, ne culmine qu'à 1190 m, soit 30 m au dessus du niveau du *forum*.

<sup>51</sup> Toutes les mesures sur le terrain (angles - en particulier, la détermination exacte du nord géographique, par visées sur le Soleil -, distances et dénivelées) ont été effectuées à l'aide d'un tachéomètre RDS-WILD.

Tableau XXI

Monument	Heure	$\beta$	d		haut. mx.
			(mètres)		(mètres)
"Annexe de curie"	XI	$\odot$	13°20'	40	9,48
Temple	X	"	27°30'	32,6	17
"	IX	"	42°05'	36	32,5
Curie	XI	$\Upsilon$	12°10'	47	10,12
"	X	"	24°03'	37,4	16,7
"	VIII	$\odot$	56°42'	47	55,9
Bâtiment au SW	XI	$\sphericalangle$	08°09'	44,2	6,33
"	IX	$\Upsilon$	35°12'	40,8	28,78
"	VII	$\odot$	70°25'	41,5	116,65
Exèdre SW	X	$\sphericalangle$	15°30'	40,8	11,31
"	IX	"	21°46'	35	14
"	VIII	$\Upsilon$	45°	40,8	40,8
Théâtre	VIII	$\sphericalangle$	26°38'	47,6	23,8
"	VII	$\Upsilon$	52°02'	47,6	61
"	VII	$\sphericalangle$	29°45'	43,5	24,8
"	VI	$\odot$	78°12'	42,2	202
"	VI	$\Upsilon$	54°31'	"	59,2
"	VI	$\sphericalangle$	30°49'	"	25,17
"	V	"	29°45'	39,5	22,57
"	IV	"	26°38'	45,5	22,81
"	V	$\Upsilon$	52°02'	45,5	58,3
Colline du	III	$\sphericalangle$	21°46'	40	16
théâtre et	II	"	15°30'	44,5	12,3
sanctuaire	IV	$\Upsilon$	45°	36,7	36,7
Basilique	I	$\sphericalangle$	08°09'	32	4,6
"	V	$\odot$	70°25'	30	84,3
"	III	$\Upsilon$	35°13'	30	21,17
"	II	"	24°03'	25,8	11,5
"	IV	$\odot$	56°42'	24,5	37,3
"	I	$\Upsilon$	12°10'	24,5	5,28
"	III	$\odot$	42°05'	23,8	21,5
"	II	"	27°30'	24,5	12,75
"	I	"	13°20'	25,2	6



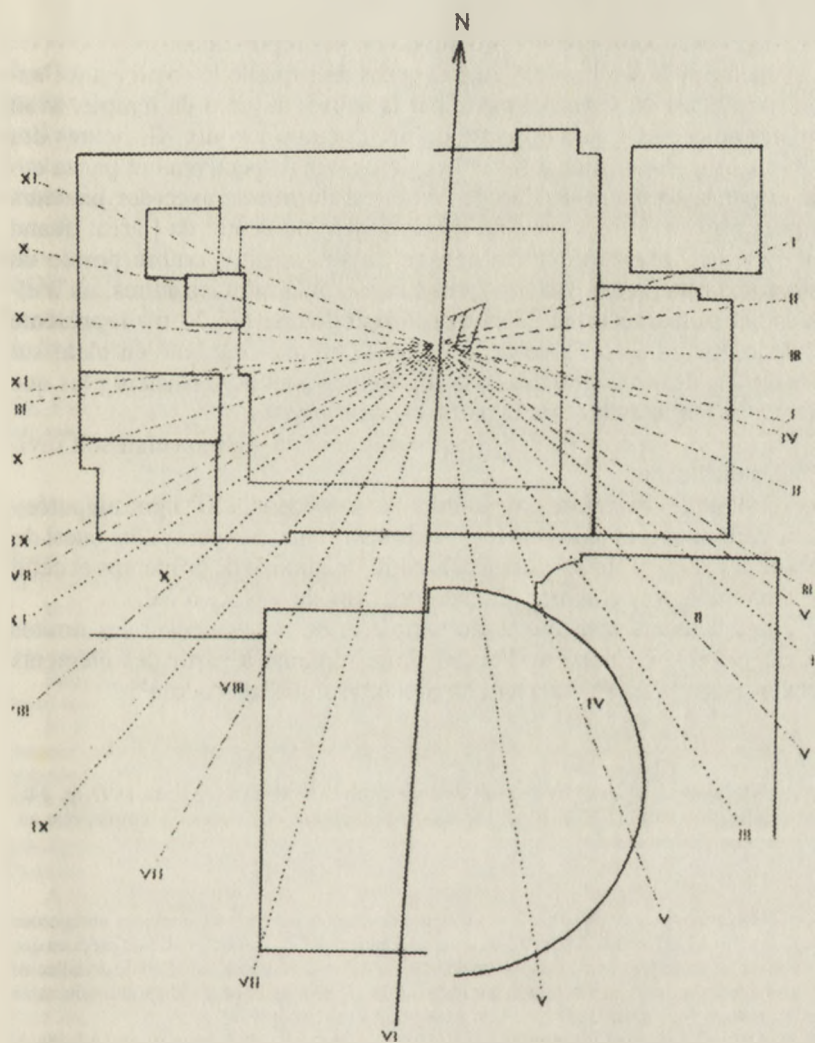


Fig 9: Thamugadi, azimuts du soleil aux heures anciennes.

- heures du solstice d'été
- - - heures des équinoxes
- ..... heures du solstice d'hiver

Il en résulte:

1) Pour la XI<sup>e</sup> ligne horaire qui ne fut pas représentée:

même si la XI<sup>e</sup> heure d'été, au cours de laquelle le soleil est à l'angle nord-ouest du *forum* et passe par la salle<sup>52</sup> au nord du temple, avait pu être notée, ce n'aurait pu être qu'un moignon car aux XI<sup>e</sup> heures des équinoxes et du solstice d'hiver le soleil passe respectivement par la curie et par le bâtiment de l'angle sud-ouest du *forum*, avec des hauteurs angulaires trop faibles pour qu'il soit visible du centre de l'area; quand bien même l'horizon eût été dégagé au sud-ouest, l'ombre portée du *gnomon* à cette heure d'hiver - plus longue que toutes les autres, qu'à elle seule, sa distance par rapport à la méridienne (16,70 m) représente plus du double de celle de la X<sup>e</sup> heure (7,60 m) - eût buté en plein sur l'ensemble des trois grandes bases de statues dont ne subsistent plus que des traces sur le dallage de la partie est de l'area<sup>53</sup>.

Dans un cas comme dans l'autre, l'ombre du *gnomon* était soit invisible, soit illisible.

2) Pour les heures de l'après-midi qui précèdent la XI<sup>e</sup> ligne amputée - donc celles qui sont représentées - seuls sont concernés par le côté ouest du *forum*, les azimuts du soleil compris entre l'équinoxe de printemps et celui de l'automne, en y comprenant, bien sûr, ceux du solstice d'été.

Les hauteurs respectives du temple et de la curie, dans les limites du concevable en matière d'architecture romaine à partir des éléments retrouvés sur place, n'affectent en rien la visibilité du cadran<sup>54</sup>.

<sup>52</sup> Cf. BOESWILLWALD ET ALII, *op. cit.*, pp. 53-54; A. BALLU, *op. cit.*, 1897, p. 149. Cette salle qui mesure 10,5 x 10 m, fut établie aux dépens de la cour du temple; elle aurait servi de Curie annexe.

<sup>53</sup> Cf. fig. 1.

<sup>54</sup> Hauteur angulaire du soleil à la XI<sup>e</sup> heure des équinoxes (donnée que nous abrègerons ainsi:  $\beta_{XI \vee} = 12^{\circ}10'$  et à la XI<sup>e</sup> heure du solstice d'hiver ( $XI \chi$ ) =  $08^{\circ}09'$ ). Il faut préciser que les élévations suggérées ici ne prétendent aucunement être la conclusion de l'étude détaillée de l'architecture des monuments, étude qui reste à faire. Il ne s'agit que d'indications générales sur les masses bâties, sur la foi des plans au sol et des restes conservés.

a) Dans l'état actuel du temple (cf. E. BOESWILLWALD ET ALII, *op. cit.*, pp. 47-48; A. BALLU, *op. cit.*, 1897, pp. 147-148; S. GSELL, *op. cit.*, 1901, I, p. 140) les parties élevées se résument au *podium* (hauteur = 2,80 m), à sept assises de l'angle N.E. de la *cella* et aux quatre colonnes du *pronaos* (les troncs des deux colonnes médianes et les deux colonnes latérales entières avec leur chapiteau, hauteur totale = 6,30 m); l'entablement et le fronton ont disparu.

En majorant légèrement les proportions de ces deux parties à restituer, pour forcer leur rôle d'écran éventuel, nous attribuerons à l'entablement une épaisseur du quart du fût de la colonne (5,24 m : 4 = 1,31 m); la hauteur du fronton peut s'acquérir par la méthode de SERLIO rapportée par C. PERRAULT dans sa traduction du *De Architectura* de VITRUVÉ

3) Les portiques (seuls les trois côtés est, sud et ouest nous intéressent ici) sont nécessairement plus bas que les bâtiments et salles qu'ils précèdent; ils n'entrent guère en ligne de compte, si ce n'est au moment où, pour des parties de constructions dont l'élévation est problématique, il est manifeste qu'à certaines heures extrêmes de l'hiver, le soleil est très bas; connaissant la hauteur des colonnes du portique<sup>55</sup>, celle de la toiture en appentis suit: c'est le cas des heures de la I<sup>ère</sup> ligne qui n'étaient pas visibles.

4) Au sud, non loin du *forum*, le théâtre<sup>56</sup> constituait un des deux plus grands écrans possibles (pl. IV). Lors des premières fouilles au XIX<sup>e</sup> siècle, seul le premier *maenianum* de la *cavea* avait été retrouvé; le second *maenianum* fut reconstruit avec des pierres de taille rapportées de la forteresse byzantine<sup>57</sup>.

(III, 3 cf. éd. Mardaga, Bruxelles, 1979, p. 101, n. 76), pour le calcul de la pente du fronton; nous déduisons la formule suivante de la construction géométrique de SERLIO:

$$\operatorname{tg} \rho = \sqrt{2} - 1$$

où  $\rho$  est l'angle inférieur du fronton = 22°30', soit le quart d'un angle droit.

Justement, cette valeur est confirmée par une série de mesures prises sur les angles de divers frontons de *Thamugadi* et, plus généralement, de sites de Numidie (entre 20 et 23°). Le fronton du temple du *forum* serait haut de:

$\operatorname{tg} 22^{\circ}30' \times$  demi largeur du temple (4,25 m) = 1,76; l'ensemble du temple dominerait l'*area* du *forum* de: 2,80 m + 6,30 m + 1,31 m + 1,76 m = 12,17 m à l'arête faîtière (en tout cas, la véritable hauteur ne devait pas en être très éloignée).

Reportons-nous au tableau XXI: aux X<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> heures du solstice d'été, les rayons du soleil atteignent le *gnomon*.

b) A la X<sup>e</sup> heure équinoxiale le soleil est derrière la curie jusqu'à la XI<sup>e</sup> heure. Sa hauteur va décroissant, de 24°03' à 12°10'. Pour des distances horizontales proximales respectives de 37,4 m et 47 m, la hauteur-limite bâtie varie de 16,7 m, au milieu de la curie, à 10,12 m, à l'angle N.W.

Cette hauteur ne pouvait pas être dépassée: les deux colonnes d'ordre corinthien qui précèdent la salle de réunion, atteignaient 5,60 m, chapiteau inclus. La hauteur totale de l'édifice, à l'arête faîtière, devait être d'environ 9 m (soit 10 m au dessus de l'*area*).

A la VIII<sup>e</sup> heure du solstice d'été, le soleil est très au dessus (56°39') du mur nord de la curie. Le problème de l'ombre ne se pose pas.

La hauteur restituée de la curie (cf. pour ce monument, E. BOESWILLWALD ET ALII, *i. bid.*, pp. 32-45; A. BALLU, *ibid.*, pp. 140-144; S. GSELL, *ibid.*, pp. 123-124) demeurerait en deçà des recommandations de VITRUVÉ (V,II,1) relatives à la hauteur à donner au plafond des curies de plan rectangulaire, à savoir: la moyenne arithmétique de la somme de la longueur et de la largeur au sol, soit à *Thamugadi*, pour la salle de la curie  $(15 \text{ m} + 9 \text{ m})/2 = 12 \text{ m}$ , sinon avec le vestibule  $(20 \text{ m} + 9 \text{ m})/2 = 14,5 \text{ m}$ .

<sup>55</sup> Le sommet des chapiteaux est à 4,90 m au dessus de l'*area*; il convient d'y ajouter une cinquantaine de centimètres pour l'entablement.

<sup>56</sup> Cf. E. BOESWILLWALD ET ALII, *ibid.*, pp. 93-120; A. BALLU, *ibid.*, pp. 153-168; S. GSELL, *ibid.*, pp. 197-199.

<sup>57</sup> A. BALLU, *Les ruines de Timgad (antique Thamugadi). Sept années de découvertes (1903-1910)*, Paris, 1911, p. 17.



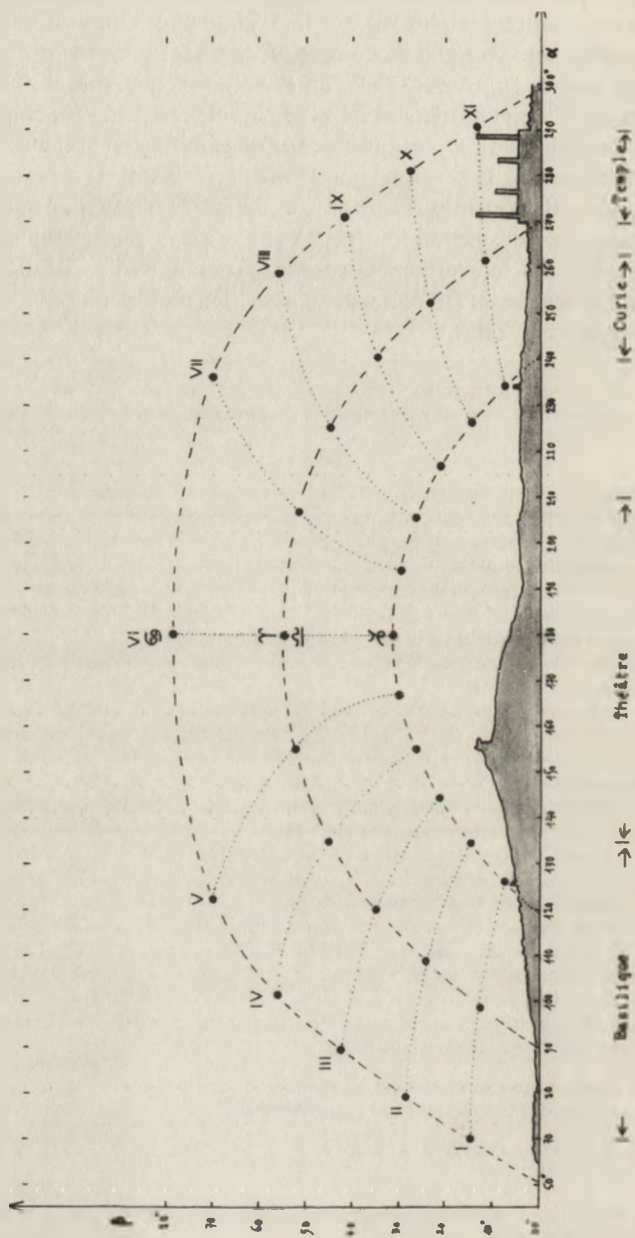


Fig 10: Thamugadi, trajectoires du soleil au dessous de l'horizon du forum (état actuel).

Le point le plus haut de la *cavea*, mesuré au sol des galeries de soutien de la *summa cavea* - partie non remaniée par les "restaurations" de l'époque coloniale - domine l'*orchestra* de 11,5 mètres<sup>58</sup>; reste donc à compléter la *summa cavea*, le portique supérieur et, en concomitance, toute la partie de la scène.

De combien devait s'élever l'ensemble au complet? du double de l'état actuel, soit 23 mètres? C'est justement la hauteur que suggèrent les restitutions graphiques de Ballu<sup>59</sup>.

Quoiqu'il en soit, deux constatations s'imposent à propos du théâtre:

a) La combinaison de la distance horizontale des différentes parties du monument par rapport au *gnomon*, avec la hauteur du soleil aux heures concernées du jour du solstice d'hiver, dénonce un phénomène que la masse du théâtre barrant tout l'horizon sud du *forum* laissait pressentir, phénomène confirmé par les calculs: de la IV<sup>e</sup> heure à la VIII<sup>e</sup>, soit durant le tiers de la journée, le soleil est comme flottant au ras d'un horizon artificiel dressé de 23 à 25 mètres au dessus du niveau de l'*area* du *forum*; c'est la hauteur limite que devait avoir le théâtre pour que le *gnomon* fonctionnât au faite même de la course du soleil sitôt levé au dos de la *cavea*, sitôt couché non loin de la scène.

Le tracé anguleux de la courbe du solstice d'hiver de part et d'autre de midi, en retrait de 31 cm de sa position normale, indique assez la difficulté qu'on eut à marquer l'ombre ce jour là, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir la nébulosité fréquente vers midi; on attendit 18 jours, que le soleil prît une hauteur qui le dégageât assez au dessus du théâtre<sup>60</sup>.

b) Midi luit au moment où le soleil quitte l'axe de l'entrée du théâtre et apparait derrière la pile qui prolonge le *pulpitum*, au point de décrochement de niveau entre le sommet de la *cavea* et les parties de la scène; la direction de la méridienne du cadran prolongée en témoigne (cf. *supra* fig. 9).

5) Nous abordons maintenant les heures dont les lignes ont disparu avec les dalles qu'on retrouvera peut-être aussi un jour, du côté de la

<sup>58</sup> L'*orchestra* est à 60 cm au dessus du niveau de l'*area* du *forum*.

<sup>59</sup> A. BALLU, *Théâtre et forum de Timgad. Etat actuel et restauration*, Paris, 1902, pl. VIII-XI, qui restitue, au dessus de l'entrée nord du théâtre, une tour, surmontée d'un bige, dépassant le haut de la *cavea* de 7 m. L'ensemble dominerait le *forum* d'environ 30 m (34 m avec le bige). En admettant cette restitution, l'ombre portée de cette tour longue de 53 m (près de 60 m avec l'attelage), s'étendrait, en hiver, jusqu'au portique nord, empêchant toute lecture du cadran solaire, avant midi, du début du mois de novembre à celui du mois de février. Le tracé de la courbe du solstice d'hiver témoigne du contraire.

<sup>60</sup> Le retrait de 31 cm indique une déclinaison du soleil de  $-22^{\circ}03' \approx 10$  janvier, soit une hauteur angulaire de  $32^{\circ}27'$ . Le gain en élévation-limite passe à 26,8 m.

forteresse byzantine. Ce sont les heures de la matinée; le monument déterminant est, cette fois-ci, la basilique<sup>61</sup> à l'est (pl. IV):

a) La I<sup>ère</sup> et la II<sup>e</sup> heure du solstice d'hiver s'éliminent du fait de la hauteur de la colline du théâtre et des sanctuaires qui y étaient aménagés<sup>62</sup>.

b) Les deux premières heures des équinoxes et du solstice d'été subissent le même sort, car au point de contact avec le mur ouest de la basilique, le plus proche du *gnomon*, la hauteur maximale requise est de 12,75 m; quand on sait que la salle de la basilique - non compris la tribune sud - mesure 28,60 m de long sur 15,15 m de large et que deux ordres architecturaux superposés<sup>63</sup> règnent à l'intérieur contre les parois, il est difficile de croire que les longs murs de l'édifice et la toiture se soient limités à 12,75 m de haut.

c) A la III<sup>e</sup> heure des équinoxes, le soleil est suffisamment haut pour être visible, et à la IV<sup>e</sup>, encore plus haut, il passe au sud de la tribune.

d) Pour l'été, aux III<sup>e</sup>, IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> heures, le problème de la visibilité du soleil ne se pose plus.

Cette énumération panoramique des heures au début des quatre saisons, commencée par la fin (la XI<sup>e</sup> heure), d'ouest en est, pour traiter d'abord les lignes horaires encore en place et ensuite celles disparues, rend désormais possible la restitution de l'ensemble du cadran solaire du *forum*: outre l'ablation de la XI<sup>e</sup> heure, il était asymétrique du côté ouest; on n'avait commencé à tracer les lignes horaires qu'à partir de la III<sup>e</sup> heure, au lieu de la II<sup>e</sup> ou même normalement de la I<sup>ère</sup> (fig. 11).

Si l'on excepte la gêne créée par le théâtre au jour du solstice d'hiver, l'environnement construit n'a influé de manière durable qu'aux heures extrêmes du matin et de l'après-midi, il n'a eu aucune conséquence sur le reste de la journée. Le problème du tracé non conforme demeurait.

En recherchant la source de chaque heure telle qu'elle avait été marquée, il devenait de plus en plus évident que l'ensemble du cadran avait été engendré non par un seul porte-ombre, mais découlait de trois points!

C'est la constatation qui, une fois encore, s'impose quand on s'affranchit de la contrainte d'un seul centre générateur d'ombre - même si

<sup>61</sup> Cf., pour ce monument, E. BOESWILLWALD ET ALII, *ibid.*, pp. 22-27; A. BALLU, *ibid.*, 1897, pp. 132-137; S. GSELL, *ibid.*, pp. 124-125.

<sup>62</sup> Niveau de la cour du temple à l'est du théâtre = 8 m au dessus de l'*area*.

<sup>63</sup> Ordre inférieur: pilastres (largeur = 61 cm) à chapiteaux ioniques; ordre supérieur: colonnes engagées (diamètre inférieur = 50 cm) à chapiteaux corinthiens à feuilles lisses. Cf. A. BALLU, *op. cit.*, p. 134, qui donne une hauteur (au plafond? au sommet de la toiture?) de 14 m.



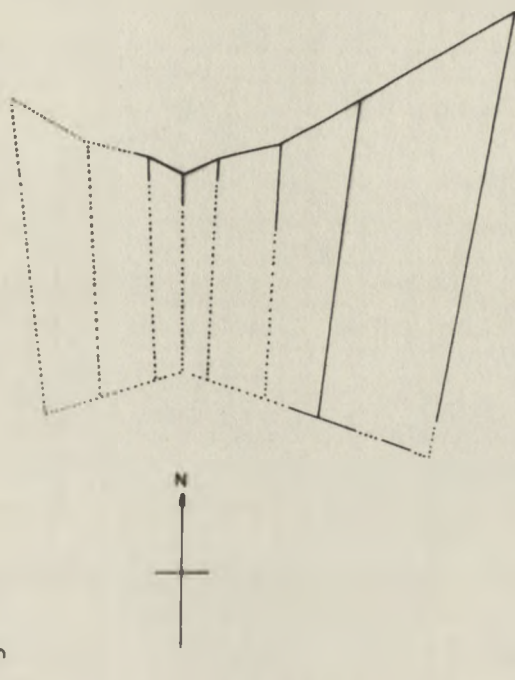


Fig 11: Thamugadi, restitution hypothétique du cadran solaire du forum.

en principe, un seul porte-ombre pouvait suffire pour indiquer les heures de la III<sup>e</sup> à la X<sup>e</sup> - et qu'on remonte à l'origine de chaque heure: pour la méridienne, le *gnomon* est évidemment dans son prolongement sud, mais les heures d'après-midi sont produites par un deuxième *gnomon* situé à près de 75 cm plus à l'ouest qui n'a pas donné la V<sup>e</sup> heure symétrique à la VII<sup>e</sup>; cette V<sup>e</sup> heure et, très vraisemblablement, les heures antérieures, sont le fruit d'un troisième *gnomon* disposé tout aussi symétriquement, 75 cm à l'est de la méridienne (fig. 12).

Tout pouvait enfin s'expliquer et le détail de la courbe du solstice d'hiver représentée de manière anguleuse s'éclairait, d'une part en précisant comment les courbes étaient gravées par juxtaposition de segments de droites reliant les différentes heures d'une même journée - tout comme cela se faisait pour les lignes horaires joignant les heures de même ordre -, et d'autre part avec l'intervention, non plus de simples styles mais d'un corps volumineux haut de 3 m, présentant deux arêtes verticales distantes d'environ 1,50 m. chacune produisant le tracé pour une par-

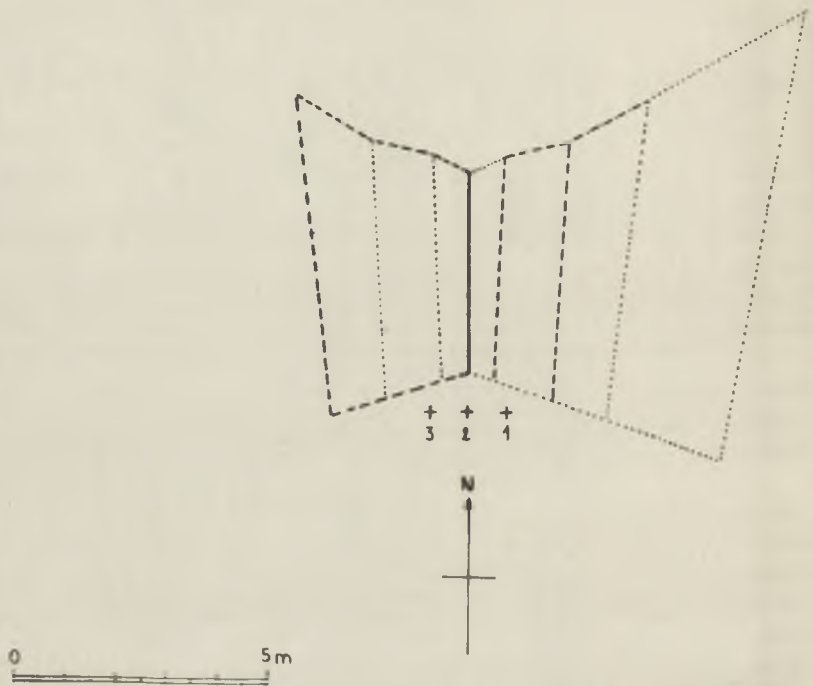


Fig. 12: Thamugadi, fonctionnement hypothétique des "trois gnomons":

- - - - - tracé engendré par gnomon 1
- ..... tracé engendré par gnomon 3
- mériidienne engendrée par gnomon 2.

tie de la journée, quand elle était la plus exposée pour entrer en fonction; un élément médian ne servait qu'à midi pour décrire le méridien du lieu et servir de calendrier.

Quel pouvait avoir été l'objet ou monument ayant donné naissance à des tracés fusionnés qui auraient dû être dissociés?

La première image suggérée est celle d'un autel ou d'une statue; curieusement, c'est la conclusion à laquelle avait abouti G. Bel<sup>64</sup>, commerçant érudit de Batna, pour expliquer - sans fournir de détail sur le processus d'analyse - le tracé plus complet, mais très déformé, d'un cadran solaire du même type que le nôtre, gravé sur le dallage de la cour du capitole de

<sup>64</sup> G. BEL, *Le gnomon du Capitole de Lambèse*, «R. Afr.», 73, 1932, pp. 319-323.

Lambèse<sup>65</sup>, ville si proche à tout point de vue de *Thamugadi* que l'étude de l'une ne peut être envisagée sans la connaissance de l'autre.

Certes, la première image suggérée est celle d'un corps solide; c'est ce qui aurait pu fonctionner si le point d'origine des projections des heures se situait à chaque fois à l'opposé du soleil, or c'est le contraire qui a eu lieu: la notation des heures s'était faite à partir de centres générateur proximaux!

Il s'agissait non plus d'ombres portées mais de passage de lumière à travers un corps évidé - ou des corps espacés; en effet, le chassé-croisé des directions des heures indique l'exploitation de rayons lumineux intermittents, ne passant que sous les angles propices offerts par les espacements entre les arêtes.

Pour l'instant, je ne vois pas d'autre explication au fait que le tracé du cadran du *forum* de *Thamugadi* n'ait été produit ni par un seul centre ni par des porte-ombre, mais plutôt par des rayons de lumière filtrant par des ouvertures.

Cette hypothèse est loin d'être aussi gratuite qu'elle pourrait paraître à première vue<sup>66</sup>; le principe de la pluralité de porte-ombre d'une part, et d'autre part celui de l'emploi de taches ou de filets de lumière au lieu de l'ombre, ont déjà reçu des applications sur des cadrans solaires antiques<sup>67</sup>; il n'est pas interdit de reconnaître une fusion de ces deux principes à *Thamugadi*, comme étant à l'origine du télescope du tracé du cadran du *forum*.

Le faible jeu qui peut apparaître maintenant à la superposition du tracé théorique obtenu par calcul à celui du cadran du *forum*, peut s'expliquer par un pointage du facteur de l'instrument autour du moment idéal dont la précision ne pouvait être obtenue que par le calcul mathématique, précision qu'il serait vain d'exiger de la clepsydre qui avait dû servir de référence à l'annonce des heures.

Le monument dont la forme exacte demeure inconnue, avait-il été conçu dès l'origine pour servir de *gnomon*? La question reste posée; quoi de plus loisible que de retenir pour cet usage le monument qui présentait la garantie d'être éclairé le plus longtemps, tout en ayant suffi-

<sup>65</sup> Une étude approfondie de ce cadran est en cours.

<sup>66</sup> Il est vrai que le dallage n'est plus là pour que nous ayons une preuve formelle de ce qu'il portait.

<sup>67</sup> Songeons aux nombreux cadrans partiels établis pour une partie de la journée, très souvent associés entre eux pour se compléter sur place, voire à ce cadran hémisphérique de Pergame qui réunit deux styles pour une même surface réceptrice de l'ombre (cf. illustration dans J. SOUBIRAN, *op. cit.*, p. 245 = catalogue Gibbs n. 1069). Dans la pratique, la lecture de l'heure est incomparablement plus aisée quand elle s'effectue d'après un index lumineux issu d'un orifice ou d'un interstice; c'est le système mis en œuvre pour les cadrans couverts ou exposés face au nord (*antihoreum* de VITRUVÉ, IX, VIII, 1) et, plus récemment, à une échelle monumentale, pour les méridiennes installées à l'intérieur de cathédrales (à Strasbourg, au Duomo de Florence, de Milan, à S. Maria degli Angeli de Rome etc.).



samment d'espace à son pied nord, ce qui n'était pas le cas de la plupart des bases qui peuplaient littéralement l'*area*<sup>68</sup>, donc au milieu de la place, en veillant à ce qu'il ne subît pas l'influence des grands édifices?

Quel avait pu être l'auteur de notre cadran?

J'ai de la peine à croire que cela ait été l'œuvre d'un congénère de l'oisif qui grava, tout près sur le stylobate du portique nord, la devise hédoniste figurant sur la fameuse table de jeu<sup>69</sup>, lequel n'aurait trouvé d'autre occupation que de suivre l'ombre - ou le rayon - du *gnomon*.

La gravure bien nette, exécutée au burin, la taille du réseau, les connaissances et les efforts requis pour le tracer<sup>70</sup> n'étaient plus du domaine des graffiti; les autorités locales qui siégeaient juste à côté, étaient même impliquées. N'oublions pas que le cadran solaire était un des ornements des places publiques, dont les exemplaires les plus monumentaux connus sont l'*Horologium*<sup>71</sup> d'Auguste sur le Champ de Mars à Rome et la tour des Vents<sup>72</sup> sur l'Agora romaine à Athènes; mé-

<sup>68</sup> Le dossier épigraphique du *forum* ne saurait se résumer aux seules inscriptions encore en place, dont la liste est dressée par G. WESCH-KLEIN en annexe à G. ZIMMER (cf. *supra* n. 19), pp. 70-84; si la liste était close à cet endroit là, il faudrait la compléter par les textes et fragments suivants parmi lesquels on retrouvera deux inscriptions majeures, l'*album* municipal et l'*ordo salutationis*, qui proviennent de la curie. Les inscriptions que le *CIL* attribuait au *forum*, par erreur, ont été défalquées de même que ne figurent pas ici celles retrouvées ailleurs sur le site, malgré la forte présomption de leur érection originelle sur le *forum*: *CIL* VIII 2348 (= 17866), 2351 (= base T 37, qui n'est pas anépigraphie), 2352, 2357 (= 17844), 2359, 2365 (= 17878), 2371, 2374, 2375, 2377, 2379, (2384 = base T 22, provient des abords de l'arc), 2385, 2386 (= 17885), 2404 (?), 2411, 17830, 17839, 17840, 17841, 17846, 17850 (?), 17857, 17861, 17868 (+ «BCTH», 1904, p. 212, n. 38), 17869, 17873-17877, 17879, 17885, 17887-17889, 17892, 17896, 17897, 17902, 17914 (sur base T 41), 17915, 17916, 17918, 17919, 17921-17927, 17938; «MEFRA» 65, 1953, p. 114, n. 14, 15; *AE* 1946, 73; *AE* 1954, 150; *ibid.*, 153; *AE* 1978, 891; *AE* 1985, 874; *ibid.*, 876 b; *ibid.*, 878.

Bon nombre de ces inscriptions avaient leur place sur le *forum*, particulièrement sur l'*area* comme le montrent, en plus des socles dépouillés du dé portant l'inscription, les traces de pose sur le pavement de supports disparus; un examen attentif du dallage de la place en lumière rasante permet de distinguer les fantômes d'une vingtaine d'emplacements à additionner aux huit déjà mentionnés par A. BALLU, *op. cit.*, 1897, pp. 122-128; qu'en aurait-il été si la moitié du dallage n'avait pas disparu elle aussi?

<sup>69</sup> *CIL* VIII, 17938: *Venari. lauari, ludere, ridere, occ est uiuere.*

<sup>70</sup> Il est clair, maintenant, que c'est le procédé empirique du suivi de la projection au sol - non pas de l'ombre, mais du rayon de lumière - qui fut appliqué au *forum* de *Thamugadi*. Un tracé préconçu n'aurait pas pu être respecté.

<sup>71</sup> Cf. *supra* n. 24.

<sup>72</sup> J.-B.-J. DELAMBRE, *Histoire de l'astronomie ancienne*, New York - Londres, 1965 (réimp. anastatique de l'édition de Paris, 1817), pp. 487-504; H.S. ROBINSON, *The Tower of the Winds and the Roman Market-Place*, «*AJA*» 47, 1943, pp. 291-305; S.L. GIBBS, *op. cit.*, n. 5001, pp. 342-345.

me plus c'était une œuvre d'utilité publique: il servait notamment à déterminer la rose des vents pour orienter les rues des villes<sup>73</sup>, à la connaissance des dates et heures pour le culte, aux sessions du conseil municipal, à la mesure du temps imparti aux plaidoiries... toutes activités qui avaient leur déroulement précisément sur le *forum*.

Pareille réalisation d'utilité publique n'avait pas dû manquer de faire l'objet d'une dédicace - on en avait libellé pour moins que cela; sans doute fut-elle prise avec le dallage de la place, comme tant d'inscriptions qui furent réemployées surtout dans la forteresse byzantine ou même, emportées plus loin jusqu'à l'oued Taga, 10 km plus au sud<sup>74</sup>.

La datation du cadran solaire est liée à celle du dernier état du dallage du *forum* avant son pillage au VI<sup>e</sup> siècle; elle est d'autant moins facile à établir qu'au cours de plusieurs siècles de vie municipale, le *forum* avait dû connaître des remaniements dont ne pouvaient rendre compte les déblaiements opérés au siècle dernier<sup>75</sup>.

Sur le plan de l'épigraphie, il est malaisé de déterminer à quels monuments appartenaient les nombreuses dédicaces découvertes sur le site, dont la plupart ne mentionnent pas le motif de l'inscription; ce caractère erratique et ces omissions des textes, qu'aucune monographie moderne n'est venue pallier, nous privent de la possibilité de fixer des repères chronologiques à l'évolution des constructions du *forum* qui, pourtant, a livré - hormis les remplois de la forteresse byzantine - le plus grand nombre d'inscriptions du site (sur les rapports entre l'épigraphie et l'archéologie, cf. P.-A. FÉVRIER, *Paroles et silences (à propos de l'épigraphie africaine)*, *L'Africa romana*, IV, Sassari, 1987, pp. 167-192).

Ne se rapportent explicitement à deux édifices du *forum*<sup>76</sup> que:

1) une dédicace de l'année 152 par le légat *M. Valerius Etruscus*, pour la rénovation et l'embellissement de la curie<sup>77</sup>.

<sup>73</sup> VITRUVÉ, I, VI, 1. Outre le tour des Vents d'Athènes, des roses des vents sont associées à des cadrans de taille ordinaire, notamment sur le cadran d'*Euporus* à Aquilée (cf. *supra* n. 9 = catalogue Gibbs n. 4002) ou celui de la vigna Cassini à Rome (cf. *supra* n. 7 = cat. Gibbs n. 4008).

<sup>74</sup> Cf. *AE* 1969-70, 704 et 705; *ibid.* 1987, 1072 et 1073.

<sup>75</sup> A chaque époque ses méthodes de travail, certes, mais que l'on songe à la découverte, en 1901, d'un fragment de l'*album* municipal de 50 cm de côté, retrouvé dans les déblais des premiers fouilleurs du *forum*, cf. CH. VARS, «RSAC» 35, 1901, p. 231, n. 8.

<sup>76</sup> Si toutes les inscriptions qui se trouvent aujourd'hui sur la place n'y avaient pas été découvertes, nous aurions eu de la peine à restituer leur emplacement d'origine.

<sup>77</sup> M. LE GLAY et S. TOURRENC, *Nouvelles inscriptions de Timgad sur des légats de la troisième légion Auguste*, «Ant. Afr.», 21, 1985, pp. 116-117, n. 2. L'année précédente, le même légat intervenait pour la commémoration du dallage de *plateae*, *loc. cit.*, n. 1.

2) une dédicace de statue équestre et la réfection de (la?) basilique vers 173 par le légat *M. Aemilius Macer Saturninus*<sup>78</sup>.

Constatant que le *cardo maximus* était interrompu par le *forum*, W. Barthel<sup>79</sup> avait supposé, qu'à l'origine, la voie continuait vers le sud, bordait à l'est un *forum* de dimensions plus restreintes équivalant à l'emprise de quatre *insulae*, et passait par ce qui allait être le théâtre, sous les Antonins, pour rejoindre une porte méridionale de la cité de Trajan; en outre, à partir d'un léger décalage d'orientation entre le *forum* définitif et le *decumanus maximus*, décalage accusé par la différence de profondeur des boutiques qui s'ouvrent sur le portique méridional de la voie, l'auteur croyait pouvoir reconnaître une phase de réaménagement du *forum* dont les axes auraient été rectifiés pour coïncider - prétendument<sup>80</sup> - avec les points cardinaux.

Aussi audacieuse soit-elle, l'hypothèse de W. Barthel mériterait d'être vérifiée, comme il l'avait souhaité, par des sondages sur le *forum*, surtout là où le dallage manque, dans l'alignement du *cardo*; la profondeur à atteindre serait de deux mètres: c'est la hauteur de la terrasse artificielle qui rompt la pente à partir de l'intersection entre le *cardo* et le *decumanus*.

Plus au sud où, comme l'avait justement noté J. Lassus<sup>81</sup>, le diamètre sud-nord de la *cavea* du théâtre et la partie antérieure de la scène sont alignés sur le *cardo*<sup>82</sup>, l'existence du *cardo* prolongé serait plus que conjecturale: la colline qu'entaille, en partie, le théâtre, est bien naturelle; elle n'est pas constituée de remblais, comme l'affirmait Barthel; à moins de suivre la pente, aucune voie n'a pu passer là où les argiles limoneuses vertes feuilletées qui forment le relief de *Thamugadi*, n'avaient pas été entamées.

Quelques pièces restent encore à verser au dossier de l'aménage-

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 127, n. 2. L'ambivalence du terme *platea* rend encore plus tentante l'identification du *forum* avec l'objet d'une de ces opérations de pavement, déjà mentionnées en 143 (*ibid.* p. 112, n. 7).

<sup>79</sup> «BJ», 120, 1911, p. 107.

<sup>80</sup> Hypothèse qui doit être considérée avec beaucoup de prudence car les orientations indiquées par cet auteur sont erronées, à commencer par les axes du *forum* et du *decumanus* (cf. *supra*, n. 19). Cette question de la topographie et des orientations à *Thamugadi* sera traitée, ailleurs, plus en détail.

<sup>81</sup> J. LASSUS, *Adaptation à l'Afrique de l'urbanisme romain*, dans *Actes du VIII<sup>e</sup> congrès internat. d'archéologie classique* (1963), Paris, 1965, p. 246.

<sup>82</sup> Quoiqu'il faille tenir compte d'un léger biais de 1° vers l'ouest, perceptible du haut de la colline, au sud; biais à attribuer, sans doute, à la difficulté de respecter un alignement rigoureux à l'endroit où le relief local est le plus prononcé.



ment du *forum*: c'est, en premier lieu, le détail d'un plan du *forum* publié par A. Ballu<sup>83</sup>, représentant les traces d'un massif rectangulaire, d'environ 6,5 m d'est en ouest sur 4,3 m du nord au sud, presque au centre de la place, dans l'axe de l'entrée principale; sur le terrain, à l'emplacement indiqué, un pan de blocage affleure effectivement.

Lors de sondages entrepris en 1942<sup>84</sup>, un autre massif de blocage de 4,7 m d'est en ouest sur 2,7 m du nord au sud, épais de 1,4 m, avait été rencontré 8,4 m à l'est de la tribune qui précède le temple; en plusieurs endroits de la place, notamment dans son grand axe, ces mêmes sondages avaient touché un béton épais de 40 cm et permis de retrouver plusieurs fragments de moulures et de statues, enfouis dans le sous-sol remanié bien avant les fouilles.

S'agit-il de fondations de podiums ou de radier destiné à armer le sous-sol de l'*area*? Ces quelques indices obligent à se rendre à l'évidence que l'aménagement du *forum* ne s'était pas fait d'un seul jet; plus que tout autre espace public, le *forum* avait été l'objet de rajouts, de modifications correspondant à l'évolution de la politique municipale et aux mutations idéologiques.

Seul un examen minutieux des monuments du *forum* et de leur articulation dans l'ensemble, appuyé de sondages ponctuels, permettra de dépasser la maigre constatation que le dallage et le cadran solaire qu'il porte ont succédé aux phases ultimes de mise en place du complexe, foyer de la cité.

Bien qu'il soit anonyme et non daté, le cadran solaire du *forum* de *Thamugadi* présente, par sa taille hors du commun et sa fixité sur une place publique<sup>85</sup>, le principal intérêt de dépasser le strict domaine de l'histoire de la mesure du temps et de s'appliquer à la topographie et à l'architecture; l'ombre fugitive contribue à reconstituer un état du cadre bâti.

Sa rareté en limite paradoxalement l'application: de tous les sites du monde antique épargnés par le temps, combien ont conservé leurs places publiques, et sur combien a-t-on retrouvé des cadrans solaires?

Connaissant la tendance qu'avaient - qu'ont encore - les cités à rivaliser entre elles en matière d'embellissement des monuments et des espaces publics, l'espoir demeure, qu'un jour, le dégagement du *forum*

<sup>83</sup> *Op. cit. supra* n. 59, pl. VI; ce détail n'apparaît pas sur les autres plans du *forum* (BOESWILLWALD et ALII, *op. cit.*, pl VI et BALLU, *op. cit.*, 1897, pl. XII) ou dans l'énumération des traces de bases (*ibid.*, pp. 63-76 et *ibid.*, pp. 122-128).

<sup>84</sup> Rapports manuscrits de CH. GODET, 1942, conservés aux Archives des Antiquités, Alger, cf. brève mention par L. LESCHI dans «BCTH» 1946-49, p. 67.

<sup>85</sup> Le catalogue de S.L. GIBBS, *op. cit.*, totalise 256 exemplaires de formes diverses, tous amovibles, car de taille ordinaire.

de villes - pour ne parler que des plus proches de *Thamugadi* et de Lambèse - comme *Verecunda* ou *Lambiridi*, permettra d'éprouver à nouveau la pertinence de l'application de l'astronomie à l'étude de l'architecture et de l'aménagement de l'espace urbain dans l'antiquité.

D'ores et déjà, il est une lueur de cet espoir pour d'autres lieux: connaît-on, a-t-on publié tous ces instruments<sup>86</sup> qui représentent, rappelons le, les rares témoignages matériels de l'activité scientifique dans l'antiquité? a-t-on accordé une attention à leur position et, enfin, a-t-on su reconnaître, là où il y en aurait, ces maigres traces d'apparence désordonnée et sans signification?

<sup>86</sup> Le musée de Timgad compte parmi ses collections cinq cadrans solaires inédits (deux cadrans plans verticaux, deux coniques et un hémisphérique); qu'en est-il réellement, ailleurs, pour d'autres sites antiques?

Maria Milvia Morciano

*Tipasa d'Algeria:*  
un esempio di pianificazione antica

Tipasa è iscritta alla lista UNESCO del Patrimonio Mondiale dei beni culturali di interesse per tutta l'umanità. Il pericolo incombente dato dallo sviluppo incondizionato della città moderna e i progetti edilizi interessati soprattutto alla zona situata ai piedi del Foro, tra le Grandi terme e la Maison de Camus, hanno sollecitato l'intervento dell'UNESCO, che ha promosso la formazione di un Laboratorio Internazionale, costituito dall'École Polytechnique d'Urbanisme et d'Architecture d'Alger e dalla facoltà di Architettura dell'Università degli Studi di Firenze, finalizzato all'elaborazione di un progetto per la pianificazione moderna e per la tutela dei beni archeologici e naturalistici di Tipasa<sup>1</sup>. Nell'ambito del programma suddetto, mi è stato affidato il coordinamento di un'équipe per l'analisi storico-topografica di Tipasa e per la redazione della *forma urbis*<sup>2</sup>.

La *forma urbis* (fig. 1), qui presentata, vuole agevolare una revisione della documentazione urbanistica, legata alla concreta necessità di controllare lo sviluppo della città moderna<sup>3</sup>. È stata disegnata mediante

<sup>1</sup> Questo laboratorio, costituito nel 1990 e reso possibile dalle autorità algerine competenti, si deve all'infaticabile lavoro di Mounir Bouchenaki, della Direzione Patrimonio Culturale dell'UNESCO, e Pietro Laureano, del Comitato Italiano Icomos, cui sono grata per avermi offerto questa opportunità. Un sincero e affettuoso ringraziamento desidero rivolgere anche a Sabah Ferdi, direttrice del Museo e del Parco Archeologico di Tipasa, per la sua disponibilità amichevole.

<sup>2</sup> Erano utilizzabili solo carte topografiche schematiche che non si erano proposte come fine principale l'apprezzamento volumetrico delle architetture, del loro rapporto reciproco, delle diversità orografiche. Un primo tentativo di localizzare in modo completo i resti antichi si trova in S. GSELL, *Tipasa, ville de la Maurétanie Césarienne*, in «MEFR», XIV, 1894, tav. V (riprodotta in fig.2), prezioso per confrontare lo stato della città com'era alla fine del secolo scorso rispetto a oggi, specie per la linea di costa e la viabilità. Se la localizzazione dei resti descritti in tale pianta è agevole per quelli più cospicui, vi è però una quantità di piccoli segmenti murari non comprensibili sparsi su tutta la superficie intramuranea. D'altronde l'eccessiva tendenza a voler riconoscere uno schema regolare nell'impianto urbano, come sul promontorio di Ras Bel Aïch coperto da una quadrettatura regolare inesistente, impone cautela nella sua consultazione.

<sup>3</sup> Alla realizzazione grafica hanno collaborato: Corinne Barberio, Cesare Bazzoni, Sandra Pasquini, Jacopo Zetti.



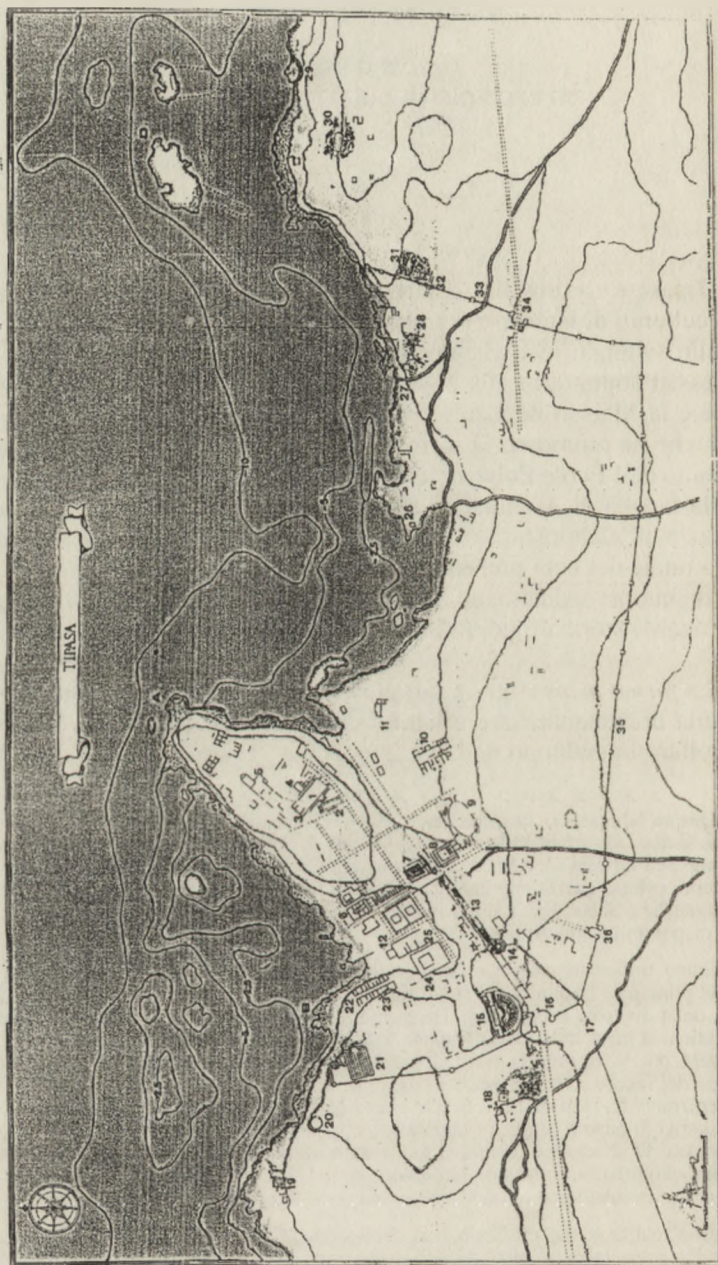


Fig. 1: *Tipasa Formae Urbis* (dis. M. M. Morciano, C. Barberto, C. Bazzoni, S. Pasquini, J. Zetti).

- A: Ras el Aïche (Promontorio del Foro);
- B: Ras el Knissia (Promontorio della Grande basilica cristiana);
- C: Koudiak Zarour
- D: Isolotti Sidi-Said;
- 1: Foro;
- 2: Basilica giudiziaria;
- 3: *Capitolium*;
- 4: *Curia*;
- 5: Case romane del secondo secolo d. C. e cappella cristiana;
- 6: Casa degli Affreschi;
- 7: Tempio Nuovo;
- 8: Tempio Anonimo;
- 9: Anfiteatro;
- 10: Grandi terme;
- 11: Resti di edificio pubblico;
- 12: Casa di Lotis;
- 13: Cosiddetto *decumanus*;
- 14: Ninfeo;
- 15: Teatro;
- 16: Porta di *Caesarea*;
- 17: Acquedotto;
- 18: Necropoli della porta di *Caesarea*;
- 19: Chiesa del vescovo Alessandro;
- 20: Mausoleo circolare e necropoli occidentale;
- 21: Grande Basilica cristiana;
- 22: Piccole terme ovest;
- 23: Stazione di cavalleria;
- 24: Casa del Mosaico di Achille;
- 25: Fabbrica del *garum* e Piccole terme centrali;
- 26: Mausoleo Punico;
- 27: Canale artificiale per la deviazione di un oued;
- 28: Necropoli punica;
- 29: Forni per la produzione di calce;
- 30: Basilica di S. Salsa e necropoli orientale;
- 31: Basilica di Pietro e Paolo;
- 32: Porta minore orientale e resti di via romana;
- 33: Passaggio di un oued attraverso le mura;
- 34: Porta di *Icosium*;
- 35: Mura urbliche del II sec. d. C.
- 36: Porta minore di sud-est;  
 α: Sbocco fognario;  
 β: Sbocco fognario;



un minuto lavoro di collazione di quanto è stato pubblicato, posizionato in base alla cartografia locale a disposizione, alla fotografia aerea e alla ricognizione di superficie. Per la linea di costa abbiamo scelto quella elaborata dallo Gsell<sup>4</sup>, nel tentativo di restituire, almeno in parte, la situazione anteriore ai lavori effettuati nel porto negli ultimi anni. La carta è stata arricchita dalle curve di livello orografiche e batimetriche. Molto resta ancora da fare: tra i resti notevoli non ancora studiati, basti ricordare quelli su Ras Bel Aïch, letteralmente disseminato di muri, che per tecnica edilizia (struttura a telaio costituita da materiali di reimpiego compattati da spessi letti di malta molto grossolana e friabile) sembrano appartenere a un'età tarda. Non esistono ancora rilievi adeguati per le Piccole terme e la Stazione di cavalleria, che ci siamo limitati a rappresentare schematicamente sulla base della foto aerea; così la Fabbrica del *garum*, le vicine Terme private e la Casa di Lotis. Il risultato, ottenuto mediante una selezione, ha reso necessarie, almeno per il momento, alcune omissioni, indicate sulla *forma* con i soli numeri di riferimento alla legenda. I segni tratteggiati corrispondono a percorsi viari ricostruibili con maggiore sicurezza.

Lo sviluppo di Tipasa nelle varie fasi cronologiche è stato già trattato ampiamente dal Lancel<sup>5</sup>: da allora non sono venute alla luce altre novità sostanziali; inoltre i motivi sopra citati, legati a una scarsa documentazione di molti monumenti, che rendono impossibile una rilettura diacronica puntuale, inducono a restringere il campo di indagine. Mi limiterò pertanto a prendere in esame la città nel momento in cui la sua pianificazione assume un aspetto maggiormente vincolante e organico, corrispondente al momento di massimo sviluppo edilizio, considerando per quanto è possibile i condizionamenti precedenti, riferibili al primo impianto sicuro della città in età claudia, le scelte e gli interventi posteriori.

La città viene dotata di mura nel 146/147 d.C., come attesta la nota iscrizione pertinente alla porta minore orientale<sup>6</sup>: queste inquadrano la

<sup>4</sup> V. *supra*, n. 2.

<sup>5</sup> S. LANCEL, *Tipasa de Maurétanie: histoire et archéologie I. État des questions des origines préromaines à la fin du III siècle*, in ANRW, II, 10.2, 1982, p. 739 e sgg.

<sup>6</sup> AE, 1955, n. 130; J. BARADEZ, *Les nouvelles fouilles de Tipasa et les opérations d'Antonin le Pieux en Maurétanie*, in «Libyca», II 1954, p. 89 e sgg. Sul problema legato al cambiamento giuridico della città, che riceve il titolo di *col(onia) Ael(ia) Tip(asensium)* e la conseguente costruzione delle mura: ID., in «Libyca» IV, 1956, p. 270 = AE, 1958, 128; P.-A. FÉVRIER, *Enceinte et colonie*, in «Revue d'études ligures», XXXV, 1969, p. 277; ID., *Urbanisation et Urbanisme de l'Afrique romaine*, in ANRW, II. 10. 2., 1982, pp. 345-47; LANCEL, *Tipasa*, cit., pp.763-68; R. REBUFFAT, *Enceintes et insécurité en Maurétanie Tingitane*, in «MEFRA», LXXXVI, 1974, p. 501 sgg.; C. LEPPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-empire*, Paris 1981, II, p. 543; W. SESTON, *Les murs, les portes et les tours des enceintes urbaines et le problème des "res sanctae" en droit ro-*



fascia-paralitoranea con un andamento di forma trapezoidale<sup>7</sup>, dal promontorio di Ras el Knissia a est fino a tagliare a ovest quello di Kouidiak Zarour, abbracciando una zona scandita da tre modesti promontori a picco sul mare e comprendendo due zone piane, una delle quali, quella orientale, a carattere alluvionale con una costa più bassa e uniforme.

Tipasa era attraversata dalla grande strada costiera proveniente da *Caesarea*, l'odierna Cherchell, che, diretta verso *Icosium* (Algeri), penetrava all'interno della cinta muraria attraversandone la porta monumentale detta di *Caesarea*: è presumibile un percorso, parallelo alla costa, simile alla strada statale attuale, che arrivava a fiancheggiare il lato meridionale dell'anfiteatro, ricongiungendosi con il *decumanus*<sup>8</sup>. Più tardi la costruzione dell'edificio di spettacolo potrebbe aver comportato dei rimaneggiamenti all'area in questione, come l'obliterazione di un possibile trivio più antico formato dal *decumanus*, dalla grande strada costiera e dal *cardo*, del quale perdiamo le tracce proprio al limite dell'anfiteatro. La carta dello Gsell, anteriore all'espansione della città negli ultimi anni, mostra l'andamento di questa strada in modo più comprensibile, tuttavia il percorso antico non è ricostruibile con sicurezza anche se è presumibile un andamento est-ovest in linea con la porta monumentale verso *Icosium*<sup>9</sup>, come può suggerire il ritrovamento di una colonna di granito trovata in posto sulla sua base; quest'ultima secondo lo Gsell faceva parte verosimilmente di un edificio orientato nella stessa direzione e che poteva, con il suo carattere monumentale, fiancheggiare la via<sup>10</sup>.

main, in «Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à A. Piganiol», II, 1966, p.1489 e sgg.

<sup>7</sup> Sulle mura, oltre agli studi generali sulla città: P.-M. DUVAL, *Cherchel et Tipasa, recherches sur deux villes fortes de l'Afrique romaine*, Paris 1946, pp. 21-67; J. BARADEZ, *L'enceinte de Tipasa et ses portes*, in «Mélanges d'Archéologie et d'Histoire offerts à A. Piganiol», II, 1966, p.1133 e sgg.; ID., *Les nouvelles*, cit. p. 101 e sgg. R. REBUFFAT, *La fortification et sa place dans l'histoire politique, culturelle et sociale du monde grec*, in *La fortification dans l'histoire du monde grec*, «Actes du Colloque international» (Valbonne 1982), CNRS, Paris 1986, p.348.

<sup>8</sup> Una decisa somiglianza dell'andamento della cinta muraria, del *decumanus* e del grande asse stradale, si osserva a Ostia.

<sup>9</sup> G. MANSUELLI, *La città romana nei primi secoli dell'impero: tendenze dell'urbanistica*, in ANRW, II, 12, 1, 1982, p. 171. FÉVRIER, *Urbanisation*, cit., p. 353 sottolinea il ruolo marginale che ebbe il promontorio del Foro, da un punto di vista urbanistico, rispetto alla città bassa, con la strada costiera e il *decumanus* massimo staccati da esso.

<sup>10</sup> M. GAVAUZ, in «Revue Africaine», XXVII, 1883, p. 479, n.6; GSELL, *Tipasa*, cit., p.338 segna con il n. 10 sulla carta= n. 12 in ID., *Atlas archéologique de l'Algérie*, Paris 1911. La base, attica, è in marmo bianco, il diametro, unica misura fornita, è di m. 0,78. Il fusto della colonna, la cui altezza è di circa m. 3, è di granito, forse di provenienza dalle cave di Hadjret En Nou a ovest di Cherchell: N. BENSEDDIK, S. FERDI, PH. LEVEAU, *Cherchel*, Alger 1983, p. 64.

Non conosciamo molto dello sviluppo urbano dell'area centrale e orientale della città: esso appare oggi quasi totalmente obliterato dall'impianto coloniale francese<sup>11</sup>, che sembra incastonato al centro della città antica. Probabilmente questa zona, che peraltro ha restituito scarse testimonianze archeologiche, non fu mai urbanizzata, ma solo programmata per potenziali sviluppi e ciò potrebbe essere provato dall'inusuale sistemazione dell'anfiteatro di fine III secolo, assai tardo rispetto alla maglia urbana, al centro della città murata<sup>12</sup>. Il decumano massimo, esteso dalla porta di *Caesarea* al mare, funge da cerniera tagliando l'area delimitata dalle mura in due grandi settori disposti paralleli alla costa, ma la città antica vera e propria sembra limitarsi al solo versante occidentale, pur senza escludere la possibilità che siano esistite costruzioni, temporanee o meno, in materiale deperibile, legno e argilla cruda, più difficilmente riconoscibili. È probabile, dunque, l'esistenza a est di una "periferia" con edifici a carattere sparso, dove ampi spazi liberi da costruzioni potevano essere utilizzati all'occorrenza per necessità contingenti: accoglienza di popolazioni nomadiche o ancora, in caso di guerra, protezione di abitanti circonvicini e di bestiame. Lungo la costa orientale sono visibili resti di impianti destinati alla produzione di calce e inframezzati da altri resti edilizi male interpretabili, sovrapposti a una necropoli più antica, poi inglobata dalle mura di II secolo, che costituiva il limite della città in un'epoca precedente<sup>13</sup>. Ulteriori resti, interpretati come *horrea*, so-

<sup>11</sup> Il nucleo centrale della città, risalente alla metà del secolo scorso, è, come di consueto nell'urbanistica coloniale francese, di forma rigidamente geometrica, con strade intersecantesi ad angolo retto e isolati rettangolari, tranne che per la parte più interna della città che, di forma trapezoidale, sembra ripetere in scala il perimetro delle mura antiche. Sebbene il perfetto orientamento nord-sud coincida con molti dei segmenti dei muri edilizi segnalati dallo Gsell, è improbabile che tale impianto ricalchi quello possibile antico in quest'area.

<sup>12</sup> L'anfiteatro è generalmente relegato ai margini della città, anche se sempre intimamente connesso alla pianificazione urbana sia negli esempi intramuranei che in quelli extramuranei: casi particolari si trovano a *Paestum*, in posizione centrale e addossato al *comitium*; a *Samarobriva* (Amiens) dove esso appare immediatamente adiacente al Foro per una precisa volontà di celebrare il culto imperiale. M. TORELLI - P. GROS, *Storia dell'urbanistica. Il mondo romano*, Bari 1988, pp. 144, 309. Un esempio puntuale di anfiteatro, situato nel centro della città, è nella vicina *Caesarea*, ottenuto peraltro attraverso la trasformazione del centralissimo teatro in età imperiale (la cronologia è ancora dibattuta), avvenuta nonostante esistesse già un secondo anfiteatro più a est: BENSEDDIK, FERDI, LEVEAU, *Cherchel*, cit., p. 57. PH. LEVEAU, *Caesarea de Maurétanie, une ville romaine et ses campagnes*, Roma 1984, pp. 35-36. Per l'anfiteatro di Tipasa: J.C. GOLVIN, *L'amphithéâtre romain*, Paris 1988, pp. 139 e n. 402, 141, 143, 274, 298 n.2, 328-9, 360, 377, 388, 409, bibliografia precedente.

<sup>13</sup> P. CINTAS, *Fouilles puniques à Tipasa*, in «Revue Africaine», XCII, 1949, p. 263 e sgg.; J. BARADEZ, *Nouvelles fouilles à Tipasa: les fours à chaux des constructeurs de l'enceinte*, in «Libyca», V, 2, 1957, pp. 159-275 e 277-94.

no stati riportati in luce dal Baradez nell'insenatura a est presso il mausoleo punico (fig. I, n.26), quasi come affiorante sul pelo dell'acqua, dove egli riteneva fosse l'antico porto di Tipasa<sup>14</sup>.

È opinione corrente, fra tutti gli studiosi, che il nucleo originario della città, fin dall'età punica, fosse situato sul promontorio di Ras Bel Aïch, ma non si hanno resti, né testimonianze; tuttavia l'estensione e l'importanza delle necropoli, che circoscrivono via via i limiti del centro abitato fin dal IV secolo a.C., ne hanno ormai provato l'esistenza<sup>15</sup>.

Il problema della mancanza di testimonianze limita anche le conoscenze sull'impianto della città in età claudia, quando divenne *municipium* di diritto latino<sup>16</sup>; quanto si può dire è infatti più dedotto che provato dai ritrovamenti. Una cinta muraria più antica di quella conosciuta del II secolo avrebbe sbarrato l'accesso al promontorio del Foro e sarebbe stata riconosciuta nella zona situata più a monte della Villa degli Afreschi, verso est. Un secondo tratto, costruito in grandi blocchi di pietra locale, sarebbe stato individuato proprio a ridosso del lato nord del Tempio nuovo<sup>17</sup>. Al momento, la mancanza di un'adeguata documentazione lascia la questione aperta: i tratti di mura non sono stati rilevati e la fitta vegetazione non permette l'indagine a mezzo della foto aerea. Da quello che si può vedere direttamente, emergono dubbi anche sulla natura dei resti: i blocchi sono di varie dimensioni, molti sicuramente di reimpiego o ricollocati fuori posto, come i fori per la presa delle ulivelle mostrano chiaramente, mentre le cavità per l'inserzione di travi ne indicherebbero un riutilizzo posteriore per baracche. Sarebbe imprudente, sulla base della sola tecnica edilizia, determinare una cronologia, specie nel caso delle costruzioni a secco, che risentono delle caratteristiche del tipo di pietra a disposizione, conservando le stesse metodiche di lavorazione anche per tempi lunghissimi. Occorre cautela e maggiore elasticità rispetto al "dogma" tipologico che talvolta sembra imbrigliare lo studio delle tecniche edilizie, mentre è necessario organizzare una sequenza interna sulla base della comparazione delle tecniche locali. Saranno le ulteriori ricerche che sveleranno la natura di questi avanzi murari, che potrebbero appartenere tanto a sostruzioni di edifici arrampicati sul pendio,

<sup>14</sup> J. BARADEZ, *Note sur le port antique de Tipasa de Maurétanie*, in «Studi Storici e archeologici sul "Portus Augusti" e sul territorio classicano», Ravenna 1961, pp. 211-21.

<sup>15</sup> La frequentazione del sito sarebbe tuttavia testimoniata fin dal VI sec. a.C. Il problema è stato ampiamente discusso e valutato per cui si rimanda a LANCEL, *Tipasa*, 1982, cit., p. 746, con bibliografia precedente.

<sup>16</sup> Plin., *N.h.*, V.20.

<sup>17</sup> BARADEZ, *Les nouvelles*, cit., p. 89 e sgg.



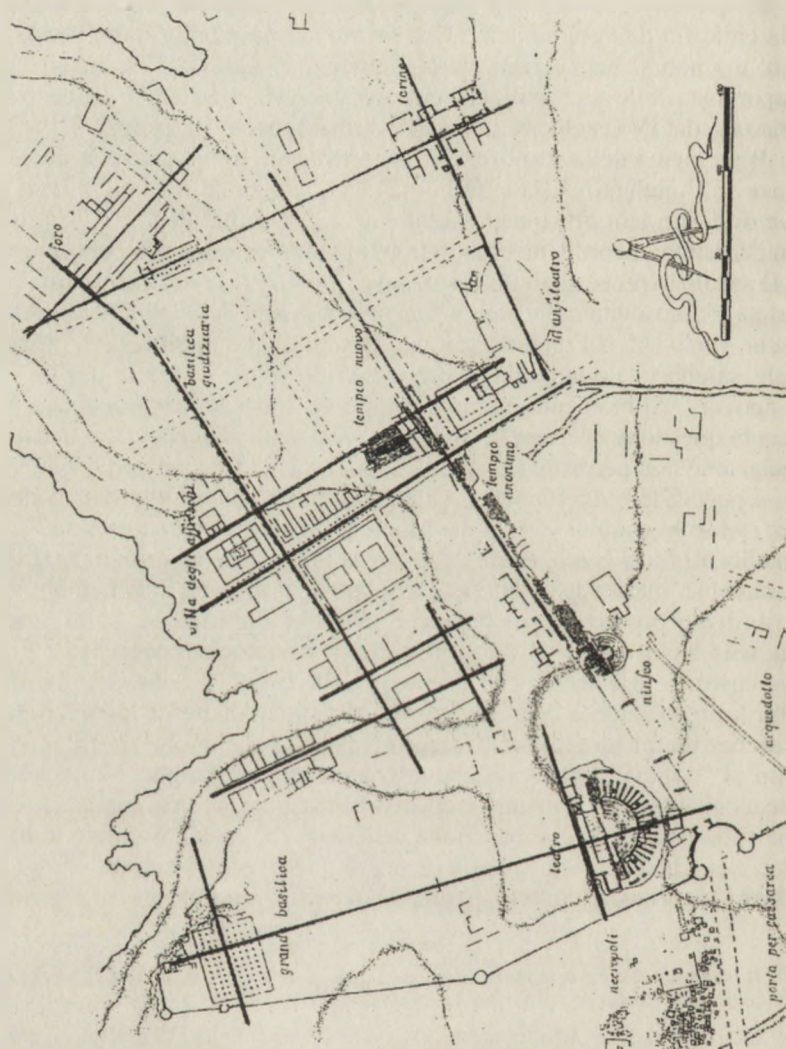


Fig. 3. Tipasa, *Forma urbis*, particolare della zona occidentale (dis. Morciano, Barberio, Bazzoni, Pasquini, Zetti).



Fig. 2: Pianta di Tipasa (da S. GSELL, "MEFR", XIV, 1894, tav. V).



Fig. 4: Bottiglia vitrea della serie *Puteoli*, restituzione grafica (dis. D. Sestini 1812).

quanto a una fortificazione approntata velocemente in età più recente di quella proposta, quanto, effettivamente a mura di cinta più antiche, in seguito fortemente rimaneggiate e restaurate. La possibilità che questi muri appartengano a una cerchia difensiva prospetta la suggestiva ipotesi che il luogo dove sorgono i due templi affrontati sia prossimo a quello di un'antica porta urbana in questo versante (delimitata già dall'esistenza della necropoli precedente, sotto la Villa degli affreschi<sup>18</sup>), perpetuando e materializzando la sacralizzazione del *limes*<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> J. BARADEZ, *Nouvelles fouilles à Tipasa: nécropole païenne occidentale sous la maison des fresques*, in «Libyca», IX, 1, 1961, pp.7-48; Id., *Les nécropoles de Tipasa: tombes du cimetière occidental côtier*, in «Antiquités Africaines», II, 1968, pp.77-93.)

<sup>19</sup> Sulla sacralità delle porte urbane: G. ROSADA, *Mura, porte e archi nella X Regio*, in: *La città nell'Italia Settentrionale in età romana*, «Atti Conv. 1987, Coll. Écol.Franç.».

Oltre alla presunta cinta muraria, si conoscerebbe il Foro, di dimensioni più modeste, rispetto a quello conosciuto, chiuso sul lato corto a nord-est da un primo tempio a *pronaos*, con la *curia* sul versante nord-ovest<sup>20</sup> e tagliato sul lato lungo sud-ovest da un primitivo *decumanus*<sup>21</sup>; quest'ultimo doveva poi scendere ai piedi del promontorio, verosimilmente immettendosi nella grande via costiera. Che il primo impianto della città fosse situato sul promontorio di Ras Bel Aïch è avvalorato da quanto si può riscontrare nella *Passio Salsae*, per Tipasa una delle fonti più famose e preziose, che sembra menzionare almeno un tempio qui situato, dando al promontorio valore di vera e propria acropoli, spazio elettivo per il culto<sup>22</sup>.

La pianta della prima città romana sarebbe stata, in conclusione, di tipo canonico: il centro geometrico sarebbe venuto a coincidere con il Foro, servito da un asse viario principale in diretta comunicazione con il territorio, corrispondente al *decumanus* poi tagliato dalla costruzione della basilica giudiziaria.

La città del II secolo, sviluppatasi conseguentemente alla costruzione delle mura, si estende, formando corpo unico, dal promontorio del Foro e quello della Grande basilica cristiana<sup>23</sup>. Non esiste per questa città un piano regolare unitario. Un sistema ortogonale (fig. 3) è rilevabile nella zona situata all'incrocio fra *cardo* e *decumanus* "massimi", ma sembra applicato con libertà e senza un modulo costante degli isolati. Un asse di coordinamento indipendente, rispetto all'allineamento del

Trieste 1990, p. 365 e sgg. La frequenza di templi nelle vicinanze delle porte urbane, legata al significato sacrale di passaggio, è assai frequente nel mondo classico; ci limiteremo pertanto a due soli esempi emblematici di monumentalizzazione di porte in seguito all'ingrandimento della città: Ostia, dove la cella del *Capitolium* occupa esattamente lo spazio della porta nord sul *cardo* del primo impianto della *colonia maritima*; *Thamugadi*, il cui sbocco occidentale del *decumano* è sottolineato dal tempio del *Genius* della colonia e dal *macellum*.

<sup>20</sup> H. JOUFFROY, *La construction publique en Italie et dans l'Afrique romaine*, Strasbourg, 1986, p. 126; S. LANCEL - M. BOUCHENAKI, *Tipasa de Maurétanie*, Alger 1971, p. 30, pp. 172-77.

<sup>21</sup> J. HEURGON, *Nouvelles recherches à Tipasa, ville de la Maurétanie Césarienne*, in «MEFR», XLVII 1930, pp. 187-90.

<sup>22</sup> *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum qui in Bibliotheca Nationali Parisiensi adservantur*, I, Paris 1889, p. 344, 3, 14 e sgg.: «Templi erat electus admodum locus, quo collis cautibus supereminens fundata nativitas soliditate saxorum in umbilico quodam eiusdem erigitur, utrimque totae imminens civitati...Hic itaque locus oriendo atque ab ipso conditae civitatis auspicio, quod idolorum cultus indigenis regnabat, Templensis nomen accepit eo quod illic cuncta vel a publica conversatione remotissima statuta forent sacella templorum».

<sup>23</sup> FÉVRIER, *Urbanisation*, cit., p. 353.



Foro, sembra rispecchiato dalla disposizione della basilica civile, che a sua volta è orientata come le terme e l'anfiteatro. L'edificio à *auges*, la Casa del mosaico di Achille e la Fabbrica del *garum* sembrano pure formare un sistema a sé stante, lievemente divergente<sup>24</sup>. Infine più a ovest, il teatro e la Grande basilica cristiana<sup>25</sup> sono coordinati, nonostante la discrepanza cronologica, da un simile orientamento staccato dai precedenti. Questi diversi assi sarebbero determinati dall'aderenza all'orografia. Non solo: abbiamo il sospetto che l'area sia stata programmata secondo una sorta di piano regolatore unitario, ma che questo non venisse rispettato. Il tentativo di guadagnare maggiore spazio, specie negli edifici privati, può aver determinato nel tempo uno scollamento dalla maglia geometrica. Il risultato sarebbe quindi una pianificazione mista, a metà strada tra quella delle città nate *ex novo*, a schema regolare, e quelle a sviluppo diacronico, con un'impianto urbanistico di tipo spontaneo, caso costante in tutti quei centri in cui la realtà insediativa affonda le proprie radici in tempi più remoti<sup>26</sup>.

La monumentalizzazione di Tipasa, avviata a partire dalla metà del II secolo d.C., è stata concepita in modo da stupire chi entrava in città attraverso l'imponente porta di *Caesarea*. Lungo la via principale si succedevano infatti ricchi edifici: il teatro<sup>27</sup>, il ninfeo, che però sembrerebbe molto tardo<sup>28</sup>, un arco, un secondo arco monumentale<sup>29</sup>, che insieme

<sup>24</sup> Le datazioni dell'edificio à *auges*, detto anche Stazione di cavalleria, e le vicine Piccole terme, non sono ancora precisate: J. BARADEZ, *Tipasa, ville antique de Maurétanie*, Alger 1952, pp. 30-40; Id., in «Libyca» IV 1956, p. 171; V 1957, pp. 138-39; S. LANCEL, *Tipasa de Maurétanie*, Alger 1966, p. 36-39; M. BOUCHENAKI, *Tipasa, site du patrimoine mondial*, Alger 1988, pp. 58-60; P. ROMANELLI, *Topografia e archeologia dell'Africa Romana*, in «EC» III, X, VII, 1930, p. 209.

<sup>25</sup> J. LASSUS, *Autour des basiliques chrétiennes de Tipasa*, in «MEFR», XLVII, 1930, pp. 221-34; Id., *La basilique africaine*, in «XVII corso di cultura sull'arte bizantina e ravennate», Ravenna 1970, p. 217 e sgg.

<sup>26</sup> Sul passaggio dal piano programmatico a quello dell'attuazione del progetto urbanistico, spesso non coincidenti: P. SOMMELLA, *Italia antica. L'urbanistica romana*, Roma 1988, p. 242 e sgg. con bibliografia precedente, validissimo strumento anche per altre realtà storico-geografiche.

<sup>27</sup> E. FRÉZOULS, *Le théâtre romain de Tipasa*, in «MEFRA», LXIV, 1952, pp. 111-117; Id., *Aspects de l'histoire architecturale du théâtre romain*, in ANRW, II 12, 1, 1982, pp. 391, 492, tav. XI, 1; LANCEL, *Tipasa*, cit., p. 773, con bibliografia precedente.

<sup>28</sup> La datazione è posta entro il primo quarto del IV sec. d.C.: P. AUPERT, *Le nymphée de Tipasa et les septizonia nord-africains*, Roma 1974; W. LETZNER, *Römische Brunnen und Nymphaea*, Munster 1989, pp. 409-10. Una cronologia che tuttavia merita qualche riserva in considerazione dell'aspetto puramente urbanistico: l'organizzazione dello spazio in cui è immerso il monumento porterebbe a considerarlo più strettamente collegato al pieno II sec. d.C., periodo di maggiore impulso alla monumentalizzazione degli spazi pubblici.

<sup>29</sup> Per entrambi ne rimangono solo le basi dei piedritti.

ai due templi affrontati sottolinea l'incrocio con il *cardo*, via colonnata di poco inferiore per larghezza al *decumanus*, infine l'anfiteatro e le Grandi terme. Sullo sfondo si profilava il mare. Su tutto, e affiancato dalla basilica civile, sovrastava il Foro disteso in posizione eminente sul promontorio che, racchiudendo gli edifici più rappresentativi del dominio di Roma, il *capitolium* e la *curia*, doveva sembrare quasi un "temenos" civile con tutte le sue implicazioni ideologiche<sup>30</sup>. Un dispiegamento scenografico quindi, si direbbe la vetrina della città.

È evidente che la scalinata, che varcava il pendio collinare raggiungendo il Foro e le cui sostruzioni in potenti blocchi sono ancora visibili sotto la scalinata moderna di accesso al promontorio, doveva muovere da un altro spazio pubblico: mentre al *collis Templensis*, nome con cui il luogo è ricordato nella *Passio Salsae*<sup>31</sup>, dovevano spettare funzioni politico-amministrative, qui potevano svolgersi funzioni specificatamente commerciali. La possibilità che sia esistita una seconda piazza pubblica può essere postulata anche sulla base della presenza assai frequente in Africa di due *fora*<sup>32</sup>. Sarebbe azzardato comunque, definire in modo così preciso la natura dell'area in questione; basti pertanto evidenziarne la funzione che sembra suggerita implicitamente da considerazioni di ordine topografico. Il Foro mantiene un orientamento indipendente, dovuto, verosimilmente, alla pianificazione più antica della città sul promontorio - area originante del centro - ma è anche vero che la sua posizione proiettata verso il mare suggerisce un legame ben preciso tra questo e lo spazio sottostante. Il *decumanus* si allarga sensibilmente in corrispondenza del Tempio nuovo; le Grandi terme, benché di cronologia incerta, e l'anfiteatro formano anch'essi un asse leggermente divaricato rispetto

<sup>30</sup> L'abside della curia era coperta dal famoso mosaico dei *captivi*: K.M.D. DUNBAIN, *The mosaics of Roman North Africa*, Oxford 1978, p. 276. L'iconografia dei prigionieri barbari è assai frequente in tutte le aree di conquista romana, si ricordi la statua loricata di Augusto da Chercell, per citare l'esempio più vicino; per questo il motivo simbolico sembrerebbe essere più pregnante di quello storico. Nel nostro caso la raffigurazione nell'*emblema* centrale, come i volti tra pelte, fortemente caratterizzati etnicamente, mostrano chiaramente il valore ideologico di contrapposizione della *barbaritas* alla *dignitas* del *civis Romanus*: J. CHRISTERN, *Die "Gerichtsbasilika" beim Forum von Tipasa (Neuaufnahme). Ihre Funktion und die Frage nach den Vorbildern für den basilikalen Kirchenbau*, in «Festschrift F. W. Deichmann», Bonn 1986, I, p. 163 e sgg. Ancora sul significato del mosaico, se riferito o meno a un episodio in particolare come la lotta contro i Mauri, che impegnò la Mauretania negli anni intorno al 180 d. C., o le campagne contro i Bavari dal III secolo: LANCEL, *Tipasa*, cit. pp. 777-78 con bibliografia precedente, importante anche per le questioni cronologiche relative all'edificazione della basilica. Per i rapporti tra questa e il Foro: HEURGON, *Nouvelles*, cit., p. 187 e sgg.

<sup>31</sup> *Catalogus*, cit., p. 346, 24.

<sup>32</sup> GROS, *L'urbanistica*, cit., p. 355.

al *decumanus*, disegnando una sorta di trapezio con il lato più ampio verso il mare. La possibilità che il Tempio nuovo fosse dedicato a Giove Serapide<sup>33</sup> e il fatto che almeno in età tarda il portico antistante fosse invaso da numerose piccole botteghe, può indicare più precisamente la presenza di uno spazio pubblico, come un possibile *macellum*, possibilità inoltre esaltata dalla presenza dell'anfiteatro e delle terme, nonché da un importante e ricco edificio pubblico a pianta articolata: S. Gsell lo descrive con molta precisione, nonostante la presenza di rovine e capanne arabe gliene impedisse una piena comprensione, concludendo che tali resti avrebbero fatto parte di un complesso ben più vasto e ornato a mosaici. Si tratterebbe di una grande sala chiusa a nord da un'abside mentre sul lato ovest vi sarebbe stato addossato un ampio emiciclo con tre superstiti nicchie per statue, forse una fontana che avrebbe chiuso il fondo di una piazza; inoltre a sud-ovest della prima sala vi sarebbe stata una cisterna<sup>34</sup>.

I numerosi indizi che destinano questo settore della città a maggiore enfaticizzazione pongono in primo piano uno dei problemi più dibattuti sulla città, ovvero l'ubicazione del porto; e cioè se questo si trovasse fuori le mura urbane tra i due isolotti più a est<sup>35</sup>, oppure più vicino, al

<sup>33</sup> G. DE ANGELIS D'OSSAT, *Relazione preliminare sui lavori compiuti dalla missione italiana a Tipasa (Algeria)*, in «BAA» VI, 1975-76 (1980), p. 41 la dedica del tempio sarebbe identificata sulla base della testa marmorea ora al museo di Tipasa. Serapide e soprattutto la sua assimilazione ad altre divinità è assai frequente in Africa: F. THELMON, *Sérapis et le baiser du soleil*, in «Antichità Altoadriatiche» V, *Aquileia e l'Africa*, Udine 1974, p. 238 e sgg.; V. TRAN TAM TINH, *Sérapis debout*, *Corpus des monuments de Sérapis debout et étude iconographique*, Leiden 1983, p. 13 e sgg.; R.A. WILD, *The known Isis - Sérapis sanctuaries of the roman period*, in *ANRW*, II, 17, 4, 1984, p. 1740 e sgg. Per la presenza del culto di Serapide nei pressi dei mercati si ricordino i casi emblematici di *Puteoli*, *Beneventum*, *Venusia*, *Syracusae* e soprattutto *Alba Fucens* come anche a *Ephesus*, *Miletos* e *Sabratha*, quest'ultimo in intima connessione con il Foro. Vitruv., *De arch.*, I, VII, 1, prescrive: *Mercurio autem in Foro aut etiam, ut Isidi et Serapi, in emporio*. Tuttavia le numerose coincidenze riscontrabili a Tipasa con le norme vitruviane sembrano casuali: il *capitolium* si trova effettivamente *in excelsissimo loco, unde moenium maxima pars conspiciatur (loc. cit)*; ma solo per la precedente ubicazione della città e quindi anche dell'area forense, sul promontorio; la disposizione del teatro (V, III,2) è legata all'andamento della cerchia muraria, mentre lo stesso orientamento degli isolotti nella città tra Ras Bel Atche e Ras el Knissia, rivolto esattamente tra *Cauros* e *Septentrio* (I, 6, 7), è causato dall'aderenza all'andamento della costa.

<sup>34</sup> GSELL, *Tipasa*, cit., pp. 337-38, pianta V, n. 7: la prima sala, costruita con blocchi di pietra, misurava circa m. 19 x 10,80; l'emiciclo m. 10 di diametro; la cisterna m. 8,30 x 4. Una iscrizione mutila sarebbe stata qui rinvenuta, menzionante probabilmente un dedicante dell'edificio: *CIL*, VIII, 9297.

<sup>35</sup> R.A. YORKE-D.P. DAVIDSON, *Roman Harbours of Algeria, Report of the Maghreb Project*, 1968, p. 14 e sgg. M. BOUCHENAKI, *Le port de Tipasa*, «*Revue d'histoire et de civilisation du Maghreb*», VII, 1970, pp. 23-41; *Id.*, *L'espansione fenicia nel Mediterraneo, relazioni del colloquio in Roma*, «*CNR*», Roma 1971, pp. 54-6.



centro della città e ai piedi del Foro, dove anche oggi si situa il porto moderno<sup>36</sup>. Per il primo caso resta il problema della poca funzionalità di un porto così lontano dal centro urbano e non incluso nella cerchia muraria, cosa invece costantemente attuata specie negli esempi delle città africane, come la vicina *Caesarea* dove il porto, abbracciato dal sistema difensivo, si riconnette all'area forense<sup>37</sup>.

La presenza di un bassofondo, che delimita la larga imboccatura, sembra escludere la possibilità che un approdo fosse situato nella profonda insenatura tra il promontorio del Foro e la Grande basilica cristiana<sup>38</sup>. È verosimile che questo specchio di mare fosse adibito a peschiera naturale per l'allevamento ittico, come sembrerebbe evidente dalla vicina presenza degli impianti per la salagione del pesce e della fabbrica del *garum*<sup>39</sup>. Inoltre la presenza di due sbocchi fognari offriva nutrimento ad alcune varietà ittiche che potevano così colonizzare la scogliera, come succede ancora oggi. Un esempio di sfruttamento razionale delle coste nelle città marinare si può comprendere da un vetro della serie *Puteoli* (fig.4), la cui scena figurata mostra una città che si affaccia sulla costa con edifici monumentali come un arco, due *pilae*, un *palatium*, mentre sul pelo dell'acqua si intravedono *ostrearia*, vivai di ostriche, costruiti evidentemente con pali lignei<sup>40</sup>.

La *Passio Salsae* sembra indicare con precisione l'ubicazione del porto in prossimità del sepolcro della Santa<sup>41</sup>; tuttavia a tale descrizione

<sup>36</sup> LANCEL, *Tipasa*, cit., p. 759-62 con ampia discussione e bibliografia precedente.

<sup>37</sup> I confronti sono infiniti: nel bacino del Mediterraneo non esiste città costiera - specie murata - che non abbia una pianificazione strettamente collegata al suo porto.

<sup>38</sup> BOUCHENAKI, *L'espansione*, cit., p. 55. Tuttavia Pol., I, 42, 77 racconta come il porto del Lilibeo fosse difeso non solo da mura ma anche da bassifondi che chiudevano la sua imboccatura, per cui il suo accesso era consentito solo a chi possedeva molta esperienza e abitudine.

<sup>39</sup> Parte della Casa degli affreschi fu trasformata, nella metà del IV secolo in impianti per la salagione del pesce; J. BARADEZ, *Nouvelles fouilles à Tipasa: la maison des fresques*, in «Libyca» 1961 IX, 1, pp. 49-199. YORKE-DAVIDSON, *Roman*, cit., p. 18, descrivono tre capaci vasche tagliate nella pietra situate lungo la scogliera proprio sotto la Stazione di cavalleria. Due di queste presentano una larga apertura su un lato, mentre sulla roccia vi sono piccoli buchi circolari. La descrizione pare un po' vaga ma le dimensioni (la prima vasca misura m. 9 x 8,30; la seconda m. 2,30 x 2,80 e la terza m. 14,4 x 5,20 e rispettivamente m. 0, 3 - 2 - 1 sul livello del mare) farebbero pensare a una funzione da relazionarsi con la lavorazione del pesce.

<sup>40</sup> La bottiglia vitrea proviene da una tomba di Populonia e si data tra la fine del III e gli inizi del IV sec. d.C.: L. TONDO, *Domenico Sestini e il medagliere mediceo*, Firenze 1990, p. 230; AA.VV., *Glass of the Caesars*, Milano 1987, pp. 208-9.

<sup>41</sup> *Catalogus*, cit., pp. 349-50: *corpus (.Salsae)... in portum absque ulla iniuriae ve-*

è forse stato attribuito un peso eccessivo. Come è d'uso in questo tipo di letteratura, la verosimiglianza del miracolo narrato è affidata alla fedeltà della descrizione topografica<sup>42</sup>, nondimeno l'esattezza dei luoghi descritti è legata al periodo in cui l'anonimo ha redatto il testo agiografico<sup>43</sup>. Per questo motivo la ricostruzione della città antica non dovrebbe essere affidata *in toto* a questo racconto più tardo. In ogni caso la Santa, morta verosimilmente alla fine del regno di Costantino, non avrebbe potuto trovare sepoltura altro che fuori le mura, per quanto vicino al porto<sup>44</sup>.

La varietà di termini tecnici, propri della nomenclatura portuale e presenti nella *Passio*, riporta alla necessità di evidenziare che il *portus* è uno spazio generico che può offrire attrezzature accessorie ed essere costituito da vari settori funzionali<sup>45</sup>. Il termine *statio*, con un significato generico e comprensivo<sup>46</sup>, compare più volte e segnatamente per indicare il luogo in cui Salsa viene seppellita<sup>47</sup>. Infine si riscontrano il termine *salum*, che vale per rada, mare profondo e di solito anche avamposto, e *sinus*, termine geografico con significato generico di golfo<sup>48</sup>. Da ciò si

*xatione constituit, ac propemodum finitimum futuro sepulcro tenaci admodum in statione fundavit.*

<sup>42</sup> Secondo LEPALLEY, *Les cités*, cit., p. 545 tale *Passio* sarebbe del tutto leggendaria, opinione che condividiamo se associamo anche l'esistenza di un S. Tipasio e dei suoi miracoli avvenuti a Tipasa Tingitana, P. MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, III, Paris 1903, «Anal. Bolland.» IX, 1890, pp. 109, 116-23; o se inquadrriamo l'avvenimento legato a moltissimi altri Santi legati al mare e che ricordano anche nel nome la loro leggenda: Salsa per *salsum* appunto, o ancora S. Restituta a Ischia che, annegata, fu "restituita" dal mare e seppellita nelle vicinanze: *Bibliotheca Sanctorum* della Pontificia Università Lateranense, Istituto Giovanni XXIII, Roma 1969, s.v. A. MANDOUZE, *Prosopographie de l'Afrique chrétienne*, Paris, Ed. «CNRS» 1982, pp. 1022-1024, con completa bibliografia precedente.

<sup>43</sup> La *Passio* sarebbe stata scritta da un nativo del posto agli inizi del V secolo: MONCEAUX, *Histoire*, cit., pp. 163-68, cronologia più dedotta sulle basi stilistiche del documento, che su dati effettivamente concreti, e che quindi necessiterebbe di un'ulteriore revisione.

<sup>44</sup> Le mura furono rinforzate, con l'aggiunta delle torri e di porte nel 305-306 d.C. SESTON, *Les murs*, cit. p. 1489 e sgg. = *AE*, 1966, 600. Negli anni intorno al 371-72 d.C. esse resistettero all'attacco di Firmus: *Catalogus*, cit., p. 351, per cui alla morte di Salsa, avvenuta entro queste due date, i confini della città erano ancora ben delimitati dall'area fortificata.

<sup>45</sup> G. UGGERI, *La terminologia portuale romana e la documentazione dell' "Itinerarium Antonini"*, in «Studi di Filologia e d'Istr. Classica», XL, 1968, pp. 241-44.

<sup>46</sup> *Id.*, pp. 251-53.

<sup>47</sup> *Catalogus*, cit., pp. 346, 3, 23, 350, 10, 5, 11, 14. v. *supra*, n. 41.

<sup>48</sup> UGGERI, *La Terminologia*, cit., pp. 250-1. *Catalogus*, cit., p. 350, 11, 20; 11, 23.

può evincere che tutta l'insenatura, organizzata o divisa in varie zone, potrebbe essere stata intesa come porto di Tipasa, e che quindi non è da escludere l'esistenza di più punti di approdo, magari proprio per superare la difficoltà dell'esposizione del *sinus* verso le correnti più pericolose provenienti da nord. Gli argini costruiti per congiungere i due isolotti avrebbero svolto la funzione di moli foranei per riparare meglio l'insenatura e allo stesso tempo per formare un *salum* sicuro, senza escludere così la zona centrale, che avrebbe rivestito tuttavia un ruolo principale.

Un restringimento del porto tra i due isolotti sarebbe giustificabile più tardi, quando la distruzione delle mura ad opera dei Vandali, alla metà del V secolo, fece di Tipasa una città aperta, e l'abbandono della regimentazione delle acque rese impraticabile l'area centrale della città, che è come già accennato di carattere alluvionale<sup>49</sup>. L'attracco, con il suo scomodo accesso alla costa tramite la stretta scaletta intagliata nella roccia, sarebbe servito non alla città, già decaduta all'epoca bizantina, ma alla frequentazione del santuario e della vicina basilica di Pietro e Paolo, diventati meta di pellegrinaggi, e la cui importanza è dimostrata indirettamente dall'ampiezza della necropoli circostante<sup>50</sup>.

<sup>49</sup> BOUCHENAKI, *Tipasa*, cit., p. 26 e sgg. Le mura furono smantellate dalla metà del V secolo; gli abitanti di Tipasa fuggirono portando con sé forse anche le reliquie di S. Salsa. *Victoris episcopi Vitensis, Historia persecutionis Africanae provinciae*, in "Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum latinorum", Vindobonae 1881, III, 29, V, 6.

<sup>50</sup> J. CHRISTERN, *Basilika der heiligen Salsa*, in «BAA», III, 1968, pp. 193-258; L. LESCHI-E. ALBERTINI, *Le cimetière de Sainte Salsa a Tipasa de Maurétanie*, in «Études d'épigraphie, d'archéologie et d'histoire africaines», Paris 1957, pp. 364 e sgg. Fondamentale, Y. DUVAL, *Loca Sanctorum Africae*, Éc. Fr. de Rome, Roma 1982, I, pp. 357-380, nn. 169-179; II, pp. 697-700.



Jean Pierre Laporte

## Le statut municipal de *Rusuccuru*

La question du statut de *Rusuccuru*<sup>1</sup> a déjà été traitée à plusieurs reprises<sup>2</sup>, mais le plus souvent dans une hypothèse de localisation à Tizirt qui s'est révélée erronée. *Rusuccuru* est maintenant située définitivement à Dellys<sup>3</sup>. Dans sa remarquable synthèse sur la politique municipale de Rome en Afrique romaine, J. Gascoü, encore gêné par diverses analyses antérieures, a repris le sujet sans aboutir à une solution satisfaisante<sup>4</sup>, et il paraît nécessaire de revoir le problème en revenant aux documents.

*Rusuccuru* était une ville très ancienne, dont le nom commençait par le préfixe punique *rus-* signifiant cap, ce qui rend bien compte du cap Bengut sur lequel était installée l'agglomération. Quelques vestiges matériels (monnaie<sup>5</sup>, inscription<sup>6</sup>) témoignent de son passé punique et néo-punique.

<sup>1</sup> S. GSELL, *Atlas*, f. VI, n° 24, Dellys. J. P. LAPORTE, s.v. *Dellys*, dans *Encyclopédie Berbère*, à paraître.

<sup>2</sup> M. EUZENNAT, *Histoire municipale de Tizirt, Rusuccuru colonia et municipium*, dans «MEFR»: 67, 1955, p. 127-148, et Id., *Le premier établissement romain de Tizirt*, dans «MEFR»: 69, 1957, p. 75-80, avec la bibliographie antérieure de la question.

<sup>3</sup> J.-P. LAPORTE, *Une dédicace des Cissiani à Sévère Alexandre*, dans «BCTH», n.s., t. 9, 1973 (1976), p. 25-37, cf. A.E., 1975, 944 (à signaler une erreur de lecture de l'A.E., *Cissiani* pour *Cissiani*, qui ne figure pas dans l'article d'origine, contrairement à ce que laisse entendre A.E., 1985, 895).

<sup>4</sup> J. GASCOU, *La politique municipale de Rome en Afrique du Nord, I, De la mort d'Auguste au début du IIIe s.*, dans ANRW, II, 1982, (p. 139-227): p. 157; Dellys; Id., II, *Après la mort de Septime Sévère*, dans ANRW, II, 1982, (p. 233 - 320): p. 247. Ce travail sera cité ci-dessous GASCOU, ANRW, 1982. Je tiens à remercier J. Gascoü de ses conseils qui m'ont été précieusement pour la mise au point du présent article.

<sup>5</sup> Monnaie en or punique de la seconde moitié du IIIe siècle avant J.-C. Dans la collection Lacour en 1895, elle passa ensuite dans les collections du Musée d'Alger. P. GAVAILT, «BCTH», 1895, p. 141, n° 22. P. SALAMA, *Huit siècles de circulation monétaire sur les sites côtiers de Maurétanie centrale et orientale, IIIe s. b. C. / Ve A.D.*, dans *Symposium numismatico de Barcelona*, t. II, 1979, p. 137, n° 120a). Type: JENKINS et LEWIS, *Carthaginian gold and electrum coins*, London, 1963, groupe III, p. 29 et pl. 6, n° 136 à 173 (vers 350 - 320 avant J.-C.), ou groupe IV, p. 31 et pl. 9, n° 242 - 244 (vers 320 - 310).

<sup>6</sup> Stèle funéraire punique inscrite: J. CARCOPINO, «BCTH», 1915, p. XCI; R. DUSAUD, «BCTH», 1917, p. 161 - 163 (d'après un estampage et une photographie envoyés par

A l'époque maurétanienne, elle a probablement frappé une monnaie sur laquelle son nom est inscrit en caractères puniques<sup>7</sup>.

Vers le milieu du premier siècle avant notre ère, Dellys appartenait à Bocchus: la ville est attestée pour la première fois en 47 avant J.-C. sous le nom d'*oppidum Ascurum*<sup>8</sup>. Elle abritait alors une garnison royale<sup>9</sup> et sut repousser les assauts de Pompée le Jeune. Elle se rangeait ainsi dans le camp de César.

#### *Rusuccuru* et les déductions augustéennes (vers 25 avant J.-C.).

Après Actium, Octave licencia les troupes en surnombre. De nombreux vétérans furent établis et dotés de terres. Ces déductions permirent également de renforcer l'implantation romaine. Jusque-là, le long de la côte maurétanienne, les comptoirs puniques étaient régulièrement espacés, tous les 25 km environ<sup>10</sup>. Sur la côte maurétanienne, il semble que

J. Carcopino); CHABOT, «CRAI», 1919, p. 215 (simple mention). Achetée en 1914 par le Musée d'Alger (n° 1128). Second ou premier siècle avant J.C.

<sup>7</sup> Monnaie de la Maurétanie indépendante portant en lettres puniques la légende RSKOBB (?), connue par un exemplaire du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale (J. BABELON, *Cat. Coll. Luynes*, n° 4071 = MAZARD, *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, AMG, 1955, p. 174, n° 576). Le revers porte une grappe et un épi, ainsi qu'une légende indistincte, le tout dans une couronne de feuillage. Le droit montre une tête, derrière laquelle on lit en lettres puniques la légende RSKOBB (?), cette lecture étant celle de J. Babelon. Pour ma part, je n'ai pu lire que RSK, les lettres suivantes paraissant indistinctes. D'un point de vue stylistique, cette monnaie se rapproche: a) de monnaies attribuées avec certitude à Mastenissa (81 à 48 avant J.-C.), car portant les lettres puniques MSTNS, ce qui permet de corriger en Mastenissa le nom de Massinissa que lui donnèrent les Romains, par confusion avec le nom du grand aguellid. b) de monnaies de villes autonomes de la Maurétanie occidentale, notamment *Camarata*, *Timici* et *Siga*.

J. Babelon puis J. Mazard l'ont classée à juste titre parmi les «incertaines de Maurétanie». Pour ma part, je propose d'attribuer à *Rusuccuru*, seule ville de la côte maurétanienne dont le nom antique commence par les trois consonnes R, S et K. J. Mazard consulté à ce sujet m'a confirmé son accord sur cette interprétation, qu'il devait reprendre dans un supplément à son *Corpus*.

<sup>8</sup> César, *Bellum africanum*, XXIII (avec une erreur: Bogud pour Bocchus). L'identité de *Rusuccuru* et de l'*oppidum Ascurum* est depuis longtemps admise compte tenu du contexte: c'est la seule ville de Maurétanie répondant aux critères toponymique, topographique (proximité de la mer) et historique (le camp choisi par Bocchus). PRÉVOST, «Revue Archéologique», XV, 1858 - 1859, p. 250. GSELL, *H.A.A.N.*, VIII, p. 45 - 46, et *Id.*, *Atlas*, VI, 24, Dellys.

<sup>9</sup> César, *ibidem*: "In quo oppido praesidium fuit regium".

<sup>10</sup> Cet intervalle d'environ 25 km correspond ici à celui des principaux accidents de la côte, rythmée de grands caps.

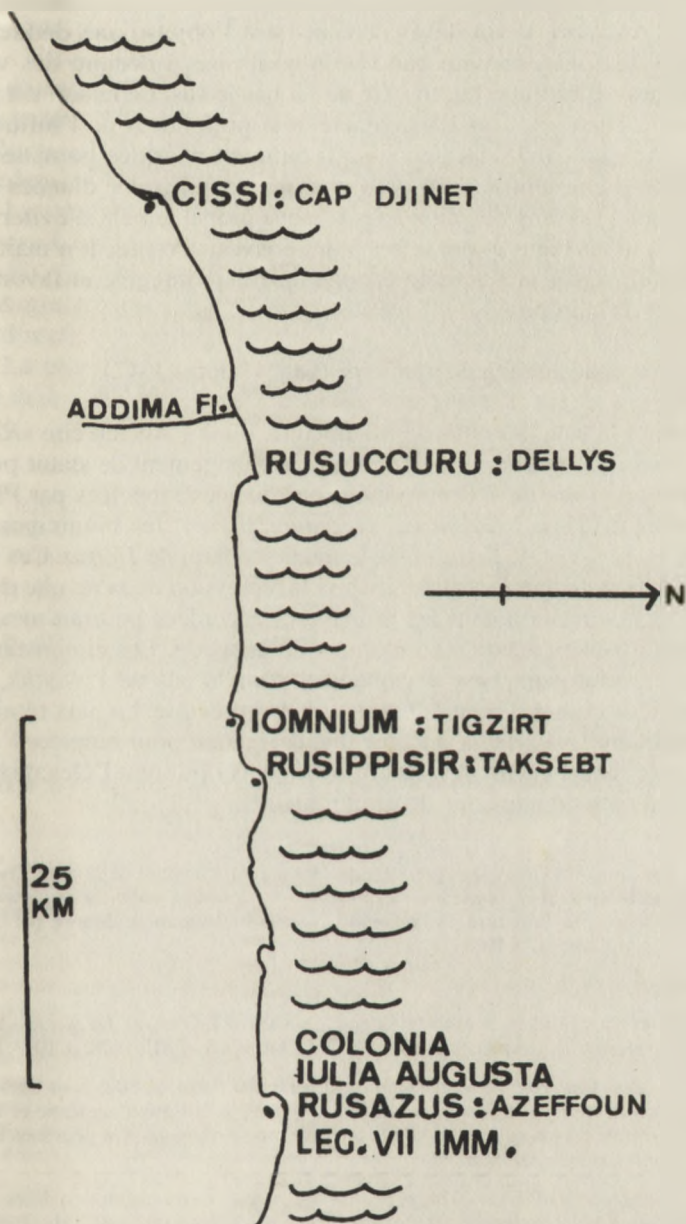


Fig 1: Villes antiques de la côte... de Cissi à Rusazus.



des vétérans aient été déduits dans un «comptoir» sur deux. Dans cette logique, *Rusuccuru* aurait dû également faire l'objet d'une déduction (l'exemple de *Saldæ* montre que l'on n'hésita pas à déduire des vétérans dans des villes importantes). Ce ne fut pas le cas. La raison est probablement à chercher dans l'ancienneté et la profondeur de l'influence romaine dans la ville<sup>11</sup>, influence suffisamment marquée pour ne pas avoir besoin d'être renforcée. *Rusuccuru*, qui une vingtaine d'années plus tôt avait choisi le camp de vainqueur, y gagna probablement d'éviter une redistribution des biens et des terres à des nouveaux venus. Il n'était pas utile de bouleverser une activité économique déjà intégrée et favorable aux intérêts de l'Empire.

*Rusuccuru* accède au rang de municipale (vers 44 après J.-C.)

Donnant la liste des cités de Maurétanie, Pline l'Ancien cite «*Rusucurum civitate honoratum a Claudio*»<sup>12</sup>. Ce changement de statut prend place dans une série de six promotions claudiennes rappelées par Pline: les colonies de *Lixus*, *Caesarea*, *Oppidum novum*, les municipes romains de *Volubilis* et de *Rusuccuru*, le municiple latin de *Tipasa*. Ces modifications de statut paraissent avoir suivi la répression de la révolte d'*Aedemon*<sup>13</sup> et la gradation dans les promotions accordées pourrait mesurer la valeur du soutien accordé au moment du danger<sup>14</sup>. Les circonstances de cette élévation sont bien documentées dans le cas de *Volubilis*, qui avait fourni des troupes pour la répression de la révolte. La paix rétablie, les Volubilitains envoyèrent à Rome une délégation pour rappeler l'aide apportée aux heures difficiles. Ses représentants obtinrent l'élévation de *Volubilis* au rang de municiple de droit romain<sup>15</sup>.

<sup>11</sup> On peut imaginer, mais sans preuves, que *Rusuccuru* comptait déjà, outre une oligarchie maurétanienne déjà romanisée, des *negotiatores* romains, voire un *conventus civium Romanorum*. Sur la nature du *conventus*, voir la bibliographie donnée par J.-M. LASSÈRE, *Ubique Populus*, p. 98.

<sup>12</sup> Pline, *H. N.*, V, 20.

<sup>13</sup> Sur la révolte d'*Aedemon*, cf. la bibliographie citée par J. GASCOU, *La succession des bona vacantia et les tribus romaines de Volubilis*, dans «*Ant. Afr.*», XII, 1978, p. 109 - 124.

<sup>14</sup> P. LEVEAU, *Caesarea de Maurétanie*, coll. EFR, 70, 1984, p. 502: pour *Caesarea*, «une telle promotion est à la fois la conséquence d'une romanisation ancienne et la récompense probable de son calme pendant la guerre contre *Aedemon*». On peut sans doute aller au delà de la simple neutralité.

<sup>15</sup> L. CHATELAIN, «*BCTH*», 1924, p. 56 - 57 = *ILM* 112. Cette inscription découverte par L. Chatelain à *Volubilis* en 1915 a été commentée par J. TOUTAIN, «*BCTH*», 1943 - 4 - 5, p. 172 (cf. *Mélanges dédiés à la mémoire de Felix Grat*, t. 1, p. 39-52).

Le parallélisme entre *Volubilis* et *Rusuccuru* est très étroit:

- leur promotion est rapportée dans les mêmes termes<sup>16</sup>.

- si des textes plus explicites manquent pour *Rusuccuru*, trois trésors de monnaies de Ptolémée découverts à *Rusguniae*, *Cissi* et *Rusuccuru* permettent d'évoquer des troubles importants dans la région. Celui de *Rusguniae*, enfoui après 39, désigne même précisément la révolte d'*Aedemon*<sup>17</sup>.

Le parallélisme des situations suggère de placer l'élévation de *Rusuccuru* à la même date que celle de *Volubilis* (probablement en 44 après J.-C.<sup>18</sup>). On peut penser que *Rusuccuru* reçut également certains des avantages dont bénéficia *Volubilis*<sup>19</sup>, mais nous n'en avons pas d'attestation directe.

La promotion municipale fut une mesure honorifique au profit d'une ville déjà romanisée de fait dans ses élites maurétanienne et romaine<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> ILM 116 (*Volubilis*), «*ab divo Claudio civitatem romanam... suis impetravit*»; cf. également CHATELAIN, «BCTH», 1924, p. CL: «*divo Claudio Volubilitani civitate romana ab eo donati*».

<sup>17</sup> P. SALAMA, *Huit siècles de circulation monétaire sur les sites côtiers de Maurétanie centrale et orientale, IIIe s B.C. / Ve A.D.*, dans *Symposium numismatico de Barcelona*, t. II, 1979:

a) p. 135, n° 104, trésor de *Rusguniae* (25 deniers d'argent de Ptolémée, terme final: 39 après J.-C.)

b) p. 136, n° 114, trésor de *Cissi*, (25 deniers d'argent de Juba II et Ptolémée, terme final: 20 après J.-C.)

c) p. 136, n° 116, trésor de *Rusuccuru*, (nombre indéterminé de deniers d'argent de Juba II et de Ptolémée non décrits).

<sup>18</sup> J. GASCOU, *La succession des bona vacantia*, p. 112.

<sup>19</sup> *Volubilis* bénéficia des avantages suivants: le «*connubium cum mulieribus peregrinis*» (ces épousailles produiront donc les mêmes effets juridiques que les *justae nuptiae* romaines), l'immunité fiscale pour dix ans, l'installation d'*incolae*, résidents qui devaient contribuer à la mise en valeur du pays, et créer fermes et villages autour du centre urbain. D'autre part, une décision impériale attribua au municipe de *Volubilis* l'héritage des biens laissés par les citoyens de la ville morts sans héritiers pendant l'expédition contre *Aedemon* (ILM 116). Il s'agissait de citoyens romains et l'empereur réglait le sort de leurs biens, non en faveur du fisc, mais en s'inspirant de la législation africaine selon J. GASCOU, *La succession des bona vacantia*, p. 109 - 124. En fait, cette clause, qui constitue une dérogation aux «*leges caducariae*» promulguées par Auguste, peut-être rapprochée d'un privilège accordé à la ville de Nicée en Bithynie et aux localités atteintes par l'éruption du Vésuve en 79 ap. J. C.; Pline le Jeune, *Epistulae*, X, 86, 87. Suétone, *Titus*, 8. Il s'agit donc d'une mesure indemnitaire certes dérogoire, mais classique, et non spécifiquement africaine.

<sup>20</sup> Dellys a été une ville importante, toujours reconstruite depuis l'Antiquité, et l'épigraphie de *Rusuccuru* est squelettique; aussi est-il difficile d'accepter comme significatives au niveau local les remarques de J.-M. LASSÈRE, *Ubique Populus*, p. 244 - 245. Certes

C'était à la fois la conséquence d'une romanisation ancienne et la récompense du soutien donné pendant la guerre.

La promotion de la cité indigène au rang de *municipe romain* faisait acquérir la citoyenneté romaine<sup>21</sup>. C'était d'ailleurs le seul moyen permettant à ses membres de l'acquérir collectivement<sup>22</sup>. Les habitants étaient de ce fait inscrits dans une tribu romaine. Sous Claude, la tribu conférée fut habituellement la *Quirina*, qui était celle de l'Empereur<sup>23</sup>. De fait, étaient inscrits dans cette tribu les notables Rusucuritains pour lesquels cette indication a été conservée<sup>24</sup>.

Le statut de *municipe* permettait de garder l'essentiel de l'organisation et du droit local antérieur. Les habitants n'étaient soumis à aucune obligation du droit romain, à l'exception de celles que leur corps municipal avait été autorisé à adopter après les avoir choisies<sup>25</sup>.

Examinant le texte de Pline, J. Gascoü s'est posé une question sur le vocabulaire: «Faudrait-il faire un sort au terme *honoratum* employé

le nom de *C. Anicius* peut permettre d'évoquer Préneste ou la Cirtéenne, et celui de *C. Bullatius*, l'*Africa*, mais le sondage paraît trop insuffisant pour avoir une quelconque signification au niveau de l'ensemble des citoyens romains de la ville.

<sup>21</sup> Sur la citoyenneté romaine et le fonctionnement des *municipes*, cf. A. CHASTAGNOL, *A propos du droit municipal*, dans «*Iura*», 38, 1987 (1990), p. 1 - 24 et surtout la *Lex irnitana* = A.E., 1986, p. 142, avec une traduction complète par P. Leroux.

<sup>22</sup> J. GASCOÜ, *La politique municipale de l'empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, coll. EFR., 8, 1972, p. 53, n° 2.

<sup>23</sup> R. CAGNAT, *Cours d'épigraphie latine*, 4e ed., p. 78.

<sup>24</sup> Voir fig. 2, p. 430: Notables attestés à *Iomnium* et *Rusippis*.

<sup>25</sup> Cf. GASCOÜ, *Politique*, 1972, et *Politique*, ANRW, 1982, *passim*. Un texte d'Aulu Gelle explique très précisément la différence originelle entre colonies et *municipes*. *Nuits attiques*, XVI, 13: «*Municipes ergo sunt cives Romani ex municipiis, legibus suis et suo iure utentes, muneris tantum cum populo Romano honorarii participes, a quo munere capessando videntur, nullis aliis necessitatibus, neque ulla populi Romani lege astricti, quum nunquam populus eorum fundus factus est*»: «Les *municipes* sont donc des citoyens romains des *municipia régis* par des lois propres, par un droit propre, n'ayant de commun avec le peuple romain qu'un titre honorifique, et c'est de là qu'ils ont pris leur nom, *munus capessere*; du reste, indépendants de toute contrainte étrangère et de tout assujettissement aux lois du peuple romain qu'ils n'ont jamais adoptées». A l'origine, les institutions antérieures étaient conservées, ainsi à *Volubilis*, la fonction de *suffète*, titre d'ailleurs d'origine punique (*ILM* 116). Mais Aulu Gelle conclut le texte précédemment cité en précisant que de son temps (sous Hadrien et Antonin) le prestige du statut de colonie était tel que les *municipes* avaient tendu à en adopter le mode de fonctionnement: «*et simul qui obscura obliterataque sunt municipiorum iura, quibus uti iam per ignorantiam non queunt*»: «D'ailleurs, les droits de *municipes* sont aujourd'hui tombés dans l'obscurité et l'oubli et il leur est impossible de les exercer faute de les connaître» (*Nuit Attiques, ibidem*).



par Pline, qui utilise ordinairement, en pareil cas, *donatum*? Il pourrait souligner le caractère exceptionnel du privilège dont fut gratifié si précocement *Rusuccuru*»<sup>26</sup>. Je pense pour ma part qu'il faut se garder de surinterpréter un texte qui se soucie certes du statut des villes, mais n'est tout de même pas un traité de droit.

### *Rusuccuru et son territoire: Iomnium et Rusippisir*

En 209 ou 210, un Rusuccuritaïn, *C. Iulius Felix* fit raser sa vieille maison à *Iomnium*, petite ville voisine, pour élever à ses frais un temple dédié au génie du municpe de *Rusuccuru*<sup>27</sup>. Depuis 1881<sup>28</sup>, on s'accorde à penser que la présence de cet édifice ainsi dédié sur le territoire d'*Iomnium* implique que cette ville a fait partie du territoire administratif de *Rusuccuru*, de sa *pertica* (terme attesté en général pour une colonie). J. Gascoü suggère une organisation du territoire de *Rusuccuru* parallèle à celle de Carthage: une ville importante, ici un municpe, dont le territoire aurait comporté des *civitates* indigènes. Il en nomme trois: *Cissi*, *Iomnium* et *Rusippisir*<sup>29</sup>.

En ce qui concerne *Cissi*<sup>30</sup>, il s'agit d'une pure conjecture que rien ne vient étayer. Seul le rattachement d'*Iomnium* et de *Rusippisir* peut-être argumenté. A 20 km à peine de *Rusuccuru*, *Iomnium* et *Rusippisir* étaient deux petites agglomération jumelles, éloignées seulement de 3 km l'une de l'autre. *Rusippisir*, cité très ancienne<sup>31</sup>, constituait à l'époque romaine l'acropole, tandis que *Iomnium*, établie sur une petite presqu'île, fournissait un atterrage commode, resté peu construit jusqu'au milieu du second siècle après J.-C.<sup>32</sup>. Les deux agglomérations sont indissociables. Des notables de la même famille sont notamment attestés dans les deux sites<sup>33</sup>.

<sup>26</sup> J. GASCOU, *Politique*, dans ANRW, 1982, p. 157, note 98.

<sup>27</sup> CIL, VIII, 8995.

<sup>28</sup> CIL, VIII, p. 1957, suivi par J. GASCOU, *Politique*, ANRW, 1982, p. 248, sq.

<sup>29</sup> J. GASCOU, ANRW, 1982, p. 253 (*Cissi*).

<sup>30</sup> Cap-Djinet, antique *Cissi*, GSELL, *Atlas*, f. VI, n° 57; sur *Cissi*, cf. ci-dessus, p. 419, note 3, et J.-P. LAPORTE, s.v. *Cissi*, dans *Encyclopedie Berbère*, à paraître.

<sup>31</sup> On note à Taksebt un *temenos* et quelques stèles de tradition punique antérieures à notre ère, un grand mausolée des alentours de l'ère, reconstruit au IIIe siècle (après un tremblement de terre?), cf. G. HALLIER et M. EUZENNAT, «CRAI», 1992, p. 235-248.

<sup>32</sup> On me permettra de renvoyer à un ouvrage en préparation sur *Iomnium* et *Rusippisir*.

<sup>33</sup> Pour les *Anni*: à Taksebt, CIL VIII, 20702; à Tizirt, EUZENNAT, «Libyca», t. III, 2, 1955, p. 300 - 301, n° 3, fig.

*Iomnium* et *Rusippisir*, dépendances (*pagi*?) de *Rusuccuru*

Un temple au génie du municipe rusuccuritaïn est élevé à Tizgirt. Tant à *Iomnium* qu'à *Rusippisir*, des notables précisent qu'ils sont *Rusuccuritan*i (voir fig. 2). On pense immédiatement à des *pagi* de *Rusuccuru*. La connaissance des *pagi* d'Afrique a notablement progressé depuis les travaux de Cl. Poinssot, de H.-G. Pflaum et G.-Ch. Picard, dont J. Gascoü a donné un résumé pratique<sup>34</sup> en rappelant l'existence de différentes catégories de *pagi*:

- une circonscription territoriale groupant un plus ou moins grand nombre de cités indigènes stipendiaires,
- un territoire habité par des vétérans qui n'ont pas été compris dans une déduction coloniale mais ont fait l'objet d'assignations viritanes,
- une subdivision du territoire d'une colonie, ou, plus rarement, d'un municipe.

Pour *Iomnium* et *Rusippisir*, une épigraphie assez étoffée (une centaine d'inscriptions) montre une onomastique très romanisée; le nombre de pérégrins est réduit, les *cognomina* libyques et libyco-puniques sont très peu représentés<sup>35</sup>. Ceci permet d'écarter l'idée de *civitates* indigènes. Il devait s'agir de *pagi*, au sens de simple subdivision du territoire d'un municipe.

Le fonctionnement exact des liens entre *Rusuccuru* et le couple *Rusippisir* et *Iomnium* reste à déterminer. Plusieurs fonctions municipales sont bien attestées à *Iomnium* et à *Rusippisir*, mais il est clair qu'il s'agit de fonctions remplies dans le territoire du municipe rusuccuritaïn au sens large et non dans le seul *pagus*. *Iomnium* et *Rusippisir* ont sans doute été munies d'un minimum de services techniques propres, par exemple pour l'entretien de la voirie. Par contre, force est de constater qu'il n'existe à ce jour aucun indice net d'une structure de nature politique particulière à ces deux petites villes<sup>36</sup>.

<sup>34</sup> J. GASCOÜ, *Les pagi carthaginois*, dans *Villes et campagnes dans l'Empire romain*, Actes du Colloque d'Aix en Provence, 1980 (1982), p. 140-156. Alors que J. Gascoü tendait à assimiler *pagi* et *castella*, A. Beschaouch a rapproché les *castella* des *civitates*, communautés pérégrines à structure préromaine (A. BESCHAOUCH, *Le territoire de Sicca, nouvelle Cirta*, dans «CRAI», 1981, p. 105, sq.; notamment, p. 120-121). Ce à quoi J. Gascoü a objecté que les *castella* sont bien romanisés en soulignant la faiblesse relative du nombre de pérégrins: 3,3% à *Castellum Celtianum* et 3% au *Castellum Tidditanorum*. J. GASCOÜ, *Pagus et castellum dans la confédération cirtéenne*, dans «Antiquités Africaines», t. 19, 1983 (p. 175 - 207), p. 206.

<sup>35</sup> Il est clair que la majorité de la population n'est pas représentée par l'épigraphie, mais seulement la frange la plus romanisée, en particulier les notables. Mais pour le sujet qui nous occupe ici, ceci n'a pas d'inconvénient.

<sup>36</sup> J. GASCOÜ (ANRW, 1982, p. 250) a considéré que le dédicant du temple du Génie

La date et l'origine du rattachement d'*Iomnium* et de *Rusippisir* à *Rusuccuru* restent inconnues. On peut tout aussi bien évoquer un rattachement dès l'époque punique et maurétanienne qu'une prise en main qui aurait été encore récente dans la seconde moitié du IIe siècle après J.-C.

Il reste à étudier si cet ensemble a été dissous, et à quelle date.

*Rusuccuru* est-elle devenue colonie, *Iomnium* et *Rusippisir*, municipes?

J. Gascoü a émis une série d'hypothèses sur l'évolution des statuts de *Rusuccuru*, *Iomnium* et *Rusippisir*<sup>37</sup> à une date postérieure à la dédicace au génie du municipe rusuccuritaïn du temple de Tigzirt (*Iomnium*), bâti en 209 - 210<sup>38</sup>. Il en est arrivé à supposer qu'*Iomnium*, détachée du municipe de *Rusuccuru*, serait devenue municipe et que *Rusuccuru* aurait reçu le titre de colonie à titre de dédommagement pour la diminution de sa *pertica*. *Rusippisir* aurait été elle aussi détachée de *Rusuccuru* et érigée en municipe, probablement vers la même date<sup>39</sup>. Le tout formerait un parallèle avec l'évolution de Carthage et de ses *pagi*<sup>40</sup>.

La promotion de *Rusuccuru* au rang de colonie peut-être, sinon prouvée, du moins argumentée. Par contre, la série d'hypothèses sur son caractère indemnitaires et sur la promotion municipale d'*Iomnium* et de *Rusippisir*, est un château de cartes. Toute cette construction ne repose guère que sur des indications de statut données par la Table de Peutinger, et l'Itinéraire Antonin, dont J. Gascoü lui même reconnaît qu'on ne doit les considérer qu'avec méfiance<sup>41</sup>.

Reprenons le problème à la base. Plusieurs textes postérieurs à la dédicace du temple de Tigzirt mentionnent le statut de *Rusuccuru*: Martianus Capella, la Table de Peutinger, et l'Itinéraire Antonin, qui viennent pour une

du municipe rusuccuritaïn, *C. Iulius Felix*, qualifié de *praefectus pro duoviris*, avait représenté les duumvirs de *Rusuccuru* à *Iomnium*. Si l'on accepte ce qui reste une hypothèse, il ne s'agit que d'une délégation, non d'une autorité autonome propre à *Iomnium* et *Rusippisir*. D'un point de vue logique, ceci n'affecte pas le sujet qui nous occupe ici: c'est l'appartenance d'*Iomnium* au territoire de *Rusuccuru* qui a permis d'émettre une hypothèse sur le contenu de la fonction de *C. Iulius Felix*; cette hypothèse ne peut logiquement servir à renforcer ou affaiblir l'idée de rattachement à *Rusuccuru*, à moins de tomber dans un raisonnement circulaire.

<sup>37</sup> GASCOÜ, *ANRW*, 1982, p. 249, 250.

<sup>38</sup> *CIL*, VIII, 8955.

<sup>39</sup> GASCOÜ, *ANRW*, 1982, p. 249.

<sup>40</sup> GASCOÜ, *ANRW*, 1982, p. 249 et p. 313.

<sup>41</sup> GASCOÜ, *ANRW*, 1982, p. 237.



colonie; le Géographe de Ravenne, et la Vie de sainte Marcienne qui penchent pour un municipes. Un premier tri permet d'éliminer Martianus Capella qui copie en général Pline (il fait ici une erreur bénigne en traduisant par colonie les deux mots «*civitate honoratum*» de son modèle).

Les trois "géographes" qualifient ainsi les villes de la côte kabyles:

	Table de Peutingier	Itinéraire Antonin	Géographe de Ravenne
<i>Rusuccuru</i>	colonie	colonie	municipes
<i>Iomnium</i>	<i>municipes</i>	municipes	—
<i>Rusippisir</i>	municipes	//////	—
<i>Rusazus</i>	<i>municipes</i>	municipes	municipes

Décrivant sans doute la route maritime<sup>42</sup>, l'Itinéraire Antonin ne cite que le port, *Iomnium*, et pas l'acropole, *Rusippisir*. Le Géographe de Ravenne cite *Rusuccuru* avec son statut de municipes bien attesté par l'épigraphie; l'absence de précision pour *Iomnium* et *Rusippisir* pourrait bien convenir à des *pagi*.

On pourrait certes imaginer que la source du Géographe de Ravenne serait antérieure aux transformations en chaîne imaginées par J. Gascou, tandis que Table de Peutingier et Itinéraire Antonin leur seraient (de peu) postérieurs. Mais, il suffit de constater que les trois "géographes" se trompent avec un ensemble parfait en désignant comme municipes *Rusazus*, colonie d'Auguste, pour devoir se résigner et renvoyer ces documents dos à dos. Sur le plan logique, ni leur accord ni leur désaccord ne permettent de conclure avec sûreté: *ces géographes ne sont pas une source digne de crédit sur le statut des villes*, ce que J. Desanges avait déjà montré<sup>43</sup> et que J. Gascou a d'ailleurs accepté dans un cas au moins, celui de *Cissi*<sup>44</sup>.

<sup>42</sup> L'Itinéraire Antonin précise parfois explicitement qu'il décrit une route maritime et non terrestre: «*A Tingi litoribus navigatur usque ad Portus Divinos*».

<sup>43</sup> J. DESANGES, *Le statut des cités africaines chez les géographes et dans les documents itinéraires de l'Empire romain*, dans «*Latomus*», XLIX, 4, 1990, p. 816-825.

<sup>44</sup> J. GASCOU, *ANRW*, 1982, p. 253. Les trois géographes sont d'accord pour qualifier de municipes la ville de *Cissi* où, par ailleurs, des décurions et un trésor public autonome sont attestés en 226 (cf. ci-dessus, p. 419, note 3). J. Gascou fait observer à juste titre que l'on ne peut en conclure que *Cissi* soit effectivement devenue municipes avant cette date (car des décurions sont attestés dans les villes pérégrines). Dans ce cas, comment le désaccord des trois géographes (pour *Rusuccuru*, *Iomnium* et *Rusippisir*) aurait-il plus de poids que leur accord (pour *Cissi*)?

Le texte suivant, la *Passio* de sainte Marcienne, considère *Rusuccuru* comme un municiple<sup>45</sup>. On a écarté peut-être un peu trop rapidement son témoignage. Certes l'auteur, qui ne prétend pas faire œuvre de juriste, écrit à une époque où la distinction périmée entre municiple et colonie n'est plus clairement perçue. Mais il réside non loin de là sur la côte, à *Caesarea*, et peut être bien renseigné: le titre de municiple pouvait subsister dans l'appellation officielle de la ville, rester inscrit au fronton de ses monuments. Certains exemples montrent le conservatisme dans les désignations de ce type jusqu'au V<sup>e</sup> et même VI<sup>e</sup> siècles<sup>46</sup>. Tel qu'il est, cet indice donne au moins un argument en faveur du maintien du *statu quo*: c'est-à-dire *Rusuccuru* municiple, *Iomnium* et *Rusippisir*, *pagi* de *Rusuccuru*. Mais cet argument reste faible.

#### Une inscription de Taksebt et le statut colonial (?) de *Rusuccuru*?

L'idée d'une promotion coloniale de *Rusuccuru* peut par contre être fondée sur une inscription de Taksebt<sup>47</sup>, qui aurait mentionné un *quaestor quondam coloniae*, du nom de *C. Domitius, Q. f.*, sans *cognomen*. Cette inscription est perdue et J. Gascoü a dû faire foi sur la lecture donnée par le *CIL*. Remarquant l'absence de *cognomen*, il a pensé qu'il devait s'agir d'une inscription antérieure à Claude. Mais alors, la présence de cette inscription dans une bourgade dépendant plus tard de *Rusuccuru* (qui n'était même pas encore municiple à cette époque) devenait très gênante; il fallait imaginer qu'elle avait pu être transportée de *Rusazus*, colonie d'Auguste, à 25 km de là<sup>48</sup>! Sentant bien la difficulté de cette hypothèse, J. Gascoü a aussitôt tenté une autre solution. Si cette pierre n'avait pas été transportée, elle montrerait qu'à l'époque royale «*Rusippisir* aurait pu appartenir à la colonie de *Ru-*

<sup>45</sup> *Passio Marcianae*, AA.SS., 9 janvier, t. I, p. 569, la. cf. Dom H. LECLERCQ, *DACL*, s.v. Taksebt (en raison de l'erreur traditionnelle sur la localisation de *Rusuccuru*). V. DEJARDINS, *Les Saints d'Afrique dans le martyrologe romain*, Alger, 1952, p. 15. Cette *Passio* relate le martyre d'une jeune fille issue d'une noble famille de *Rusuccuru*, établie à Cherchel: «*Erat beata martyr Marciana civis a Rusuguritani municipii...*». Le texte, probablement écrit à Cherchel même, paraît dater de la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou du début du V<sup>e</sup>. Le martyre eut lieu le 9 janvier d'une année qui peut être 304 ou 305. Si l'analyse du texte concerne plutôt *Caesarea*, il montre une présence précoce de chrétiens à *Rusuccuru* dans un milieu social élevé.

<sup>46</sup> T. KOTULA, *Snobisme municipal ou prospérité relative? Recherches sur le statut des villes nord-africaines sous le Bas-Empire romain*, dans «*Antiquités africaines*», t. 8, 1974, p. 111 - 131, notamment les tableaux, p. 121 - 131.

<sup>47</sup> *CIL*, VIII, 20707.

<sup>48</sup> GASCOÜ, *ANRW*, 1982, p. 250 - 251, note 102.

CIL	Lieu	Nom	Fonctions municipales	Observations
8993	Taskebt	<i>Fabiana Polla Fabia... consularis femina</i>		grande propriétaire non résidente
20706	Taskebt	<i>L. Annius Modesti f. Maximus, Quirina Rusucuritanus eques romanus</i>	édile questeur flaminique ancien <i>duumvir</i>	
20707	Taskebt	<i>C. Domitius (Felix)</i>	<i>qu(in)quennalis?</i> <i>(fl?)am(en) colon)iae?</i> (en fait, mal déterminées)	<i>dato loco a decurionibus</i>
20708	Taskebt	<i>M. Domitius Marci f. Gentianus, Quirina eques rom. (Caracalla)</i>	<i>flamen Augusti</i>	<i>laurens lavinas</i>
(1)	Tigzirt	(---)	<i>decurio</i>	
8995	Tigzirt	<i>C. Iulius C. f. Felix</i>	<i>decurio ab ordine allectus</i>	élève le Temple du Génie du municpe rusucuritaïn en 209-210. Il est alors en fin de carrière.
8998	Tigzirt	(même personnage) <i>Quirina Rusucuritanus</i>	<i>praef. pro Il viris Ilvir élu par l'ordo Ilvir quinquennial flamen Auggg. augur perpetuus</i>	

(1) EUZENNAT, "Libyca", III, 2, 1955, p. 301-302, n°5.

Fig 2: Les notables attestés à *Iomnium* (Tigzirt) et *Rusippisir* (Taskebt).

*sazus*. Mais après la création des deux provinces de Maurétanie sous Claude et la constitution du municpe de *Rusuccuru*, on aurait procédé à un remaniement territorial et intégré *Rusippisir* à la *pertica* de *Rusuccuru* au détriment de *Rusazus*, en échange peut-être d'un agrandissement du territoire de la colonie en direction de l'est ou du sud»<sup>49</sup>.

Aucune de ces hypothèses de travail ne tient plus désormais:

a) Cette inscription, que nous réexaminerons en annexe<sup>50</sup>, fait partie d'un groupe de trois inscriptions de même nature et même facture, toutes trois coupées en deux dans le sens de la hauteur avant leur emploi dans la même maison de Taksebt<sup>51</sup>. La seconde mentionne d'autres *Do-*

<sup>49</sup> GASCOU, *ibidem*.

<sup>50</sup> Ci-dessous, p. 432, Annexe 1.

<sup>51</sup> *CIL*, VIII, 20706, 20707, 20708. Il est probable que ces trois bases avaient été érigées côte à côte dans un endroit assigné par les décurions (précision donnée par *CIL* VIII 20707): *dat]o sibi loco [a dec]urionibu[s]*.



*mitii*, appartenant très probablement à la même famille<sup>52</sup>, et la troisième un *Annius*, élevé à l'ordre équestre par Caracalla<sup>53</sup>, et dont la famille est attestée par ailleurs à Tizirt<sup>54</sup>. Il est clair que notre inscription a bien été gravée sur place et non pas à 25 km de là.

b) La découverte d'un estampage ancien montre que *C. Domitius* portait un *cognomen* court (probablement *Felix*). L'indice de datation haute disparaît. D'ailleurs, la graphie est celle d'une inscription de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup>.

c) La relecture des lignes 5 et 6 fait disparaître le *qu[aest(or)] [quon]dam coloniae*, restitution tout à fait abusive du *CIL VIII*, mais ne permet pas une lecture définitive. En ce qui concerne le sujet qui nous occupe ici, nous retenons seulement le mot *colon[---]* qui peut, sans certitude absolue, être restitué en *colon[iae]*.

Nous ne pouvons conclure que très prudemment. Sous bénéfice d'inventaire, on peut admettre que *C. Domitius (Felix?)* a rempli une fonction (à déterminer) dans une colonie non nommée. L'absence de précision montre que l'inscription a été gravée sur le territoire de la colonie. La promotion au rang de colonie, après 209-210, de la mince bourgade de *Rusippisir* paraît improbable; le cas est le même pour *Iomnium*. La colonie recherchée se trouvait donc à *Rusuccuru*, dont *Rusippisir* et *Iomnium* dépendaient à la fin du II<sup>e</sup> siècle et encore au début du III<sup>e</sup>.

Bien que l'idée soit appuyée sur une restitution partielle d'une inscription mutilée et contredite par l'argument (il est vrai faible, mais non nul) que donne la *Passio Marcianae*, nous pouvons admettre que *Rusuccuru* a pu être promue au rang de colonie à une date postérieure à 209-210 (date de la dédicace du temple de Tizirt au Génie du *municipe rusuccuritaïn*). Ceci reste, non une certitude, mais une hypothèse de travail<sup>55</sup>.

Reste la question du sort d'*Iomnium* et de *Rusippisir*. L'idée de deux promotions au rang de *municipe* (simultanées à celle de *Rusuccuru*

<sup>52</sup> *CIL*, VIII, 20708, *M. Domitio, Marci filio, Quirina tribu, Gentiano, aequo publico exornato ab imp(eratore) Marco Aurelio Antonino pio, Laurenti Lavinati, fl[am]i[ni] Augusti*.

<sup>53</sup> *CIL VIII* 20706, dédicace à *L. Annus Maximus, Modesti filius, Quirina (tribu)*, édile, questeur, flaminique et ancien *duumvir* (voir ci-dessous, p. 433, note 60).

<sup>54</sup> On connaît plusieurs *Annii* à Tizirt. Un linteau (provenant probablement d'un mausolée) porte une dédicace à un *L. Annus Modestus* par ses fils, les *Annii Modestus* et *Maximus* (le second pourrait éventuellement être identifié avec le dédicataire de *CIL VIII* 20707).

<sup>55</sup> M. EUZENNAT («MEFR», LXVII, 1955, p. 127 - 148) avait évoqué l'idée d'une commune double (*municipe* et colonie), mais cette idée n'était qu'un avatar de l'identification de *Rusuccuru* avec Tizirt et Taksebt, aujourd'hui totalement écartée (voir ci-dessus, note 3). Elle n'a plus lieu d'être aujourd'hui.

au rang de colonie) ne repose que deux «géographes» dont nous avons vu l'absence de fiabilité en matière de droit administratif. Par ailleurs, autant il était normal de mentionner sans précision de lieu le nouveau statut de *Rusuccuru* sur une base élevée dans l'un de ses *pagi*, autant il aurait été bizarre de le faire si ce *pagus* en avait été détaché et était devenu lui-même municipale à la date de l'inscription<sup>56</sup>.

La promotion de *Rusuccuru* au rang de colonie au III<sup>e</sup> siècle est probable mais non prouvée. Rien de solide ne permet d'imaginer un partage du territoire de *Rusuccuru* et une promotion séparée des petites bourgades de *Rusippisir* et d'*Iomnium*. *Rusuccuru* est restée une puissante cité, jouissant d'une position éminente dans la province, encore attestée à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, lorsque saint Augustin se scandalisa de l'ouverture de ses portes à Firmus<sup>57</sup>.

#### Annexe I:

#### Révision de *CIL* VIII 20707 (Taksebt)

L'inscription *CIL* VIII 20707, a été signalée en 1886<sup>58</sup>. Elle était alors sciée verticalement en deux parties, aujourd'hui perdues, mais dont j'ai découvert les estampages dans la collection Renier<sup>59</sup>. Ces empreintes permettent de réviser la lecture et de tenter une reconstitution graphique appuyée sur les lignes dont la restitution ne fait aucun doute.

Hauteur: 0,63 m. Largeur: 0,40. H. l.: 3,5 cm. La qualité de la graphie est celle d'une inscription de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup>.

La restitution du *Corpus* est la suivante: *C(aio) Domi[tio], Q(uinti) filio, / frat[ri] o]ptimo, / Domi[tia] Roma[na], sor[or], ex uollunta[te fr]atris / sui, qu[aes]toris quon]dam / colon[iae, m]anda[tu]q[ue, dat]o sibi / loco [a dec]urio[nibu]s, po]suit / ded[icavi]t q(ue).*

<sup>56</sup> Il serait paradoxal de prétendre que *Rusippisir* a été promue au rang de municipale en se fondant sur le fait que l'on a trouvé sur son territoire une inscription mentionnant une colonie!

<sup>57</sup> Je propose (ci-dessous, p. 435, annexe II) d'appliquer à *Rusuccuru* un texte qui paraissait jusqu'ici concerner *Rusubbicari*.

<sup>58</sup> BOURLIER et PALLU DE LESSERT, «CRAI», 1886, p. 273 = «Rev. af.», t., 1886, p. 146 - 147, *Eph. Epig.*, VII, 1892, p. 151, n° 482.

<sup>59</sup> Les estampages de Renier, après leur classement par René Cagnat, ont été déposés à la Bibliothèque Mazarine, où il reposent quasiment ignorés. Je remercie M. Pierre Gagnault, Conservateur en chef, de m'en avoir facilité l'approche.

	<i>CIL</i>	Estampage
1	C DOMItio Q filio	C DOMI_O___I
3	FRATRI oPTIMO	FRATRI oPTIMO
	DOMITia ROMA	DOMITia ROMA
	NA SORor EX VO	NA SORor EX VO
5	LVNTATe frATRIS	LVNTATe frATRIS
	SVI QVaest quonDAM	SVI QV___AM
7	COLONiae mANDA	COLOI___mANDA
	TVQVe dato SIBI	TVQV e dato siBI
9	LOCO a decVRIO	LOCO a decVRIO
	NIBVs posVIT	NIBVs posVIT
11	DEDicaviTQ	DEDicaviTQ

La lecture du *CIL* est erronée sur deux points:

a) L'inscription avait quelque peu souffert à l'angle supérieur droit. Là où l'on avait lu *Q(uinti) filio*, il apparaît que le Q était en fait le O final de *Domitio*. Les traces qui suivent appartenaient à un *cognomen* assez court terminé par un I bien reconnaissable; elles correspondent semble-t-il à [*Felic*]i. Le dédicataire est nommé par ses *tria nomina* sans filiation ni tribu.

b) Aux lignes 6 et 7, le *CIL* propose: *qu(aest(or)is) quon]dam coloni]ae*. Il est clair que cette restitution est abusive en ce qu'elle comporte huit lettres alors que l'espace disponible ne permet d'en placer que trois (quatre à la grande rigueur).

Le découvreur, Charles Bourlier, avait d'ailleurs proposé la restitution *qu(aestoris), [fl]am(inis) coloniae*, beaucoup plus conforme à l'espace disponible. Outre cette conformité dimensionnelle, cette solution est d'autant plus tentante que l'on retrouve les titres de *q(uaestor)* et de *flamen* dans l'une des deux inscriptions voisines<sup>60</sup>. Malgré tout, cette lecture reste sujette à caution pour trois raisons:

a) L'abréviation QV pour *qu(aestor)* paraît inusitée.

b) Avant le AM de la ligne 6, il me semble distinguer sur l'estampage un segment de courbe, pouvant appartenir la partie supérieure droite d'un D (ou d'un O), à moins qu'il ne s'agisse du bord d'un éclat de pierre, puisque Bourlier, qui a vu la pierre, ne l'a pas considéré comme tel.

<sup>60</sup> *CIL VIII 20706. L(ucio) An[n]io Ma]ximo, Modesti fil(io), Quiri]na (tribu), Ru[s]ucculritano, eq[ui]ti ro[m]ano, ae]dili, q(uaestori), flaminicio [du]umviral[ic]ue). / L(ucius) Ann[us] Mo]dest[us], patri / piissi]mo]. Sur le groupe de trois inscriptions dont elle faisait partie, voir ci-dessus, p. 430, note 50.*



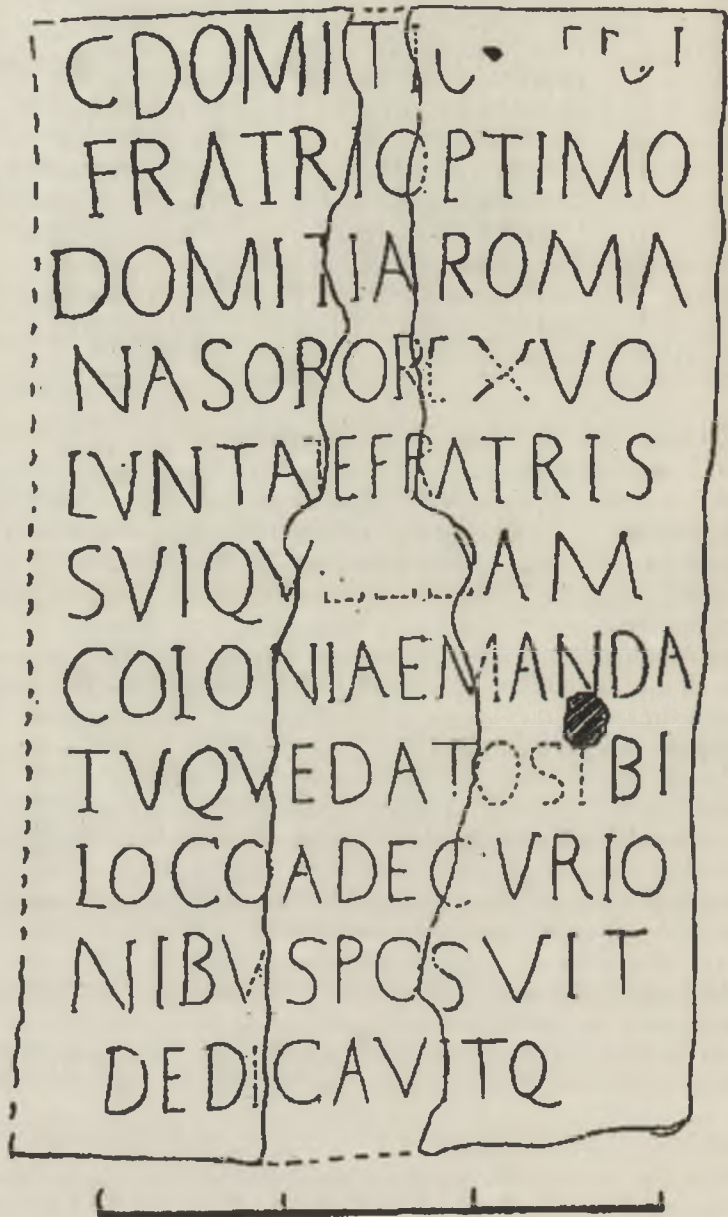


Fig 3: *CIL VIII 20707*, d'après estampages de la collection Renier.

c) Enfin, le *praenomen* de *C. Domitius Felix* mis à part, cette belle inscription ne comportait aucune abréviation, et il est un peu gênant d'en restituer deux précisément à l'endroit mutilé...

D'autres restitutions paraissent envisageables (par exemple *quinq(uennali) flam(ini) colon[iae]*, un poste de quinquennal paraissant plus en rapport avec le titre de *flamen* que le mince *quaestor* envisagé jusqu'ici. En fait, il ne semble pas possible de trancher.

Une dernière remarque: à la ligne 5, la place pour le FR de *fratris* paraît bien étroite, et on pourrait se demander s'il n'y avait pas *patris*. *Domitia Romana* aurait élevé cette base à son frère à la demande de leur père. Mais pourquoi ce dernier ne l'aurait-il pas fait lui-même?

La lecture deviendrait ainsi, en attendant mieux: *C(aio) Domi[tio] [Felic?]i, / frat[r]i o]ptimo, / Domit[ia] Roma[na], sor[or], ex vo[l]lunta[te] p- ou fr-]atris / sui, qu[---]fl]am(inis?) / coloni[ae?], m]anda[tu]q[ue], dat]o sibi / loco [a dec]urio[n]ibu[s], po]s]uit / ded[icavit]q[ue]*.

#### Annexe II:

#### Rusuccuru et la révolte de Firmus

Vers 370/373, la Maurétanie Césarienne fut toute entière secouée par la révolte de *Firmus*. Pendant plusieurs années, la province dévastée, avec ses principales villes détruites, fut considérée comme perdue pour Rome. Les conflits religieux se superposaient aux affrontements politiques et militaires. Les donatistes paraissaient épouser la cause de *Firmus* au point que leurs adversaires les surnommaient *Firmiani*.

Saint Augustin a évoqué un accord passé avec *Firmus* par un évêque donatiste pour la sauvegarde des siens: «*De Rusicarsensi episcopo vestro, qui cum Firmo pactus perhibetur incolumitatem suorum*»<sup>61</sup>.

Pour le nom de la ville, les manuscrits donnent plusieurs leçons: *Rusicarsensi*, *Rucatensi*, *Rusicazensi*, *Rusicatensi*. Il ne s'agit certainement pas de *Rusicade* (Skikda, ex-Philippeville), car la révolte ne dépassa pas à l'est la Maurétanie Sitifienne.

Quelle que soit la leçon manuscrite adoptée, il faut une correction. Le préfixe *Rus-* désigne une ville côtière. Entre *Caesarea* et *Saldæ* (principale zone d'action de *Firmus*), il n'y avait que cinq villes côtières dont le nom antique comportait ce préfixe: *Rusguniae*, *Rusubbicari*, *Rusuccuru*, *Rusippisir*, *Rusazus*.

<sup>61</sup> Saint Augustin, lettre 87, MIGNE, P. L. t. 33, *Augustinus*, t. 2, col. 301.

Gsell a restitué *Rus(ubb)icarensi*, un évêque *Rusubbicariensis* étant connu par la Notice de 484<sup>62</sup>. Cette correction, qui rajoute au moins trois lettres, paraît quelque peu forcée.

Reprenons la liste des quatre villes restantes et les ethniques qui peuvent en découler. Seule la troisième, *Rusuccuru*, donne un *Rusuccuren-sis* qui, d'un point de vue paléographique, répond presque parfaitement au *Rusicarsensi* de saint Augustin:

Les copistes ont lu :		<i>Rusilc/lrslensi</i>
_____ ou:		<i>Rusilc/lrlensi</i>
là où il y pouvait avoir :		<i>Rusluc/lurilensi</i>
_____ ou:		<i>Rusluc/lur/ensi</i>

Si l'épigraphie ne connaît que l'ethnique *Rusuccuritanus*, les documents ecclésiastiques livrent pour leur part les formes *Rusuccuritanus*<sup>63</sup>, *Rusuccuriensis* ou *Rusuccuren-sis*<sup>64</sup>. L'alternance des suffixes *-ensis* et *-itanus* est d'ailleurs si souvent attestée qu'il faut y voir un fait de langue et non une confusion<sup>65</sup>.

La lecture *Rusuc(c)urensi* donne à l'accusation de saint Augustin une toute autre force. A la fin du III<sup>e</sup> siècle, c'est de *Rusucurru* qu'était venue sainte Marcienne, martyre à *Caesarea*<sup>66</sup>. Vers le temps même où

<sup>62</sup> GSELL, *Atlas*, V, 51 et «RSAC», 1902, p. 22.

<sup>63</sup> MANDOUZE, *PCBE*, *Optatus 5, episcopus Rusuccuritanus*, (donatiste en 411). *Fortunatus 9, episcopus plebis Rusuccuritanae* (catholique, en 411), *Metcun, episcopus Rusuccuritanus* (catholique, en 482).

<sup>64</sup> MANDOUZE, *PCBE*, s.v. *Ninellus, episcopus Rusuccuren-sis* (catholique, en 419). LABBE, *Sacrosancta concilia*, t. II, 1671, col. 1605 *Ruscuren-sis* (en 419).

<sup>65</sup> L. GALAND, *Formation des ethniques de l'Afrique romaine*, dans *Actes et mémoires du III<sup>e</sup> Congrès International de Toponymie et d'Anthropologie*, Bruxelles 1949, III (1951), p. 778 - 786 et en particulier, p. 782. L. Galand estime qu'il ne s'agit pas d'erreurs et que certains noms admettent les deux formations d'ethnique. Y. Duval et P.-A. Février complètent en conclusion la liste des doublets connus. Les auteurs ecclésiastiques, bien que souvent fort lettrés, peuvent laisser passer des formes moins conformes à la grammaire classique (surtout dans la version et les hypothèses modernes) et plus proche du parler populaire et des usages de leur temps. En ce qui concerne *Iomnium*, on connaît un évêque dit *Iomnitensis* en 411, mais un défunt enterré à Tipasa portait le sobriquet de *Iomnini* («CRAI», 1932, p. 77-78). Dans le cas de *Tipasa*, on connaît l'ethnique *Tipasitanus* à haute époque, et ce vocable est encore utilisé dans la *Passio* de sainte Salsa et la *Notitia* de 484, tandis que l'épithète de l'évêque Alexandre parle de la *plebs tipasensis* (GSELL, «MEFR», XIV, 1894, p. 391) et Victor de Vita (III, 6, 29) des *Tipasenses*.

<sup>66</sup> Sur sainte Marcienne, voir ci-dessus, p. 429.



saint Augustin écrivait, l'évêque catholique de *Rusuccuru*, *Ninellus*, était l'un des trois représentants de la Maurétanie Césarienne au concile de Carthage en 419<sup>67</sup>. Ce n'est plus l'évêque donatiste d'une quelconque bourgade qui a ouvert les portes de sa ville à *Firmus*, comme des centaines ont dû le faire, mais celui de l'une des premières villes de la province<sup>68</sup>.

<sup>67</sup> MANDOUZE, *PCBE*, s.v. *Ninellus*.

<sup>68</sup> Sur le geste même de l'évêque anonyme qui négocia avec Firmus la sécurité des siens, le témoignage de saint Augustin reste très elliptique. Il condamne pêle-mêle l'attaquant Firmus, dont les liens avec les donatistes sont connus et l'évêque donatiste de la cité attaquée. Des exemples proches de nous montrent la difficulté d'appréciation. En 1914, dans plusieurs villes françaises, l'évêque fut amené à organiser un minimum d'administration alors que les autorités municipales avaient fui devant l'avance allemande. A Meaux, où finalement les Allemands ne purent entrer, on a salué le courage et le dévouement de l'évêque; mais comment aurait-on jugé les mêmes actes du même homme, s'ils avaient occupé la ville?

... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

... ..  
... ..  
... ..

Rossella Pera

## Un atto di evergetismo monetale a Cirta

L'esigua documentazione numismatica riferita a Cirta per l'età romana ha reiteratamente attirato l'attenzione degli studiosi, anche per la singolare storia della colonia, fondata - come è noto - dai seguaci di *P. Sittius*, avventuroso personaggio di età cesariana originario di Nuceria in Campania<sup>1</sup>.

La pubblicazione dei cinque nominali enei in un recente volume sulla monetazione provinciale romana<sup>2</sup> dovrebbe aver definitivamente chiarito, se non l'interpretazione di tutti i tipi, almeno la lettura delle scritte, resa difficile anche dal cattivo stato di conservazione degli esemplari.

Il confronto dei pezzi permette di ricostruire il nome del magistrato cui si devono le emissioni, *P. Sittius Mugonianus*, uno dei *Sittiani* rimasti a Cirta dopo il 44 a.C., sul cui problematico cognome ancora si discute<sup>3</sup>, pur essendo ormai definitivamente abbandonati i machiavellici scioglimenti proposti nel tentativo di attribuire al *P. Sittius* più famoso queste singolari conia-

Il presente contributo rientra nell'ambito della ricerca MURST (fondi 60%), svolta presso l'Istituto di Storia Antica e Scienze Ausiliarie dell'Università di Genova e da me diretta in ambito locale.

<sup>1</sup> Sulla monetazione di Cirta vd., a titolo d'esempio, TH. MOMMSEN, *Die Stadtverfassung Cirtas und der Cirtensischen Colonien*, in "Hermes", I, 1866, pp. 47-68 = *Gesammelte Schriften*, V, Berlin 1908 (ed. anast. Berlin-Dublin-Zürich 1965), pp. 470-492; M. GRANT, *From Imperium to Auctoritas. A Historical Study on Aes Coinage in the Roman Empire*, Cambridge 1946, pp. 178-181, 231-232, *passim*; cfr. L. MÜLLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, préparé et commencé par C.T. Falbe et J. Chr. Lindberg, III-Suppl., Copenhagen 1860 (rist. anast. Bologna 1964), pp. 60 ss.; J. MAZARD, *Corpus Nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris 1955, pp. 154 ss.

Su *P. Sittius* vd. F. MÜNZEN, s.v. *Sittius*, in «RE» III A, coll. 409-411; S. GSELL, *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord*, VIII, Paris 1930, pp. 54-56; sui rapporti del personaggio con Africa e Spagna vd., in particolare, V.A. STRAGO, *Collegamento di Africa e Spagna nelle avventure di P. Sittius nocerino*, in *L'Africa romana*, IX, Sassari 1992, pp. 939-952.

<sup>2</sup> A. BURNETT, M. AMANDRY, P.P. RIPOLLES, *Roman Provincial Coinage. Vol. I: From the Death of Caesar to the Death of Vitellius (44 B.C.-A.D.69)*, London-Paris 1992, pp. 186-187 (citato d'ora innanzi RPC).

<sup>3</sup> J. HEURGON, *Les origines campaniennes de la Confédération cirtéenne*, in «Libyca», V, 1957, in particolare a p. 23, nota 89, si chiede se il *cognomen* sia d'adozione, poiché nonostante la *Porta Mugonia* a Roma non si conosce una *gens Mugonia*, o di origine, oppure si tratti di un toponimo spagnolo, africano o greco latinizzato.



zioni<sup>4</sup>. Il gentilizio risulta peraltro ampiamente attestato in quest'area<sup>5</sup> e la frequentissima documentazione di *Sittii* a Cirta indica la generosità con cui venne concessa la cittadinanza agli uomini che si unirono al condottiero e, fra quelli, agli spagnoli<sup>6</sup>.

Inoltre, questa monetazione viene ormai collocata cronologicamente nella prima fase della storia della colonia in età imperiale, durante il regno di Augusto, tanto più che le cinque denominazioni a noi note rispecchiano senza alcun dubbio la riforma monetaria attuata dall'imperatore<sup>7</sup>.

La presenza delle teste accoppiate di *Honos* e *Virtus*, divinità tutelari dei *Sittiani* richiamate nel nome stesso della colonia<sup>8</sup>, che campeggiano al diritto del nominale più grande, rievocando la raffigurazione analoga di un denario romano del 70 a.C.<sup>9</sup>, lascia dedurre che ci si trova innanzi ad una e-

<sup>4</sup> Il GRANT, *FITA*, cit., p. 181, proponeva l'interpretazione di MVCONIANVS come MV(nicipi) CON(stitutor) I(ulii) A(ntonii) NV(midici) S(imithensium). L'attribuzione di questa monetazione a Simitthu/Chemtou viene ora ragionevolmente respinta in RPC, pp. 186 s.

<sup>5</sup> Cfr., ad esempio, H.-G. PFLAUM, *Remarques sur l'onomastique de Castellum Celtianum, in Carnuntina, Römische Forschungen in Niederösterreich*, Band III, Graz-Köln 1956, pp. 126-151 = *Afrique Romaine. Scripta varia I*, Paris 1978, pp. 87-112, in particolare pp. 88 s. sulla frequenza di *Sittius* e di *Julius* nei gentilizi; cfr. Id., *Onomastique de Cirta*, in «*Limes Studien*». *Vorträge D.3: Int. Kongr. in Rheinfeld*, Bâle 1959, pp. 96-133 = *Afrique Romaine. Scripta Varia I*, cit., pp. 161-198. Per la numerosa presenza di *Sittii* fra i Numidici ed i Mauretanicis cfr. *CIL VIII, indices*, pp. 63-64, a titolo d'esempio. Il gentilizio *Sittius*, raro nel mondo romano, è frequente in Campania: vd. le testimonianze raccolte da J. HEURGON, *Origines campaniennes*, cit., p. 10, alla nota 17.

<sup>6</sup> CARMEN CASTILLO, *Relaciones entre Hispania y Africa en época alto-imperial: documentación epigráfica*, in *L'Africa romana*, VIII, p. 81, cui si rimanda anche per la bibliografia precedente.

<sup>7</sup> RPC, p. 187. Sul fatto che la monetazione in questione dovesse datarsi all'epoca proto imperiale vd. inoltre, A. PIGANIOL - H.G. PFLAUM, *La borne de Ksar-Mahidjiba*, in «*RSAC*», 1953, pp. 222 s.; J. HEURGON, *Origines campaniennes*, cit., p. 7; A. BERTHIER, *Colonia Cirta Sittianorum*, in «*RSAC*», LXX, 1957-59, pp. 90-118; P. VEYNE, *Contributio: Benevent, Capoue, Cirta*, in «*Latomus*», XVIII, 1959, pp. 571-573; cfr. J. MAZARD, *CNNM*, cit., p. 154, con rimando a Cavedoni (ap. MÜLLER, *Suppl.* p. 67).

<sup>8</sup> Vd. in particolare J. HEURGON, *Origines campaniennes*, cit., p. 20, e note 77-80, che illustrano il contenuto ideologico e religioso della titolatura; cfr. A. BERTHIER, *Colonia Cirta Sittianorum*, cit., p. 112. Per l'attestazione epigrafica cfr. *CIL VIII 7041 = ILS 6857 = ILaIlg II 626*. Sul culto di *Honos* e *Virtus* a Roma. G. WISSOWA, *Religion und Kultus der Römer*, Munich 1912<sup>2</sup>, p. 149 s. Probabilmente il culto si riconnette anche a Mario, di cui erano divinità tutelari: vd. M. MALVOLTA, s.v. *Ludi*, in *DE IV*, p. 2009 a-b. Il richiamo a Mario non deve essere sottovalutato se si tiene presente il passo del *Bel.Afr.* XXXII, 3, in cui si afferma che i Getuli passarono dalla parte di Cesare anche per la sua parentela con Mario (e cfr. *ibid.* XXXV, 2,4).

<sup>9</sup> M.H. CRAWFORD, *Roman Republican Coinage*, Cambridge 1974, p. 413, n. 403, t.L.: al D/ Teste appaiate di *Honos* e *Virtus*, a d.; sulla s. HO, sulla d. VIRT in nesso, sotto KALENI. Al R/Italia, a s., e Roma, a d., si stringono la mano; fra le destre unite, una cornucopia. Dietro l'Italia un caduceo; Roma indossa il diadema, tiene i fasci nella sinistra ed il piede destro sul globo. Sulla s. ITAL in nesso; sulla d. RO, in esergo CORDI. Cfr. G.G. BELLONI, *Le monete romane dell'età repubblicana*, Milano 1960, p.175, nn. 1650-51, t. 44.

missione di particolare importanza e celebrativa di culti ufficiali, che alludono forse anche alle origini geografiche dei primi coloni, se nel tipo del cinghiale impresso sul nominale più piccolo si deve individuare un richiamo al culto campano di Diana Tifatina<sup>10</sup>.

Poiché scritte e soggetti sono di grande interesse, sembra opportuno offrire una dettagliata disamina.

Il pezzo corrispondente al sesterzio reca al diritto le teste di *Virtus* ed *Honos*, accompagnate dalla scritta VIRTVS HONOR, mentre al rovescio, attorno ad una testa nuda maschile, volta a destra, si legge P SITTIVS MVG[ONIA]NVS IIIIVIR DECR DECVR D S P<sup>11</sup>.

Sul dupondio, al diritto compare la testa di Giove (?), a destra, e la scritta DECRET·D D·CVR; al rovescio, attorno ad una testa nuda maschile, a destra, rimane decifrabile ] GONIANVS<sup>12</sup>.

Ancora, al diritto dell'asse, si riconosce un busto femminile diademato, a destra, intorno a cui è leggibile DECRETO D S P [DECVRIONVM], mentre al rovescio, sempre attorno ad una testa nuda maschile, a destra, si intravede ]NVS IIIIVIR<sup>13</sup>.

Sul semisse, al diritto, si staglia la testa elmata di Roma/*Virtus*, volta a destra, con la scritta DICVR[ ] e, sopra, il segno di valore S; al rovescio circonda la testa nuda maschile, volta a destra, la scritta P SITTIVS [MVGONIANV]S IIIIVIR<sup>14</sup>.

Infine sul quadrante, al diritto - anepigrafe - viene raffigurato un cinghiale, mentre al rovescio, nel campo, la scritta si sviluppa su tre linee: SIT/IIIIVIR/MVG DI<sup>15</sup>.

Dalla descrizione dei pezzi emerge subito un dato caratterizzante tutta la serie: nelle leggende viene insistentemente fatta risaltare l'eccezionalità delle emissioni, sancite per *decreto decurionum*<sup>16</sup>, cui corrisponde infatti,

<sup>10</sup> Tale è l'opinione di ELISABETH SMADJA, *Notes sur une monnaie de Cirta*, in «Dialogues d'Histoire ancienne», V, 1979, pp. 279-281, e cfr. A. BERTHIER, *Colonia Cirta Sittianorum*, cit., p. 106.

<sup>11</sup> RPC, n. 701, da cfr. anche per i rimandi bibliografici.

<sup>12</sup> RPC, n. 702.

<sup>13</sup> RPC, n. 703.

<sup>14</sup> RPC, n. 704.

<sup>15</sup> RPC, n. 705.

<sup>16</sup> Sulla lettura DECRETO DECVRIONVM concordava già il GRANT, *FITA*, cit., p. 179, che cita anzi, a conferma della forma DICVR presente sul semisse, una iscrizione di Curubis (*CIL* VIII, add. 10525) dove la E di *Senatu* viene sostituita dalla I; inoltre si cfr. *CIL* VIII, 21158 (*servus*) e 25045 (*univirsae*). Sul latino parlato a Cirta cfr. S. GSELL, *Histoire Ancienne de l'Afrique*, cit., VII, p. 172. Per la frequenza della formula DD o EX DD etc., vd. M. GRANT,

nella sostanza, la formula abbreviata che fa riferimento al *decreto curiae* indicata sul dupondio<sup>17</sup>.

Su tre degli esemplari viene precisata, inoltre, un'altra importante particolarità, che la coniazione è avvenuta a spese del *quattuorvir*<sup>18</sup>.

Infatti sul sesterzio e sull'asse si ritrova la sigla D S P, di cui già il Grant aveva ipotizzato il tradizionale scioglimento in *D(e) S(ua) P(ecunia)*, preferibile forse in questo caso all'altrettanto consueto *D(e) S(uo) P(osuit)*<sup>19</sup>. Sul dupondio, invece, compare l'abbreviazione *D(onum) D(edit)*<sup>20</sup>, inserita entro la formula *Decret(o) Cur(iae)*, di cui si è detto; probabilmente la scelta del termine *Curia* è legata alla necessità di non ingenerare confusione in chi legge con l'inserimento nella scritta di una serie di lettere simili, quali D D D D (= *decreto decurionum donum dedit*).

La presenza di queste formule, alludenti entrambe alla generosità di *P. Sittius Mugonianus*, richiama l'insolita leggenda di un esemplare pestano assai noto. Il semisse presenta al diritto la raffigurazione di una bilancia, sopra cui si legge Q.LAVR.PR e sotto PAE; al rovescio, distribuita variamente nel campo, la indicazione SP DD SS MIL - che il Crawford interpreta come *S(ua) P(ecunia) D(ono) D(edit) S(enatus) S(ententia) MIL(ia) o MIL(iens)* - interviene a chiarire il significato di una scena di coniazione<sup>21</sup>. L'emissione sarebbe quindi stata offerta dal pretore *Q. Laureius*<sup>22</sup> a proprie spese, grazie ad una delibera del senato locale.

Ci troviamo così di fronte a due esempi, che parrebbero isolati, di scritte monetali che fanno riferimento ad atti di evergetismo e che provengono entrambi dalla monetazione coloniale romana.

*FITA*, cit., p. 233 e cfr. RPC, dove l'uso è attestato, per esempio, a Panormus (p. 172, nn. 637-638), Cartagine (p. 193, n. 752), Paterna (p. 195, nn. 758-59; 761).

<sup>17</sup> Il GRANT, *FITA*, cit., p. 179, rammenta l'uso frequente in epoca tarda - di *Curia* per *Senatus*, e ne fornisce l'esemplificazione alla nota 8.

<sup>18</sup> Sulla carica, vd. J. GASCOU, *Les magistratures de la confédération cirtéenne*, in «BCTHS», 15-17, 1979-1981, p. 324 in particolare, dove si conferma che *P. Sittius Mugonianus* era un *quattuorvir aedilicia potestate*. Cfr. J. HEURGON, *Origines campaniennes*, cit., p. 17, nota 62.

<sup>19</sup> Cfr. M. GRANT, *FITA*, cit., p. 179, con rimando a *CIL VIII* 4636; per lo scioglimento *De Suo Posuit*, si vd., a titolo d'esempio, *ibid.*, 271, 1548, 2637.

<sup>20</sup> Cfr. *CIL VIII*, 6290; *ILS* 3152, 3166, *ex gratia*.

<sup>21</sup> M. CRAWFORD, *Paestum and Rome. The Form and Function of a Subsidiary Coinage*, in *Atti del III Convegno del Centro Internazionale di Studi Numismatici. La monetazione di bronzo di Poseidonia-Paestum* (Napoli 19-23 aprile 1971), Roma 1973, p. 53 e cfr. Appendix, p. 85, n. 25, 1; per l'attribuzione del pezzo alla colonia latina *ante bellum sociale*, vd. p. 100.

<sup>22</sup> Sul personaggio e lo svolgimento del suo gentilizio in *Laureius* vd. M. MELLO, *Paestum romana. Ricerche storiche*, Roma 1974, p. 57, n. 91.



Casi singolari, che trovano un riscontro in emissioni microasiatiche, dove l'uso del verbo ἀνέθηκεν (che abbrevia la formula, attestata anche epigraficamente, ἀνέθηκεν ἐκ τῶν ἰδῶν) indica in modo inequivocabile che gli esemplari in questione erano stati conati grazie alla generosità di un personaggio, il cui nome viene eternato nella leggenda<sup>23</sup>.

Le monete di Cirta, già testimonianza importante per la storia giuridica ed economica della colonia africana, documentano anche un gesto di generosità insolito ed unico per quest'area geografica.

Se si pensa che *P. Sittius Mugonianus* volesse celebrare con questa serie a sue spese gli avvenimenti all'origine di Cirta stessa, in un momento immediatamente successivo alla *deductio* del 26 a.C.<sup>24</sup>, può assumere maggior significato individuare nella testa effigiata sul rovescio dei nominali maggiori il ritratto del *P. Sittius* più famoso<sup>25</sup>, anche se l'interpretazione del tipo rimane strettamente soggettiva.

Il discendente di *P. Sittius*, con il donare queste emissioni alla colonia, ne esalta il nome, richiamandosi ai numi tutelari oltre che alla figura del fondatore.

Inoltre ipotizzando una influenza costante, nella storia della confederazione di Cirta, delle tradizioni italiche che *P. Sittius Nucerinus* ed i *Sittiani* importarono dalla Campania, qui in particolare emergono tre costanti dalla *comparatio* con Paestum, l'imitazione dei tipi romani repubblicani, il richiamo a culti locali<sup>26</sup> e le emissioni a spese di privati.

<sup>23</sup> Vd. ROSSELLA PERA, *Riferimenti all'evergetismo nelle leggende monetali*, in «Atti dell'Accademia Ligure di Scienze e Lettere», vol. XLIX, 1992 (1993), pp. 3-17.

<sup>24</sup> Vd., per esempio, A. PIGANIOL-H.G. PFLAUM, *La borne de Ksar*, cit., pp. 217-218; J. HEURGON, *Origines campaniennes*, cit., p. 20, nota 76; A. BERTHIER, *Colonia Cirta Sittianorum*, cit., p. 118. Cfr. J. MAZARD, *CNNM*, cit., p. 155. Nel momento in cui si legalizza la colonia ben si inquadrebbero queste emissioni celebrative.

<sup>25</sup> Già a favore dell'individuazione dei tratti di *P. Sittius*, J. MAZARD, *CNNM*, cit., pp. 154 s., M. GRANT, *FITA*, cit., p. 180, oltre al MOMMSEN, *Stadtverfassung Cirtas*, cit., p. 476 ed il MÜLLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, cit., p. 65; Vd. anche JOCELYN M. C. TOYNBEE, *Roman Historical Portraits*, London 1978, p. 68. Contra A. BERTHIER, *Colonia Cirta Sittianorum*, cit., pp. 116-118, che identifica Augusto, paragonando il ritratto con altri di monete africane. In RPC, p. 187 si dichiara che «it is difficult to decide which is the right solution as the portrait has no decisive characteristic».

<sup>26</sup> Se da una parte rimane suggestivo il richiamo con il culto di Diana Tifatina, proposto dalla SMADJA, loc.cit. alla nota 10 del presente articolo, si deve ricordare che anche nella monetazione di Paestum compare raffigurato un cinghiale ed il CRAWFORD, *Paestum and Rome*, cit., p. 101, propone per questo particolare soggetto il riferimento a giochi.

[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. The text is too light to transcribe accurately.]

Samia Ilhem Ammar

Réflexions comparatives sur quelques programmes  
d'urbanisme en Tunisie antique: l'aménagement des *fora*  
(du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle de notre ère)

Le thème que je me propose d'aborder s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur l'urbanisme romain en Afrique Proconsulaire et en Byzacène.

J'ai choisi de présenter quelques réflexions comparatives concernant l'aménagement des *fora*<sup>1</sup> en *Africa*, du I<sup>er</sup> siècle au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, à partir d'exemples relevés sur les sites de Tunisie.

J'insisterai au préalable sur le fait que la documentation reste très inégale à ce sujet<sup>2</sup>; la plupart des ensembles monumentaux ont été déga-

<sup>1</sup> L'organisation des centres monumentaux dans les provinces occidentales de l'Empire a connu une grande faveur auprès des historiens. De nombreux travaux ne cessent de renouveler la connaissance de l'évolution du *forum* dans les cités provinciales. A ce propos, il est intéressant de consulter, en particulier: J. B. WARD-PERKINS, *From Republic to Empire: reflexion on the early provincial architecture of the Roman West*, dans «JRS», 1970, p. 1-18; R. MARTIN, *Agora et forum*, dans «MEFRA», 84, 2, 1972, p. 903-933; P. GROS, *Sanctuaires traditionnels, Capitales et temples dynastiques: ruptures et continuités dans le fonctionnement et l'aménagement des centres religieux urbains*, dans «Actes du colloque: Los asentamientos Ibericos ante la Romanizacion», Madrid, 1986 [1987], p. 111-120; *Id.*, *Les étapes de l'aménagement monumental du forum: observations comparatives (Italie, Gaule Narbonnaise, Tarraconnaise)*, dans *La Città nell'Italia settentrionale in età romana*, coll. «E.F.R.», n. 130, Rome, 1990, p. 29-68.

<sup>2</sup> Force est de constater, que peu d'études témoignent d'un intérêt particulier pour l'histoire du *forum* en Afrique. Certes, les vestiges de nombreux ensembles africains ont été mentionnés, décrits ou répertoriés, dès le début du siècle, par les atlas archéologiques et les ouvrages des premiers explorateurs. Depuis, l'essentiel de la documentation est constitué par des publications partielles et dispersées. Les quelques essais de synthèse sont désormais incomplets et vieilliss. Cependant, les caractères principaux des *fora* africains ont été définis par P. ROMANELLI, *Topografia e Archeologia dell'Africa Romana* «Enciclopedia classica», vol. X, tome VII, Turin, 1970, p. 99-116. Le rôle du *forum* dans l'urbanisation des cités africaines a été évoqué par P.-A. FÉVRIER, *Urbanisation et urbanisme de l'Afrique romaine*, «ANRW», II, 10.2, 1982, p. 342-345, et par P. GROS, M. TORELLI, *Urbanistica di fondazione e sistemazioni evergetiche nell'Africa Proconsolare*, *Storia dell'urbanistica, il mondo romano*, Rome, 1988, p. 285 sq. Par ailleurs, des travaux universitaires ont été effectués sur les thèmes suivants: N. SANVITI, *Les forums et la vie du forum en Afrique Proconsulaire*, mémoire de l'Université de Tunis, 1969; I. AMMAR, *Le forum dans l'urbanisme de l'Afrique Proconsulaire du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle de notre ère*, mémoire de «DEA» de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 1986. Enfin, on citera un article de S. BEN BAAZIZ, *Les forums romains en Tunisie: essai de bilan*, dans «Table ronde de Valence», 1986, *Los Foros Romanos en las Provincias Occidentales*,



gés entre le début du siècle et les années soixante. Rares sont les cas où l'on peut combiner des informations historiques explicites et des indications archéologiques relativement précises. Encore plus rares sont les cas qui ont été l'objet de recherches stratigraphiques systématiques.

Mon intention, ici, est d'évoquer, dans une perspective diachronique, certains caractères urbanistiques et typologiques de l'histoire du *forum* en *Africa*, sur la base d'exemples suffisamment connus et susceptibles de fournir des jalons représentatifs. Je me limiterai à formuler quelques observations préliminaires quant au fonctionnement et à la signification de certains programmes.

Mon exposé s'articulera autour des points suivants:

- I - L'implantation des *fora* au premier siècle de l'Empire;
- II - Les programmes élaborés entre la fin du I<sup>er</sup> et la fin du II<sup>e</sup> siècle;
- III - Les réalisations d'époque sévérienne.

#### I - Implantation des *fora* de la première période impériale

L'état actuel des recherches ne permet pas de saisir facilement les modalités de formation des *fora* au cours de la première période impériale<sup>3</sup>.

Madrid 1987, p. 221-236. Il s'agit d'un inventaire descriptif qui recense sommairement les ensembles monumentaux dégagés en Tunisie. L'auteur évoque brièvement le phénomène de dédoublement de la place publique, les problèmes de localisation, de dimensions et d'ornementation.

<sup>3</sup> En fait, la question qui se pose en préliminaire à toute analyse est celle de l'existence des places publiques antérieures à l'époque romaine: quels en étaient la localisation, l'aspect et éventuellement le rôle dans le groupe urbain d'origine? Des travaux récents concernant l'urbanisme des villes puniques ou numides apportent de rares éléments de réflexion. Cf. M. FANTAR, *Kerkouane: une cité punique du Cap Bon (Tunisie)*, Tunis 1984, p. 103-215, surtout p. 205-210 où sont définis les caractères particuliers des places de la petite agglomération: il s'agit d'esplanades de forme irrégulière, largement ouvertes, insérées au coeur de l'habitat, au point de rencontre des voies principales de circulation. Elles ne semblent pas être le résultat d'un aménagement systématique. Elles étaient selon toute apparence, destinées à remplir un rôle économique et social. On les a rapproché des places «que l'on rencontrait dans les cités orientales depuis la plus haute antiquité mésopotamienne»; elles se distinguent, par ailleurs, des *agorai* grecques dont l'aspect et les fonctions diffèrent quelque peu. En ce qui concerne Carthage, on consultera principalement F. RAKOB, «CEDAC», bull. n. 12, 1991, p. 7-12; Id., *RM*, 97, 1991, p. 1 sq. Une fouille stratigraphique limitée a permis de préciser de manière décisive certaines hypothèses depuis longtemps formulées quant à la topographie de la ville archaïque. L'*agora* punique, maintes fois mentionnée par les textes anciens, pourrait se situer à proximité du *forum* dans la zone portuaire: il s'agit, dans ce cas précis, du *forum* de la ville basse bien distinct du centre de *Byrsa* dont il sera question plus loin. Par contre, la connaissance de la place publique dans les cités d'origine numide reste plutôt énigmatique. A *Bulla Regia*, la

La cité d'*Utica*<sup>4</sup> semble fournir, exceptionnellement, un jalon essentiel sur le plan urbanistique. Les résultats de fouilles, effectuées à la fin des années cinquante, autorisent à localiser le *forum* primitif sur le promontoire qui marque la topographie du site<sup>5</sup>. Cette place publique s'inscrit au sein d'un quartier hellénistico-romain scandé par une trame orthogonale, aménagé ou réaménagé vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.C.<sup>6</sup>. En raison de l'indigence des vestiges subsistants, il n'a pas été possible de reconstituer la configuration de ce premier *forum*. Toutefois, l'existence *in situ* d'un grand temple est archéologiquement attestée: il s'agit d'un édifice de type italique remontant à l'époque républicaine<sup>7</sup>. Il était précédé d'une esplanade assez vaste, probablement agrandie au début du I<sup>er</sup> s. de notre ère<sup>8</sup>. Enfin, place et temple furent désaffectés lorsqu'on entreprit la construction d'un nouveau *forum*, au sud de l'ancien, dans le cadre des travaux du II<sup>e</sup> siècle, qui modifièrent considérablement le paysage urbain<sup>9</sup>.

fouille des niveaux hellénistiques de certains quartiers n'a pas encore livré de témoins permettant d'éclaircir ce problème. Cf. Y. THÉBERT, *Permanences et mutations des espaces urbains dans les villes de l'Afrique du Nord orientale: de la cité antique à la cité médiévale*, «Cah.Tun.», XXXIV, n. 137-138, 1986, p. 31-35; R. HANOUNE, «MEFRA», 101, 1, 1989, p. 539-541; *ibid.*, 102, 1, 1990, p. 498-501; *ibid.*, 103, 1, 1991, p. 365-367. Ce n'est qu'à *Mactaris* que l'on peut entrevoir, sans certitude absolue, les indices d'un espace public organisé autour d'une esplanade (cf. p.3).

<sup>4</sup> Cf. A. LÉZINE, *Utique, Tunis*, 1970, p. 64. Id., *Carthage-Utique: recherches d'architecture et d'urbanisme*, Paris, 1969, p. 87-106 et 147-154. Cf. P. GROS, M. TORELLI, *loc. cit.*, p. 291-292.

<sup>5</sup> A. LÉZINE, *loc. cit.*, 1970, p. 103-104 et 147-154. L'agglomération punique ancienne s'étendait sur la pointe de ce promontoire, les traces les plus anciennes de l'occupation remontent au VI<sup>e</sup> siècle av. J.C. Une disposition régulière de l'habitat est attestée avant l'époque romaine. Cette implantation peut être située entre le IV<sup>e</sup> siècle et le milieu du I<sup>er</sup> av. J.C.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 147-149. A cette époque, l'urbanisme d'Utique est nettement caractérisé par un quadrillage orthogonal de type hellénistique: réseau viaire délimitant des *insulae* rectangulaires divisées en lots de diverses dimensions.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 89, fig. 5: plan où sont reportés les vestiges du temple qui bordait le petit côté de la place et d'autres constructions avvoisinantes. Cf. p. 91-95, 105, 153. Cet édifice à haut podium semble avoir été reconstruit vers 50 av. J.C. sur les fondations d'un sanctuaire antérieur.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 105-106, 149. L'emploi de *appareil réticulé* dans la construction de certains murs délimitant la place permet de placer cette phase d'extension au début du I<sup>er</sup> s. de notre ère.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 102, 106, 149-150. La construction du nouveau *forum*, au détriment de l'ancien, faisait partie du programme d'aménagement qui vit la création d'une grande avenue à portiques et qui correspondit à une période de monumentalisation particulièrement intense.

Ailleurs, l'implantation des tous premiers *fora* est également caractérisée par la réoccupation délibérée de lieux anciennement organisés. Des motivations d'ordre pratique et idéologique sont à l'origine de ce choix.

A cet égard, Carthage<sup>10</sup> offre une illustration assez spectaculaire. Les énormes travaux de terrassements, effectués à l'époque augustéenne sur la colline de *Byrsa*, étaient destinés, sans aucun doute, à l'établissement d'un ensemble monumental important, presque totalement effacé par les remaniements d'époque antonine. Il n'en demeure pas moins que l'ampleur de ces travaux - stratigraphiquement datés entre 20 et 10 avant notre ère<sup>11</sup> - est doublement significative: il s'agissait, bien entendu, d'aménager une vaste esplanade intégrée et orientée suivant les axes directeurs retenus pour la nouvelle ville, mais il fallait surtout créer - en position dominante au sommet de l'antique colline ainsi nivelée - le centre religieux et politique de la colonie<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> A l'issue des fouilles entreprises par la Mission archéologique française, l'occupation de la colline de *Byrsa* à l'époque romaine a fait l'objet de plusieurs publications. Ces recherches ont essentiellement concerné la zone s'étendant entre le *cardo maximus* et le *cardo IV*, mais limitée au sud par le *decumanus I*. Il apparaît que l'organisation monumentale du secteur Est relève d'un projet ambitieux et complexe, mis en œuvre par les fondateurs de la colonie, puis amplement remanié au II<sup>e</sup> s. de notre ère. Cf. P. GROS, J. DENEAUVE, *Hypothèses sur le centre monumental de la Carthage romaine...*, dans «CRAI», 1980, p. 299-332; P. GROS, *Le forum de la haute ville dans la Carthage romaine d'après les textes et l'archéologie*, dans «CRAI», 1982, p. 636-658; *Id.*, *Rapport sur les campagnes de fouilles de 1977 à 1980: la basilique orientale et ses abords*, dans *Byrsa III*, Rome, 1985; J. DENEAUVE, *Le tracé monumental de Byrsa à l'époque romaine, état actuel des recherches*, dans «Cah. ét. anc.», XV, 1985, p. 88-106; *Id.*, *Le centre monumental de Carthage: un ensemble culturel sur la colline de Byrsa*, dans les *Actes du 113<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes*, Strasbourg, 1988, IV<sup>e</sup> colloque sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, t. 1, Paris, 1990, p. 243-155.

<sup>11</sup> Cf. P. GROS, M. TORELLI, *loc. cit.*, p. 286-287.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 287. J. DENEAUVE, *Actes du 113<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes*, Strasbourg, 1988, Paris 1990, p. 143-155. Dans ce dernier article, l'auteur propose une restitution plus complète de l'ordonnance planimétrique du centre de *Byrsa* qui met en évidence la nature des choix sous-entendus par les aménagements augustéens; on a sans doute affaire à un «programme de constructions civiles et culturelles, établi dès 29 avant notre ère et réalisé au cours des décennies suivantes» (p. 155). La vaste plate-forme artificielle de *Byrsa* fut divisée, dès la première phase de construction, en trois zones monumentales bien distinctes: a) le *forum* établi dans l'axe du *decumanus maximus*: vaste *area* bordée de portiques sur ses longs côtés (N-S), fermée transversalement par un grand édifice qui, dans la deuxième phase de construction (II<sup>e</sup> s.) est identifié à une importante basilique judiciaire; b) une place mitoyenne du *forum*, également bordée de portiques sur ses longs côtés (N-S), et marquée en son centre par la présence d'un grand temple; c) enfin, une "terrasse sud": espace limitrophe de la place et surplombant le *decumanus I*. Aucun vestige en élévation ne subsiste des différents monuments. Cependant, l'analyse des techniques et matériaux de fondations révélés par les sondages, a permis de restituer le



A une autre échelle, et dans un contexte géographique et historique différent, l'implantation du *forum* s'est opérée sans grandes modifications des lieux.

Le *forum* de Thugga<sup>13</sup>, établi entre le I<sup>er</sup> s. et la fin du II<sup>e</sup> s., se distingue par son adaptation à la pente naturelle du site et par son insertion progressive au sein d'un habitat ancien. Initialement, il devait exister une esplanade de terre battue, dallée en 36-37 après J.C.<sup>14</sup>: il s'agit là d'une première organisation de la place qui devait être entourée d'édifices publics, si l'on s'en tient au témoignage d'inscriptions mentionnant la construction de temples et autres monuments sous les règnes de Tibère, de Caligula et de Claude<sup>15</sup>. Bien qu'il ne reste presque aucune trace archéologique de ces constructions, il semble toutefois, qu'une activité édilitaire continue ait concerné le quartier du *forum* pendant l'époque julio-claudienne. Il est important de noter que la place a gardé son caractère ouvert jusqu'au règne d'Antonin le Pieux, date à laquelle furent élevés les portiques<sup>16</sup>.

A *Mactaris*<sup>17</sup>, par contre, "l'agora numido-punique" de l'aggloméré-

plan du secteur en question et de préciser la chronologie des deux premières phases de construction. On constate finalement, que les grands remaniements du II<sup>e</sup> siècle n'ont pas modifié les lignes essentielles du tracé primitif. Ainsi, il semblerait que, dès l'époque augustéenne, la plate-forme de *Byrsa* était destinée à accueillir un complexe architectural à caractère nettement cultuel et civique.

<sup>13</sup> Ce *forum* a été l'objet de fouilles anciennes dont les résultats se trouvent dispersés (cf. principalement «BCTH», «CRAI»). L'évolution du centre monumental est à peine esquissée par C. POINSSOT, *Les ruines de Dougga*, Tunis 1958, p. 38-40.

<sup>14</sup> C. POINSSOT, *loc. cit.*, p. 38. Cf. *ILAf* 558. Il s'agit d'un linteau appartenant à un arc élevé en l'honneur de Tibère et remployé dans le mur sud du fort byzantin (au sud-ouest du *forum*). A l'initiative d'un patron du *pagus* de Thugga, le *forum* fut dallé ainsi qu'une place qui s'étendait devant un temple de César, sans doute de Tibère; par la même occasion, on construisit un autel du culte impérial et une *aedes Saturni* qui fut, selon toute vraisemblance, restaurée au II<sup>e</sup> siècle (*ILAf* 551). Voir à ce sujet M. LE GLAY, *Saturne Africain*, Monuments I, p. 207-216.

<sup>15</sup> C. POINSSOT, *loc. cit.*, p. 39. Cf. *ILAf* 558, 559, 520. N. FERCHOU, *Aperçus et hypothèses de travail sur les colonies juliennes et les pagi de Carthage au I<sup>er</sup> siècle après J.C.*, «Cah. Tun.», XXXIV n. 137-138, 1986, p. 17. Enfin, M. LE GLAY, *Evergétisme et vie religieuse dans l'Afrique Romaine*, coll. «EFR», n. 134, 1990, p. 80-81.

<sup>16</sup> C. POINSSOT, *loc. cit.*, p. 38. Cf. *CIL*, VIII, 26524 = *ILAf*, 521. Voir en dernier lieu les réflexions communiquées par M. Khanoussi, dans le cadre de ce présent colloque: *L'évolution urbaine de la cité de Thugga sous le Haut-Empire*.

<sup>17</sup> G.-CH PICARD, *Les places publiques et le statut municipal de Maktar*, dans «CRAI», 1953, p. 80-82. A. M'CHAREK, *Documentation épigraphique et croissance urbaine: l'exemple de Mactar aux trois premiers siècles de l'ère chrétienne*, dans *L'Africa Romana* II, 1985, p. 218-219. Voir surtout la mise au point effectuée par P. DERUDAS, *Osservazioni sull'impianto urbanistico di Mactaris numido-punica: la "platea vetus"*, dans *L'Africa Romana* VII, 1989, p. 213-222; après avoir prospecté et relevé une partie des vestiges encore en place, l'auteur attire

ration primitive est restée, à l'époque romaine, en contact direct avec les voies de circulation environnantes. Vaste *platea* de périmètre irrégulier, elle fut totalement dépourvue de portiques, mais peut-être bordée de monuments dont il ne subsiste pas d'indices archéologiques significatifs. La chronologie et la planimétrie de cette place sont encore à préciser au moyen d'enquêtes sur le terrain. Néanmoins, une étude attentive du réseau de la voirie a permis de constater que, dès la fin du I<sup>er</sup> siècle, la "*platea vetus*" fut adaptée au plan d'aménagement urbain, organiquement reliée aux quartiers nouveaux<sup>18</sup>, sans pour autant connaître de transformations considérables. Elle demeura apparemment l'un des centres religieux de la ville, étant donné qu'aucun édifice sacré n'a été jusqu'à présent reconnu aux abords du nouveau *forum* dont la construction a commencé au début du II<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>.

l'attention sur la nécessité d'une relecture des documents épigraphiques traditionnellement invoqués pour la datation de la *platea*. L'hypothèse d'un aménagement d'époque julio-claudienne (cf. PICARD, *Civitas*, 1957, p. 50-52) apparaît tout à fait fragile dans la mesure où elle se fonde sur les indications fragmentaires d'une inscription tardive (III<sup>e</sup> s. ap. J.C.) dont le contexte archéologique n'est pas précisé. Cette inscription fort mutilée atteste l'existence d'un temple de Rome et d'Auguste mais ne permet en aucun cas la localisation de l'édifice. Par contre, l'hypothèse selon laquelle le *decumanus maximus* aurait oblitéré en partie la place, ne semble pas à écarter. Dans cette optique, le sanctuaire de *Liber pater* aurait, à l'origine, directement donné sur la *platea*. Il convient de rappeler que ce monument est daté par une inscription de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ap. J.C. (*CIL*. VIII, 23399), mais qu'il réutilise partiellement les fondations (crypte) d'un sanctuaire plus ancien. D'autre part, l'aménagement de l'*area* pourrait être mis en rapport avec la construction d'édifices religieux remontant au début du I<sup>er</sup> s. av. J.C., sans toutefois exclure une chronologie plus basse. Enfin, il importe de retenir que cette *platea* a toujours gardé son caractère ouvert nettement opposé à la configuration du *forum* classique, complètement isolé, strictement délimité par un mur périmétral et bordé de portiques.

<sup>18</sup> Cf. PICARD, *Civitas*, 1957, p. 63 et P. DERUDAS, *loc. cit.*, p. 213-222. Le vieux *forum* était bordé le long de son côté ouest par une rue (direction N-S) avec laquelle il communiquait par un escalier monumental; sur le côté nord, il était limité par une rue (direction O-E) en légère pente, qui le séparait du temple de *Liber pater* et le reliait au nouveau *forum* par l'intermédiaire de la placette située au sud de l'arc dédié à Trajan. Vers la fin du I<sup>er</sup> s. la *platea* de l'agglomération primitive fut donc reliée au *forum* du quartier neuf et par conséquent, intégrée au développement du plan urbain.

<sup>19</sup> Voir surtout, l'étude de B. FORTUNER, *Le forum de Mactar*, dans «BCTH», n. s., XII-XIV, B, 1976-1978, p. 159-168. Les indications convergentes de la stratigraphie et de l'analyse architecturale ont rendu possible l'établissement d'une chronologie relative quant à l'organisation du quartier Est de Maktar. Il s'est avéré que l'arc dédié à Trajan en 116 ap. J.C. et marquant l'accès du *forum*, fut sans doute conçu à l'origine comme un édifice indépendant, à la limite nord de la placette plus ancienne qui le précédait. Ensuite, probablement sous le règne d'Hadrien, on entreprit la construction de la partie inférieure du *forum*. Dans l'état actuel des recherches, les portiques semblent avoir été élevés tardivement, à la fin du III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> s.; aucun indice ne témoigne d'un aménagement antérieur du pourtour de la place. Toutefois, on a pu dégager à l'angle sud-est, les vestiges d'un marché qu'il faut mettre en relation avec une inscription datable de 231 qui mentionne la construction d'un *macellum* (Cf. G.-CH. PICARD, dans «CRAI», 1974, p.

## II - Les programmes élaborés entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et la fin du II<sup>e</sup> siècle

Entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, il est possible de distinguer, sommairement, trois types de compositions architecturales :

- les deux premières sont principalement organisées autour d'un grand sanctuaire, mais connaissent une évolution différente;
- la troisième consiste dans l'application d'un schéma intégrant une basilique.

Du point de vue monumental, la période flavienne est très peu représentée.

Le seul cas que l'on puisse attribuer avec une relative certitude à cette époque, est celui du *forum* de *Bararus*<sup>20</sup>, en Byzacène. Les résultats des sondages stratigraphiques, confrontés à l'étude architecturale, ont rendu possible la restitution d'une place oblongue à triple portique, fermée transversalement par un édifice identifié à une basilique. La réalisation de cet ensemble, tel qu'il est apparu dans son premier état, remonte à l'époque flavienne<sup>21</sup>.

Mais, par la suite, sous les Antonins, ce *forum* a subi une transformation importante<sup>22</sup>: la "basilique" fut oblitérée par l'aménagement de deux temples jumelés qui, d'après l'étude stylistique de leur décoration, appartiennent au deuxième quart du II<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. Au stade actuel des re-

12) L'édifice aurait été consacré à Mercure (cf. A. M'CHAREK, *loc. cit.*, 1985, p. 221). Par ailleurs, une construction hexagonale a été mise au jour au même endroit: il s'agit probablement d'un *ponderarium* (cf. C. BOURGEOIS, *Archéologie de l'angle nord-est du forum de Mactar*, dans «BCTH», n. s., 15-168, 1979-1980 1984, p. 7-12). La construction d'une nouvelle place publique selon un "modèle classique" répond sans doute à un besoin précis: compte tenu de son essor économique, la cité se dota d'un centre à caractère administratif et commercial qui se distinguait de la "platea vetus", vouée depuis ses origines à un rôle politico-religieux.

<sup>20</sup> L'ensemble monumental de *Bararus* (Rougga) a été dégagé entre 1971 et 1974. Cf. G. HALLIER, *Le premier forum de Rougga*, dans «BCTH», n. s., 17B, 1981, p. 101-113 et R. GUÉRY, *L'occupation de Rougga (Bararus), d'après la stratigraphie du forum*, *ibid.*, p. 91-100. La construction du *forum* s'inscrit dans le cadre d'un projet urbain caractérisé par l'implantation d'une trame régulière qui intègre également le théâtre et sa *porticus post scaenam*. A ce propos, il convient de se reporter aux observations formulées par M. P. Troussel, au cours de ce présent colloque: *L'organisation de l'espace urbain à Bararus (Rougga)*.

<sup>21</sup> Cf. G. HALLIER, *loc. cit.*, p. 101-113.

<sup>22</sup> Cf. R. GUÉRY, *loc. cit.*, p. 97.

<sup>23</sup> P. GROS, *Entablements modillonnaires d'Afrique Proconsulaire au II<sup>e</sup> s. ap. J.C.*, dans «M.D.A.I.R.», 85 (1978), p. 459-479. L'étude des fragments de corniche appartenant aux temples, a permis de déceler une phase importante et peu connue de l'évolution du décor architectonique en Afrique Proconsulaire: cette phase est à situer plus précisément entre 125 et 140 ap. J.C. En revanche, les fouilles n'ont pas livré de témoin significatif quant à l'identification des divinités honorées dans les temples jumelés.



cherches, il semble délicat d'expliquer un tel changement de programme, si ce n'est par le fait que, dans le cadre de la politique de construction, la priorité est donnée à l'édification des monuments voués aux cultes officiels municipaux.

Cette conception où prévaut la mise en évidence des grands sanctuaires dans l'ordonnance de l'*area du forum* s'est trouvée pleinement concrétisée dans les réalisations d'époque antonine.

Le cas de *Bararus* n'est pas isolé, et l'on retrouve un parti similaire en Byzacène même, à *Sufetula*<sup>24</sup>, où l'ensemble monumental, traditionnellement identifié au *forum* de la ville, se situe presque au centre du noyau cadastré, datable des Flaviens ou des premiers Antonins<sup>25</sup>. Conçu en rapport avec les axes générateurs de la trame urbaine, il se présente comme une vaste enceinte rectangulaire qui interrompt la disposition régulière du schéma cadastral en empiétant sur quatre îlots. En dépit de diverses anomalies dans la réalisation du plan, ce complexe architectural strictement délimité par un mur périmétral, est composé d'une esplanade entourée de portiques continus sur trois côtés, doublés de salles périphériques. Sur le quatrième côté, se dresse un triple sanctuaire que l'on identifie avec beaucoup de réserve à un Capitole<sup>26</sup>. D'après certains caractères architectoniques, l'édification des temples est probablement antérieure au règne d'Antonin le Pieux<sup>27</sup>. En revanche, l'arc triomphal qui marque l'entrée du *forum* est précisément daté par une dédicace à cet empereur en 139 ap. J.C.<sup>28</sup>. La destination précise des salles bordant les galeries latérales n'a pas été déterminée, mais il est clair que dans son état initial, ce *forum* avait une vocation essentiellement cultuelle et civique<sup>29</sup>.

<sup>24</sup> Voir en particulier: N. DUVAL, F. BARATTE, *Les ruines de Sufetula (Sbeitla)*, Tunis, 1973, p. 16-30; N. DUVAL, *L'urbanisme de Sufetula: Sbeitla en Tunisie*, dans «ANRW», II, 10.2, 1982, p. 596 sq.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 599; 603-607.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 606. Etant donné sa situation dominante au sein d'une vaste cour à portiques, on admet que cet ensemble de trois temples réunis par une plate-forme, consitue le Capitole de *Sufetula*. Néanmoins, aucun indice décisif (inscription ou statue de culte) ne peut confirmer une telle identification. Cf., par ailleurs, I. M. BARTON, *Capitolin temples in Italy and the provinces (especially Africa)*, dans «ANRW», II, 12, 1, p. 304-306.

<sup>27</sup> N. DUVAL, *loc. cit.*, 1982, p. 606. Cf. P. GROS, «M.D.A.I.R.», 85, (1978), p. 462-465.

<sup>28</sup> Cf. en dernier lieu N. DUVAL, *loc. cit.*, 1982, p. 606 et 613.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 606 et 613. On peut distinguer sommairement deux étapes dans l'aménagement du *forum*: au II<sup>e</sup> siècle remonte l'édification des temples, de la cour à péristyle, des salles périphériques et de l'arc monumental. Au Bas-Empire, des transformations ont eu lieu: création d'une place annexe du *forum* auquel elle fut reliée par une série de salles

Une telle organisation de l'espace public est encore mieux illustrée par le *forum* de *Gigthis*<sup>30</sup> en Tripolitaine, où le grand temple constitue l'élément primaire d'un ensemble formé par un péribole et une cour à péristyle<sup>31</sup>. Le sanctuaire<sup>32</sup> est mis en valeur par sa position dominante au terme d'une large plate-forme; une série d'édifices cultuels et de locaux destinés aux activités administratives et municipales bordaient la galerie septentrionale; mais aucune trace de boutiques n'a été retrouvée autour de cette place qui semble exclure toute activité commerciale<sup>33</sup>. D'après les rapports de fouilles, la construction de cet ensemble fut réalisée dans ses grandes lignes entre le règne d'Hadrien et celui de Marc Aurèle<sup>34</sup>.

Il s'agit, dans ce cas précis, d'un programme unitaire, dont le plan primitif n'a jamais été altéré et qui correspond à une catégorie monumentale bien déterminée.

J'évoquerai maintenant le deuxième type de *forum*: conçu initiale-

dédoublant la galerie sud-ouest de l'enceinte primitive; une fontaine datable du IV<sup>e</sup> siècle fut élevée au fond de cette nouvelle esplanade qui n'est que partiellement dégagée. Dans son état initial, il s'agissait d'un centre plutôt politique et religieux. Les salles qui s'élevaient derrière les portiques sont presque intégralement arasées; elles ne subsistent en élévation que le long de la galerie nord-est. On a proposé d'y reconnaître, à juste titre, des lieux de réunion pour les associations ou des chapelles (cf. N. DUVAL, F. BARATTE, *loc. cit.*, p. 21-23). Par ailleurs, aucune installation spécifique ne semble indiquer la trace de boutiques. En revanche, celles-ci sont nettement reconnaissables le long du *decumanus maximus* qui aboutit devant l'arc d'Antonin.

<sup>30</sup> L. A. CONSTANS, *Une mission archéologique à Bou Ghara (Gigthis), 1914-1915*, dans «Nouv. Arch. des Missions», XXI, 14, p. 23 sq., N. FERCHIOU, *Gigthis à une époque mal connue: la phase julio-claudienne*, dans «BCTH», n. s., fasc. 17B, 1984, p. 65-74.

<sup>31</sup> En dehors du péribole, l'angle sud-ouest est marqué par la présence d'un grand édifice que l'on a proposé d'identifier à une basilique; l'angle nord-ouest est occupé par un vaste sanctuaire, dédié à *Liber pater* et qui présente un plan assez original, de type africain sans podium.

<sup>32</sup> Le *forum* est principalement centré sur ce monument qui n'est ni un temple du culte impérial, ni un Capitole, mais apparemment voué à des divinités alexandrines (Sérapis-Isis). Néanmoins, ses structures architecturales sont typiquement romaines. Son caractère officiel était souligné par la présence d'un cycle statuaire important. Il faut toutefois noter que l'identification à un Capitole n'est pas complètement écartée par I. M. BARTON, *loc. cit.*, p. 272, 286-287.

<sup>33</sup> L. A. CONSTANS, *loc. cit.*, p. 26.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 58. Les dédicaces des statues évoquées plus haut fournissent un indice chronologique significatif permettant de situer la construction du temple et du *forum* sous le règne d'Hadrien. Cependant, une étude récente a tenté de démontrer qu'il ne fallait pas exclure l'hypothèse d'une phase d'aménagement antérieure du *forum*, d'époque julio-claudienne, voire augustéenne. Cette hypothèse fondée sur les indications communes du décor architectural, de l'étude du plan urbain et de l'onomastique reste à vérifier par une intervention systématique sur le terrain.

ment en fonction d'un grand sanctuaire - en l'occurrence un Capitole - il intègre de nouvelles composantes dans une phase ultérieure de son développement. Ce parti architectural a été adopté à *Thurburbo Maius* et à *Thugga*.

A *Thurburbo Maius*<sup>35</sup>, la structure monumentale du *forum* a, semble-t-il, été réalisée en plusieurs phases entre la fin du règne d'Antonin le Pieux et le début du règne de Caracalla. A la première période remontent les travaux de terrassement qui ont précédé l'aménagement de la place<sup>36</sup> et qui sont contemporains de la construction du Capitole, dédié plus tard en 168<sup>37</sup>. Entre 161 et 192, sous Marc Aurèle ou Commode, on éleva les portiques<sup>38</sup> autour de l'*area* et l'on édifia une série d'exèdres face au Capitole. Des salles de passage<sup>39</sup> furent alors aménagées en vue d'assurer la liaison entre le *forum* et un marché<sup>40</sup> construit en contre-bas, dès la fin du II<sup>e</sup> siècle. L'édification d'un temple, dédié à Mercure, en 211 ap. J.C.<sup>41</sup> marqua un terme à la mise en place du *forum* et de ses annexes principales.

Dans ce programme, le Capitole est l'élément organisateur de la composition (même si sa masse dépasse en partie le mur périmétral). L'axe longitudinal qu'il définit correspond à l'un des axes majeurs de la

<sup>35</sup> Le centre monumental fut dégagé, au début du siècle, entre 1912 et 1914. Cf. en particulier: A. MERLIN, *Le forum de Thurburbo Maius*, dans «Notes et Documents», VII, Tunis, 1922. On trouvera une brève description dans A. LÉZINE, *Thurburbo Maius*, Tunis, 1968, p. 8-11. On se reportera enfin à la documentation rassemblée dans le cadre des travaux du *Corpus des Mosaïques de Tunisie*: M. A. ALEXANDER, A. BEN ABED, S. BESROUR, D. SOREN, *Thurburbo Maius. Les mosaïques de la région du forum*, CMT, vol. II, fasc. 1, Tunis, 1980.

<sup>36</sup> Cf. A. LÉZINE, *op. cit.*, p. 9.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 11-14; ID., *Architecture romaine d'Afrique*, 1963, p. 127-131. Cf. *I.L.T.* 699 = *ILAf* 244; Cf. CMT, 1980 p. 1. I.M. BARTON, *loc. cit.*, p. 312-313.

<sup>38</sup> A. MERLIN, *op. cit.*, p. 25-27, fut amené à dater la construction des portiques entre 161 et 192 sur la base de fragments d'inscriptions provenant sans doute de la frise du péristyle (cf. *CIL*, VIII, n. 843 et n. 12.361; A. MERLIN, B.A.C., 1915, p. CLIV, B.; L. POINSSOT, *Ibid.*, 1917, p. 112, n. 18 b). Une analyse plus récente du décor architectural (éléments de corniche) est venue confirmer et préciser cette datation. Cf. P. GROS, «M.D.A.I.R.», 85 (1978), p. 462-474.

<sup>39</sup> En dernier lieu, cf. CMT, II, 1, 1980, p. 7. On s'accorde pour dater la construction de ces salles entre 168 et 211, sans plus de précision.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 9-17. Voir également C. DE RUTY, *Mucellum. Marché alimentaire des Romains*, 1983, p. 207-212.

<sup>41</sup> Cf. A. MERLIN, *loc. cit.*, p. 45-46; *CIL*, VII, 12366; A. LÉZINE, *Arch.Rom.*, p. 141-142. CMT, II, 1, 1980, p. 5-6. Il s'agit d'un temple de style oriental, sans podium.



trame urbaine. Dans son état final, ce *forum* reflète un compromis entre le type où prédomine la mise en valeur du sanctuaire principal et le type civil, intégrant des édifices administratifs et municipaux ainsi qu'un complexe commercial.

On peut constater une évolution analogue à *Thugga*<sup>42</sup> où le centre monumental fut organisé sur trois niveaux différents correspondant à trois périodes de constructions. Le Capitole<sup>43</sup>, édifié à la fin du règne d'Antonin le Pieux, et dédié en 166-167 sous Marc Aurèle et Lucius Verus, joua un rôle déterminant dans l'élaboration de l'ensemble. Complété d'une *area ante capitolium*, il introduisit un axe longitudinal marquant l'articulation entre la place initiale (à l'ouest)<sup>44</sup> et le groupe commercial tardivement intégré (à l'est)<sup>45</sup>. Son orientation, insolite par rapport à la place, s'explique en partie par les contraintes du terrain, mais aussi par l'intention des constructeurs de lui attribuer une position dominante surplombant la plaine environnante du site. La composition de l'ensemble, ainsi structurée, semble plus équilibrée, bien qu'elle reste dispersée.

En ce qui concerne le troisième type annoncé plus haut, les sites tunisiens offrent très peu d'exemples où la basilique se présente comme composante fondamentale dans l'ordonnance du *forum*. L'application d'un schéma associant l'édifice judiciaire et un grand temple se répondant aux deux extrémités d'une place à portiques, apparaît dans les vestiges du *forum* de *Bulla Regia*<sup>46</sup>. Mais le processus de formation de cet ensemble est encore

<sup>42</sup> C. POINSSOT, *op. cit.*, p. 38-39.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 35. ID., *Sondage dans le sous-sol du Capitole de Thugga*, «Cah. Tun.», n. 15, 1967, p. 169-181. Cf. *CIL*, VIII, 1471-15513, 1514; I. M. BARTON, *op. cit.*, p. 316-317.

<sup>44</sup> Cf. *supra*, p. 2, n. 13.

<sup>45</sup> C. POINSSOT, *op. cit.*, p. 12-14. sous le règne de Commode, on entreprit la réorganisation du secteur Est: une *area macelli* ou place dite de "la Rose des Vents", fut aménagée en annexe du *forum* (*ILAf* 516): du côté sud, on éleva un temple de Mercure mitoyen au Capitole, entre 180 et 192 ap. J.C. (*ILAf* 517); du côté nord, le marché du I<sup>er</sup> siècle (*ILAf* 559) fut largement remanié et amplifié. Cf. C. POINSSOT, «BCTH», n. s., V, 1969, p. 22 et C. DE RUYT, *loc. cit.*, 1983, p. 212-218.

<sup>46</sup> P. QUONIAM, *Fouilles récentes à Bulla Regia (Tunisie)*, dans «CRAI», p. 460-472. A. BESCHAOUCH, R. HANOUNE, Y. THÉBERT, *Les ruines de Bulla Regia*, coll. «EFR» n. 28, 1977, p. 83-88. Il ne subsiste que le soubassement du grand temple communément identifié à un Capitole, bien qu'aucun indice décisif ne le désigne comme tel. A l'opposé du sanctuaire, les fouilles ont permis la restitution d'un édifice basilical à trois nefs dont l'une est constituée par la galerie orientale du portique bordant l'*area* du *forum*. Le plan de cette basilique fut élaboré en plusieurs phases, entre le II<sup>e</sup> et la fin du III<sup>e</sup> siècle. Les extrémités de la nef centrale étaient pourvues d'absides; une pièce rectangulaire également

mal connu; le plan tel qu'il a été mis au jour par les fouilles ne semble pas être le résultat d'un programme unitaire. Sur la base de maigres indices archéologiques, épigraphiques et iconographiques, on a proposé de situer l'aménagement de la place sous le règne d'Hadrien, et la basilique, dans son état final, daterait de la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>47</sup>.

Néanmoins, cet exemple a l'intérêt de réunir, sous une forme assez sommaire, les éléments constitutifs du *forum* de type impérial, selon une composition tripartite bien caractéristique.

A cet égard, il convient d'observer que disposition axiale et division tripartite ne sont conciliées que dans le plan nettement structuré du complexe carthaginois de *Byrsa*, qui s'inscrit dans un vaste programme d'urbanisme réalisé entre 145 et 170 de notre ère<sup>48</sup>. En effet, la plupart des vestiges actuellement mis au jour sont attribuables à cette période. La plate-forme de *Byrsa* s'articulait en trois zones monumentales distinctes<sup>49</sup>. Le *forum*<sup>50</sup>, axé sur le tracé théorique du *decumanus maximus* oc-

ornée d'une abside s'inscrivait dans l'axe de la travée orientale: on a proposé d'y reconnaître la curie (cf. J.C. BALTZ, "Curia ordinis", *recherches d'architecture et d'urbanisme antiques sur les curies provinciales du monde romain*, Bruxelles, 1967, thèse dactyl., 1, p. 340-341). Le temple d'Apollon, au nord-est du *forum*, reste le monument le mieux conservé: de type africain, sans podium, il fut sans doute élevé sous Tibère, en 34-35 (cf. A. MERLIN, *Le temple d'Apollon de Bulla Regia*, «Notes et Documents», vol. 1, 1908, p. 25; *CIL*, VIII, 25516, et P. QUONIAM, *loc. cit.*, p. 467). Au moment de l'édification des portiques du *forum*, probablement sous Hadrien, on réduisit la façade du temple afin d'implanter la galerie septentrionale. Des inscriptions (*CIL*, VIII, 25512 et 25513) indiquent qu'il fut l'objet d'une restructuration totale au cours du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle.

<sup>47</sup> P. QUONIAM, *op. cit.*, p. 467-468.

<sup>48</sup> Cf. P. GROS, M. TORELLI, *op. cit.*, 1988, p. 290. Le programme édilitaire de la fin du règne d'Antonin le Pieux a concerné les principaux centres de la vie officielle: remaniements des monuments de *Byrsa*, édification des Thermes d'Antonin, construction ou reconstruction du théâtre pour ne citer que les exemples les mieux documentés. On a souvent insisté, à juste titre, sur le gigantisme caractéristique des constructions de cette période à Carthage; les proportions et la qualité du traitement architectural de ces constructions témoignent d'un programme d'urbanisme directement contrôlé et peut-être même financé en partie par l'autorité proconsulaire.

<sup>49</sup> Cf. en dernier lieu, J. DENEAUVE, *op. cit.*, 1988, p. 143-155, et surtout p. 143 et 152, fig. 10: essai de restitution de la deuxième phase de construction. Il s'agit, bien entendu, des travaux du II<sup>e</sup> siècle qui ont transformé la structure monumentale de la plate-forme de *Byrsa*, tout en reprenant les grandes lignes du tracé planimétrique antérieur. La deuxième période édilitaire est principalement caractérisée par l'emploi de l'*opus caementicium*.

<sup>50</sup> Cf. P. GROS, «CRAI», 1982, p. 636-658. Id. *Byrsa III*, 1985, p. 127-140 et p. 141-147. Les résultats des fouilles effectuées dans le secteur oriental de *Byrsa* ont permis la restitution partielle d'un *forum* de type impérial marqué par la présence d'une basilique judiciaire de grandes dimensions. Les témoignages archéologiques en faveur de cette hypothèse ont donné lieu à une réinterprétation des données littéraires et épigraphiques relatives à la topographie de Carthage à l'époque romaine.

cupait le secteur oriental. Des fouilles systématiques ont révélé les fondations d'une basilique monumentale<sup>51</sup> disposée transversalement, le long d'un côté court d'une vaste esplanade bordée de portiques; à l'opposé de la basilique, on a pu reconnaître les restes très effacés d'un grand temple dont l'identification et l'exploration restent problématiques<sup>52</sup>. Dans ce secteur, la basilique se présente comme un élément organisateur de la composition architecturale et la référence au modèle impérial (*Basilica Ulpia*), semble tout à fait explicite.

D'autre part, le *forum* fut, dès l'origine, associé à deux ensembles monumentaux<sup>53</sup> qui intégraient d'importants édifices religieux. Le bilan des dernières recherches laissent entrevoir l'envergure de projet urbain dont on ne connaît pas d'équivalent en *Africa* au II<sup>e</sup> siècle. Dans ce sens, Carthage constitue un cas vraiment particulier: le *forum* de la ville haute<sup>54</sup> apparaît comme un centre administratif et judiciaire; toutefois, il semble avoir rempli une fonction religieuse majeure si l'on admet qu'à l'opposé de la basilique s'élevait un grand sanctuaire (peut-être un Capitole?) et si l'on prend en considération l'ampleur des ensembles culturels déjà évoqués.

<sup>51</sup> P. GROS, *Byrsa III*, 1985, p. 45-112. Les résultats stratigraphiques confrontés à l'analyse stylistique des vestiges autorisent à situer la construction de la basilique dans le cours du troisième quart du II<sup>e</sup> ap. J.C. Elle compte parmi les plus vastes édifices judiciaires connus.

<sup>52</sup> Le côté ouest de l'esplanade du *forum* reste mal connu. Les vestiges du temple en question auraient été localisés à la fin du siècle dernier, sous l'ex-cathédrale de Carthage. Voir J. DENEAUVE, *Les structures romaines de Byrsa: historique des recherches*, dans «Byrsa I», 1979, p. 47. Dans l'attente de données archéologiques nouvelles, les textes et l'épigraphie fournissent quelques indices quant à l'existence éventuelle d'un Capitole et d'un temple de la Concorde sur la colline de *Byrsa*. Cf. DENEAUVE, *Ibid.*, p. 47-48, et P. GROS «CRAI», 1982, p. 636-658; enfin I. M. BARTON, *loc. cit.*, 1982, p. 288-289.

<sup>53</sup> J. DENEAUVE, *113<sup>e</sup> congrès...*, 1988, p. 143-155 (fig. 10); cf. *infra*, p. 447 et notes. A la faveur de plusieurs sondages, on a pu reconstituer le tracé des édifices construits sur l'*area* voisine du *forum*: on est en présence d'une place bordée de portiques sur ses longs côtés et fermée transversalement à l'ouest par un grand édifice dont la destination n'est pas encore évidente (bibliothèque?). Cependant, «l'élément essentiel en fonction duquel cet espace monumental a été prévu et réalisé» est un vaste sanctuaire dont les fondations ont été reconnues au centre de l'*area*. Les données stratigraphiques semblent indiquer le plan d'un temple péripète, probablement *sine postico*, de dimensions considérables «exceptionnelles pour l'Afrique». Restauré ou reconstruit à l'époque antonine, il garda son tracé d'origine correspondant à l'implantation du I<sup>er</sup> siècle. Enfin, à l'ouest de cet ensemble, une «terrasse sud» constitue la troisième zone monumentale de la plate-forme: on y a également relevé les vestiges d'un temple, datable du II<sup>e</sup> siècle (cf. J. DENEAUVE, «Cah. Ét. Anc.», XVI, 1985, p. 94).

<sup>54</sup> Ce centre civique et religieux de *Byrsa* n'était pas le seul *forum* de Carthage. A l'appui des indications fournies par les sources littéraires et épigraphiques, on a toujours admis l'e-



### III - Les programmes sévériens

A l'heure actuelle, aucun site tunisien n'a fourni d'exemple de *forum* construit ex-novo, à l'image des programmes architecturaux de *Cuicul*<sup>55</sup> et de *Leptis Magna*<sup>56</sup>. Cependant, la plupart des *fora* ont été l'objet d'extensions ou de remaniements sous les Sévères. Cette activité édiliciaire s'est principalement manifestée par l'adjonction au *forum* d'un secteur commercial. En effet, plusieurs marchés furent construits en liaison directe avec la place publique. Il en fut ainsi à *Mactaris*<sup>57</sup> aux abords du nouveau *forum* et à *Thuburbo Maius*<sup>58</sup>.

Cette tendance d'attribuer des fonctions "nouvelles" au centre civique et religieux s'était amorcée assez tôt; nous en avons une illustration précise à *Thugga*<sup>59</sup> sous le règne de Commode.

Par ailleurs, au cours du III<sup>e</sup> siècle, on voit se développer, en dehors du *forum*, d'autres pôles de la vie officielle, sous la forme de complexes monumentaux de grande envergure, intégrant des sanctuaires, des places à portiques, des édifices administratifs et d'autres consacrés aux loisirs. Cette nouvelle conception de l'espace public est attestée à *Bulla Regia*<sup>60</sup> par l'ensemble dit "sévérien", qui a la particularité d'associer un théâtre avec des places à portiques bordées de plusieurs temples.

xistence d'une place publique très ancienne dans la ville basse, en rapport avec les installations portuaires et dont la vocation, par conséquent, était plutôt économique et commerciale. A l'issue de fouilles récentes conduites par la Mission archéologique allemande, on a pu localiser avec une relative précision l'emplacement du *forum* de la ville basse. (Cf. F. RAKOB, dans «C.E.D.A.C.», bull. n. 12, p. 7-12; Id., dans «M.D.A.I.R.», 1991, p. 1 sq.). L'identification du *forum* est rendue possible par la découverte de fondations appartenant à une basilique monumentale qui longeait le *decumanus maximus* du côté nord, et bordait sans doute l'esplanade du *forum* du côté sud, occupant ainsi l'espace de deux îlots romains. Les vestiges très arasés, permettent toutefois de reconstituer un édifice à trois nefs pourvu d'un système de vastes *tabernae*. L'histoire de cette basilique, construite vers la fin du II<sup>e</sup> s. ap. J.C. sur les restes d'un temple très ancien, correspondrait à celle de l'édifice judiciaire de *Byrsa*. Les deux constructions sont, en outre, caractérisées par leurs dimensions particulièrement imposantes.

<sup>55</sup> Cf. Y. ALLAIS, *Djemila*, Paris, 1958, p. 50 sq.

<sup>56</sup> Cf. R. BIANCHI-BANDINELLI, L. VERGARA, B. CAPUTO, *Leptis Magna*, Rome, 1963. A. DI VITA, *Il progetto originario del forum novum severianum a Leptis Magna*, dans «150 Jahr-Feir, Deutches archäologische Inst. Rom», 1979, p. 84 sq.

<sup>57</sup> Cf. *infra*, p. 3 et notes.

<sup>58</sup> Cf. *infra*, p. 5-6 et notes.

<sup>59</sup> Cf. *infra*, p. 6 et notes.

<sup>60</sup> A. BESCHAOUCH, R. HANOUNE, Y. THÉBERT, *loc. cit.*, p. 93-112. Ce secteur de *Bulla Regia* est en cours d'exploration. Cf. R. HANOUNE, dans «MEFRA», 101, 1, 1989, p. 539-542, fig. 22-23; *Ibid*, 102, 1, 1990, p. 498-501, fig. 26-27; *ibid*, 103, 1, 1991, p. 365-367, fig. 31-32.

## Conclusion

J'ai tenté de dégager les étapes qui ont jalonné la formation, le développement et l'évolution du *forum* en *Africa*, du point de vue urbanistique, monumental et fonctionnel.

J'ai pu constater l'absence de données archéologiques attribuables en toute certitude à l'époque républicaine; d'où la difficulté d'identifier les modèles adoptés dans les premières réalisations impériales, et de reconnaître leur origine et leur mode de transmission. Il convient de remarquer, toutefois, qu'à travers l'héritage de Carthage et à travers celui du royaume numide, l'influence de l'urbanisme hellénistique s'est largement exercée, en même temps que se sont développés les contacts avec Rome et le Sud de l'Italie.

Excepté le cas d'*Utica*, les plus anciens *fora* connus ne remontent pas au-delà du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Leur insertion dans une réalité urbaine préexistante a eu lieu d'une manière progressive, dans le temps et dans l'espace - processus qui peut être le signe d'une volonté de préserver un patrimoine monumental plus ancien: le cas de *platea vetus* de *Mactaris* est, à cet égard, assez significatif. Le parti adopté à Carthage est en revanche tout à fait radical et présuppose des impératifs religieux et politiques plus complexes.

D'autre part, il est intéressant de souligner l'existence d'une activité édilitaire importante sur le *forum* à l'époque julio-claudienne, à *Thugga* (et peut-être même à *Gigthis*).

Cette activité s'est apparemment poursuivie à l'époque flavienne où l'on commence à entrevoir une organisation monumentale plus rigoureuse de la place publique qui se présente désormais comme un espace fermé, clairement délimité par un mur périmétral et centré autour d'un édifice public majeur.

Il est incontestable, dans l'état actuel des connaissances, que le grand mouvement de monumentalisation des centres civiques et religieux n'est saisissable qu'à partir de l'époque hadriano-antonine. Cette période apparaît comme fondamentale dans le processus de formation du *forum* africain. Elle est marquée par l'émergence et la fixation d'au moins trois types de programmes.

D'abord, le type établi en fonction d'un grand sanctuaire (simple, double ou triple), rigoureusement intégré au sein d'un péribole, en position dominante et précédé d'une esplanade sous forme de cour péristyle: comme c'est le cas à *Bararus*, *Sufetula* et *Gigthis*.

Ensuite, le type où le Capitole constitue le noyau organisateur du *forum*, illustré par les exemples de *Thugga* et *Thurburbo Maius*, qui té-

moignent, par ailleurs, d'une évolution particulière où les fonctions religieuses et politiques - à l'origine de leur formation - sont associées ultérieurement à des fonctions administratives et commerciales par l'édification de nouvelles annexes.

Enfin il a été possible de reconnaître deux applications du type dit "impérial", élaboré à l'époque d'Auguste et synthétisé dans le *forum* de Trajan. L'adoption de ce modèle à Carthage, en plein II<sup>e</sup> siècle, est bien attestée par l'organisation du *forum* de *Byrsa*: complexe administratif et judiciaire centré autour d'une place dominée par une importante basilique et probablement marqué par un grand sanctuaire. D'après son ampleur, sa cohérence, et le parti architectural qu'il perpétue, ce programme semble constituer un symbole politique, autant qu'un jalon monumental explicite du rôle joué par Carthage dans la diffusion des modèles.

Quant à la période sévérienne, il s'avère que la documentation relative aux *fora* de Tunisie reste plutôt limitée. Les extensions ou remaniements attestés confirment une évolution déjà en cours, en même temps que s'affirme une nouvelle conception de la place publique, mais qui ne concerne plus le *forum* proprement dit.

Les caractères typologiques esquissés, sous réserve de données nouvelles, reflètent les étapes d'un processus de spécialisation de l'espace public, caractéristique de l'urbanisme romain en général, et de l'urbanisme africain en particulier. En effet, il a été observé que la plupart des *fora* évoqués avaient une destination essentiellement religieuse et civique, témoignant de l'adhésion au concept de cité romaine et de l'affirmation de l'autonomie municipale. Dans certain cas, cette spécialisation quasi exclusive a évolué vers une conception polyvalente du centre monumental, en rapport avec le développement économique et spatial des villes.



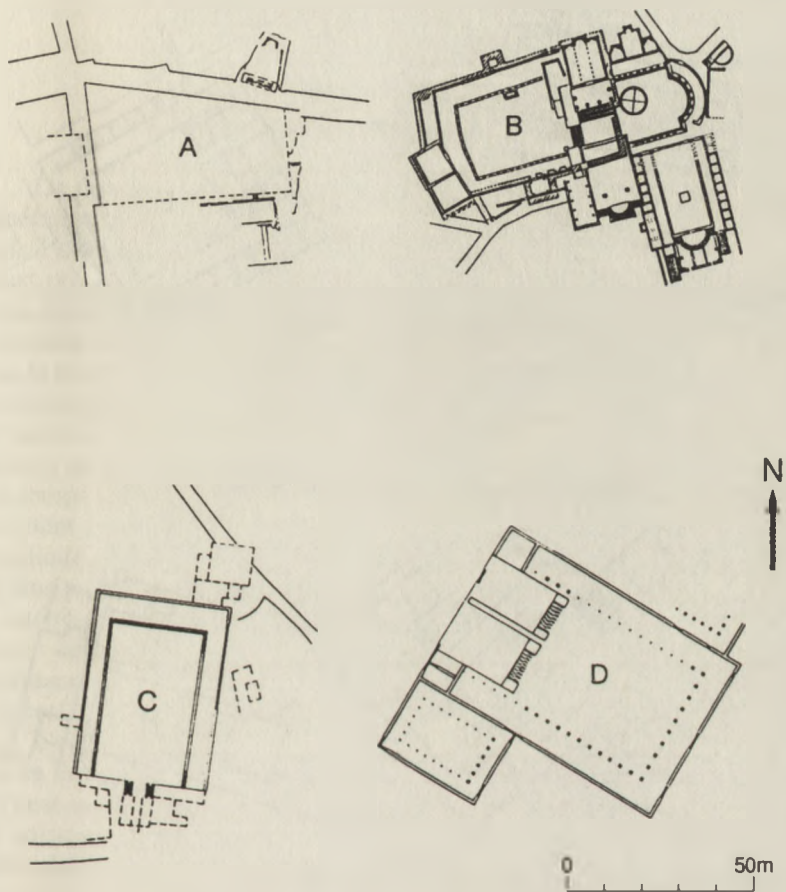


Fig. 1: A = Mactaris: *platea vetus*; B = Thugga; C = Mactaris: *forum novum*; D = Bararus: *forum flavien*.

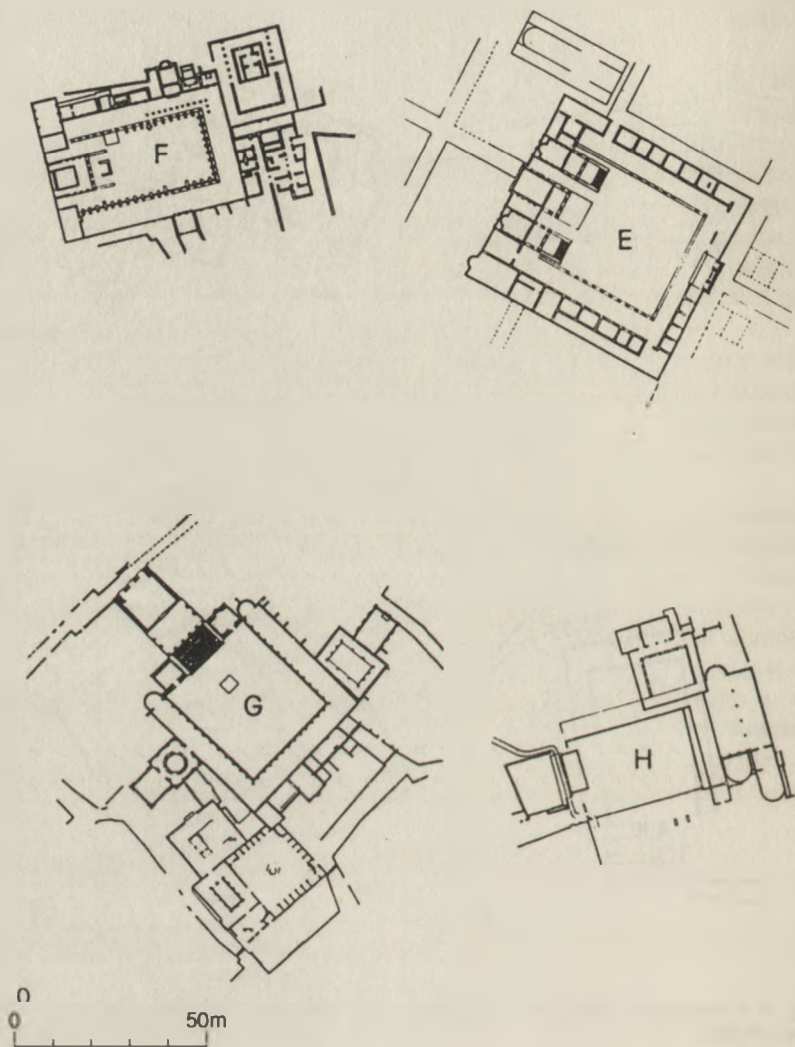


Fig. 2: E = *Sufetula*; F = *Gigthis*; G = *Thurburbo Maius*; H = *Bulla Regia*;

Naidè Ferchiou

A propos d'un inventaire des sites et des monuments:  
deux notices de villes

De même que, depuis 1987, nous essayons de retrouver le paysage funéraire pré-romain de certaines régions de Tunisie<sup>1</sup>; de même que, depuis 1988, nous avons abordé l'inventaire des villes à remparts, notamment pré-impériales<sup>2</sup> et entamé des recherches sur le paysage humain, nous présentons ici les premiers résultats d'un travail commencé il y a plusieurs années, et dont nous savons parfaitement que nous ne verrons pas la fin: il s'agit d'établir une série de notices détaillées des villes non fouillées de l'*Africa Proconsularis*, dans la mesure où l'état des vestiges le permet. En effet, en un temps où les exigences de la mise en valeur agricole modifient de plus en plus radicalement le cadre rural tunisien; en un temps où l'explosion démographique et l'expansion galopante de l'habitat (groupé ou non) ravagent les sites antiques et laminent l'authenticité du paysage traditionnel, il s'avère urgent de dresser un constat le plus précis possible des lieux, à la date de la rédaction de notre texte. L'intérêt en est double: dans l'immédiat, il permet de conserver le souvenir de vestiges condamnés à disparaître à plus ou moins rapide échéance; en outre et plus tard, il aidera à dégager le caractère propre de l'urbanisme antique de la province.

L'esprit de ce travail est à la fois différent et complémentaire de celui de la *Carte Archéologique*. En effet, la description précise d'un site ne peut se faire en une ou deux tournées effectuées à grandes enjambées: le ratissage systématique demande à lui seul de nombreuses visites; de plus, il faut au préalable dresser un plan approximatif des lieux; puis si-

<sup>1</sup> *Le paysage funéraire pré-romain dans deux régions céréalières de Tunisie antique*, «Ant. Afr.», 23, 1987, p. 13-70; *Le paysage funéraire pré-romain (suite)*, «REPPAL», VI, 1991, p. 55 ss.

<sup>2</sup> *L'habitat fortifié pré-impérial en Tunisie antique*, «IV<sup>e</sup> Colloque sur l'histoire et l'archéologie de l'Afrique du Nord, Strasbourg; 1988» (1990), t. 1, p. 229-252; *Habitats fortifiés pré-impériaux*, dans «Ant. Afr.», 26, 1990, p. 43-86; *Les environs d'Henchir Tout, hors des courants civilisationnels romano-africains*, dans «Bull. des Travaux de l'INA», fasc. 3 (janvier - avril 1989), p. 7 ss.



tuer sur celui-ci ce que l'oeil perçoit en surface, ce qui amène toujours des rectifications de l'ébauche initiale; outre l'analyse topographique, il faut procéder à l'inventaire des éléments apparents, en essayant d'en faire une description détaillée (matériaux, dimensions, type), accompagnée de photographies et de croquis ou de profils au trait; de plus encore, cet inventaire doit être suivi d'un report sur le plan, puisqu'il s'agit justement d'indices pouvant permettre de mieux comprendre la nature des vestiges.

Ainsi donc l'inventaire d'un site d'étendue moyenne nécessite 120 à 150 heures de travail, entre le "terrain" et la table à dessin, pour fournir seulement les matériaux bruts à l'analyse proprement dite qui vient ensuite, pour aboutir à l'établissement d'une *Notice* qui ne soit pas seulement un agrégat de confetti sans queue ni tête, mais qui puisse rendre accessible au lecteur les grands traits du paysage urbain; c'est seulement à ce stade qu'il est possible de voir surgir le visage particulier de la ville antique étudiée, - petite bourgade rurale, ou importante cité administrative, ou encore carrefour routier ou commercial, ou autres...

En outre, et grâce à ces notices, ce n'est pas seulement dans l'espace qu'on peut appréhender le faciès de la localité, mais aussi dans le temps; car son histoire est inscrite dans son sol, depuis le *nucleus* libyco-punique, sur lequel se surimposent parfois les témoignages de la phase julio-claudienne, suivis par l'expansion des époques antonine et sévérienne, et enfin par les récessions des périodes de crise.

Nous avons parfaitement conscience des limites de ce travail - et tout d'abord l'absence de fouilles qui permettent de dégager les monuments et d'en révéler le plan exact; l'absence de sondages également, et même, de manière plus étroite encore, de moyens de déplacer telle lourde pierre, afin de voir si elle porte une inscription sur la face contre terre, ou bien, simplement, dans le but de la photographier mieux.

Autre manque: celui de relevés photogrammétriques ou topographiques; bien sûr une telle formule eût été idéale mais, de toute façon, hors de nos possibilités. Cependant on peut remarquer qu'un site fouillé, avec ses rues, ses places, ses monuments, nécessite évidemment un matériel sophistiqué; par contre, dans le cas de vestiges encore non dégagés, même un levé fait à l'aide d'un tachéomètre s'avère incomplet.

Autre limite encore: le hasard du trajet emprunté et de l'éclairage des pierres, car une lumière rasante peut soudain révéler une inscription ou une sculpture près de laquelle on a pu passer à plusieurs reprises sans la voir, car elle était dans l'ombre et recouverte de mousse.

Enfin, il nous apparaît nettement que quelques visites supplémentaires sur un site donné permettraient de nuancer plus encore l'étude que

nous donnons ici. Mais devant l'enjeu précisé en début de cette étude, nous ferons de notre mieux pour continuer cette série.

Les notices ainsi présentées se veulent donc simplement un tableau des données topographiques et monumentales; il ne s'agit en aucun cas de monographies complètes, qui devraient inclure des recherches sur le peuplement, le statut de la ville, sur la vie municipale, la société, les ateliers, et autres.

Ces notices sont, d'autre part, plus ou moins copieuses, selon la quantité des vestiges visibles en surface, et leur lisibilité.

Nous présentons des plans non cotés, qui sont cependant bien plus que de simples croquis à main levée.

Le dépouillement bibliographique, à l'exception du *CIL* et de quelques ouvrages spécialisés, a été en bonne partie fait sous notre contrôle par Mademoiselle Khadija Menchari, pour le site de Henchir Bou Châ. A notre demande, elle a également effectué un recensement des données archéologiques publiées<sup>3</sup>; il s'agit en fait d'un travail sélectif, car nous avons retenu essentiellement les indications à caractère topographique et monumental, en laissant de côté les autres questions, car elles s'éloignent du but de ce travail (voir p.463).

Chaque notice comprend trois volets: un répertoire succinct des données publiées; une présentation générale du site et une esquisse chronologique; enfin un catalogue chiffré, en concordance avec les plans: ce catalogue des monuments et des éléments d'architecture forme certes le matériel de base concret, sur lequel repose toute l'analyse du paysage humain; nous le reportons cependant en fin de notice, car il constitue justement des données brutes, purement techniques, dont la lecture peut rebuter le chercheur, et qui ne concernent en fait que les spécialistes.

En cette première étude, nous aborderons les sites de Henchir Bou Châ et d'*Abbir Cella*.

<sup>3</sup> Qu'elle trouve ici l'expression de tous nos remerciements.

## Henchir Bou Châ (Fraxine)

I - Etat de la question<sup>4</sup>

NOM ANTIQUE: *Municipium Aurelium Commodianum*... Le toponyme est controversé (cf. bibliographie).

NOM ACTUEL: Henchir Bou Châ (= tout le bas fond marécageux); Henchir Fraxine (= les ruines elles-mêmes).

COORDONNÉES: feuille au 1/50.000 n° XXVIII, Bir Mcherga (Oudna), 358,360 - 498,499.

## Bibliographie:

*Ouvrages*

- E. BABELON, R. CAGNAT, S. REINACH, *Atlas Archéologique de la Tunisie*, Première livraison, Paris 1893-1913, feuille n° XXVIII, Oudna, point 113 de la carte et n°76 du texte.
- *Corpus Inscriptionum Latinarum* t.VIII, n°820 ss; 12345 ss; 23962 ss.
- V. GUÉRIN, *Voyage Archéologique dans la Régence de Tunis*, t.I, 1862, p. 431 ss.
- CL. LEPELLEY, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas Empire*, t.II, Paris 1981, p. 77.
- A. MERLIN, *Inscriptions latines de la Tunisie*, Paris 1944, n°741 à 746;
- CH. TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t.II, 1886, p. 592.

*Reuves*

- R. CAGNAT, *Nouvelles explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, dans «A.M.», XIV, 1888, p. 5 ss.
- R. CAGNAT, *Découvertes des brigades topographiques en Tunisie en 1893*, dans «BCTH», 1893, p. 208 ss.
- J. POINSSOT, *Inscriptions inédites du Fahs En Riah*, dans «BAA», I, 1882, p. 322 ss.
- L. POINSSOT, *Inscriptions d'Henchir Bou Châ*, dans «BCTH», 1936-1937, p. 113-114.

*Monuments cités par les inscriptions ou par les voyageurs, et détails topographiques.*

- \* Réservoir d'eau bâti en blocage, au nord-ouest de la ruine (AAT; GUÉRIN, p. 431; «AM», XIV, p. 5).
- \* Sur le point le plus élevé, au sud-ouest de ce réservoir, à 200m environ, construction en gros blocs, rasée au niveau du sol, au milieu de laquelle gisent à terre des fragments d'architecture (AAT; GUÉRIN; «AM», XIV). Il s'agit sans doute du grand temple.
- \* Amphithéâtre (AAT n°170); *CIL* VIII, 746 (*ludos circenses*); «BAC», 1936/7, p.114, n°2).
- \* Thermes (*CIL* VIII 23964 et 23965; CL. LEPELLEY II, p.77).
- \* *Macellum* (*CIL* VIII, 12353).
- \* Eglise (*CIL* VIII, 839).
- \* *Porticus* (*CIL* VIII, 832).
- \* *Eorum* (?) (espace public implicite dans l'expression LDDD). (exemple, «BAC», 1936/37, p.114, n°2).

<sup>4</sup> Il n'entre évidemment pas dans notre intention de reprendre l'étude des structures politiques et sociales de la ville; elle a d'ailleurs déjà été faite par le Professeur L. MAURIN dans une communication magistrale faite au V<sup>e</sup> Colloque d'histoire et de civilisation du Maghreb intitulé "Romanisation et culture africaine dans la vallée de l'Oued Miliane (en collaboration avec J. Peyras), "Cah. Tun." n° 155-156, 1991, p. 122.



## II - Présentation générale du site

### Le paysage urbain

La ville antique située à Henchir Bou Châ (Fraxine) comprend un noyau central de 16 ha environ, et plusieurs quartiers périphériques, dont certains comportent encore des monuments publics, tandis que d'autres ont une vocation essentiellement économique, ou bien sont occupés par des habitations privées. Ces quartiers sont séparés du centre urbain, soit par des passages étroits, soit par des espaces vides plus ou moins importants. L'ensemble couvrait plus de 70 ha (fig.1).

#### 1- Le secteur urbain.

Le centre urbain principal gravite autour d'un grand temple qui en constitue le cœur (fig.2).

#### A- Quartier du temple.

Le sanctuaire, qui regarde vers le sud, se dresse au centre d'un espace à peu près carré; il est prostyle, tétrastyle, pseudo-périptère.

L'archéologue architecte qui aborde le monument ne peut qu'être frappé et séduit par l'austère puissance qui se dégage de ses blocs de calcaire dur gris-bleu et par la robustesse un peu rude de ses éléments sculptés, juste dégrossis. Cette impression est encore accentuée par les dimensions imposantes des pierres; en effet, les proportions de ses chapiteaux corinthiens les placent parmi les plus grands de la province; on peut évaluer leur hauteur totale à 1,30m environ. Or les têtes de colonnes du capitole de Thuburbo Majus ne mesurent qu'un mètre de hauteur environ, de même que ceux du capitole de Sufetula; au grand temple du Dj. Moraba, ils oscillent entre 0,85 et 0,90m. Rappelons pour mémoire qu'une tête de colonne des Thermes d'Antonin à Carthage atteint 1,77m et qu'un exemplaire de Thysdrus va jusqu'à 1,82m<sup>5</sup>. C'est en fait le capitole de Thugga qui fournit le point de comparaison le plus proche (de l'ordre de 1,20/1,30m). Mais de toutes les manières, de tels chiffres sont rares.

<sup>5</sup> A. LÉZINE, *Notes sur l'amphithéâtre de Thysdrus*, «Cah. Tun.», 31, 1960, p. 33.

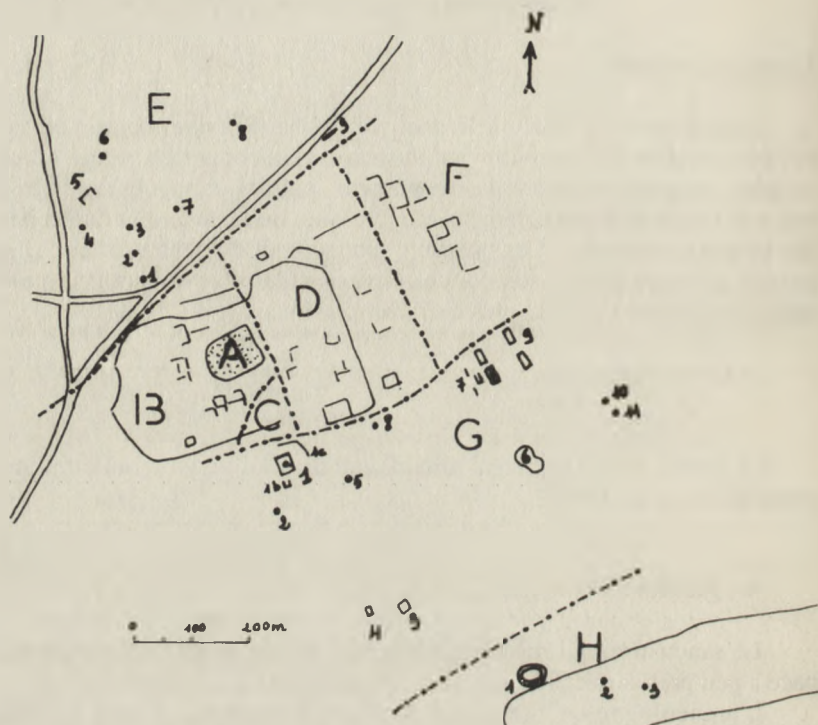


Fig 1: Fraxine (Henchir Bou Châ). Plan d'ensemble.

En ce qui concerne les pilastres engagés qui ornent les parois de la cella, les bâtisseurs romains n'ont pas pu trouver à la carrière des blocs assez grands, et ont été obligés de sculpter les chapiteaux dans quatre morceaux différents, contenant chacun une portion de la composition: tantôt une partie des deux rangs de feuilles et le caulicole (ou la tige du calice), tantôt une partie de la zone supérieure (calice, volutes, abaque)(fig.3 et ph. I, a). De même, les bases, dont deux sont encore en place le long de la façade postérieure de l'édifice, étaient taillées tantôt dans un seul bloc, tantôt dans deux. Les fûts étaient également faits de *saxa quadrata*; nous avons retrouvé un élément de partie supérieure, terminé par l'astragale; il devait correspondre à un peu plus d'un demi-pilastre. La chose se comprend car, lors de la mise en place des blocs, il a fallu contrarier nettement les joints d'une assise à l'autre pour éviter la formation de lézardes.

La grande taille des pierres, l'extrême dureté du matériau (qui est, en outre, cassant), font que les dimensions présentent de nettes variations et que le travail est assez incertain; c'est ainsi que le lit d'attente des bases varie de 1,17m à 1,30m, et même 1,32m. Leur hauteur est de 59 à 61 cm. Pour les chapiteaux, les écarts sont également très forts, et il faudrait en faire effectuer un assemblage au sol, pour recomposer chacun d'entre eux et faire des relevés précis.

La surface de la pierre est piquetée, ou parfois même seulement dégrossie; trois hypothèses sont possibles: ou bien les blocs ont été mis en œuvre à peine ébauchés, et leur ravalement n'a jamais été achevé; ou bien la qualité de la roche ne permettait pas une facture raffinée, et la surface était destinée à être régularisée par un badigeon; ou bien, en raison des grandes proportions de cette colonnade, les sculpteurs romains ont pu juger que les variations n'étaient guère perceptibles à l'œil nu, à plus de 11 mètres de hauteur évaluable du pilastre, auquel il faut ajouter toute la hauteur du podium.

Il faudrait au préalable dégager le temple, pour tenter ce passionnant

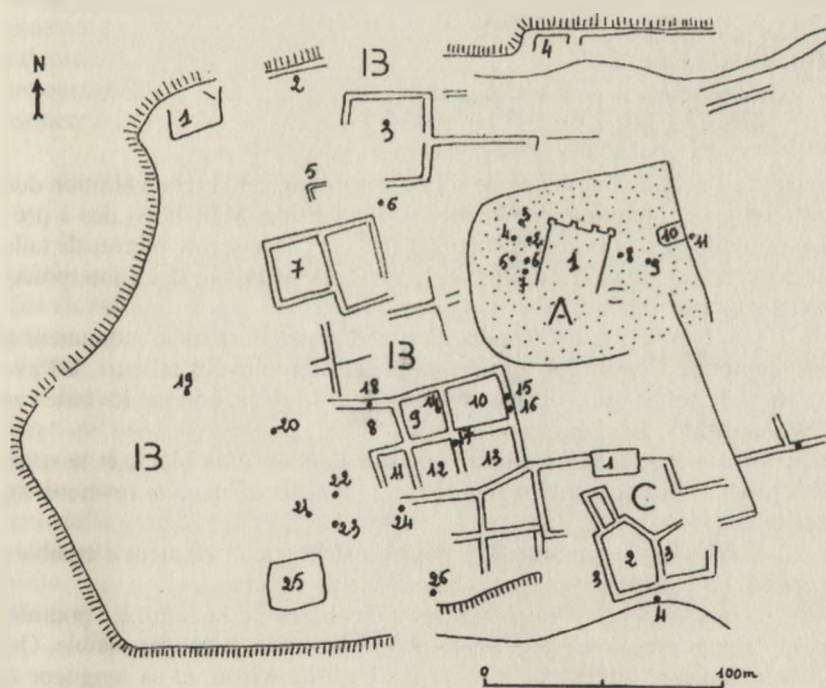


Fig 2: Fraxine: secteurs A, B, C.



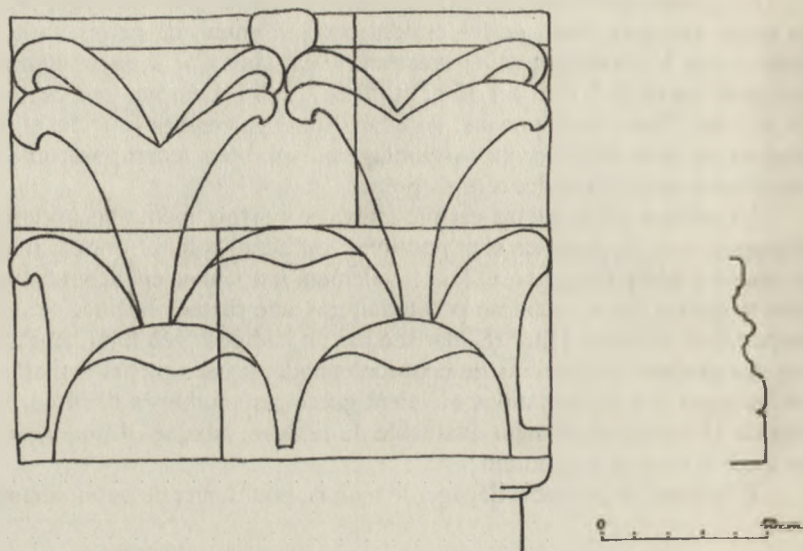


Fig 3: Fraxine: grand Temple.

- reconstitution théorique d'un chapiteau;
- profil d'une base.

puzzle à l'échelle humaine que sont l'assemblage et la reconstitution des différentes composantes de l'ordre de cet édifice. Mais il est dès à présent possible de se rendre compte qu'il n'y a pas assez de pierres de taille pour reconstituer les parois de la *cella*. A nouveau, deux interprétations sont possibles:

- ou bien ces parois étaient en grand appareil, mais le monument a été démonté à basse époque, et ses pierres remployées ailleurs, à l'exception de celles qui étaient difficilement utilisables, comme les bases et les chapiteaux;

- ou bien, seuls les pilastres étaient faits de gros blocs, et le reste des murs était construit en blocage, ou en *opus africanum* revêtu d'un enduit.

Nous n'avons pu identifier pour l'instant aucun élément d'entablement. Il en est de même pour la colonnade de façade.

Le monument est rasé au niveau des bases de la *cella*. Le podium est totalement enseveli sous les remblais; l'escalier n'est pas visible. On peut évaluer la largeur du temple à 13/14m environ, et sa longueur à 20/22m sans les escaliers. Du côté sud, et donc vers l'avant du podium,

des voûtes effondrées trahissent la présence de sous-sols. Il est possible que la *cella* ait été pavée de dalles, repérées du côté oriental.

Sans fouilles ni stratigraphie, aucun indice ne permet de proposer une datation précise (II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. apr. J.C.).

A quelques mètres à l'ouest du podium, et en contrebas de ce dernier, deux éléments de porte sculptés émergent du sol. Leur décor permet de les situer au cours du I<sup>er</sup> s. apr. J.C.<sup>6</sup>. Leurs faibles dimensions relatives peuvent faire songer à un *naos*, ou à un baldaquin.

Leur position actuelle indique que la baie qu'ils encadrent regardait vers le grand temple. On peut se demander s'ils sont en place, ou s'il s'agit de remplois comme ceux, plus caractérisés, qui gisent sur le stylobate du sanctuaire et dans ses environs. Dans le premier cas, deux hypothèses sont possibles: ils peuvent avoir appartenu à la première phase du lieu de culte, et avoir été pieusement conservés comme baldaquin de la statue du dieu dans le temple reconstruit. Autre solution, ils auraient appartenu à une chapelle annexe, érigée dans un espace sacré.

Faut-il justement voir dans le tertre qui entoure l'édifice le péribole de ce dernier, ou bien s'agit-il d'une place publique? Sur la photographie aérienne, on peut constater que cette aire n'a pas tout à fait la même orientation que son noyau: cette distorsion constitue-t-elle un reflet de la topographie antique, ou bien est-ce simplement un hasard de l'alluvionnement?

#### B- Centre urbain, partie occidentale (fig.2).

Le secteur B, qui s'étend immédiatement à l'ouest du sanctuaire, fait partie intégrante du noyau urbain. Il est très ruiné, mais l'abondance des éléments d'architecture qui gisent ici et là, confirme l'idée que cette zone contenait divers édifices publics ou religieux d'une certaine richesse.

Dans son état actuel, seuls quelques murs et un monument en blocage qui est peut-être un réservoir (n°B1) paraissent remonter au Haut Empire. Les franges nord et est sont couvertes d'un lavis d'alignements de basse époque dessinant des enclos irréguliers; l'un d'eux contient une dalle de pressoir: s'agirait-il d'une huilerie tardive? Plus à l'ouest, dans un espace cultivé qui s'étend jusqu'au bord du tell qui porte la ville, seul un tertre affleurant à peine indique l'emplacement d'un édifice; mais dans la plantation, les vestiges erratiques abondent, sans

<sup>6</sup> N. FERCHOU, *Décor architectonique d'Afrique Proconsulaire (III<sup>e</sup> s. av. J.C. - I<sup>er</sup> s. apr. J.C.)*, Gap, 1989, p. 347.

qu'il soit possible de deviner à quel type de construction ils pouvaient appartenir. Leur datation se place au II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles apr. J.C.

#### C- Centre urbain, zone à l'est et au sud du temple

Le paysage, très confus, est sensiblement analogue à celui du secteur précédent. On ne peut donc en tirer des conclusions.

#### D- Centre urbain, partie orientale (fig.4).

La partie orientale du tell qui constitue le noyau urbain de la ville est tout aussi chaotique. Il porte les stigmates d'une longue occupation dans le temps, qui s'est faite en phases successives.

Des monuments proprement romains, il ne subsiste que quelques pans de murs en blocage (n°D21 et 28) et quelques assises de blocs qui constituent la partie émergée de l'iceberg. Mais leur parure subsiste partiellement sous forme de *membra disiecta*, gisant ici et là, en assez faible quantité cependant; s'agissait-il de sanctuaires, de thermes, ou plus simplement d'habitations cossues?

Après une période de relatif abandon, au cours de laquelle le niveau du sol paraît s'être élevé, la période byzantine a vu s'effectuer de nombreux remaniements reflétant une période troublée, inquiète, s'abritant derrière des fortins.

Du côté septentrional (n°4, 5...), on distingue des constructions, - peut-être des enceintes - en appareil rectangulaire à assises horizontales - sur lesquelles reposent des murs plus tardifs encore. Dans certains cas, le plan paraît anarchique, et les murs semblent sinuer un peu au hasard; mais peut-être la chose est-elle due au fait que le site n'a pas été fouillé et que les constructions les plus tardives ont perturbé les lieux.

D'autres fois, les enceintes sont plus nettement structurées (n°39), avec des parois externes relativement renforcées, et un compartimentage par des cloisons un peu moins épaisses. Là encore, les remplois sont nombreux.

Vint enfin une ultime phase, peut-être médiévale, qui affleure en surface: ce sont des alignements de blocs et de remplois divers, souvent dressés de chant, comme pour former une sorte d'enclos: peut-être servaient-ils d'abris à des tentes de transhumants, ou bien constituaient-ils la base de mauvais murs, de borjs ou de gourbis.

Ainsi donc, le terre principal de la ville semble avoir été le centre religieux et politique de la ville romaine, puisque les ruines d'un grand temple y figurent, de même que des inscriptions honorifiques (en rem-



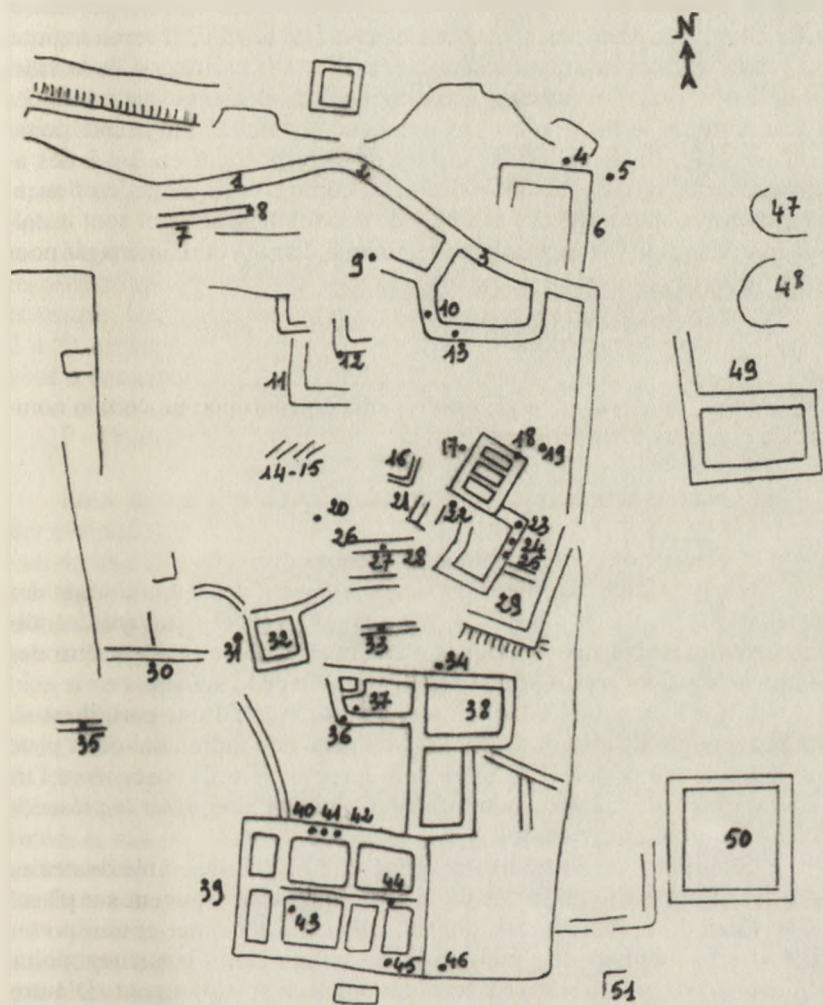


Fig 4: Fraxine: secteur D.

ploi dans le fortin n°39), et monumentales (nous en avons vu deux en 1962, disparues l'année suivante). On y trouve cependant des traces d'installations utilitaires; ce sont des huileries, notamment sur les franges du site (dalles et contrepoids n°5 et 8 au nord est, fortin n°39 au sud est, dalle de pressoir à l'ouest du temple, n°B14). Il y avait aussi des mi-

noteries, au moins familiales, comme le montrent des bornes de moulin à blé en remploi dans le centre nord-nord-est de la ville. Il serait logique de penser que ces installations étaient établies à la périphérie de la ville, au delà des bâtiments publics; mais, comme ces éléments sont erratiques ou en remploi, la chose n'est pas absolument certaine. Autre interprétation possible, ces installations utilitaires correspondent en fait à des aménagements tardifs des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, comme nous avons eu l'occasion d'en découvrir ailleurs au cours de nos fouilles; ceux-ci sont installés dans les ruines de monuments antérieurs, détruits et réaménagés pour les besoins des nouveaux occupants.

## 2 - Le quartiers périphériques

Autour du noyau central, sont répartis en couronne un certain nombre de quartiers périphériques (fig.1).

### E- Quartier périphérique septentrional (fig.1).

Le secteur nord se divise en deux groupes distincts:

- Les îlots 2 à 8 comprenaient essentiellement des habitations et des installations utilitaires (huileries, meuneries) agencées suivant des alignements orthogonaux. Quelques éléments de décor peuvent être des remplois, ou alors appartenir à une aile décorée de la maison.

- L'îlot 1 présente un facies tout à fait différent: d'une part, il est situé beaucoup plus près du centre urbain, juste de l'autre côté de la piste qui longe le tell principal. D'autre part, il regroupe trois bases, dont l'une au moins porte un texte honorifique. Comment interpréter la présence de ces éléments en cet endroit?

- \* S'agirait-il de remplois transportés là? La chose semble douteuse; en effet, d'une part, les socles de ces inscriptions se trouvent sur place: on se serait donc, dans ce cas, donné la peine de démonter et transporter là, non seulement les dés, mais aussi des composantes beaucoup moins utilisables, comme les soubassements qui leur appartiennent. D'autre part, des murs en blocage affleurent à cet endroit.

- \* Sommes-nous en présence du *forum* de la ville? A part ce petit noyau, aucun élément d'architecture important, et en quantité suffisante, aucun monument qu'on puisse mettre en rapport avec un *forum* ne permet d'affirmer que le centre politique de la cité se trouvait là; en outre, l'îlot 1 est malgré tout situé en dehors du noyau urbain principal, de l'autre côté d'une piste d'origine peut-être antique.

- \* S'agirait-il d'une seconde place publique de la ville, moins im-

portante, ou d'un carrefour près duquel on aurait érigé un monument commémoratif dans lequel auraient été exposées les inscriptions honorifiques en l'honneur d'un bienfaiteur de la cité?

\* Autre hypothèse encore: ces inscriptions auraient été exposées à l'intérieur d'un bâtiment appartenant au personnage honoré.

Bien que nous penchions pour les deux dernières hypothèses, seul un nettoyage des lieux permettrait de comprendre vraiment leur destination.

Ainsi donc, l'îlot 1 est-il encore intégré à la vie publique et d'une respectabilité cossue bien que, sur le plan spatial, il soit légèrement excentrique. Les vestiges qui s'étendent au-delà, en direction du nord (îlots 2 à 8), reflètent au contraire l'image d'un quartier romain laborieux, voué à des activités moins prestigieuses.

#### F - Quartier périphérique oriental (fig.5).

Entre la frange orientale du noyau central principal (D) et le quartier périphérique du même côté (F), s'étend une zone totalement dépourvue de blocs antiques en surface, mais vallonnée et parsemée de "tells" peu marqués, faits de petits cailloux, et séparés par de légères dépressions. On peut se demander s'il s'agit seulement de dépôts alluviaux apportés là par les eaux de ruissellement venues des collines voisines, ou bien si ce sont les vestiges de constructions plus "légères", édifiées avec des matériaux périssables qui n'ont laissé que des gravats.

\* Plus loin, vers l'est, à 200m de là, se dresse un nouvel ensemble de constructions. Les unes sont très tardives et consistent en une série d'enceintes faites de blocs dressés, arrachés aux monuments antérieurs, ruinés et mis en place au hasard des pillages. Ce sont des sortes de palissades en dur, et non de véritables murs édifiés par assises, comme dans les forteresses byzantines (F4 à F21).

Mais ces enceintes ont été construites, comme nous venons de le souligner, à partir de *spolia* plus anciennes. Or ces éléments prouvent, par leurs dimensions et par leur orientation, qu'ils appartenaient à des édifices publics (ph. I, b), et non à de simples maisons. Ces ordonnances sont au moins au nombre de quatre. Seules des fouilles, permettant de dégager tous les blocs et d'étudier le plan du secteur, donneraient la possibilité d'individualiser les différentes constructions. A titre d'hypothèse, peut-être faut-il rapprocher les éléments 21 (corniche), 12 (frise mentionnant une *porticus*) et les claveaux d'arcades en file. Ces derniers sont plus larges que la frise; mais appartenaient-ils à une autre partie du même bâtiment? Le second groupe comprendrait la corniche n° 3 et l'ar-



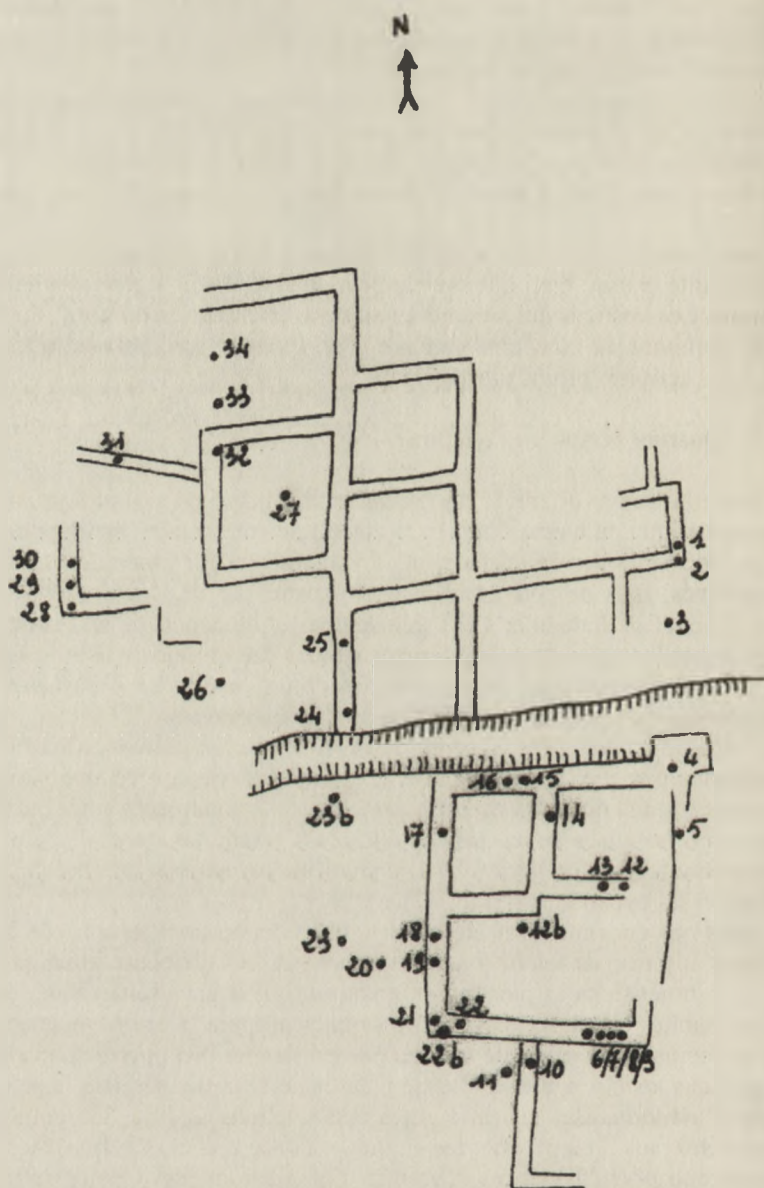


Fig 5: Fraxine: secteur F.

chitrave n° 19. Une autre architrave (n°18) est de proportions plus grandes. Enfin de petites colonnes en calcaire marbre du Dj. Aziz correspondent sans doute à une colonnade intérieure. La plupart de ces éléments dateraient de l'époque sévérienne, à l'exception de l'architrave F1 qui, par sa simplicité, pourrait remonter à une phase antérieure.

Un problème subsiste: ces blocs ont-ils été arrachés à un bâtiment du noyau urbain central et transportés jusqu'ici, ou bien ont-ils été pris sur place à un édifice antérieur? La question est d'importance, car nous serions peut-être là en présence d'un quartier monumental public, indépendant de l'aire principale. En soi, la chose est tout à fait possible: avec l'essor de la province à partir des Antonins, il est possible que la vieille cité sise à Henchir Bou Châ se soit senti quelque peu à l'étroit dans ses limites; les édiles d'alors auraient perçu la nécessité d'édifier de nouveaux bâtiments et de les implanter dans une zone peu accidentée, un peu plus éloignée, où les constructions pourraient se développer à l'aise.

Quoi qu'il en soit, il reste que certains éléments sont les ultimes témoignages d'un monument datable du début du III<sup>e</sup> s., et qu'une inscription très fragmentaire désigne comme étant doté d'un portique: basilique civile? Marché dont on connaît l'existence par un autre texte (*CIL* VIII 12353)? Portique proprement dit?

\* Un peu plus au nord, l'enceinte tardive est joutée par des alignements plus réguliers dessinant un réseau orthogonal, dépourvu de fragments d'architecture importants à l'exception de remplois (n° F31-32), ou bien, ces derniers ont été transportés dans le fortin voisin, ce secteur était plutôt consacré à des activités économiques (contrepois n° 28 et 34, et moulins à blé n° 23b, 25, 29).

Quelques carreaux de terre cuite à reliefs tendraient enfin à faire croire que cette zone a été occupée à l'époque chrétienne, et que, peut-être, une église y avait été implantée. Serait-ce dans le même secteur qu'a été vue autrefois une inscription mentionnant la porte d'une église jouxtant peut-être un hospice (*CIL* VIII 839)? Elle aurait évidemment été postérieure au monument à portique, peut-être transformé pour les besoins de la cause, mais antérieure au fortin.

#### G - Quartier périphérique méridional (fig. 1).

Le versant qui s'élève doucement en direction de la colline allongée qui porte l'amphithéâtre est parsemé de ruines qui, là encore, forment un tissu discontinu, séparé du noyau urbain par un petit oued intermittent. Si la mise en culture a joué son rôle, il est également probable que les

constructions étaient espacées à l'origine. Ce quartier paraît avoir eu une vocation essentiellement résidentielle, avec des villas suburbaines pourvues de citernes et ornées de colonnades assez modestes, aussi bien en ce qui concerne leurs proportions, plutôt réduites, que leur ornementation (ordre dorique, formes épannelées).

La statue d'un *togatus* gisant dans les décombres de la demeure G4 date du III<sup>e</sup> s., comme le montre le drapé de la toge. Représentait-elle le maître de céans en costume d'apparat, et était-elle placée dans une salle d'honneur? Proviend-elle au contraire d'un mausolée ruiné?

Ces maisons étaient parfois accompagnées de communs comprenant des huileries (G3, G7), des moulins à blé et des remises ou des cours, auxquelles on accédait par des portes pourvues de chasse-roue.

\* Un peu à l'écart (G9), en direction du quartier oriental, s'élevaient au moins deux bâtiments rectangulaires allongés, qui semblent à vocation essentiellement utilitaire.

\* Plus près de la ville, se dressait un complexe destiné au bien-être et aux loisirs de la cité - des thermes accompagnés de constructions secondaires (ph. II, a). On peut se demander si ces thermes ne sont pas ceux de l'inscription *CIL VIII 23964*; le flamine perpétuel et curateur de la cité *Q. Vetulenus Urbanus Herennianus signo Magnilianus* avait, vers la fin du III<sup>e</sup> s., entrepris la construction *a solo* d'un nouvel *apodyterium* et celle de deux piscines, tandis que le reste de l'édifice était restauré et décoré de statues de marbre, de tableaux et de colonnes.

Ainsi donc l'essentiel de ce quartier date du III<sup>e</sup> s., avec des remaniements et des réfections à la fin de ce siècle et au siècle suivant. A une époque très tardive, a été aménagé un enclos hâtivement construit à partir de blocs de remploi dressés les uns à côté des autres, pour former une sorte de palissade de pierres, et non un fortin construit (ph. II, b).

#### H- Les confins méridionaux (fig. 1).

Le ligne de crête qui domine la cité vers le sud n'est pas intégrée au tissu urbain, mais reste en liaison avec la vie de ses habitants. C'est, d'une part, une zone de nécropoles, et cela dès l'époque punique, puisqu'un tumulus y a été érigé. D'autre part, lorsque la ville a voulu se doter d'un amphithéâtre (inédit), le choix de son emplacement s'est porté sur la colline rocheuse, où il était relativement aisé de construire un tel bâtiment, en partie creusé dans le substrat naturel et en partie adossé à la pente; de plus, la colline pouvait directement fournir les matériaux nécessaires pour constituer le remblai qui supporterait la moitié de la *cavea* se trouvant en contrebas sur le versant (ph. III, a).



Une inscription mentionne des "*ludos scenicos*" (*CIL VIII 23694*). Comment interpréter une telle expression? Une scène démontable était-elle aménagée dans l'amphithéâtre? Ce dernier était-il un théâtre-amphithéâtre? Un théâtre indépendant était-il construit en dur, et serait-il totalement enseveli sous les alluvions?

### Aperçu historique

Tout aussi incomplète que soit la prospection que nous avons faite, faute de sondages ou de fouilles, elle offre l'intérêt de pouvoir en dégager un double tableau, celui du paysage urbain que nous venons de décrire, d'une part, et celui de l'évolution du site à travers les âges, d'autre part.

Des monnaies puniques à la tête de Déméter et au cheval, vues en 1962, ainsi que la céramique à vernis noir trouvée autour du tumulus, attestent l'occupation des lieux dès l'époque hellénistique. La période julio-claudienne a connu, elle aussi, une certaine activité édilitaire, comme le montre la présence de deux linteaux sculptés près du grand temple (A2), qui appartiennent probablement à la première phase du sanctuaire. Le III<sup>e</sup> siècle, comme ailleurs, constitue l'apogée de la prospérité de la ville, qui atteint alors sa plus grande extension par la création de quartiers nouveaux. L'essentiel de la parure monumentale actuellement datable appartient à ce siècle, et un buste mutilé (G4) devait figurer un représentant de la bourgeoisie aisée d'alors; c'est à cette époque qu'ont été élevés divers monuments publics, dont certains sont en dehors du noyau central, tandis que les notables offraient des banquets et des jeux, notamment dans l'amphithéâtre. Seules des fouilles permettraient de se faire une idée précise de la vie de la localité au IV<sup>e</sup> siècle, mais, à la fin du III<sup>e</sup>, la fortune de certains hauts personnages était encore assez grande pour leur permettre de somptueux actes d'évergétisme, comme nous l'apprennent certaines inscriptions (*CIL VIII 878 = 23964*). L'époque chrétienne et byzantine figure dans le paysage aussi bien par la structure de certains bâtiments (fortins), que par leur décor (chapiteaux, carreaux de terre cuite), tandis qu'une inscription atteste la présence d'une église.

Restent enfin les périodes médiévale et moderne. Une chose frappe: le décalage qui apparaît entre le stade actuel du paysage et celui de l'Antiquité. En effet, dans la plupart des cas, le plan des constructions qui affleurent en surface du sol ne correspond en fait pas au plan de la ville à son apogée; c'est seulement lorsque ces édifices tardifs prennent appui sur les murs ruinés des édifices antérieurs qu'ils adoptent la même orientation, ce qui est loin d'être toujours le cas. Les autres aménagements tardifs ont eu lieu après diverses

phases d'abandon de la ville, suivis de remblaiements et de surhaussements successifs du sol. A partir de la conquête musulmane, le site ne paraît pas avoir immédiatement été déserté, et les enclos de pierres dressées peuvent être liés à un habitat médiéval, mais la nature de l'occupation des lieux a probablement changé, ainsi que les modes de vie; l'agglomération en tant que ville organisée et centre religieux paraît s'être dissoute au fil des siècles, pour laisser place à une occupation épisodique, peut-être de transhumants remontant vers le nord en été, et s'installant chaque année dans des enclos aménagés sur leurs chemins de parcours traditionnels comme, de nos jours encore, on peut voir des campements provisoires entourés de leurs haies de branches épineuses entrelacées.

### III - Inventaire

#### 1 - Le secteur urbain (fig. 2).

##### A- Quartier du temple.

- \* 1- Temple (ph. I, a).
  - \* 2- Deux montants ornés, datables par leur décor du I<sup>er</sup> s. apr. J.C.
  - \* 3- Architrave dont la face verticale est unie, et le soffite cerné de moulures lisses, sans ornement interne (calc. fin blanc; H: env. 40 cm.; l: env. 40 cm.).
  - \* 4- Arc monolithe (?) (enterré).
  - \* 5- Colonne en marbre du Dj. Aziz (diam: env. 39 cm.).
  - \* 6- 7- Deux corbeaux sans décor, différents l'un de l'autre.
- Sur le podium du temple et dans ses environs gisent de nombreux autres remplois (sommiers, colonnes, auge creusée dans une architrave, chasse-roue...).
- \* 8- Fût de colonne (diam. 35,5 cm.), en calcaire fin blanc jaunâtre.
  - \* 9- Base sur dé en calcaire fin blanc; (H. 66 cm.; H. de la base seule: 19 cm; diam. du tore supérieur évaluable à 40-41 cm.).
  - \* 10- file de pierres formant une chambre.
  - \* 11- autre base sur dé, analogue à celle du n° 9 (calcaire fin; H. tot.: 66,5 cm.; H. du dé: 51,5 cm.).

Non loin du sanctuaire, en direction de l'est, nous avons vu en mai 1963, un chapiteau corinthien de grande taille en calcaire blanc fin, à feuillages unis.

##### B- Centre urbain, partie occidentale (fig. 2).

- \* 1- Monument en blocage; il présente deux compartiments voûtés en berceau et superposés. Il y a longtemps, nous avons vu des canalisations. Serait-ce un réservoir?
- \* 2- Au bas du versant du tell archéologique, court un mur antique de bonne construction.
- \* 3- Enclos tardif (murs doubles). Au voisinage, colonne enterrée.
- \* 4- Angle de monument en grand appareil.
- \* 5- Mur en blocage.
- \* 6- Architrave en calcaire fin blanc jaunâtre; H. de la face verticale, unie: 40 cm.



a: Fraxine, grand temple: élément de chapiteau.



b: Fraxine, quartier oriental (F), soffite d'architrave (n°F 22B).





Tavola II



a: Fraxine, quartier sud (G), Thermes (n° G 1).



b: Fraxine, quartier sud (G), enclos (n°G 3).



a: Fraxine, confins méridionau (H), amphitéâtre (H 1).



b: *Abbir Cella*, temple (n° 1), corniche.



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1954

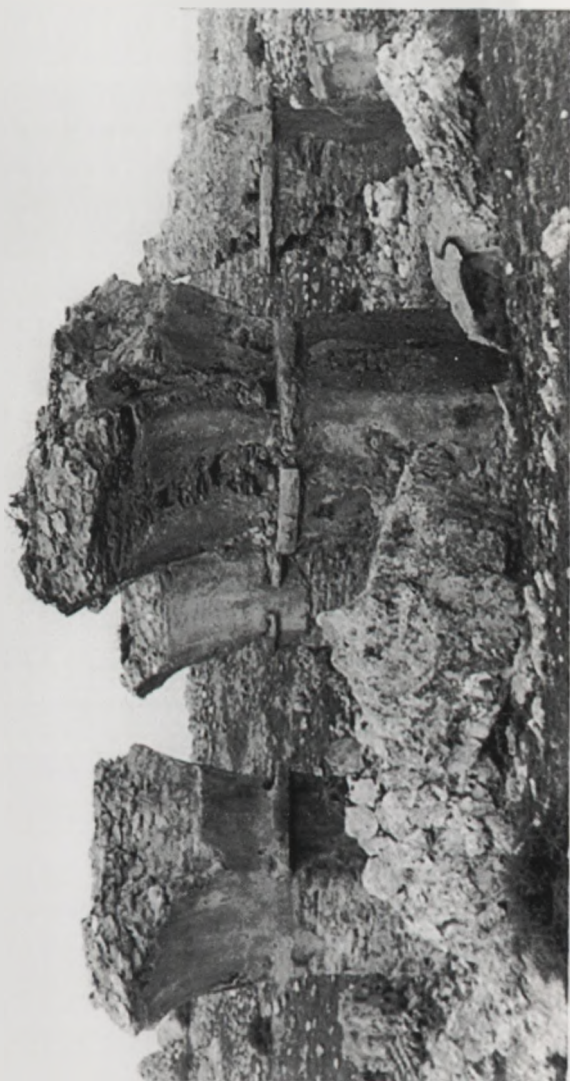
THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1954

1954

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1954



*Abbir Cella, ensemble hydraulique (n° 2).*

- \* 12- élément de corniche à moulures lisses (calcaire fin blanc) (H. 20 cm.).
- \* 13- Chapiteau corinthien en remploi; l'épiderme du calcaire fin blanc est très corrodé (H.  $\geq$  40 cm.).
- \* 14-16- Alignements peu visibles.
- \* 15- Auge double, retailée dans un socle en calcaire fin blanc.
- \* 17- Monument compartimenté aux murs construits en *opus africanum* irrégulier.
- \* 18- Élément en remploi dans ce mur.
- \* 19- Dalle de pressoir.
- \* 20- Bloc orné de moulures lisses, en calcaire fin blanc (H. 23 cm.) (cavet entre filets et listels).
- \* 21- Ensemble de murs romains en blocage et en *opus africanum*; pans effondrés.
- \* 22- Colonne en calcaire du Dj.Oust gris (diam. au nu: 42/43 cm.).
- \* 23- Chasse-roue.
- \* 24- Grande colonne couchée.
- \* 25- Bloc mouluré en calcaire gris dur (doucine, filet, bandeau. H. 25 cm.).
- \* 26- File de blocs dressés en remploi.
- \* 27- Chapiteau dorique simplifié en calcaire bleu dur (portion de fût, échine en quart de rond, abaque; H. tot. env. 48 cm; H. du chap. seul: 23 cm.; abaque: 59 cm.).
- \* 28- Massif de blocage éboulé.
- \* 29- Rangée de blocs dressés, dessinant des compartiments. Parmi les remplois, figurent deux éléments moulurés en calcaire bleuté dur; l'un est basé sur une doucine, et l'autre sur un tracé intermédiaire entre la doucine et le quart de rond.
- \* 30- Mur en grand appareil.
- \* 31- Corniche à moulures lisses (calcaire fin blanc?) au profil hétérodoxe.
- \* 32- Enclos de basse époque.
- \* 33- Colonne en remploi.
- \* 34- Corniche à moulures lisses très usées (lumachelle jaune).
- \* 35- Corniche peut-être analogue au n° 31 (calcaire fin blanc).
- \* 36- Fût de colonne en calcaire du Dj.Aziz gris, en cours de dégrossissage.
- \* 37- Base attique sur dé, très usée (calcaire fin).
- \* 38- Colonne réemployée dans un alignement tardif.
- \* 39- Fortin tardif, fait de grand blocs disposés en assises horizontales. En certains points ont été posés sur ces murs des pierres dressées, en rangées irrégulières; le monument semble donc avoir été ruiné, puis remanié à une époque ultérieure. On compte de nombreux remplois: ce sont, entre autres,
- \* 40- cippe, ou base honorifique anépigraphe.
- \* 41- Chasse-roue.
- \* 42- Base honorifique épigraphe sur deux faces (CIL VIII 826).
- \* 43- Base attique sur dé, en calcaire fin blanc (H: max. restante: 58 cm.; H. de la base seule: 12 cm.; diam. du tore sup.  $\geq$  38 cm.); une des faces du dé est ornée d'un cadre mouluré, contenant un losange dressé sur la pointe, sur lequel est incisé un cercle.
- \* 44- Dalle de pressoir.
- \* 45- Contrepoids.
- \* 46- Partie supérieure d'une inscription gravée sur une base honorifique ou un autel.
- \* 47-48- Entre la frange orientale du noyau urbain et le quartier périphérique oriental (secteurs D et F), s'étend une zone dépourvue de monuments de quelque importance. Le terrain est cependant vallonné et constitué par une série de "tells" peu marqués, faits de petits cailloux, et séparé par de faibles dépressions: s'agirait-il là des restes de constructions plus légères?
- \* 49- reste de murs.



- \* 50- monument plus ou moins quadrangulaire, à fleur de terre: petit fortin?
- \* 51- Tell.

## 2 - Les quartiers périphériques (fig. 1).

### E- Quartier périphérique nord.

La mise en culture de la zone a entraîné une destruction importante des ruines, qui forment une série d'îlots résiduels se trouvant à un niveau un peu inférieur à celui du tell urbain principal.

\*Point 1: des murs de blocage affluent ici et là. En cet endroit, sont regroupées plusieurs bases de statues, épigraphes ou non.

- base en calcaire gris du Dj.Aziz (tournée face contre terre);

- inscription honorifique en calcaire bleuté du Dj.Aziz: elle est brisée en deux parties (dédicace à *C. Attius Alcimus: CIL VIII, 23963*). Elle était peut-être posée sur un socle à moulures lisses qui gît au voisinage (Dj.Aziz bleuté).

- base plus petite, peut-être anépigraphie. Une sous-base de piédestal de 75 x 69 cm. de côté lui appartient peut-être.

- gros tambour de colonne (?) (calc. du Dj.Aziz. Diam. > 60 cm.).

\*Point 2: bloc divers, dont l'un est orné d'un phallus.

\*Point 3: blocs divers, dalle de presseoir, gros contrepoids.

\*Point 4: alignements de hastes; contrepoids en calcaire bleu dur; corniche en calcaire fin beige (H. env. 33 cm.).

\*Point 5: alignements de hastes dessinant un rectangle.

\*Point 6: Bloc divers; gros élément circulaire en lumachelle, pourvu d'une cavité centrale également circulaire (H. tot.: 75 cm; diam. 1 m.).

\*Point 7: alignements de hastes; colonne en calcaire du Dj.Aziz (diam. à la ceinture: env. 41 cm.; diam. au nu: env. 38 cm.); chasse-roue.

\*Point 8: ensemble bâti; grand bloc avec auge totalement creusée, et une autre en cours de creusement (L. rest. du bloc: 1,80 m.).

\*Point 9: un tertre allongé court parallèlement à la piste actuelle, à un niveau supérieur à celle-ci et au champ voisin; il est en outre recouvert d'éclats de calcaire et de moellons de croûte; c'est là un vestige d'une ancienne piste caillassée, qui pourrait bien remonter à l'Antiquité.

### F- Quartier périphérique oriental (fig. 5).

Dans l'état actuel des lieux, l'ensemble est formé d'une série de quadrilatères très tardifs, où les remplois abondent.

\* 1- Architrave en calcaire fin beige; H. 45 cm.; soffite: 40/41 cm. La face verticale de l'architrave ne comporte qu'une seule *fascia* unie, avec, peut-être, une moulure de couronnement martelée; les moulures qui cement le soffite sont laissées lisses.

\* 2- Corniche très effacée (H. 34 cm.).

\* 3- Autre corniche en calcaire fin beige, brisée au niveau des modillons; H. restante apparente: 25 cm; largeur du lit de pose: 47,5 cm., sans les modillons.

\* 4- Bloc portant un panneau cerné de moulures lisses; il pourrait évoquer le lit de pose du corbeau n° 20.

- \* 5- base attique en keddél, à tores aplatis; H. tot.: 18 cm.; H. plinthe: 6 cm; diam. tore supérieur: env. 38 cm.
- \* 6- Architrave.
- \* 7 à 9- Fragments d'inscription très mutilés; il s'agit d'une base honorifique (C. 827).
- \* 10- Gros tambour de colonne en calcaire marbre du Dj.Aziz (diam. au nu:  $\geq 61$  cm.).
- \* 11- Colonne en grès jaune (diam. au nu: 45 cm.) transformée en rouleau.
- \* 12- inscription monumentale fragmentaire en calcaire. Longueur rest. env. 98 cm; H. 20 cm. (enterrée); larg. lit d'attente: environ 37,5 cm.) (CIL VIII 832): *Porticus*.
- \* 12b- Linteau orné de rais-de-cœur (calcaire fin).
- \* 13- Bloc allongé portant un décor de chevrons tracés à l'aiguille.
- \* 14- Corniche à moulures lisses en calcaire fin beige (H. 23,5 cm.).
- \* 15- Corniche très usée (analogue à 2).
- \* 16- Petite colonne en marbre du Dj.Aziz (diam. au nu: 23/25 cm.).
- \* 17- Grand sommier appartenant à une file d'arcades (H. 73 cm.; larg. 55 cm.; ép.: 59 cm).  
D'autres gisent ici et là.
- \* 17b- Console en calcaire bleuté dur (h. env. 26 cm.).
- \* 18- Grande architrave en calc. fin beige (H. env. 44 cm.; lit de pose: env. 56 cm.).
- \* 19- Autre architrave en calc. fin beige (H. env. 48 cm.; soffite: env. 45 cm.).
- \* 20- Corbeau décoré d'une sorte de palme. (H: env. 33 cm.; L. au lit d'attente  $\geq 98$  cm.); cadre mouluré sur les côtés.
- \* 21- Corniche modillonnaire usée en calc. fin beige (H. env. 33 cm.; l. lit de pose: env. 39 cm.).
- \* 22- Architrave fragmentaire.
- \* 22b- Architrave fragmentaire (ph. I, b).
- \* 23- Fragment de frise épigraphe en calc. fin (h. > 31 cm.).
- \* 23b- *Meta* de moulin à blé en lave.
- \* 24- Élément à moulures lisses très effacées; socle?
- \* 25- *Meta* d'un moulin à blé.
- \* 26- Petite colonne torse en marbre du Dj.Oust; diam. env. 25 cm.
- \* 27- Morceaux de carreau de terre cuite à relief (époque chrétienne).
- \* 28- Contrepoids.
- \* 29- Autre *meta* de moulin.
- \* 30- Petit bloc orné de moulures lisses et comportant une cavité circulaire sur le lit d'attente.
- \* 31- Morceau de base attique sur dé (H: rest. env. 35 cm.) (H. de la base: env. 14 cm.).
- \* 32- Série de colonnes couchées en calcaire du Dj.Oust ou du Dj.Aziz.
- \* 33- Colonne torse en calcaire du Dj.Aziz gris (diam. au nu: 24 cm.).
- \* 34- Contrepoids.

#### G- Quartier périphérique sud (fig. 6).

Différents groupes de ruines parsèment la zone qui s'étend au sud de la cité.

*Point I:* Cet filot est séparé du noyau urbain central par une dépression où coule un oued intermittent. Il se compose d'une structure centrale (1a), entourée par d'autres vestiges.

- \* 1a)- Grand monument en blocage comprenant des voûtes en bonne partie enfouies sous les alluvions, et un étage très mal conservé. Cet étage comporte en particulier un sol plat revêtu d'enduit étanche; il s'agit peut-être d'un bassin ou d'une piscine (ph. II, a).
- \* 1b)- Sur les marges de cet édifice, du côté méridional, a été implanté un enclos tardif fait de matériaux divers employés, dont un chasse-roue.
- \* 1c)- A quelques mètres au nord du monument principal, murs en *opus africanum*, plus ou

moins parallèles à l'ensemble, qui forment une sorte de soutènement ou, au moins, délimitent l'espace dévolu à ce bâtiment, en dessinant un angle droit.

\* 1d) - Affleurements de murs, dont les blocs en place encore visibles s'inscrivent plus ou moins dans la trame d'ensemble de ce complexe.

Ça et là, parmi les décombres et les pans de murs, gisent plusieurs colonnes en marbre du Dj. Aziz ou du Dj. Oust gris, d'une part, et du Dj. Aziz noir, d'autre part, de diamètres divers (diam. au nu: 34/35 cm. au nu, pour 41 cm. à la ceinture; autre diam. au nu: 49 cm.; autre diam. à l'astragale cette fois: 37/38 cm.).

Il est possible que cet édifice soit un complexe thermal, entouré peut-être d'une esplanade limitée par un mur, ou alors, formé d'un noyau central entouré d'annexes moins importantes. Des thermes sont cités par l'inscription *CIL VIII 828 = 23964*.

*Point 2* - Quelques blocs taillés.

*Point 3* - Enclos de pierres dressées en remploi (ph. II, b), parmi lesquelles figurent deux contrepoids de pressoir, un chasse-roue, des blocs portant des bossages ornementés, dressés à l'aiguille, et des éléments d'architecture (base corinthienne brisées de calcaire gris; colonne engagée? Corniche à moulures lisses en calcaire dur du Dj. Aziz).

*Point 4* - Habitation. Deux citernes; l'une a un regard de forme extérieurement polygonale, fait de petites dalles prises dans la maçonnerie. Plusieurs éléments d'architecture:

a) - Chapiteau dorique de calcaire dur (Dj. Aziz), juste dégrossi, solidaire d'une portion de fût; H. du chapiteau: env. 20 cm; diam. du fût: 44 cm.; abaque: 50 x 50.

b) - ensemble de petites bases de dimensions analogues:

- base informe avec plinthe en calc. gris fin (H. rest. 18 cm.);

- base attique avec plinthe, en calc. gris fin; H. env. 22 cm.; les formes sont molles et comme émoussées.

- autre base attique avec plinthe, en calc. gris fin; H. 22 cm. env.; les tores sont aplatis.

Signalons enfin un fragment de buste de *togatus* en calcaire, très mutilé (H. rest. environ 60 cm.). Le dos est juste dégrossi. Le personnage porte la *toga contabulata* (III<sup>e</sup> s.).

*Point 5* - Le long de la limite d'un champ sont regroupés un certain nombre d'éléments: chasse-roue en grès ocre; bloc à bossages multiples en grès ocre également; chapiteau (?) épannelé en calcaire dur du Dj. Aziz (H. tot. 34/35 cm.; plateau: 40 x 55 cm.; diam. fût: 37,5 cm.); base attique sur dé, ou sur haute plinthe, en calc. gris (H. de la base seule: env. 16 cm.; H. de la plinthe, brisée: > 12 cm.; diam. du tore sup.: 38 cm.).

*Point 6* - Série de grandes excavations (de spoliation?). Blocs divers. Fût de colonne en calc. du Dj. Aziz (diam. à la ceinture: 37 cm.; H. restante: 1,86 m; diam. au nu: 36 cm.; il présente donc une nette *entasis*). Moulure de couronnement d'un mur (H. 52 cm.).

*Point 7* - Plusieurs alignements longitudinaux de hastes, parallèles aux limites du champ. Blocs divers. Contrepoids, fragment de meule en lave; base attique en calcaire gris fin, avec plinthe (H. rest.: env. 28 cm.).

*Point 8* - Tas de dépierrement; structures très effacées; sol de béton de mosaïque ou de torba; petite base attique sur dé, en calc. gris fin (H. env. 32 cm.); fût de colonne en calcaire moucheté bleu du Dj. Aziz (diam. au nu: env. 49 cm.) (mortaise carrée de 14 x 16 cm. sur le flanc); autre fût en calc. noir du Dj. Aziz (diam. au nu: 30 cm.); fût de colonne en marbre blanc; bloc quadrangulaire en onyx. Autres tronçons de fût.

*Point 9* - Alignements de hastes, longitudinaux et transversaux. Vers l'extrémité méridionale de cette sorte d'îlots de constructions, entrée d'un bâtiment: deux chasse-roue de 90 cm. de long, sur 50 à 55 cm. de large, sont en place; l'ouverture de la baie, tournée vers l'est, est de 1,75 m. Auges en calcaire blanc et en calcaire du Dj. Aziz; deux contrepoids de pressoir et deux autres chasse-roue.



Point 10 - Tas de dépierrément.

Point 11 - Blocs divers.

H- La crête de la colline fermant la cuvette au sud (fig. 1).

\* 1- Amphithéâtre.

Il se réduit à une vaste excavation ovale de 60 sur 70 m. environ. On ne voit plus les gradins, et seule une levée de terre, renforcée par des murs en blocage rayonnants, cerne l'arène.

Certains vomitoria sont encore apparents. Il est peut-être mentionné dans une inscription (*ludos circenses*: CIL VIII 746) (ph. III, a).

\* 2- Cimetière musulman et mzara ancienne, contenant une colonne en calcaire du Dj. Aziz (diam. au nu: env. 32 cm.); vieille tombe en forme de grand caisson.

\* 3- Tumulus.

Terre d'éclats de calcaire et de torba, installé à cheval sur l'arête calcaire; en son sommet, on distingue un cercle de moellons de tuf plus ou moins démantelé, sur lequel reposent quelques gros blocs qui ne sont visiblement pas en place: ont-ils été jetés là, ou y avait-il une assise disparue en grand appareil? Aux environs, nous avons recueilli deux cols d'amphore 312/313, un col de 315 et des tessons de vernis noir.

## Abbir Cella I - Etat de la question

NOM ANTIQUE: *Abbir Cella* (*Municipium Julium Philippianum Abbir Cellense*).

NOM ACTUEL: Henchir En Naâm.

COORDONNÉES: feuille au 1/50.000, n° XXXV, Zaghouan, 496,497 - 352,353.

### Bibliographie:

#### *Ouvrages*

- E. BABELON, R. CAGNAT, S. REINACH, *Atlas archéologique de la Tunisie*, Première livraison, Paris, 1893 - 1913, feuille XXXV, Zaghouan, point n° 6.
- *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. VIII, n° 814 ss.; 12343 et 12344; 23947 ss.
- R. CAGNAT, A. MERLIN, L. CHATELAIN, *Inscriptions latines d'Afrique*, Paris 1923, n° 222-223.
- A. MANDOUZE, *Prosopographie de l'Afrique chrétienne*, Paris, 1952, voir *Annibonius 2* et *Felix 61*.
- L. POINSSOT, *Villes Romaines*, dans *Atlas historique, géographique, économique de la Tunisie*, Paris, 1936, p. 29.
- CH. TISSOT, *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*, t. II, 1886, p. 593.

#### *Revue*

- R. CAGNAT, *Découvertes des brigades topographiques en 1893*, dans «BCTH», 1893, p. 213 ss.
- A. MERLIN, dans «BCTH», 1916, p. CXLIII ss.
- H.-G. PFLAUM, *La romanisation de l'ancien territoire de la Carthage punique...*, dans «Ant. Afr.», 4, 1970, p. 95.
- J. POINSSOT, *Inscriptions inédites de Fahs Er Riah*, dans «BAA», I, 1882, p. 322.

### *Monuments cités par les inscriptions ou par les voyageurs, et détails topographiques.*

- \* *Cella* d'un temple, couverte de sa voûte («BAA», I, 1882).
- \* Vastes et nombreuses citernes à demi-ruinées (*ibid.*).
- \* Frises monumentales (*CIL*).
- \* Autels funéraires (*Ibid.*).

## II - Présentation générale du site

La ville d'*Abbir Cella* est très probablement, comme son nom l'indique, d'origine pré-romaine, mais elle n'a, pour l'instant, pas livré d'éléments dont la date serait antérieure au II<sup>e</sup> siècle apr. J.C., à l'exception de deux cas, d'ailleurs douteux<sup>7</sup>. Elle a dû demeurer longtemps au stade de petite bourgade de faible étendue (environ 15 ha sans les nécropoles), et a probablement attendu l'essor du III<sup>e</sup> s. pour se doter de quelques édifices publics un tant soit peu représentatifs, à moins que toute la parure monumentale ait été renouvelée à ce moment-là; mais, dans l'état actuel du site, on ne perçoit pas de programme d'urbanisme cohérent, transformant radicalement le paysage. Les rares inscriptions plus ou moins datables se situent au cours des second et troisième quarts du III<sup>e</sup> s.:

- Philippe l'Arabe: *CIL VIII*, 814, base honorifique; 10815, frise monumentale;

- Gallien (?): «BAC», 1916, p. CXLIII, frise;

- Autels à D.M.S.: *CIL VIII*, 817 = peut-être, «BAC» 1893, p. 215, n° 27, et «BAC» 1916, p. CXLIV; «BAC» 1893, p. 215, n° 26.

Après cette période d'activité édilitaire relativement caractérisée, la vie a continué par la suite, comme le montre l'analyse de la céramique, ainsi que celle des éléments d'architecture et des rares textes qu'on peut rapporter à cette période. Mais le paysage monumental ne paraît pas avoir été notablement enrichi, bien au contraire. Enfin il semble que ce soit à très basse époque qu'il faille rapporter quelques enclos tardifs comprenant des emplois hétéroclites (colonnes, corniches, etc...).

Dans l'état actuel du site, la ville était d'une assez faible superficie. Les monuments s'inscrivent souvent dans un quadrillage nord ouest/sud est et nord est/sud ouest. L'examen de la répartition des ruines permet de déceler plusieurs secteurs (fig. 6).

\* 1 - La cité comprenait tout d'abord un petit noyau de monuments publics (fig. 7): il s'agit d'un temple (n° 1) (ph. III, b); on peut raisonnablement supposer qu'il avait été établi en bordure d'une place ou d'une rue, et regardait vers l'extérieur de la ville (le nord); outre cet édifice de culte, un ensemble hydraulique de grandes dimensions (n° 2) (ph. IV), répond à un des autres problèmes vitaux de la vie urbaine; tout proche, un massif rectangulaire en blocage constitue probablement la plateforme d'un autre édifice public non identifiable (n° 4). Si le *forum* n'est pour

<sup>7</sup> Il s'agit, d'une part, d'un gros chapiteau dorique, vaguement profilé en galette (H. du chapiteau seul: 25 cm; abaque: 60 cm. de côté), et d'autre part, d'un chapiteau corinthien hétérodoxe, dépourvu de caulicole et de calice, et à feuilles lisses (H. tot.: 37 cm.).



l'instant pas apparent, il est très possible que la localité en ait été pourvue: en effet, parmi les inscriptions autrefois découvertes sur le site, figurent des textes honorifiques; en particulier:

- une dédicace à *C. Attius Alcimus*, haut personnage influent de la région («BAC» 1893, p. 214).

- une dédicace au Génie de l'Empire, datée du règne de Philippe l'Arabe (*CIL VIII 814 = 12344*).

Or ce genre d'élément apparaît souvent sur les places publiques.

\* 2 - Autour de ce noyau qui couvre moins d'un hectare et demi, se trouvait une zone concentrique d'extension inégale (fig. 6), où les ruines existent toujours, mais sont peu marquées; il semble qu'elle ait été occupée par des maisons, ce qui explique justement que les vestiges soient moins importants: à ces demeures, on peut probablement rapporter de petites citernes (n° 16, n° 37, n° 43), des margelles de puisards, des chasse-roue, des seuils et des montants de portes sans décor; le petit bassin n° 26 appartenait peut-être à un péristyle. Le chapiteau toscan trouvé au sud de l'ensemble hydraulique (n° 22) pourrait également convenir à une architecture domestique.

Outre ces maisons, le secteur comprenait des bâtiments utilitaires, parmi lesquels des huileries de petite taille, comme le montrent les divers contrepoids éparés sur le site, les dalles de pressoir, les cuves, les sommiers. Pour certains, nous ne pouvons plus en déterminer l'emplacement exact, car les pierres ont été mises en tas pour mettre la terre en culture; dans un cas cependant, il semble bien que l'on puisse localiser une de ces huileries à quelques dizaines de mètres au nord-nord-est du temple n° 1.

\* 3 - A la périphérie de la ville proprement dite, mais encore rattaché au tissu urbain, avait été construit un édifice semi-circulaire qui est éventuellement un petit théâtre, ou un odéon (n° 14).

Il faut peut-être encore associer à cette troisième zone l'édifice n° 27 qui comprenait sans doute un décor monumental (base, corniche). Peut-être s'agit-il d'un marché ou, plus largement, d'un "monument à auges", puisqu'une demi-arcade figure dans ses décombres, tandis que, dans le douar voisin, ont été ramenés trois blocs creusés de deux arcades jumelées et dont deux sont pourvues d'une petite corniche.

\* 4 - Le secteur suivant est séparé de la cité par des champs apparemment dépourvus de ruines. Au-delà de ceux-ci, quelques monuments plus importants sont implantés. La destination du n° 30 ne se laisse pas aisément deviner: ensemble thermal? Château d'eau? L'absence de bassins et d'hypocaustes peut faire problème, mais peut-être sont-ils ensevelis sous les décombres. Par ailleurs, quel était le rôle de la tour qui semble simplement plaquée contre le bâtiment? Serait-ce un contrefort

rajouté? Ou bien aurait-elle pour but de surélever une composante-clef du complexe? (ph. V - VI).

L'édifice n° 39, au sud du site, associe des éléments décoratifs et d'autres purement utilitaires. S'agirait-il d'un habitat domestique suburbain comportant des communs?

On peut se demander si ce quatrième secteur ne correspond pas à une extension du noyau primitif de la ville au moment de la grande prospérité de la province. Peut-être aussi y a-t-on élevé des bâtiments qui demandaient des espaces libres, faciles à niveler, sur lesquels ils pourraient s'étendre à l'aise.

\* 5 - Des nécropoles existaient évidemment autour du monde des vivants. L'une d'elles jalonnait la route actuelle qui passe à l'ouest des ruines. Cette route a peut-être une origine antique, car elle vient de Giufi (Bir M'Cherga/ Hr. Khamissa), passait au voisinage des carrières antiques du Dj. Aziz<sup>8</sup>, rejoignait *Abbir Cella*, puis continuait vers l'ouest, en direction de Sidi Bou Adjila et *Tepelte*. Cette nécropole occidentale comprenait des mausolées (n° 41 et, peut-être, n° 42) et des autels funéraires (n° 13, ramené près du "théâtre" et près du n° 46).

Le BAC signale une autre épitaphe à l'est des ruines<sup>9</sup>. Peut-être y avait-il un autre cimetière de ce côté. Mais, dans les deux cas, la mise en valeur a depuis longtemps fait disparaître les tombes ordinaires.

\* 6 - Restent enfin les quartiers satellites, nettement détachés de la zone urbaine; ils apparaissent surtout à l'ouest: ensemble n° 46 (thermes?), petite ferme (n° 47), éventuellement église (n° 46?). Peut-être y avait-il des constructions suburbaines sous les fermes modernes dispersées à l'est des ruines, car des blocs et des dépressions affleurent ici et là, mais nous n'avons pas en la possibilité d'y effectuer de visite approfondie.

Si nous n'avons pas pu la localiser à coup sûr pour l'instant, il est certain que la ville a possédé une église au moins. En effet, parmi les fragments erratiques, figurent des dalles de marbre portant des textes partiellement conservés, gravés en caractères tardifs:

- CONFESSOR IN
- LVCIANVS
- IN PACE

Un chapiteau "toscan", formé d'une série de cylindres emboîtés, comporte, sur un côté au moins (car l'autre est enterré), une longue saillie de l'abaque; ce prolongement suggère un dispositif longitudinal d'une série d'arcades sur colonnes; on peut donc penser à un édifice de plan basilical.

<sup>8</sup> N. FERCHIOU, *Les carrières antiques du Dj. Aziz*, Livre Jubilaire Marcel Solignac, Tunis, 1973, p. 633 ss.

<sup>9</sup> «BAC», 1983, p. 215, n° 27.

## III - Inventaire (fig. 6 - 7)

- \* 1 - Temple. Il s'agit d'un monument rectangulaire dont il subsiste une plateforme surélevée, sans doute le podium, de 15,70 m. de large pour une longueur évaluable à plus de 35 m. A l'arrière (du côté sud-ouest), est construit un massif de blocage bien individualisé par rapport à l'ensemble de la maçonnerie. Les colonnes, tombées du petit côté nord-est (a), indiquent que la façade se trouvait là. Parmi les décombres, figurent des corniches modillonaires (H: environ 0,44 m) (ph. III, b), un chapiteau corinthien fragmentaire et un reste de chambranle de porte. Le fragment d'architrave qui gît à quelques mètres de là appartient peut-être au même ensemble. Le diamètre du fût est de 0,42 m. au nu, et de 0,44 à 0,45 m. à la ceinture; on peut donc évaluer la hauteur de la colonnade à 3,60 / 3,80 m., sans compter l'entablement. Par son décor, ce monument date vraisemblablement de l'époque sévérienne, ou, plus largement, de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle.
- \* 2 - Complexe hydraulique (?) - Quatre grands piliers en blocage émergent un peu des remblais (ph. IV); ils supportaient une série de voûtes d'arête couvrant un vaste ensemble quadrangulaire. A la naissance des voûtes, une imposte simplifiée devait sans doute aider à porter les cintres, au moment de la construction; des trous dans le massif de blocage correspondent peut-être à l'extrémité des poutres appartenant à l'échafaudage, restées prises dans la masse et disparues depuis. Les deux longs côtés sont rectilignes; un des deux petits côtés au moins (celui de l'est) est incurvé vers l'extérieur et dessine une sorte d'abside. Les parois sont recouvertes d'un mortier étanche de tuileau, ce qui suggère que cet édifice avait une destination hydraulique.

Dans les environs immédiats et du côté occidental, affluent un autre mur courbe et diverses parois portant, elles aussi, un enduit imperméable.

- \* 3 - A l'ouest, constructions en blocage qui paraissent liées à l'ensemble précédent.
- \* 4 - Massif rectangulaire en blocage.
- \* 5 - Alignement de hastes, dont le plan n'est pas discernable. Un gourbi aujourd'hui en ruine, y avait été installé. Parmi les blocs erratiques, un sommier.
- \* 6 - Groupe de blocs divers, parmi lesquels figurent une architrave en calcaire fin gris (H. restante: 21 cm.) et un tronçon de fût en Dj.Oust, provenant sans doute du temple n° 1. Citons également une corniche à moulures lisses en calcaire jaune (H. environ 25 cm.)<sup>10</sup> et une dalle de pressoir.
- \* 7 - Contrepoids de pressoir.
- \* 8 - Remployés dans la clôture d'un ancien parc à bestiaux, plusieurs sommiers à deux ou quatre faces. Deux hastes en place, visibles dans la clôture même, montrent que cet enclos suivait l'alignement antique. Les éléments répartis entre 6,7 et 8, témoignent donc de l'existence d'une petite huilerie dans ce secteur.
- \* 9 - Hastes. Alignement oblique par rapport au précédent.
- \* 10 - Deux fûts de colonne sont plantés à l'envers à l'extrémité de l'alignement n° 8, mais parallèles à lui.
- \* 11 - En bord de piste, base attique sur dé, très mutilée; alignements de blocs plus ou moins parallèles à la piste; chasse-roue.
- \* 12 - Base sur dé très mutilée.
- \* 13 - Autel funéraire au texte très effacé (H. sans le couronnement: env. 1,32 m., l.: 0,55 m.). *D.M.S. / Canacia Secunda pia / vixit ann. / LXIII m.V. [ - - ] (CIL VIII, 817 ?).*
- \* 14 - Petit théâtre ou odéon? On distingue nettement une structure courbe, qui tourne le dos au

<sup>10</sup> A. LÉZINE, *Architecture romaine d'Afrique*, Tunis, 1962, p. 137.



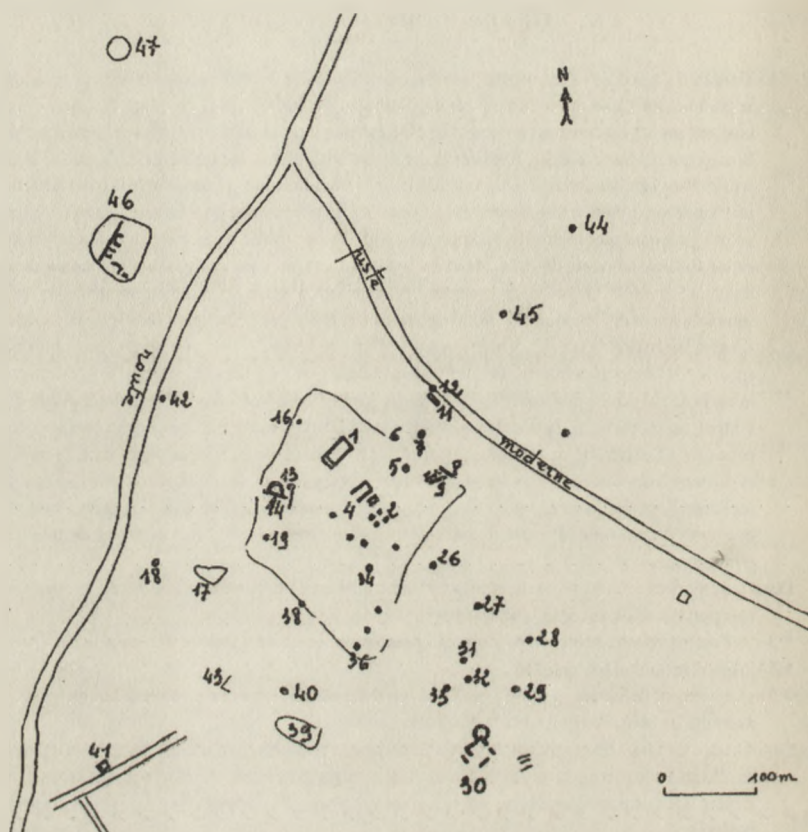


Fig 6: - *Abbir Cella*, plan d'ensemble.

temple n° 1. Un mur rectiligne coupe l'arc de cercle et des éléments d'architecture gisent aux environs; il faut peut-être y voir une *frons scaenae*. Une partie de sa parure monumentale gît encore aux alentours:

- \* Petites colonnes de calcaire gris (diam. au nu: 38 cm.)
- \* Morceau de corne de chapiteau corinthien dans le même matériau.
- \* Frise architravée en calc. gris (H. tot.: 41,6 cm.; lit de pose: env. 34 cm.) sculptée sur un seul côté. La frise est anépigraphie. Un élément similaire, épigraphie cette fois-ci, est enterré à quinze mètres de là, en direction de l'est (n° 21), seul le début de deux lignes apparaît: MA et ENS.
- Un autre tronçon d'épistyle de même type a été jeté sur un tas de dépierrement situé à la limite méridionale du site (n° 17). Le texte, gravé sur deux lignes est très effacé. Il figure probablement au *CIL* (n° 816).
- \* Petite arcade en calcaire jaune.
- \* Corniche à moulures lisses sans larmier, taillée dans un calcaire jaune à lumachelles (H.: env.

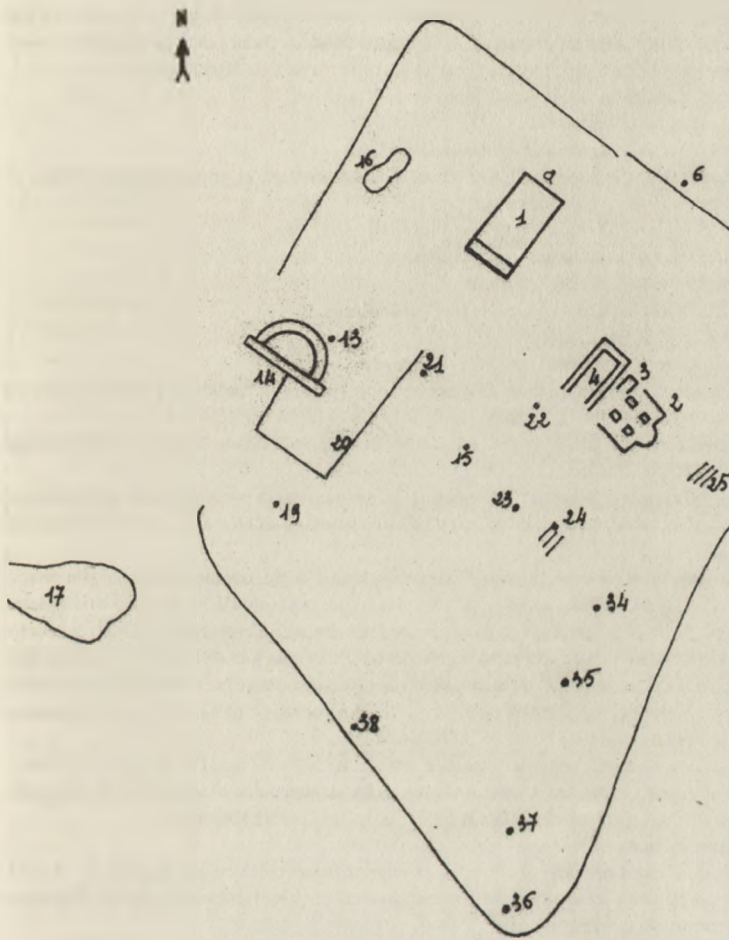


Fig 7: *Abbir Cella*, secteur central.

29,5cm). Il n'est pas certain qu'elle appartienne au même entablement.

- \* Autre corniche à moulures lisses (calcaire jaune) (H: 31 - 32 cm.).
- \* Faut-il rapporter à la même ordonnance la base sur dé du n° 16.
- \* Lit d'attente d'une base honorifique (?), avec deux trous de scellement correspondant peut-être à deux pieds dissymétriques de statue.
- \* 15 - \* Autre corniche à moulures lisses.
  - \* Socle en calcaire fin gris (H: 24 - 25 cm.).
- \* 16 - Alignement de hastes très enterrées; citerne; base sur dé très mutilée en calcaire fin gris (côté de la plinthe: env. 46 cm.); au bord du champ, élément à moulures lisses mal conservé; autre base sur dé et colonne.

- \* 17 - Partie du site épargnée par les labours; des alignements y sont encore visibles; on y a jeté des blocs divers, dont un fragment d'épistyle provenant du théâtre (n° 14) et un chasse-roue.
  - \* 18 - Sommier et regard de citerne, jetés là au cours de travaux de dépierrement.
  - \* 19 - Blocs épars; éléments de porte; contrepoids de pressoir.
  - \* 20 - Alignements obliques.
  - \* 21 - Suite de la frise architravée du théâtre (n° 14).
  - \* 22 - Chapiteau toscan en calcaire très blanc; il est tronconique et juste épannelé (H. rest.: 27 cm.; diam. au lit de pose: 42 cm.).
  - \* 23 - Reste de corniche modillonnaire erratique (IIIe s.?).
  - \* 24 - 25- Alignements de hastes très enterrées.
  - \* 26 - Petit bassin avec enduit de tuileau.
  - \* 27 - Terre archéologique. Il porte des fragments divers:
  - \* Beaux blocs jetés dans la clôture.
  - \* Base corinthienne (H. env. 25 cm.; côté de la plinthe: 63 cm.).
  - \* Demi-arcade taillée dans un bloc. Elle pourrait appartenir à un "monument à auges", ou à un édifice analogue.
  - \* 28 - Dans la haie, un peu plus loin, gît une corniche modillonnaire brisée, en calcaire blanc jaunâtre (H. voisine de 34 / 35 cm.).
  - \* 29 - Les ruines ne sont plus visibles, mais un tas de dépierrement porte un bloc à deux bossages, un fût de colonne, un seuil de porte en calcaire jaune, et un bloc à crossette également en calcaire jaune.
  - \* 30 - Monument en blocage, pourvu d'une grosse tour d'angle, unique semble-t-il (du moins, dans l'état actuel des lieux, il n'y en a pas d'autre visible) (ph. IV, b - V). La tour est pleine sur une partie de sa hauteur. Les parois ne sont pas revêtues d'enduit hydraulique; par contre la terre des remblais est très cendreuse: couche d'incendie lors de la ruine du monument? Ou bien simplement brûlés des herbes sèches pendant tant d'années? Cendres d'hypocaustes? Nous ne saurions pour l'instant nous prononcer. Au voisinage, blocs, divers, soit à bossages, soit taillés en crossette.
  - \* 31 - Base attique en calcaire blanc-jaunâtre, sur plinthe (49 x 49 cm.; H. supérieure à 21 cm.).
  - \* 32 - Trois gros blocs affleurent à peine du sol. Actuellement on ne peut savoir s'ils sont erratiques, ou s'ils appartiennent à une structure recouverte par les alluvions.
  - \* 33 - Tertre antique.
- Le secteur qui s'étend entre 27 / 30/ 38 est apparemment dépourvu de vestiges, à part les n° 32 et 33, mais peut-être a-t-il été fortement dépierré, ou bien alors, les ruines sont-elles peu importantes (construction légères).
- \* 34 - Fût en calcaire de Dj.Oust.
  - \* 35 - Bloc rectangulaire en calcaire fin blanc-gris, portant en creux l'empreinte de deux pieds (dimension: 54 x 37 cm. de côté, pour une hauteur de 31 cm. environ).
  - \* 36 - Socle d'autel? (calcaire jaune); le plateau mesure 55,5 x 56 cm. et le dé 40 x 42,5 cm.
  - \* 37 - Au voisinage, une dépression est probablement une citerne comblée.
  - \* 38 et environs - Dans toute cette zone sont rassemblés des blocs divers: seuils, chasse-roue, contrepoids, fûts de colonne, dé mouluré anépigraphé (53 cm. de côté), corniche (?) en calcaire fin gris (H. apparente: 15 cm.).
  - \* 39 - Complexe assez vaste, délimité par des alignements de blocs; du côté sud-sud-est, gisent plusieurs colonnes en calcaire dur gris-bleu (Dj. Aziz?) (diamètre à la ceinture: 42 cm. Diamètre au nu: 36 -37 cm.); près de ces fûts, se trouve une base très mutilée en calcaire fin gris (côté de la plinthe: environ 51 cm.?). La hauteur de la colonne peut être évaluée à 3,30 / 3,50 m.).



Dans la partie nord-nord-ouest de cet ensemble, on peut voir un seuil, un sommier, un petit contrepoids; aux environs immédiats, affleure une portion de cuve en lumachelle.

Cet ensemble est probablement ce qui reste d'une villa suburbaine associant des quartiers d'habitation, des bâtiments utilitaires et des communs.

- \* 40 - Dans un champ, bloc à moulures lisses en calcaire jaune (corniche ou socle) (H. env. 27 / 28 cm.).
  - \* 41 - Mausolée de 2,84 x 2,87 m., de plan quadrangulaire. Une petite porte, large de 57 à 58 cm. à l'extérieur et de 65,5 cm. à l'intérieur, donne accès à la chambre funéraire. Les murs en sont d'épaisseur irrégulière selon les blocs (52 à 57 cm.), car l'intérieur n'a pas été ravalé. Le monument est construit en pierres de taille, d'un calcaire gris-bleu dur, à l'exception des éléments de l'entablement qui sont en calcaire fin blanc-gris. Ce sont:
    - \* une frise architravée à moulures lisses (H. totale, env. 50 - 51 cm.; H. architrave: 22 cm.);
    - \* une corniche à moulures également lisses (H. 25 cm.);
    - \* un élément juste dégrossi, en forme de tronc de pyramide trapu, figure également dans les décombres; mais il n'est pas sûr qu'il appartienne à l'édifice. S'agirait-il d'un chapiteau simplement épannelé, comportant peut-être l'ébauche de feuilles d'angle? Mais quelle serait alors sa place dans l'économie du bâtiment, car dans l'état actuel des lieux, il n'y a pas trace d'une colonnade de façade?
  - \* 42 - Amas de quelques blocs, parmi lesquels figurent deux éléments de corniche, ou de socle à moulures lisses, en calcaire jaune (H. env. 36 cm.) et un fût de colonne en calcaire du Dj. Aziz (diam. au nu: env. 43 cm.). Ils se trouvent actuellement en bord de route; ont-ils été jetés là lors de la mise en valeur moderne du champ voisin, ou proviennent-ils d'un édifice qui se serait trouvé en dehors de la ville, et qui serait peut-être un monument funéraire?
  - \* 43 - Citerne en blocage qui a constitué un réceptacle de blocs divers lors de la mise en culture de la terre; contrepoids de pressoir.
  - \* 44 - Au nord-est du site, gourbi en ruine remployant différents éléments antiques; grande base corinthienne en calcaire blanc (H. env. 30,5 cm.; plinthe: 66 cm. de côté); pierres de taille; chasse-roue.
  - \* 45 - Dans la clôture de la plantation voisine, nombreux emplois: chasse-roue, colonne en calcaire-marbre gris du Dj. Oust; corniches à moulures lisses (calcaire jaune; H. env. 26,5 cm.).
  - \* 46 - Tertre archéologique au nord-ouest du site, et à 250 m. environ de lui. On distingue une série de murs en blocage qui dessinent des chambres. Cet ensemble semble avoir été limité du côté nord-ouest par un de ces murs, sur lequel s'adosse en particulier une petite abside recouverte d'un enduit de tuileau assez fin. Il est difficile de préciser la destination de cette construction: dans les gravats, nous avons pu voir du béton de plâtre, des fragments d'enduits hydrauliques aux composantes plus ou moins grossières, des morceaux de revêtement mural normal, des tesselles de mosaïque et des tuiles. La terre s'avère très cendreuse. S'agirait-il à l'origine de thermes qui auraient été remaniés à basse époque?
- Certains éléments d'architecture doivent appartenir à la phase d'origine de cet édifice, car ils se trouvent assez loin de la partie centrale du site, qui se trouve de l'autre côté de la route, beaucoup plus vers l'est. Il s'agit:
- \* d'un chapiteau corinthien en calcaire blanc-jaune; les feuilles en sont lisses (II<sup>e</sup> - III<sup>e</sup> s.).
  - \* d'une architrave en calcaire blanc, sculptée et pourvue d'un soffite; elle appartenait donc à une colonnade (H. 38 cm.) (I<sup>er</sup> tiers du III<sup>e</sup> siècle apr. J. C.).
  - \* de colonnes en calcaire de Dj. Oust ou du Dj. Aziz de différents diamètres (28,5 cm; 37 cm. et 43 cm.).
  - \* d'un élément mouluré (couronnement de pilastre?) en calcaire fin blanc (H. env. 42,5 cm.). Moulures lisses.

- \* d'un chambranle de porte ou d'un cadre de fenêtre portant un ornement continu très effacé (double rinceau de tige? torsade?). (calcaire fin blanc-gris; H. restante: 16 cm.).

- \* d'un pilier de cancel (l. 14 cm.).

Ces éléments ont pu constituer la parure de ces thermes supposés. L'édifice a été ruiné, puis les lieux ont été réoccupés à basse époque, comme le montrent des fragments de plaques de marbre blanc; l'une d'elles portait les lettres PAC; faudrait-il lire *in pace*, et une église y avait-elle été établie? Plus tard encore, des alignements tardifs incorporant des remplois dessinent un enclos (côté sud du tertre) (corniche ou console en doucine légèrement cambrée; autre console en quart de rond. Toutes deux sont sculptées dans du calcaire fin blanc-gris).

Sur les lisières du même tertre, ont été ramenés deux gros contrepoids, les parties supérieure et inférieure d'autels, qui probablement appartiennent au même élément. La face éventuellement épigraphe est actuellement tournée contre le sol. Le travail est sommaire en raison du matériau (calcaire dur bleuté). Peut-être y avait-il aux alentours de cet édifice des installations utilitaires (huilerie) et une éventuelle nécropole.

- \* 47 - Petite aire comprenant quelques hastes et des blocs divers, parmi lesquels de curieux éléments de grande taille (l'un mesure 1,13 m. de long) dont la section serait trapézoïdale; notons également un tronc de pyramide dont la surface est juste dégrossie, et un élément en forme de trapèze rectangle (L. env. 1,35 m.); ce dernier est en calcaire fin, tandis que les autres sont dans un matériau plus dur (bleuté). Dans les remblais figurent des tesselles de mosaïque assez fines et un morceau de matériau vitrifié de teinte verdâtre.

Tous ces éléments pourraient faire partie d'une maison suburbaine comprenant des pièces d'habitation, - ce qui expliquerait la présence de mosaïque et d'un fût de colonne en marbre du Dj.Oust (diam. au nu: 34 / 35 cm.), - et des installations utilitaires.

Peut-être même les deux contrepoids répertoriés au n° précédent (46) en proviennent-ils.

Enfin un bloc mouluré en calcaire bleu dur est plus ou moins de plan pentagonal; la moulure, un gros quart de rond, dessine un angle obtus; c'est une portion de socle d'un petit monument polygonal, peut-être un mausolée, ou une fontaine (H. du bloc: 54 cm.; H. de la plinthe: 35 cm.).

## La problématique du paysage géographique et urbain de la région.

Il semble intéressant de poser la problématique de deux villes situées à 6 kilomètres à peine l'une de l'autre, implantées dans un même cadre géographique, à l'intérieur d'une zone largement centuriée, et dans des conditions apparemment très voisines, pour essayer de discerner les points de convergence ou de divergence, et de tenter d'en comprendre les raisons.

Les deux sites de Fraxine (Henchir Bou Châ) et d'*Abbir Cella* comptent parmi les nombreuses cités qui parsèment le proche territoire de Carthage, à l'époque punique, puis romaine. La moyenne vallée de la *Catada* (Oued Miliane) en particulier, et les territoires environnants, constituaient de riches terres agricoles à vocation céréalière, ce qui explique la densité des localités dans le secteur. Les possibilités qu'offrait la céréaliculture forment donc un des facteurs de développement de ces villes. L'oléiculture n'était pas non plus absente, comme le montre la présence d'huileries, ici et là, sans cependant atteindre une grande extension, semble-t-il.

Mais d'autres données entraînent peut-être en ligne de compte. Tout d'abord, Fraxine, comme *Abbir Cella*, se trouvent sur deux voies de passage transversales, reliant deux axes importants, - celui de la grande voie Carthage-Théveste, et celui empruntant la vallée de la *Catada*, pour rejoindre *Thuburbo Majus*<sup>11</sup>; ces voies de liaison pouvaient contribuer à drainer les productions de la zone et à multiplier les échanges. Pour Fraxine, il faut éventuellement ajouter d'autres facteurs; il s'agit, d'une part, de l'existence d'une carrière de pierre ornementale: le Dj. Aziz, situé à 3 kilomètres à peine au sud de la ville, produisait en effet un beau "marbre" noir, parfois moucheté, qui a été exporté dans le reste de la province, mais aussi à Rome et en Italie<sup>12</sup>. La sebkhia voisine de Bou Châ a également pu alimenter de petites salines, comme une autre sebkhia située plus à l'ouest, en direction d'*Avitta Bibba*<sup>13</sup>.

Ces différents éléments ont-ils eu une répercussion directe sur le paysage urbain de ces deux cités, et ont-ils marqué clairement ces vestiges d'une manière ou d'une autre?

Or, si dans d'autres cas, le faciès particulier de telle localité peut s'expliquer par l'ensemble du contexte géographique, chorographique et économique<sup>14</sup>, telle ne semble pas être la situation ici: on peut constater des divergences entre les deux bourgades, au niveau de la superficie couverte, de l'aménagement de l'espace urbain, des composantes monumentales (présence d'un amphithéâtre à Fraxine, et non à *Abbir Cella*). De même, si toutes deux sont des cités provinciales romanisées, analogues à bien d'autres, qui ont sollicité la protection des mêmes puissants personnages, tels que *C. Attius Alcimus*<sup>15</sup>, leur évolution politique et sociale n'est pas la même, et Fraxine a connu une promotion plus rapide et un essor plus important.

En somme, en ce qui concerne le fait urbain de ces deux villes, tel qu'on peut le saisir aujourd'hui, c'est à dire dans sa phase la plus tardive, les raisons de leurs différences sont assez obscures et peu caractérisées. La clef du problème semble plutôt se trouver au niveau de l'interprétation globale du parcellaire agricole dans toute la région, - recherche qui trouve son origine à l'époque pré-romaine, et que nous aborderons dans un autre cadre.

<sup>11</sup> Cf. en dernier lieu, J. BARBERY, *Précisions sur quelques itinéraires du réseau routier romain en Tunisie centrale et au Cap Bon*, dans «Cah. Tun.», XXXIII, 1985, n° 131-132, pp. 17-22; L. MAURIN, *Romanisation et traditions africaines dans la région de Bir Mcherga*, V<sup>e</sup> Congrès International d'histoire et de civilisation du Maghreb, Tunis 1989, «Cah. Tun.», n° 155-156, 1991 p. 105 ss..

<sup>12</sup> R. GNOLI, *Marmora romana*, Rome 1971, p. 166.

<sup>13</sup> Sebkhiet El Kourzia, carte n° XXXIV, Bou Arada, partie orientale.

<sup>14</sup> Cf. notre communication aux Séances académique de l'INAA (mai 1992) sur le site d'Henchir Oued Nebhana, dans le «Bulletin des Travaux», VI, 1990-1991 (1994) p. 137 ss.

<sup>15</sup> *CIL VIII*, 822 = 12 345 et 23963 (à Fraxine); 23948 (à *Abbir Cella*).



The first of these is the fact that the United States is a young nation, and that its history is a history of growth and expansion. The second is the fact that the United States is a nation of immigrants, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people. The third is the fact that the United States is a nation of free men, and that its history is a history of the struggle for freedom and independence.

The fourth is the fact that the United States is a nation of opportunity, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people. The fifth is the fact that the United States is a nation of progress, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people. The sixth is the fact that the United States is a nation of peace, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people.

The seventh is the fact that the United States is a nation of justice, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people. The eighth is the fact that the United States is a nation of love, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people. The ninth is the fact that the United States is a nation of hope, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people.

The tenth is the fact that the United States is a nation of faith, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people. The eleventh is the fact that the United States is a nation of courage, and that its history is a history of the struggle for a better life for all its people.

Marici Martins Magalhães  
Carlos Alberto Sertá

*Mapalia*, lo spazio urbano e il nomadismo

L'oggetto di questa nota non sarà soltanto presentare le varie accezioni contenute nelle fonti letterarie, ma anzitutto stabilire una correlazione tra il vocabolo *mapalia* o *mappalia* e la sua utilizzazione come elemento comune all'ambiente urbano e al paesaggio rurale.

Sul vocabolo *mapalia*<sup>1</sup> abbiamo diverse testimonianze letterarie ed epigrafiche molto utili. Abbiamo scelto, per motivi di studio, le fonti latine comprese tra Catone e Valerio Flacco, che saranno presentate secondo l'ordine cronologico.

I) Cato, *Origines*, cf. Festus:

«*mapalia casae poenicae appellantur, in quibus quia nihil est secreti, solet solute viventibus obici id vocabulum*».

II) Sallustius, *Bellum Iugurthinum*, XVII, 7:

«*Ceterum adhuc aedificia Numidarum agrestium, quae mapalia illi vocant, oblonga incurvis lateribus tecta quasi navium carinae sunt*».

III) Virgilius, *Aeneida*, IV, 259:

«*ut primum alatis tetigit mapalia plantis*».

IV) Titus - Livius, *Ab Urbe Condita*, 39, 31, 8:

«*Familiae aliquot cum mapalibus pecoribusque suis - ea pecunia illis est - persecuti sunt regem*».

V) Plinius, *Naturalis Historia*, 5,22:

«*Numidae vero Nomades a permutandis pabulis, mapalia sua, hoc est domos, plaustris circumperentes*».

<sup>1</sup> A. ERNOUT e A. MEILLET, *Dictionnaire Etymologique de la Langue Latine*, Paris 1959, p. 386.

VI) Martial, *Epigrammata*, VIII, 55:

«*pallidus attonitus ad Poena mapalia pastor / cum revocat tauros et sine mente pecus, /...! guis non esse gregem credet? unus erat*».

VII) Valerius Flaccus, *Argonautica*, II, 460:

«*terga perens, coit e sparso concita mapali agrestum manus et caeco clamore coloni*».

VIII) Seneca, *Apocolocyntosis*, 9,1:

«*"Ego" inquit "p. e. interrogare vobis permiseram, vos mera mapalia fecistis" »*.

IX) Petronius, *Satyricon*, 58,13:

«*cane, circumspicias; cane, maiorem maledicas. At nunc mera mapalia; nemo dupundii evadit*».

X) C.I.L. VIII, 25.902:

«*Qui eorum [i]ntra fundo villae magne Variane id est Mappalia Siga...*»  
 Commento sulle fonti letterarie ed epigrafiche.

Erodoto è la fonte letteraria anteriore a Catone, che definisce le abitazioni delle tribù nomadi dell'Africa Settentrionale, senza ancora pronunciare la parola *mapalia*<sup>2</sup>. Lo storico afferma che i nomadi libici abitavano capanne mobili fatte di giunchi intrecciati con foglie di asfodelo.

Catone, invece, chiama *mapalia* le case puniche in cui nulla è segreto, spiegando che il vocabolo designa le persone che vivano in modo negligente e trascurato. Il passo di Catone non offre una descrizione dei *mapalia*, accennando soltanto alle condizioni umili di coloro che li abitano.

Troviamo in Sallustio la descrizione più dettagliata di questo tipo di abitazione. L'autore definisce *mapalia* le abitazioni numide rurali, a copertura oblunga e con i fianchi laterali curvati simili alle carene delle navi<sup>3</sup>.

Un passo di Virgilio ricorda *mapalia* come semplici capanne, senza aggiungere nulla sul vocabolo.

Livio e Plinio collegano il vocabolo ad abitazioni trasportabili tipiche degli ambienti rurali di popolazione nomade oppure transumante<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> ERODOTO, IV, 190,2: «Οικήματα δὲ σύμπητα ἐξ ἀνδρῆκων ἔνεμμένων περὶ σχοίνους, ἔστι, καὶ τὰυτα περιφορητὰ».

<sup>3</sup> Ricordiamo soltanto che il quartiere popolare di Roma chiamato *Carinae* prendeva il suo nome dalle coperture dell'abitazione, che avevano la stessa forma.

<sup>4</sup> Il passo di Plinio ricorda ancora che i nomadi trasportavano i loro *mapalia* in carri trainati da animali.



La stessa connotazione rurale appare in Marziale e Valerio Flacco. L'autore degli *Argonautica* è il primo ad utilizzare il vocabolo *coloni* per designare i pastori che abitano in capanne raggruppate, insieme alle loro greggi.

In Seneca e Petronio il vocabolo presenta un senso peggiorativo risultante da una astrazione<sup>5</sup>, forse una metonimia<sup>6</sup>.

Oltre alle testimonianze letterarie, abbiamo una importante fonte epigrafica, che ricorda il vocabolo *mapalia*. Si tratta dell'iscrizione di Henchir - Mettich<sup>7</sup>. L'epigrafe, trovata nel 1896, menziona il *fundus Villae Magne Variane sive Mappalia Siga*, ubicato nella valle media del Bagradas<sup>8</sup>. L'espressione *Mappalia Siga* è, senz'altro, la denominazione indigena della proprietà, anteriore all'installazione del *fundus*<sup>9</sup> romano.

Dunque, l'espressione indigena *Mappalia Siga* si mantiene come toponimo, a fianco della denominazione romana *Villa Magna Variana*. Il rapporto tra *mapalia* e il *fundus Villae Magnae Varianae* si riconosce nella partecipazione dei nomadi come manodopera stagionale nel periodo della raccolta<sup>10</sup>.

#### *Mapalia* e l'urbanizzazione.

Le fonti esaminate distinguono l'utilizzazione del vocabolo *mapalia* nel paesaggio rurale. Sappiamo inoltre che la voce *mapalia* appare in altre fonti, correlata all'ambiente urbano<sup>11</sup>.

Il fenomeno dell'urbanizzazione nel periodo punico e nel periodo romano, permetteva lo stanziamento di popolazioni rurali nel circonda-

<sup>5</sup> Cfr. W.B. SEDGWICK, in *The cena Trimalchionis of Petronius together with Seneca's Apokolokyntosis* Oxford University Press 1931, pp. 117-118: «numera mapalia, corrupt. Mapalia (mappal. Punic s.) = trumble down cabins in the poorer quarters of Carthage. Uses mera mapalia as 'uter nonsense'. Perhaps we should read at nunc mera mapalia as but now it's mere trifling: nobody of any value is turned out by modern schools».

<sup>6</sup> Cfr. A. MAIURI, *La Cena Trimalchionis di Petronius Arbitrator*, Casa editrice Raffaele Pironti, Napoli 1945, pag. 193: «la voce, forse d'origine punica, e con il significato di capanne, o tende, è entrata presto nell'uso latino. Ma l'uso traslato nel senso di case o di cose senza costrutto, è forse in Seneca. La ragione del traslato si coglie in Festo».

<sup>7</sup> Cfr. P.F. GIRARD, *Textes de Droit Romain*, Paris, 1937 pp. 875-879, con le diverse interpretazioni sul testo.

<sup>8</sup> Attuale Medjerda.

<sup>9</sup> Sul regime giuridico della terra v. P. ROMANELLI, *Le Condizioni giuridiche del suolo in Africa*, in *In Africa e a Roma*, Roma, 1974, pp. 319-363.

<sup>10</sup> Sulle condizioni di vita dei nomadi v. G.CH. PICARD, *La Civilisation de l'Afrique Romaine*, Librairie Plon, Paris, 1959, pp. 154-155.

<sup>11</sup> Vict. Vit., *Persec. Vandal.* I, 5, 6 (*qui locus Mappalia vocitatur*).

rio dei centri urbani. Le abitazioni di queste persone vengono denominate dalle fonti, *mapalia*. Sappiamo che tribù libiche, portando loro *mapalia*, veniamo a coltivare il suolo nei dintorni di Cartagine.

A Cartagine c'era una *Via Mappaliensis*<sup>12</sup>. Secondo D. Ruinat<sup>13</sup> il procuratore Macrobio Candidiano abitava, all'epoca del martirio di San Cipriano, nella *via Mappaliensis*. Questa via sembra essere stata costruita sul posto dove, all'origine, c'era la zona suburbana occupata dai *mapalia*.

Servio Onorato<sup>14</sup> menziona l'esistenza, a Cartagine, di una zona periferica chiamata da lui *magalia*. Gli studiosi sono sicuri che la voce *magalia* è una trascrizione del vocabolo indigeno *mapalia*. Il quartiere di La Malga<sup>15</sup>, che si trova ai piedi dell'antica Byrsa, doveva essere il posto dove passava la *via Mappaliensis* e dove all'epoca punica erano stanziate i nomadi con le loro abitazioni trasportabili chiamate *mapalia*<sup>16</sup>.

### Conclusione

Le fonti descrivono con più o meno dettagli la forma dei *mapalia*; distinguono l'ambivalenza dei *mapalia* tra il paesaggio rurale e l'ambiente urbano; chiariscono ancora le forme di sussistenza delle popolazioni nomadi o transumanti che cercano lavoro stagionale nel circondario delle città oppure nei *fundi*; permettono, anzitutto, di capire come questi gruppi nomadi assicuravano la loro sopravvivenza e la loro continuità<sup>17</sup>.

<sup>12</sup> P. ROMANELLI, *Della popolazione di Cartagine, Leptis Minus Colonia*, Atti dell'Accademia Nazionale dei Lincei, Roma, 1971, p. 14.

<sup>13</sup> *Acta Martyrum*, p. 218.

<sup>14</sup> *Ad Aeneidam*, I, 421.

<sup>15</sup> Il quartiere La Malga prende il suo nome, secondo qualche studioso, dal vocabolo *magalia*.

<sup>16</sup> CH. DAREMBERG; EDM. SAGLIO; EDM. POTTIER, *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines*, Paris, 1877-1916 pp. 1592 e ss.

<sup>17</sup> Sulla sedentarizzazione forzata e la politica di demarcazione operata dai Romani nei confronti delle tribù nomadi v. A. MARCONE, *Nota sulla sedentarizzazione forzata delle tribù nomadi in Africa alla luce di alcune iscrizioni*, in Atti del IX Convegno di Studio su «L'Africa Romana», Nuoro 1991, Edizioni Gallizzi, Sassari 1992, pp. 105-114.

## SOMMARIO

- 67 *Una donna italiana*
- 70 *Forme e strutture dell'architettura di Giuseppe Pagano: l'architettura  
nazionale di Giuseppe Pagano (1901-1928)*
- 71 *Storia del piano urbanistico*
- 74 *Modello di "Città nuova"*
- 75 *Storia di "Città nuova"*
- 76 *Storia di "Città nuova"*
- 77 *Storia di "Città nuova"*
- 82 *Storia di "Città nuova"*
- 83 *Storia di "Città nuova"*
- 84 *Storia di "Città nuova"*
- 85 *Storia di "Città nuova"*
- 86 *Storia di "Città nuova"*
- 87 *Storia di "Città nuova"*
- 88 *Storia di "Città nuova"*
- 89 *Storia di "Città nuova"*
- 90 *Storia di "Città nuova"*
- 91 *Storia di "Città nuova"*
- 92 *Storia di "Città nuova"*
- 93 *Storia di "Città nuova"*
- 94 *Storia di "Città nuova"*
- 95 *Storia di "Città nuova"*
- 96 *Storia di "Città nuova"*
- 97 *Storia di "Città nuova"*
- 98 *Storia di "Città nuova"*
- 99 *Storia di "Città nuova"*
- 100 *Storia di "Città nuova"*
- 101 *Storia di "Città nuova"*
- 102 *Storia di "Città nuova"*
- 103 *Storia di "Città nuova"*
- 104 *Storia di "Città nuova"*
- 105 *Storia di "Città nuova"*
- 106 *Storia di "Città nuova"*
- 107 *Storia di "Città nuova"*
- 108 *Storia di "Città nuova"*
- 109 *Storia di "Città nuova"*
- 110 *Storia di "Città nuova"*
- 111 *Storia di "Città nuova"*
- 112 *Storia di "Città nuova"*
- 113 *Storia di "Città nuova"*
- 114 *Storia di "Città nuova"*
- 115 *Storia di "Città nuova"*
- 116 *Storia di "Città nuova"*
- 117 *Storia di "Città nuova"*
- 118 *Storia di "Città nuova"*
- 119 *Storia di "Città nuova"*
- 120 *Storia di "Città nuova"*
- 121 *Storia di "Città nuova"*
- 122 *Storia di "Città nuova"*
- 123 *Storia di "Città nuova"*
- 124 *Storia di "Città nuova"*
- 125 *Storia di "Città nuova"*
- 126 *Storia di "Città nuova"*
- 127 *Storia di "Città nuova"*
- 128 *Storia di "Città nuova"*
- 129 *Storia di "Città nuova"*
- 130 *Storia di "Città nuova"*
- 131 *Storia di "Città nuova"*
- 132 *Storia di "Città nuova"*
- 133 *Storia di "Città nuova"*
- 134 *Storia di "Città nuova"*
- 135 *Storia di "Città nuova"*
- 136 *Storia di "Città nuova"*
- 137 *Storia di "Città nuova"*
- 138 *Storia di "Città nuova"*
- 139 *Storia di "Città nuova"*
- 140 *Storia di "Città nuova"*
- 141 *Storia di "Città nuova"*
- 142 *Storia di "Città nuova"*
- 143 *Storia di "Città nuova"*
- 144 *Storia di "Città nuova"*
- 145 *Storia di "Città nuova"*
- 146 *Storia di "Città nuova"*
- 147 *Storia di "Città nuova"*
- 148 *Storia di "Città nuova"*
- 149 *Storia di "Città nuova"*
- 150 *Storia di "Città nuova"*
- 151 *Storia di "Città nuova"*
- 152 *Storia di "Città nuova"*
- 153 *Storia di "Città nuova"*
- 154 *Storia di "Città nuova"*
- 155 *Storia di "Città nuova"*
- 156 *Storia di "Città nuova"*
- 157 *Storia di "Città nuova"*
- 158 *Storia di "Città nuova"*
- 159 *Storia di "Città nuova"*
- 160 *Storia di "Città nuova"*
- 161 *Storia di "Città nuova"*
- 162 *Storia di "Città nuova"*
- 163 *Storia di "Città nuova"*
- 164 *Storia di "Città nuova"*
- 165 *Storia di "Città nuova"*
- 166 *Storia di "Città nuova"*
- 167 *Storia di "Città nuova"*
- 168 *Storia di "Città nuova"*
- 169 *Storia di "Città nuova"*
- 170 *Storia di "Città nuova"*
- 171 *Storia di "Città nuova"*
- 172 *Storia di "Città nuova"*
- 173 *Storia di "Città nuova"*
- 174 *Storia di "Città nuova"*
- 175 *Storia di "Città nuova"*
- 176 *Storia di "Città nuova"*
- 177 *Storia di "Città nuova"*
- 178 *Storia di "Città nuova"*
- 179 *Storia di "Città nuova"*
- 180 *Storia di "Città nuova"*
- 181 *Storia di "Città nuova"*
- 182 *Storia di "Città nuova"*
- 183 *Storia di "Città nuova"*
- 184 *Storia di "Città nuova"*
- 185 *Storia di "Città nuova"*
- 186 *Storia di "Città nuova"*
- 187 *Storia di "Città nuova"*
- 188 *Storia di "Città nuova"*
- 189 *Storia di "Città nuova"*
- 190 *Storia di "Città nuova"*
- 191 *Storia di "Città nuova"*
- 192 *Storia di "Città nuova"*
- 193 *Storia di "Città nuova"*
- 194 *Storia di "Città nuova"*
- 195 *Storia di "Città nuova"*
- 196 *Storia di "Città nuova"*
- 197 *Storia di "Città nuova"*
- 198 *Storia di "Città nuova"*
- 199 *Storia di "Città nuova"*
- 200 *Storia di "Città nuova"*



1875

- 5 GÉZA ALFÖLDY, *Geleitwort*
- 13 *Decimo convegno internazionale di studi su "L'Africa romana".  
Sassari 11-13 dicembre 1992: calendario dei lavori*
- 25 *Elenco dei partecipanti.*
- 31 MARIO DA PASSANO, *Saluto*
- 33 GIOVANNI BRIZZI, *Saluto*
- 34 GIOVANNI PALMIERI, *Saluto*
- 38 PIETRO ARCA, *Saluto*
- 40 PEPPINO CHESSA, *Saluto*
- 41 ERCOLE CONTU, *Saluto*
- 42 MARC MAYER, *Saluto*
- 45 CINZIA VISMARA, *Civitas. L'organizzazione dello spazio urbano nelle province  
del Nord Africa e nella Sardegna*
- 53 ATTILIO MASTINO, *Ricordo di Marcel Le Glay*
- 63 GIOVANNI LILLIU, *Presentazione del volume: Sardinia antiqua*
- 71 GIANCARLO SUSINI, *L'ipogeo di San Salvatore di Cabras, archivio di segni  
della storia: un nuovo itinerario*
- 75 LIDIO GASPERINI, *Presentazione del volume: Portotorres e il suo volto di R.  
Caprara, A. Mastino, V. Mossa, A. Pinna*

Sommario

- 81 MARC MAYER, *Presentazione del volume: Rupes loquentes*
- 85 NOËL DUVAL, *Présentation des actes du colloque d'Avignon 1990*
- 101 NOËL DUVAL, *Présentation du volume sur les basiliques chrétiennes d'Algérie*
- 105 M'HAMED FANTAR, *La cité punique en Afrique du Nord*
- 121 ÉDOUARD LIPINSKI, *L'aménagement des villes dans la terminologie phénico-punique*
- 135 JOHANNES IRMSCHER, *Civitas: la storia di una nozione*
- 139 JESPER CARLSEN, *Gli spettacoli gladiatori negli spazi urbani dell'Africa romana. Le loro funzioni politiche, sociali e culturali*
- 153 PATRIZIO PENSABENE, *Gli spazi del culto imperiale nell'Africa romana*
- 169 KONRAD VÖSSING, *Die öffentlichen Bibliotheken in Africa*
- 185 RENÉ REBUFFAT, *M. Sulpicius Felix à Sala*
- 221 AHMED SIRAJ, *Note sur l'urbanisme de Tanger à l'époque romaine et arabe*
- 231 MOHAMED HABIBI, *A propos du temple H et du temple de Melkart-Héraclès à Lixus*
- 243 H. GHAZI-BEN MAÏSSA, *Volubilis et le problème de regia Iubae*
- 263 MOHAMMED MAKDOUN, *Encore sur la chronologie du quartier nord-est de Volubilis*
- 283 MOHAMED MAJDOUB, *Nouvelles données sur la datation du Temple C à Volubilis*
- 289 ALI OUAHIDI, *Nouvelles recherches archéologiques sur les huileries de Volubilis*
- 301 ABDEL AZIZ EL KHAYARI, *Les termes extra muros à Volubilis*
- 313 YANN LE BOHEC, *L'armée et l'organisation de l'espace urbain dans l'Afrique romaine du Haut-Empire*



Sommario

- 321 MICHELE R. CATAUDELLA, *Civitas-castellum in area cirtense?*
- 331 MONIQUE DONDIN-PAYRE, *Un document cartographique inédit sur l'occupation de l'espace dans les Aurès à l'époque romaine*
- 347 PIERRE SALAMA, *Entrées et circulation dans Timgad (Étude préliminaire)*
- 359 ALI GUERBABI, *Chronométrie et architecture antiques: le gnomon du forum de Thamugadi*
- 403 MARIA MILVIA MORCIANO, *Tipasa d'Algeria: un esempio di pianificazione antica*
- 419 JEAN-PIERRE LAPORTE, *Le statut municipal de Rusuccuru*
- 439 ROSSELLA PERA, *Un atto di evergetismo monetale a Cirta*
- 445 SAMIA ILHEM AMMAR, *Réflexions comparatives sur quelques programmes d'urbanisme en Tunisie antique: l'aménagement des fora (du I<sup>er</sup> III<sup>e</sup> siècle de notre ère)*
- 463 NAÏDÈ FERCHIOU, *A propos d'un inventaire des sites et des monuments: deux notices de villes*
- 499 MARICI MARTINS MAGALHÃES, CARLOS ALBERTO SERTÁ, *Mapalia, lo spazio urbano e il nomadismo*
- \*\*\*
- 503 MARC MAYER, *Los programas decorativos lapídeos de algunas ciudades del Africa Romana y la circulación de algunos materiales africanos*
- 515 SILVIA BULLO: *Le indicazioni di Vitruvio sulla localizzazione dei templi urbani (di Arch. I, 7, 1): il caso africano*
- 559 CINZIA ROSSIGNOLI, *Templi periurbani di Africa Proconsolare e Numidia: alcuni esempi*
- 597 MUSTAPHA KHANOUSI, *Thugga (Dougga) sous le Haut-empire: une ville double?*

Sommario

- 603 POL TROUSSET *Organisation de l'espace urbain de Bararus (Rougga)*
- 615 SAMIR AOUNALLAH, *Le fait urbain dans le Cap Bon antique (Tunisie du nord-est)*
- 627 VITO ANTONIO SIRAGO, *Cartagine nella descrizione di Virgilio*
- 635 ZEINEB BENZINA BEN ABDALLAH, *A la découverte d'une nouvelle cité sufétale en Afrique proconsulaire*
- 645 PAOLA RUGGERI, RAIMONDO ZUCCA, *Nota preliminare sul pagus e sulla colonia di Uchi Maius (Henchir ed-Duâmis, Tunisia)*
- 673 LEÏLA LADJIMI SEBAÏ, *Une inscription inédite dédiée à Caracalla, provenant du forum de Agger (Hr Sidi Amara, Tunisie)*
- 677 FATHI BÉJAOUÏ, *Quelques nouveautés de l'épigraphie chrétienne de Tunisie*
- 685 ANTONINO DI VITA, *L'urbanistica nelle città punico-romane della Tripolitania*
- 689 MARCO AGOSTINO AMUCANO, *Il complesso teatro-porticus di Leptis Magna: elementi per una decifrazione modulare dei criteri di pianificazione progettuale*
- 703 CLAUDIO PARISI PRESCICE, *L'architettura della via colonnata di Leptis Magna*
- 719 SERENA ENSOLI, *Forum Novum Severianum di Leptis Magna: la ricostruzione dell'area porticata e i clipei do Gorgoni e 'Nereidi'*
- 753 LIDIO GASPERINI, *Dedica cristiana da Sabratha con littera singularis*
- 757 SANTIAGO MONTERO, *Religión de la ciudad y religión del campo en el Epistolario de Frontón*
- 769 LINDA-MARIE GÜNTHER, *Identità civile e patronato spirituale: cittadini cristiani nell'Africa tardo-imperiale*
- 779 GIOVANNI TORE, ALFONSO STIGLITZ, *Urbanizzazione e territorio: considerazioni sulla colonizzazione fenicio-punica in Sardegna: 1- L'urbanizzazione e lo spazio urbano; 2- Lo spazio rurale: parametri geografici e indicatori territoriali*
- 809 PAOLO FILIGHEDDU, *Additamenta priora ad res poenicas Sardiniae pertinentes*

Sommario

- 815 FRANCESCO VATTIONI, *Un'iscrizione neopunica da Olbia*
- 817 PIERO BARTOLONI, *L'impianto urbanistico di Monte Sirai nell'età repubblicana*
- 831 SIMONETTA PIRREDDA, *Per uno studio delle aree sacre di tradizione punica della Sardegna romana*
- 843 GIORGIO BEJOR, *Romanizzazione ed evoluzione dello spazio urbano in una città punica: il caso di Nora*
- 857 RAIMONDO ZUCCA, *Il decoro urbano delle civitates Sardiniae et Corsicae: il contributo delle fonti letterarie ed epigrafiche*
- 937 RUBENS D'ORIANO, *Un santuario di Melqart-Ercole ad Olbia*
- 949 MARIA CHIARA SATTA, *S'Abba Druche: un insediamento produttivo a Bosa. Relazione preliminare*
- 961 MARCELLO MADAU, *Presenze puniche e romano-repubblicane in Planargia (scavi di Tres Bios, Tinnura - NU)*
- 973 ANNA MARIA COSSU, *Iscrizioni di età romana dal Barigadu*
- 1013 MAURO PERRA, *Nuove scoperte epigrafiche dal territorio di Samugheo*
- 1021 ANNA MARIA COLAVITTI, *Ipotesi sulla struttura urbanistica di Carales romana*
- 1035 HUBERT DEVIJVER, FRANK VAN WONTERGHEM, *The «campus» in the urban organisation of Africa and Sardinia: two examples, Carthage and Carales*
- \*\*\*
- 1061 GINETTE DI VITA EVRARD, *L'ère de Maurétanie: une nouvelle attestation*
- 1071 SOURAYA BELKAHIA, *Les structures politiques pré-romaines dans les cités de la future Byzacène*



Sommario

- 1093 E. ORTIZ DE URBINA - JUAN SANTOS YANGUAS, *Algunas reflexiones sobre el derecho latino en el Norte de Africa*
- 1111 GIANFRANCO GAGGERO, *Le usurpazioni africane del IV-V secolo d.C. nella testimonianza degli scrittori cristiani*
- 1129 MASSIMO PITTAU, *Sul significato e l'origine del toponimo Roma*
- 1141 MICHEL CHRISTOL, *L'œuvre de C. Octavius Pudens Caesius Honoratus en Maurétanie Césarienne*
- 1153 ANDREINA MAGIONCALDA, *Osservazioni su un'epigrafe da Simitthus riguardante le curie (AE 1955, 126)*
- 1169 JOHANNES IRMSCHER, *Il viaggio di Wilamowitz in Libia: Ein Nachtrag*
- 1171 JOSÉ MARIA BLÁZQUEZ MARTÍNEZ, *El entorno de las villas en los mosaicos de Africa e Hispania*
- 1189 MARIA PAZ GARCÍA-GELABERT, *La colonización romana en Hispania y Africa en época de César y Augusto*
- 1207 FERNANDO VILLADA PAREDES - JOSÉ MANUEL HITA RUIZ, *El asentamiento romano de Ceuta*
- 1241 GUADALUPE LÓPEZ MONTEAGUDO, *Representaciones de ciudades en mosaicos romanos del Norte de Africa*
- 1259 LUZ NEIRA JIMÉNEZ, *Mosaicos romanos con nereidas y tritones*
- 1279 CARLOS MÁRQUEZ, *Notas sobre la decoración arquitectonica del Africa romana y de la Bética en el siglo III*
- 1289 MARIA PILAR SAN NICOLÁS PEDRAZ, *Mosaicos y espacio en la villa romana de Fuente Alamo (Cordoba, España)*
- 1305 FRANCISCA CHAVES TRISTÁN, *Moneda y ciudad en el Sur de la Peninsula Iberica (comunicazione scritta)*
- 1319 MIHAI BĂRBULESCU, *Africa e Dacia. Gli influssi africani nella religione romana della Dacia*

*Sommario*

1339 JEAN-PAUL REY-COQUAIS, *Tyr, métropole de Carthage et de beaucoup d'autres villes, aux époques romaine et paléochrétienne*

1355 M'HAMED FANTAR, *Intervento conclusivo*

1357 HEIKKI SOLIN, *Intervento conclusivo*

1361 SANDRO SCHIPANI, *Intervento conclusivo*

1365 RENÉ REBUFFAT, *Intervento conclusivo*

1367 *Abbreviazioni*

1373 *Indici*

1375 *Indice dei luoghi*

0000 *Indice dei nomi antichi*

0000 *Indice dei nomi moderni*

Finito di Stampare nel mese di dicembre 1994  
presso lo stabilimento Stef s.r.l.  
Viale Elmas, 154 - 09100 Cagliari - Tel. 070/240328

Redazione  
Centro di Studi interdisciplinari sulle Province Romane  
Dipartimento di Storia - Università degli Studi  
Palazzo Segni / Viale Umberto n. 52 / Tel. (079) 239024 / 07100 Sassari



**Publicazioni del Dipartimento di Storia  
dell'Università degli Studi di Sassari**

1. G. FOIS, *Storia della Brigata «Sassari»*, Gallizzi, Sassari 1982.
2. A. CASTELLACCIO, *L'amministrazione della giustizia nella Sardegna aragonese*, Gallizzi, Sassari 1983.
3. A. BONINU, M. LE GLAY, A. MASTINO, *Turrus Libisonis colonia Iulia*, Gallizzi, Sassari 1984.
4. *L'Africa romana. 1. Atti del I convegno di studio, Sassari 1983*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1984.
5. *L'Africa romana. 2. Atti del II convegno di studio, Sassari 1984*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1985.
6. R. TURTAS, *La casa dell'Università. La politica edilizia della Compagnia di Gesù nei decenni di formazione dell'Ateneo Sassarese (1562-1632)*, Gallizzi, Sassari 1986.
7. *L'Africa romana. 3. Atti del III convegno di studio, Sassari 1985*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1986.
8. *L'Africa romana. 4. Atti del IV convegno di studio, Sassari 1986*, a cura di A. MASTINO, Il Torchietto, Ozieri 1987.
9. *L'Africa romana. 5. Atti del V convegno di studio, Sassari 1987*, a cura di A. MASTINO, Il Torchietto, Ozieri 1988.
- 10\*\*. R. TURTAS, *La nascita dell'Università in Sardegna. La politica culturale dei sovrani spagnoli nella formazione degli Atenei di Sassari e di Cagliari (1543-1632)*, Chiarella, Sassari 1988.
11. G. BRIZZI, *Carcopino, Cartagine e altri scritti*, Il Torchietto, Ozieri 1989.
12. J.-P. LAPORTE, *Rapidum. Le camp de la cohorte des Sardes en Maurétanie Césarienne*, Il Torchietto, Ozieri 1989.
13. M. CHRISTOL, A. MAGIONCALDA, *Studi sui procuratori delle due Mauretaniae*, Il Torchietto, Ozieri 1989.
14. *L'Africa romana. 6. Atti del VI convegno di studio, Sassari 1988*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1989.
15. Y. LE BOHEC, *La Sardaigne et l'armée romaine sous le Haut-Empire*, Delfino, Sassari 1990.
16. *L'Africa romana. 7. Atti del VII convegno di studio, Sassari 1989*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1990.
- 17\*\*. R. TURTAS, A. RUNDINE, E. TOGNOTTI, *Università, studenti, maestri. Contributi alla storia della cultura in Sardegna*, Chiarella, Sassari 1991.
- 18\*. *L'Africa romana. 8. Atti dell'VIII convegno di studio, Sassari 1990*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1991.
- 19\*\*. G. FOIS, *L'Università di Sassari nell'Italia liberale. Dalla legge Casati alla rinascita dell'età giolittiana nelle relazioni annuali dei Rettori*, Chiarella, Sassari 1991.
- 20\*. *L'Africa romana. 9. Atti del IX convegno di studio, Nuoro 1991*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1992.
- 21\*\*. E. VERZELLA, *L'Università di Sassari nell'età delle riforme (1763-1773)*, Chiarella, Sassari 1992.
- 22\*. *La «Tavola di Esterzili». Il conflitto tra contadini e pastori nella Barbaria sarda. Atti del convegno di studi, Esterzili 1992*, a cura di A. MASTINO, Gallizzi, Sassari 1993.
- 23\*\*. I. PORCIANI, M. MORETTI, I. BIROCCHI, D. NOVARESE, G. FOIS, L. PEPE, *Le Università minori in Italia nel XIX secolo*, Chiarella, Sassari 1993.
- 24\*\*. Centro interdisciplinare per la storia dell'Università di Sassari, *Repertorio razionale degli storici dell'Università*, Chiarella, Sassari 1994.
- 25\*. *L'Africa romana. 10. Atti del X convegno di studio, Oristano 1992*, a cura di A. MASTINO e PAOLA RUGGERI, Archivio Fotografico Sardo, Sassari 1994.

\* Pubblicazioni del Centro di Studi Interdisciplinari sulle Province Romane dell'Università degli Studi di Sassari.

\*\* Pubblicazioni del Centro di Studi Interdisciplinari per la storia dell'Università di Sassari.

Dedicato al tema «*Civitas*: l'organizzazione dello spazio urbano nel Nord Africa ed in Sardegna», il X Convegno internazionale di studi su "L'Africa Romana" si è svolto ad Oristano tra l'11 ed il 13 dicembre 1992, con la partecipazione di oltre cento studiosi italiani, europei e nord-africani, per iniziativa del Dipartimento di Storia e del Centro di studi interdisciplinari sulle Province Romane dell'Università di Sassari, sotto il patrocinio dell'Association Internationale d'Épigraphie Grecque et Latine.

L'opera, dedicata alla memoria di un grande maestro recentemente scomparso, Marcel Le Glay, documenta l'estendersi di una rete di rapporti tra studiosi e ricercatori, che si è formata a partire dal primo Convegno su "L'Africa Romana", svoltosi a Sassari nell'ormai lontano dicembre 1983; da allora l'iniziativa del Dipartimento di Storia dell'Università di Sassari è divenuta un grande appuntamento internazionale, un momento annuale di incontro tra gli antichisti che si occupano del Nord Africa e della Sardegna e delle relazioni con le altre province romane del Mediterraneo occidentale.

«Il libro del giubileo chiude un periodo di dieci anni - scrive Géza Alföldy nella prefazione, presentando il bilancio dell'intero decennio - nel quale gli atti dei congressi de "L'Africa Romana" di volta in volta pubblicati con ammirevole rapidità sono divenuti una salda parte costitutiva degli studi sull'antichità in campo internazionale».

Il volume sviluppa e discute il tema dell'urbanistica delle città del Nord Africa, con ampi confronti con la Sardegna e le altre province romane. Vengono trattati temi di archeologia, di geografia storica, di topografia, di storia dell'arte, di prosopografia, di epigrafia, di numismatica, di linguistica, di storia della letteratura, di storia del diritto, di storia militare, di storia della costituzione e dell'amministrazione, di storia dell'economia e di storia sociale.

«Noi viviamo un tempo in cui - scrive Géza Alföldy - in Europa ed anche altrove nel mondo è sempre più duro il conflitto tra nazioni e dentro le nazioni, incapaci di sviluppare una pacifica vita in comune, per grezzo egoismo, per arroganza e per odio reciproco tra cittadini». «In un momento in cui in Europa si stanno manifestando sintomi di intolleranza inaccettabile - ha osservato Marc Mayer durante i lavori - è molto importante che si diano segnali concreti di universalità e di convivenza internazionale. E i convegni de "L'Africa Romana" hanno dimostrato che è possibile in Sardegna che tanti colleghi provenienti dai più diversi paesi del Mediterraneo, davanti ad un pubblico di colleghi mossi da idee costruttive, si sentano tra amici, a casa propria, tutti membri di un'unica comunità e di una cultura comune».

«La forza dell'antica Roma risiede in ciò - conclude Géza Alföldy -: essa ha potuto interessare e coinvolgere l'élite di molte nazioni al suo ideale; la grande chance per l'odierna élite intellettuale, quindi anche per gli studiosi che si dedicano all'eredità dei Romani, consiste in questo, nel fatto che attraverso i loro comuni ideali scientifici si contribuisca all'accordo tra le moderne nazioni».

Nel volume compaiono saggi di Acquaro (Roma), Ammar (Tunis), Amucano (Olbia), Aounallah (Nabeul), Barbulescu (Cluj-Napoca), Bartoloni (Roma), Bejaoui (Tunis), Bejor (Pisa), Belkaia (Tunis), Ben Abdallah (Tunis), Blazques Martinez (Madrid), Brizzi (Sassari), Bullo (Padova), Carlsen (Copenaghen), Cataudella (Firenze), Chaves Tristán (Sevilla), Christol (Paris), Colavitti (Cagliari), Cossu (Oristano), Devijver (Leuven), Di Vita (Atene), Di Vita Evrard (Paris), Dondin-Payre (Paris), D'Oriano (Sassari), Duval (Paris), El Khayari (Paris), Ensoli Vitozzi (Roma), Fantar (Tunis), Ferchiou (Tunis), Filigheddu (Sassari), Gaggero (Genova), García Gelabert (Valencia), Gasperini (Roma), Gazi Ben-Maïssa (Rabat), Guerbabì (Timgad), Günter (München), Habibi (Tanger), Imscher (Berlin), Khanoussi (Tunis), Laporte (Paris), Le Bohec (Lyon), Lilliu (Cagliari), Lipinski (Leuven), López Monteagudo (Madrid), Madau (Sassari), Magalhães (Maracanã), Magioncalda (Genova), Majdoub (Mohammedia), Makdoun (Meknès), Marquez Moreno (Cordoba), Mastino (Sassari), Mayer (Barcelona), Montero (Madrid), Morciano (Firenze), Ortiz de Urbiña (Vitoria-Gasteiz), Ouahidi (Meknès), Neira Jiménez (Madrid), Parisi Presicce (Olbia), Pensabene (Roma), Pera (Genova), Perra (Cagliari), Pirredda (Padova), Pittau (Sassari), Rebuffat (Paris), Rej-Coquais (Dijon), Rossignoli (Padova), Ruggeri (Sassari), Ruiz (Granada), San Nicolás Pedraz (Madrid), Salama (Paris), Santos Yanguas (Vitoria-Gasteiz), Satta (Sassari), Schipani (Roma), Sebai (Tunis), Sertá (Maracanã), Sirago (Bari), Siraj (Tanger), Solin (Helsinki), Stiglitz (Cagliari), Susini (Bologna), Tore (Cagliari), Troussset (Aix-en-Provence), Van Wonterghem (Leuven), Vattioni (Napoli), Villada Paredes (Granada), Vismara (Sassari), Vössing (Aachen), Zucca (Roma).

*In copertina: Thugga (Dougga). Il tempio dedicato alla dea *Caelestis*. Fotografia di Attilio Mastino.*

L. 100.000  
(i tre volumi)